

REVUE  
**DE L'ORIENT**

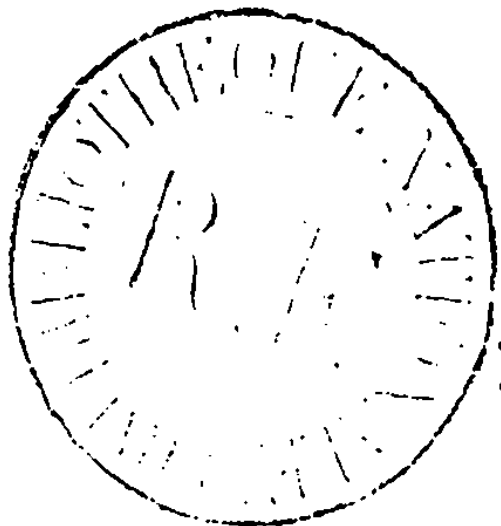
DE

**L'ALGÉRIE ET DES COLONIES,**

**RECUEIL**

CONSACRÉ A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX  
ET DES COLONIES FRANÇAISES DE L'AFRIQUE,  
DE L'INDE ET DE L'OcéANIE.

BULLETIN ET ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,  
Fondée à Paris en 1841.



RÉDACTEUR EN CHEF,

**M. O. MAC CARTHY,**  
Secrétaire général de la Société.

---

**TOME TROISIÈME.**

---

PARIS.

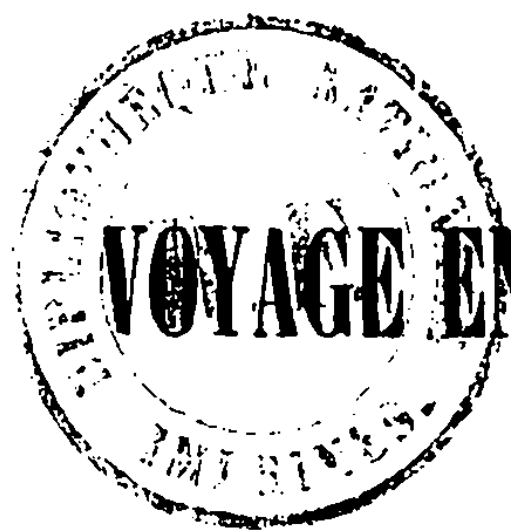
CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE,

Rue du Paon, 8 (École de Médecine).

1848.

1850

## EMPIRE CHINOIS.



### VOYAGE EN MONGOLIE ET AU THIBET.

Au treizième siècle, le génie de Djenghiz-Khân donna aux Mongols le plus vaste empire qui eût encore existé. Ils le conservèrent longtemps. Mais sa grandeur même fut la cause de sa ruine, et les Mongols, refoulés par les peuples qu'ils avaient subjugués, rentrèrent dans les anciennes limites de leur primitive patrie, le plateau de l'Asie centrale, encore aujourd'hui occupé par eux dans sa presque totalité. Le territoire qu'ils y possèdent peut avoir 200,000 lieues carrées, sept fois la superficie de la France. Sur cette vaste surface, bien souvent stérile il est vrai, on ne compte pas plus de 3,000,000 d'individus.

Depuis un siècle et demi environ, les Mongols, conquis par l'empereur Kang-hi, vivent tranquilles sous la domination de la Chine, après l'avoir possédée près de 100 ans, n'ayant plus de leur ancienne puissance qu'un souvenir, assez vif néanmoins, qui se traduit sans cesse dans leurs chants populaires.

A l'époque où les Mongols, portant leurs armes vers l'Occident, menaçaient l'Europe d'une prochaine invasion, le pape Innocent IV envoya au grand Khan deux ambassades pour essayer de conjurer l'orage. Un franciscain italien, Jean du Plan de Carpin, chargé de la première, nous en a conservé le récit en le faisant précéder d'une description complète des mœurs et des usages des Tartares. C'était en 1246. Deux années plus tard, Saint-Louis chargea un jacobin français, André de Loucimel, d'une mission semblable. Un de ses compagnons, le cordelier Guillaume de Ruysbroek (Rubruquis) a écrit la relation de leur long voyage. Les lointaines pérégrinations du célèbre Marco Polo eurent aussi lieu fort peu de temps après. Nous possédons encore d'autres relations également intéressantes, et qui montrent

qu'aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, les Mongols étaient parfaitement connus aux écrivains européens de cette période du moyen-âge. Le beau manuscrit français 8,392 de la Bibliothèque royale, écrit par Jean Lelong, en 1351, la première collection de voyages qui ait été faite, en renferme plusieurs.

Depuis que la Mongolie est tombée au pouvoir des Chinois, l'accès en a été complètement fermé à nos voyageurs, de même que celui de toutes les contrées faisant partie du Céleste-Empire. En 1709 et 1711, les infatigables missionnaires jésuites s'y transportèrent par les ordres de l'empereur Kang-hi, et en dressèrent une grande et excellente carte, qui est encore la seule que nous possédions. Depuis le commencement du dix-huitième siècle, à la suite de traités faits entre la Russie et la Chine, des ambassadeurs se rendent tous les dix ans de Kiakhta à Péking. Nous leur devons la relation de John Bell (1719-1721), et l'ouvrage de M. Timkovski, *Voyage à Péking, à travers la Mongolie*, en 1820 et 1821, 2 vol. in-8. Mais ces voyageurs, comme ceux qui ont abordé la Chine par le midi, n'ont parcouru qu'une ligne, et n'ont pu avoir assez de rapports avec les populations pour les étudier convenablement. Il était réservé aux missionnaires français, les dignes successeurs de ceux auxquels nous devons de si beaux travaux géographiques, de pénétrer au milieu d'elles, de vivre dans leur intimité, de tout voir, et nous dire quelle est l'existence actuelle de ces hommes qui remplirent de terreur, il y a quelque cent années, le monde occidental. Les *Annales de la propagation de la foi* ont publié, dans leur numéro de juillet 1847, une relation pleine d'intérêt que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. On y verra, entre autres faits curieux, que le nom de Timour-Lenk, le redoutable adversaire de Bayazid, résonne encore sous les tentes de ces peuples en leur rappelant une grandeur peut-être à jamais éteinte.

Il a déjà paru de M. Huc, dans l'ancienne *Revue de l'Orient* (tome IX, 110-125), une excursion à la vallée des Eaux-Noires, sur les confins de la Chine, sorte d'introduction au récit beaucoup plus important qu'on va lire.

Le rédacteur des *Annales* l'a fait précéder d'un coup d'œil historique sur la diffusion du christianisme au-delà de la grande muraille. Nous le conservons.

Vers la fin du siècle dernier, les Chrétiens, voyant leur culte proscrit, leurs prêtres mis à mort, leurs chapelles démolies et leur vie menacée, s'en allèrent demander à l'exil, parmi les tribus qui campaient au nord de la Grande-Muraille, un coin de terre inhabitée pour y abriter leur foi et leurs espérances.

Les premiers prêtres qui, en 1796, pénétrèrent chez les Mongols à la suite des chrétiens émigrés, étaient envoyés par M. Roux, supérieur de la mission française

à Pékin, et appartenait comme lui à la congrégation de Saint-Lazare. On conçoit aisément tout ce qu'un tel ministère dut leur coûter de fatigues. La population ne formait alors aucun groupe considérable; chacun se fixait isolément au lieu qui lui promettait un séjour plus commode ou une récolte plus assurée; les chrétiens surtout, qui sentaient le besoin d'être inconnus pour vivre en paix, cachaient au fond des plus secrètes vallées leur religion et leur misère. Comment les découvrir dans ces immenses solitudes, sans chemin frayé, sans nul indice qui pût servir de fil conducteur, et au risque de tomber à chaque pas sous la lance des brigands et la dent des bêtes féroces, seuls rois de ces contrées sauvages? Combien de fois le missionnaire fut-il contraint de passer la nuit dans de pauvres pagodes, érigées çà et là aux divinités tartares, sous quelque arbre du désert, comme ces mendiants que personne dans le pays ne veut ou n'ose même abriter! Là, s'il lui restait quelque peu de riz, il pouvait à la vérité apaiser sa faim, mais il n'avait d'autre lit que la terre nue sous un climat glacé, et ne pouvait appeler d'autre protection que le regard de Dieu sur un sommeil si voisin de la mort.

Un dernier coup porté à la mission de Pékin, dont l'Eglise mongole était comme le fille, hâta pour celle-ci l'heureuse époque de son développement. Lorsqu'en 1827, l'empereur actuel *Tao-kouang*, après avoir expulsé les missionnaires européens, déclara leurs établissements acquis au domaine de l'Etat et détruisit leur belle église de fond en comble, ce fut vers la Tartarie que les lazaristes cherchèrent un refuge; Si-wang s'enrichit des pertes de Pékin, il devint dès lors le centre de l'action apostolique et l'école du clergé indigène.

L'importance que cet événement donnait à la mission mongole, jointe aux faciles progrès qu'elle faisait de jour en jour, décida, peu d'années après, le Saint-Siège à l'ériger en vicariat apostolique; par ses bulles du 28 août 1840, S. S. Grégoire XVI confia ce poste à Mgr Mouly, évêque de Fussulan *in partibus infidelium*. Un pays immense est compris dans la juridiction du prélat. Au midi, elle embrasse dans une zone d'environ cent



lieues de large sur plus de trois cents lieues de long, divers peuples échelonnés à droite et à gauche de la Grande-Muraille : Chinois, Mongols, Turcs et Mandchoux sont venus adosser leurs chaumières à ce colossal monument, dans presque toute sa longueur; et c'est au milieu de ces nations mélangées, dans la confusion de tant de cultes et de langages, que vivent, dispersés en plus de deux cents endroits différents, les sept à huit mille chrétiens de la Mongolie.

On n'en compte pas un seul parmi les tribus nomades qui promènent, au nord, leurs tentes mobiles jusqu'à la Russie asiatique. Sur ce vaste plateau d'environ huit cents lieues de circonférence, pas une croix n'était encore plantée pour indiquer la patrie à ces éternels pèlerins du désert, lorsqu'en 1844 deux missionnaires entreprirent de pénétrer au plus profond de leurs steppes inconnues. A peine s'étaient-ils éloignés de Siwan, qu'on perdit leur trace dans la solitude et le silence. Deux ans s'écoulèrent sans nouvelles de la pieuse caravane. Déjà on désespérait de son retour. Mais tandis que Mgr Mouly, justement alarmé d'une si longue absence, nous annonçait qu'il ne comptait plus revoir ses deux confrères, la politique ombrageuse d'un mandarin chinois les découvrait à l'autre extrémité de la Mongolie, dans la capitale du Thibet, et les arrachant de force au paisible asile que des lamas leur avaient donné, les ramenait à Macao, captifs et dépouillés de tout, même de leurs précieux manuscrits, mais heureux de leurs saintes fatigues, riches de découvertes, et radieux d'espérance pour leur chère mission. Ces deux hommes apostoliques étaient M. Gabet, qui vient de rentrer pour quelques mois en France, et M. Huc, qui nous adresse de Chine le récit suivant de leur voyage.

Vous savez, sans doute, depuis longtemps que Mgr Mouly, notre vicaire apostolique, nous avait chargés, M. Gabet et moi, d'aller explorer la Tartarie mongole, et étudier avec soin les mœurs et le caractère de ces peuples nomades que nous avons mission d'évangéliser. Comme il nous avait été recommandé d'aller le

plus loin possible, nous dûmes faire quelques préparatifs et nous organiser en caravane, pour ne pas nous trouver au dépourvu en parcourant ces contrées désertes et inconnues. Le 3 du mois d'août 1844, nous quittâmes la vallée des *Eaux noires*, chrétienté située à près de cent lieues au nord de Pékin. Voici quel était le personnel et l'ordre de la petite caravane. *Samdadchiemba*, notre jeune lama, monté sur un mulet de courte taille, ouvrait la marche, en traînant après lui deux chameaux chargés de nos bagages; puis suivait M. Gabet, hissé sur une grande chamelle; un cheval blanc me servait de monture.

*Samdadchiemba* était notre seul compagnon de voyage. Ce jeune homme n'était ni Chinois, ni Tartare, ni Thibétain. Cependant au premier coup-d'œil il était facile de saisir en lui les traits qui distinguent ce qu'on est convenu d'appeler la race mongolique : une teinte fortement bronzée redoublait l'étrangeté de sa figure presque triangulaire; un nez large et insolemment retroussé, une grande bouche fendue en ligne droite, donnaient à sa physionomie un aspect sauvage et dédaigneux. Lorsque ses petits yeux noirs sortaient de dessous de longues paupières dégarnies de cils et qu'il vous regardait, en plissant la peau de son front, il inspirait, tout à la fois, des sentiments de confiance et de peur. Rien de tranché sur cette figure : ce n'était ni la malicieuse ruse du Chinois, ni la franche bonhomie du Mongol, ni la courageuse énergie du Thibétain; mais il y avait un peu de tout cela. *Samdadchiemba* était un *Dchiahour*. Plus loin je dirai un mot de la patrie de notre chamelier.

A l'âge de onze ans, ce jeune homme s'était échappé de la lamazerie où on l'avait placé, jugeant à propos de se soustraire par la fuite aux coups d'un maître dont il trouvait la correction trop sévère. Il avait ainsi passé la plus grande partie de sa jeunesse errant et vagabond, tantôt dans les villes chinoises, tantôt dans les déserts de la Tartarie. Il est aisé de comprendre que cette vie d'indépendance avait peu poli l'aspérité naturelle de son caractère. Son intelligence

était entièrement inculte; mais, en retour, sa puissance musculaire était exorbitante, et il n'était pas peu fier de cette qualité dont il aimait à faire parade. Après avoir été instruit et baptisé par M. Gabet, il voulut se donner à la sainte Eglise, comme il disait, et s'attacher au service des missionnaires. Le voyage que nous venions d'entreprendre était tout à fait dans le goût de sa vie aventureuse.

*Samdadchiemba* n'était pas plus instruit que nous des routes de la Tartarie. Nous nous enfonçâmes dans les déserts, ayant pour seuls guides une boussole et une carte de l'empire chinois copiée sur celle des missionnaires. Je n'entrerai point dans les détails de notre vie nomade et des aventures qui nous sont survenues. Mon dessein est d'esquisser à grands traits, dans cette lettre, nos longues courses pendant plus de deux ans. Je me contenterai, en général, de signaler les nombreux pays et les peuples divers que nous avons rencontrés.

Après huit jours de marche dans les fertiles prairies du royaume de *Géhekten*, les nombreux voyageurs mongols et chinois que nous rencontrions sur notre route étaient un indice que nous étions peu éloignés de la grande ville de *Tolon-noor*. Déjà nous apercevions, loin devant nous, reluire aux rayons du soleil la toiture dorée des deux magnifiques lamazeries. Nous cheminâmes longtemps à travers les tombeaux innombrables qui environnent la ville; en considérant cette population immense comme enveloppée dans une vaste enceinte d'ossements et de pierres tumulaires, on eût cru voir la mort travaillant incessamment au blocus des vivants. Parmi ce grand cimetière qui semble étreindre la ville, nous remarquâmes çà et là quelques jardins, où, à force de soins et de peines, on parvient à cultiver de misérables légumes. Si on excepte ces quelques plantes potagères, le sol sur lequel s'élève la ville de *Tolon-noor* ne produit absolument rien; le pays est aride et sablonneux; les eaux y sont extrêmement rares; on aperçoit seulement, sur certains points, des sources peu abondantes et qui se dessèchent facilement à la saison des chaleurs.

« *Tolon-noor* n'est pas une ville murée. C'est une vaste agglomération de maisons laides et mal distribuées. Les rues sont tortueuses, sales et boueuses. Cependant, malgré le peu d'agrément que présente *Tolon-noor*, malgré la stérilité de ses environs, l'extrême froidure de l'hiver et les chaleurs étouffantes de l'été, sa population est immense; le commerce y est prodigieux. Règle générale, sur ce grand marché les Chinois finissent toujours par faire fortune et les Tartares par se ruiner. *Tolon-noor* est comme une monstrueuse pompe pneumatique qui réussit merveilleusement à faire le vide dans les bourses mongoles.

Cette grande ville commerçante, appelée par les Tartares *Tolon-noor* (sept lacs), par les Chinois *Lama-miao* (Temple lamanesque), est désignée sur nos mauvaises cartes, sous le nom de *Djonaimansoume*. Mais nous n'avons jamais compris comment on avait pu donner à cette ville un nom également inconnu et incompris des Tartares et des Chinois.

*Tolon-noor* appartient au royaume de *Gehekten*, pays fertile et pittoresque. Mais d'années en années il perd sa couleur tartare. Les Chinois, par une rare combinaison de ruse et d'audace, finissent peu à peu par l'envahir. Les timides et simples Mongols se laissent faire, et, dans peu de temps, ils seront obligés de reculer vers le nord et d'aller demander au désert un peu d'herbe pour leurs troupeaux.

Du royaume de *Gehekten* nous passâmes dans le *Tchakhar*, que les Chinois nomment *Paki* (huit bannières). Ce pays fut donné aux Tartares qui étaient venus aider la dynastie actuelle à faire la conquête de la Chine. Les miliciens qui sont sous les huit bannières, sont tous soldats de l'empereur et, dit-on, les plus valeureux de l'empire. Ce n'est jamais qu'à la dernière extrémité qu'on les met en mouvement. Ils furent convoqués lors de la dernière expédition anglaise, mais on leur fit bientôt rebrousser chemin : en avançant vers le midi, ces pauvres soldats mouraient presque tous de chaleur. D'ailleurs on avait fait réflexion à Pékin qu'il

y aurait peut-être de la difficulté à s'emparer de l'escadre anglaise avec une cavalerie tartare.

Le *Tchakhar* est un pays magnifique; les pâturages y sont gras, les eaux bonnes et intarissables. C'est là que se trouvent les grands troupeaux de l'empereur. Le pays des *huit bannières* est un des plus beaux que nous ayons vus. Au milieu de ces steppes, point de villes, point d'édifices, point d'art, point d'industrie, point de culture. C'est partout et toujours une prairie, quelquefois entrecoupée de grands lacs, de fleuves majestueux, de hardies et imposantes montagnes, quelquefois se déroulant en vaste et incommensurable plaine. Alors, quand on se trouve au milieu de ces verdoyantes solitudes dont les bords vont se perdre à l'horizon, on croirait être par un temps calme au milieu de l'Océan. Les blanches tentes mongoles surmontées de bannières qu'on voit se dessiner dans le lointain, sur ce fond de verdure, font assez l'effet de petits navires aux mâts pavoisés. Quand une fumée noire et épaisse s'élève de ces *ïourtes*, on croirait voir des bateaux à vapeur sur le point d'appareiller. Au reste, le marin et le Mongol ont entre eux de frappantes analogies de caractère. De même que le premier s'identifie avec son navire qu'il ne quitte jamais, l'autre en quelque sorte ne fait qu'un avec son cheval. Plus le coursier du désert est fougueux et sauvage, plus il s'élançe par sauts et par bonds à travers les précipices, plus aussi le cavalier mongol est à son aise. C'est comme un matelot qui aime à se trouver sur un navire agité par la tempête. Le Mongol et le marin, quand ils ont mis pied à terre, se trouvent tout déconcertés et comme jetés hors de leur sphère; ils ont la démarche pesante et lourde; la forme arquée de leurs jambes, leur buste toujours penché en avant, les regards qu'ils jettent à droite et à gauche, tout annonce des hommes qui passent la plus grande partie de leurs jours, non pas sur la terre, mais sur un cheval ou sur un navire.

Les solitudes de la Mongolie et la vaste étendue des mers agissent sur l'âme à peu près de la même manière; leur aspect n'excite ni la joie ni la tristesse, mais plutôt

un mélange de l'une et de l'autre, un sentiment mélancolique et religieux qui peu à peu élève l'âme sans lui faire perdre entièrement de vue les choses d'ici bas; sentiment qui tient plus du ciel que de la terre et qui paraît bien conforme à la nature d'une intelligence servie par des organes.

Après quelques journées de marche dans le *Tcharhar*, nous rencontrâmes une vieille ville déserte, ruine imposante et majestueuse. Les remparts crénelés, les tours d'observation, les quatre grandes portes situées aux quatre points cardinaux, tout était conservé. Mais tout était comme aux trois quarts enfoncé dans la terre et recouvert de gazon. Depuis que cette ville avait été abandonnée, le sol s'était élevé et était presque monté jusqu'à la hauteur des créneaux. Quand nous fûmes arrivés vers la porte méridionale, nous dûmes à *Samdadchiemba* de continuer sa route, pendant que nous irions visiter la *vieille ville*, comme la nomment les Tartares. Nous y entrâmes avec une espèce de saisissement. On ne voit là ni décombres ni ruines, mais seulement la forme d'une belle et grande cité, enterrée à demi, et que les herbes enveloppent comme d'un linceul funèbre. L'inégalité du terrain semble dessiner encore la place des rues et des monuments. Nous rencontrâmes un jeune berger mongol qui fumait silencieusement sa pipe, assis sur un monticule, pendant que son grand troupeau de chèvres broutait l'herbe au-dessus des remparts et dans les rues désertes... On rencontre souvent dans les déserts de la Mongolie des traces de villes. Il est probable qu'elles ont été autrefois bâties et occupées par les Chinois.

Non loin de la *vieille ville* on rencontre une large route allant du nord au midi; c'est celle que suivent ordinairement les ambassades russes qui se rendent à Pékin. Les marchands chinois qui vont faire le commerce à Kiakta, ville frontière de la Russie, suivent aussi cet itinéraire. M. Timkovski, dans la relation de son voyage à Pékin, dit qu'il n'a jamais pu savoir pourquoi leurs guides leur faisaient prendre une route différente de celle que les ambassades précédentes avaient



suivie. En voici la raison. Les Chinois et les Tartares nous ont dit que c'était une précaution politique du gouvernement. Il ordonnait de faire avancer les Russes par des circuits et des détours, afin qu'ils ne pussent pas reconnaître les chemins : précaution sans contredit bien ridicule et qui n'empêcherait certainement pas l'autocrate russe de trouver la route de Pékin, s'il lui prenait un jour fantaisie d'aller présenter un cartel au *fil du ciel*.

Nous arrivâmes à *Koukou-hote* (*ville bleue*), appelée par les Chinois *Koui-hoa-tchéou*. Il y avait un mois que nous étions en marche. Il existe deux villes du même nom, à cinq *lis* de distance l'une de l'autre; la ville neuve et la ville vieille. Nous allâmes loger à cette dernière. Elle est entourée de murs, mais le commerce y est si grand qu'il a fini par franchir les remparts. Peu à peu des maisons se sont élevées, de grands quartiers se sont formés en dehors de la première enceinte, et maintenant l'*extra muros* est devenu beaucoup plus important que l'intérieur. La ville neuve, peu distante de sa sœur aînée, compte peu d'années d'existence. Elle a un aspect beau, grandiose et qui serait même admiré en Europe. Je parle seulement de l'extérieur. Au dedans les maisons, basses et de style chinois, n'ont rien qui soit en rapport avec les hauts et larges remparts d'alentour. Le commerce d'ailleurs y est de nulle importance. On a beau bâtir des villes avec élégance et à grands frais, on a beau dire ensuite au peuple : « Allez trafiquer là-dedans, » le peuple n'écoute jamais.

De *Koukou-hote* nous allâmes à *Thagau-kouren* (*enceinte blanche*), ville bâtie sur les bords du Fleuve Jaune. *Thagau-kouren* n'a de remarquable que la propreté des rues, la bonne tenue des maisons et le calme qu'on voit régner partout. Son commerce est loin de pouvoir être comparé à celui de *Koukou-hote*. Toutes ces villes qu'on rencontre dans la Tartarie, à des distances plus ou moins éloignées des frontières de la Chine, sont des marchés très-fréquentés, où se rendent les Tartares de tous les points de la Mongolie.

Avant d'entrer dans le pays d'*Ortous*, nous avions à



traverser le Fleuve Jaune. Il venait d'éprouver un affreux débordement, et les eaux n'étaient pas encore rentrées dans leur lit. On nous dit que cette année la crue d'eau avait été retardée et s'était déclarée plus grande que d'ordinaire. Quel parti prendre dans cette fâcheuse conjoncture? rebrousser chemin? attendre que les eaux se fussent retirées? Rien de tout cela ne pouvait nous convenir. Nous résolûmes donc de continuer notre chemin. Mon Dieu! quelle inexprimable misère! Pendant trois jours entiers nous chevauchâmes dans des marais inconnus, nous abandonnant à la Providence et laissant aller nos montures d'après leur instinct. Quand nous rencontrâmes le lit du fleuve, la petite caravane monta sur une barque de passage, et nous arrivâmes, je puis dire miraculeusement, dans le pays d'*Ortous*.

Les rives du Fleuve Jaune sont ordinairement couvertes de flaques d'eau et de marécages. Quand les ténèbres commencent à se répandre dans le désert, alors on entend s'élever petit à petit un tumulte harmonieux qui, allant toujours croissant, ne cesse que vers le milieu de la nuit. Ce sont les mille voix, les concerts bruyants des oiseaux aquatiques qui arrivent par troupes, folâtrant sur la surface des eaux et se disputent avec acharnement les touffes de joncs et les larges feuilles de nénuphar où ils veulent passer la nuit. La Tartarie est peuplée de ces oiseaux nomades qui passent, sans cesse, par nombreux bataillons, en formant dans les airs par leur vol régulièrement capricieux mille dessins bizarres. Oh! comme les oiseaux voyageurs sont bien à leur place dans les déserts de la Tartarie!

Le pays d'*Ortous* est misérable et désolé. Partout des sables mouvants ou des montagnes stériles. Tous les jours, quand l'heure de dresser la tente était venue, nous étions forcés de prolonger encore notre marche, pour tâcher de découvrir un moins triste campement. L'eau était l'objet de notre continuelle sollicitude. Quand nous avions le bonheur de rencontrer des lagunes ou quelque citerne, nous ne manquions jamais de faire nos provisions dans deux seaux de bois que nous nous étions procurés à Koukou-hote. Ces eaux saumâtres et

fétides sont dans l'*Ortous* d'une rareté extrême, et, malgré nos précautions, il nous est arrivé plus d'une fois de passer des journées entières sans qu'il nous fût donné de pouvoir même humecter nos lèvres. Nos animaux n'étaient pas mieux partagés que nous; presque chaque jour ils ne trouvaient à brouter que des broussailles chargées de nitres et quelques herbes courtes, maigres et poudreuses.

Les bœufs et les chevaux que les Mongols nourrissent dans l'*Ortous*, sont misérables et de pauvre mine; mais les chameaux, les moutons et les chèvres y prospèrent merveilleusement. Cela vient de ce que ces animaux affectionnent d'une manière particulière les plantes nitreuses, et vont se désaltérer volontiers dans les eaux saumâtres.

Nous étions éloignés du Fleuve Jaune de dix journées de marche, lorsque nous fimes la rencontre d'une route très-bien tracée et qui paraissait assez fréquentée. Un Mongol nous dit qu'elle conduisait au *Tabos-noor*, (lac du sel). Comme elle serpentait vers l'occident, nous la suivîmes volontiers. Une journée avant d'arriver au *Tabos-noor*, le terrain change par degré de forme et d'aspect; il perd sa teinte jaune et devient insensiblement blanchâtre, comme si on l'avait arrosé d'une dissolution de chaux. La terre se boursoufle sur tous les points et forme de petits monticules, où croissent des épines rampantes qui les enveloppent comme d'un épais réseau. Ce qu'on appelle *Tabos-noor* est moins un lac qu'un grand réservoir de sel gemme, mélangé d'efflorescences nitreuses. Ces dernières sont d'un blanc mat et friables au moindre contact; on peut facilement les distinguer du sel gemme, qui a une teinte un peu grisâtre et dont la cassure est luisante et cristalline. Le *Tabos-noor* a au moins deux lieues de circonférence. On voit s'élever çà et là quelques *ïourtes* habitées par les Mongols qui font l'exploitation de cette magnifique saline. Quand le sel est convenablement purifié, ils le transportent sur les marchés chinois les plus voisins, et l'échangent contre du thé, du tabac et de l'eau-de-vie.

Nous traversâmes le *Tabos-noor* dans toute sa lar-

geur de l'orient à l'occident ; mais nous dûmes user de grandes précautions pour avancer sur ce sol toujours humide et quelquefois mouvant. Les Mongols nous recommandèrent de suivre avec beaucoup de prudence les sentiers battus, et de nous éloigner des endroits où nous verrions l'eau soudre et monter. Ils nous assurèrent qu'il existait des gouffres qu'on avait plusieurs fois sondés sans jamais en trouver le fond. Tout cela porterait peut-être à croire que le *noor* ou lac, dont on parle dans le pays, existe réellement, mais qu'il est souterrain. Au-dessus serait alors comme un couvercle, une voûte solide, formée de matières salines et salpêtreuses, produites par les évaporations continuelles des eaux souterraines. Des corps étrangers, incessamment charriés par les pluies et poussés par les vents, auront bien pu former ensuite une croûte assez forte pour porter les caravanes qui traversent le *Tabos-noor*.

Deux jours après avoir laissé derrière nous le lac de sel, nous eûmes le bonheur d'arriver dans une vallée assez fertile et qui nous parut magnifique, comparative-ment aux tristes pays que nous venions de parcourir. Nous résolûmes d'y camper quelques jours, pour reposer nos animaux, dont le dépérissement commençait à nous alarmer. Les Mongols, qui avaient dressé leurs tentes dans cette vallée, nous traitèrent avec honneur et distinction. Quand ils surent que nous étions des lamas venus du ciel d'occident, ils voulurent nous donner une petite fête de leur façon. Quoique j'aie dit au commencement que je ne m'arrêterais guère aux incidents de notre voyage, je ne puis résister au plaisir de transcrire ici la traduction d'un chant national que nous avons recueilli sous la tente mongole.

Le repas patriarcal qu'on nous avait servi était achevé, et il ne restait plus au milieu des convives qu'un entassement d'os de mouton bien blancs et bien polis, lorsqu'un enfant alla détacher un violon à trois cordes suspendu à une corne de bouc. Il le présenta à un vénérable vieillard, et celui-ci le fit passer à un jeune homme qui baissait modestement la tête, mais dont les yeux s'animent subitement, aussitôt qu'il eut entre

les mains le violon mongol. — « Lamas du tout-puissant  
« Jéhovah, nous dit le chef de famille, j'ai invité un  
« *Toolholos* pour embellir cette soirée de quelques ré-  
« cits. » Pendant que le vieillard nous adressait ces  
mots, le chanteur préludait déjà en promenant ses doigts  
sur les cordes de son instrument, et bientôt il se mit à  
chanter d'une voix forte et accentuée. Quelquefois il  
s'arrêtait et entremêlait son chant de récits animés et  
pleins de feu. On voyait toutes ces figures tartares se  
pencher vers le chanteur et accompagner des mouve-  
ments de leur physionomie le sens des paroles qu'ils en-  
tendaient. Le *Toolholos* chantait des sujets nationaux et  
dramatiques qui excitaient vivement la sympathie de ses  
compatriotes. Pour nous, peu initiés à l'histoire de la  
Tartarie, nous prenions un assez mince intérêt à tous  
ces personnages inconnus que le rapsode mongol faisait  
passer tour à tour sur la scène.

Après qu'il eut chanté quelque temps, le vieillard  
lui présenta une grande tasse de vin de lait. Le chanteur  
posa aussitôt le violon sur ses genoux et se hâta d'hu-  
mecter, avec cette liqueur mongole, son gosier desséché  
par tant de merveilles qu'il venait de raconter. Quand  
il eut achevé de boire, et pendant qu'il essuyait de sa  
langue les bords encore humides de la tasse : « *Toolho-*  
« *los*, lui dîmes-nous, dans les chants que tu viens de  
« faire entendre tout était beau et admirable; cepen-  
« dant tu n'as encore rien dit de l'immortel Tamerlan.  
« *L'invocation à Timour* est un chant fameux et chéri  
« des Mongols. — Oui, oui, s'écrièrent plusieurs voix  
« à la fois, chante-nous *l'invocation à Timour*. » Et il se  
fit un instant de silence, et le *Toolholos*, ayant recueilli  
ses souvenirs, chanta sur un ton vigoureux et guerrier  
les strophes suivantes :

« Quand le divin Timour habitait sous nos tentes, la  
« nation mongole était redoutable et guerrière; ses  
« mouvements faisaient pencher la terre; d'un regard  
« elle glaçait d'effroi les dix mille peuples que le soleil  
« éclaire.

« O divin Timour! ta grande âme renaîtra-t-

« elle bientôt? Reviens, reviens, nous t'attendons, ô  
« Timour!

« Nous vivons dans nos vastes prairies, tranquilles et  
« doux comme des agneaux; cependant notre cœur  
« bouillonne, il est encore plein de feu. Le souvenir des  
« glorieux temps de Timour nous poursuit sans cesse.  
« Où est le chef qui doit se mettre à notre tête et nous  
« rendre guerriers?

« O divin Timour! etc.

« Le jeune Mongol a le bras assez vigoureux pour  
« dompter l'étalon sauvage, il sait découvrir au loin sur  
« les herbes les vestiges du chameau errant..... Hélas!  
« il n'a plus de force pour bander l'arc des ancêtres,  
« ses yeux ne peuvent apercevoir les ruses de l'en-  
« nemi.

« O divin Timour! etc.

« Nous avons aperçu sur la colline sainte flotter la  
« rouge écharpe du lama, et l'espérance a fleuri dans  
« nos tentes..... Dis-le-nous, ô lama! quand la prière  
« est sur tes lèvres, *Hormousta* te dévoile-t-il quelque  
« chose des vies futures?

« O divin Timour! etc.

« Nous avons brûlé le bois odorant aux pieds du divin  
« Timour. Le front courbé vers la terre, nous lui avons  
« offert les vertes feuilles du thé et le laitage de nos  
« troupeaux. Nous sommes prêts, les Mongols sont de-  
« bout, ô Timour!.... Et toi, lama, fais descendre le  
« bonheur sur nos flèches et sur nos lances.

« O divin Timour! ta grande âme renaîtra-t-elle  
« bientôt? Reviens, reviens, nous t'attendons, ô Ti-  
« mour! »

Quand le troubadour tartare eut achevé ce chant national, il se leva, nous fit une profonde inclination et suspendit son instrument de musique aux parois de la tente. Ces poètes chanteurs, qui vont de foyer en foyer, célébrant partout les personnages et les événements de leur patrie, sont de tous les temps et de tous les lieux;

nous en avons déjà vu dans l'intérieur de la Chine, mais nulle part peut-être ils ne sont aussi populaires que dans le Thibet.

Avant de quitter l'*Ortous*, nous trouvâmes sur notre route des montagnes qui méritent, peut-être, que je ne les passe pas entièrement sous silence. Dans les gorges et au fond des précipices formés par cette chaîne imposante, on n'aperçoit que de grands entassements de schiste et de mica, broyés et comme réduits en poudre. Ces débris d'ardoise et de pierres lamellées ont été, sans doute, charriés dans ces gouffres par de grandes eaux, car ils ne paraissent nullement avoir appartenu à des montagnes qui sont de nature granitique. A mesure qu'on avance vers la cime, ces monts affectent des formes de plus en plus bizarres et inusitées. On voit de grands quartiers de roche roulés et entassés les uns sur les autres, et comme étroitement cimentés ensemble. Ces blocs sont incrustés de coquillages; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils sont découpés, rongés et usés dans tous les sens; ce ne sont de tout côté que des cavités, des trous qui serpentent par mille détours; on dirait qu'ici la nature a été vermoulue. Quelquefois le granit offre des empreintes profondément creusées, comme si elles eussent servi de moule à des monstres. Il nous semblait souvent que nous marchions dans le lit d'une mer desséchée. Nul doute que ces montagnes n'ont été lentement travaillées par la mer. Ce qu'elles offrent de phénoménal ne peut pas s'attribuer aux eaux de la pluie et encore moins aux inondations du Fleuve Jaune, qui, pour si grandes qu'on les suppose, n'arriveraient jamais à une si haute élévation. Les géologues, qui prétendent que le déluge a eu lieu par affaissement, trouveraient peut-être sur ces montagnes des preuves assez fortes pour étayer leur système.

Quand nous fûmes arrivés sur la cime de ces monts, nous aperçûmes à nos pieds le Fleuve Jaune qui roulait majestueusement ses ondes du midi au nord. Cette vue nous remplit de joie, car il nous tardait beaucoup de sortir de cet aride pays d'*Ortous*. Aussitôt après avoir traversé le fleuve, nous fûmes sur la terre de Chine et



nous dîmes adieu , pour quelque temps, à la Tartarie, aux déserts et à la vie nomade.

Nous avons projeté de nous reposer quelques jours dans la petite ville de *Che-tsui-dze*, bâtie sur les bords du Fleuve Jaune, et de reprendre ensuite notre route vers l'occident, toujours à travers la Tartarie. C'était d'abord dans le royaume *Hale-chan* que nous avions intention de nous diriger. A *Che-tsui-dze* plusieurs Tartares nous détournèrent de suivre notre projet, en nous assurant que nos animaux, épuisés comme ils l'étaient, ne pourraient vivre au milieu des steppes sablonneuses du *Hale-chan*. Nous crûmes devoir prendre en considération leurs bons avertissements : il fut décidé que nous couperions la province du *Kan-sou* jusqu'à *Sining*, pour de là pénétrer ensuite chez les Mongols du *Kou-kou-noor*.

Le *Kan-sou* est borné à l'est par le *Chen-si*, au sud par le *Su-tchuen*, à l'ouest par le *Kou-kou-noor* et le pays des *Si-fan*, au nord par les monts *Hale-chan* et les *Eleuts*.

*Ning-hia* est la première grande ville que nous rencontrâmes sur notre route. Ses remparts de belle apparence sont environnés de marais, de joncs et de roseaux. L'intérieur de la ville est pauvre et misérable, les rues sont sales, étroites et guenilleuses, les maisons enfumées et comme disloquées. On voit que *Ning-hia* est une très-vieille ville. Quoique située non loin des frontières de la Tartarie, le commerce y est de nulle importance. Autrefois, du temps des *Royaumes-Unis*, c'était une cité royale.

Bientôt nous arrivâmes à *Tsong-wëi*, bâtie sur les bords du Fleuve Jaune. La propreté, la bonne tenue et l'air d'aisance de cette ville contrastent singulièrement avec la misère et la laideur de *Ning-hia*. *Tsong-wëi* est une ville très-commerçante, à en juger par ses innombrables boutiques, toutes très-bien achalandées, et par la grande population qui incessamment encombre les rues. Quand nous partîmes de *Tsong-wëi*, après avoir passé la grande muraille, nous traversâmes la crête des monts *Hale-chan* pour rentrer de nouveau en Chine.



Souvent des lamas tartares nous avaient fait des peintures affreuses des *Hale-chan*, mais la réalité est bien au-dessus de tout ce qu'on peut dire de cet épouvantable pays. Cette longue chaîne de montagnes est exclusivement composée de sable mouvant et tellement fin, qu'en le touchant on le sent couler entre les doigts comme un liquide. Il est inutile de remarquer qu'au milieu de ces sablières on ne rencontre pas la moindre trace de végétation. Mon Dieu ! quelles peines, quelles difficultés pour traverser ces montagnes ! A chaque pas nos chameaux s'enfonçaient jusqu'au ventre, et ce n'était que par soubresauts qu'ils pouvaient avancer. Les chevaux éprouvaient encore plus d'embarras, parce que la corne de leurs pieds avait sur le sable moins de prise que les larges pattes des chameaux. Pour nous, dans cette pénible marche, nous devons être bien attentifs pour ne pas rouler du haut de ces collines mouvantes jusque dans le Fleuve Jaune, que nous apercevions à nos pieds. Par bonheur le temps était calme et serein : s'il eût fait du vent, nous aurions été certainement engloutis et enterrés vivants sous des avalanches de sable.

Après avoir traversé les *Hale-chan*, nous rencontrâmes la route qui se rend à *Ili*, le Botany-bay de l'empire chinois. C'est là qu'on déporte les criminels condamnés à l'exil. Avant d'arriver dans ce lointain pays, les malheureux exilés sont obligés de traverser les monts *Moussour* (glaciers). Ces montagnes gigantesques sont uniquement formées de glaçons enterrés les uns sur les autres. Pour faciliter le passage on doit tailler dans la glace un escalier. *Ili* est renfermé dans le *Torgot*, pays évidemment tartare-mongol. Outre que les rivières, les montagnes, les lacs de ce pays sont désignés par des noms purement mongols, durant notre voyage nous avons eu occasion de faire connaissance avec des lamas du *Torgot*, qui nous ont donné des notions exactes sur leur patrie. Rien ne distingue les Tartares du *Torgot* des autres peuples de la Mongolie, ni langage, ni mœurs, ni costume. Quand on demandait à ces lamas d'où ils étaient, ils répondaient toujours : « Nous sommes Mongols du royaume de *Torgot*. » Ainsi voilà une partie de

l'immense vicariat de Mongolie qui se trouve à une distance épouvantable de *Si-wan*. Combien pourtant il serait à désirer qu'on pût fonder une mission dans le *Torgot*<sup>1</sup> ! Il doit y avoir dans ces contrées si reculées une chrétienté nombreuse et fervente. On sait que c'est à *Ili* qu'on exile de toutes les provinces de la Chine les chrétiens qui ne veulent pas apostasier.

La route d'*Ili* nous conduisit jusqu'à la grande muraille, que nous franchîmes de nouveau pour rentrer en Chine. Je vais dire un mot de ce monument si renommé. On sait que l'idée d'élever des murailles pour se fortifier contre les invasions des ennemis n'a pas été particulière à la Chine; l'antiquité nous offre plusieurs exemples de semblables travaux. Outre ce qui fut exécuté en ce genre chez les Assyriens, les Egyptiens et les Mèdes, en Europe une muraille fut construite au nord de la Grande-Bretagne par ordre de l'empereur Septime-Sévère. Mais aucune nation n'a rien fait d'aussi prodigieuse que la grande muraille élevée par *Tsin-chi-hoang-ti*, l'an 214 de J.-C. Un nombre prodigieux d'ouvriers y fut employé, et les travaux de cette entreprise gigantesque durèrent pendant dix ans. La grande muraille s'étend depuis le point le plus occidental du *Kan-sou*, jusqu'à la mer orientale. L'importance de cet immense travail a été différemment jugée par ceux qui ont écrit sur la Chine. Les uns l'ont exalté outre mesure, et les autres se sont efforcés de le tourner en ridicule. Je crois que cette divergence des opinions vient de ce que chacun a voulu juger de l'ensemble de l'ouvrage d'après l'échantillon qu'il avait sous les yeux. M. Barrow, qui vint en Chine en 1793 avec l'ambassade anglaise de lord Macartney, a fait le calcul suivant : Il suppose qu'il y a dans l'Angleterre et dans l'Ecosse dix-huit cent mille maisons. En estimant la maçonnerie de chacune à deux mille pieds, il avance qu'elles ne contiennent pas autant de matériaux que la grande muraille chinoise. Selon lui, elle suffirait pour construire un mur qui ferait deux fois le tour du globe. M. Barrow prend sans doute pour base

<sup>1</sup> Le *Torgot* est une portion de la Dzungarie, dont le chef-lieu est *Ili*, ville importante à 2,815 kil. de Pékin O 1/4 N. O.

de son calcul la grande muraille telle qu'elle existe vers le nord de Pékn. Sur ce point la construction en est réellement belle et imposante. Mais il ne faudrait pas croire que cette barrière élevée contre les invasions des Tartares est dans toute son étendue également large, haute et solide. Nous avons eu occasion de traverser la grande muraille sur plus de quinze points différents; plusieurs fois nous avons voyagé pendant des journées entières en suivant sa direction, et sans jamais la perdre de vue. Souvent nous n'avons rencontré qu'une simple maçonnerie au lieu de ces doubles murailles qui existent aux environs de Pékin. Quelquefois c'est une élévation en terre; il nous est même arrivé de voir cette fameuse barrière uniquement composée de quelques cailloux amoncelés. Pour ce qui est des fondements dont parle M. Barrow, et qui consisteraient en grandes pierres de taille cimentées avec du mortier, nulle part nous n'en avons trouvé le moindre vestige. Au reste, on doit concevoir que *Tsin-chi-hoang-ti*, dans cette grande entreprise, s'est appliqué à fortifier d'une manière spéciale les environs de la capitale de l'empire, où ordinairement se portaient, tout d'abord, les hordes tartares. Du côté de l'*Ortous* et des monts *Hale chan* les fortifications n'étaient guère nécessaires : le Fleuve Jaune garde bien mieux le pays que ne saurait le faire un mur d'enceinte.

Après avoir franchi la grande muraille, nous nous trouvâmes en présence de la barrière de *San-yen-tsin*, célèbre par sa grande sévérité à l'égard des étrangers. On nous fit d'abord des difficultés, mais tout se borna à une assez violente querelle avec les soldats de la douane. Ils voulaient absolument de l'argent, et nous étions absolument déterminés à ne leur donner que des paroles. Ils finirent enfin par nous laisser le chemin libre en nous recommandant, toutefois, de ne pas dire aux Tartares que nous étions passés gratis.

De *San-yen-tsin* nous allâmes à *Tchouang-loung-in*, vulgairement appelé dans le pays *Ping-fan*. Son commerce est assez vivant; la ville, prosaïquement taillée sur les patrons ordinaires, n'offre aucun trait particulier ni de laideur ni de beauté.

Pour arriver à la grande ville de *Si-ning-fou*, nous suivîmes un chemin affreux. Nous éprouvâmes surtout beaucoup de misères pour traverser la haute montagne de *Ping-keou*, dont les aspérités offraient à nos chameaux des difficultés presque insurmontables. Chemin faisant, nous étions obligés de pousser continuellement de grands cris pour avertir les muletiers qui auraient pu se trouver sur la route de conduire leurs bêtes à l'écart. La route était si étroite et notre caravane inspirait à ces animaux une si grande frayeur, qu'il était souvent à craindre de les voir se précipiter dans des gouffres. Quand nous fûmes arrivés au bas de la montagne *Ping-keou*, notre route se continua pendant deux jours à travers des rochers et le long d'un profond torrent, dont les eaux tumultueuses bondissaient à nos pieds. L'abîme était toujours béant à côté de nous; il eût suffi d'un faux pas pour y rouler.

*Si-ning-fou* est une ville immense, mais peu habitée. Son commerce est intercepté par *Tang-keou-eul*, petite ville située sur les bords de la rivière *Kéou-ho*, et à la frontière qui sépare le *Kan-sou* du *Kou-kou-noor*. Ce lieu n'est pas marqué sur la carte, il est toutefois d'une haute importance sous le point de vue commercial. Je reviendrai sur *Tang-keou-eul* après avoir dit encore un mot du *Kan-sou*.

Cette province est belle et paraît assez riche. L'admirable variété de ses produits est due à un climat tempéré, à un sol naturellement fertile, mais surtout à l'activité et au savoir-faire des agriculteurs. Nous avons admiré un magnifique système d'irrigation par le moyen de canaux superposés. A l'aide de petites écluses construites avec simplicité, l'eau est distribuée dans tous les champs avec régularité et sans efforts; elle monte, descend, circule, et se joue en quelque sorte à travers ces riches campagnes, au gré des cultivateurs. Dans le *Kan-sou* le froment est beau et abondant; les moutons et les chèvres y sont de belle espèce; de nombreuses et inépuisables mines de charbon mettent le chauffage à la portée de tout le monde; en un mot, il est facile de se procurer dans ce pays un bon confortable à peu de frais.

Les *Kan-sounais* diffèrent beaucoup, par leur langage et leurs mœurs, des habitants des autres provinces de l'empire. Mais c'est surtout leur caractère religieux qui les distingue le plus des Chinois, ordinairement si indifférents et si sceptiques. Dans le *Kan-sou* on rencontre de nombreuses et florissantes lamazeries qui suivent le culte réformé du Bouddhisme. Tout porte à croire que le pays a été occupé autrefois par les *Si-fan* ou Thibétains orientaux.

Les *Dchiahours* sont peut-être la race la plus saillante de la province du *Kan-sou*. Ils occupent le pays communément appelé *San-tchouan*, patrie de notre *Samdadchiemba*. Ces *Dchiahours* ont toute la fourberie et l'astuce des Chinois, moins leurs manières polies et les formes honnêtes de leur langage. Aussi sont-ils craints et détestés de tous leurs voisins. Quand ils se croient lésés dans leurs droits, c'est pour l'ordinaire à coups de poignards qu'ils se font raison. Parmi eux l'homme le plus honoré est toujours celui qui a commis le plus grand nombre de meurtres. Ils parlent entre eux une langue particulière, incompréhensible mélange de mongol, de chinois et de thibétain oriental. A les en croire, ils sont d'origine tartare. Quoique soumis à l'empereur chinois, ils sont gouvernés par une espèce de souverain héréditaire, appartenant à leur tribu, et qui porte le titre de *Tousse*. Il existe dans la *Kan-sou* et sur les frontières du *Su-tchuen* plusieurs tribus semblables, qui se gouvernent ainsi d'elles-mêmes et d'après leurs lois spéciales. Toutes portent le nom de *Tousse*, auquel on ajoute souvent le nom de la famille de leur chef ou souverain. *Yan-tousse* est la plus célèbre et la plus redoutable. *Samdadchiemba* appartient à cette tribu.

Je reviens à *Tang-keou-eul*. Cette ville a peu d'étendue, mais elle est très-populeuse, très-active et très-commerçante. C'est une véritable Babel où se trouvent réunis des gens de toute langue; des Thibétains orientaux, des *Hoang-mao-eul* ou longues chevelures, des Tartares de la Mer Bleue, des Chinois de toutes les provinces, et des *Houydze-turcs*, descendants d'anciennes migrations indiennes. Tout porte, dans cette ville, le caractère de

la violence. Chacun marche dans les rues, armé d'un grand sabre et affectant dans sa démarche une féroce indépendance. Il est impossible de sortir, sans être témoin de querelles qui ordinairement s'éteignent dans le sang.

Après quelques jours de repos à *Tang-keou-eul*, nous allâmes visiter la lamazerie de *Koumboun* chez les *Sifan* ou Thibétains orientaux. Comme nous avions résolu d'apprendre la langue thibétaine et de nous mettre au courant des doctrines du Bouddhisme, nous séjournâmes pendant plus de six mois dans ce célèbre couvent de lamas.

*Koumboun* est la patrie de *Tsonka-Remboutchi*, célèbre réformateur de la religion bouddhique. Les traditions lamanesques rapportent que *Tsonka-Remboutchi*, né miraculeusement, coupa ses cheveux à l'âge de sept ans et adopta la vie religieuse. Après avoir étudié longtemps les prières sous la conduite d'un lama à grand nez, venu du ciel d'occident, il révéla sa mission divine et partit pour le Thibet. C'est là qu'il commença à établir la réforme bouddhique dans les habits religieux et les formules liturgiques. Cette réforme est suivie dans le Thibet et la Tartarie. Maintenant on distingue des lamas de deux espèces, les lamas à habits jaunes et les lamas à habits gris, c'est-à-dire les bonzes de Chine qui n'ont pas voulu entrer dans les principes de la réforme. *Koumboun* est une lamazerie qui jouit de la plus grande célébrité; elle compte plus de trois mille lamas.

Sa position offre à la vue un aspect vraiment enchanteur. Qu'on se figure une montagne partagée par un profond ravin, d'où s'élèvent de grands arbres incessamment peuplés de corbeaux et de corneilles au bec jaune. Des deux côtés du ravin et sur les flancs de la montagne, s'élèvent en amphithéâtre les blanches habitations des lamas, toutes de grandeurs différentes, toutes entourées de petits jardins et surmontées de belvédères. Parmi ces modestes maisons dont la propreté et la blancheur font toute la richesse, on voit saillir de nombreux temples bouddhiques aux toits dorés, étincelant de mille couleurs et entourés d'élégants péristyles. Pourtant ce



qui frappe le plus, c'est de voir circuler dans les nombreuses rues de la lamazerie tout ce peuple de lamas, revêtus d'habits rouges et coiffés d'un grand bonnet jaune en forme de mitre. Leur démarche est ordinairement grave et silencieuse. Nous sommes restés longtemps à *Koumboun*, et, pour rendre hommage à la vérité, je dois dire que nous avons eu toujours à admirer la paix et la concorde qui règnent parmi ses nombreux habitants. Ils se traitent avec respect et politesse; les devoirs de l'hospitalité sont remplis parmi eux avec une cordiale générosité. Dès notre arrivée dans la lamazerie, un lama que nous ne connaissions nullement nous offrit sa maison, et pendant le long séjour que nous y fîmes, nous eûmes toutes les peines du monde pour l'empêcher de remplir à notre égard les offices d'un serviteur.

Une discipline très - sévère contribue beaucoup à maintenir dans la lamazerie la paix et le bon ordre : les infracteurs de la règle, qu'ils soient jeunes ou vieillards, sont châtiés à coups de barres de fer, dont marchent toujours armés les chefs chargés de la discipline. Ceux qui se rendent coupables du moindre larcin sont expulsés après avoir été marqués au front d'un signe d'ignominie, avec un fer rougi au feu. Les punitions ne sont pas abandonnées, pourtant, à l'arbitraire des supérieurs : il y a deux tribunaux qui, dans les cas graves, procèdent juridiquement au jugement des accusés.

L'enseignement lamanesque se divise en quatre sections ou facultés. La première est la faculté des prières; c'est la plus estimée et la plus nombreuse; on place en second lieu la faculté de médecine, puis vient la faculté de mysticité et enfin la faculté des formules liturgiques.

La naissance et la vie de *Tsonka - Remboutchi*, l'histoire de la réforme bouddhique, son culte et ses croyances, le régime et la discipline de la lamazerie, l'enseignement des quatre facultés bouddhiques, tout cela a dû fixer notre attention et être l'objet de nos études pendant notre séjour à *Koumboun*. Je pourrais entrer sur tous ces points dans des détails nombreux et pleins



d'intérêt, mais pour cette fois je dois me borner à faire un court et rapide sommaire.

Il y avait plus de trois mois que nous résidions à *Koumboun*, et depuis longtemps nous étions scandaleusement infracteurs d'une grande règle de la lamazerie. Les étrangers qui ne font que passer à *Koumboun*, ou qui doivent seulement y faire un court séjour, ont la faculté de s'habiller à leur gré; mais ceux qui sont attachés à la lamazerie et ceux qui doivent y résider pendant l'espace de plus de deux mois, sont obligés de revêtir les habits sacrés des lamas. On est très-sévère sur cette règle d'uniformité. Plus d'une fois on nous avait avertis à ce sujet. Enfin les autorités nous firent dire que puisque notre religion ne nous permettait pas de porter les habits sacrés des lamas, on nous invitait à résider dans la petite lamazerie de *Tchogortan*, distante de *Koumboun* de près de vingt minutes de chemin. Dans cette détermination on usa de la plus grande délicatesse.

*Tchogortan* est comme la maison de campagne de la faculté de médecine. Les grands lamas et les étudiants qui appartiennent à cette faculté, s'y rendent tous les ans vers la fin de l'été et y passent ordinairement quinze jours, occupés à aller recueillir les plantes médicales, sur les montagnes environnantes. Pendant le reste de l'année, les maisons, pour la plupart, sont désertes; on y rencontre seulement quelques lamas contemplatifs qui ont creusé leur cellule dans les rochers les plus escarpés de la montagne. Nous demeurâmes à *Tchogortan* pendant quelques mois, continuant de nous occuper de l'étude du thibétain, tout en veillant à la garde de nos chameaux. De temps en temps nous allions faire des promenades à *Koumboun*, et presque tous les jours nous recevions, à *Tchogortan*, la visite de quelques lamas, surtout de ceux qui étaient les plus zélés à s'instruire des vérités chrétiennes.

Au mois d'août 1845, pour célébrer l'anniversaire de notre départ de la vallée des *Eaux noires*, nous nous remîmes en route. Notre petite caravane s'était augmentée d'un chameau, d'un cheval et d'un lama du mont

*Ratchico*, que nous reçûmes en qualité de pro-chamelier. Nous rentrâmes ainsi dans la vie nomade et nous allâmes dresser notre tente sur les bords de la Mer Bleue.

Le *Kou-kou-noor* (Lac Bleu) est appelé par les Chinois *Hin-hai* (Mer Bleue). Les Chinois ont raison d'appeler mer plutôt que lac cet immense réservoir d'eau qui se trouve dans la Tartarie. Il a, en effet, son flux et reflux, son eau est amère et salée, et, quand on en approche, l'odorat est saisi par une forte odeur marine. Au milieu de la Mer Bleue, vers la partie occidentale, est une petite île où est bâtie une lamazerie. Une vingtaine de lamas contemplatifs l'habitent. On ne peut pas aller les visiter, car il n'y a pas une seule barque sur toute l'étendue de la Mer Bleue; du moins nous n'en avons jamais aperçu, et les Mongols nous ont assuré que parmi eux personne ne s'occupait de navigation. Seulement pendant l'hiver, au temps des grands froids et lorsque la mer est glacée, les Tartares organisent leurs caravanes, et vont en pèlerinage à la petite lamazerie. Ils apportent leurs offrandes aux lamas contemplatifs, dont ils reçoivent en échange des bénédictions pour la bonté des pâturages et la prospérité de leurs troupeaux.

Le *Kou-kou-noor* est d'une grande fertilité. Quoique dépourvu d'arbres et de forêts, son séjour est assez agréable : les herbes y sont d'une prodigieuse hauteur. Le pays est entrecoupé d'un grand nombre de ruisseaux qui fertilisent le sol et permettent aux grands troupeaux de se désaltérer à satiété. Du côté du pays rien ne manquerait, ce semble, au bonheur des Tartares nomades du *Kou-kou-noor*. Mais peut-il y avoir de bonheur sans paix et tranquillité? Ces pauvres Mongols vivent toujours dans l'appréhension des attaques des brigands. Quand ceux-ci paraissent, on se livre un combat à outrance, et si les brigands sont les plus forts, ils emmènent les troupeaux et mettent le feu aux iourtes. Aussi les habitants des bords de la Mer Bleue veillent à la garde de leurs troupeaux, toujours à cheval, toujours la lance à la main, un fusil en bandoulière et un grand sabre passé à la ceinture. Quelle différence entre ces vigoureux pasteurs à longues moustaches et les mignons bergers de

Virgile, toujours occupés à jouer de la clarinette ou à parer de rubans et de fleurs printanières leur joli chapeau de paille d'Italie!

Nous séjournâmes pendant une quarantaine de jours sur les bords de la Mer Bleue. Mais les nouvelles de l'arrivée des brigands nous forcèrent souvent de décamper et de suivre les caravanes tartares qui ne faisaient que changer de place, sans jamais s'éloigner trop des magnifiques pâturages qui avoisinent le *noor*. Ces brigands sont des tribus du *Sifan* ou Thibétains à tentes noires, qui habitent du côté des monts *Bayen-hara*, vers les sources du Fleuve Jaune; leurs bandes nomades sont très-nombreuses et connues sous le nom générique de *Kolo*. On nous fit la nomenclature de ces hordes de brigands, et c'est alors seulement que nous entendîmes parler de *Kolo-kalmouks*. Ce qu'on appelle *Kalmoukie* est quelque chose de purement imaginaire. Les *Kalmouks* ne sont qu'une tribu de *Kolo* ou Thibétains à tente noire. Les cartes géographiques sont aussi très-fautives au sujet du *Kou-kou-noor*. On donne à ce pays beaucoup trop d'étendue. Quoiqu'il soit divisé en vingt-neuf *bannières*, il doit se terminer à la rivière *Tsaidam*. Là commence un autre pays mongol qu'on désigne par le nom de *Tsaidam*.

D'après les traditions populaires du pays, la Mer Bleue n'a pas toujours existé où on la voit maintenant. Un vieux Tartare nous raconta que cette mer occupait primitivement, dans le Thibet, la place où s'élève actuellement la ville de *Lassa*; mais qu'un jour toutes ces eaux abandonnèrent leur antique réservoir et vinrent, par une marche souterraine, jusqu'à l'endroit où elles sont aujourd'hui. Cette singulière histoire nous fut aussi racontée à *Lassa* avec peu de changements. Je regrette de ne pouvoir l'écrire ici; les détails en seraient trop longs.

Pendant notre séjour dans le *Kou-kou-noor*, nous fîmes les préparatifs pour la longue route que nous allions entreprendre. Nous attendions journellement le retour de l'ambassade thibétaine qui, l'année précédente, s'était rendue à Pékin; nous avions dessein de

nous joindre à la caravane pour aller jusqu'à *Lassa* étudier les croyances tartares à la source même d'où elles émanent. Tout ce que nous avons vu et entendu durant notre voyage, nous faisait espérer qu'à *Lassa* nous trouverions un symbolisme plus épuré et peut-être moins vague. En général les croyances des lamas sont toujours indécises et flottantes au milieu d'un vaste panthéisme dont ils ne peuvent se rendre compte. Quand on leur demande quelque chose de net et de positif, ils sont toujours dans un embarras extrême, et se rejettent les uns sur les autres; les disciples ne manquent jamais de dire que les maîtres savent tout; les maîtres invoquent la toute-science des grands lamas; les grands lamas se regardent comme des ignorants à côté des saints de telle et telle lamazerie. Toutefois, grands et petits lamas, disciples et maîtres, ils disent tous que la vraie doctrine vient de l'occident; ils sont unanimes sur ce point. « Plus vous avancerez vers l'oc-  
« cident, nous disaient-ils, plus la doctrine se mani-  
« festerà pure et lumineuse. » Quand nous leur faisons l'exposé des vérités chrétiennes, ils se contentaient de dire avec calme : « Nous autres nous n'avons pas lu  
« toutes les prières. Les lamas de l'occident vous expli-  
« queront tout, vous rendront compte de tout. Nous  
« avons foi aux traditions venues de l'occident. »

Au reste ces paroles ne sont que la confirmation d'un fait qu'il est aisé de remarquer sur tous les points de la Tartarie. Il n'est pas une seule lamazerie de quelque importance dont le grand lama ou supérieur ne soit un homme venu du Thibet. Un lama quelconque qui a fait un voyage dans ce pays est regardé comme un homme supérieur, comme un *voyant*, aux yeux duquel ont été dévoilés tous les mystères des vies passées et futures au sein même de l'*éternel sanctuaire* et dans la *terre des esprits*.

Le 15 octobre, l'ambassade thibétaine arriva dans le *Kou-kou-noor*, et nous nous mîmes en route. La troupe avait été grossie d'un grand nombre de caravanes mongoles qui profitaient de cette excellente occasion pour faire le voyage du Thibet. On peut porter au

nombre suivant les hommes et les animaux qui composaient cette grande caravane : deux mille hommes, douze cents chameaux, autant de chevaux et quinze mille bœufs à long poil, connus sous le nom d'*yak* ou bœuf grognant.

L'ambassade thibétaine est en réalité une spéculation commerciale entre *Lassa* et Pékin. Les bœufs et les chameaux sont destinés au transport des marchandises et des vivres. Ce serait chose intéressante et curieuse que de décrire en détail la marche et les mouvements de cette grande caravane, qui s'en allait par troupes et par pelotons à travers le désert, s'arrêtant tous les jours dans les plaines, dans les vallées, aux flancs des montagnes; tous les jours improvisant avec ses tentes, si nombreuses et si variées, des villes et des villages qui s'évanouissaient le lendemain pour reparaître encore le jour d'après. Quel étonnement pour ces vastes et silencieux déserts de se voir tout à coup traversés par une multitude si bruyante et si nombreuse!

Après quinze jours de marche parmi les magnifiques plaines du *Kou-kou-noor*, nous arrivâmes chez les Mongols du *Tsaidam*. Le pays est infécond et sauvage. Le terrain aride et salpêtré produit à peine quelque broussailles desséchées. Cette nature si triste et si morose semble aussi avoir gagné le cœur des habitants. Ils paraissent tous avoir le *spleen*; ils parlent peu et leur accent est très-guttural. Nous rencontrâmes dans le pays de *Tsaidam* quelques restes de lamazeries qui, depuis peu de temps, avaient été dévastées et incendiées par les brigands.

L'abattement fut général quand nous arrivâmes aux pieds de la montagne *Borhan-bota*, qui, disait-on, se trouve toujours enveloppée de vapeurs pestilentielles. Avant d'en commencer l'ascension, chacun prit les mesures sanitaires enseignées par la tradition, et qui consistent à manger quelques grains d'ail. Enfin on se hasarda à grimper sur les flancs du *Borhan-bota*. Mais bientôt les chevaux se refusent à porter leurs cavaliers; chacun va donc à pied, marchant à petit pas. Insensiblement tous les visages blanchissent, le cœur s'affadit

et les jambes ne peuvent plus fonctionner. Mon Dieu, quelle misère ! on est anéanti, brisé, et pourtant il faut encore ramasser toute son énergie pour assommer les animaux qui se couchent à chaque pas et refusent d'avancer. La moitié de la troupe, par mesure de prudence, s'arrêta en chemin dans un enfoncement de la montagne. L'autre moitié, par prudence aussi, se tua en efforts pour ne pas mourir asphyxiée au milieu de cet air chargé d'acide carbonique. Nous fûmes de ceux qui franchirent le *Borhan-bota* d'un seul coup. Quand nous fûmes au sommet, nos poumons se dilatèrent enfin à leur aise. Descendre la montagne ne fut qu'un jeu, et nous pûmes aller dresser notre tente loin de cet air meurtrier.

Le passage du *Boran-bota* n'avait été qu'un apprentissage. Le mont *Chuga* allait bien autrement mettre à l'épreuve nos forces et notre courage. Comme la journée devait être longue et pénible, le coup de canon qui d'ordinaire annonçait le départ se fit entendre à une heure après minuit. Quand la grande caravane commença à s'ébranler, la nuit était pure et la lune resplendissante. Nous n'étions pas encore arrivés au sommet et le jour était sur le point de paraître, lorsque le ciel se rembrunit et le vent se mit à souffler avec une violence qui allait toujours croissant. Les versants opposés étaient encombrés de neige ; les animaux en avaient jusqu'au ventre, et souvent ils allaient se précipiter dans des gouffres dont il leur était difficile de sortir ; il en périt plusieurs. Nous marchions à l'encontre d'un vent si glacial et si fort, que la respiration se trouvait parfois arrêtée. Malgré nos épaisses fourrures, nous tremblions à chaque instant d'être tués par le froid. A l'exemple de plusieurs voyageurs, je montai à rebours sur mon cheval et je le laissai aller au gré de son instinct. Lorsqu'on fut arrivé au pied de la montagne et qu'il fut enfin permis de se reconnaître, on remarqua plus d'une figure gelée. M. Gabet eut à déplorer la mort passagère de son nez et de ses oreilles.

Ce fut au mont *Chuga* que commença sérieusement la longue série de nos misères. La neige, le vent et le



froid se déchainèrent sur nous avec une fureur de jour en jour plus violente. Nous entrions dans les steppes du Thibet, c'est-à-dire dans le pays le plus affreux qu'on puisse imaginer. Les hommes et les animaux étaient sans cesse contraints de fouiller dans la neige, ceux-ci pour pouvoir brouter un peu d'herbe, et nous pour déblayer quelques *argols*, unique chauffage qu'on rencontre dans le désert. Dès ce moment, la mort commença à planer sur la grande caravane. Tous les jours on était forcé d'abandonner sur la route des chameaux, des bœufs, des chevaux, qui ne pouvaient plus se traîner. Le tour des hommes vint un peu plus tard. Nous cheminions, du reste, comme dans un vaste cimetière. Les ossements humains et les carcasses d'animaux qu'on rencontrait à chaque pas semblaient nous dire sans cesse que sur cette terre meurtrière et au milieu de cette nature sauvage, les caravanes qui nous avaient précédés n'avaient pas trouvé un sort meilleur que le nôtre.

Ma santé se maintenait; mais bientôt j'eus l'inexprimable malheur de voir M. Gabet malade. Il tomba dans une extrême faiblesse; ses forces avaient été brisées par le passage du mont *Chuga*. Combien l'avenir était sombre! encore deux mois de route pendant les horreurs de l'hiver!

Nous étions en présence des montagnes *Bayen-hara*. Des pieds jusqu'à la cime tout était enveloppé d'une épaisse couche de neige. Dieu dans sa bonté infinie nous donna assez de courage et de force pour franchir ces redoutables hauteurs. Après quelques jours de marche nous allâmes dresser notre tente sur les bords du *Mouren-oussou*.

Vers sa source, ce fleuve magnifique porte le nom de *Mouren-oussou*. Plus bas il s'appelle *Kin-cha-kiang*, en Chine c'est le *Yang-tze-kiang* ou Fleuve Bleu. Quand nous passâmes le *Mouren-oussou* sur la glace, un spectacle singulier s'offrit à nos yeux. Nous avions déjà remarqué de loin des objets informes qui paraissaient incrustés dans la glace au milieu de ce grand fleuve. Quel fut notre étonnement quand nous reconnûmes plus de cinquante bœufs sauvages qui, sans doute, s'é-



taient mis à la nage au moment de la concrétion des eaux. Leurs grandes têtes surmontées de cornes monstrueuses étaient à découvert, le reste du corps était pris dans la glace.

Nous avons souvent aperçu dans les déserts du Thibet de grands troupeaux de bœufs sauvages. Ces animaux sont d'une grosseur démesurée. Leur poil est long et ordinairement noir; quelquefois il tire sur le fauve. Ces bœufs sont surtout remarquables par la grandeur et la belle forme de leurs cornes. Quand on en trouve quelques-uns qui se sont isolés du troupeau, on peut se hasarder à les mitrailler. Mais il faut que les chasseurs soient en grand nombre pour bien assurer leur coup; car s'ils ne tuent pas cet animal facile à irriter, ils en seront infailliblement broyés et mis en pièces.

Nous avons souvent aussi fait la rencontre de certains animaux que les gens du pays nomment *mulets sauvages*. Ils ont le corps petit et effilé. Leur poil est invariablement roux sur le dos; mais, sous le ventre, au front et aux jambes, il tire sur le blanc. Leurs oreilles sont longues et semblables à celles des ânes et des mulets. Leur tête, grosse et disgracieuse, n'est nullement proportionnée à l'élégance de leur corps. Ils sont d'une étonnante agilité, mais d'un caractère peu farouche; quelquefois nous les avons vus folâtrer avec les chevaux de la caravane. Pourtant à l'approche de l'homme ils prennent la fuite, et les gens du pays nous ont assuré qu'on n'avait jamais pu en apprivoiser. Ce quadrupède est incontestablement ce que les naturalistes appellent *cheval hémione* ou demi-âne. Les chèvres jaunes, les rennes, et les bouquetins abondent dans le Thibet antérieur.

Après le passage du *Mouren-oussou*, la caravane comença à se débander. Ceux qui avaient des chameaux voulurent prendre les devants, de peur d'être trop retardés par la marche lente des bœufs. D'ailleurs la nature du pays ne permettait plus à une aussi grande troupe de camper dans le même endroit.

Bientôt un affreux ouragan qui dura pendant quinze

jours vint se joindre aux horreurs d'un froid intolérable. Les animaux étaient décimés par la mort. Les misères de tout genre avaient jeté les pauvres voyageurs dans un abattement voisin du désespoir. Quel spectacle affreux de voir ces hommes qu'on abandonnait mourants le long du chemin ! Quand un malade ne pouvait plus ni parler ni se mouvoir, on disposait à côté de lui sur une pierre un petit sac de farine d'orge et une écuelle de bois, et puis la caravane continuait sa route. Après que tout le monde était passé, alors les corbeaux et les vautours qui tournoyaient dans les airs s'abattaient sur cet infortuné qu'ils déchiraient tout vivant. Trente-neuf hommes furent ainsi abandonnés avant leur mort à la voracité des oiseaux de proie.

M. Gabet était dans un état alarmant. Ses pieds et sa figure étaient gelés, ses lèvres déjà livides et ses yeux presque éteints. Si encore on eût pu lui donner quelque soulagement ! Nous n'avions d'autre moyen que de l'envelopper entièrement dans des couvertures et puis de fisseler le tout sur un chameau. S'arrêter était chose impossible. Malgré cette déplorable situation, nous étions forcés de continuer notre route. Pour comble de malheur les vivres commencèrent à nous manquer. Il ne nous restait plus que quelques mesures de farine d'orge. Pendant quinze jours nous dûmes nous contenter d'une modique ration. Humainement parlant, nous devions périr, mais la bonté infinie de Dieu était toujours là pour veiller sur nous.

Un jour que nous suivions les sinuosités d'un val-lon, le cœur oppressé par de tristes pensées, voilà que tout à coup nous voyons apparaître des cavaliers sur la cime des montagnes environnantes. Nous ne pûmes nous empêcher d'éprouver un frémissement subit, en les voyant se précipiter vers nous avec impétuosité. Dans ce pays désert et inhabité que faisaient ces cavaliers ? Nous ne doutâmes pas un instant que nous étions tombés entre les mains des brigands. Leur allure d'ailleurs n'était nullement propre à nous rassurer. Un fusil en bandoulière, deux grands sabres suspendus de chaque côté de la ceinture, des cheveux noirs et huileux qui

tombaient en longues mèches sur les épaules, des yeux flamboyants et une peau de loup sur la tête en guise de bonnet, tel était le portrait des personnages dont nous étions environnés. Ils étaient au nombre de vingt-sept, et de notre côté nous étions seulement dix-huit voyageurs; car depuis quelques jours nous avions pris les devants sur le gros de la troupe. Après qu'on eut mis pied à terre de part et d'autre, un courageux Thibétain de notre petite bande s'avança pour parler au chef des brigands. A la suite d'une conversation assez animée : — « Quel est cet homme? dit le *Kolo*, en indiquant de la main M. Gabet qui était encore attaché sur son chameau. — C'est un grand lama du ciel d'occident, répondit le marchand thibétain : la puissance de ses prières est infinie. » Le *Kolo* porta aussitôt ses deux mains jointes au front, adressa quelques paroles à voix basse au marchand thibétain; puis, ayant fait un signe à ses compagnons de brigandage, ils montèrent tous à cheval, partirent au grand galop et disparurent derrière les montagnes. « N'allons pas plus loin, nous dit le marchand thibétain, dressons ici notre tente. Les *Kolo* sont des brigands, mais ils ont le cœur grand et généreux; quand ils verront que nous restons sans peur entre leurs mains, ils ne nous attaqueront pas; d'ailleurs, ajouta-t-il, je crois qu'ils redoutent beaucoup la puissance des lamas du ciel d'occident. » Sur son avis, nous n'allâmes pas plus loin et nous dressâmes la tente. Pendant la nuit nous dormîmes d'un œil seulement, et le lendemain nous continuâmes en paix notre route. Parmi les voyageurs qui se rendent à *Lassa*, il en est peu qui puissent se vanter d'avoir vu les fameux *Kolo* de si près sans en avoir reçu aucun mal.

Nous venions d'échapper à un grave danger, mais il s'en préparait un autre plus formidable, nous disaient-ils, quoique d'une nature différente. Nous commençons à gravir la vaste chaîne des monts *Tanla*. Au dire de nos compagnons de voyage, tous les malades devaient mourir sur le plateau, et les bien portants y endurer une forte crise. M. Gabet avait été irrévocablement condamné à mort par les gens à expérience. Après six

jours de pénible ascension, nous arrivâmes enfin sur ce fameux plateau, le point peut-être le plus élevé du globe. Nous apercevions comme à nos pieds les pics et les aiguilles de ces immenses massifs dont les derniers rameaux allaient se perdre dans l'horizon. Nous voyageâmes pendant douze jours sur les hauteurs du *Tanla*, et par bonheur nous n'eûmes jamais de mauvais temps. Dieu nous envoya tous les jours un soleil bien-faisant et tiède pour tempérer un peu la froidure de l'atmosphère. Cependant l'air fortement oxigéné était d'une vivacité extrême. Il périt beaucoup d'animaux; notre petit mulet fut du nombre. Les tristes prophéties qui avaient été faites au sujet de M. Gabet se trouvèrent avoir menti : ces redoutables montagnes lui rendirent au contraire la santé et ses forces premières.

La descente du *Tanla* fut brusque, longue et rapide; elle dura quatre jours entiers. Après quelques étapes, nous rencontrâmes des sources thermales d'une extrême magnificence. Parmi d'énormes rochers on voyait comme de grands réservoirs où l'eau bouillonnait avec violence. Quelquefois elle jaillissait en colonne comme si elle fût sortie d'un corps de pompe. Audessus de ces grandes sources, des vapeurs épaisses s'élevaient dans les airs et se condensaient en nuages. Ces eaux sont sulfureuses. Les malades thibétains s'y rendent quelquefois de fort loin pour prendre des bains.

Nous arrivions insensiblement vers les pays habités. Déjà nous commençons à apercevoir çà et là quelques tentes noires dont la vue nous épanouissait le cœur. Les Thibétains nomades ne logent pas dans les *ïourtes* de feutre comme les Mongols, ils demeurent sous de grandes tentes faites avec de la toile noire. Leur forme est ordinairement exagone : mais le système de perches et de cordages qui les tiennent fixées en terre est si bizarre, que je renonce à pouvoir en donner une idée exacte par écrit. Ce qui dans le monde connu ressemblerait le plus à la tente noire des Thibétains, ce serait une araignée monstrueuse qui se tiendrait immobile sur ses hautes et maigres jambes, mais de manière à ce que son large abdomen touchât à terre.

Les Thibétains nourrissent peu de chevaux, mais leurs coursiers sont d'une race supérieure à celle qu'on voit en Tartarie. Les chameaux qu'on rencontre dans le pays appartiennent tous aux Mongols, qui les laissent au pâturage pendant leur séjour à *Lassa*. Les troupeaux des Thibétains nomades se composent de bœufs à long poil et de moutons. Le *yak* ou bœuf à long poil est trapu, ramassé et moins gros que le bœuf ordinaire; il a le front large et les yeux gros; il grogne comme le cochon, mais sur un ton plus fort et plus prolongé. Tout son corps est couvert d'un poil long, fin et luisant. Celui qui est sous le ventre descend ordinairement jusqu'à terre. Le *yak* a les pieds faits comme ceux des chèvres; aussi aime-t-il à gravir les montagnes et à courir à travers les précipices. Quand il prend ses ébats, il redresse et agite la queue, dont l'extrémité se termine par une touffe de poil en forme de panache. Il porte entre les épaules une assez grosse protubérance qui sert à retenir l'attelage quand on l'applique à la charrette; car, quoi qu'on ait pu en dire, il sert très-bien au labour. La chair du *yak* est excellente; le lait que donne la vache à long poil est délicieux, et le beurre qu'on en fait au-dessus de tout éloge.

La station thibétaine la plus importante qu'on rencontre en allant à *Lassa* est située sur les bords de la rivière *Nap-tchou*, désignée sur la carte par le nom mongol de *Khara-oussou*. On nous raconta qu'à une époque très-reculée, un roi du *Kou-kou-noor* ayant fait la guerre aux Thibétains, les subjuga en grande partie, et donna le pays de *Nap-tchou* aux soldats qu'il avait amenés avec lui. Quoique les Tartares soient actuellement fondus dans les Thibétains, on peut encore remarquer parmi les tentes noires de *Nap-tchou* un grand nombre d'ourtes mongoles. Les caravanes qui se rendent à *Lassa* doivent rester quelques jours dans ce pays pour organiser un nouveau système de transport. La difficulté des chemins ne permet pas aux chameaux d'aller plus loin. Nous vendîmes donc les nôtres, et, après avoir loué des bœufs à long poil, nous continuâmes notre marche.

La route qui conduit de *Nap-tchou* à *Lassa* est en

général rocailleuse et fatigante. Quand on arrive à la chaîne des monts *Moiran*, elle est d'une difficulté extrême. Pourtant on éprouve la joie inexprimable de se trouver dans un pays de plus en plus habité. Les tentes noires qu'on aperçoit dans le lointain, les nombreux pèlerins qui se rendent à *Lassa*, les innombrables inscriptions gravées sur des pierres amoncelées le long de la route, tout contribue un peu à alléger les rigueurs du voyage.

A mesure qu'on approche de *Lassa*, le caractère exclusivement nomade des Thibétains s'efface peu à peu. Déjà quelques champs cultivés apparaissent dans le désert; les maisons remplacent les tentes noires, enfin les bergers ont disparu, on se trouve au milieu d'un peuple agricole.

La grande vallée de *Pampou*, faussement appelée *Panctou* sur la carte, est un pays magnifique. L'agriculture y est florissante; les fermes sont d'un aspect ravissant. Pour le moment je ne dirai rien sur les Thibétains, parce qu'en parlant de notre séjour à *Lassa*, j'aurai à m'étendre sur ce peuple si peu connu en Europe.

A *Pampou* notre caravane fut obligée de se transformer encore une fois. C'est là que s'arrêtent ordinairement les bœufs à long poil. Ils sont remplacés par des ânes robustes et accoutumés à porter de lourds fardeaux. Nous n'étions séparés de *Lassa* que par une montagne, c'était peut-être la plus ardue et la plus escarpée de toutes celles que nous avons vues. Les Thibétains et les Mongols la gravissent avec une grande dévotion. Les pèlerins, disent-ils, qui ont le bonheur d'arriver au sommet obtiennent la rémission complète de leurs péchés. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que si cette montagne n'a pas le pouvoir de remettre les péchés, elle a du moins celui d'imposer une rude et forte pénitence à ceux qui la franchissent. Pendant presque tout le temps nous fûmes obligés de marcher à pied. Impossible d'aller à cheval parmi ces sentiers escarpés et rocailleux.

Le soleil venait de se coucher, quand nous en-



trâmes dans une belle et spacieuse vallée. *Lassa* était devant nos yeux. Cette multitude d'arbres séculaires qui entourent la ville, ces maisons blanches, hautes et terminées en plate-forme, ces temples nombreux aux toitures dorées, mais surtout ce *Bouddha-la* où s'élève le palais grandiose du *Talé-lama*, tout donne à la capitale du Thibet un aspect majestueux et imposant.

A l'entrée de la ville, des Mongols que nous avons connus en route et qui nous avaient précédés de quelques jours, vinrent nous recevoir. Ils nous invitèrent à mettre pied à terre dans un logement qu'il nous avaient préparé. Nous arrivâmes à *Lassa* le 29 janvier 1846. Il y avait dix-huit mois que nous étions partis de la vallée des *Eaux noires*.

(*La suite de ce voyage à un prochain numéro.*)

## NOTES.

—

Nous croyons devoir joindre quelques notes à la relation de M. Huc pour en faciliter la lecture; elles sont justifiées par l'importance même de sa relation.

On pourra suivre assez facilement la route des intrépides missionnaires sur les cartes de l'Atlas de la Chine et de la Tartarie de d'Anville, dernier résultat des grands travaux géodésiques de l'ancienne et savante mission de la Chine. La feuille intitulée : *Carte générale de la Tartarie chinoise, 1732*, est celle que l'on devra choisir de préférence.

Nous n'adoptons dans la disposition de ces notes d'autre ordre que celui de la relation avec indication des pages.

Pag. 5. — *La vallée des Eaux noires* n'est pas indiquée sur les cartes (nous n'entendons parler jamais que de celles dont il vient d'être question), mais d'après les indications du missionnaire, 100 lieues (90 en ligne droite) sur Pékin et 8 jours de marche (60 lieues) sur Tolon-noor, elle nous paraît être vers 43° N. et 11° 30' E. (il y

a 136°, parce que le premier méridien est celui de l'Île-de-Fer), dans le pays de Charot, bassin du Sira-Mouren.

Pag. 6. — Le royaume de *Géhekten*, est écrit *Kelchikten*.

Pag. 6. — Tolon-noor est sur le méridien de Pékin et à 65 lieues N. Les missionnaires l'appellent *Tchaonaïman-Soume*, dénomination qu'elle a sans doute portée au dix-huitième siècle, mais qui peut être oubliée actuellement. M. Huc aura lu *Djonaïmansoume* sur quelques-unes de ces caricatures qu'on vend au public pour des cartes.

Pag. 7. — *Tchakhar*, qui veut dire en mongol *pays limitrophe*, a été orthographié à tort dans les *Annales Thakhar*.

Pag. 10. — *Koukou-hote*, orthographié sur la carte *Houhou-hotun*, en donnant à l'h un son guttural aspiré, est par 40° 55' N. et 109° 5', à 105 lieues (toujours en ligne droite) au S.-O. 1/4 O. de Tolon-noor. Hote est la forme française de *hotun* ou *khoton*, qui signifie ville en mandchou.

Pag. 10. — *Thagau-kouren* n'est pas indiquée sur les cartes. *Kouren* signifie *enceinte, ville, cour* en mongol.

Pag. 10. — Le *pays d'Ortous* est situé en dedans de la grande sinuosité formée par le Hoang-ho ou Fleuve-Jaune, au N. de la province de Chen-si.

Pag. 12. — Le *Tabos-noor* n'est pas indiqué sur les cartes, mais on voit, d'après la relation, qu'il est à onze jours, environ 75 ou 80 lieues, du Hoang-ho, ou 95 de Koukou-hote, dans la direction de l'O.-S.-O., puisque les voyageurs marchaient sur Ning-hia.

Pag. 17. — *Che-tsui-dze* ne se trouve pas sur les cartes, mais on peut à peu près juger de sa position d'après celle de Ning-hia.

Pag. 17. — *Tchong-ouëi* ou *Tsong-nëi*, à 30 lieues S.-O. 1/4 S. de Ning-hia, a été orthographié dans les *Annales* par erreur *Tsoung-wei*.

Pag. 17. — Le royaume de Hale-chan n'est pas indiqué sur la carte, mais on comprend facilement que c'est le territoire voisin des montagnes de ce nom, qui sont sans doute les *Holang-chan* ou *Alajan-Aline* de la carte de Tartarie.

Pag. 18. — Les monts *Moussour* sont les *Thian-chan*, les Montagnes Célestes des Chinois, dont le nom se rattache à l'histoire la plus ancienne des peuples germaniques appelés *Gothiod* (les Goths), le peuple de Dieu. — Voy. Humboldt, *Asie centrale, Recherches sur les chaînes de montagnes et la climatologie comparée*, tom. I et II.

Pag. 20. — *Tchouang-loung-in*, le Tchoang-lang-in de la carte du Chen-si.

Pag. 21. — *Si-ning*, en mongol *Séline*, est par 36° 38' N. et 99° 32' E. — Voy. J. Mac Carthy, *Dictionnaire géographique*, au mot.

Pag. 21. — *Tang-kéou-eul* (écrit dans les *Annales Tang-keou-cul* par erreur) n'est pas sur la carte, bien que la position soit indiquée.

Pag. 26. — Le *Mont-Ratchico* est, d'après la carte du Thibet, par 33° 10' N. et 100° 20' E., à 85 lieues S.-S.-E. de Si-ning.

Pag. 26. — D'après les cartes, le Kou-kou-noor a environ 240 lieues carrées ou 475,000 hectares : elles y indiquent deux îles.

Pag. 27. — La carte des missionnaires donne au pays de Kou-kou-noor sa véritable étendue. Ce sont les méchantes copies que l'on en fait chaque jour qui sont inexactes.

Pag. 27. — Le pays de *Tsaïdam* n'est pas mentionné sur la carte, mais la rivière y est tracée.

Pag. 29. — A partir du moment où M. Huc pénètre dans le pays de *Tsaïdam*, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de suivre son itinéraire sur la carte du Thibet des missionnaires, parce que ne l'ayant pas levée eux-mêmes, ils l'ont faite d'après des travaux indigènes ou des rapports qui en ont altéré et la configuration et la nomenclature. Ainsi, le *Borhan-bota* et le *Mont-Chuga* n'y sont pas portés : ces deux montagnes doivent être sur les sources du Hoang-ho.

Pag. 31. — *Bayan-hara* ou *Kara* est le nom mongol de la haute chaîne de montagnes qui sépare le Tangout méridional du Thibet ; elle sépare le bassin du Hoang-ho de celui du Ya-loung-kiang. C'est une partie du Koulkoun ; une de ses plus hautes cimes est le Tcha-khari-Bayan-Kara, d'où sort le *Cara* de la carte des missionnaires, par 33° 40' N. et 96° E.

Pag. 34. — Les *Monts-Tanla* ne sont pas marqués sur les cartes, qui indiquent seulement, mais dans une autre direction, au S. du Lac Sacré (Tengri-noor), les *Monts-Tanla*. On voit que les *Tanla* sont moins une chaîne qu'un immense massif, puisqu'il fallut 22 jours pour les traverser ; 22 jours représentent au moins 150 lieues.

Pag. 36. — Le *Yak* est le *Bos gruniens*, le bœuf grognant de l'Inde, dont la queue touffue forme les tchaouris, ces panaches-événails si en usage dans la péninsule.

Pag. 37. — Les *Monts-Moiran* ne sont pas sur la carte, mais si on réfléchit que les monts *Bayan-hara* (ou les sources du Hoang-ho) et *Lassa* sont presque exactement orientés N.-E.-S.-O., il sera facile, d'après le texte même de la relation, de déterminer la situation réciproque des points qui sont cités ici. — *Panctou* est sans doute une de ces nombreuses fautes faites sur les cartes par les graveurs seuls.

Pag. 38. — *Talé-Lama* s'écrit plus exactement *Dalaï-Lama*, en mongol le *Grand-Lama*, le pontife suprême de la religion bouddhique.

Il est à regretter que M. Huc, ayant perdu ses papiers, n'ait pu nous donner de son voyage au Thibet qu'un itinéraire si peu détaillé, pour un trajet de près de 200 lieues, environ 900 kilomètres ; la science aurait eu besoin, sur une route qu'aucun Européen n'a encore parcourue, de détails plus abondants et qui eussent été vraiment précieux.

# L'ALGÉRIE

EN 1846.

(SUITE.)

*Instruction publique.* — On nous a souvent accusés de songer, partout où nous posons les pieds, à élever des forts de préférence à toute autre création. Les détails que nous avons donnés sur les grands travaux militaires exécutés en Algérie sembleraient confirmer ce reproche s'ils étaient considérés isolément. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut les voir; ce ne sont que des instruments de protection derrière lesquels se développent des faits d'une bien autre importance. Depuis trente ans, la pensée qui nous inspirait dans nos fondations coloniales a bien changé, tandis que celles des autres peuples sont restées ce qu'elles étaient au dix-septième et au dix-huitième siècle. S'il est un argument qui puisse montrer quel est l'esprit auquel nous obéissons aujourd'hui, il n'en serait pas de plus convaincant que le soin apporté dans nos colonies au développement de l'instruction publique. L'Algérie en est une preuve.

A la fin de 1844, le nombre total des élèves qui fréquentaient les écoles françaises était de 3,327; au 31 décembre 1845, il était de 4,562; soit environ 5 p. 100 du chiffre total de la population européenne à ladite époque; différence en plus, 1,235. Cette progression est la plus remarquable que l'on ait eue à constater dans l'intervalle d'un exercice à un autre, et il convient d'observer que le nombre des enfants admis dans les établissements d'instruction publique s'est accru dans

une proportion beaucoup plus forte que la population ; car tandis que celle-ci s'est développée, de 1844 à 1845, dans le rapport de 10 p. 100, la seconde s'est augmentée dans celui de 42 p. 100. Ce résultat significatif est dû aux efforts de l'administration pour étendre l'enseignement primaire dans la limite des crédits budgétaires à tous les centres de population, au fur et à mesure qu'ils acquièrent quelque développement. Les bénéfices de cette instruction s'étendent d'ailleurs principalement aux classes ouvrières et laborieuses de la société algérienne, dont l'état moral, tout aussi bien que l'état matériel, s'améliore, ainsi qu'on le voit, d'une manière sensible.

Le mouvement qui porte les populations à profiter des ressources qu'on leur offre pour l'agrandissement de l'intelligence n'est pas seulement propre aux Européens ; les musulmans y obéissent aussi, et le nombre de leurs enfants reçus dans les écoles chrétiennes s'augmente chaque jour. Les écoles indigènes dirigées par les tolba ont cependant un avantage qu'elles conserveront encore quelque temps. La plupart des villes en possèdent un certain nombre. Alger en a 14, fréquentées par 320 élèves. Disons d'ailleurs qu'on n'a fait aucun effort pour modifier cette position. La prudence le voulait ainsi dans les premiers temps de la conquête, mais on s'occupe activement aujourd'hui de suivre une autre marche. L'enseignement public sera ici plus qu'ailleurs une affaire de gouvernement. La domination française ne s'établira d'une manière définitive et surtout ne fructifiera que lorsque le pouvoir dirigeant tiendra dans ses mains l'éducation de toutes les jeunes générations qui grandissent et s'élèvent dans le pays. Ce que nous venons de dire des musulmans s'applique aux israélites. L'ordonnance royale du 9 novembre 1845, sur l'organisation du culte et des écoles israélites en Algérie, a mis fin au régime que l'on suivait alors et qui eût évidemment produit un mal réel. Avant cette époque, les enfants étaient livrés partout aux mains de maîtres intolérants et peu éclairés, qui ne s'attachaient qu'au développement de préjugés absurdes en opposition

avec nos idées. Le consistoire central d'Alger et les consistoires provinciaux d'Oran et de Constantine ne peuvent manquer d'imprimer sur tous les points, une salutaire direction à la population israélite; ils agiront particulièrement sur la génération nouvelle, qui montre tant d'aptitude à apprendre notre langue, et tant d'ardeur à s'assimiler nos mœurs, nos habitudes et même nos costumes.

Le cours public d'arabe littéral, fondé en 1836 à Alger, n'a commencé à se développer que depuis l'ordonnance du 25 avril 1845, qui rend obligatoire, à partir de l'année 1847, la connaissance de la langue du pays pour tous les candidats aux emplois civils en Algérie. Il existe en outre à Alger une chaire d'arabe vulgaire. Constantine (1846), Oran, Bône ont été dotées d'établissements semblables.

Le collège d'Alger, le premier des établissements d'instruction secondaire, se développe et grandit tous les jours, grâce à l'excellente mesure qui, au commencement de 1845, a dédoublé toutes les classes et permis de donner à l'enseignement une marche plus ferme et plus régulière. Le collège comptait, au 31 décembre 1845, 167 élèves, dont 100 externes et 33 demi-pensionnaires. Un cours d'arabe vulgaire y complète les études classiques; les élèves y sont admis à partir de la sixième.

Des pensionnats, où l'on donne l'instruction secondaire, ont été établis à Bône, Philippeville et Oran.

Les établissements d'instruction primaire sont au nombre de 48, dont 30 écoles communales de garçons, 18 de filles, plus 4 salles d'asile, à Alger, Oran, Bône et Philippeville, qui fonctionnent d'une manière on ne peut plus louable.

*Bibliothèques et Musées.* — La bibliothèque publique d'Alger <sup>1</sup>, dont la fondation se préparait depuis 1835,

<sup>1</sup> L'Angleterre, qui étend sa domination plus ou moins contestée, sur 120,000,000 d'individus, n'a pas fondé, au milieu de cette agglomération immense d'intelligences, *une seule bibliothèque publique*. Et la plupart des établissements anglais ont au moins *deux siècles* d'existence



fut définitivement constituée en 1838, au moyen de dons d'ouvrages faits par les divers départements ministériels, auxquels vinrent se joindre des manuscrits arabes, recueillis par M. Berbrugger, conservateur de l'établissement à Alger, ainsi que dans nos expéditions militaires, et surtout lors de la prise de Constantine en 1837. Au 10 novembre 1846, la bibliothèque possédait 1,473 volumes imprimés, et 687 volumes de manuscrits, qui sont loin de représenter un pareil nombre d'ouvrages, par suite de l'habitude qu'ont les indigènes de relier plusieurs traités ensemble. Sur le chiffre total des manuscrits, 385 sont relatifs à la théologie, 113 à la grammaire. L'établissement est ouvert au public trois fois par semaine.

Le musée d'Alger, commencé en même temps que la bibliothèque, et ouvert au public à la même époque, a grandi et s'est développé successivement : on y conserve un certain nombre d'objets d'histoire naturelle (zoologie), 1,200 échantillons minéralogiques, des inscriptions latines et des médailles en assez grand nombre.

Les pièces archéologiques trouvées à Cherchel, l'ancienne *Julia Cæsarea*, capitale de la Mauritanie césarienne, ont été réunis par les soins de M. Béquet, ancien commissaire civil, et de M. le capitaine du génie Thomas, dans un local particulier, où ils forment un petit musée fort intéressant. Si nous citons ces deux noms avec empressement, c'est pour les signaler au souvenir de ceux qui attachent aux monuments des temps passés l'importance qu'ils ont véritablement au point de vue des grandes études historiques.

Une autre collection archéologique a été formée à Philippeville, qui s'élève au milieu des ruines de *Rusicada*.

#### SUBSISTANCES. — MARCHÉS ET APPROVISIONNEMENTS.

*Consommation en bestiaux de la population européenne et indigène pendant l'année 1845.* — Après le commerce, la question de la consommation locale, c'est-à-dire d'un écoulement facile et immédiat des produits du sol est, sans aucun doute, l'une des plus importantes pour un

pays éminemment agricole, tel que l'est et le sera toujours l'Algérie. Elle mérite donc une grande attention.

Nous avons vu que l'armée consomme :

En grains, près de. . . . .	200,000	hectolitres.
En bœufs et veaux. . . . .	43,500	têtes.
En vaches, à peu près. . . . .	11,000	»
En moutons et chèvres. . . . .	151,000	»
En porcs. . . . .	22	»
En foin et verts. . . . .	255,000	quint. métriq.
En paille longue et courte. . . . .	68,000	»
En orge, farine d'orge, son et avoine. . . . .	300,000	»

A côté de cette consommation si considérable, il en est une autre non moins forte, mais qui par son avenir est peut-être plus importante à étudier : nous voulons parler de la consommation des populations civiles.

Elle a été en 1835, tant sur les territoires civils même, que sur les territoires mixtes, de 34,190 bœufs, taureaux et vaches ; 14,090 veaux ; 16,076 chèvres, chevreaux et agneaux ; 211,219 moutons ; 6,162 porcs.

Aucun document ne nous donne la consommation des céréales, mais il est facile de s'en faire une idée, en adoptant pour unité de consommation par individu le chiffre d'une population européenne, celui de 2 hectolitres ; nous aurons 220,000 hectolitres. Il faut y joindre une consommation d'orge et d'avoine pour les animaux égale à celle de l'armée, soit 300,000 hectolitres, et une de fourrage équivalente à la moitié de la précédente.

Ces chiffres réunis aux premiers présentent donc, pour la consommation des éléments de la population sur lesquels la production coloniale peut agir, les chiffres suivants :

420,000	hectolitres de blé ;
600,000	hectolitres d'orge et avoine ;
30,000,000	kilos de fourrages ;
92,000	bœufs, vaches et veaux ;
378,000	moutons, agneaux et chèvres ;
6,200	porcs.

Nous allons chercher tout à l'heure à obtenir la valeur de ces produits. Mais, pour cela, il est nécessaire que nous examinions leur prix sur le marché des principales localités de l'Algérie, en 1845.

Deux tableaux des pages 122 et 124 nous offrent à ce sujet des données précieuses, et la question nous semble avoir un tel intérêt, que nous n'hésitons pas à en reproduire ici les parties les plus essentielles, en le ramenant au cadre de notre publication. Un des motifs qui nous y engagent est la grande différence que l'on remarque souvent dans les prix du même objet sur les différents marchés, différence qui permet difficilement de prendre des moyennes.

PROVINCES.	MARCHÉS.	GRAINS (L'HECTOLITRE)				FOURRAGES. (LES 100 KIL.).			
		de l'intérieur		de l'extérieur		FOIN.		PAILLE.	
		Blé. fr. c.	ORGE. fr. c.	Blé. fr. c.	ORGE. fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger . . . . .	Alger . . . . .	15 45	7 85	18 24	10 05	»	»	»	»
	Blidah . . . . .	20 87	9 14	19 53	8 56	8 00	8 00	»	»
	Boufarik . . . . .	26 15	12 94	25 80	12 90	»	»	»	»
	Cherchel . . . . .	21 05	12 61	20 90	14 18	»	»	»	»
	Dellis . . . . .	18 53	10 20	10 00	»	»	»	»	»
Constantine.. .	Koléah . . . . .	»	»	»	»	7 27	5 85	»	»
	Constantine . . . . .	14 80	6 89	9 47	4 44	9 68	3 25	»	»
	Bône . . . . .	12 50	6 12	12 18	6 05	9 64	»	»	»
	Philippeville . . . . .	14 80	8 70	»	»	9 00	6 40	»	»
Oran. . . . .	La Calle . . . . .	11 50	6 05	11 00	6 00	»	6 00	»	»
	Oran . . . . .	15 15	6 00	15 45	6 66	»	9 15	»	»
	Mostaghanem . . . . .	»	9 00	14 70	10 16	»	5 15	»	»

		FARINES (LES 100 KILOS).			PAIN (LE KILO).		
		1 <sup>re</sup> qualité.	2 <sup>me</sup> qualité.	3 <sup>me</sup> qualité.	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>me</sup> qualité	3 <sup>me</sup> qualité
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Alger.. . . .	Alger . . . . .	45 90	39 34	33 47	0 40	0 30	0 25
	Blidah . . . . .	»	»	»	0 85	0 60	»
	Boufarik . . . . .	»	»	»	»	»	»
	Cherchel . . . . .	»	»	»	0 80	»	0 60
	Dellis . . . . .	»	»	»	0 40	0 58	0 26
Constantine. .	Constantine . . . . .	54 00	28 00	14 00	0 55	»	0 54
	Bône . . . . .	40 90	32 00	30 60	»	»	»
	Philippeville . . . . .	57 51	29 40	25 46	0 39	0 29	0 24
Oran. . . . .	La Calle . . . . .	44 00	41 50	41 00	»	»	»
	Oran . . . . .	36 15	50 64	25 14	0 58	0 53	0 26
	Mostaghanem . . . . .	41 91	52 67	»	0 45	0 58	»

PROVINCES.	MARCHÉS.	LÉGUMES ET POMMES DE TERRE (LES 100 KILOS).									
		Sol de l'intérieur.		Sol de l'extérieur.							
		fr.	c.	Fèves.		Haricots		Pois.		Pommes de terre.	
	Alger.. . . . .	12	28	12	20	24	16	28	25	11	56
Alger. . . . .	Blidah. . . . .	»		50	00	60	00	70	00	15	00
	Boufarik. . . . .	»		»		25	00	25	00	11	55
	Cherchel. . . . .	14	00	55	55	55	70	50	45	19	51
	Dellis. . . . .	»		50	00	62	00	58	00	»	
Constantine. . . . .	Constantine. . . . .	9	60	8	00	57	59	57	00	28	10
	Bône. . . . .	14	00	46	00	60	00	61	00	18	00
	Philippeville. . . . .	10	60	28	00	44	00	45	64	»	
	La Calle. . . . .	12	00	»		50	00	40	00	12	00
Oran. . . . .	Oran. . . . .	15	50	19	00	28	55	55	00	»	
	Mostaghanem. . . . .	»		19	00	55	60	45	40	»	

		VIANDE (LE KILO).							
		Bœuf.		Veau.		Mouton.		Porc frais.	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Alger.. . . . .	Alger.. . . . .	0	91	0	79	0	80	1	59
	Blidah. . . . .	0	70	0	61	0	60	1	50
	Boufarik. . . . .	0	84	0	78	»		»	
	Cerchel. . . . .	1	14	1	11	1	12	1	55
	Koléah. . . . .	0	90	0	81	0	74	1	56
Constantine. . . . .	Constantine. . . . .	0	58	0	76	0	65	1	90
	Bône. . . . .	0	41	»		0	42	1	52
	Philippeville. . . . .	0	71	0	77	0	76	»	
	La Calle. . . . .	0	65	0	65	0	65	1	75
Oran. . . . .	Oran. . . . .	0	86	0	86	0	86	»	
	Mostaghanem. . . . .	0	77	0	77	0	82	1	96

Avec ces données et en tenant compte des différentes circonstances qui peuvent les modifier, nous aurons, pour la valeur des objets consommés par l'armée et la population des territoires civils et mixtes, les chiffres approximatifs suivants :

Blé, environ. . . . .	7,000,000
Orge, » . . . . .	5,700,000
Fourrages, » . . . . .	2,400,000
Bœufs, » . . . . .	15,000,000
Moutons, chèvres et agneaux. . . . .	8,000,000

Ce qui donne un total d'un peu plus de 38,000,000 de fr., ou en chiffres ronds, 40,000,000.

On voit que si la colonisation était fortement constituée, que si elle était prête à répondre à l'appel qui

lui est fait, elle trouverait dans les éléments mêmes que l'Europe a en grande partie apportés en Algérie, de grands moyens de progrès et d'action. Je n'examinerai pas ici la question de savoir si la culture européenne sera jamais en état de lutter avec la culture indigène; mais il résulte de l'examen des faits que jusqu'à présent cette consommation, dont nous venons d'analyser l'essence, a dû ses approvisionnements aux populations indigènes. En 1845, ils ont amené et apporté sur les marchés algériens, tant pour répondre aux demandes des Européens qu'à celles de leurs compatriotes, 184,532 bœufs, 443,724 moutons, 28,336 chevaux, 16,802 mulets, 20,417 ânes, 562,328 volailles; 203,985 hectolitres de blé, 148,259 d'orge, 17,615 de fèves; 86,898 charges de fourrages, 365,264 de bois, 160,661 de charbon; 6,961 quintaux métriques de foin; 49,639 hectolitres d'huile; 65,551 kilogrammes de miel; 39,888 kilos de cire; 221,455 de beurre, 526,257 de savon, 807,784 de tabac; 942,600 de laine, 313,380 de tissus de laines; 123,949 de substances territoriales; 60,073 peaux de bœufs. Le nombre des Arabes qui se sont rendus sur les marchés, soit comme vendeurs, soit comme acheteurs, a été de près de deux millions (1,781,864), près de 300,000 de plus qu'en 1844.

Il en résulte que les approvisionnements se sont maintenus dans la marche ascendante constatée depuis quelques années. Dans la province d'Alger, le nombre des bœufs et moutons vendus a augmenté de plus de moitié. Une augmentation a également eu lieu pour les chevaux; elle a été d'un tiers sur le marché de Constantine.

Les Arabes ont fourni à peu près la même quantité de tissus de laine. La différence en moins que donne le marché de Constantine s'est reportée notamment sur Setif, Ghelma et Bône.

Les arrivages de laine se sont élevés d'un tiers : les marchés de Boufarik, Blidah, Medéah, Orléansville, Oran, Mascara, Tiaret, Constantine, Setif et Bône se font remarquer surtout dans ces accroissements. Celui de Tiaret, à lui seul, y a contribué pour un chiffre de

144,250 kilos, supérieur de près des 3/4 à celui de 1844.

L'huile, le miel et la cire présentent aussi des augmentations assez significatives.

L'approvisionnement du tabac a peu varié. Bône est toujours le marché où ce produit arrive avec le plus d'abondance.

Les tableaux qui nous ont donné les prix des denrées de premier ordre nous fournissent aussi le prix des denrées d'une moindre importance dans les trois provinces. Nous conservons la division qu'en ont faite les documents officiels en *provenances de l'intérieur* et *provenances de l'extérieur*. On comprend de quelle importance est cette double indication.

Aux provenances de l'intérieur appartiennent le foin, la paille, la viande et les pommes de terre déjà cités.

#### PROVENANCES DE L'INTÉRIEUR.

	PROVINCES		
	d'Alger,	de Constantine,	d'Oran <sup>1</sup> .
Bois (100 k.). . . de	2 02 et 4 52	5 29 à 5 86	3 75 »
Charbon ( <i>id.</i> ). . .	9 » à 15 »	7 62 à 12 51	4 19 ou 7 47
Huile (le kil.). . .	0 85 à 2 »	0 79 à 1 20	0 » »
Volaille (la pièce).	1 » à 1 52	0 80 à 1 02	1 25 ou 1 55
OEufs (la douz.) .	0 80 à 1 12	0 51 à 0 70	0 71 ou 0 82
Savon noir (100 k.).	60 à 100 »	84 44 à 100 »	0 » »
Cire ( <i>id.</i> ). . .	26 » à » »	200 » à 250 »	0 » »
Miel ( <i>id.</i> ). . .	90 » ou 194 »	150 » ou 281 »	49 » »
Tabac ( <i>id.</i> ). . .	150 » ou 200 »	85 » à 141 »	0 » »

#### PROVENANCES DE L'EXTÉRIEUR.

Riz (100 kil.) . .	40 » à 61 »	50 » à 61 »	48 44 à » 52
Pommes de t. ( <i>id.</i> ).	9 » à 19 27	12 » à 27 80	8 20 à » 14
Porc salé (le kil.).	0 90 à 2 »	1 » à 1 94	1 54 ou 1 90
Monce (100 kil.).	55 » ou 60 »	40 » à 69 »	39 » à 46 65
Bois ( <i>id.</i> ). . .	2 50 à 5 30	5 60 ou 11 50	4 55 » »
Charb. de bois ( <i>id.</i> )	9 22 ou 13 60	8 58 » »	10 45 » »
Charb. de t. ( <i>id.</i> ).	4 46 » »	4 62 à 16 <sup>2</sup> »	4 29 » »

<sup>1</sup> Les prix de la province sont ceux des deux marchés d'Oran (le premier) et de Mostaghanem (le second).

<sup>2</sup> 4 62 et 5 sont les prix de Bône et de Philippeville, 16 celui de



Huile à br. (le lit.).	1 05 à	1 50	0 79 à	1 50	1 12 ou	1 52
Huile fine ( <i>id.</i> ).	1 80 à	2 »	1 60 à	2 19	1 95 ou	1 98
Savon (100 kil.).	66 77 à	120 »	71 » à	100 »	72 90 ou	81 »
Vin ord. (bordelaise) <sup>1</sup> .	54 » à	75 »	56 » à	96 »	56 » ou	64 »
Eau-de-vie (le litre).	0 79 à	1 80	0 70 à	0 98	0 72 ou	0 74
Alcool à 52 ( <i>id.</i> ).	1 25 à	1 97	1 20 à	1 39	1 08 ou	1 51
Sel (100 kil.).	2 » à	18 »	5 » à	10 75 <sup>2</sup>	5 35 ou	6 70
Sucre brut ( <i>id.</i> ).	102 » à	130 »	109 » à	132 »	119 »	» »
Sucre raffiné ( <i>id.</i> ).	120 » à	144 »	129 » à	140 »	121 » ou	135 »
Café ( <i>id.</i> ).	120 » à	145 59	145 » à	170 »	119 »	» »
Tabac ( <i>id.</i> ).	85 » à	150 »	150 » à	161 »	99 » ou	134 »
Graisse ( <i>id.</i> ).	120 » à	194 »	154 » à	198 »	155 » ou	173 35

Ces prix sont ceux des marchés déjà indiqués dans les tableaux précédents, et les seuls qui fussent organisés en 1844. Depuis on a créé ceux de Douéra et de Teniet-el-Had (province d'Alger), de Nemours et de Lella-Maghrnia (province d'Oran), d'El-Arrouch (province de Constantine).

Le marché de Douéra, établi dans le courant de 1845, présente peu de chances de réussite à cause du voisinage de celui de Boufarik, qui, par suite de sa position au centre de la plaine, est l'un des mieux approvisionnés de la province, surtout en bestiaux.

Les autres nouveaux marchés ont donné des résultats qui autorisent à en espérer de plus positifs pour les années suivantes.

Au total, le progrès continue à se faire sentir d'une manière notable, et il n'est pas douteux que l'organisation plus complète du service des contributions directes ne permettent, dans un avenir très-prochain, d'en apprécier encore mieux l'importance.

*Colonisation.* — De toutes les questions que nous avons eu à examiner, voilà, sans contredit, la plus palpitante. Mais ce n'est ici ni le moment ni le lieu de la discuter : on ne saurait à aucun titre la traiter inci-

Constantine; la grande augmentation provient du transport. C'est là surtout une des causes qui rendent quelquefois si différents le prix de la même denrée sur la côte et dans l'intérieur.

<sup>1</sup> La bordelaise est de 220 litres.

<sup>2</sup> 5 6 et 6 70 sont les prix de la côte; 10 75 le prix de Constantine, encore à cause du transport.

demment. Nous la renfermerons donc dans les limites mêmes que lui a données le Tableau, c'est-à-dire d'une simple exposition de ce qui a été fait en 1845 et 1846.

Diverses causes ont entravé les développements de la colonisation durant ces deux années.

Il convient de mettre en première ligne la prise d'armes d'Abd-el-Kader, qui, en portant le trouble jusqu'aux abords de la Metidja, avait suspendu forcément la réalisation de plusieurs projets de création de centres sur le revers septentrional de l'Atlas, dans le pourtour de la plaine.

Les ordonnances royales du 1<sup>er</sup> octobre 1844 et du 21 juillet 1846, sur la propriété rurale, ont soumis les propriétaires à des vérifications de titres et à des justifications de cultures qui auront pour effet de constater les droits de l'Etat, aujourd'hui presque aussi incertains que ceux des particuliers. Mais la mise à exécution de ces ordonnances a exigé des délais qui n'ont pas encore permis de disposer librement des terres nécessaires à la colonisation dans les territoires civils d'Alger, de Bône et d'Oran.

Aussi les créations nouvelles ont-elles été à peu près nulles dans ces territoires en 1846. Sauf les premiers travaux d'établissement de deux centres sur la rive gauche de la Chiffa, près de Blidah, d'un village destiné à recevoir des émigrants prussiens à la Stidia, d'un bourg à Mazagran, près de Mostaghanem, et du village d'Uzerville, près de Bône, la colonisation dans les territoires civils ne s'est signalée, en 1846, que par des perfectionnements apportés aux créations antérieures, et la continuation des études commencées précédemment.

Dans les territoires mixtes, la colonisation, qui avait été jusqu'alors presque nulle, a, pour ainsi dire, été inaugurée, en 1846, par la présentation et l'adoption de deux projets basés l'un et l'autre sur l'association des capitaux et des bras, sur la participation à l'œuvre coloniale des capitalistes et des grands propriétaires <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces deux projets sont ceux de MM. les lieutenants-généraux de

L'un de ces projets, présenté par le commandant supérieur de la province d'Oran, a reçu, en 1846, un commencement d'exécution; une ordonnance, en date du 4 décembre, en a autorisé l'application sur une partie du territoire mixte de la subdivision d'Oran, et des ordonnances ont concédé à des compagnies et à de riches particuliers de vastes étendues de terres.

L'autre projet, rédigé par le commandant supérieur de la province de Constantine, a été adopté dans ses principales parties, et l'application en a été autorisée sur divers points, notamment sur les terres de la vallée de l'Oued-Safsaf (*la rivière des Peupliers*), entre Philippeville et El-Arrouch, et sur celle de la grande et belle vallée de l'Oued-bou-Merzoug, au sud de la ville de Constantine.

L'année 1846 a préparé des matériaux et des éléments dont profitera l'année 1847. Indépendamment des études particulières à Oran et à Constantine, un grand nombre de commissions ont été chargées de déterminer, tant dans les territoires civils que dans les territoires mixtes, l'emplacement de nouveaux centres. Plusieurs d'entre elles ont déjà terminé leurs investigations; les autres continuent, et il sera possible, en 1848, de rédiger un projet d'ensemble pour la colonisation d'une grande partie du Tell.

Dans quelques localités, l'éloignement de la population flottante et les diverses autres causes signalées ont affaibli la population antérieure.

Cette perte est, au total, de 715 habitants, et les gains obtenus sur d'autres points s'élevant à 689, la réduisent à 26 individus. L'affermissement des villages n'en a pas souffert, puisque les constructions se sont bonifiées de 1,764,708 fr., et les cultures de 2,835 hectares défrichés. La situation des milices est à peu près la même qu'en 1845. Les troupeaux représentent maintenant une valeur totale de 554,051 fr.; le matériel devient de plus en plus important; les plantations privées ont at-

Lamoricière et Bedeau, que nous avons donnés *in extenso* dans le premier volume de cette Revue.

teint un chiffre de 132,466 arbres, dont 41,650 mûriers, 3,654 oliviers greffés, et 87,080 arbres fruitiers et autres.

Les alliances de familles s'établissent entre colons, et effacent insensiblement les diversités d'origine. La vie communale se développe : on fait des chemins vicinaux, des chemins d'exploitation, des plantations publiques par association, et il est devenu possible de penser à régulariser le système de prestations de travail en nature ; et cependant deux années désastreuses ont pesé sur les colons ; quelques-uns n'ont pu résister à ces épreuves et se sont éloignés. Toutefois, ils ont réalisé, pour prix de leurs concessions, une somme de 2,300 fr., ce qui, sans exception, les a toujours couverts et au-delà de leurs dépenses. Ces substitutions ont été au nombre de 73 seulement, pour 900 familles ; 167 ont obtenu leurs titres définitifs, et beaucoup d'autres méritent cette faveur. Les centres créés ont exercé sur le développement des exploitations privées une influence progressive, qui s'est étendue déjà à 47 fermes, comprenant 8,858 hectares, dont une grande partie est cultivée, et qui ont acquis, terres et constructions, une valeur totale de 3,988,700 fr. Les colons des villages eux-mêmes ont favorisé cette tendance et y ont pris part, en élevant sur leurs terres 56 constructions, valant ensemble 128,300 fr. Les cultures se perfectionnent : celle du tabac tend à se vulgariser ; les produits de toute nature se multiplient ; et l'on a vu le colon, logé chez lui, ne payant pas d'impôts, propriétaire de 8 à 10 hectares, c'est-à-dire de 25 à 30 arpents (une fortune pour le paysan français), et pouvant, d'après la moyenne donnée par la statistique, réaliser sur sa terre un revenu moyen de 1,200 fr. au minimum. Partout le travailleur est en bonne voie ; l'oisiveté seule est dans l'indigence.

Mais ce serait étrangement restreindre cette vaste question de la colonisation, de l'envisager au point de vue individuel ; ce qu'il faut voir surtout, ce sont des contrées entières ouvertes à tous les intérêts par la création de 34 centres nouveaux, non compris l'agrandissement donné à trois autres plus anciens, par l'éta-

blissement de 2,300 propriétaires, formant une population de 9,485 habitants et fournissant 2,225 miliciens; c'est l'administration et la force publique établis sur tous ces points, l'occupation du sol par le travail et le peuplement, et, comme conséquence, la production naissante. Le commerce commençant à trouver les aliments qui lui manquaient, la circulation vivifiante des hommes et des capitaux, l'impôt de consommation qui croît tous les jours, l'avènement plus prochain des autres revenus publics, et enfin l'armée pouvant porter plus au loin sa protection et ses grands travaux de guerre et de paix <sup>1</sup>.

La colonisation sur les territoires mixtes s'est particulièrement développée à Tenès, qui, au lieu de la misérable bourgade arabe élevée sur les ruines de *Cartenna*, montre aujourd'hui une ville tout européenne, florissante, et dont la population était déjà, à la fin de 1846, de près de 3,000 âmes, trois ans à peine après sa création. Une route large, praticable en tout temps doit la relier bientôt à Orléansville, centre de la belle vallée de Chelif, et lui offrir de nouveaux aliments de prospérité.

Sous l'influence française, Dellis s'accroît chaque jour, et Bougie, la riche cité des Beni-Hammad, commence à sortir de ses ruines. Orléansville, Miliana, Médéah grandissent aussi; Teniet-el-Had, Boghrar tendent à se transformer en centres permanents. Aumale est appelée à devenir une des villes les plus importantes de l'Algérie.

Aux mines de cuivre de Mouzaïa s'est élevé un village qui s'accroît chaque jour.

Le mouvement est moins rapide dans la province de Constantine, et cependant Philippeville est devenue en peu de temps une ville de 10,000 âmes; sur la route qui la lie à Constantine, à l'Oued-Zerga, à El-Arrouch, aux camps de Toumiet et de Smendou, sont venues se grouper des populations agricoles. Sous les murs de Cirta, le H'amma montre ses vertes prairies encadrées d'arbres superbes; Guelma, Setif ne sont pas restées en arrière. Des trois provinces, la province d'Oran est

<sup>1</sup> Tableau, pag. 147.

celle qui a vu s'accomplir, en 1846, les faits les plus importants de la colonisation des territoires mixtes.

Deux centres nouveaux, à la Stidia, route d'Oran à Mostaghanem et à Sainte-Léonie, banlieue d'Arzéou, y ont été fondés par l'Etat. L'établissement d'un troisième a été confié à une société (*l'Union agricole d'Afrique*); une concession de 940 hectares a été faite à un capitaliste à la charge d'en établir un hameau de 20 familles. Par ordonnance royale en date du 4 décembre 1846, il y a été créé 8 communes : Nemours, Joinville, Saint-Louis, Saint-Cloud, Sainte-Adélaïde, Saint-Eugène, Saint-Leu et Sainte-Barbe, dont les territoires vont être concédés à des particuliers ou à des compagnies. Enfin un grand nombre d'autres projets ont été conçus, classés et présentés. Mascara comptait 1,200 Européens ; Tlemsem, près de 800. Le nombre de ceux qui s'étaient groupés autour des postes de Tiaret, Saïda, Sebdou, Daïa, Lella-Maghrnia, a plus que doublé.

*Demandes de concessions.* — Les personnes qui désirent obtenir des concessions en Algérie s'adressent les unes à la direction de l'intérieur, aux administrations locales, à la direction des finances, aux commandants supérieurs des provinces pour les territoires mixtes, en Algérie, et les autres au ministère de la guerre.

Le nombre de demandes adressées, en 1846, à la direction de l'intérieur, sans l'intermédiaire du ministre, s'élève à 1,172, dont 786 par des Français et 386 par des étrangers.

301 Français ont sollicité du ministère de la guerre des concessions et ont justifié qu'ils pourraient affecter à l'exploitation des terres qui leur seraient concédées des ressources s'élevant à près de onze millions. On doit faire observer que sur le nombre total, 127 établies en Algérie, n'ont pas fait connaître au ministre la quotité de leur avoir.

190 familles étrangères ayant justifié de ressources s'élevant à environ 500,000 fr., ont sollicité du même ministère des concessions.

Depuis 1843 jusqu'en mars 1847, le nombre des demandes de concessions adressées au ministre s'est élevé



à 3,836, appuyées sur des ressources qui s'élèvent à 36,311,943 fr. Celui des demandes adressées au directeur de l'intérieur peut être de 4,500; les moyens des personnes qui les ont faites représentent 18 millions.

*Passages gratuits en Algérie.* Le nombre des permis de passages gratuits délivrés par le ministère de la guerre, en 1846, s'élève à 17,957, dont 13,161 à des Français et 4,796 à des étrangers. Les départements qui, dans le cours de cette année, ont fourni le plus d'émigrants, sont la Seine, le Var, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, la Moselle, le Jura.

*Cultures par les troupes.* — L'importance des travaux agricoles entrepris par l'armée s'accroît chaque année. Dans l'origine tout se réduisait, de la part des soldats, à s'occuper, autour et dans l'enceinte des camps et des casernes, d'un peu de jardinage, à planter quelques fleurs, à cultiver quelques légumes, bons tout au plus à améliorer l'ordinaire; il n'en est plus ainsi, c'est maintenant un travail régulier et fini; des fermes se construisent, des canaux d'irrigation se creusent, des pépinières se fondent : le soldat se fait agriculteur en Algérie. C'est une tendance que l'administration militaire ne peut trop encourager sur les points où la population agricole n'est pas établie, et ce ne sera pas assurément un des moindres services dont il faudra tenir compte à l'armée. Chacune des exploitations ainsi commencées par elle est un pas de plus fait en avant pour la conquête du pays. Ces exploitations d'ailleurs, quoique ne s'étendant encore que sur une échelle assez restreinte, se recommandent en outre à plus d'un titre : c'est pour le soldat une ressource contre l'oisiveté des garnisons et des camps, et pour la colonie un produit qui représente déjà

	825 quint. métriq.	50 de blé.
1,178	»	25 d'orge.
2,796	»	00 de paille.
7,414	»	31 de foin.

Encore convient-il d'observer que ces travaux, en raison des événements survenus en 1845, ont dû être forcés-

ment interrompus, surtout dans la province d'Oran, principal théâtre de la guerre. On peut donc compter sur des produits plus importants en 1846.

*Foins et pailles.* — Les documents constatent qu'en 1846 l'armée a récolté 64,370 quintaux 61 kilos de foin, représentant une valeur de 302,209 fr. 97 c.; que les colons en ont livré à l'administration 195,991 quintaux 82 kilos, au prix de 1,519,159 fr. 70 c., et que les réserves faites pour la consommation particulière se montent à 94,535 quintaux 26 kilos, dont la valeur est de 853,394 fr. 28 c.

Les récoltes de pailles, tant longues que courtes, faites par l'armée, se montent à 800 quintaux métriques, dont la valeur est de 4,689 fr. 55 c. Les colons en ont livré à l'administration militaire 11,192 quintaux 40 kilos, qui leur ont été payés 79,930 fr. 94 c.; ils en ont réservé, pour la consommation de leurs étables et écuries, 12,940 quintaux, qui représentent une valeur de 74,094 fr. 75 c.

*Usines à farine.* — D'après un état dressé par le directeur de l'intérieur, le 29 août 1845, il existait à cette époque dans les territoires administrés civilement 5 moulins à vapeur, 51 moulins à eau, 16 à vent et 53 à manéges; en tout, 125. En outre, 12 moulins devaient être prochainement construits.

Le nombre de ces usines était suffisant dans certaines localités, mais dans d'autres, et particulièrement dans la province de Constantine, il n'était pas en rapport avec l'importance des récoltes en céréales.

La partie du *Tableau* de laquelle nous extrayons ces données renferme plusieurs notices importantes sur la culture du tabac, du coton, de la cochenille, du mûrier, sur les sauterelles et les mesures à prendre pour leur destruction. Nous nous contentons de les signaler à qui de droit.

*Établissements divers.* — On compte, sur les territoires civils, 136 boulangeries et 97 boucheries.

Parmi les exploitations industrielles qui présentent le plus de chances de succès en Algérie, il faut placer en première ligne celle des mines. Les mines de cuivre

et de fer de Mouzaïa, concédées dans le courant de 1844, ont réalisé les espérances qu'elles avaient données. Nous en verrons les résultats dans une prochaine analyse.

Vers la fin de 1845, le gouvernement a accordé quatre nouvelles concessions de mines de fer, aux environs de Bône.

Quelques usines à vapeur d'une assez grande importance ont été créées à Alger par l'industrie particulière. Douze briqueteries considérables ont été établies aux environs, et il est peu de localités qui n'en soient pourvues.

Quelque soit, du reste, le peu d'importance de l'industrie européenne pour une contrée qui d'ailleurs peut facilement s'en passer, il faut reconnaître cependant qu'elle fait chaque jour quelques efforts pour mettre à profit les grandes ressources du pays.

Dès le 2 avril 1833, un arrêté de l'intendant civil avait établi en Algérie des courtiers de commerce. L'arrêté du 6 mai 1844 en a créé 69. Depuis cette époque jusqu'à la fin de 1845, il a été fait 6 nouvelles nominations; ce qui porte le total à 77.

*Pépinières du gouvernement.* — Dans un pays déboisé, souvent marécageux et humide, et où il était en outre impossible de se procurer des plants d'arbres, puisque les Arabes ignorent complètement ce genre de culture, le gouvernement a cru devoir créer successivement un certain nombre de pépinières destinées à répondre aux demandes les plus pressantes de la colonisation. Le nombre de ces pépinières est de 15, dont 7 principales, qui sont celles d'Alger, Boufarik, Bône, Philippeville, Constantine, Misserghine et Mostaghanem, et 8 secondaires à Medéah, Miliana, Orléansville, Tenès, Ghelma, Setif, Mascara et Tlemsen; le progrès réside dans le développement qu'a pris chacun de ces établissements.

Les pépinières du gouvernement sont actuellement en état de suffire aux besoins des plantations publiques et d'encourager puissamment les plantations particulières, en livrant chaque année des masses d'arbres considérables aux colons, soit à titre purement gratuit, soit

à des prix inférieurs de moitié à ceux du commerce. Leurs produits comprennent aujourd'hui une grande partie des allocations budgétaires, qui s'élèvent à une somme annuelle de 150,000 fr.

En effet, à la fin de 1846, les pépinières d'Alger, Bône, Constantine, Philippeville et Misserghine, ont livré environ 164,000 arbres, et une grande quantité de pourettes et de graines de toutes espèces.

Ces dernières représentent une valeur de. 6,000 fr.

Et les arbres vendus, au prix du com-

merce, une valeur de. . . . . 138,000 »

Total. . . . . 144,000 fr.

D'un autre côté, les calculs généraux des dépenses faites pour les pépinières principales depuis leur origine, donnent un résultat tel, qu'il était impossible d'espérer une production à meilleur compte.

Les sommes totales dépensées pour ces pépinières s'élèvent à 732,419 fr., et la production a été, dans ces divers établissements, de 1,605,626 arbres. Or, sur la somme précitée de 732,419 fr., il faut déduire : 1° 166,283 fr. employés pour la culture de végétaux industriels et autres, qui ont également produit leurs recettes, et 90,000 fr. dépensés pour l'achat du matériel. C'est donc une somme de 476,000 fr. seulement qui a été appliquée aux plantations. Cette somme a produit 1,605,626 arbres, ce qui donne une moyenne de 30 c. pour le prix de revient de chaque plant.

Il reste en outre dans les pépinières dont il s'agit 1,387,959 jeunes plants de plus d'un an, dont 384,901 arbres fruitiers; 447,823 arbres industriels, caroubiers, oliviers, mûriers, noyers, etc.; 60,802 arbres verts ou résineux; 641,720 arbres forestiers, et 70,380 arbres d'agrément : bella-sombra, acacias de Constantinople, savonniers, tamarins, cytises, sophora, plaqueminiers, catalpas, épiniers blancs, etc.

*Plantations publiques.* — Au 31 décembre 1846, les plantations publiques faites dans les villes et localités de l'Algérie soumises au régime civil présentaient un total de 81,601 arbres.

Dans la province d'Alger, les plantations faites sur les routes et chemins vicinaux comprennent 22,633 arbres, ormes, peupliers blancs, azédarachs, mûriers, etc.

La Place Royale, la place de Chartres, dans l'intérieur de la ville d'Alger, et le jardin des condamnés, en dehors de la porte Bâb-el-Oued, ont été revêtues de 1,324 arbres.

Il a été planté dans les villages du district d'Alger. . . . .	9,375	arbres.
— de Douéra. . . . .	1,965	»
— de Blidah. . . . .	2,764	»
— de Boufarik. . . . .	27,370	»

L'importance de ces dernières plantations a été nécessitée par la nature humide et marécageuse du sol de Boufarik : elles se composent de 25,000 saules ordinaires, 1,230 mûriers, 820 azédarachs, etc., et ont puissamment contribué à l'assainissement de cette localité, si insalubre dans les premiers temps de l'occupation. Les plantations faites dans la province de Constantine comprennent 12,433 arbres, peupliers d'Italie, peupliers blancs, mûriers, ormes, azédarachs, zulibrizins, oliviers, trembles, chalefs et arbres divers. Dans la province d'Oran, il a été planté 2,555 arbres.

Les renseignements concernant les plantations faites dans les territoires mixtes ne sont pas encore parvenus à l'administration.

O. M.

(*La fin au premier numéro.*)

## LES ILES COMORES. 47

Au milieu du bassin que forme, entre la côte septentrionale de Madagascar et les terres de l'Afrique orientale, la partie nord du canal de Mozambique, s'élève un groupe de quatre îles, signalées à l'Europe par les Portugais, sous le nom d'*Ilhas do Comoro*, et que nous appelons, d'après eux, *Comores*. Elles sont bien au milieu de la mer, à 145 milles du point le plus rapproché de la grande île, et 160 du rivage le plus proche de la côte africaine, entre les 11° et 13° de latitude sud et les 40° 30' et 43° 10' de longitude orientale. On en compte quatre, deux au centre, placées sur la même ligne, est et ouest, *Mouéli* ou *Mohelli*, et *Hinzouan*, à l'orient; deux autres affectant des positions diamétralement opposées, eu égard à celles-ci, la *Grande-Comore* ou *Angazizah*, au nord-nord-ouest de Mouéli, *Mayotte*, au sud-est de Hinzouan. Quelques écrivains des siècles derniers en comptent six, parce qu'ils y rattachent deux autres îles, Saint-Christophe et Santo-Espiritu, qui ne sauraient en faire partie vu leur éloignement, cette dernière, par exemple, en étant à 300 milles au sud 1/4 sud-ouest sur la carte du Pilote oriental de d'Après.

Il est assez difficile de déterminer avec précision la superficie des îles Comores. La révolution complète qu'a subie sur les cartes le profil de Mayotte, à la suite des reconnaissances de MM. Bérard et Jehenne, montre que nous n'avons qu'un tracé très-imparfait des trois autres. En cherchant à évaluer leur superficie sur la carte de Horsburgh, telle qu'elle est, on voit qu'elles peuvent rentrer dans des figures géométriques très-simples, qui donnent une superficie d'environ 295,000 hectares; celle de Mayotte, d'après la grande carte de M. Jehenne, est



de 32,000, ce qui présente un total de 327,000 hectares, la moitié du département de la Drôme.

Les Comores sont élevées et montagneuses. D'après les dernières reconnaissances, la hauteur des points principaux de Mayotte est de 400 à 600 mètres; ceux de Mouéli ne paraissent pas avoir une élévation plus grande; mais les montagnes de Hinzouan et de la Grande-Comore prennent des dimensions perpendiculaires bien plus considérables; dans la première, le massif même de l'île, qui atteint de 1,000 à 1,200 mètres, est dominé par un pic beaucoup plus élevé, et les deux hauts sommets de la Grande-Comore atteignent, dit-on, 2,400 à 2,500 mètres.

Nous ne savons que peu de chose de la géologie des Comores. Les volcans ont laissé des traces plus ou moins remarquables de leur action sur presque tous les points de leur surface, et celui de la Grande-Comore brûle même encore; le 14 mai 1828, dans la nuit, M. Leguevel de Lacombe en aperçut les flammes, qui avaient, du reste, peu d'activité, et il paraît qu'on le voit d'ailleurs rarement dans cet état. La partie nord-ouest de l'île est couverte de nombreux pitons qui ont la forme de petits cratères éteints; le rivage est noir, à pic, formé de pierres volcaniques, et la mer s'y brise avec force; un peu plus loin, à l'est, comme à Moroni, sur la côte occidentale, la terre est parsemée de pierres calcinées. Pamanzi, un des îlots voisins de Mayotte, renferme, dans sa partie nord, un ancien cratère, au fond duquel est un lac d'environ 600 mètres de circonférence et de 2 mètres de profondeur, dont les eaux noirâtres et huileuses ont une odeur de soufre très-prononcée; elles lavent parfaitement le linge et sont vantées par les habitants comme souveraines contre les affections cutanées. D'après M. Epidariste Colin, Hinzouan tout entière paraît avoir été exposée aux ravages d'un volcan considérable, et partout on y rencontre les traces d'un feu violent.

Si l'on en juge par les matériaux employés dans les constructions, le calcaire doit être abondant aux Comores, et de nombreux coraux, formant tantôt des écueils

dangereux, tantôt de longues murailles, avoisinent ou enveloppent les côtes de toutes les îles.

L'eau manque, on peut dire complètement, à l'une des Comores; mais les autres paraissent en être bien pourvues. Hinzouan, Mayotte, Mouéli, sont arrosées par une foule de petites rivières et de ruisseaux qui, durant la saison des pluies, bondissent et roulent au fond des vallées sillonnant le flanc de leurs montagnes. Mais à la Grande-Comore, il n'y a d'autre réservoir qu'un trou dans lequel vient filtrer une eau peu abondante et souvent assez malsaine.

Le climat des Comores ne diffère pas, on le sent bien, de celui des régions voisines, et il est soumis à toutes les grandes modifications atmosphériques propres au bassin de l'Océan Indien. Ainsi, quant à la direction des vents généraux, l'année s'y divise en *mousson du nord-est* et *mousson du sud-ouest*, lesquelles correspondent à un état de l'atmosphère très-différent. La mousson du nord-est, qui commence vers la fin d'octobre et continue jusqu'à la fin du mois d'avril, représente la *saison pluvieuse* ou mauvaise saison : cette époque, pendant laquelle ont lieu les pluies d'orage, les bourrasques et les ouragans, est communément désignée sous le nom d'*hivernage* sur les côtes voisines de Madagascar. La mousson du sud-ouest, ou *saison sèche*, commence en mai et finit vers le milieu d'octobre; de très-fortes brises soufflant alors pendant le jour, renouvellent et purifient l'air. Par leur nature même, par leur isolement, les Comores, bien que placées à une latitude où la chaleur solaire est très-puissante, ne peuvent en être réellement incommodées; elle y est sans cesse tempérée par les brises. C'est en janvier et février qu'elle atteint son maximum et que le climat est plus malsain dans les endroits bas et voisins des marais. Ceux-ci paraissent n'exister qu'en un petit nombre d'endroits, comme à Mayotte, où ils ont été une cause de dépopulation. Dans les trois autres îles, on ne paraît voir rien de semblable; la population y porte un air de santé remarquable; et si les Européens ont été atteints aux Comores de fièvres

légères, cela est plutôt dû au défaut d'acclimatation qu'à des causes permanentes d'insalubrité.

L'aspect des Comores est tout en leur faveur et témoigne de la fécondité de leur sol. Les hautes pentes des montagnes élevées, le sommet des mornes du rivage sont couverts d'une belle verdure d'arbres, d'arbustes, de lianes et de hautes herbes qui forment un réseau souvent infranchissable; la base est ombragée de bosquets de cocotiers, de touffes épaisses de bananiers, de groupes de mangoniers, d'orangers, de citronniers, de mangoustans, entremêlés de champs d'ignames, de patates sucrées, de coton, de maïs, de riz qui égale, s'il ne le surpasse pas, celui de la Caroline. On y recueille aussi en profusion les pamplemousses, une grande variété de fèves, de l'arrow-root, des ananas délicieux. Le pignon d'Inde, le papayer, l'élégant arec, le goyavier, le tamarinier, et d'autres arbres moins connus, ornent le flanc des collines. La canne à sucre et l'indigo s'y trouvent également, mais cette dernière plante n'y est qu'à l'état sauvage. Du reste, beaucoup de productions de l'Asie et de l'Europe y réussiraient parfaitement, si la population, moins paresseuse, s'occupait un peu activement de culture.

De vastes pâturages, aussi bons que le terroir, nourrissent de nombreux troupeaux. A la Grande-Comore, 20,000 bœufs croissent et multiplient de manière à fournir à la nourriture des îles voisines et de Mozambique. Ces animaux, quoique ne buvant jamais, sont si gras qu'ils peuvent à peine marcher; singulier résultat d'une propriété particulière au sol ou à l'air de cette île, car elle s'étend, non seulement aux hommes, qui sont de véritables colosses, mais encore aux moutons, lesquels sont superbes, aux cabris qui sont plus gros, plus gras et qui produisent mieux qu'ailleurs. Cette particularité est tellement locale, qu'à Hinzouan et à Mouéli les bœufs sont de la plus petite espèce; leur chair est cependant très-délicate; dans cette dernière île on paie les plus gros de ces animaux cinq ou six piastres d'Espagne, et on donne quatre cabris ou quatre moutons pour une piastre. Cette petitesse du gros bé-

tail ne paraît pas d'ailleurs s'étendre ici à tous les animaux domestiques, car Hinzouan possède une espèce de cabris ou de chèvres de la plus grande taille; ils ont le poil ras et doux, de grandes oreilles, le cou allongé et point de cornes; les femelles donnent en abondance d'excellent lait, mais un préjugé empêche les Arabes d'en boire; leur chair est meilleure que celle des moutons sans laine que l'on trouve en Afrique. Les chèvres de cette espèce sont connues sous le nom de cabris de Surate, d'où il est probable qu'elles sont originaires. Il semble, d'après un voyageur, qu'il faut compter le zèbre au nombre des animaux domestiques des Comores. Le maki brun et la civette paraissent être les seuls habitants des forêts.

On rencontre dans les champs des pintades, beaucoup de cailles, plusieurs espèces de pigeons et de tourterelles, parmi lesquelles il y en a surtout une qui frappe par sa beauté : elle a le plumage gris cendré, nuancé de bleu, de vert et de blanc; son cou et ses jambes sont d'une extrême longueur; son bec est jaune et fort pointu. Le ramier y est très-abondant, et un autre pigeon, d'une couleur roux clair, est remarquable par sa grosseur.

Les veuves y sont en grand nombre, mais une seule est remarquable par la richesse de son plumage. Quelques martins-pêcheurs, ayant beaucoup de rapport avec ceux du Sénégal, se voient sur les rivages. Des troupes nombreuses de corbeaux et d'une espèce d'épervier planent au-dessus de la mer. Cet oiseau, qui, pour la taille et le plumage, ressemble à l'épervier de France, a cela de particulier, qu'il ne vit qu'à la côte, ne se nourrit que de poisson, et n'a aucun des caractères qui distinguent les oiseaux aquatiques; ses pieds ne sont pas même à demi palmés. Le gibier paraît être rare à Hinzouan.

Les îles Comores n'ont aucun des insectes incommodes qui désolent la côte d'Afrique et l'île de Madagascar, mais les champs fourmillent de petites souris. M. Archambault n'a recueilli, à Mayotte, qu'un seul

reptile, dont les caractères encore ne dénotaient pas un serpent venimeux.

« Je n'ai vu d'autres oiseaux dans les montagnes, écrivait William Jones en 1783 (*Notice sur Hinzouan*), que des poules de Guinée. Je n'ai été importuné par d'autres insectes que par des moustiques; je n'avais, du reste, aucune crainte de rencontrer des reptiles venimeux, ayant été informé que l'air était trop pur pour qu'il y en eût. Mais je fus souvent, et bien innocemment, une cause de frayeur pour un gentil et tout à fait inoffensif lézard qui courait à travers les buissons. »

Les rivières de Mouéli nourrissent beaucoup de carpes et de gouramis, mais surtout des anguilles monstrueuses, qui sont d'autant plus abondantes, qu'un préjugé religieux en interdit la chair aux Arabes. Tous les cours d'eau intérieurs sont très-poissonneux; mais il ne paraît pas en être de même des mers voisines. Du reste, vu l'extrême indolence des Arabes, on a mille peines à se procurer du poisson. Un grand nombre de gros carets fréquentent les côtes.

« Que les montagnes des îles Comores, dit William Jones, renferment des diamants et des métaux précieux, cachés avec soin et avec intention par la politique de leurs divers gouvernements, cela peut être vrai, bien que je n'aie aucune raison pour le croire et que cela m'ait été seulement assuré sans preuves. » Les explorations à venir de nos naturalistes nous éclaireront incontestablement à cet égard, en nous permettant d'ailleurs d'apprécier à leur juste valeur les revenus minéralogiques de ces îles.

† Il est assez difficile de se faire une idée exacte de la population des Comores. Mayotte est la seule pour laquelle nous possédions à cet égard des renseignements précis. Quant aux trois autres, les évaluations que l'on peut faire n'ont d'autre base que les renseignements des voyageurs, ou l'impression qu'ils ont ressentie en explorant le pays. Pendant plus d'un siècle, comme on le verra par leur histoire, ce groupe d'îles fut exposé aux invasions et aux déprédations des Sakalavas de la côte de Madagascar, véritables razias, presque toujours

suivies de l'enlèvement d'une partie des individus qui en étaient l'objet; aussi la population avait-elle très-notablement diminué : il y a quarante à cinquante ans, il paraît qu'on ne pouvait guère l'évaluer qu'à 17,000 ou 18,000 âmes. D'après les rapports de MM. Bosse et Passot, la Grande-Comore paraît être aujourd'hui très-peuplée; et, si l'on peut traduire matériellement le sentiment de M. Leguevel de Lacombe pour Mouéli, et celui de M. Le Bron de Véléla pour Hinzouan, on voit que la population y présente une certaine densité. En subordonnant ces données, un peu vagues il est vrai, à l'étendue des surfaces, nous croyons qu'on peut évaluer la population totalé des Comores à 70 ou 80,000 âmes, ce qui donne à peu près 24 individus par kilomètre carré, proportion dont la valeur s'harmonise assez bien avec les idées que fait naître la lecture attentive des relations, et avec la nature même du sol et des ressources des différentes îles. Ce chiffre présente une différence considérable avec le premier; mais nous devons dire, à l'égard de celui-ci, qu'à l'époque à laquelle il se rapporte, les Comores étaient encore moins connues qu'aujourd'hui, et qu'en réalité la population pourrait bien n'avoir pas été alors aussi faible : dans tous les cas, elle doit être actuellement plus élevée qu'il y a un demi-siècle.

La masse principale de cette population appartient à deux races différentes, les noirs d'Afrique et les Arabes du continent asiatique. Ceux-ci vinrent s'y établir au douzième siècle : ce sont eux qui forment la classe supérieure; ils ont conservé les traits caractéristiques de leur race, de grands yeux, un nez aquilin, une bouche bien dessinée, et souvent une tête d'un beau caractère. De grosses lèvres et des pommettes saillantes indiqueraient suffisamment des indigènes, si la nomenclature géographique des îles, par ses consonnances douces, et quelquefois semblables aux formes malgaches (*Moutchamioli, Iconi, Moroni, Hitzara*, à la Grande-Comore; *Ouâni, Domoni, Matsamoudo*, à Hinzouan); *Zambourou, Bouki, Choa* à Mayotte), ne montrait pas qu'ils sont sortis des mêmes lieux que la population primitive



de Madagascar. Les Arabes y ont dominé et y dominent politiquement, mais non physiquement, car aucune de leurs dénominations géographiques ordinaires ne s'y fait remarquer, et l'idiome vulgaire est un mélange d'arabe et de souaïli.

Au moral, les Comorois ont été dépeints sous les couleurs les plus dissemblables; mais il paraît que l'idée beaucoup trop favorable que se sont faite de leur caractère quelques voyageurs, provient d'une étude trop superficielle. D'après ceux qui ont eu occasion de les examiner plus à fond, ils sont menteurs, fourbes, dominés de la manière la plus absolue par l'amour du lucre, demandeurs insatiables et infatigables, de mauvaise foi, même entre eux, hypocrites, et d'une cruauté qui se dissimule mal devant l'espoir du gain, ou devant la crainte du châtement : les souffrances qu'ils ont fait endurer aux équipages de plusieurs navires naufragés sur leurs côtes, n'en sont que de trop malheureuses preuves : il faut lire particulièrement les détails de l'indigne traitement qu'a éprouvé M. Leguevel de Lacombe à Mouéli, et le récit de la triste fin du capitaine Frisque à Mayotte. D'ailleurs, pusillanimes et lâches, ils ont souffert pendant plus d'un demi-siècle les attaques périodiques des Sakalavas, bien qu'ils eussent tous les moyens de les repousser.

Les mœurs des Comorois, surtout parmi les Arabes, diffèrent peu de celles de l'Arabie et des pays musulmans qui l'avoisinent. Les femmes y vivent très-recluses, et mènent un genre de vie semblable à celui des femmes de l'Orient. « Les Arabes, dit M. Leguevel de Lacombe, jaloux entre eux, le sont si peu des chrétiens, qu'Osman nous ouvrit son harem, où nous vîmes plusieurs femmes noires et cuivrées, que leur embonpoint empêchait de marcher; leur costume n'était pas avantageux : un pantalon blanc, très-large, leur descendait jusqu'à la cheville, où il était serré au moyen d'une coulisse; un gilet sans manches, de drap rouge ou vert, orné de franges et de galons, se terminait devant, par deux pointes auxquelles des glands étaient suspendus. Leur coiffure donnait une expression grotesque à leur figure

large et bouffie : c'était une calotte de soie piquée, posée sur leur tête dénudée; car, de même que les hommes, elles se font raser la tête tous les vendredis. Elles paraissent avoir les dents brûlées par la chaux qu'elles mêlent au bétel; leurs lèvres étaient barbouillées de rouge, leurs sourcils et leurs cils teints en bleu foncé, et leurs ongles en rouge avec du henné. » Le vêtement des hommes n'a rien de remarquable. A Hinzouan, on a une prédilection particulière pour le musc que donnent les civettes qui habitent les bois de l'intérieur.

Le mahométisme est la religion du pays; mais les gens du peuple ont concilié le culte des fétiches avec la fréquentation de la mosquée.

La population des Comores s'adonne généralement à l'agriculture, d'où elle tire ses principaux moyens de subsistance. Les Arabes y exercent quelques arts mécaniques; ils fabriquent des toiles grossières, et leurs orfèvres ou forgerons sont fort adroits : ils font des poignées et des fourreaux de sabre qui se vendent 60 et 80 piastres; les lames qu'ils trempent sont même supérieures aux nôtres.

Le commerce que faisaient jadis les différentes îles de ce groupe était assez important, et s'étendait jusqu'à l'Inde. Il y a quelques années que, par suite des invasions sakalavas, il était tombé dans le même état de décadence que l'agriculture; mais aujourd'hui qu'elles ont cessé, il est probable qu'ils vont l'un et l'autre reprendre un développement en tout favorable à notre nouvelle colonie de Mayotte. On exporte de Mouéli à Mozambique de l'huile de coco et de l'écaille de tortue.

Les Comorois sont gouvernés par des sultans, et on peut dire que chaque ville a le sien. Le pouvoir y est sujet d'ailleurs à de continuelles fluctuations, par suite du caractère turbulent du peuple. Les nobles ont part au gouvernement, dans lequel domine le principe électif. Les revenus proviennent de droits sur les navires, et de droits d'entrée, ainsi que d'une sorte d'impôt territorial. Les principales villes en sont exemptes, mais elles paient une dîme sur les objets mobiliers au moufti, et les sultans eux-mêmes doivent l'acquitter.

O. MAC CARTHY.

## CHRONIQUE D'ORIENT.

Depuis la publication du dernier numéro de la *Revue de l'Orient*, trois grands événements ont attiré l'attention de l'Europe. Nous voulons parler de la fin du dissentiment turco-grec, de l'arrivée de l'ambassadeur du Saint-Siège à Constantinople et de la reddition d'Abd-el-Kader.

On se rappelle qu'à un bal donné chez le roi Othon, M. Mussurus, représentant de la Porte-Ottomane à Athènes, se crut insulté par quelques paroles du souverain. De là survint un conflit qui, à différentes reprises, a failli amener une guerre entre les deux nations. Les représentants des cabinets européens sont intervenus, et, grâce à la diplomatie, cette affaire peut être regardée comme terminée. M. Mussurus a reçu du ministre des affaires étrangères de Grèce une lettre de regrets sur l'incident qui y a donné lieu. Aussitôt la Porte a fait savoir au consul de Grèce qu'elle le verrait avec plaisir replacer sur sa maison les armes et le pavillon de sa nation. Pareil avis a été donné à tous les consuls grecs accrédités près du gouvernement Ottoman.

M. Mussurus était sur le point de s'embarquer pour Athènes, lorsqu'une chute de cheval est encore venue retarder son départ. Les médecins ont déclaré que le malade avait deux côtes cassées, mais qu'il n'y avait aucun danger.

On pense dans le monde officiel que la Porte aura le bon goût de profiter de cet événement pour remplacer M. Mussurus à Athènes et éviter ainsi au gouvernement grec une humiliation qui ne fera qu'augmenter les causes de dissentiment, déjà trop nombreuses, entre les Grecs et les Turcs.

L'arrivée de l'ambassadeur du Saint-Siège à Constantinople fait le texte de toutes les conversations. Les diplomates s'inquiètent déjà de l'attitude que va prendre

leur nouveau collègue et du degré d'influence qui lui sera accordé. Le pape Pie IX réservait au monde le sublime spectacle de la tolérance. Il a compris qu'en dehors de la puissance spirituelle que donne la tiare, il y avait la puissance temporelle du pape, comme souverain européen, qui lui faisait un devoir de ne pas rester à l'écart, d'entretenir des relations avec toutes les nations civilisées, à quelque religion qu'elles appartiennent.

Cet événement, dont tous les hommes de sens se réjouissent, a cependant quelque chose de pénible pour la France. En effet, c'est le dernier coup donné à notre influence; et désormais les chrétiens d'Orient ne s'adresseront plus au roi très-chrétien, mais au successeur de saint Pierre.

Nous avons parlé en commençant d'un troisième événement important, la prise ou plutôt la reddition d'Abd-el-Kader. C'est jusqu'à ce jour la phase la plus importante de la domination française en Algérie. Si l'on ne doit pas y voir le terme de la guerre, il est au moins permis de penser que les Arabes n'ayant plus un centre commun de rébellion et n'étant plus sollicités par l'émir, supporteront plus docilement notre autorité. Nous n'avons plus à craindre maintenant que des révoltes partielles, qui seront bientôt étouffées, et les événements de la guerre ne pourront plus être invoqués par les anti-colonisateurs.

Les conditions de la capitulation d'Abd-el-Kader ont soulevé toute une tempête de récriminations de la part de quelques écrivains. Nous nous contentons du fait accompli, si heureux pour notre nouvelle colonie, si glorieux pour la France, et nous nous abstiendrons de discuter contre les ambitions déçues ou jalouses, aussi bien que contre les passions sans nom qui, tout en se disant gardiennes de l'honneur de la France, lui donnent le conseil de manquer à la foi jurée. Etrange anomalie! Espérons que la parole donnée par un de nos plus illustres généraux et par un fils de France sera tenue et que les conditions de la capitulation de l'émir seront *loyalement* interprétées et religieusement exécutées.

M. le comte de Sartiges, qui jusqu'à présent avait

rempli, à Téhéran, les fonctions de chargé d'affaires de France, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire.

M. Jouannin, drogman-chancelier au consulat général de France à Alexandrie (Egypte), membre de la Société Orientale de France, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

M. Sabatier, ancien consul de France à Janina, vient d'être envoyé en Egypte avec des dépêches pour le consul de France à Alexandrie. Il s'agit, dit-on, des négociations relatives à l'envoi d'Abd-el-Kader en Egypte.

## NOUVELLES D'ORIENT.

### EMPIRE OTTOMAN.

*Constantinople.* — Une décision impériale avait ordonné au médecin en chef de l'empire de prendre des mesures pour l'établissement dans chaque province d'un bureau de consultations gratuites pour les pauvres. Ces bureaux sont déjà installés, et les populations de l'empire commencent à recueillir les fruits de cette généreuse institution.

— Cette décision prise par S. H. coïncide avec l'envoi en Orient par le gouvernement français de médecins chargés de visiter les patentes de santé des bâtiments en destination pour la France. On sait que M. le docteur Fauvel, chargé de cette mission à Constantinople, est déjà arrivé à son poste.

— D'après la résolution prise par le sultan de retirer de la circulation les monnaies dites *bechliks* et de ramener ainsi la parité du change avec l'Europe, on a déjà commencé cette opération. Le sultan, accompagné des hauts fonctionnaires de l'État, s'est rendu à l'hôtel de la monnaie, et en sa présence on a jeté au creuset une quantité de *bichliks* équivalent à quatre millions de piastres.

— Parmi les cadeaux dont l'ambassadeur du Saint-Siège était porteur pour le sultan, on remarquait une colonne en bronze doré, représentant la colonne Trajane; un déjeuner à trépied dont le dessus et les supports sont travaillés en mosaïque; la collection des

plus belles estampes de la calcographie camérale; trois exemplaires en or, en argent et en bronze de toutes les médailles frappées sous le pontificat de Pie IX; un joyau pour le grand-visir et une tabatière en or, enrichie de brillants, pour un autre grand dignitaire de l'empire Ottoman.

*Smyrne.* — On s'occupe beaucoup dans la ville d'un trait d'amour conjugal dont l'héroïne a déployé un caractère à la fois énergique et féroce. Il y a dix mois, un musulman avait assassiné un de ses coreligionnaires. La famille du coupable avait offert à la veuve de sa victime une somme de 20,000 piastres pour le rachat du sang; mais celle-ci, réclamant la loi du talion, a obtenu, à la suite de nombreuses instances et de deux voyages à Constantinople, que la sentence de mort fût rendue. Elle a accompagné le condamné jusqu'au lieu de l'exécution et ne s'est retirée qu'après que le bourreau a eu achevé son sanglant office.

#### SYRIE.

*Bérouth.* — Un ingénieur prussien, au service de la Porte, est arrivé à Bérouth chargé de dresser le cadastre du Liban. Deux autres le suivront bientôt. Le gouvernement n'a pas voulu donner cette mission à des musulmans, afin qu'elle fût exécutée avec la plus stricte impartialité et sans influence de sympathie et d'antipathie religieuse.

— La mission de MM. le comte de Lallemand et Boré, envoyés par le gouvernement français pour étudier la situation des Maronites est terminée. M. Boré s'est rendu à Jérusalem et M. de Lallemand est arrivé à Paris.

*Damas.* — Les dernières nouvelles annonçaient qu'un cas de choléra s'était déclaré dans cette ville. Le médecin sanitaire s'est empressé de faire cerner la maison et d'empêcher toute communication avec les habitants.

— Vers les derniers jours du mois de novembre, on vit arriver à Damas environ sept cents émigrés algériens avec leurs familles. Leur dénûment était tel, qu'ils furent réduits à voler des légumes dans les jardins pour se nourrir. Le pacha, informé de cet état de cho-



ses, leur envoya d'abord du pain et du riz, puis les notables de la ville, encouragés par ce généreux exemple, se cotisèrent pour subvenir à tous leurs besoins. Le pacha leur assigna un village pour résidence avec des terres à labourer. La joie de ces malheureux, en apprenant cette nouvelle après tant de souffrances, était indicible, et ils partirent en appelant les bénédictions du ciel sur leur nouvelle patrie.

#### ÉGYPTE.

*Alexandrie.* — Dans le courant du mois de décembre, on a posé la première pierre de l'église grecque, qui portera le nom d'église de l'*Annonciade*. Le patriarche, en habits pontificaux, a présidé à cette cérémonie, à laquelle assistaient, comme délégués du vice-roi, Artim-bey, ministre des affaires étrangères et du commerce, et Khosrew-bey, premier secrétaire-interprète.

— L'obélisque connu sous le nom d'*Aiguille de Cléopâtre* et qui figure sur une des places d'Alexandrie, va être enlevé à l'Égypte. Depuis longtemps le vice-roi en avait fait présent au gouvernement britannique, et on assure que des ingénieurs anglais viennent de recevoir l'ordre d'opérer le transport du monolithe d'Alexandrie à Londres.

— Méhémet-Ali vient de faire une grande perte en la personne de Jacoub-bey, l'un de ses plus anciens et fidèles serviteurs, mort à la suite d'une courte maladie. Il était chef de la maison du vice-roi et allait être promu au rang de pacha.

*Le Caire.* — Lord Dalhousie, gouverneur général des établissements anglais dans l'Inde, a été reçu avec grande pompe par le vice-roi. Après avoir visité les pyramides, il est parti pour Suez, où l'attendait le navire à vapeur qui doit le transporter à sa résidence.

— Sa Sainteté le pape Pie IX vient d'accorder la décoration de ses ordres au docteur Clot-Bey, président du conseil sanitaire d'Égypte, membre correspondant de la Société Orientale de France.

J. D'Es.

# VARIÉTÉS.

---

## FRANCE.

### Mort de M. ODON PELLION.

Un de nos collaborateurs, dont les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier plus d'une fois les connaissances pratiques sur l'Orient, et qui se proposait d'aider puissamment à développer l'influence d'un recueil auquel il s'était dévoué, a succombé, dans le courant de janvier, à une assez longue et douloureuse maladie. Nous donnerons dans un article spécial des détails biographiques sur la vie de cet homme, que plusieurs d'entre nous avaient appris à estimer et à aimer.

## AFRIQUE ORIENTALE.

### Zandjebar (Zanzibar).

Des lettres de Zandjebar, du 5 juin 1847, nous annoncent que durant tout le printemps le pays a été d'une insalubrité extraordinaire. Après la mort du consul de France, M. le capitaine Broquant, qui succomba à une espèce de fièvre typhoïde, le consul des Etats-Unis a été atteint de la même maladie et alla jusqu'aux portes du tombeau. Plus heureux que ses collègues, le consul anglais, M. Hamerton, n'a pas été atteint de la fièvre, mais, en revanche, il souffre d'une ophtalmie dont il se débarrassera difficilement. Les dernières nouvelles d'Europe qu'on eût reçues à Zandjebar, à la date ci-dessus, n'allaient pas plus loin que le 7 janvier, tant sont rares les communications de ce comptoir avec le reste du monde.

## EMPIRE OTTOMAN.

### Goumouch-Khânéh (Pachalik d'Erzeroum).

Me voici arrivé depuis hier à Goumouch-Khânéh, à vingt lieues de Trebizonde. Toute la contrée que nous venons de traverser se compose, en grande partie, de hautes montagnes complètement arides et sillonnées

dans tous les sens par de profonds ravins. Ces montagnes ont un caractère d'autant plus remarquable que rien n'y rappelle l'existence ou même le souvenir de l'homme. Il y a des sommités encore couvertes de neige qui doivent s'élever à plus de dix mille pieds. Ce n'est qu'à une heure à peu près de Goumouch-Khânéh que l'on retrouve de la végétation. Un peu plus loin on rencontre une suite de jardins fruitiers, le long de la rivière (la Karchoute), jusqu'au pied de la ville, dont les maisons, construites en terre, avec terrasses, s'élèvent en amphithéâtre le long d'une gorge dominée de tous côtés par des rochers à pic. Rien n'est plus étrange que la vue de cette ville, dont les maisons, confondues avec le sol, ne s'en distinguent que par les ouvertures des portes et des fenêtres.

On compte plus de 4,000 maisons à Goumouch-Khânéh. En arrivant dans le voisinage de la ville, j'envoyai Amâna (le cavache) en avant pour nous préparer des logements. Une demi-heure après, je vis arriver le secrétaire du pacha, venant à notre rencontre avec de beaux chevaux richement équipés, et escortés d'un grand nombre de cavaches et domestiques. Nous fîmes ainsi une entrée triomphale à Goumouch-Khânéh. On nous installa dans une excellente chambre chez le pacha, qui me fit l'accueil le plus cordial qu'un voyageur puisse désirer. Un excellent dîner, des pipes ornées de brillants, le café, les sorbets, le kief sur de larges divans, enfin tout ce qui caractérise l'hospitalité orientale nous fut prodigué. Nous sommes encore ici à plus de 5,000 pieds au-dessus du niveau des mers; aussi l'air y est-il excellent et d'une pureté extraordinaire. Après les chaleurs de Trebizonde, je suis heureux de respirer une telle atmosphère. J'avais réellement besoin de ce changement pour me refaire entièrement. D'après ce que m'ont dit des chefs de caravanes, le choléra a complètement cessé à Erzeroum, et n'a fait, du reste, que peu de victimes.

M. X. HOMMAIRE DE HELL,

*Voyageur français, membre de la Société Orientale, chargé d'une mission dans l'Asie occidentale.* (Extrait d'une lettre.)

# ACTES

## DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

*Séance du 24 décembre 1847.* — La séance est ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Hamont, vice-président.

Le conseil d'administration, par l'organe du trésorier, M. de Saint-Céran, propose à la Société de ramener les frais de diplôme et de cotisation au chiffre fixé par le règlement, en annulant le supplément de 6 fr. voté en 1845 pour subvenir aux frais des séances extraordinaires qui se tenaient alors, et de diminuer le droit de diplôme de 10 fr., ce qui mettrait celui-ci à 10 fr. seulement, et réduirait la cotisation annuelle à 30 fr.

Cette proposition est vivement combattue par plusieurs membres qui désirent maintenir le vote de 1845; elle est cependant sanctionnée par un vote qui réunit la majorité.

*Admission.* — M. Victor Martin, capitaine au 3<sup>e</sup> spahis, présenté dans la précédente séance par MM. Thierry et Mac Carthy, est admis en qualité de membre correspondant.

M. Le Serrec de Kervily entretient la Société des lettres qui ont paru dans le journal *la Presse* sur le naufrage de deux bâtiments de guerre français, *la Gloire* et *la Victorieuse*; l'honorable préopinant relève les contradictions, les impossibilités, les invraisemblances renfermées dans le récit du correspondant de *la Presse*, et promet de rédiger à ce sujet un article destiné à prendre place dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*.

Sur l'invitation de M. le président, M. le baron de Chassiron, attaché au ministère des affaires étrangères, communique à la Société quelques-unes des observations qu'il a faites durant un séjour de deux mois dans la régence de Tunis, tout récemment.

Avec tous les éléments de la richesse et de l'abondance sous la main, la population m'a paru plongée dans une profonde misère. Sur certains points, comme à Soulci-mâne, elle est telle que les habitants y meurent littéralement de faim. Elle résulte surtout des exactions inouïes dont ils sont l'objet pour la levée des impôts. Je citerai, par exemple, la ferme des tabacs. Que le bey demande, par exemple, dix mille mesures de tabac, le fermier en exigera trente mille. Et ainsi du reste. Les cuirs avec lesquels les habitants font leurs chaussures doivent tous provenir de la ferme, et se distinguent facilement de ceux qui pourraient venir de l'étranger. Le fermier ou ses agents avisent-ils aux pieds d'un Arabe des babouches d'une certaine couleur ou d'une nature telles qu'elles puissent les autoriser à dire qu'elles ne sortent pas de la ferme, on met l'Arabe à l'amende. L'Arabe paraît naturellement le lendemain au bazar pieds nus. On le met encore une fois à l'amende, par la raison que, s'il est sorti sans chaussure, c'est qu'il en a chez lui qui ne proviennent pas de la ferme et qu'il n'ose les porter. Le fait est historique. Ces abus incroyables et sans cesse répétés sont évidemment ignorés du bey, dont le caractère bon et libéral nous est bien connu. Ils ne sont pas seulement propres à l'administration tunisienne, ils sont inhérents à la nature de tous les gouvernements despotiques. Le fermier général est un Arabe de l'île de Djerbi, nommé Ben-Ayet. Son père, qu'il avait remplacé dans la faveur du bey, était arrivé de la condition la plus médiocre à un crédit immense, et aujourd'hui encore il est possesseur de richesses très-grandes. Du reste, le nom et l'origine de ces hauts fonctionnaires importe peu : si ce n'était pas l'un, ce serait un autre, parce qu'il faut toujours au chef de l'Etat un agent responsable qui le soulage des soins minutieux de l'administration. Une banque a été créée récemment par le bey, mais elle fonctionne de manière à produire fort peu de résultats. Le papier qu'elle a émis perd en passant de main en main quatre pour cent (4 p. 100), de sorte qu'après le vingt-cinquième emploi, il équivaut à zéro. L'armée peut être de 12,000 hommes, dont 2,000

de bonnes troupes, composées d'Arabes du sud, habitués à la fatigue, bien supérieures aux troupes ottomanes, en ce sens que l'Arabe proprement dit aura toujours sur le Turk l'avantage de l'activité, de la sobriété et par conséquent de la vigueur; il ne leur manque que de bons chefs.

Les étalons de la régence sont excellents, mais rares par suite des levées arbitraires des agents du bey. M. le général Oudinot, envoyé dans le Pachalik pour une remonte, a déclaré qu'il n'avait pu en trouver; mais M. Laplace en a acheté, je crois, qui sont restés à Bône.

Un membre de l'assemblée demande à M. de Chassiron s'il autorise le secrétaire de la société d'abord à insérer tous les détails dans son procès-verbal, et ensuite le rédacteur en chef de la *Revue de l'Orient* à les publier dans les comptes-rendus des séances de la société. M. de Chassiron répond qu'en parlant comme il vient de le faire, il a pensé se livrer seulement à une causerie, raconter des impressions de voyageur en toute liberté; qu'il tient à dire la vérité, mais que cependant il y a des considérations qui peuvent dicter le silence sur certains sujets à un bon esprit et à une intelligence dominée par le devoir envers la politique de son pays. M. de Chassiron annonce son intention de rédiger un article propre à voir le jour dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*.

M. de Saint-Céran annonce qu'il a reçu d'Afrique des nouvelles directes, desquelles il résulte que M. le lieutenant-général de Lamoricière a plus que jamais l'espoir de s'emparer d'Abd-el-Kader, cerné en ce moment par les Marocains et les troupes françaises de manière à tomber entre nos mains. Nous sommes à la veille de quelque grande nouvelle de ce côté <sup>1</sup>.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le secrétaire général pour l'intérieur,

AUDIFFRED.

*Séance du 14 janvier 1848.* — La séance est ouverte

<sup>1</sup> Le lendemain du jour où fut faite cette communication, Abd-el-Kader se rendait à M. le duc d'Aumale.



à 8 heures et demie, sous la présidence de M. le docteur J. Cloquet, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 24 décembre est lu et adopté.

Le conseil d'administration ayant pensé qu'il était nécessaire de remanier les statuts de la Société, transmet ce travail par l'organe du trésorier. Le conseil désirerait que l'on nommât une commission qui serait chargée d'analyser la nouvelle rédaction et d'y faire les modifications qu'elle jugerait convenables avant de le lire en séance.

La proposition du conseil donne lieu à une discussion, de laquelle il résulte que la Société ne juge pas nécessaire de soumettre le nouveau travail à une commission, et qu'il sera seulement discuté dans le conseil d'administration, réuni à cet effet, avant d'être lu en séance.

La séance du conseil d'administration est fixée au vendredi 22 janvier.

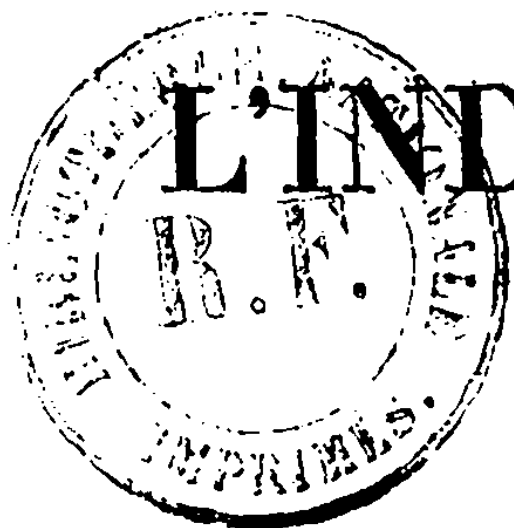
M. le président informe la Société d'un accident malheureux arrivé à M. le général comte de la Roche-Pouchin, et qui ne lui permettra pas d'assister aux séances pendant quelque temps. MM. d'Eschavannes et Morot sont chargés de se rendre auprès du général pour lui témoigner l'intérêt que ses collègues prennent à sa position.

M. Mac Carthy donne lecture d'un travail sur les Comores, dans lequel, après avoir fait l'histoire de ce groupe d'îles, il établit d'une manière positive nos droits sur Mayotte, l'une d'elles.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire général pour l'extérieur,

O. MAC CARTHY.



# L'INDE ANGLAISE.

L'Angleterre est aujourd'hui la puissance prépondérante en Asie.

L'Espagne et la Hollande occupent, il est vrai, de vastes archipels où il leur reste encore beaucoup de points à conquérir; mais lorsque, avec le temps, elles auront mis en valeur toutes les richesses de leurs possessions actuelles, elles se trouveront forcément arrêtées par la mer, barrière immobile que la nature oppose au développement de leur empire colonial. Leur avenir est dès à présent marqué sur la carte de l'Asie.

Il n'en est pas ainsi de l'Angleterre. En rejetant les Hollandais du continent asiatique par le traité de 1824, la Grande-Bretagne s'est réservé dans les Indes un vaste champ où elle peut manœuvrer à l'aise et reculer indéfiniment les horizons de son empire. Les fleuves, les montagnes, les déserts n'arrêtent ni sa politique ni ses armées. Depuis deux siècles, elle s'avance par longues étapes à la conquête de l'Asie; partie des rivages de la mer, elle a déjà planté son drapeau sur les neiges de l'Himalaya. La nature, sur cette immense étendue de terrain, n'a plus d'obstacle à lui opposer.

Tant que sa domination dans l'Hindostan n'a pas été assurée, tant que son autorité pouvait lui être disputée par des rivaux ou se trouver compromise par le contre-coup des grandes luttes qui, au commencement de ce siècle, ont bouleversé l'Europe, l'Angleterre s'est tenue prudemment renfermée dans les limites de la presqu'île indienne qui paraissait alors suffire à l'ambition de sa politique et aux exigences de son commerce. Mais, l'orage dissipé, lorsqu'elle n'eut plus à craindre les

défis que Bonaparte était venu lui porter jusque sur les rives de la Mer Rouge, elle s'aventura hors de sa retraite, et fit de toutes parts, sur l'Océan et par terre, avec ses armées et avec ses flottes, de vigoureuses sorties. L'Hindostan ne lui suffit plus. En même temps qu'elle perce dans le nord et s'avance jusqu'aux frontières du Thibet et de la Chine, elle porte ses comptoirs à l'est sur la côte de la presqu'île transgangétique; elle fonde Singapour et se fraie insensiblement la route vers la Chine, où déjà elle a posé le pied. A l'ouest, elle plonge jusqu'à l'extrémité du Golfe Persique et confisque Aden, le Gibraltar de la Mer Rouge. Sur tous les points elle poursuit ce système d'heureuses invasions qui lui ouvre de nouveaux débouchés, de vastes empires.

Ces progrès successifs de la puissance anglaise en Asie ont depuis longtemps fixé l'attention de l'Europe; mais l'Europe les regarde et ne dit mot. Il serait bon pourtant qu'on en mesurât la portée et qu'on jetât les yeux sur l'avenir. Le jour viendra où les plus hautes questions de la politique et du commerce seront transportées au-delà de l'isthme de Suez.

Je me propose de tracer brièvement l'historique et de déterminer l'importance actuelle, le développement futur de chacun des points que la Grande-Bretagne possède dans l'Inde. L'Hindostan vient en première ligne dans l'ordre de ce travail.

#### I. — Hindostan.

L'expédition hollandaise de Corneille Houtman venait de rentrer au Texel après un voyage heureux au-delà du Cap, lorsque se forma, à Londres, en 1599, la première association de marchands pour le commerce des Indes-Orientales. Depuis longtemps déjà, les conquêtes des Portugais et des Espagnols, exagérées par le prestige de l'éloignement et par des relations presque fabuleuses, avaient attiré l'attention de l'Angleterre; mais des difficultés de politique intérieure et peut-être aussi les défenses du pape, dont les bulles avaient alors force de loi, empêchèrent le commerce britannique de se

lancer dans ces nouvelles voies. L'Angleterre, d'ailleurs, n'avait point encore acquis à cette époque l'empire des mers et la supériorité dans l'industrie. La Hollande par ses vaisseaux, l'Espagne par son or, la France même par ses manufactures, étaient pour elle de puissantes rivales.

Mais si l'Angleterre laissa prudemment à une autre nation le soin de faire la première brèche aux bulles du pape et de forcer le blocus établi en-deçà du Cap de Bonne-Espérance au profit exclusif des navigateurs portugais, elle ne tarda pas à suivre la Hollande, et, une fois entrée dans l'Océan Indien, elle y gouverna ses intérêts avec cette résolution et cet esprit de suite qui distinguent si éminemment la race anglaise.

Un abrégé sommaire des faits permettra d'apprécier la rapidité de ses agrandissements.

Ce fut en 1600 que le Parlement accorda la première charte de privilèges à la Compagnie des Indes, et déjà, en 1611, cette Compagnie avait fondé des comptoirs florissants à Surate et sur une partie de la côte de l'Hindostan. — En 1652, elle prend possession de Balasore, dans le Bengale; de Madras, sur la côte de Coromandel. En 1664, l'île de Bombay est cédée à l'Angleterre par le Portugal, comme dot de l'infante Catherine, mariée à Charles II.

Ainsi, dans le court espace d'un demi-siècle, l'Angleterre dominait les contours de la presqu'île indienne. Les Hollandais commençaient à concentrer toutes leurs forces dans les îles, et les Français n'étaient pas encore devenus redoutables.

Au cinquième renouvellement de sa charte, en 1664, la Compagnie anglaise obtint de nouveaux privilèges qui lui déléguèrent notamment le droit de faire la paix et la guerre avec les princes indigènes. Jusqu'alors la Compagnie n'avait été qu'une association commerciale; de ce moment elle fut appelée à jouer un rôle politique.

Cependant la grandeur et la prospérité de la Compagnie lui suscitèrent dans la métropole de puissantes rivalités. Le goût des expéditions lointaines se développait en Angleterre, et de nouvelles associations se for-

maient pour disputer au monopole le commerce des Indes. En 1698, une compagnie fut constituée sous le titre de *Compagnie anglaise*, et obtint une charte. Après quatre ans de la concurrence la plus vive, les deux Compagnies, qui dans cette lutte acharnée avaient épuisé presque toutes leurs ressources, furent amenées à une fusion qui ne se trouva définitivement consommée qu'en 1708. Il n'y eût plus, dès lors, qu'une seule association armée d'énormes privilèges politiques et commerciaux.

Ce fut à peu près vers cette époque que le territoire de Calcutta, dans le Bengale, fut concédé à la Compagnie. Un médecin anglais, nommé Hamilton, était parvenu à guérir l'empereur Ferokhser d'une maladie qui jusque-là avait défié la science des docteurs de Delhi. Le salaire fut une province. Il serait curieux de remonter ainsi aux titres de propriété de la plupart des pays occupés dans l'Inde par les Européens, notamment par les Anglais.

La France, de son côté, travaillait énergiquement à l'extension de son pouvoir en Orient. Elle avait fondé, sur la côte de Coromandel, de riches comptoirs, et elle commençait à pénétrer dans l'intérieur de la presque île, où de nombreux aventuriers avaient porté aux souverains attaqués par la Compagnie anglaise le secours de leur humeur aventureuse et de leur vaillante épée. Pondichéry était devenu le centre de nos possessions; c'était alors la place la mieux fortifiée de l'Inde, et l'influence politique de ses gouverneurs s'étendait sur un vaste rayon ainsi que les entreprises de son commerce. Tôt ou tard les intérêts des deux nations européennes devaient se heurter sur ce vaste champ ouvert à leur ambition; les événements d'Europe hâtèrent le choc, et la guerre qui éclata en 1745 entre la France et l'Angleterre amena dans l'Inde les premières hostilités. Les Français, sous les ordres de La Bourdonnais, s'emparèrent de Madras, qui fut restitué aux Anglais par le traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle en 1749.

Cependant la guerre, interrompue en Europe, fut bientôt reprise dans l'Inde entre les deux puissances ri-

vales. Les Français combattaient sous la bannière des souverains indigènes contre les envahissements continus des Anglais, et cette lutte indirecte, mais acharnée, où se distinguèrent, d'un côté, Dupleix, de l'autre, lord Clive, fut terminée, en 1757, par la bataille de Plassey, qui établit définitivement la prépondérance de l'Angleterre. La Compagnie française, malgré l'habileté et la bravoure de ses officiers, dut succomber sous les fautes de son administration civile et de son monopole commercial.

Délivrée, ou à peu près, de toute inquiétude du côté de la France, la Compagnie anglaise put, dès lors, entreprendre la conquête successive des royaumes indiens. Elle se consolida d'abord dans le Bengale, à Madras et à Bombay, où furent concentrées les plus grandes forces; puis elle attaqua l'empire des Mahrattes, en 1775, et celui du Maïssour en 1780. Lorsque le marquis de Wellesley arriva dans l'Inde, comme gouverneur général, en 1798, il trouva la guerre, un instant apaisée, prête à se rallumer, et l'île de Ceylan conquise sur les Hollandais à la couronne britannique.

Lord Wellesley donna à la politique anglaise dans l'Inde une impulsion vigoureuse. Son prédécesseur, sir John Shore, était presque constamment demeuré neutre dans les différends entre les princes indiens et s'était borné à conserver intacts les limites du territoire déjà occupé par la Compagnie; lord Wellesley, au contraire, s'entremet activement dans toutes les querelles, les suscita, les envenima pour se donner le rôle facile et avantageux de médiateur, et inaugura dans l'Inde cette politique d'envahissements partiels et continus que l'Angleterre a, depuis cette époque, si habilement poursuivie. Dès son arrivée, il se trouva en lutte avec le roi du Maïssour, Tippou-Saïb, qui, soutenu ouvertement par la France, se préparait à tenter contre la puissance anglaise d'énergiques, mais vains efforts. Après une lutte acharnée, Seringapatam, capitale du Maïssour, fut emporté d'assaut et Tippou-Saïb succomba glorieusement. Tippou-Saïb fut le dernier défenseur de l'indépendance indienne.



Lord Wellesley porta alors tous ses efforts du côté du Carnate, dont le souverain avait entretenu d'intimes relations avec le sultan de Mysore. La Carnatique fut confisquée.

Une guerre heureuse dans le Scinde, guerre à laquelle le duc de Wellington, alors général Wellesley, prit une grande part, agrandit encore de ce côté les domaines de la Compagnie. De vastes conquêtes, des traités avantageux marquèrent ainsi le passage de lord Wellesley au gouvernement des Indes.

Lord Cornwallis fut nommé gouverneur en 1805, et, après lui, lord Minto, en 1807. Ce dernier se mit en relations directes avec la Perse, le Caboul, le Lahore par des ambassades chargées de conclure des traités d'alliance et de conjurer, dans le nord de l'Inde, les dangers que pouvaient susciter contre la domination anglaise les intrigues des Russes et la rivalité des Français. Quelques expéditions furent dirigées avec succès contre les pirates de la côte de Malabar et du Golfe Persique; l'influence britannique fut consolidée dans le vaste empire du Nizam par une nouvelle organisation de l'administration politique et de l'armée. Pendant que ces faits se passaient dans l'intérieur de l'Inde, les flottes anglaises s'emparaient de Java, de l'île-de-France et de Bourbon, et dominaient sur toutes les mers de l'Asie. Les traités de 1815 rendirent Java à la Hollande et Bourbon à la France.

A partir de cette époque, sous les gouvernements du marquis de Hastings, de lord Amherst, de lord W. Bentinck, de lord Auckland, de lord Ellenborough, de lord Hardinge, l'Angleterre, maîtresse de la mer et ayant assuré contre toute attaque intérieure ou extérieure le territoire de l'Inde depuis le cap Comorin jusqu'à Delhi, porta ses vues vers l'Indus, sur la côte de la presque île transgangétique, sur le détroit de Malacca, qui devait lui ouvrir la route de la Chine. Ces événements appartiennent à l'histoire contemporaine et sont trop généralement connus pour qu'il soit nécessaire de les rapporter ici avec détail. A l'exception de la guerre contre l'Afghanistan et le Caboul, toutes les expéditions des Anglais

ont été couronnées de succès : les dernières victoires dans le Sindé ont étendu définitivement jusqu'au-delà de l'Indus la domination britannique.

Nous venons de voir comment cet empire s'est successivement formé et consolidé. Aujourd'hui il n'est plus un seul peuple dans l'intérieur de la presque île indienne qui ne reconnaisse de fait l'autorité de l'Angleterre. Parmi ces nombreux sultans ou souverains qui, après l'empire des Mongols, se sont partagé l'Hindostan, les uns ont entièrement perdu leur couronne et sont remplacés dans leurs droits et dans leurs titres par la couronne d'Angleterre; les autres sont enchaînés par des traités où les mots de protection, d'alliance défensive et offensive, d'amitié, expriment plus ou moins exactement l'état de dépendance absolue dans lequel ces souverains, entourés par des agents et des officiers européens, conservent la permission de gouverner leurs peuples sous les yeux de la Compagnie et d'après ses inspirations immédiates. L'Angleterre a cru sans doute légitimer ainsi, par quelques signatures exigées au bas de mille traités dont elle imposait les termes et qu'elle a successivement modifiés au profit de sa politique ou de son commerce, les conquêtes immenses que, sous les prétextes souvent les plus futiles, elle entreprenait contre les empires indiens. Une difficulté s'élevait-elle entre deux sultans, et cela n'arrivait que trop souvent dans un pays où chaque souverain se croit appelé par sa naissance ou son génie à la succession du grand Mogol; aussitôt l'Angleterre intervenait, détruisait le plus fort, dont les Etats, habilement ajoutés à ceux du plus faible, étaient bientôt en proie à de sanglantes révoltes qui semblaient autoriser une seconde fois, au nom de l'humanité, la médiation de la Compagnie. Une armée européenne venait rétablir l'ordre, et le sultan indien payait les frais de l'expédition : une province était le prix de la protection et un traité consacrait cette facile conquête. En d'autres circonstances, la Compagnie prêtait généreusement de fortes sommes à ces souverains sans cesse obérés, plongés dans les débauches et obligés

de soutenir à leur cour le luxe vaniteux de leurs ancêtres : elle laissait pendant quelques années s'accumuler la somme des intérêts ; puis, tout à coup, créancière impitoyable, elle réclamait le paiement ou un gage, c'est-à-dire une vaste étendue de terre, des droits de protectorat et de tutelle qu'elle savait convertir bientôt en droits de souveraineté. En un mot, tous les moyens, grands ou petits, directs ou détournés, ont été tour à tour employés à l'établissement de la domination anglaise dans l'Inde. Ce qui frappe et dégoûte, à la vue de ce superbe édifice, œuvre de deux siècles et d'une nation aussi puissante, c'est le contraste des matériaux impurs qui en ont relié les mille parties avec l'habileté, l'intelligence et souvent la noblesse d'âme des hommes, gouverneurs généraux ou agents subalternes qui s'y sont employés comme ouvriers. Ces hommes, certainement, ont servi leur pays ; ils ont contribué, en lui donnant l'Inde, à l'enrichir et à le rendre plus puissant. Mais le patriotisme, quelque honorable qu'il soit dans son principe, ne suffit pas pour excuser tout ce qui se commet en son nom au préjudice d'autrui ; il ne justifie pas les usurpations et n'absout pas les crimes. Il est juste d'ajouter qu'à toutes les époques, et notamment dans le dernier siècle, des voix éloquents se sont élevées dans le Parlement et dans la Chambre des lords pour flétrir les actes odieux et tyranniques de la Compagnie. Si l'on voulait faire le procès à la politique anglaise dans l'Inde, on en trouverait toutes les pièces dans les discussions de la métropole.

Du reste, cette politique était en quelque sorte fatale ; elle s'explique par la nature des relations qui, dans l'origine, ont existé entre l'Angleterre et l'Inde ; elle doit être imputée à la Compagnie plus encore qu'au gouvernement, et, aux dix-septième et dix-huitième siècles, le gouvernement et la Compagnie représentaient deux intérêts entièrement distincts et indépendants l'un de l'autre. Lorsque la reine Elizabeth accorda la première charte de privilèges, le gouvernement ne pouvait pas espérer que cette compagnie de marchands, si lente à se former, pourvue de capitaux insuffisants, se lançant à

l'aventure dans les entreprises lointaines et déjà devancée dans l'Inde par les Hollandais et les Portugais, allait jeter les fondements d'un si vaste empire et inaugurer, en Asie, par les seules ressources du commerce et d'un intérêt privé, le triomphe d'une politique conquérante et nationale. On avait cru donner un encouragement au commerce et à la marine, mais rien de plus ; l'attention du gouvernement était ailleurs. La Compagnie anglaise, peu florissante dès ses débuts, passa à peu près par les mêmes phases que la Compagnie hollandaise, sa rivale. Dans un pays où tous les bénéfices du commerce appartiennent, comme les impôts, à la souveraineté du sol, ses étroites factoreries ne lui suffirent plus ; il lui fallut conquérir le territoire, et, une fois engagée dans cette voie, elle se serait difficilement arrêtée. Chaque fois qu'elle reculait ses frontières, elle rencontrait un ennemi à ménager ou à vaincre, un embarras ou un péril. Peu soucieuse du droit et dégagée de ce sentiment de pudeur qui retient d'ordinaire les gouvernements dans les limites du juste, elle ne voyait dans l'Inde qu'un terrain à exploiter, une propriété mise en action qui devait procurer à ses actionnaires de forts dividendes, sans que personne eût à lui demander compte de sa conduite intérieure. Ses agents, tous choisis dans le commerce, ne songeant qu'à leur fortune présente, apportaient dans l'administration qui leur était temporairement confiée les passions de l'intérêt mercantile et n'obéissaient qu'aux inspirations de leur cupidité égoïste. De son côté, le gouvernement de la métropole, ne sachant encore où devaient aboutir ces lointaines entreprises, et respectant, d'ailleurs, les droits si étendus en Angleterre de la propriété, préférait laisser à la Compagnie le soin d'administrer les pays conquis par elle plutôt que de s'immiscer directement dans des affaires dont la direction présentait alors des bénéfices incertains et de redoutables embarras.

Libre de tout contrôle, la Compagnie poursuivit longtemps encore le cours de ses envahissements dans l'Inde, avant que l'opinion publique fût émue par les cris de détresse des populations asservies, par l'indi-

gnation de quelques philanthropes ou par les dénonciations jalouses du commerce anglais, désireux de partager les énormes bénéfices du monopole.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, à mesure que la domination des Portugais et des Espagnols déclinait dans l'Inde et que les autres nations européennes, la Hollande à Java, la France à Maurice et sur la côte de Coromandel, agrandissaient l'étendue de leurs possessions et l'influence de leur commerce, les hommes politiques de l'Angleterre commencèrent à s'occuper plus activement des affaires de l'Orient et comprirent mieux l'importance des événements qui se passaient sur ces rivages lointains. La Compagnie anglaise, satisfaite de ses bénéfices, n'avait pas jusqu'alors sollicité l'attention du gouvernement; son intérêt, d'ailleurs, lui commandait plutôt de se dissimuler que de se produire au grand jour. Mais, lorsque la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et la France, et que les deux Compagnies rivales se trouvèrent naturellement aux prises, il fallut bien obtenir les secours du gouvernement et mettre en évidence les grands intérêts de richesse et de domination qu'il importait de conserver. De ce moment, l'Inde fut mieux connue; le gouvernement, s'autorisant de son patronage, et le peuple anglais, des sacrifices d'argent et de vaisseaux que lui imposait la défense de l'Inde, s'immiscèrent plus directement dans les actes de la Compagnie. Celle-ci perdit peu à peu, de fait sinon en droit, ce caractère d'association privée qui avait jusqu'alors éloigné d'elle toute sévère inquisition.

Ainsi, en 1767, des actes du roi Georges III vinrent régler le chiffre des dividendes que la Compagnie pouvait distribuer à ses actionnaires. Ces dividendes s'élevaient élevés à 12 1/2 pour 100, alors même que la Compagnie semblait chargée de dettes et s'était vue obligée de négocier un emprunt considérable avec le gouvernement. Un autre acte de 1767 obligeait la Compagnie à payer à la couronne une somme annuelle de 10 millions de francs, comme prix des agrandissements

de territoire que le secours des troupes royales lui avait procurés.

En 1773, de graves modifications furent apportées à la constitution même de la Compagnie et aux diverses branches de l'administration dans l'Inde, notamment à l'organisation des tribunaux. Le gouvernement profitait des embarras pécuniaires de la Compagnie pour obtenir, au moyen d'un prêt, une influence et un contrôle plus directs sur les affaires de l'Inde. Mais ce ne fut qu'en 1781, après de longues hésitations et un grand nombre de demi-mesures, que le ministère de lord North se décida à trancher législativement cette grave question et à la porter devant les Chambres. Ses plans, toutefois, ne furent pas adoptés immédiatement. La Compagnie disposait de voix puissantes dans le Parlement, et la majorité reculait devant la crainte, plus ou moins fondée, de consacrer, à l'égard d'une forte association, une espèce de violation du droit de propriété. La Chambre des communes nomma deux comités spécialement chargés des affaires de l'Inde et se contenta d'introduire de nouvelles réformes dans l'administration de la justice. Les mesures arbitraires prises depuis longtemps contre les souverains et les propriétaires indiens pouvaient, en effet, exciter de légitimes ressentiments parmi les peuples conquis et compromettre la paix.

Warren Hastings occupait alors le poste de gouverneur général. Bien que, dans sa politique à l'égard des princes indigènes, il ne fit que suivre les anciennes traditions de la Compagnie et continuer, plus ouvertement peut-être, ce système impitoyable d'envahissement et d'exactions pratiqué par quelques-uns de ses prédécesseurs, les mesures qu'il adopta dès les premiers temps de son administration soulevèrent contre lui la réprobation générale de l'Angleterre, mieux éclairée désormais sur les affaires de l'Inde par la publicité des débats parlementaires et le contrôle que les comités de la Chambre des communes s'étaient attribué sur les actes de la Compagnie. En 1783, M. Dundas, président de l'un de ces comités, demanda le rappel de M. Hastings : la proposition échoua, mais la discussion avait mis à jour tous



les faits, envenimé les dispositions hostiles qui se manifestaient depuis longtemps contre le gouvernement de l'Inde, et placé le cabinet dans l'obligation d'agir.

La coalition de Fox et de lord North venait de triompher. Après de vives discussions intérieures, où Pitt, ministre pour la première fois dans le cabinet de lord Shelburne, inaugura par de brillants débuts sa carrière politique, Fox, soutenu par ses adversaires de la veille, était arrivé au pouvoir par une de ces alliances monstrueuses qui se rencontrent à certaines époques dans les gouvernements constitutionnels et qui déconsidèrent à la fois et le caractère des hommes d'Etat et l'autorité des assemblées délibérantes. Sommé par l'opposition de mettre un terme aux exactions de la Compagnie, Fox présenta son fameux bill sur l'Inde.

Aux termes de ce bill, l'assemblée des actionnaires et la Cour des directeurs, c'est-à-dire le gouvernement de la Compagnie, étaient abolies et remplacées par sept commissaires nommés pour la première fois par le Parlement, qui obtenait ainsi un droit de contrôle direct sur toutes les affaires politiques ou commerciales de l'Inde. La Compagnie n'était plus représentée, dans le gouvernement des vastes territoires qui lui appartenaient, que par neuf assistants choisis parmi ses actionnaires, mais désignés par le Parlement; encore l'action de ces assistants était-elle limitée à l'examen des matières commerciales. Ce bill était donc une réforme radicale; il sapait les bases des anciennes chartes et déplaçait brusquement les pouvoirs, ou plutôt à un pouvoir unique, fondé sur de solennels contrats, il substituait un autre pouvoir également exclusif et s'appuyant sur l'autorité de Chambres, sans que la couronne et la Compagnie fussent admises à le partager dans la mesure des droits légitimes qu'accordaient à la première les termes de la constitution, à la seconde ses titres de propriété. Aussi le bill de Fox fut-il vivement attaqué dans la Chambre des communes et par les défenseurs des prérogatives de la couronne, notamment par Pitt, et par les légistes devenus forcément les avocats de la Compagnie. Il consacrait, d'une part, une usurpation à

l'égard de la couronne; d'autre part, une confiscation au détriment des propriétaires. Fox défendit, au nom de l'humanité, les mesures énergiques, mais nécessaires qu'il proposait; il évoqua le triste spectacle des misères de l'Inde, contesta le droit de la Compagnie sur le gouvernement politique d'un territoire conquis en partie par les armées de la Grande-Bretagne et conservé par les subsides de la métropole; il fit assez bon marché des prétentions de la couronne; et, après plusieurs séances remplies d'éloquents paroles et de discussions élevées, le bill passa à la Chambre des communes à une majorité de plus de cent voix.

Il n'en fut pas de même à la Chambre des lords. La majorité, d'abord favorable à Fox, se trouva subitement modifiée par l'influence directe du roi. Le bill échoua. Le ministère de lord North fut obligé de se retirer, et Pitt rentra aux affaires comme premier ministre.

De nouvelles élections ramenèrent dans le Parlement une majorité, quelque temps indécise, en faveur du cabinet. La question de l'Inde était demeurée l'affaire capitale de la session : une fois maître de son terrain, Pitt présenta, en 1784, ses plans d'organisation qui furent définitivement adoptés, et qui aujourd'hui encore règlent les rapports de la Compagnie avec l'Etat. Ces plans seront exposés plus loin avec détail, lorsque nous examinerons le gouvernement actuel de l'Inde. Nous dirons seulement ici qu'ils consacrent la prépondérance de l'Etat et concilient, dans de justes limites, les droits de souveraineté qui appartiennent à la couronne dans tous les pays soumis à l'autorité britannique et les droits de propriété de la compagnie.

Cependant le bill de 1784, après avoir tranché les difficultés politiques par une distinction nette entre les pouvoirs de la Compagnie et ceux de la couronne, laissait subsister, en faveur de la première, le monopole commercial que les chartes antérieures avaient constamment maintenu, malgré les réclamations des négociants anglais et les inconvénients, depuis longtemps reconnus, du système restrictif. Vaincue dans ses prétentions à la plénitude de l'autorité politique dans les vastes

domaines de l'Inde, la Compagnie défendait avec l'énergie du désespoir le privilège exorbitant qui lui accordait à elle seule le droit de trafiquer à l'est du cap de Bonne-Espérance, et elle se rattachait à ce monopole comme à sa dernière planche de salut. De son côté, Pitt, craignant de compromettre, par des exigences trop précipitées, le succès de son bill, avait cru devoir respecter encore les antiques traditions qui régissaient le commerce de l'Orient. Il laissait faire au temps, au progrès des idées libérales, et il se fiait à la sollicitude jalouse des intérêts privés pour achever l'œuvre et replacer le commerce de l'Inde dans les conditions du droit commun. Dès 1793, lors du renouvellement de la charte de la Compagnie, le monopole commercial fut entamé par une disposition qui permettait à tous les sujets de Sa Majesté d'importer dans l'Inde les produits de l'industrie britannique, et aux employés civils de la compagnie d'exporter de l'Inde les denrées coloniales, dans une proportion restreinte, il est vrai, et avec de grandes restrictions. Le bénéfice des transports était maintenu exclusivement aux navires de la Compagnie, qui n'était tenue de réserver que 3,000 tonneaux pour les opérations de ses nouveaux concurrents.

En 1813, ces restrictions furent modifiées et le commerce anglais put trafiquer directement et sans conditions avec certains ports de l'Inde. La Compagnie n'eut plus, dès lors, que le monopole des relations avec la Chine, et ce dernier privilège, unique débris de l'ancien système, disparut bientôt lui-même dans les stipulations de la nouvelle charte de 1814. Non seulement les mers de l'Inde et de la Chine furent ouvertes aux entreprises du libre commerce, mais encore cette Compagnie qui, pendant deux siècles, avait conservé le monopole, qui s'était fortifiée et développée à l'ombre du privilège, qui avait combattu avec tant d'énergie toute intervention dans sa politique, toute concurrence dans son trafic, cette Compagnie, créée et administrée par des négociants, se vit obligée de renoncer complètement à toute opération commerciale, de fermer ses comptoirs, de désarmer ses nombreux vaisseaux et de

se renfermer dans les attributions purement administratives que lui avait déléguées le bill de 1784, sous le contrôle immédiat de l'Etat. Ce rôle est immense, si l'on considère l'étendue des territoires sur lesquels la Compagnie exerce aujourd'hui sa juridiction; mais il paraîtra bien amoindri, si on le compare avec cette autorité absolue qui gouvernait l'Inde aux dix-septième et dix-huitième siècles. A la propriété est substitué l'usufruit; à un pouvoir illimité, une simple tutelle. En un mot, l'Inde n'appartient plus à une Compagnie; l'Inde est absorbée définitivement dans les domaines de la couronne britannique.

Du reste, c'est grâce à cette transformation que la Compagnie existe encore. Les coups qui lui ont été portés par le bill de Pitt et par les chartes ultérieures l'ont raffermie sur ses bases qui commençaient à s'ébranler sous un poids énorme. Si les conditions des premiers contrats n'avaient pas été modifiées au double point de vue de la constitution politique et du système commercial, la Compagnie anglaise aurait éprouvé le sort des compagnies hollandaise et française qui, après une ère si brillante de conquêtes et de richesses, ont succombé.

C'est en effet un point bien digne d'attention que l'histoire de ces diverses associations pendant le cours des dix-septième et dix-huitième siècles. Lorsqu'elles se formèrent, les ressources des métropoles n'étaient pas encore assez fortes pour se livrer aux hasards de ces entreprises lointaines, et le commerce privé, malgré sa nature aventureuse, ne pouvait espérer d'obtenir aucun succès par des tentatives isolées au milieu de peuples à peine connus et visités seulement par des hommes de guerre ou par des moines dans un double but de propagande religieuse et de conquête. On vit naître alors l'esprit d'association : les premières œuvres furent des merveilles; le commerce se développa comme par enchantement, les capitaux s'accumulèrent; tous les peuples de l'Europe, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la France se répandirent avec une rapidité extraordinaire sur de nouveaux empires, et se disputèrent ensuite ces riches proies si facilement enlevées à

leurs anciens maîtres. Dans cette lutte presque intestine, le Portugal et l'Espagne succombèrent et une grande partie de leurs domaines fut partagée entre leurs heureux rivaux. Tant que les compagnies se continrent dans de justes limites et s'occupèrent exclusivement des intérêts de leur négoce, tout alla bien : leurs nombreux vaisseaux sillonnaient les mers, chargés des produits manufacturés de l'Europe et des riches épices de l'Inde, au grand bénéfice des industries métropolitaines qui trouvaient de nouveaux débouchés et des actionnaires qui recevaient d'énormes dividendes. Mais, du moment que ces mêmes compagnies, oubliant les origines modestes de leur institution, se lancèrent dans les périls de la politique et dans les embarras de la conquête, il leur fallut pourvoir aux frais d'une administration dispendieuse, entretenir des armées, équiper des flottes et consacrer à la défense ou à l'agrandissement du territoire tous les profits de leur commerce. On crut faire face aux premières difficultés par la voie d'abord si commode des emprunts; mais les emprunts se multiplièrent, et les compagnies se virent obligées de solliciter de leurs métropoles des subsides en argent et des secours en hommes, qu'elles ne pouvaient plus demander à leurs finances épuisées. Elles perdirent ainsi tout caractère d'indépendance et se trouvèrent à la merci des gouvernements de l'Europe. Les compagnies hollandaise et française furent dissoutes complètement à la fin du dix-huitième siècle, laissant un déficit énorme; on a vu à quel prix se maintint la compagnie anglaise : privée de ses privilèges, de son monopole commercial, elle ne conserve plus que son ancien nom. Comment, en effet, une association privée peut-elle à la fois gouverner et trafiquer, réunir dans les mêmes mains les devoirs d'une administration politique et les intérêts du commerce, commander à des armées en même temps qu'elle échange des marchandises? Des fonctions si complexes dépassent bientôt ses forces, et elle doit céder les rênes du pouvoir aux mains plus fermes d'un gouvernement régulier. Aujourd'hui le système d'association ne doit plus s'appliquer qu'à l'exploitation d'une vaste ferme ou

d'une grande industrie; il ne saurait prospérer dans l'administration d'un empire.

Après avoir tracé l'historique de la Compagnie des Indes anglaises et rappelé les transformations successives que cette Compagnie a subies dans sa constitution et dans ses droits, nous nous trouvons amenés à l'examen de son organisation actuelle et du nouveau mode d'administration consacré par le bill fondamental de 1784.

Trois pouvoirs différents concourent au gouvernement de l'Inde : la cour des directeurs, le comité de contrôle, le gouvernement local.

La cour des directeurs se compose de 24 membres, sujets anglais, possédant au moins 2,000 livres sterling (50,000 fr.) d'actions. Six directeurs se retirent annuellement par voie de roulement et sont rééligibles après douze mois. Les directeurs sont nommés par l'assemblée des propriétaires qui se réunit régulièrement chaque trimestre, et extraordinairement lorsque les affaires l'exigent. Le capital de la Compagnie est de 6,000,000 livres sterling (150,000,000 fr.), partagé entre 3,000 à 4,000 actionnaires de toute nation. Le propriétaire de 1,000 liv. sterl. a droit à 1 vote; celui de 3,000 liv. sterl., à 2 votes; celui de 6,000 liv. sterl., à 3, et celui de 10,000 liv. sterl. et au-dessus, à 4 votes. Tout propriétaire, sans distinction de nationalité ni de sexe, a droit de voter. La cour des 24 directeurs, nommée par l'assemblée des propriétaires, et représentant ainsi, par une délégation directe, les intérêts des détenteurs d'actions, centralise à Londres tous les détails de l'administration partagée entre trois commissions : dépenses et intérieur; politique et armée; revenu, justice et législation. Il comprend, en outre, un comité secret, composé du président, du vice-président et du plus ancien directeur. Ce comité se réserve toutes les affaires importantes et délicates qu'il traite de concert avec le comité de contrôle, selon les formes ci-après.

Le comité de contrôle se compose d'un certain nom-



bre de membres du conseil privé. Les deux principaux secrétaires d'Etat et le chancelier de l'échiquier en font partie de droit. Le président est aussi nommé par la couronne ; il est ordinairement membre du cabinet et se retire avec lui. Le comité, ainsi que son nom l'indique, exerce sur les décisions qui se rapportent à l'Inde, et qui sont proposées par la cour des directeurs, un droit suprême de *contrôle* et de surveillance. Aucun ordre, politique ou administratif, n'est expédié dans l'Inde sans avoir été soumis à l'examen du comité et sans avoir reçu son approbation. Pour les affaires importantes, le comité de contrôle traite directement avec le comité secret nommé par la cour des directeurs, sans que les autres commissions de cette cour soient nécessairement consultées. Indépendamment de ce droit souverain de surveillance sur les affaires de la Compagnie, le comité de contrôle possède le droit d'initiative ; il peut provoquer, de la part des directeurs, toutes les mesures qui intéressent le gouvernement de l'Inde et indiquer la marche à suivre. En un mot, ce comité est, de fait, un ministère des affaires de l'Inde ; il se divise en six sections qui embrassent dans leurs attributions les diverses branches de l'administration politique, civile ou militaire. C'est lui qui représente, dans les possessions de la Compagnie, la haute intervention de la couronne, de même que la cour des directeurs représente l'influence légitime des actionnaires. Grâce au bill de Pitt, l'autorité de la couronne prédomine dans ce partage des pouvoirs, et la politique anglaise dans l'Inde se trouve désormais rattachée entre les mains du cabinet de Londres à la politique générale de la métropole. La cour des directeurs n'en conserve pas moins une large part d'influence en raison des nombreux et puissants intérêts qui lui sont délégués ; il est tenu compte de ses remontrances et de ses vœux, et on l'a vue plus d'une fois, dans de graves circonstances, forcer la main au gouvernement et arracher au comité de contrôle des décisions importantes ; mais, habituée par une pratique déjà longue à se conformer non plus seulement aux intérêts exclusifs d'une association de particuliers, mais

bien aux intérêts de l'Angleterre, elle s'est volontairement rapprochée des inspirations de la couronne, et, au lieu de se renfermer dans une stérile opposition contre les mesures du cabinet, elle s'est unie avec l'Etat dans une communauté de vues et de principes profitable à la fois à la Compagnie et à la nation.

Nous arrivons à l'examen du troisième pouvoir qui concourt au gouvernement de l'Inde : c'est le gouverneur général, séant en son conseil, à Calcutta. Ce pouvoir n'est en quelque sorte que la résultante des deux forces dont l'action, combinée dans la métropole, décide d'une manière souveraine, tant au sein de la cour des directeurs que dans le comité de contrôle, toutes les mesures qui se rapportent à l'administration indienne ; il est l'instrument exécutif qui obéit aux ordres émanés de Londres. Toutefois, ce pouvoir, placé à une si grande distance de la direction centrale et résidant sur le sol même de l'Inde, ne devait pas être réduit au rôle purement passif d'un instrument. Il est investi d'une large part d'initiative, et peut, de sa propre autorité, mais sous le coup d'une responsabilité rigoureuse, prendre une décision et l'exécuter avant d'y être autorisé par la cour des directeurs, qui seule a le droit de correspondre avec lui. Relativement au gouverneur général, le comité de contrôle demeure toujours dans l'ombre, abrité derrière les directeurs qui, à la vérité, comme on l'a vu plus haut, sont obligés de soumettre à son visa les moindres affaires relatives à l'Inde.

Les domaines de la Compagnie, dans l'Hindostan, sont divisés en trois présidences : celles de Calcutta, de Bombay et de Madras. Depuis quelques années, on a établi une quatrième circonscription qui comprend les provinces du nord-ouest. Autrefois ces présidences, indépendantes les unes des autres, étaient administrées par des gouverneurs particuliers, jouissant des mêmes droits et de prérogatives égales, et relevant directement de la cour des directeurs. Depuis Warren Hastings, cette organisation, contraire au principe d'unité et qui avait souvent pour résultat d'appliquer à trois contrées limitrophes trois systèmes différents, a fait place à l'établis-

sement d'une autorité supérieure siégeant à Calcutta et pouvant donner des ordres aux gouverneurs des deux autres présidences. Sous le rapport de l'administration civile et de la défense militaire du pays, cette modification était un progrès.

Chaque gouverneur est assisté d'un conseil. Le conseil du gouverneur général se compose de cinq membres, dont trois sont choisis par la cour des directeurs parmi les employés de la Compagnie ayant dix ans de service. Le quatrième est nommé également par les directeurs, mais sous l'approbation du roi et en dehors du cadre des employés de la Compagnie. Le cinquième membre est le commandant en chef des troupes, lequel est à la nomination du roi. La composition de ce conseil semble assurer à la Compagnie et à la couronne une part à peu près égale d'influence dans le gouvernement local de l'Inde; cela serait juste, car il ne faut pas oublier que si la Compagnie a des devoirs envers l'Etat, elle est en même temps une société d'actionnaires; mais l'autorité réelle réside entièrement dans le gouverneur général qui, en matière politique, a la liberté d'agir, malgré l'opposition de son conseil, et de mettre à exécution provisoire toutes les mesures qu'il propose. Or, le gouverneur général est ordinairement plus dévoué à la couronne qu'à la Compagnie. Même latitude est laissée aux gouverneurs subordonnés des présidences de Madras et de Bombay à l'égard de leurs conseils locaux.

L'examen du budget de l'Inde nous fournira naturellement l'occasion d'étudier les diverses branches de l'administration civile et militaire dans les contrées soumises à l'autorité de la Compagnie.

On ne compte, en Europe, que deux Etats, l'Angleterre et la France, dont les budgets présentent un chiffre supérieur à celui de la Compagnie. Les revenus annuels de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, qui sont rangés au nombre des grandes puissances, sont moins considérables que les revenus administrés par une association de marchands sous le contrôle de la cou-

ronne. A en juger par l'augmentation progressive qui se manifeste chaque année dans le budget de l'Inde et par les ressources nouvelles qu'ouvriront à ce dernier les conquêtes des Anglais jusqu'à l'Indus, on est autorisé à prévoir que les sommes perçues et dépensées dans le vaste empire asiatique, dont Calcutta est la capitale, se rapprocheront encore de ces chiffres énormes qui remplissent les longues colonnes des budgets discutés annuellement à Londres et à Paris. Voici les résultats des trois années 1815, 1830 et 1845 :

	1815 <sup>1</sup> .	1830-31 <sup>2</sup> .	1844-45 <sup>3</sup> .
Revenus de la Compagnie. . . . .	434,848,800 fr.	559,173,150 fr.	600,924,792 fr. 50 c.
Dépenses de la Compagnie. . . . .	418,587,150 »	546,172,650 »	566,192,547 » 50 »
Total. . . . .	853,235,950 fr.	1,105,345,800 fr.	1,167,117,540 fr. 00 c.

Ces trois budgets se sont soldés avec un excédant de revenu ; mais il faut dire que ce n'est pas le cas ordinaire. Pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis 1810 jusqu'en 1830, on ne compte que huit exercices dont les revenus aient excédé les dépenses. De même, depuis 1830, la plupart des années ont présenté des déficits qu'il faut attribuer, surtout dans les derniers temps, aux expéditions coûteuses des Anglais dans le nord de l'Hindostan, au Caboul et contre les Sykhs. Mais ces déficits sont compensés, et bien au-delà, par d'immenses acquisitions de territoire, par l'extension de l'influence anglaise, par les débouchés nouveaux ouverts au commerce de la métropole. Ce ne sont en quelque sorte que des avances de capitaux destinées à être couvertes en peu de temps par la somme des intérêts.

Le budget de la Compagnie est établi chaque année séparément pour les présidences du Bengale, de Madras, de Bombay et pour les provinces du nord-ouest. Nous allons donner, d'après une source officielle,

<sup>1</sup> D'après Montgomery Martin, *British colonies*.

<sup>2</sup> D'après Mac Culloch, *Dictionnaire du Commerce*.

<sup>3</sup> D'après les documents officiels.

l'estimation des revenus et des dépenses pour l'exercice  
1844-45, d'abord par présidence, puis par chapitres :

	RECETTES.		DÉPENSES.		TOTAL.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Bengale.. . . . .	258,027,772	50	285,878,025	»	543,905,797	50
Provinces du nord-ouest.	155,863,750	»	48,239,250	»	184,103,000	»
Mâdras.. . . . .	126,529,477	50	134,417,300	»	261,046,777	50
Bombay. . . . .	80,605,792	50	97,657,972	50	718,261,765	»
<b>Total. . . . .</b>	<b>601,024,792</b>	<b>50</b>	<b>566,192,547</b>	<b>50</b>	<b>1,167,217,340</b>	<b>»</b>

Les provinces du nord-ouest présentent seules un excédant de recettes, et cet excédant est considérable. C'est de ce côté que la Compagnie tirera désormais ses plus fortes ressources. Les autres présidences, notamment celle du Bengale, ont, au contraire, leur budget en déficit. Il est nécessaire d'entrer dans le détail des chapitres pour se rendre compte de ces faits.

Le budget de la Compagnie se divise en deux parties : budget ordinaire et budget extraordinaire. Les articles qui se rapportent à l'administration civile et à l'armée sont également séparés. Afin d'épargner une trop longue nomenclature de chiffres, les budgets ordinaire et extraordinaire ont été confondus, pour chaque chapitre, dans le tableau qui suit :

**1° RECETTES.**

I. Recettes générales (poste, monnaie, timbre).	29,623,522 fr. 50 c. <sup>1</sup> .
II. Recettes judiciaires. . . . .	3,860,275 » »
III. Revenu territorial. . . . .	358,215,080 » »
IV. Recettes des douanes. . . . .	43,716,702 » 50
V. Recettes sur le sel. . . . .	61,694,042 » 50
VI. Recettes sur l'opium. . . . .	71,500,347 » 50
VII. Tributs payés par les princes indigènes. .	15,744,722 » 50
VIII. Recettes de la marine. . . . .	4,309,915 » »
IX. Intérêts de diverses créances. . . . .	866,500 » »
X. Recettes militaires. . . . .	11,493,685 » »
<b>Total. . . . .</b>	<b>601,024,792 fr. 50 c.</b>

<sup>1</sup> Les roupies de la Compagnie ont été converties en francs, au change de 2 fr. 50 c.

2° DÉPENSES.

I. Pensions territoriales, politiques et autres. . . . .	59,761,712 fr. 50 c.
II. Dépenses générales . . . . .	61,265,567 » 50
III. Dépenses judiciaires. . . . .	48,839,050 » »
IV. Perception du revenu territorial. . . . .	57,478,975 » »
V. Frais de régie des douanes. . . . .	5,152,587 » 50
VI. Régie et achat du sel. . . . .	16,588,857 » 50
VII. Régie et achat de l'opium. . . . .	16,844,290 » »
VIII. Dépenses de la marine. . . . .	12,650,975 » »
IX. Intérêts de la dette de l'Inde. . . . .	48,184,207 » 50
X. Armée. . . . .	259,626,665 » »
<b>Total. . . . .</b>	<b>566,192,447 fr. 50 c.</b>

Ce budget comprend non seulement les recettes et dépenses des présidences de l'Hindostan, mais aussi celles des pays de l'Inde qui relèvent de l'administration de la Compagnie, Singapore, Malacca, Pinang et Aden.

1° *Détail des recettes.* Les articles compris dans le chapitre des *recettes générales* sont les droits de timbre, de monnaie et de poste. De ces trois articles, c'est l'impôt du timbre qui verse dans le trésor de la Compagnie les plus fortes sommes. Son établissement dans chacune des présidences remonte à différentes époques. Il date de 1797 pour le Bengale, de 1808 pour Bombay et de 1815 pour Madras. Il s'applique, comme en Europe, aux poursuites judiciaires et aux diverses espèces de contrats ou d'engagements qui figurent dans les transactions privées. Son revenu pour le Bengale s'élevait en 1843-44, à 5,629,000 fr.; et pour la présidence de Bombay, à 1,115,000 fr. — Le transport des lettres forme un service public qui, pendant ces dernières années, a reçu de grandes améliorations par suite de la création des lignes de steamers qui établissent des communications rapides entre les divers points des côtes indiennes. Les relations que le gouvernement central de chaque présidence entretient à la cour des souverains indigènes non encore dépossédés et avec les contrées entièrement soumises où résident les agents de la Compagnie, nécessitent en toute saison un service de correspondance dont le commerce et les particuliers profitent; les taxes relativement modérées encouragent



la circulation, et le gouvernement est parvenu à tirer un revenu assez considérable d'un impôt dont il a maintenu le taux dans de sages limites. — Quant à l'impôt sur la monnaie, il est perçu sur la fabrication des diverses espèces de monnaie en argent ou en cuivre qui sont frappées dans l'Inde; c'est le cuivre qui procure les profits les plus considérables. Le type de la monnaie indienne se distingue par sa pureté; l'hôtel des monnaies de Calcutta est peut-être l'établissement le plus parfait qui existe en ce genre.

Les *recettes judiciaires* proviennent des amendes prononcées par les tribunaux et des frais de procédure. Ces frais sont extrêmement élevés et permettent rarement aux indigènes de se présenter en justice. S'ils ont l'avantage de diminuer le nombre des procès, en revanche ils constituent en faveur des Européens une sorte de privilège qui, en certaines circonstances, facilite les exactions et protège les prétentions arbitraires des conquérants. C'est là du reste un des traits caractéristiques du système adopté par les Anglais dans le gouvernement de l'Inde : le natif est constamment sacrifié à l'Européen.

Le *revenu territorial* (land-tax) est le produit le plus important de l'Inde anglaise; en 1843-44, il s'est élevé à près de 360 millions de francs. Cet impôt n'est point perçu d'après les mêmes principes dans toute l'étendue des domaines de la Compagnie. Lorsque celle-ci se substitua aux souverains indigènes qu'elle avait dépossédés, elle hérita de leurs droits sur le sol, et la nature ainsi que l'étendue de ces droits, dont l'origine remontait à une époque très-éloignée, antérieure même au temps de la conquête musulmane, variait selon les territoires et selon les personnes. Il y avait des contrées où la propriété de la terre n'était pas, comme dans la plupart des pays orientaux, concentrée uniquement entre les mains du souverain; d'autres, où des exemptions de taxe et de nombreux privilèges étaient concédés à certaines castes. Il eût été dangereux pour un pouvoir nouveau, détesté des populations et considéré comme usurpateur, de modifier un état de choses consacré par l'autorité des siècles, et de réformer, d'après les idées européennes, l'as-

siette de l'impôt foncier. La Compagnie s'est donc vue obligée de maintenir le système établi dans chaque partie de ses conquêtes et de continuer, quant à la nature des droits et à l'étendue de l'autorité territoriale, le rôle des souverains qu'elle remplaçait. Elle dut sacrifier les avantages d'une taxe uniforme aux intérêts de sa politique et à la sécurité de sa domination. Aujourd'hui, la perception de l'impôt foncier peut être ramenée à trois systèmes dont on va présenter les principaux traits <sup>1</sup>. Il a paru utile d'insister sur ces diverses formes du revenu territorial ; cet impôt est celui qui pèse le plus directement sur les populations indigènes et qui permet d'apprécier avec le plus de justesse le sort de la nation conquise ainsi que les principes plus ou moins libéraux suivis par le peuple conquérant dans l'administration de ses colonies.

1° Le système des zémindars a été établi par lord Cornwallis. Avant la conquête anglaise, le revenu était perçu pour le compte des souverains indigènes par des fermiers, nommés zémindars, dont quelques-uns occupaient leur charge par voie d'hérédité. Le produit de l'impôt était versé au trésor par ce fermier, qui prélevait, comme salaire, une somme proportionnelle à celle qu'il avait perçue. — Dans le système de lord Cornwallis, les zémindars ont été conservés ; seulement de simples fermiers ils sont devenus propriétaires, à charge de payer au gouvernement une taxe annuelle dont le taux a été fixé à perpétuité. On avait en vue de créer ainsi une sorte de noblesse terrière, des *landlords* indigènes, qui, investis du droit de propriété, se seraient trouvés intéressés à féconder le territoire, à développer la production et à améliorer le sort des *ryots* ou cultivateurs. Il y avait là, on doit le reconnaître, une pensée habile et une intention généreuse ; mais en accordant des droits trop étendus au zémindar, fonctionnaire indigène et souvent peu éclairé, guidé d'ailleurs plutôt par les exemples traditionnels de ses prédécesseurs que par l'intelli-

<sup>1</sup> Le résumé de ces systèmes est emprunté, en partie, à l'ouvrage de Montgomery-Martin.

gence de ses nouvelles fonctions, on courait le risque d'introduire le régime de l'arbitraire et de soumettre le cultivateur à une oppression d'autant plus dure, que celle-ci paraissait soutenue et autorisée par le gouvernement. C'est ce qui est arrivé. Le ryot aujourd'hui n'est pas plus ménagé qu'autrefois, et l'augmentation dans les produits tourne exclusivement au profit du zémindar, puisque la rente qui doit être payée au trésor est invariable. Ce système est en vigueur dans un grand nombre de territoires que comprennent les présidences de Calcutta et de Madras.

2° Système de l'impôt foncier par village. Dans ce système, l'impôt est perçu par village. On a établi par des calculs embrassant une longue période d'années, la somme que chaque village doit verser au trésor. Le gouvernement n'intervient pas dans le mode de répartition. Un chef, nommé par la communauté, représente le village dans ses rapports avec le fisc. — C'est un fait assez curieux que l'existence sur la terre de l'Inde de cette organisation en quelque sorte républicaine qui rappelle le souvenir de nos anciennes communes. Le gouvernement de la Compagnie a dû la respecter; d'ailleurs, bien que le produit de l'impôt ainsi perçu puisse être souvent moins considérable que sous un autre système, la Compagnie trouve un grand avantage dans la simplicité du moyen et dans l'économie des frais d'administration. — Ce mode de perception est appliqué dans la plus grande partie de la présidence de Bombay, dans le nord et l'ouest du Bengale et dans quelques-uns des états récemment annexés à la domination anglaise, du côté de l'Indus.

3° Système des ryots (ou *ryotwar*). On fixe à perpétuité un *maximum* d'impôt que doit payer la terre. Chaque propriétaire acquitte directement sa part entre les mains du collecteur ou de ses agents. L'impôt s'élève ou s'abaisse, dans les limites du maximum, selon que l'année a été bonne ou défavorable pour le cultivateur. Il est tenu compte de la production, des saisons, des circonstances exceptionnelles qui peuvent d'une année à l'autre influencer sur le rendement de la terre. Ce système est surtout en vigueur dans le sud de l'Inde. Il semble

ménager davantage les intérêts du cultivateur qui obtient ainsi de l'équité administrative des diminutions ou des exemptions d'impôt. Toutefois, si les agents européens de la Compagnie apportent en général plus de discernement, plus de lumières que les zémindars indigènes, dans la répartition des charges dont la perception leur est confiée, on doit dire que les intérêts du ryot sont encore le plus souvent sacrifiés à ceux du trésor et que la théorie du système vaut beaucoup mieux que son application. On n'a pas en effet, remarqué que les indigènes des pays soumis à ce mode soient plus heureux ni plus riches que les habitants des autres contrées de l'Inde.

Chez les peuples conquis, l'impôt foncier et la capitation sont de tous les impôts ceux que les conquérants ont éprouvé le plus de difficulté à établir. Dans les pays libres où chaque citoyen comprend la nécessité de concourir pour sa quote-part aux charges de l'Etat et de participer à des dépenses qui, en définitive, tournent à son profit particulier en même temps qu'à l'avantage général, l'impôt dont est frappée la propriété du sol est considéré comme juste et indispensable; quand il est maintenu dans de sages limites et perçu avec probité, il rentre régulièrement et sans de vives réclamations dans les caisses de l'Etat. Il ne saurait en être de même au milieu d'une population indienne. Indépendamment de cette répugnance invincible qu'éprouve naturellement l'indigène contre toute mesure destinée à faire connaître la situation de sa fortune, de sa famille, répugnance qui l'éloigne même d'une innocente inscription sur les registres de l'état civil, il y a encore le sentiment de la perte sèche qu'il fait en livrant une somme qui, au lieu d'être employée à l'amélioration de son bien-être, ira enrichir une compagnie, se partager entre des actionnaires d'Europe ou agrandir au dehors l'influence politique du conquérant. Nous apprécierons, en examinant le budget des dépenses, la parcimonie peu honorable du gouvernement anglais pour tout ce qui se rattache au progrès matériel et moral de l'Inde. — La forme sous laquelle se présentent les impôts indirects établis sur les

denrées de consommation est en général mieux acceptée par les indigènes, qui ne se voient pas obligés de payer à jour fixe, comme pour l'impôt foncier, et aux yeux desquels la somme destinée au fisc se confond avec celle qui représente la valeur du produit. Cependant, malgré ces difficultés, qui semblent devoir entraver dans l'Inde la rentrée de l'impôt territorial, l'administration anglaise armée, il faut le dire, des pouvoirs énergiques que lui confère la loi, dirige aujourd'hui la perception avec une sécurité et une régularité remarquables. Respectant, comme nous l'avons expliqué plus haut, les usages établis avant la conquête, elle est parvenue à persuader aux indigènes qu'elle n'exigeait d'eux que le tribut payé autrefois par leurs ancêtres aux anciens souverains, alors qu'en réalité, elle tire de la terre des sommes beaucoup plus fortes, grâce à la supériorité d'intelligence et à l'efficacité des moyens que possède une administration européenne. — Les Hollandais ont procédé de même à Java et ont obtenu le même succès; tandis que les Espagnols, établis depuis le seizième siècle aux Philippines, n'ont pu encore y plier les populations au joug de l'impôt. Ces divers exemples doivent être soigneusement étudiés par les peuples qui s'occuperont désormais d'un établissement colonial.

Le revenu des douanes s'élève à près de 44 millions de francs. Il y a peu de temps encore, des postes de douanes étaient établis dans l'intérieur de l'Inde, sur les limites des diverses provinces et percevaient sur les marchandises transportées en transit des droits plus ou moins élevés, mais toujours préjudiciables au commerce dont les opérations se trouvaient entravées par des visites multipliées. En outre, chacune des présidences avait son tarif spécial et distinct; la présidence du Bengale était même régie par deux lois de douanes; l'une s'appliquant au gouvernement du fort William (Calcutta); l'autre aux provinces du nord-ouest, plus récemment annexées aux domaines de la Compagnie.

Ce fut en 1836 que la première modification fut apportée à ce régime défectueux par la promulgation d'un nouveau Code de douanes qui abolissait dans le Bengale

les droits de transit intérieur et n'établissait de douanes qu'aux frontières. En 1838, une mesure analogue fut prise pour les territoires dépendant de la présidence de Bombay, et Madras fut également pourvu de nouveaux règlements de douanes par un acte du 16 mars 1844, qui compléta ainsi l'application d'un système uniforme dans les trois grandes subdivisions de l'Inde anglaise. Les provinces du nord-ouest avaient été réglementées précédemment par un acte, en date du 5 août 1843.

Enfin, en 1845, la Compagnie promulgua pour tous les ports de l'Inde un nouveau tarif relatif aux articles d'importation et d'exportation, et qui, depuis cette époque, a subi encore diverses modifications dans un sens plutôt prohibitif que libéral.

Les droits sont imposés *ad valorem*. Ils varient généralement entre 5 et 10 pour 100 pour les transports sous pavillon anglais, et entre 10 et 20 pour 100 pour ceux qui s'effectuent sous pavillon étranger. Les Hollandais, aux termes de leur traité de 1824 avec l'Angleterre, ne doivent jamais être astreints à payer plus du double des droits dont sont frappées les marchandises britanniques. La France, appelée par le traité de 1814 à jouir du traitement de la nation la plus favorisée, se trouve placée au même rang que la Hollande dans ses relations avec l'Inde anglaise.

Par une coïncidence qui, au premier abord, paraîtra singulière, en même temps que l'Angleterre, sous les ministères de sir Robert Peel et de lord John Russell, entraît dans la voie des réformes commerciales et abaissait complètement ou en partie, pour un grand nombre d'articles, les barrières de douanes, le gouvernement de la Compagnie modifiait ses tarifs sous l'inspiration du principe contraire et exhaussait dans les ports de l'Inde les droits d'entrée et de sortie applicables aux marchandises importées et aux produits du sol. Plus d'une fois déjà, et dans des circonstances graves, la cour des directeurs s'est trouvée en contradiction de politique et de législation commerciale avec le gouvernement de la métropole; bien que la Compagnie ne forme plus au-



jourd'hui, comme par le passé, un corps indépendant, et que le fameux bill de Pitt l'ait rattachée par de fermes liens à l'unité britannique, il se manifeste pourtant, sur certains points, des dissidences d'intérêts qu'il serait impossible de concilier arbitrairement sans que les privilèges administratifs, conférés à la Compagnie par sa charte, ne fussent gravement compromis. Cette contradiction apparaît surtout dans les questions de finances, où le revenu de l'association se trouve engagé. Or, le système des douanes dans l'Inde repose uniquement sur des bases fiscales. Dans les Etats d'Europe, où les tarifs ont un double but, la fiscalité et la protection de l'industrie nationale, il est naturel qu'à certaines époques les droits protecteurs soient abaissés dans une proportion plus ou moins forte, lorsque, par exemple, quelque branche d'industrie a fait assez de progrès pour que la protection qui la défendait contre la concurrence étrangère puisse être modérée impunément. Des motifs de politique générale influent aussi, en Europe plus qu'ailleurs, sur les modifications de tarifs.

Dans l'Inde, les mêmes intérêts ne se rencontrent pas. Il n'y a point d'industrie à protéger. Les manufactures indiennes, autrefois si florissantes, ont subi l'arrêt de mort prononcé par leurs rivales de la Grande-Bretagne. Le but fiscal est donc le seul que le gouvernement de la Compagnie ait en vue, et les tarifs, établis sous l'inspiration d'un tel système, sont plus ordinairement élevés qu'abaissés, en raison de l'augmentation graduelle du budget des dépenses. Depuis quelques années, les guerres que la Compagnie a dû soutenir dans les régions septentrionales de l'Inde, les vastes territoires qu'elle a annexés à son empire lui ont imposé de nouvelles charges qu'elle cherche à compenser au moyen de toutes ses ressources fiscales. Il est ainsi facile de comprendre pourquoi elle n'a point suivi les exemples de politique commerciale qui lui ont été récemment donnés par l'Angleterre, et l'on doit prévoir que de longtemps elle ne réduira pas les droits portés dans ses tarifs.

CH. LAVOLLÉE.

(La suite à un prochain numéro.)

# L'ALGÉRIE

EN 1846.

(SUITE.)

## Travaux publics.

Les monuments des hommes qui ont le plus résisté à la puissance destructive des siècles sont ceux qu'ils ont élevés dans un intérêt commun. Leurs demeures ont disparu au milieu des ruines, sous des monceaux de poussière au-dessus desquels se dressent les restes des grands édifices. Il semble que le temps, en respectant ces œuvres de l'industrie humaine, ait reculé devant la pensée qui leur fit dominer la terre, comme pour nous dire que toute idée qui dépouille le caractère de l'individualité s'affranchit par cela même de la durée des jours. C'est que l'humanité, qui est immortelle, communique cette immortalité à tout ce qui la touche. Aussi est-ce là un des caractères de toute vraie civilisation d'élever aux besoins de tous le plus de monuments destinés à les satisfaire, et à plus forte raison sera-ce celui de la grande et sincère colonisation, qui n'est qu'un témoignage matériel du progrès, qu'une conquête sur la barbarie de l'homme ou de la nature.

Envisagée de ce point de vue la question de l'établissement des colonies s'élève à une hauteur qu'elle a atteinte bien rarement. Rome ne la comprit jamais autrement, et ce fut l'une des causes de sa prodigieuse puissance. Mais ce n'est pas ainsi que l'ont entendue les puissances colonisatrices de l'Europe, à l'exception de la France, disons-le à son honneur; aussi n'a-t-elle pas eu, dans ses créations lointaines, tout le succès de ses

rivales, triste succès d'ailleurs, et qui n'est nullement à leur envier. Il en a été tout autrement en Algérie, et, malgré la marche un peu lente imprimée aux grandes fondations sur lesquelles doit s'asseoir une colonie naissante, il faut reconnaître que nous y avons plus fait en quelques années que l'Angleterre dans l'Inde depuis un siècle et demi. Rappelons d'abord les travaux de fortification si nombreux qui nous assurent le pays et dont nous avons déjà parlé, et occupons-nous immédiatement de ceux non moins importants qui ont été achevés dans un autre genre durant les deux années 1845 et 1846.

*Dessèchements.* — Il existait aux environs de la ville de Boufarik, au sud et à peu de distance du marais de Soukali, desséché dans la campagne de 1846, un marais dit de *Haouch Ghrilâne*, d'une superficie de 170 hectares. Sur soumission faite par M. Borely la Sapie, et approuvée par le ministre, les travaux de dessèchement furent commencés dans la dernière quinzaine de décembre et terminés dans les premiers jours de février 1846. La dépense s'est élevée à 28,495 fr. 53 c., 167 fr. 62 c. par hectare. Aujourd'hui le marais est en grande partie mis en culture. 4,325 fr. 53 c. ont été appliqués en outre au dessèchement d'un petit marais formé au sud de la ville par quelques torrents descendus de l'Atlas.

Le communal de la ville de Boufarik et un terrain voisin qui le sépare de l'Oued-Boufarik redressé, étaient couverts d'un marais d'une étendue de 86 hectares. En 1836 le génie y fit exécuter quelques travaux dont les résultats furent assez bornés et que l'on a été obligé de recommencer. Ils ont été terminés le 14 juillet 1845 et ont coûté 14,687 fr. 17 c., 170 fr. 78 c. par hectare.

A la suite de fossés ouverts dans le lit même de l'Oued-Bridja et de trois ravins qui y affluent, au voisinage de Staouéli, les marais qui formaient leurs eaux stagnantes ont disparu. La dépense s'est élevée à 13,164 fr. 02 c.

Les marais du bois du Mâ-Za'frâne sont très-considérables et ne pourront être complètement desséchés que par l'ouverture du canal de ceinture de la partie orien-

taie du Sahel. En attendant on a donné un écoulement, au moyen d'une dépense de 1,879 fr. 44 c., aux eaux stagnantes d'une abondante fontaine située derrière l'habitation de la brigade forestière de Koléah.

A environ 4 kilomètres de la Maison Carrée, vers le sud-est, s'étend un vaste marais dit *marais de l'Oued-Smar* (la rivière des joncs), dont le périmètre mouillé pendant la saison des pluies, encint une surface de 500 hectares, mais que les chaleurs de l'été réduisent à 400. On l'a fait disparaître au moyen d'un canal principal creusé dans le thalweg, de neuf fossés secondaires et quelques autres travaux entrepris avec les fonds de l'exercice 1845. La dépense a été de 166,221 fr. 77 c.

Les *marais de Chabat* et de *Bir-Touta*, situés au pied des versants du Sahel, entre l'Oued-Kerma et le marabout Sidi-A'bd-er-Rah'mân, situé un peu à l'est du village des Quatre-Chemins et sur la ligne de partage des eaux de l'Harrach et du Mâ-Za'frâne, présentent une superficie totale de 1,300 hectares, dont 450 de marais proprement dits. Les travaux entrepris en 1845 ont eu surtout pour objet de faire disparaître la plus puissante des causes qui contribuaient à leur formation, au moyen d'un canal de ceinture de 12,328 mètres. Les dépenses totales se sont élevées à 121,081 fr. 80 c.

L'installation et la réparation de baraques pour le logement des ouvriers et des agents chargés des opérations, l'achat ou la confection du matériel, les mouvements de ce matériel, les travaux préparatoires d'ébroussaillement et de fauchage, ont coûté 32,076 fr. 15 c., ce qui élève la dépense totale faite pour les marais de la Metidja, en 1845, à 382,930 fr.

Dans le cours de cette même année une étendue considérable de sol marécageux a été couverte de lignes de nivellement et soumise à l'étude. La dépense qui en est résultée, réunie à celle qu'a exigée la surveillance des travaux ci-dessus, a été de 47,219 fr. 63 c.

*Province d'Oran.* — Il n'a pas été fait de travaux de dessèchement dans cette province en 1845. Du reste, dans toute l'étendue des circonscriptions civiles d'Oran et de Mostaghânem, il n'existe qu'un seul marais, celui

d'Aïn-Beïda, d'une superficie de 20 hectares environ, mais dont le dessèchement intéresse vivement la salubrité des villages de Miserghine, Senia, le Figuier et Aïn-Beïda.

*Province de Constantine.* — Il y a peu de marais dans la province de Constantine, si ce n'est aux environs de Bône. Les travaux qu'il était nécessaire d'exécuter aux environs de Philippeville, dans les vallées de la Safsaf et de la Zeramna, ne se sont élevés qu'à 8,000 fr.

Ces divers travaux ont empêché que l'inondation du 11 mars 1846 produisît aucun dommage aux propriétés riveraines, bien qu'elles aient encore besoin de quelque amélioration.

Les travaux de dessèchement du voisinage immédiat de Bône sont exécutés depuis longtemps et n'ont plus besoin que d'être entretenus. Mais il a été alloué 40,000 fr. pour frais d'études du terrain compris entre le massif du Cap de Fer et le lac Tonga, sur une étendue de 100 kilomètres de côtes et une profondeur de 20. Tous les lacs et cours d'eau de l'arrondissement ont été levés, nivelés et jaugés.

En 1846, 300,600 fr. ont été dépensés dans la province d'Alger pour l'achèvement des travaux des marais de l'Oued-Smar, de Chabat et de Bir-Touta, des Sept Palmiers, de Koleah et de Zéralda, et la préparation des travaux projetés dans ceux de Sidi-Khélil, de l'Oued-Tlata et de Sidi-Aïd. Dans les deux autres provinces il n'a été rien fait.

*Routes.* — Les projets ou la construction de toutes les grandes routes qui sillonnent le territoire civil de la province d'Alger remontent à une époque déjà ancienne. La plus grande partie des travaux neufs exécutés dans le courant de 1845 portent essentiellement le caractère de travaux de perfectionnement.

En effet, l'établissement des routes en Algérie a été entrepris dans des circonstances tellement exceptionnelles, qu'il n'est pas étonnant qu'on se retrouve dans la nécessité de faire des travaux neufs, même longtemps après l'achèvement de ces routes. Ici, c'est une portion de route construite en vue de la défense du pays et qui ne

saurait plus convenir aux exigences du commerce. Là, c'est une portion de route qui pouvait à la rigueur se passer d'empierrement, eu égard à la faible circulation qu'elle avait à supporter, mais qui maintenant, se défonçant sous le poids d'une circulation plus active, exige impérieusement cet empierrement. Plus loin, c'est un pont en charpente, construit dans le principe d'une stricte économie, et qui périt sous l'influence des circonstances atmosphériques; ailleurs, c'est un pont entièrement neuf à construire aux endroits où l'on avait pu jusqu'à présent se contenter d'un passage à gué.

A ces travaux de perfectionnement il faut ajouter les travaux d'ouverture d'un grand nombre de chemins de colonisation tous les jours plus indispensables.

Les voies de communication en Algérie sont exécutées concurremment par le génie qui les trace, les ouvre et y exécute les premiers travaux, et par le service des ponts et chaussées auquel il les livre et qui les entretient, tout en prenant aussi de son côté l'initiative de certaines voies de communication, système qui a, du reste, plus d'un grave inconvénient.

Au 1<sup>er</sup> mars 1846, nous avons ouvert en Algérie 616,600 mètres de routes, dont 174,500 étaient mises à l'état d'entretien et 442,100 étaient à rectifier ou à mettre dans ce dernier état. 1,108,200 avaient été préparés pour être ouverts. On estimait que les dépenses à faire, tant pour l'entretien des voies achevées que pour les nombreux travaux de création, devaient s'élever à près de 15 millions.

Sur cette somme il avait été alloué, avant et pendant l'année 1845, 3,613,700 fr.; les dépenses ne se sont cependant pas élevées tout à fait à deux millions (1,986,873 fr. 41 c.)

On aura une idée précise du développement des routes de tout genre ouvertes jusqu'à ce jour par le tableau suivant dans lequel la première colonne indique les longueurs ouvertes par le génie, et la seconde celles des voies entretenues par l'administration des ponts et chaussées.

Quelques-unes de ces routes ne sont pas portées ici



pour leur parcours total entre les points entretenus qui servent à les dénommer, mais pour le parcours sur lequel il a été reconnu nécessaire d'exécuter des travaux. Les chiffres placés entre deux parenthèses donnent l'étendue du parcours total.

**PROVINCE D'ALGER** <sup>1</sup>.

Route de première classe d'Alger à Médéah par Bir-Khadem, Boufarik, Blidah et la gorge de la Chiffa. . . . .	32,000— 64,000
Route de première classe d'Alger à Blidah par Douéra. . . . .	25,000— 25,000
Route de première classe d'Alger à Constantine; d'Alger au Fondouk et au pont de Ben-Hini.	50,000— 32,000
Route de première classe d'Alger à Miliana par Blidah. . . . .	28,000— 10,000
Route de première classe d'Alger à Rovigo par Sidi-Moussa. . . . .	35,000— 15,000
Route de première classe de Sidi-Moussa à l'Arba, ou partie de la route d'Alger à Souk-el-Khremis. . . . .	7,000— »
Route de première classe de Cherchel à Miliana. . . . .	78,300— 66,000
Route stratégique de Miliana à Teniet-el-Had.	76,000— »
Route de première classe de Tenès à Orléansville. . . . .	53,000— 46,000
Route de première classe d'Orléansville à Mostaghanem. . . . .	124,000— »
Route provinciale du pied de l'Atlas. . . . .	50,000— 10,000
Route provinciale d'Alger à Cherchel par le pied du Sahel, avec embranchement sur la ville de Koléah . . . . .	» — 20,000
Route provinciale d'Alger à Koléah par Staouéli.	32,000— 32,000
Route provinciale de Blidah à la mer. . . . .	27,000— 5,000
Route provinciale d'Alger à Dellis. . . . .	90,000— 47,000
	<hr/>
	807,300—372,000

<sup>1</sup> J'ai emprunté ce tableau au volume de 1844-1845, en le complétant au moyen des renseignements contenus dans celui dont nous faisons ici l'analyse.

**PROVINCE D'ORAN.**

Route de première classe d'Oran à Mers-el-Kébir.	7,000 —	7,000
Route de première classe d'Oran à Tlemcen par Misserghine. . . . .	122,000 —	»
Route de première classe d'Oran à Mascara par la Sénia et le Figuier. . . . .	89,000 —	24,000
Route de première classe de Mostaghanem à la mer. . . . .	2,000 —	2,000
Route de première classe de Mostaghanem à la mer par la Porte-Neuve. . . . .	500 —	500
Route de première classe de Mostaghanem à Mascara. . . . .	70,000 —	»
Route de première classe et prolongement stra- tégique jusqu'à Saïda. . . . .	82,000 —	»
Route stratégique de Djema-Ghrazouât' à Lella-Maghrnia. . . . .	48,000 —	20,000
Route stratégique de Tlemcen à Sebdou. . . . .	42,000 —	»
Route stratégique de Mostaghanem à Tenès par le Dahra (132 kil.). . . . .	14,000 —	»
Route stratégique d'Oran à Daïa. . . . .	138,000 —	»
Route provinciale d'Oran à Arzéou par Kerghen- tah (35 kil.). . . . .	4,000 —	»
Route provinciale de Mostaghanem à Mazagran.	3,000 —	»
Route provinciale de Mostaghanem à Arzéou (36 kil.). . . . .	3,000 —	»
Routes provinciales diverses de la banlieue d'Oran. . . . .	» —	»
Route provinciale de Mascara à Tlemcen (146 kil.). . . . .	6,000 —	»
Route provinciale de Tlemcen à Daïa (100 kil.).	50,000 —	»
Route d'arrondissement de Mascara à Saïda (82 kil.). . . . .	Tracée. —	»
Route stratégique de ceinture d'Aïn-Tedjertila à Rouha par Sebdou, Daïa, Saïda et Tiaret (286 kil.). . . . .	275,000 —	»
Route provinciale de Lella-Maghrnia à Tlemcen.	51,000 —	»
Route provinciale de Mascara à Tiaret (127 kil.).	Tracée. —	»
	<hr/>	
	1,006,500 —	53,500

**PROVINCE DE CONSTANTINE.**

Route de première classe de Philippeville à Stora.	4,000 — 4,000
Route de première classe de Philippeville à Constantine par le Zéramna. . . . .	82,500 — 74,500
Route de première classe de Philippeville à Constantine par la vallée de Safsaf. . . . .	54,000 — 18,000
Route de première classe de Bône à Tebessa par la vallée de la Seibouze. . . . .	26,000 — 6,000
Route de première classe de Bône à Constantine par Plumbaria et par Ghelma (154 kil.). . .	48,000 — 28,000
Route stratégique de Bône au cap de Garde par le Fort-Génois. . . . .	9,500 — 4,000
Route stratégique de Bône à l'Edough. . . . .	20,000 — 16,000
Route provinciale de Bône à Constantine par El-Arouch (130 kil.). . . . .	22,000 — 2,000
Route provinciale de Bône à La Calle. . . . .	32,000 — 12,000
Route provinciale de Bône à Philippeville par la vallée du Karézas et le Filfila (90 kil.). . .	20,000 — 20,000
Route stratégique de Constantine à Biskra (247 kil.). . . . .	10,000 — »
Route stratégique de Constantine à Sétif. . . . .	113,000 — »
Route muletière de Philippeville à Collo. . . . .	43,000 — »
	484,000 — 184,500

A l'époque dont il est question ici, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> mars 1846, on avait projeté l'ouverture de 400 kilomètres environ de chemins vicinaux, dont un peu plus de 135 étaient même déjà livrés à la circulation.

On peut d'ailleurs résumer ainsi l'étendue des routes confiées au service du génie à la fin de 1846 :

Routes en projet. . . . .	2,698 kil. 50
Routes ouvertes par des travaux de campagne. . . . .	1,640 » »
Routes à pentes réglées. . . . .	435 » 40
Routes terrassées. . . . .	194 » 90
Routes empierrées sans travaux d'art. . . . .	62 » 20
Routes à l'état d'entretien. . . . .	285 » »
	5,316 kil. »

Outre l'établissement si important des routes et chemins, artères par lesquelles doit circuler la vie du pays, les deux services ont exécuté de grands travaux non

moins essentiels dans l'intérieur des villes. A Alger, Blidah, Boufarik, Koléah, Douéra, Oran, Mostaghanem, Médéah, Miliana, Tenès, Orléansville, Bougie, Dellis, Djidjelli, Arzéou, Mascara, Tlemcen, Philippeville, Bône, Constantine, Ghelma et Sétif, on a nivelé et terrassé le sol, créé de nouvelles places, percé de nouvelles rues, empierré ou pavé celles qui l'étaient déjà, rectifié des alignements; et ceux qui connaissent l'étrange disposition des rues en Orient, savent que ce dernier travail n'est ni un des moins nécessaires ni un des plus faciles. Le génie a élevé à Médéah 6 maisons d'une valeur de 378,900 fr., 3 établissements industriels évalués à 12,000 fr.; à Boghrar, 3 maisons, un moulin, une briqueterie, un four à chaux, le tout montant à 4,250 fr.; à Tenès, 121 maisons d'une valeur totale de 110,000 fr., et plus de 100 baraques en bois, 4 briqueteries, 10,000 fr.; à Orléansville, 52 maisons estimées près de 500,000 fr., 2 établissements industriels, une brasserie, un bain, 4 briqueteries et 8 fours à chaux; à Bougie, 10 maisons, une briqueterie, 2 fours à chaux, 123,500 fr.; à Dellis, 39 maisons d'une valeur de 176,800 fr.; à Arzéou, 3 maisons et 1 four à chaux, 241,600 fr.; à Djama-Ghrazouât', 16 maisons et 1 four à chaux, 26,400 fr.; à Saint-Denis-du-Sig, 22 maisons évaluées 85,000 fr.; à Bourchach, 2 maisons évaluées 5,000 fr.; à Mascara, 41 maisons, 2 moulins à eau, un moulin à vent, une tuilerie avec 3 fours à chaux, 389,000 fr.; à Tlemcen, 76 maisons d'une valeur approximative de 400,000 fr., 1 moulin à huile de 15,000 fr.; à Constantine, 12 maisons, un moulin et une briqueterie évalués 59,700 fr.; dans les environs, 13 maisons et une briqueterie évaluées 156,000 fr.; à Batna, 8 maisons et 1 moulin, 35,000 fr.; à El-Arrouch, 16 maisons, 206,000 fr.; à l'Oued-Zerga, 4 maisons, 15,000 fr.; au Kantous, 2 maisons, 13,000 fr.; à Bône, 2 maisons, 35,000 fr.; à Dréan, 5 maisons réunies au domaine; à Ghelma et dans la banlieue, 41 maisons, une briqueterie, un moulin, 139,500 fr.; à Sétif, 60 maisons, 3 fours à chaux et 1 moulin, 643,650 fr.; à Djidjelli, 7 maisons et 1 moulin à ma-

nége, 43,500 fr. On a de plus, dans la plupart de ces localités, réparé, approprié ou terminé les édifices publics destinés aux besoins des populations ou à ceux de l'administration. En somme, le génie a dépensé ainsi 477,335 fr., dont 302,758 fr. pris sur le budget colonial.

L'ensemble des dépenses faites, d'un autre côté, par le service des bâtiments civils a été de 341,729 fr. 35 c. Elles se répartissent ainsi :

*Province d'Alger.*

Alger. . . . .	78,152 fr. 46 c.
Blidah.. . . .	25,393 » 33 »
Boufarik.. . . .	22,289 » » »
Total. . . . .	<u>125,834 fr. 79 c.</u>

*Province d'Oran.*

Oran. . . . .	109,000 fr.
Faubourg de Kerghentah. . . . .	6,000 »
Mostaghanem. . . . .	12,000 »
Total. . . . .	<u>127,000 fr.</u>

*Province de Constantine.*

Philippeville. . . . .	44,394 fr. 56 c.
Bône. . . . .	44,500 » » »
Total. . . . .	<u>88,894 fr. 56 c.</u>

D'un autre côté, les deux services ont fait construire et réparer, dans les différentes localités dont il vient d'être question, des égouts, des lavoirs, des fontaines ou des aqueducs. On a pour cet objet dépensé 461,369 fr. 69 c.

Les dépenses du génie, pour le même objet, se sont élevées à 471,676 fr. 87 c. ; total, 933,046 fr. 56. Le beau barrage du Sig, celui de l'Oued Djer, l'irrigation de la plaine de l'Illil, les travaux exécutés pour donner de l'eau à la ville de Constantine, y entrent pour une part très-notable.

*Travaux maritimes* (exécutés par le service des ponts et chaussées et par le génie).

*Province d'Alger.* — Port d'Alger. — Le travail le plus important entrepris sur le vaste développement des côtes de l'Algérie est celui du port d'Alger. Nous ne discuterons pas ici la valeur de l'idée qu'on a eue de créer, sur ce point, un grand port militaire. Les travaux de M. Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine, et de M. E. Carette, nous paraissent démontrer que c'est à Bougie seulement qu'un tel projet eût dû être réalisé. Cette pensée semble d'ailleurs s'être fait jour jusque sur les lieux, car nous lisons dans *la Presse* du 2 décembre 1847, ce qui suit :

« Il paraît qu'on n'adoptera pas le projet qui voulait faire de ce port un grand port militaire capable de recevoir une escadre en la laissant toujours en mesure d'agir. *L'Akhbar* dit que le gouvernement paraît être résolu à se borner au projet mixte d'après lequel on achèvera simplement le port actuel, en continuant la jetée à 500 mètres au large, et que le projet d'une grande rade, réclamée d'abord par le conseil général des ponts et chaussées, serait ajourné. »

Nous sommes si peu habitués à voir les ponts et chaussées renoncer à leurs projets, lors même qu'ils sont détestables, que nous ne pouvons que les féliciter s'ils se montrent, dans cette occasion, détachés de toute question d'amour-propre. On eût enfoui des millions dans ces travaux sans arriver à aucun résultat de quelque valeur. Alger ne sera et ne peut être jamais qu'un port militaire de second ordre.

Pendant l'exercice 1845, les travaux faits au port d'Alger ont été exclusivement concentrés sur la jetée du nord, en suivant le tracé adopté en 1842. La longueur totale de cet ouvrage, au 31 décembre 1844, comprenait un développement de 367 mètres à divers degrés d'avancement. En 1845, cette longueur a été portée à 409 mètres; le crédit alloué était de 1,500,000 fr. Les fonds portés au budget de 1846 s'élevaient à 2,000,000 de fr. Ils ont été, aussi bien que ceux de l'exercice précédent, presque exclusivement appliqués à la construction de la jetée du nord, dont voici la situation à cette époque :



Partie achevée complètement. . . . .	350 mètres.
Partie simplement exhaussée au-dessus de l'eau.. . . . .	80 »
Partie sous-marine. . . . .	64 »
Total. . . . .	<u>494 mètres.</u>

Il est essentiel de remarquer, si l'on veut juger la capacité réellement abritée, que non seulement la partie achevée, mais celle qui est encore imparfaite, tant au-dessus qu'au-dessous de l'eau, contribuent, bien qu'à des degrés divers, à produire le calme dans le port.

*Port de Cherchel.* — Cherchel est l'ancienne *Julia Cæsarea*, la capitale de la Mauritanie Césarienne, dont le port antique paraît avoir été détruit par un tremblement de terre. Les travaux du nouveau port ont été entrepris en novembre 1843. Ils devaient se borner à la restauration du bassin romain, dont on apercevait quelques traces à l'ouest du mouillage, entre la côte et l'îlot Joinville; mais, les premiers travaux de curage ayant mis à découvert les murs de l'ancien bassin, firent reconnaître l'insuffisance de son étendue, qui n'était que de 7,000 mètres carrés, environ  $\frac{2}{3}$  d'hectare. De nouvelles études furent faites, et la commission nautique présenta, en 1845, un projet qui augmentait considérablement la superficie du bassin. Ce projet reçut l'approbation de la commission mixte du port d'Alger, et il est aujourd'hui en cours d'exécution. Le bassin de Cherchel aura 2 hectares environ de surface; sa profondeur sera de 3 mètres 20 centimètres au-dessous des plus basses eaux. Une partie de ce bassin sera creusée dans la direction de l'entrée jusqu'à 4 mètres 50, pour recevoir un bateau à vapeur.

A la fin de l'exercice 1845, la partie ouest était creusée jusqu'à 3 mètres au-dessous du niveau des plus basses eaux sur une étendue de 8,000 mètres carrés; il était entouré de quais de 20 mètres de largeur et de 200 mètres de développement dont les terrassements étaient à peu près terminés et abrités par la mer. Les murs intérieurs des quais étaient construits sur une hauteur de 2 mètres et une longueur de 62 mètres. La jetée qui couvre l'a-

vant-bassin était commencée. Les dépenses faites pour le port de Cherchel, depuis le commencement des travaux, se sont élevés à 231,207 fr. 54 c.

*Tenès.* — Le génie a établi sur la plage de Tenès un débarcadère.

*Province d'Oran.* — On a réparé et complété à Oran le quai de la Moune, à Mers-il-Kebir le quai provisoire et commencé les fondations du nouveau quai.

En 1846 on a commencé à Mostaghanem et à Arzéou les travaux de débarcadères définitifs en même temps que l'on jetait les fondations des quais y attendant.

*Province de Constantine.* — Le débarcadère en bois de Philippeville, exposé à toute la violence des mers d'hiver, a besoin de fréquentes réparations. On en a établi un provisoire à Stora, en ajournant celui qui doit le remplacer définitivement jusqu'à la construction des quais.

*Bône.* — En 1846, 10,000 fr. alloués pour entretien ont permis d'achever les travaux du quai et de faire les réparations nécessaires au débarcadère et à la jetée du fort Cigogne.

En somme, le total des dépenses qu'ont occasionnées ces divers travaux a été de 1,730,508 fr. 48 c.

*Phares et fanaux.* — Le port d'Alger est éclairé par un phare à éclipses et par un fanal posé sur la digue; les parages de Stora par un fanal, par un phare de quatrième classe établi sur l'île Fridjina en 1846, et par un fanal sidéral placé sur l'îlot du Singal.

L'éclairage des côtes de l'arrondissement de Bône a été complété, depuis plusieurs années, par l'établissement du phare du cap de Garde.

Le mouillage de Sidi-Iahia, à Bougie; Cherchel, Tenès, Mers-el-Kebir, Mostaghanem, ont des feux; à Dellis et à Arzéou (1846), ils ont été remplacés par des appareils sidéraux de Bordier-Marcet.

*Travaux exécutés par le service des bâtiments civils sur les territoires civils. — Colonisation.* — On a continué en 1845 les travaux d'établissement du village de Fondouk et ceux de création des villages de Souma et de Zeralda. Des travaux d'entretien et d'amélioration ont

été exécutés dans les centres de population déjà constitués. Une somme de 510,571 fr. a été affectée à divers travaux.

Les travaux de la cathédrale d'Alger ont été poussés avec toute l'activité que comportaient les crédits alloués au titre de l'exercice 1845, 128,974 fr.

Dans le cours de ce même exercice, on a de plus entrepris aussi à Alger un hôtel pour la direction des affaires civiles; à Boufarik, une église pour huit cents personnes; à Cherchel un abattoir qui suffit aux besoins actuels de la localité. On a de plus *complété* à Alger les bâtiments de la pépinière centrale; à Oran, le bâtiment de la direction des affaires arabes, le marché couvert et la belle fontaine de la place d'Orléans; les travaux d'installation du village Vallée; la douane et l'école de Bône; *entrepris et terminé* à Boufarik l'école mutuelle qui peut contenir cent élèves; le temple de Douéra pour deux cents à deux cent cinquante personnes; à Philippeville, le bâtiment d'exploitation de la pépinière; à Constantine, un clocher provisoire pour l'horloge sur la base de l'ancien minaret qui le portait; *poussé* activement à Alger la cathédrale; à Oran, l'église qui, placée sur un point culminant, fera l'ornement du quartier de la Blanca, et les bâtiments de la douane; à Philippeville, la mosquée; on a enfin *commencé* à Alger l'hôtel de la direction générale des affaires civiles; à Boufarik, l'église; à Cherchel, la construction d'un abattoir qui n'a pas été achevé, la portion terminée satisfaisant aux besoins actuels; à Oran, l'agrandissement et la restauration de l'ancienne maison mauresque affectée à la sous-direction de l'intérieur; l'abattoir civil que l'on a laissé là à cause des difficultés soulevées par les propriétaires des terrains; à Mostaghanem, un marché couvert, les bâtiments de la pépinière; à Philippeville, le hangar de la douane; les travaux d'établissement du village Damrémont; à Bône, l'hôtel de la sous-direction de l'intérieur, les bâtiments de la pépinière; à Boufarik, une portion des bâtiments militaires existant dans l'ancien camp d'Erlon, a été appropriée aux besoins de la pépinière créée dans cette localité.

En 1846, on a *achevé* à Oran les bâtiments de la douane, les travaux de l'hôtel de la sous-direction de l'intérieur; à Mers-el-Kebir, les réparations aux bâtiments du service des ponts et chaussées; à Philippeville, la mosquée qui a été remise immédiatement au culte musulman<sup>1</sup>, le hangar de la douane; à Bône, l'école; on a *continué* l'église de Boufarik, celle d'Oran, l'hôtel de la sous-direction de l'intérieur; *commencé* le caravansérail de Boufarik et celui de Cherchel; l'église de Philippeville mise aux enchères et adjugée le 23 novembre; *exécuté* enfin, comme en 1845, différents travaux de réparation et d'entretien..

Les dépenses faites par le service des bâtiments civils ont été, en 1845,

pour la province d'Alger de	1,001,518 fr.	17 c.
— d'Oran de	431,617	62
— de Constantine de	319,114	58
	<hr/>	
	1,752,250	37

*Mines.* — Notre intention étant de donner prochainement un travail complet sur les richesses minéralogiques de l'Algérie, nous ne présenterons pas ici le résumé du travail contenu dans ce volume, travail qui n'a d'autre but que de compléter les indications contenues dans le volume 1844-1845.

*Puits artésiens.* — Dans un pays comme l'Algérie, où les eaux du ciel tombent la plupart du temps sur un sol nu pour se perdre dans la terre, où les courants souterrains paraissent très-nombreux à en juger par quelques indications, où ils doivent l'être par suite de la disposition même des grands reliefs, les puits artésiens sont appelés à jouer un grand rôle. L'influence du massif de l'Atlas sur toute la partie voisine du grand désert, influence tellement remarquable qu'elle l'a littéralement transformé, métamorphosé, se traduit surtout par l'abondance des eaux souterraines. Depuis un

<sup>1</sup> La dépense totale pour la construction de cet édifice s'est élevée à 39,387 fr. 98 c., sur lesquels 10,000 fr. ont été donnés *par les indigènes*.

temps immémorial les populations les ont mises à profit au moyen de forages qui deviennent autant de puits intarissables.

Trois sondages artésiens ont été exécutés en Algérie depuis que nous y sommes, l'un au Figuier, près d'Oran, poussé jusqu'à 122 mètres 48 cent. et continué; le second à Arzéou, poussé jusqu'à 93 mètres 39 cent., mais abandonné le 29 août 1846; le troisième à Biskra, à la base méridionale du massif du Tell constantinien, commencé le 8 novembre 1846 et poussé jusqu'à 23 mètres.

O. M.

*(La fin à un prochain numéro.)*

# VOYAGE DANS LE GRAND DÉSERT DE SAHARA

en 1845 et 1846,

PAR JAMES RICHARDSON.

A trois jours de navigation à peine de nos rivages, au pied de ces pentes de l'Atlas que nous dominons aujourd'hui, commence cet immense Sahara qui, s'étendant de là jusqu'aux rives lointaines du Niger et du Nil, couvre près d'un quart de l'Afrique, une surface presque égale aux quatre cinquièmes de l'Europe. Quelques routes, sentiers perdus au milieu de l'immensité, quelques détails épars et décousus sont tout ce que nous savons sur cette région singulière, unique à la surface du monde par sa nature et ses caractères; océan de pierre qui rend l'approche des contrées placées sur ses bords aussi difficile que si elles étaient baignées par les flots de l'Océan mobile. Plusieurs sont partis pour y pénétrer qui ne sont pas revenus ; d'autres, échappant par intervalles aux difficultés, viennent nous dire quelques mots de ce qui se passe dans la solitude, secret arraché au silence, et qui alors ont tout l'intérêt des choses ardemment désirées.

Du reste, à part les difficultés physiques qui seront pendant longtemps les mêmes, toutes les autres varient avec les temps et les lieux. L'exploration ne saurait avoir de caractère absolu. Enveloppée des plus grands dangers, entreprise au risque d'une mort certaine ici, elle sera plus loin facile et sans obstacle, variable, on le dirait presque, comme le sable du désert même. De ce côté, Laing, Davidson succombent, Caillé en revient dans l'état



d'un homme qui passe du trépas à la vie ; de cet autre, Lyon, Oudney, Clapperton, Denham, Ritchie, Tyrwhit, Subtil, Richardson voyagent, passent, observent, vont et viennent ainsi qu'ils l'eussent fait au milieu de nous.

En général cependant les dangers ne nous paraissent pas aussi grands qu'on se les représente ; ils sont surtout, nous le croyons fermement, dans le trop d'impatience des voyageurs, dans leur désir inconsidéré de se procurer des renseignements qui éveillent la défiance et mènent bientôt au soupçon et à la crainte. Comment ferez-vous comprendre à des populations d'un sens droit, il est vrai, mais imbues de fanatisme et de préjugés, que vous venez parcourir leur pays dans le seul intérêt de la science, une chose qu'ils ne connaissent pas ? « En Afrique, a dit un de nos plus remarquables voyageurs, d'Abbadie, il faut se faire *patienteur*. » Oui, il faut se faire patienteur avec des gens pour lesquels le temps n'est d'aucune valeur et qui ne comprennent rien à votre appétence fiévreuse, qui ne refusent pas de vous dire ce qu'ils savent à cette condition que cela sera amené par les circonstances, demain peut-être, mais aussi peut-être dans six mois, dans un an, dans trois ans, que leur importe ? Attendez donc six mois, un an, dix ans s'il le faut, mais attendez, et vous reviendrez riches d'acquisitions, de notions de tous genres. Nous voudrions que tous ceux qui se rendent en Orient fussent bien pénétrés de cette pensée ; que ceux qui donnent les missions scientifiques le reconnaissent comme un axiome, et alors nous aurions moins d'insuccès.

J'en viens à l'analyse des deux volumes publiés par M. Richardson.

« La moindre circonstance, dit-il en débutant, décide souvent de la vie de l'homme. La majeure partie des actions humaines, quelque humiliant que ceci puisse être pour notre dignité morale et intellectuelle, est le résultat des plus insignifiants accidents. Que ces accidents de la vie s'harmonisent avec les immuables décrets de la Providence : c'est là le grand mystère de tout esprit pensant. La lecture inattendue d'une brochure fugitive jetée sur la table de la bibliothèque publique

d'Alger fut pour moi le germe d'une idée qui, se développant dans l'intimité de l'âme, me conduisit en définitive à visiter et à explorer le célèbre oasis de Ghradames, placé bien loin au milieu des effrayantes solitudes du grand désert. N'en est-il pas toujours ainsi de nos prétentions à nous faire une haute idée de notre mérite en ce qu'il peut y avoir d'original dans nos entreprises? mais, hélas! un amour-propre présomptueux, excessif nous porte toujours à oublier ce qu'il y a de meilleur en nous. — La brochure à laquelle je fais allusion ici était un numéro de la *Revue de l'Orient*, publiée à Paris <sup>1</sup>, contenant une notice sur Ghradames, par M. Subtil, l'intrépide et infatigable explorateur des soufres de la grande Syrte.

« En quittant Alger, au mois de janvier 1845, j'emportai avec moi à Tunis l'idée d'aller à Ghradames; puis, j'agitai parmi mes amis cette question de l'exploration du désert; quelques-uns me soutenaient positivement que si je partais, je ne reviendrais jamais; que je serais consumé par le soleil ou par la fièvre, assassiné par les naturels, et que tenter une telle chose était de toutes les manières une folie. Je me mis cependant en route pour Tripoli, où je m'enhardis encore plus dans la pensée qui m'absorbait. Mais, à Tripoli comme à Tunis, je ne tardai pas à entendre prononcer de toutes parts les mêmes paroles décourageantes : « que  
« je ne pourrais jamais atteindre Ghradames; que per-  
« sonne avant moi ne l'avait fait, ou que si quelqu'un  
« y était arrivé, il n'en était pas revenu; que je péri-  
« rais par la main des bandits, ou que je succomberais  
« sous l'influence de la chaleur brûlante; que je n'étais

<sup>1</sup> Tome 5, pages 97-123. L'article est intitulé *Considérations politiques et commerciales sur Ghradames*, suivies d'un itinéraire de Tripoli à Ghradames. L'article est signé de M. E. Subtil, membre titulaire de la Société orientale de France; il est plein d'intérêt et renferme des renseignements importants. Bien que l'écrivain n'ait laissé voir nulle part qu'il était l'observateur personnel des faits qui y sont consignés, il est aisé de reconnaître qu'un Européen seul peut avoir vu les choses qu'il rapporte. La date du voyage de M. Subtil à Ghradames est, je crois, de 1839.

« pas l'homme bâti pour une telle entreprise; qu'elle  
« exigeait une organisation de fer; que l'enthousiasme  
« était sans doute excellent pour l'entreprendre, mais  
« qu'il ne suffisait pas; qu'elle exigeait un homme ha-  
« bile dans les armes, et qui pût se faire jour à travers  
« le désert. » L'esprit de ces hommes et de quelques-  
uns de ceux qui prétendent être les amis des décou-  
vertes africaines est tellement absurde, qu'en apprenant  
mon retour après neuf mois d'absence, ils étaient désolés  
de voir que leurs prédictions sagaces ne s'étaient pas  
vérifiées. De même qu'un homme qui écrit un livre,  
un livre toujours mauvais, et qui ensuite ne saurait  
en avoir une conscience juste par cela même qu'il  
a écrit l'ouvrage. Le sort de Davidson, dans la Barbarie  
occidentale, il est vrai; la récente et désastreuse tenta-  
tive d'un jeune Toscan à son retour de Mourzouk, ser-  
vaient d'arguments aux prophètes de la côte de Barba-  
rie, qui ne peuvent pas comprendre une exception à  
tout ce qui est passé, bien que la mort violente de ces  
explorateurs, autant qu'il nous est possible de l'appré-  
cier par les détails, atteste surtout de leur extrême im-  
prudence même. D'ailleurs, je puis le dire sans hésita-  
tion, personne n'a aussi peur du désert, et n'a en lui  
aussi peu d'esprit d'entreprise et d'entraînement pour  
les découvertes africaines que les Européens fixés à Tu-  
nis, à Tripoli et dans les autres ports de la côte de Bar-  
barie. Il faudrait plus d'argent dans ces contrées pour  
acheter la coopération de l'un d'eux que pour défrayer  
les dépenses de toute une expédition; et, après tout, on  
s'en trouverait fort mal par suite de l'esprit d'intrigue,  
de la mauvaise foi et des autres infirmités morales dont  
sont atteints les Européens qui résident depuis long-  
temps en Barbarie. »

M. Richardson se dirigea de Tunis sur Djerbah et de  
Djerbah sur Tripoli. Les détails qu'il donne sur cette  
dernière partie de la côte sont intéressants. Le 2 août,  
il partit de Tripoli avec une caravane de Ghradames.  
« Le 25, à la pointe du jour, dit le voyageur, nous nous  
remettions en marche pour faire la dernière journée.  
A l'instant où le jour envahissait la moitié du ciel, je vis

Ghradames, comme une épaisse raie noire sur le cercle pâle de l'horizon. C'était son bois de dattiers. Il me sembla que je venais de découvrir un nouveau monde, que j'apercevais Timbeuctou, que je suivais le cours entier du Niger ou tout autre chose aussi extraordinaire. Mais l'illusion s'évanouit bientôt comme s'évanouissent toutes les vaines espérances, les aspirations folles de l'homme. Je réfléchis ensuite que je n'avais posé qu'une des plus petites pierres du monument de ma renommée dans les annales des découvertes africaines. »

Le 25 novembre, M. Richardson jetait un dernier regard sur *la cité des marchands et des marabouts*, comme on l'appelle dans toute la région voisine, et se dirigeait vers Ghrât, au cœur même de désert. Il a consacré deux cent soixante-quinze pages de son premier volume à faire le récit de son séjour de trois mois à Ghradames. Notre intention étant d'en donner un long extrait dans un de nos prochains numéros, nous nous contenterons de transcrire ici les têtes sommaires de quelques-uns des chapitres qui le divisent.

CHAPITRE IV. — Arrivée à Ghradames. — Accueil bienveillant du peuple. — Entrevue avec le gouverneur, le raïs Moustapha. — Distance de Tripoli à Ghradames. — Position géographique de l'oasis<sup>1</sup>. — Un des premiers Touaricks. — Le voyageur commence à fonctionner comme médecin. — Dispositions des Arabes à son égard. — Préjugés du peuple et efforts du raïs pour les combattre. — Nombreux malades. — Ma maison pleine de Touaricks. — Le cheikhr des esclaves. — Caractère de mon chamelier. — Je fais le tour de l'oasis. — Visite au marché. — Les préjugés qui m'étaient hostiles diminuent. — Je vois des oiseaux pour la première fois. — Specimen de l'écriture d'un jeune t'aleb. — Maison de

<sup>1</sup> Voici la position de Ghradames donnée par l'auteur : latitude nord 30° 9', longitude est 9° 18' (Greenwich); 6° 50', Paris (page 93). Voici celle déterminée par Laing : latitude 30° 7', longitude 9° 16' (6° 56). Comme M. Richardson n'indique pas l'origine de ses chiffres, et que ces chiffres diffèrent fort peu de ceux de son compatriote, nous avons tout lieu de croire qu'ils n'en sont que la reproduction fautive. Celle de Ghrât nous paraît être dans le même cas.

mon teurdjman (truchement, interprète). — Le deviche nègre. — Races du chameau touarik. — Quelques gouttes de pluie. — Différentes visites, conversations, etc., au sujet de Timbeuctou. — Maladies dominantes et mon dispensaire. — Soirée de la veille du ramadan. — Maisons, édifices publics et rues.

CHAPITRE V. — La fête du ramadan. — Morne silence de la ville dans la première matinée du ramadan. — Le rais pesant de l'or. — Le pays de l'or. — Usages. — Emploi de différentes expressions arabes dans des contrées différentes. — Dangers dont sont menacés les marchands dans le désert. — Juifs sur les lisières du Sahara. — Ce n'est pas un péché de n'être pas marié. — Bois dans le Sahara. — Le rais, marabout. — Le cheickhr des esclaves. — Plaintes du peuple. — M. Frédéric Warrington. — Brochure de M. Carette sur le commerce du Sahara. — Trait de tolérance. — La réputation de Saïd s'accroît. — Prédication contre l'esclavage dans la rue aux esclaves. — Ignorance du peuple sur la géographie. — Talismans en Afrique. — Remède de la reine d'Angleterre. — Politique du rais au sujet du désert. — Augmentation des malades. — Méthode graduelle pour obtenir des informations. — Visite d'un Touarick. — Les marchands de Tripoli ont l'argent de ceux qui sont à Ghradames. — Indifférence des musulmans pour la lecture de la Bible.

CHAPITRE VI. — Le Sahara et étymologie de ce nom. — Etonnement du peuple en apprenant que le souverain de l'Angleterre est une femme. — Décision du k'ady relativement à un chameau malade. — Vieux bandit mendiant. — Examen phrénologique du domestique du rais. — Le scorpion et le caméléon. — Etat famélique des troupes arabes. — Contradictions dans le caractère maure. — Difficultés d'acquérir des notions exactes sur les quantités et les distances. — Princes auxquels on fait des présents sur la route du Soudan. — Comment les bouchers coupent leur viande. — Rapport entre l'Afrique du nord, le Sahara et l'Orient. — Prophétie du Djadjal, de Gog et de Magog. — Origine des Turks, des Touaricks et des Russes. — Comment l'on rompt le

jeûne dans la soirée. — Phénomène du son dans le désert. — La grande source de Ghradames. — Le *Malta times* (journal). — Citation de la Bible.

CHAPITRE VII. — Fête du ramadan. — Les femmes en possession des rues. — Les grandes factions de Ghradames. — Les Ben-Ouilid et les Beni-Ouizît. — Intérêt que prend ce peuple aux affaires algériennes. — Noms donnés d'après des difformités physiques. — Les esclaves affamés se font voleurs. — Maladie de l'*Arak-el-Abid*. — Finances de Ghradames. — Le prophète Jonas encore vivant. — Mauvais système de faire lever la taxe par de simples soldats. — Essnousy se rend à Ghrât seul, etc.

De Ghradames, la *sainte cité*, comme on l'appelle dans le désert, M. Richardson se rendit en dix-neuf jours à Ghrât, au cœur même de ces solitudes; il y résida cinquante jours, dont il raconte les incidents dans six longs chapitres. Son intention était de pénétrer jusque dans le Soudan; il était à moitié chemin, mais sa santé avait notablement souffert sous ce ciel d'airain : les médicaments et les instruments qu'il avait demandés à Tripoli ne lui arrivaient pas; Kanou, lui rapportait-on de toutes parts, est un pays mangé par les fièvres; plusieurs autres raisons enfin l'engagèrent à retourner sur ses pas. Il gagna le Fezzane, resta quelques jours à Mourzouk et à Sockna; puis, traversant de nouveau le massif des monts Ghrariâne, il rentra à Tripoli par Misratah, le 8 mai 1846. Son absence avait duré 8 mois et demi, et en évaluant à 20 milles (32 kilomètres) par jour sa route effective; il reconnaît avoir parcouru 1,600 milles (2,575 kilomètres), ce qui fait quatre-vingts jours.

C'est avec peine que l'on parvient à détacher cet itinéraire si simple de l'immense quantité de détails au milieu desquels il se perd, fil conducteur que l'on prend et quitte du reste sans peine tant la relation a d'attraits par sa variété infinie, par l'étrangeté des détails, par leur nouveauté. Bien que familiarisés déjà avec tous les objets dont parle le voyageur, nous avouons l'avoir lue avec un entraînement extrême, et nous pensons que tout le monde l'éprouvera avec nous lorsque, traduite en fran-



çais, elle sera à la portée de tous ceux qui aiment l'imprévu et les choses neuves<sup>1</sup>. Elle nous a rappelé ces charmantes lettres de Tully sur Tripoli, miroir où viennent se peindre pendant dix années tous les incidents, tous les faits de ce pays sans cesse remué par tant de révolutions. Le livre de M. Richardson en est le complément indispensable. Seulement il nous transporte sur une autre scène plus éloignée, il est vrai, mais qui, par ses rapports avec la première, n'amène dans la pensée aucun trouble. Avec lui on pénètre dans la nature intime du Sahara et de ses populations, et il y a tant de points de connexité entre le Sahara et Tripoli, qui n'est pour ainsi dire qu'un morceau détaché du premier par la politique ! Le voyageur anglais rectifie bien des idées fausses sur le désert, et on pénètre d'autant plus profondément dans les rapports physiologiques qui le lient au grand tout dont il n'est qu'une fraction, que M. Richardson est un penseur dont les réflexions philosophiques répétées pénètrent au fond même des choses. Du reste, nul arrangement conventionnel dans la relation ; ce n'est presque toujours qu'un journal des événements de chaque heure, journal présenté de telle sorte qu'on assiste aux faits et gestes, aux conversations, qu'on vit et avec le voyageur et avec ses interlocuteurs, intelligence magnétique qui transporte le lecteur du coin de son feu sur les lieux multiples d'une scène sans cesse variée. Les détails sur les Touareg (ou, comme il les appelle, Touaricks), sur le Soudan, sur les mœurs, les usages, les croyances, les traditions des individus de tous genres qui ont paru devant ses yeux, ceux qu'il donne sur Ghradames, Ghrât, Mourzouck, Sokna, sont d'un intérêt qui sera suffisamment apprécié. Un certain nombre de dessins sur bois ajoutent à la vivacité de ses descriptions ; mais il a cédé à un conseil d'éditeur en mettant comme frontispice trois gravures, assez mauvaises d'ailleurs, empruntées à ses prédécesseurs. La carte n'est autre qu'un morceau détaché de

<sup>1</sup> On en prépare une traduction qui paraîtra dans peu de temps en un seul volume format Charpentier.

celle de M. Renou, sur lequel on a tracé l'itinéraire dont nous avons indiqué les jalons et quelques lignes obtenues par renseignement.

Ce qui nous touchera plus particulièrement dans les récits du voyageur anglais, c'est l'impression que paraît avoir faite dans tout le désert la conquête de l'Algérie par la France, les espérances, les calculs singuliers qu'elle a fait surgir dans la tête de certaines populations. M. Richardson semble en avoir été sensiblement froissé, car il n'a pu déguiser le mauvais esprit dont il est animé pour tout ce qui est français, et il se traduit entre autres souvent par des attaques futiles envers quelques-uns des rédacteurs du grand travail de la commission scientifique de l'Algérie.

En résumé, le livre de l'explorateur britannique a été rédigé pour les gens du monde ; les travailleurs, je veux parler des géographes surtout, tout en en tirant grand profit, sous certains rapports que j'ai signalés plus haut, y trouveront peu de documents pour la perfection de la carte.

Ceci, je l'avoue, nous avait passablement mis de mauvaise humeur, lorsque la lecture de sa préface est venue calmer ce qu'une première pensée avait tout d'abord nommé une déception.

Voici quelques extraits de cette préface que nous croyons devoir transcrire, parce qu'ils expliquent quels ont été les principaux mobiles de l'auteur et l'esprit qui l'a dirigé.

« Ce sentiment de l'antiquité » que la vie de l'homme « n'est agréable aux dieux qu'autant que lui-même est « utile à ses semblables, » a été le principal moteur de mes actions durant les vingt dernières années qui viennent de s'écouler. Vivre pour ma seule satisfaction, en n'ayant d'autre but que ma propre renommée, qu'un profit tout personnel, m'eût semblé insupportable. Etre utile, ou du moins chercher à être utile, fut le motif dominant qui me conduisit dans le désert, qui m'y soutint seul et sans protection durant un long et périlleux voyage.

« Mais, en présentant cet ouvrage au public, je dois

dire qu'il n'est que *supplémentaire et fragmentaire*. Celui qui jugerait des résultats de mon exploration saharienne par ce que j'en donne ici, commettrait une grande injustice. J'avais espéré pouvoir donner au public divers mémoires sur le commerce et la géographie du grand désert, ainsi qu'une grande carte des routes qui le traversent. Ce n'est pas ma faute si leur publication est encore reculée. Je le regrette seulement, parce qu'en publiant ce livre aujourd'hui, au lieu de le publier en dernier lieu, je déränge mon plan : cette relation n'étant que le complément des mémoires et de la carte.

« Cette portion de mon journal n'en forme qu'environ les deux tiers. Pour le moment j'ai jugé prudent de supprimer le reste, bien que cela altérât quelque peu l'harmonie et l'ensemble de l'œuvre. Si ces extraits, toutefois, étaient favorablement accueillis, j'en publierais d'autres.

« En pénétrant dans le désert, mon principal objet fut de rechercher quelle était l'étendue et l'importance du trafic des esclaves ; cependant une petite portion de ma relation est consacrée à ce sujet. J'ai déjà beaucoup écrit sur cette question, et il m'a semblé qu'il n'était pas nécessaire d'y revenir par d'oiseuses et interminables répétitions, au risque de compromettre le but que je me suis surtout proposé, d'inspirer dans le cœur de tous mes compatriotes de l'horreur pour ce commerce infâme.

« J'ai en outre cherché à donner dans cette relation une peinture fidèle des tribus sahariennes ; leurs idées, leurs pensées, leurs mots, leurs actions ; aussi les ai-je laissées parler et agir toutes les fois que cela se pouvait..... La publication de ce journal peut engager d'autres personnes à pénétrer dans le désert, des personnes plus habiles, plus propres à cette exploration que je ne l'étais, et qui pourront ainsi plus faire que je n'ai fait. Je serai heureux de me trouver ainsi pionnier de découvertes pour d'autres, parce qu'alors mes travaux ne seront pas sans fruits. »

O. MAC CARTHY.

# CHRONIQUE D'ORIENT.

LE TURBÉ, CHAPELLE SÉPULCRALE DU SULTAN MAHMOUD II,  
A CONSTANTINOPLE.

L'élégant *Turbé*, consacré aux mânes du sultan Mahmoud de glorieuse mémoire, mérite, tant à cause de l'illustre défunt auquel il a été destiné qu'à cause de la beauté du travail, une description détaillée.

Situé à Constantinople sur la place de *Khodgea Babà*, près de l'hippodrome, il offre extérieurement aux regards la forme d'un bel octogone en marbre blanc. De grandes fenêtres ornées d'un grillage de fer doré contribuent merveilleusement à l'embellissement de l'ensemble. En passant la grande porte qui mène au *Turbé*, on entre tout de suite dans un jardin qui ne manque ni de grâce ni de beauté. Cette porte, ainsi qu'une autre qui s'élève près d'une salle bien meublée où l'on voit trois pendules destinées à montrer aux musulmans l'heure de la prière, sont de fer doré travaillé à jour, et ajoutent singulièrement à l'élégance de l'édifice. Au-dessus de la première est gravée en grande lettres une inscription turque dont voici la traduction :

« Que le roi des siècles entoure de splendeur et de gloire celui qui t'implore ! Il est certain que les sultans se transmettent la bienfaisance les uns aux autres. Le roi du monde a élevé un *Turbé* en l'honneur de Mahmoud-Khan, son père. Ce *Turbé* est tellement splendide, que, semblable au Paradis, il a toujours été l'habitation des saints. Ah ! puisse le Seigneur, tandis que les dévots lisent le *Fatihé* (premier chapitre du Coran) et l'*Ihlass* (autre chapitre du même ouvrage), remplir de joie l'âme du sultan Mahmoud ! Ta date, ô Ziver<sup>1</sup>, est devenue une pierre précieuse. Le *Turbé* de Mahmoud-Khan est une tente du Paradis. » Suit la date,

<sup>1</sup> Nom de l'auteur.

Au-dessus de l'autre porte est gravée sur un fond vert une autre inscription turque qui ne manque pas de grâce. En voici une traduction exacte :

« Le sultan Abdul-Medgid, cette ombre de Dieu, ce roi du monde, est la source de l'eau immortelle de la justice. Le noble caractère de ce prince consiste à faire du bien. Ses bienfaits coulent comme l'onde; s'il en est largement récompensé, il le mérite bien. Ce roi a fait construire ici ce *Sébil* sans pareil pour l'âme illustre de son père. Si l'âme de Mahmoud-Khan est plongée dans la miséricorde, il n'y a rien de déplacé : son *Turbé* est un Paradis, et ce *Sébil* une fontaine céleste. O Seigneur! tandis que ceux qui sont altérés s'abreuvent ici d'eau, daignez rassasier de miséricorde l'âme du sultan Mahmoud! Ta date de diamant a été, Ziver, abreuvée de libéralités. Elle a trouvé pour la fontaine céleste de l'âme du sultan Mahmoud un beau *Sébil*. » Suit la date.

Ce *Turbé* est en outre embelli par d'autres salles destinées aux distributeurs d'eau ainsi qu'aux gardiens du mausolée, et par une fontaine de marbre. L'intérieur du *Turbé* ne le cède pas en élégance à son extérieur. Le cercueil est couvert d'un drap de velours brodé en or. On lit une inscription en prose arabe, également brodée sur ce velours en grandes lettres. En voici la traduction : « Celui qui a posé les fondements de la réforme de l'empire, le sultan victorieux et juste Mahmoud-Khan, fils du sultan victorieux Abdul-Khamid-Khan. Puisse le Très-haut lui accorder une place dans le Paradis des âmes! » On y lit ensuite qu'il est né le 14 du *ramazan* de l'an 1199<sup>1</sup>; qu'il est monté sur le trône le 4 du *dgemaziel-ahir* de l'an 1223; qu'il est mort le 19 du *Rebiul-ahir* de l'an 1255, et qu'il a régné 31 ans 10 mois et 14 jours. Le *fess* (calotte rouge) posé sur un soutien en bois situé à l'une des extrémités du sarcophage, est surmonté d'une riche aigrette en diamans; sur le drap de velours sont posés de superbes châles pliés. Tout autour du tombeau règne une barrière en nacre de perle, autour de laquelle s'élèvent huit grands chandeliers d'ar-

<sup>2</sup> De l'hégire.

gent. Au milieu de la voûte est suspendu un beau lustre. D'élégantes lampes garnissent les intervalles des fenêtres. Enfin de riches rideaux et des tapis de prix embellissent ce *Turbé* somptueux.

C'est le 12 octobre 1840 qu'a eu lieu l'inauguration du *Turbé* que je viens de décrire. Le digne fils et successeur du sultan décédé s'y rendit à la tête d'un cortège magnifique. A la suite des cérémonies et des prières d'usage, la riche aigrette de diamant, dont j'ai fait mention, fut placée sur le cercueil de Mahmoud, où elle figure aujourd'hui.

En jetant mes regards sur ce splendide mausolée qui renferme les cendres d'un souverain illustre, je n'ai pu m'empêcher de réfléchir sur le néant des choses humaines. Celui qui posa un pied sur l'hydre du janissarisme, dont les têtes turbulentes s'agitaient souvent avec tant de fureur, et choisirent même quelques-uns de ses prédécesseurs pour en faire leurs victimes; qui foula sous l'autre des préjugés absurdes, mais consacrés par les siècles; qui vit sans pâlir les foudres se croiser sur sa tête, et qui fit évanouir d'antiques atrocités devant le flambeau bienfaisant de la réforme; qui marcha d'un pas ferme dans la voie des améliorations, sans jamais reculer devant les obstacles toujours renaissants; qui, sans faire attention aux insultes, aux mutilations, aux calamités auxquelles fut en proie l'ancien colosse ottoman, résolut de le raviver; qui, d'un bras magnanime, bâtit, sur les ruines du janissarisme, l'édifice somptueux de sa gloire, s'éroula avant son trône qui semblait devoir s'érouler avant lui, et se vit arrêter par le bras de la mort au sein de ses plans réformateurs et de ses idées civilisatrices; du haut d'un trône, encore appelé par les écrivains orientaux le refuge du monde, il tomba tout à coup dans l'abîme de l'éternité qui s'ouvre pour recevoir indistinctement dans ses profondeurs mystérieuses les grands et les petits, les riches et les indigents, les rois et leurs moindres sujets, semblable à l'Océan qui reçoit également sur ses ondes d'immenses vaisseaux et des barques légères et fragiles. C'est ainsi que ces possesseurs de villes et de royaumes



s'éteignent comme les humbles habitants des chaumières, avec la seule différence qu'on érige aux premiers de superbes mausolées, tandis que les derniers disparaissent sans bruit et sans éclat au sein de la poussière.

Alexandre TIMONI.

---

## VARIÉTÉS.

---

### FRANCE.

Note sur la fructification du *benthamia fragifera*, par M. PÉPIN,  
Lue à la Société royale d'Agriculture.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de déposer, sur le bureau, des fruits du *benthamia fragifera*, arbre à feuilles persistantes, originaire du Népal, qui fut envoyé en Angleterre, en 1825, par le docteur Wallich, directeur du jardin botanique de Calcutta, et importé en Belgique et en France en 1830. Il a fleuri, pour la première fois, au jardin des plantes de Paris, en juillet 1845; mais aucun des fruits ne s'était noué. Cette année, dès le mois de juin, les boutons à fleur se montrèrent à l'extrémité de tous les rameaux, et s'ouvrirent pendant le mois de juillet. En août les fruits étaient déjà très-gros, abondants et de couleur vert pâle, couverts d'une poussière glauque; leur développement fut retardé, à cette époque, par le changement de température que nous avons eu en septembre. La maturité de ces fruits n'a donc commencé que depuis le 10 octobre, et la plus grande partie était mûre à la fin de ce même mois.

Il paraît que cet arbre a déjà fructifié en Angleterre, et que ses fruits ont été trouvés bons : je les ai goûtés, ainsi que notre honorable vice-secrétaire, M. Bron-

gniart, et nous n'avons pas trouvé qu'ils fussent mangeables; peut-être, sous une latitude plus chaude, acquièrent-ils la saveur qui leur est attribuée.

Ce grand arbuste ressemble beaucoup, par son port et par son feuillage, à plusieurs espèces du genre *cornus* (cornouiller), et particulièrement au *cornus florida*, et fait partie de cette petite famille. Les fleurs sont grandes, d'un jaune pâle, composées de quatre pétales en croix, placées à la partie terminale des rameaux et dans l'aisselle de deux bourgeons, formant une sorte de dichotomie. J'ai plusieurs fois essayé de lui faire passer l'hiver en pleine terre; mais, malgré les couvertures au pied, il a toujours gelé à quatre ou cinq degrés de froid continu; c'est, par conséquent, un arbre d'orangerie sous notre climat, mais il résiste aux hivers dans les départements méridionaux.

---

## ALGÉRIE.

Note sur la préparation du couscous chez les Arabes, par M. HARDY.

Le couscous, et plus exactement kouskouçou, se fait avec le blé dur (*triticum durum*, Desf.).

Dès que la récolte est rentrée dans les silos, les femmes arabes réunissent, dans un lieu commode, bien aéré et exposé au soleil, la quantité de blé destinée à cette préparation, ce qui a lieu ordinairement à la fin d'août. On mouille bien ce blé, on le ramasse en un tas en plein soleil, et on le recouvre encore de pièces d'étoffes mouillées, dans le but de le faire fermenter et renfler plus vite.

Lorsque le grain est suffisamment renflé, sans attendre que la germination commence, on l'étend bien mince sur une aire ou sur des toiles, toujours au soleil, pour le faire sécher.

Lorsque le grain ne contient plus d'eau, on le passe entre deux meules légères, en calcaire dur, dont la supérieure est mise en mouvement par le bras d'une femme. Le grain ne se réduit pas en farine comme dans

l'état ordinaire, mais se casse en grumeaux un peu plus gros que du millet à grappe.

Ces grumeaux sont de nouveau exposés au soleil, puis on les vanne pour les séparer de l'écorce ou de l'endocarpe du blé, qui s'est détaché,

Quand le couscous est suffisamment sec, on le renferme dans des peaux de mouton ou de chèvre, et on le conserve ainsi indéfiniment au sec sous la tente.

Pour manger cette substance, on la fait bouillir dans de l'eau; on l'assaisonne avec du beurre, du sel et du poivre; quelquefois on y ajoute des morceaux de viande de mouton, mais les grumeaux restent toujours durs, et en font une nourriture assez pénible pour le gosier européen.

---

## IND E.

### Bombay.

*Conversion d'un Parsi.* — Un Parsi, appartenant à l'antique race persane que l'islamisme a refoulée dans l'Inde et qui professe le culte du feu, d'après la loi de Zoroastre (Zoroastre), s'est converti au christianisme à Bombay et a reçu les ordres ecclésiastiques, afin de se consacrer à la conversion de ses anciens coreligionnaires. Il est le premier de sa nation qui ait embrassé la religion chrétienne et en soit devenu ministre.

*Ecole catholique et hospice d'orphelins.* — Les catholiques de Bombay se sont cotisés pour fonder dans cette ville un hospice d'orphelins et une école gratuite, sous la direction de l'évêque, monseigneur Fortini. On espère avec raison que ces deux établissements rendront de grands services aux enfants des Européens, des soldats irlandais surtout, qui sont tous catholiques et cependant trop pauvres pour pouvoir donner à leurs enfants une éducation convenable, ou leur laisser de quoi vivre lorsqu'ils succombent à l'insalubrité du climat. Les orphelins des deux sexes seront pourvus de tout le nécessaire jusqu'à l'âge où ils pourront gagner leur vie par eux-mêmes, en exerçant des métiers honorables qu'on se charge de leur apprendre.

Les chantiers de Bombay offrent en ce moment le curieux

spectacle d'un vaisseau de ligne neuf, le *Miani*, détruit, non point par le feu de l'ennemi, mais par une armée invisible de fourmis blanches qui ont rongé intérieurement tous ses bois, de manière à le faire crouler sur lui-même. Le constructeur en chef, M. Turner, a adressé aux lords de l'amirauté anglaise un exposé lucide de ce fait, difficilement croyable pour ceux qui n'ont pas vu de leurs propres yeux les ravages que fait la fourmi blanche dans les régions intertropicales.—Ceci est heureusement peu inquiétant, parce que très-évidemment le remède est à côté du mal, seulement ce remède est à chercher.

---

## ACTES

### DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

*Séance du 11 février 1848.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Alph. Denis, président.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

Le couvent du Mont-Carmel sollicite de la Société quelques dons en livres pour sa bibliothèque et la prie d'user de son influence pour activer le développement de cette fondation dont les voyageurs européens seront les premiers à profiter.

M. le secrétaire-archiviste est autorisé, sur sa demande, à remettre au Mont-Carmel, un exemplaire de la collection de la *Revue de l'Orient et de l'Algérie* et un exemplaire de la collection de l'ancienne *Revue de l'Orient*, dans le cas où il lui serait possible de se la procurer auprès des rédacteurs en chef.

*Présentation.* — Seront admis, s'il y a lieu, dans la plus prochaine séance,

Comme *membre titulaire* :

*M. d'Auchamp*, présenté par MM. de Saint-Céran et Drouin de l'Huys ;

*Comme membre correspondant :*

*M. Auguste Chambry*, capitaine au deuxième chasseurs, et ayant résidé douze années en Algérie, présenté par MM. Audiffred et Edmond Noël.

*M. de Saint-Céran*, trésorier de la Société, donne lecture d'un rapport sur l'état des finances de la Société au 11 février 1848.

En vertu de l'art. 27 du règlement, il est procédé au renouvellement des membres du bureau.

Le dépouillement successif du scrutin donne pour la composition, durant l'année 1848, les résultats suivants :

*Président.* — *M. Drouin de l'Huys*, membre de la Chambre des Députés.

*Présidents honoraires.* — MM. Estancelin, ancien Député; Denis (Alphonse), ancien Député.

*Vice-présidents.* — MM. Cloquet (Jules), M. D. P.; Laguiche (le marquis de), Député; Ferronnays (le comte Charles de la), Député; Roche-Pouchin (le général comte de la).

*Vice-présidents honoraires.* — MM. Levincent, M. D. P.; Hugo (le comte Abel); Hamont, M. D. P.

*Secrétaire-général.* — *M. Mac Carthy* (O.).

*Secrétaire-archiviste.* — *M. Jouffroy d'Eschavannes*.

*Trésorier.* — *M. Saint-Céran* (le comte C. de).

*Trésorier honoraire.* — *M. H. Horeau*.

*Secrétaires des procès-verbaux.* — MM. Chodzko (Alexandre de); Lavollée (Charles); Noue (le vicomte de la); Le Serrec de Kervily (le vicomte).

#### COMMISSIONS PERMANENTES.

*Commission de publication.* — MM. Audiffred; Michel de Tretaigne (Léon); Onffroy (le vicomte); Pouzin, M. D. P.; Rochet (Louis).

*Commission de correspondance.* — MM. Aubert-Roche, M. D. P.; Fouquier (Achille); Horeau (Hector); Leclerc (Louis); Moreau (de Tours), M. D. P.

*Commission de comptabilité.* — MM. Kervéguen (le vicomte Aimé de); Morot; Rodier.

O. MAC CARTHY.

# **SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE,**

Fondée à Paris en 1841,

CONSTITUÉE ET AUTORISÉE EN 1842, CONFORMÉMENT A LA LOI.

( Par arrêté du 7 juillet. )

---

## **But de la Société orientale.**

Les regards du monde sont tournés vers l'Orient. Une préoccupation constante, universelle, y poursuit, avec le secret du passé, le secret d'un avenir imminent. Les savants qui nous ont précédés ont cherché le point de départ, le sens, la trace de grandes et mystérieuses traditions ; les artistes, interrogé d'innombrables monuments ; les voyageurs, étudié la constitution géographique, les produits industriels et naturels, la population et les institutions singulières qui le régissent. Ils nous ont légué, dans des pages imposantes ou gracieuses, toutes instructives, un héritage de découvertes et d'aperçus que l'honneur de notre époque sera de continuer et d'accroître. De nos jours, des observateurs, nourris à toutes les sources de la science humaine, fouillent incessamment le sillon creusé dans des directions variées. Leurs efforts, pour atteindre un but digne du dévouement qui les inspire et les soutient, ont besoin de s'appuyer et de s'éclairer mutuellement : un centre commun leur manque. Cette pensée a présidé à la création de la Société orientale. L'ambition première de ses membres, la mission qu'ils se sont imposée, c'est de résumer les études contemporaines que sollicitent les curieuses conditions accumulées en Orient par l'obscur succession des races, par des révolutions inexplicables, par les systèmes d'organisation civile et religieuse, dont ces contrées gardent l'empreinte, ou dont elles subissent toujours l'empire. L'une de nos espérances, la plus chère peut-être par les souvenirs personnels de plusieurs d'entre nous, c'est d'offrir l'efficace concours de nos sympathies, de nos conseils, de nos recommandations, aux voyageurs que peuvent trahir les éventualités des tentatives lointaines, à ceux, surtout, dont les travaux pourraient être perdus pour notre pays et pour la science, par un sentiment de défiance de leurs propres forces. Le champ de l'observation s'est, d'ailleurs, prodigieusement élargi. L'Orient, aussi, se penche vers l'Europe. Cette vieille immobilité s'ébranle : elle s'ouvre à l'inquiète activité de nos besoins, à des tendances commerciales qui s'essaient péniblement ou qui s'ignorent encore ; aux conséquences prévisibles, peut-être inévitables, de nos jalouses rivalités d'Europe. Le rôle de la science et de l'art, pour être à l'avenir moins spécial et moins rétrospectif, restera le plus beau comme le plus utile : il devra seulement, il saura, sans déchoir, s'associer, pour le préparer et pour le guider, à celui que la fortune réserve, en Orient, à la science économique et politique.



### Nature de ses travaux.

Il existe à Paris deux sociétés, qui, tout en ayant de l'analogie avec la *Société orientale*, n'ont pourtant pas le même but. Ainsi, la *Société de Géographie* s'occupe plus particulièrement de l'examen et de l'analyse des voyages entrepris dans toutes les parties du globe; la *Société asiatique*, bornée aux recherches sur l'Asie, s'occupe plus spécialement d'études sur les langues et les antiquités : le passé est son domaine.

La *Société orientale*, en s'occupant surtout du présent, tâche que ses travaux soient utiles à l'avenir. Elle étend ses investigations sur l'Orient tout entier, dans sa plus large acception. A l'étude de la géographie, de l'histoire naturelle, de l'ethnographie, elle joint l'examen de l'histoire orientale contemporaine, celui des religions, des lois et des institutions, l'observation des mœurs et des coutumes, l'appréciation des littératures et des sciences, et enfin l'exposé des industries et du commerce de l'Orient. Elle cherche à mettre en évidence tout ce qui, dans les pays orientaux, peut être utile aux progrès généraux de la civilisation et aux intérêts particuliers de la France.

La *Société orientale* est une société scientifique et politique; mais, comme on vient de le voir, elle ne se borne pas à la *science pure et abstraite*, elle veut la *science appliquée*; son but est : *d'explorer l'Orient moderne et d'en faciliter l'exploration; de défendre les intérêts français et les populations chrétiennes en Orient; d'être utile aux voyageurs qui parcourent cette contrée.*

Ce but est vraiment national.

En effet, la Russie représente et protège l'église grecque schismatique; l'Angleterre prépare et appuie ses progrès par le développement des communions protestantes; la France représente et doit soutenir le principe catholique et les populations chrétiennes.

Cette protection n'est pas seulement un *devoir*, mais elle est encore un *droit*; « la France ne doit négliger aucun moyen de remplir cette mission. »

---

# SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

## STATUTS.

### Composition de la Société et mode d'admission.

**ART. 1.** — Toute personne, pour faire partie de la Société, doit justifier : soit d'un voyage en Orient ou dans les états musulmans ; soit d'études spéciales sur cette contrée ; soit de publications artistiques, littéraires, scientifiques ou commerciales, sur les questions orientales.

**ART. 2.** — Les membres sont distingués en donateurs, titulaires, honoraires et correspondants.

Le nombre des membres titulaires est limité à 300.

**ART. 3.** — Toute présentation doit être faite en séance publique par deux membres titulaires, dont les noms seront inscrits au procès-verbal. A la séance suivante, la Société sera appelée à donner son vote au scrutin secret.

L'admission ne sera prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**ART. 4.** — Tous les membres donateurs ou titulaires de la société recevront un diplôme signé des membres du bureau. Ils en seront informés par une lettre du secrétaire-archiviste, qui les invitera à retirer leurs diplômes des mains du trésorier.

Les membres honoraires et correspondants nouvellement élus en sont également informés par le secrétaire-archiviste, qui leur fera parvenir immédiatement leur diplôme et les statuts de la Société.

### Des Membres donateurs.

**ART. 5.** — Sera membre donateur tout membre admis dans la forme prescrite par l'art. 3, qui versera une somme dont le minimum est de 300 francs une fois payés.

**ART. 6.** — Les donateurs auront droit de présence à toutes les réunions, et recevront toutes les publications de la Société. Ils auront voix délibérative, et jouiront à vie et par privilège de tous les avantages attachés au titre de membre titulaire.

Les noms des donateurs seront inscrits en tête de la liste des membres de la Société.

### Des Membres titulaires.

**ART. 7.** — Sera membre titulaire tout membre admis dans les formes prescrites par l'art. 3.

**ART. 8.** — Les membres titulaires ont le droit d'assister aux séances de la Société, de prendre part aux votes, et jouissent de tous les droits inhérents à la Société. Ils sont éligibles aux fonctions actives de la Société.

### Des Membres honoraires.

**ART. 9.** — Sera membre honoraire tout membre admis par la Société dans les formes prescrites par l'art. 3.

**ART. 10.** — Les membres honoraires ont le droit d'assister aux séances de la Société et de prendre part aux discussions. Ils ont voix consultative, mais sans pouvoir, en aucun cas, prendre part aux votes. Ils reçoivent sans frais un diplôme qui leur est envoyé par le secrétaire-archiviste, comme il est stipulé à l'art. 4.

### Des Membres correspondants.

**ART. 11.** — Sera membre correspondant tout membre admis par la Société dans les formes prescrites par l'art. 3.

**ART. 12.** — Les membres correspondants ne peuvent être pris que parmi les personnes qui n'habitent point Paris.

Ils ont droit de séance et voix consultative aux réunions publiques. Ce droit expire après six mois de domicile ou de séjour à Paris.

Les membres correspondants reçoivent, sans frais, un diplôme qui leur est envoyé par le secrétaire-archiviste, comme il est stipulé à l'art. 4.

### Devoirs des Membres de la Société.

**ART. 13.** — Les membres donateurs, titulaires, honoraires et correspondants de la Société orientale contractent l'obligation de concourir, par leurs efforts, leurs travaux et leurs publications, au but de la Société.

**ART. 14.** — Chaque membre qui publie un ouvrage relatif aux matières dont s'occupe la Société orientale en doit remettre un exemplaire à la bibliothèque de la Société.

**ART. 15.** — Tout membre titulaire ou correspondant devra, autant que possible, fournir un *mémoire* par année. Cette obligation leur sera rappelée par lettres.

**ART. 16.** — Tout membre correspondant contracte l'obligation d'adresser à la Société des travaux sur les sujets dont elle s'occupe; celui qui, dans le cours de trois années, à dater de son admission, n'aura pas rempli cette condition, sera considéré comme démissionnaire.

### Conseil d'administration.

**ART. 17.** — Le conseil d'administration est composé du bureau et des commissions permanentes.

**ART. 18.** — Le conseil se réunit une fois tous les mois au moins. La convocation a lieu par lettres spéciales. Le président ou, à son défaut, l'un des vice-présidents, dirige la délibération. A défaut du président et des vice-présidents, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres présents à la séance.

**ART. 19.** — Le conseil ordonne et contrôle les dépenses, établit le budget annuel, distribue le travail aux commissions permanentes et reçoit les rapports pour les communiquer à la Société.

Il prend les mesures d'urgence commandées par l'intérêt général, sauf à les soumettre à la Société dans la séance générale qui suit immédiatement.

**Commissions permanentes.**

**ART. 20.** — Les commissions permanentes sont au nombre de trois.

La première est chargée des publications ordonnées par la Société ;

La deuxième, de la correspondance ;

La troisième, de la comptabilité.

**ART. 21.** — La commission de publication se compose de cinq membres désignés par la Société en séance générale ; le secrétaire général et le secrétaire-archiviste complètent, avec les membres désignés, la commission de publication.

La commission choisit son président parmi les cinq membres désignés ; elle est chargée de la rédaction du bulletin et des autres publications ordonnées par la Société.

Elle rend compte, en séance générale, tous les trois mois, de l'état de ses travaux.

**ART. 22.** — La commission de correspondance est composée de trois ou cinq membres désignés par la Société, du secrétaire-général et du secrétaire-archiviste.

Elle correspond avec les sociétés savantes, les voyageurs, les savants, les artistes tant nationaux qu'étrangers.

**ART. 23.** — La commission de comptabilité se compose de trois membres désignés par la Société ; du président et du trésorier. Les délibérations sont conduites par le membre présent de la présidence.

Elle surveille la rentrée comme la sortie des fonds, sous le contrôle spécial du conseil d'administration.

Elle présente, en séance générale, tous les trois mois, le mouvement de la caisse pendant le trimestre échu.

**ART. 24.** — Sur la proposition du conseil d'administration, le bureau nommera, hors de la Société, *un agent* qui prendra les ordres du président ou vice-président en tour, du secrétaire-général, du secrétaire-archiviste et du trésorier.

*Cet agent* sera chargé de toutes les écritures, rentrées de fonds, remises de lettres et mémoires pour le compte de la Société.

Il lui est interdit toute dépense au nom de la Société.

**Bureau.**

**ART. 25.** — Le bureau se compose :

Des présidents et vice-présidents honoraires ;

D'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire-général, d'un secrétaire-archiviste, d'un trésorier et de quatre secrétaires des procès-verbaux.

**ART. 26.** — Le président fixe l'ordre du jour à chaque séance pour la séance suivante, et dirige les délibérations de la Société.

**ART. 27.** — Le secrétaire-général rédige les procès-verbaux des séances qui sont lus et adoptés dans la séance suivante. Ce travail, préalablement soumis à la commission de publication, est signé du secrétaire-général.

Les procès-verbaux sont immédiatement transcrits sur un registre spécial par l'agent de la Société.

Le secrétaire-général prépare aussi le travail des séances ; il signe

les lettres écrites au nom de la Société, les délibérations, tous les actes enfin qui en émanent.

**ART. 28.** — Le secrétaire-archiviste est chargé spécialement des archives, de la bibliothèque, des collections et des correspondances étrangères.

**ART. 29.** — Les quatre secrétaires des procès-verbaux sont chargés, à tour de rôle, de rédiger les procès-verbaux pendant les séances, en cas d'absence du secrétaire général.

**ART. 30.** — Le trésorier tient la comptabilité, perçoit les cotisations et droits de diplôme, règle et solde les dépenses sur le visa du conseil d'administration. Il rend ses comptes au conseil tous les trois mois.

Il présente à la Société, en séance générale, chaque année, le deuxième vendredi du mois de février, un compte général.

#### Séances générales.

**ART. 31.** — Les séances générales ont lieu par lettres de convocation, les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois.

**ART. 32.** — Nul mémoire ne peut être lu en séance générale sans avoir été préalablement communiqué à la commission de publication. Si la commission est d'avis de n'en pas permettre la lecture, il en sera référé à la Société, qui prononcera.

Les mémoires lus sont déposés sur le bureau et appartiennent aux archives.

**ART. 33.** — Tout rapport peut être discuté séance tenante. Toutefois, la Société peut en renvoyer la discussion à une séance ultérieure.

**ART. 34.** — Il est fait, tous les trois mois, rappel des rapports arriérés et du nom des commissaires qui en sont chargés.

**ART. 35.** — Toute décision, tant dans les séances de la Société que dans celles du conseil d'administration et des commissions permanentes ou spéciales, est prise à la majorité des voix. Cependant le scrutin est secret, s'il est réclamé par trois membres dans les séances de la Société; par trois, dans le conseil d'administration, et par un, dans les commissions.

#### Élections.

**ART. 36.** — Tous les ans, au mois de janvier, les membres de la Société orientale sont convoqués, par lettre spéciale, pour l'élection des membres du bureau et des membres sortants des commissions permanentes.

**ART. 37.** — Le président et les vice-présidents sont nommés pour deux ans, et ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Il y aura chaque année deux vice-présidents sortants. La première année ils seront désignés par le sort.

Le secrétaire-général, le secrétaire-archiviste, le trésorier, les secrétaires des procès-verbaux et les membres des commissions permanentes sont nommés pour un an et indéfiniment rééligibles.

Le renouvellement n'atteint pas les membres honoraires de la présidence.

ART. 38. — Toute élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des voix.

#### Publications.

ART. 39. — La Société publie un bulletin périodique.

ART. 40. — Les mémoires, ouvrages, manuscrits et autres documents envoyés à la Société, ne peuvent être insérés au bulletin qu'après avoir été soumis à l'examen de la commission de publication. Le rapport de cette commission est lu en séance générale de la Société, qui prononce.

Les mémoires lus en séance générale peuvent être insérés au bulletin, sur l'ordre de la Société.

Toute publication portera le nom de l'auteur, s'il en exprime le désir.

ART. 41. — La Société se réserve le droit d'envoyer un exemplaire de chaque bulletin aux personnes et aux journaux que lui signalera le conseil d'administration.

ART. 42. — L'original de tout écrit imprimé par ordre de la Société est déposé aux archives. Il en est de même des manuscrits sur lesquels il est fait lecture d'un rapport.

Copie de ces écrits et mémoires peut être prise par leurs auteurs et par les membres qui le désirent. La Société ne rend que les manuscrits sur lesquels il n'est point fait de rapport.

#### Cotisations.

ART. 43. — *Le diplôme de membre titulaire est délivré par le trésorier, qui reçoit en échange la somme de 10 fr.*

ART. 44. — *Tout membre titulaire paie une cotisation annuelle de 30 fr. Il reçoit en échange le Bulletin et la Revue de l'Orient et de l'Algérie, et toutes les publications qui émanent de la Société.*

ART. 45. — *La cotisation est exigible à partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et doit être payée dans les trois mois.*

Pour chaque membre nouvellement admis, la cotisation doit être payée dès la présentation du diplôme.

ART. 46. — Le membre titulaire qui n'a pas acquitté sa cotisation dans les trois mois, cesse de recevoir le Bulletin, et, après une année, cesse de faire partie de la Société.

ART. 47. — *Toute démission devra être adressée au président, sous le couvert du trésorier, avant le 1<sup>er</sup> janvier; mais la cotisation sera toujours exigible pour l'année courante.*

ART. 48. — Nul membre démissionnaire ne pourra porter le titre de *membre de la Société orientale*.

ART. 49. — Les sommes offertes à la Société par des membres ou des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de dons par le bureau.

#### Séance publique annuelle.

ART. 50. — La Société tient une séance publique annuelle. Toute discussion en est bannie.



**ART. 51.** — Une commission de trois membres sera choisie, trois mois à l'avance, pour recueillir et préparer les matériaux de la séance.

**ART. 52.** — Les discours et mémoires destinés à être lus à la séance annuelle seront communiqués d'avance au conseil d'administration qui déterminera l'ordre des travaux et la durée des lectures.

**ART. 53.** — Des prix seront fondés sur les fonds de la Société. Les sujets en seront proposés en séance générale ou en séance publique.

#### **Bibliothèque, Musée, Archives.**

**ART. 54.** — La Société dépose dans sa bibliothèque et dans son musée les objets d'art ou de curiosité, les manuscrits et les ouvrages dont il lui est fait hommage. Le nom du donateur est inscrit au procès-verbal et sur l'objet par lui offert à la Société.

**ART. 55.** — Les pièces présentées sont envoyées au secrétaire-archiviste, qui les dépose au musée, à la bibliothèque ou dans le local destiné aux collections.

Elles sont immédiatement numérotées et inscrites au catalogue.

#### **Dissolution.**

**ART. 56.** — Dans le cas où les ressources pécuniaires de la Société ne suffiraient pas à couvrir ses dépenses, il y aura lieu à dissolution.

Cette dissolution sera prononcée, à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, dans une séance où la dissolution de la Société aura été préalablement annoncée et mise à l'ordre du jour.

Dans ce cas, et après le solde de toutes les dépenses, les livres, cartes et objets scientifiques appartenant à la Société, seront donnés à un établissement public français, bibliothèque ou musée, dont le choix sera fait, sur la proposition du bureau, par l'assemblée qui prononcera la dissolution de la Société.

---

# SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

## LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

(20 février 1848.)

### Membres honoraires.

- ANTHOUARD (le lieutenant-général comte d'), pair de France, ancien directeur général de l'artillerie à l'armée d'Orient.
- ARRIGHI, duc de PADOUE (le lieutenant-gén.), officier de l'armée d'Orient.
- AYCINENA (le marquis d'), min. des aff. étrang. de l'Etat de Guatemala.
- BATAILLON, évêque et vicaire apostolique de l'Océanie centrale.
- BAUDICHON (F. de Paule), évêque de Basilinopolis, vicaire apostolique des îles Nouka-hiva, Mangareva et Taïti.
- BERTHEZÈNE (le lieutenant-général baron), anc. gouv. gén. de l'Algérie.
- BONAMIE, archevêque de Chalcédoine, supérieur général des missions de l'Océanie orientale.
- BORGIA (le comte A.), grand trés. de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.
- BOURQUENEY (le baron DE), ministre plénipotentiaire à Constantinople.
- BRUAT, contre-amiral, ancien gouverneur des établissements français dans l'Océanie.
- BUGEAUD DE LA PICONNERIE, duc d'ISLY (le maréchal), ancien gouverneur général de l'Algérie, député.
- BURIGNOT DE VARENNES (le baron), ministre plénipotentiaire à Lisbonne.
- CASTELLON (F.), ministre général de l'Etat de Nicaragua, à Léon (Amérique centrale).
- CERISY (DE), ex-ingénieur en chef de la marine du pacha d'Egypte.
- CHATEAUBRIAND (le vicomte DE), ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Institut, voyageur en Orient.
- COCHELET, consul général à Londres.
- COLIN (le R. Père), supérieur général de la *Société de Marie* (missions de l'Océanie).
- DEJEAN DE LA BATIE, délégué de l'île Bourbon.
- DELAPORTE, ancien consul à Mogador.
- DOUARRE, évêque d'Amatha, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, Nouvelle-Calédonie.
- DUBOIS, évêque d'Arathie, vic. apostolique des îles Hawaii (Sandwich).
- DUBOIS (le R. Père), directeur des Missions étrang., voyageur en Orient.
- DUPUCH (Mgr.), ancien évêque d'Alger.
- DURRIEU (le lieutenant-général baron), ancien chef d'état-major de l'armée de Morée, pair de France.
- DUVIVIER (le lieutenant-général), pair de France, ayant servi en Algérie.
- EPALLE (J.-B.), évêque de Sion, vic. apostolique de l'Océanie orientale.
- ETIENNE (le R. Père), supérieur général de l'ordre des lazaristes, voyageur en Orient.
- EYRAGUES (le marquis d'), min. plénipot. à Dresde, voyageur en Orient.
- FABVIER (le lieutenant-général baron), pair de France, voy. en Orient.
- FRAEHN, correspondant de l'Institut de France, à Saint-Pétersbourg.
- FRANSONI (le cardinal J.-P.), préfet de la propagande, à Rome.
- GARNIER (le R. Père), supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, orientaliste.
- GERAMB, supérieur de l'ordre des trappistes, voyageur en Orient.
- GUIGNE (DE), orientaliste.

- HOMPESCH (le comte DE), président du comité, directeur de la compagnie belge de colonisation.
- HUGO (le vicomte Victor), pair de France, membre de l'Institut.
- HUMBOLDT (le baron Alexandre DE), correspondant de l'Institut, à Berlin.
- JOUFFROY (le marquis Achille DE), président de la *Société maritime*, voyageur en Orient.
- JULIEN (Stanislas), membre de l'Institut.
- LAGRENÉE (DE), ancien ministre plénipotentiaire en Chine.
- LAJARD (J.-B.-Félix), membre de l'Institut.
- LAMARTINE (Alphonse DE), député, membre de l'Institut.
- LANE (W.), orientaliste, à Londres.
- LANGLOIS (le R. Père), supér. des Missions étrang., voyageur en Orient.
- LANTIVY (le comte DE), ancien consul à Jérusalem.
- LASSEN, correspondant de l'Institut, à Bonn.
- LAVOLLÉE (Paul), directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, voyageur en Orient.
- LEBRUN, pair de France, voyageur en Orient.
- LEBRUN, duc DE PLAISANCE (le lieutenant-général), officier de l'armée d'Orient.
- LEPSIUS, orientaliste, membre de l'Institut archéologique de Rome.
- LETRONNE, directeur des archives du royaume, membre de l'Institut.
- LURDE (le comte DE), ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, voyageur en Orient.
- MARCEL, orientaliste, ancien directeur de l'imprimerie impériale.
- MARCELLUS (le comte DE), ancien chargé d'affaires à Constantinople.
- MARION DE BRÉSILLAC, orientaliste, vicaire apost. de Coimbatour (Inde).
- MARMONT, duc DE RAGUSE (le maréchal), membre de l'Institut.
- MELCION D'ARC, intendant militaire, ayant servi en Algérie.
- MÉRODE (le comte Félix DE), président du conseil général de la compagnie belge de colonisation.
- MEZZOFANTI (le cardinal J.), orientaliste, à Rome.
- MOREAU DE JONNÈS, chef des trav. de la *Statistique générale de France*.
- MORICIÈRE (le lieutenant-général JUCHAULT DE LA), commandant la province d'Oran, député.
- MOURAD (Nicolas), archevêque maronite de Laodicée.
- NOÉ (le comte DE), pair de France, voyageur en Orient.
- PALLEGROIX (J.-B.), évêque de Mallos, vic. apost. de Siam, à Bangkok.
- PAPASIAN (Ignace), archevêque de Taron, orientaliste, à Rome.
- PELET (le lieutenant-général baron), pair de France, directeur du dépôt de la guerre.
- PISCATORY, ancien ministre plénipot. en Grèce, ambassadeur à Madrid.
- POMPALIER, évêque de Maronée, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale, Nouvelle-Zélande.
- PONTOIS (le comte DE), pair de France, ancien ambass. à Constantinople.
- RAFFENEAU-DELISLE, correspondant de l'Académie des sciences, ancien membre de l'Institut d'Égypte, professeur à la faculté de Montpellier.
- REINAUD, membre de l'Institut.
- RICHEMONT (le général baron DE), voyageur en Orient.
- RITTER (Carl), professeur de géographie à l'Université de Berlin.
- ROOTHAN (le R. Père), général de la compagnie de Jésus, à Rome.
- ROUCHOUZE, évêque de Nicopolis, vicaire apostolique de l'Océanie orientale, Îles Hawaï.
- ROUSSIN (l'amiral baron), ancien ministre de la marine, pair de France, ancien ambassadeur à Constantinople, membre de l'Institut.
- RUPPEL, orientaliste à Francfort.
- SAINT-SIMON (le marquis DE), lieutenant-général, pair de France, ancien gouverneur des établissements français de l'Inde.

- SCHRAMM (le lieutenant-général vicomte), pair de France, ancien gouverneur général en Algérie.  
 SEBASTIANI (le maréchal comte), ancien ambassadeur à Constantinople, ancien ministre des affaires étrangères, député.  
 SEBASTIANI (le lieutenant-général vicomte Tiburce), pair de France, ayant commandé en Morée.  
 SÉGUR-MONTAIGNE (le vicomte DE), ancien consul général à Smyrne.  
 SERCEY (le comte DE), ancien ambassadeur en Perse.  
 SOUKIAS SAMAL, archevêque et abbé général des *Mékitaristes*, à Venise.  
 TAYLOR (le baron), membre de l'Institut, voyageur en Orient.  
 VAUCHELLE, intendant militaire, ancien directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.  
 VERNET (Horace), membre de l'Institut, voyageur en Orient.  
 VILLEMAM, pair de France, ancien ministre de l'instruction publique, membre de l'Institut.  
 VITERY Y UNGO (Georges DE), légat apostolique, évêque de San-Salvador.  
 VOISIN (le R. Père), dir. des Missions étrangères, voyageur en Orient.  
 WALCKENAER (le baron), membre de l'Institut.  
 WILKINSON, orientaliste, à Londres.  
 WILSON, président de la Société asiatique de Londres.

### Membres titulaires.

- AMPÈRE (J.-J.), homme de lettres, orientaliste.  
 AUBERT-ROCHE, D. M. P., ex-médecin en chef au service d'Égypte.  
 AUCHAMP (D'), ancien officier, voyageur en Algérie.  
 AUDIFFRED, avocat, voyageur en Orient.  
 BELLET (Aug.), nég., voy. à Maurice et au cap de Bonne-Espérance.  
 BERTIER DE SAUVIGNY, ancien sous-directeur de la province d'Oran.  
 BEZ (Emile DE), voyageur en Orient.  
 BRAHAUT (le colonel), chef de division au ministère de la guerre.  
 BRIAND (Eugène), voyageur en Orient.  
 CHAZELLES (le comte A. DE), délégué de la Guadeloupe.  
 CHENEST (Alfred), voyageur en Chine.  
 CHENEST (Ernest), voyageur en Orient.  
 CHERUBINI (Salvador), voyageur en Orient.  
 CHODZKO (Alexandre DE), membre de la Société asiatique de Londres.  
 CLOQUET (Jules), D. M. P.; professeur à la Faculté de Médecine de Paris, voyageur en Orient.  
 CONEGLIANO (le duc DE), ancien officier.  
 COURCHANT DES SABLONS (Ernest DE), voyageur en Algérie et en Égypte.  
 COURNAULT, peintre, voyageur en Orient.  
 DARU (le vicomte Paul), député, voyageur en Orient.  
 DECAMPS, peintre, voyageur en Orient.  
 DENIS (Alphonse), ancien député, voyageur en Algérie.  
 DESTÈRES (Henri), voyageur, résidant en Orient.  
 DEURBROUCK (Gaston), voyageur en Orient.  
 DIDELOT (le baron Octave), lieutenant de vaisseau, voyageur dans les cinq parties du monde.  
 DROUIN DE BOUVILLE, voyageur à Madagascar et dans l'Inde.  
 DROUYN DE L'HUYS, député.  
 DUFÉY (de l'Yonne), homme de lettres.  
 DURFORT DE CIVRAC (le comte Henri DE), voyageur en Orient.  
 ESCAYRAC (le comte Stanislas D'), voyageur à Madagascar.  
 ESTANCELIN, ancien député.  
 FAVRE (Léon), nég., membre du bureau de la réunion *Chino-Parisienne*.  
 FERRET (A.), capitaine d'état-major, voyageur en Abyssinie.  
 FERRONNAYS (le comte Charles DE LA), député, voyageur en Orient.

- FLORENT (F.)** membre de la Société asiatique de Paris.  
**FLURY HÉRARD**, agent des consuls à Paris.  
**FORNARI**, voyageur en Algérie.  
**FORTIN d'IVRY**, voyageur en Orient, propriétaire en Algérie.  
**FOUQUET (L.-V.)**, peintre, voyageur en Orient.  
**FOQUIER (Achille)**, voyageur en Orient.  
**GAIMARD (J.-P.)**, chirurgien de 1<sup>re</sup> classe de la marine royale, voyageur autour du monde.  
**GALINIER**, capitaine d'état-major, voyageur en Abyssinie.  
**GÉRARD (Louis)**, voyageur en Orient.  
**GIROU DE BUZAREINGUES (le docteur)**, voyageur en Sicile, à Malte, etc.  
**HAIGHT (R.-K.)**, de New-York, voyageur en Orient.  
**HAIN (Armand)**, voyageur en Amérique, auteur de travaux sur l'Inde anglaise.  
**HALPHEN (Gustave)**, consul général de Turquie, à Paris.  
**HAMONT**, ancien directeur des haras et des établissements vétérinaires d'Égypte.  
**HOMMAIRE DE HELL**, ingénieur civil des mines, voyageur en Orient.  
**HOREAU**, architecte, voyageur en Orient.  
**HUGO (le comte Abel)**, voyageur en Algérie.  
**ILLIERS (d')** aide-de-camp du général de La Moricière.  
**JOUFFROY d'ESCHAVANNES**, homme de lettres, voyageur en Grèce.  
**JOURDAIN**, cap. de frégate, comm. du comptoir de Yanaon (Inde).  
**JUTEAU (Alphonse)**, voyageur en Orient.  
**KERVÉGUEN (le vicomte Aimé DE)**, voyageur en Orient.  
**KOCALNITÇANE**, major au service de Moldavie.  
**LAGUICHE (le marquis DE)**, voyageur en Perse, ancien officier de l'armée d'Afrique, député.  
**LAVOLLÉE (Charles)**, voyageur en Orient, l'un des attachés à l'ambassade de M. de Lagrenée, en Chine.  
**LEBAS**, ingénieur de la marine, chargé de la translation de l'obélisque de Louqsor.  
**LECLERC (Louis)**, professeur d'histoire, voyageur en Orient.  
**LEVAVASSEUR**, voyageur en Orient.  
**LEVINCENT, D. M. P.**, voyageur dans l'Hindoustan.  
**MAC CARTHY (Oscar)**, géographe.  
**MALHERBE (le comte DE)**, voyageur en Orient.  
**MÉRON (Alfred DE)**, voyageur en Orient.  
**MICHEL (Edouard)**, ancien officier d'artillerie, voyageur en Orient.  
**MICHEL DE TRETAINNE (le baron)**, inspecteur adjoint du conseil de santé.  
**MICHEL DE TRETAINNE (Léon)**, voyageur en Orient.  
**MONTFORT**, peintre, voyageur en Orient.  
**MOREAU (de Tours), D. M. P.**, voyageur en Orient.  
**MOROT**, voyageur en Orient.  
**MORPURGO, D. M.**, ancien membre du conseil supérieur de santé de l'empire turc.  
**MOSKOWA (le prince DE LA)**, pair de France, prés. de l'Institut historique.  
**MUTEL (Alfred)**, voyageur en Égypte et à Constantinople.  
**NOEL (Edmond)**, voyageur en Orient.  
**ONCIEU DE CHAFFARDON (le marquis d')**, archéologue et orientaliste à Chambéry.  
**ONFFROY (le vicomte)**, Emir-èl-a'sker, voyageur en Orient, ex-commandant des maronites.  
**ORIANNE**, conseiller à la Cour royale de Pondichéry.  
**PERRANT**, voyageur en Orient.  
**PEYREND (C.)**, voyageur en Orient.  
**POMMEREU (le vicomte Al. DE)**, voyageur en Orient.  
**POUZIN, D. M. P.**, voyageur en Algérie.

PRÉAUX (Jean-Maurice), colonel d'art. de marine, voyageur en Orient.  
 RADEN-SALEH (le prince), de Java.  
 ROCHE-POUCHIN (le maréchal-de-camp comte DE LA), aide-de-camp général du duc de Parme, voyageur en Orient.  
 ROCHET (Louis), statuaire, orientaliste.  
 RODIER, correspondant de la compagnie belge de colonisation.  
 ROGIER, peintre, voyageur en Orient.  
 RONZIÈRES (Alfred DE), homme de lettres, économiste.  
 ROSMORDUC (le vicomte DE) voyageur en Orient.  
 ROYER (de Bruges) (le docteur P. F. G.), ex-médecin en chef des hôpitaux à Constantinople.  
 SAINT-CÉРАН (le comte G. DE), voyag. en Orient et dans l'empire russe.  
 SCHIOELCHER (Victor), homme de lettres, voyageur en Orient.  
 SCHULEMBURG (le comte F. DE), voyageur en Orient et en Amérique.  
 SERREC DE KERVILY (le vicomte LE), enseigne de vaisseau, un des explorateurs du fleuve des Amazones.  
 TOCHÉ (Frédéric), voyageur dans la Russie méridionale.  
 TOIRAC (le docteur), voyageur en Orient et aux Antilles.  
 URBAIN (Ismael), interprète de l'armée d'Afrique, orientaliste.  
 VALON (le vicomte Alexis DE), voyageur en Orient.  
 VICKERS (William), alderman de Sheffield.  
 VIVIEN, député, ancien ministre de la justice.

### Membres correspondants.

ABBADIE (Antoine D'), voyageur en Egypte et en Abyssinie.  
 ABD-EL-RAHMAN-ZEKI-EFFENDI, poète et littérateur à Alexandrie.  
 ALCIATI DE GRILHON (Joseph D'), voyageur en Orient.  
 AMY (P. C. C.), lieutenant de vaisseau, voyageur autour du monde.  
 ANGRAND (Léonce), consul général à Chuquisaca (Bolivie).  
 AUBER (Auguste), architecte du gouvernement.  
 AUBRY, président de la Société d'agriculture à Avesnes (Nord).  
 BACOT DE ROMAND, voyageur en Egypte, à Vernon (Indre-et-Loire).  
 BANDINI DE PITTI (le marquis), délégué en France du couvent de Jérusalem.  
 BARADÈRE (Raymond), consul général à Guatemala.  
 BARGIGLI (Joseph), négociant, consul général de Toscane, à Smyrne.  
 BARROT (Adolphe), consul général à Alexandrie.  
 BARTOLETTI (le chevalier David), orient., membre de l'Académie à Turin.  
 BASI (le chanoine Cosimo), orientaliste, secrétaire perpétuel de l'Institut italien et de l'Académie *Della Crusca*, à Florence.  
 BEAUMIER (Auguste), chancelier du consulat à Mogador.  
 BELLANGER (Stanislas), homme de lettres, chargé d'une mission scientifique et littéraire, en Orient.  
 BENONI-DARONDEAU, ingénieur hydrographe de la marine royale, voyageur en Orient.  
 BÉRAL DE SÉDAIGES (Amand), lieutenant de vaisseau, voyageur dans les cinq parties du monde.  
 BERBRUGGER, correspondant de l'Institut, bibliothécaire, à Alger.  
 BERNARD (C.-A.), directeur de l'école de médecine, à Constantinople.  
 BERTRAND (J.), missionnaire apostolique, en Chine.  
 BEYER (le chevalier DE), orientaliste, attaché à la légation autrichienne, à Florence.  
 BIANCHI, ancien secrétaire interprète du roi, à Châtillon.  
 BIGANDET (l'abbé), missionnaire apostolique sur la côte de Tenasserim.  
 BILLECOQ (Adolphe), ancien agent diplomatique, à Bucharest.  
 BILLING (le baron), ancien consul général à Alexandrie.  
 BINARELLI (l'avocat Vincent), orientaliste, à Rome.



- BIONDELLI (B.)**, voyageur et géographe, à Milan.  
**BIRB**, écuyer, commandant l'école de cavalerie du vice-roi d'Égypte.  
**BLANCHET**, consul général à Tripoli de Barbarie.  
**BLONDEL**, ancien consul général de Belgique à Alexandrie, à Rome.  
**BLONDEL**, ancien directeur des finances, à Alger.  
**BOILEAU-ELLIOT (Charles)**, voyageur en Orient, membre de l'académie royale de Londres.  
**BOISSONNET**, directeur des affaires arabes de la province de Constantine.  
**BONE (le R. D. P.)**, supérieur du collège de Saint-Michel, à Bruxelles.  
**BORÉ (Eugène)**, voyageur en Orient.  
**BOSIAS**, Moldo-Valaque, voyageur en Orient.  
**BOTTA (Paul)**, naturaliste, consul à Mossoul.  
**BOURBOULON**, ancien consul général et chargé d'affaires, à Tripoli de Barbarie.  
**BOURÉE**, consul général à Beyrouth.  
**BOUROS**, directeur de l'instruction médicale, à Athènes.  
**BOUTET**, officier à la légion étrangère, en Algérie.  
**BOVET (Louis)**, négociant à Canton.  
**BRAHAUT (Henri)**, capitaine au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.  
**BRANDIN (le docteur)**, voyageur en Algérie et à Tunis, à Quito (Pérou).  
**BRENIER (le baron Anatole)**, ancien consul général à Livourne.  
**BREST (Louis)**, vice-consul, à Milo.  
**BREUVERY (J. DE)**, voyageur en Orient, à Saint-Germain-en-Laye.  
**BRINSMADE (Pierre A.)**, consul des Etats-Unis, à Oahou (iles Hawaii).  
**BRIZZI (le chevalier)**, voyageur en Orient, à Arezzo.  
**BROSSET**, membre de l'académie impériale, à Saint-Pétersbourg.  
**CALDER (Alexandre)**, négociant, voyageur en Orient.  
**CALDERON (Serafin)**, orientaliste, à Madrid.  
**CALLY**, voyageur en Orient, à Canton.  
**CARRARA (l'abbé F.)**, directeur du musée de Salone, professeur d'histoire, à Spalatro.  
**CASTAGNE**, consul honor., chancelier de l'ambassade, à Constantinople.  
**CASTELLANOS (Sébastien)**, ancien consul d'Espagne en Orient, à Madrid.  
**CASTILLON (le vicomte DE)**, consul à Tifflis.  
**CAVAIGNAC (le lieutenant-général)**, en Algérie.  
**CAZOTTE (DE)**, consul général et chargé d'affaires, à Sant-Yago de Chili.  
**CAZOTTE (Charles DE)**, élève consul.  
**CERAI-CENI (le docteur F.)**, orientaliste à Milan.  
**CHAIGNEAU (E.)**, ancien consul, à Singapour.  
**CHALLAYE (Adolphe)**, ancien consul à Odessa.  
**CHALLAYE**, consul à Arica (Pérou).  
**CHAMOUSSET (l'abbé)**, naturaliste et géologue, à Chambéry (Savoie).  
**CHANCEL (Ausone DE)**, voyageur en Algérie, à Alger.  
**CHARBONNAUX**, missionnaire apostolique, dans l'Hindoustan.  
**CHARPIN**, médecin français, à Candie.  
**CHARTON (Ernest)**, peintre, voyageur au Chili.  
**CHEDUFAU**, médecin en chef au service du pacha d'Égypte, au Caire.  
**CHONSKI**, orientaliste polonais, à Macao.  
**CLAIRAMBAULT (DE)**, consul, à Trébizonde.  
**CLOQUET (Ernest)**, D. M. P., médecin du schah de Perse, à Téhéran.  
**CLOT-BEY**, inspecteur en chef du service médical, en Égypte.  
**COCHELET**, voyageur en Orient, payeur à Lille.  
**CODRIKA (DE)**, ancien consul, à Belgrade, à Leipsik.  
**COLONS (DE)**, négociant, à Pondichéry.  
**COR**, premier drogman de l'ambassade française, à Constantinople.  
**CORNILLE**, voyageur en Orient, à Mogador.  
**CORNILLIÈRE (le comte Eugène DE LA)**, à la Havane.  
**COSTA**, agent consulaire, à Suez.

- COUCHAUD** (André), voyageur en Orient, architecte, à Lyon.  
**COURJEON**, propriétaire, résidant à Chandernagor.  
**CRESPIN**, agent consulaire, à Brousse.  
**DANINOS** (Maurice), à Livourne.  
**DANTAN** (A.), drogman de l'ambassade française, à Constantinople.  
**DANTAN** (Scipion), premier interprète du consulat général, à Alexandrie.  
**DARVOY**, ancien consul, à l'île Maurice.  
**DAUMAS** (le colonel), directeur des affaires arabes, à Alger.  
**DAUX** (Auguste), ingénieur auprès du bey de Tunis, à Tunis.  
**DAVAT**, médecin, voyageur en Orient, à Aix (en Savoie).  
**DAVID** (E.), consul général et chargé d'affaires, à Caraccas (Venezuela).  
**DAWSON-BORRER**, voyageur en Orient, à Barrow-Hill (Sussex).  
**DEACKY** (le major Gérard DE), voyageur en Orient, à Parme.  
**DELAMARRE** (l'abbé), missionnaire apostolique, à Si-Tchouan (principauté de Mou-Pin), dans la chaîne de l'Himalaya.  
**DELAPORTE**, élève consul, à Tunis.  
**DELASTELLE**, négociant français et planteur, à Madagascar.  
**DELEGORGUE** (A.), naturaliste, voyageur en Cafrerie, à Douai.  
**DEMETZ-NOBLAT**, voyageur en Orient, à Nancy.  
**DESCHAMBEAUX** (Georges), négociant, à Madras.  
**DESPRÉAUX DE SAINT-SAUVEUR**, consul, à Alep.  
**DESVAUX**, chef d'escadron des Spahis, à Constantine.  
**DEVOIZE** (Antoine), ancien consul à Damas, act. consul à Montevideo.  
**DOUGLAS-SCOTTI** (le comte), chambellan du duc de Parme, voyageur en Orient, résidant à Plaisance.  
**DOUMER** (l'abbé), supér. de la Maison des Pères français, à Valparaíso.  
**DROMAIN** (Edouard), médecin sanitaire, à Gaza (Syrie).  
**DUBOC** (Ferdinand), peintre et orientaliste, à Alger.  
**DUBOIS DE JANCIGNY** (le colonel), chargé d'une mission en Chine.  
**DUBOIS DE SALIGNY**, ancien chargé d'affaires, au Texas.  
**DUBOUZET** (J.-F.-E.), capitaine de corvette.  
**DUCAMP** (Maxime), homme de lettres, chargé d'une mission en Orient.  
**DUCLOS**, vice-consul, à Patras.  
**DUDOIT** (Jules), ancien consul.  
**DUMAINE** (Charles), ancien consul.  
**DUPRÉ** (Jules), lieutenant de vaisseau, voyageur en Orient.  
**DUPUIS** (l'abbé), missionnaire apostolique à Pondichéry.  
**DURAND junior**, négociant, à Canton.  
**DURAND DE VILLERS** (Paul), capitaine du génie, ayant servi en Algérie.  
**DUSSEL**, secrétaire général de la direction de l'intérieur, à Alger.  
**EDAN** (Benoît), vice-consul d'Espagne, à Singapour.  
**ERDMANN**, professeur à l'Université impériale, à Kazan.  
**ESTÈVE** (Louis), voyageur en Valachie et en Moldavie, à Madrid.  
**EVEILLARD**, consul de France à Belem-au-Para (Brésil).  
**FACCANONI** (le chevalier de), économiste et voyageur, consul général de Sardaigne à Venise.  
**FARAMOND**, consul, à Sidney (Australie).  
**FATH-ALLAI-SAIEGH**, drogman au service de France, à Alep.  
**FAVAUD** (l'abbé), missionnaire apostolique en Chine.  
**FAVREAU** (Antoine-Brutus), chef de bataillon d'artillerie de marine, à Nouka-Hiva.  
**FAVIN-LÉVÊQUE**, capitaine de vaisseau, voyageur dans l'Indo-Chine.  
**FERRIER**, général au service de Perse.  
**FÉRY** (E.), voyageur en Algérie, à Santo-Tomaos (Guatemala).  
**FESSART** (Hippolyte), avocat, voyageur en Orient.  
**FUILLERET**, professeur d'histoire au collège royal d'Alger.  
**FOGURT** (l'abbé), orientaliste, curé catholique, à Aden.  
**FONTANIER**, voyageur en Orient, consul à Singapour.

- FOUCHER** (Victor), maître des req., membre du conseil supér. d'Algérie.  
**FOURCADE**, ancien consul.  
**FRANCKEVILLE** (le R. P. Ch.), provincial de la comp. de Jésus, à Gand.  
**FRANQUEVILLE (DE)**, consul, à Ostende.  
**FRESNEL**, consul, à Djeddah (mer Rouge).  
**FREYDIER-DUBREUL** (le Père Antoine), missionnaire apostolique, à Sydney (Australie).  
**GABORIAU** (le capitaine), officier d'ordonnance de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale, rédacteur en chef du journal arabe le *Mubacher*, à Alger.  
**GABTANI-BEY**, médecin du vice-roi, au Caire.  
**GARABED** (l'abbé), prêtre arménien, à Paris.  
**GARDNER** (Francis), secrétaire de la *Société orientale américaine*, à Boston (Etats-Unis).  
**GEOFFROY** (Lucien), vice-consul, à Latakié.  
**GEROLAMO** (le R. P.), supérieur du couvent du mont Carmel.  
**GHERARDI DRAGOMANNI** (Fr.), orientaliste, à Florence.  
**GILBERT DES VOISINS** (le vicomte), consul, à Odessa.  
**GILLET**, consul, à Salonique.  
**GIRARDIN**, directeur de la poste française, à Alexandrie.  
**GIRAUD junior**, peintre, attaché à l'expéd. française aux îles Marquises.  
**GLIDDON**, orientaliste, ancien consul américain, au Caire.  
**GOEPP** (T. C. F.), consul, à Erzeroum.  
**GOMOT** (F.), auteur de l'Annuaire de l'Algérie, propriétaire, à Alger.  
**GRABERG DE HEMSO** (le comte DE), membre correspondant de l'Institut de France, voyageur dans le Maroc, à Florence.  
**GRANGE** (le P. Jérôme), missionnaire apostolique, à Tonga-Tabou.  
**GRAR** (Edouard), présid. de la Société d'agricult. de Valenciennes (Nord).  
**GREENOUGH** (William), secrétaire de la *Société orientale américaine*, à Boston (Etats-Unis).  
**GREFF**, chef d'escadron, instruc. gén. de la cavalerie du bey, à Tunis.  
**GRELLOIS** (Eugène), médecin en chef de l'hôpital de Ghelma (Algérie).  
**GRIVEL** (L. A. R.), élève de marine de 1<sup>re</sup> classe, dans l'Indo-Chine.  
**GUILLAUMOT** (le lieut.-col.), direct. colonial à Santo-Tomas de Guatemala.  
**GUILLOIS**, ancien chancelier de la légation française, à Athènes.  
**GUINIGI** (le colonel marquis DE), orientaliste, chambellan du duc de Parme.  
**GUYON**, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, à Alger.  
**GUYOT** (le comte), directeur de l'intérieur, à Alger.  
**GUYS** (Henri), ancien consul, à Alep.  
**HAAGÉ** (le docteur), médecin en chef de la flotte égyptienne.  
**HAALILIO** (Timoteo), secrétaire privé du roi Kaméhaméha III, à Honoloulou (îles Hawaii).  
**HÉLOUIS-JORELLE**, consul à Jérusalem.  
**HERSANT**, consul à Sant-Ander.  
**HITIER**, consul à la Canée.  
**HOEWEL** (Van), président de la société des arts et sciences, à Batavia.  
**HOMBRON** (D. M.), chirurgien de marine, voyageur autour du monde.  
**HOREAU**, pharmacien en chef de l'armée d'Afrique, à Alger.  
**HOSTEIN**, capitaine du port, à Pondichéry.  
**HUC** (le Père Etienne), missionnaire apostolique en Mandchourie.  
**HUET** (Albert), consul, à Cadix.  
**JEHENNE** (A. C.), capitaine de vaisseau, voyageur dans la mer Rouge.  
**JENKS** (William), vice président de la *Société orientale américaine*, à Boston (Etats-Unis).  
**JOUANNIN fils**, chancelier interprète du consulat général, à Alexandrie.  
**JOYAU** (F.), ancien conseiller à la cour royale de Pondichéry, à Lille.  
**JUCHEREAU DE SAINT-DENIS**, consul à Santo-Domingo.  
**JULIEN-LAFERRIÈRE** (L.-J.-M.), capitaine de corvette.

- KERVÉGUEN (Edouard DE), lieutenant de vaisseau, voyageur dans les cinq parties du monde.
- LABORIE (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, à Bone.
- LABORIE (Joseph), ingén. des ponts et chauss. en Algérie, à Philippeville.
- LAFOND (le colonel), voyageur dans le Lahore.
- LAFUENTE-ALCANTARA, orientaliste à Grenade.
- LAGAU (DE), consul général et chargé d'affaires, à Tunis.
- LAMBERT, directeur des mines, en Egypte.
- LAPÈNE (E.), lieutenant-colonel au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, ayant servi en Algérie, à Metz.
- LARIBE (l'abbé), missionnaire apostolique en Chine.
- LAROCHE (Jules), greffier en chef du trib. de 1<sup>re</sup> inst., à Clerm.-Ferrand.
- LAURAS, docteur en médecine, pharmacien, aide-major, à Alger.
- LAURENT (Achille), voyageur en Orient.
- LAUTOUR, médecin au Lazareth, à Beyrouth.
- LAVELAIN (le colonel), chargé de l'instruction des troupes, à Tunis.
- LEBLANC DE PRÉBOIS, capitaine d'état-major, voyageur en Algérie.
- LECLERC (Lucien), chirurgien militaire, à Bone.
- LECONTE (François), capitaine de vaisseau, voyageur dans l'Indo-Chine.
- LEITH, attorney général dans l'Inde.
- LELEU (l'abbé), supérieur de la mission des lazaristes, à Constantinople.
- LEMOYNE, consul général et chargé d'affaires, à Lima.
- LEMOYNE DE MARGON (le comte), lieutenant de vaisseau, voyageur dans les cinq parties du monde.
- LEPESCHEUX, inspecteur de l'instruction publique, à Alger.
- LESSEPS, maire de la ville d'Oran.
- LESSEPS (Ferdinand DE), consul à Barcelone.
- LESSON (P.-A.), chirurgien en chef de la marine, voyageur aux îles Marquises, à Rochefort.
- LESSON (R.-P.), pharmacien en chef de la marine, voyageur autour du monde, à Rochefort.
- LIAUTAUD (A.-P.-J.-L.), chirurgien de marine, voy. dans l'Hindoustan.
- LIAUTAUD (B.-G.), lieutenant de vaisseau.
- LIBOIS (l'abbé), directeur des missions étrangères en Chine.
- LINANT-BEY, ingénieur chargé du barrage du Nil, en Egypte.
- LIVET, capitaine du génie, directeur des travaux civils, à Mayotte.
- LOÈVE-VEIMARS (le baron DE), consul général, à Bagdad.
- MADDEN (John), orientaliste, à Londres.
- MALICET, voyageur en Orient.
- MALLET (Saint-L.), capitaine de vaisseau.
- MARCESCHEAU, consul général, à Chuquisaca (Bolivie).
- MARCOTTE, inspecteur des finances, à Alger.
- MAREY (le lieutenant-général), en Algérie.
- MARGAIN (le docteur), chef du bureau du santé, à Chandernagor.
- MARI (le marquis DE), voyageur en Orient, à Gênes.
- MARIGNY (DE), anc. cons. à la cour royale d'Alger, procureur du roi, à Gap.
- MARIGNY (le chevalier F. DE), ingénieur des mines, en mission en Algérie.
- MARTIN (Victor), capitaine de spahis, à Alger.
- MAS DE SAINT-MAURICE, capitaine de port, à Saint-Denis (île Bourbon).
- MAZAS (Alex.), ancien officier d'état-major, voyageur en Orient, à Tours.
- MÉRIEL, docteur médecin, ex-médecin du Bey, à Tunis.
- MESMER (E.), officier aux spahis, à Miliana.
- MEYNIER (Louis), docteur ès-sciences, à Fiume.
- MICHE (l'abbé), directeur du collège chinois de Poulo-Pinang,
- MIÈGE, consul général et agent du minist. des aff. étrangères, à Marseille.
- MILLANTA (Lucien DE), consul général de N. S. P. le Pape, à Odessa.
- MINAS-MINOÏDÈS, voyageur en Orient, à Constantinople.
- MINGORI (le chevalier François), orient., professeur à l'Univ. de Lucques.

- MOGENIGO (le comte F.-A. DE), voyageur en Orient, à Venise.  
 MORRENHOUT, consul à Monterey.  
 MOIGNO (l'abbé François), orientaliste, correspondant de l'Observatoire de Rome auprès de celui de Paris.  
 MOLLIER, consul général, à la Havane.  
 MONNOT-ARBILLEUR, anc. gér. du consuiat de France, à Tiflis (Géorgie).  
 MONTARGIS (le docteur G.), chirurgien de la marine royale.  
 MONTIGNY (DE), consul à Schang-Haï.  
 MONZAUZIER (le Père Xavier), missionnaire apostolique en Océanie.  
 MOTTET (A.), capitaine au service du Nizam, à Hyderabad (Inde).  
 M'ROË, orientaliste, à Lyon.  
 NARDI (le chanoine F.), orientaliste, professeur à l'Univ. de Padoue.  
 NERI (Henri), ingénieur civil, à Alger.  
 NEVEU (E. DE), capitaine d'état-major, membre de la commission scientifique, en Algérie.  
 NION (DE), consul général et chargé d'affaires, à Bucharest.  
 OGNISANTI (le frère Charles D'), délégué du couvent du mont Carmel.  
 OUTREY, ancien consul, à Trébisonde.  
 PACAULT, professeur et lecteur de l'Université impériale à Moscou.  
 PAÏNA (DE), négociant à Macao.  
 PAPSCH (J.) membre du *Lloyd autrichien*, voy. en Orient, à Trieste.  
 PAUTHONIER, secrétaire de Soliman-Pacha (Egypte).  
 PÉLISSIER, maréchal-de-camp, en Algérie.  
 PÉLISSIER (Edmond), consul à Soussa.  
 PÉPIN, maire de la ville de Bone.  
 PERRAULT (L.-P.-F.), cap. d'infanterie de marine, aux îles Marquises.  
 PERRON (le docteur), directeur de l'école de médecine, au Caire.  
 PHARAON (Joanny), interprète, à Alger.  
 PICHON (Jules), voy., en Perse, officier à la légion étrangère, en Algérie.  
 PICKERING (John), président de la *Société orientale américaine*, à Boston (Etats-Unis).  
 POTIER (Athanas), capit. d'artill., ayant servi en Algérie, à Besançon.  
 POUJADE, consul à Malte.  
 POUJOULAT, homme de lettres, voyageur en Orient.  
 PRISSE (E.), vice-prés. de l'association littéraire d'Egypte, à Avesnes.  
 PRUNNER, médecin bavarois, au Caire.  
 PUYDT (Remy DE), colonel du génie, à Bruxelles.  
 RATTI-MENTON (le comte DE), consul à Calcutta.  
 RAYBAUD (Maxime), voyageur en Orient, consul à Bahia.  
 RICCADONNA (le Père), missionnaire de la S. de J., à Mossoul.  
 RICHARDS (W.), interprète du roi Kaméhaméha III, à Labaïna (îles Hawaii).  
 RIFFAT-EFFENDI (le cheyk), chef de l'école des langues, à Alexandrie.  
 RIGAULT DE GENOUILLY, ancien ingénieur de la marine à l'armée d'Orient, à Versailles.  
 ROBERT (Louis), anc. direc. des quarantaines turques, à Constantinople.  
 ROBINSON (Edward), vice-président de la *Société orientale américaine*, à New-York.  
 ROCHE-POUCHIN (le colonel comte Joseph DE LA), voyageur en Orient, à Florence.  
 ROLAND DE BUSSY, directeur de l'imprimerie du gouvernement, à Alger.  
 ROLLAND (Emmanuel), chirurgien de marine, voyageur dans l'Océanie.  
 ROMA (comte GEORGES DE), propriétaire, à Zante.  
 RONCHIVICCHI, orientaliste et économiste, à Florence.  
 ROSS DE BLADENSBURY, voyageur en Orient, à Londres.  
 ROSSI (le commandeur de), orientaliste à Rome.  
 ROTALIER (Charles DE), anc. officier, ayant servi en Algérie, à Besançon.  
 ROUFFIO, négociant, voyageur en Orient, à Alexandrie.  
 ROUJOUX, consul à Syra.



- ROUSSAC, négociant, agent consulaire, à Bombay.  
 ROUSSEAU, correspondant de l'Institut, à Alep.  
 ROUSSEAU (Alphonse), chancelier interprète du consulat, à Mogador.  
 ROUX DE ROCHELLE (Jules), consul à Moscou.  
 RUISNAERS, négociant, à Alexandrie.  
 RYLLO (le Père), missionnaire, voyageur en Orient, à Rome.  
 SABATIER, voyageur en Orient, résidant à Athènes.  
 SACCHETTI (Jules), voyageur en Orient, à Yassy.  
 SAINSON, dessinateur, voyageur dans les cinq parties du monde.  
 SAINT-GENIS (Henri-Flour DE), inspecteur de l'enregistrement, à Alger.  
 SALLES (Eusèbe DE), prof. à l'école des langues orientales, à Marseille.  
 SAUVEUR DE LA CHAPELLE, ancien consul à Tiflis, à Civita-Vecchia.  
 SCHAFFGOTSCH (le comte DE), voyageur en Orient, ministre plénipotentiaire de Prusse, à Florence.  
 SCHIMPER, naturaliste, en Abyssinie.  
 SCHOEFFT, peintre, voyageur en Orient.  
 SERRIGHT (le baron Charles DE), gouverneur de Céphalonie.  
 SECCHI (le Père), orientaliste, à Rome.  
 SEGOVIA (Antonio), membre de l'académie royale esp., consul d'Espagne à Singapour.  
 SEMINEAU (le général), commandant le génie et l'artillerie en Perse.  
 SEPSIS, négociant, à Recht (Ghilan) (Perse).  
 SERRISTORI (le général comte DE), voy. en Orient, ministre de la guerre et des affaires étrangères de Toscane, à Florence.  
 SIRRAWSKI (le général), voyageur en Orient.  
 SONTAG (DE), ancien consul, à Malte.  
 SOUBEYRAN, sous-directeur de la province de Bone.  
 SOULANGE-BODIN fils, consul à Mogador.  
 SPENCER-WELLS (le doct. J.), médecin de l'hôpital de la marine, à Malte.  
 STUART (Moses), vice-président de la *Société orientale américaine*, à Andover (Etats-Unis).  
 SUCHET (l'abbé), vicaire général, à Alger.  
 SUMNER (Georges), statisticien, voy. en Orient, à Boston (Etats-Unis).  
 SUTTON DE CLONARD (le comte), officier supér. au 22<sup>e</sup> de ligne, en Algérie.  
 TAITBOUT DE MARIGNY (le chevalier), voyageur en Circassie, consul général de Hollande, à Odessa.  
 TARDY DE MONTRAVEL, lieutenant de vaisseau, chef de l'expédition pour l'exploration du fleuve des Amazones.  
 TASSINI (le capitaine Marc), voyageur et orientaliste, à San-Marino.  
 TASTÉ, négociant, à Canton.  
 TAUSCH (le chevalier Jean DE), vice-consul d'Autriche, à Livourne.  
 TEIL (le baron Charles DU), commissaire civil, à Boufarik.  
 TESTA (François), négociant, à Tranquebar.  
 TIMONI (Alexandre), littérateur, à Constantinople.  
 TIPPEL (Edouard), anc. gér. du consulat, à Damas, à Fernambuco (Brésil).  
 TOCHÉ (Jules), négociant, à l'île Maurice.  
 TOLEDO, comte DE SCLAFANI (le chevalier Ignace DE), grand d'Espagne, voy. en Orient, à Madrid.  
 TOUSSENEL, ancien commissaire civil, à Bougie.  
 TRAKANEN (Nicolas), négociant, voy. à Java, résidant à Amsterdam.  
 TRIPIER (F.-M.), chef de la pharmacie centrale des hôpitaux d'Afrique, à Alger.  
 TRULET, négociant, à Smyrne.  
 ULLATHORNE (le docteur W.), vicaire général, à Sydney (Australie).  
 URQUHART (David), anc. secrét. d'ambass. à Constantinople, à Londres.  
 VAILLANT (de Bucharest), voyageur en Orient.  
 VALETTE (Antoine), consul de France, à Calcutta.



- VALLEMANI-GHISLIERI** (le marquis **BENIGNI**), orientaliste, président de l'académie pontificale d'agriculture, à Jesi (Etats romains).  
**VANEENBERGHE DE BINCKUM** (le chevalier), cons. provincial, à Bruxelles.  
**VAN-GAVER**, négociant, à Tunis.  
**VARAGNAT**, ordonnateur du service des paquebots du Levant, à Marseille.  
**VARIN-BEY**, directeur de l'école de cavalerie, au Caire.  
**VATTIER DE BOURVILLE**, chancelier du consulat, à Salonique.  
**VATTIER DE BOURVILLE**, consul, à Damas.  
**VAUGRIGNEUSE** (le chevalier **DE**), ancien officier, voyageur en Orient, à Bruxelles.  
**VECCHI** (Félix **DE**), voyageur en Orient, à Milan.  
**VERDOT**, médecin vaccinateur en chef, au Caire.  
**VERGUET** (le Père Léopold), missionnaire apostolique en Océanie.  
**VÉROLOT**, médecin attaché à l'hôpital franc de Péra, à Constantinople.  
**VÉRON** (le docteur), à Bucharest.  
**VERROLES** (Emmanuel), évêque de Colombie, vic. apost. de Mantchourie.  
**VERSINS** (le comte **DE**), maire de la ville d'Alger.  
**VIALAR** (le baron), propriétaire, en Algérie.  
**VILLAMUS**, consul, à Porto-Rico.  
**VILLENEUVE-FLAYOSC** (le vicomte **DE**), lieutenant de vaisseau, voyageur en Orient et en Australie.  
**VIRTE DE RATHSAMHAUSEN** (le baron **DE**), ancien officier de la légion étrangère, en Algérie, à Parme.  
**VITALIS**, voyageur en Orient, à Constantine.  
**WASHINGTON** (le cap.), secrétaire de la société de géographie de Londres.  
**YASEGI** (le R. Père **E.**), membre de la société arménienne des mékilaristes, à Venise.  
**YOUSOUF-AIDÉ**, négociant, au Caire.



# L'ALGÉRIE



LA RÉPUBLIQUE.

La royauté de 1830 n'existe plus. Il n'a fallu qu'un souffle pour renverser ce gouvernement qui, depuis tant d'années, insultait à ces généreux instincts, auxquels la France doit sa haute position dans le monde. Rendu à lui-même, jouissant d'une liberté sage, loyalement et franchement acceptée par ceux qu'il a mis à la tête de ses affaires, notre beau pays va reprendre sa marche rapide vers le brillant avenir qui lui est réservé.

Une ère nouvelle s'ouvre aussi pour l'Algérie. Au cri de *vive la République*, à ce cri sacré qui enfante des mondes, elle va sortir de la torpeur dans laquelle elle est plongée depuis si longtemps; elle va secouer un engourdissement qui lui présageait la mort.

A ce système de réticences perpétuelles, à ce mauvais vouloir qui cachait des intentions d'autant plus coupables qu'elles étaient plus habilement déguisées, on substituera, nous y comptons bien, une marche décisive, bien arrêtée, une impulsion vigoureuse qui, amenant les plus grands, les plus remarquables résultats, fera de l'Algérie une ressource puissante pour la France et l'indemniser de tous les sacrifices qu'elle a faits, de tous ceux qu'elle peut avoir encore à faire. On voudra réaliser, en un mot, tout ce que promet la République. Son œuvre ici est immense, car elle doit rendre une région entière à la vie qui l'abandonne heure par heure depuis quinze siècles.

Que devra-t-elle faire? Nous allons tâcher de l'indiquer.

La question nous semble se diviser en deux parties nettement tranchées, la politique *indigène*, la politique *colonisatrice*; inutile d'expliquer pourquoi je ne dis pas *coloniale*. On sera peut-être étonné que j'établisse cette distinction, mais en Algérie nous sommes, nous Français, momentanément vis-à-vis de deux populations qui ont des mœurs, des coutumes, des langues et une religion différentes des nôtres, qui exigent par conséquent de notre part une ligne de conduite entièrement différente, pour agir sur elles, de celle que nous suivrions pour agir sur nous. Du reste, j'entends bien plutôt ici par politique le maniement des esprits que le gouvernement de la cité.

Voici quel sera l'esprit de la politique indigène :

Bien faire entendre que nous voulons la paix, la tranquillité, la sécurité et une sécurité pleine et entière; que nous sommes disposés à l'obtenir par tous les moyens possibles, à ne reculer pour cela devant aucune mesure de violence, devant aucun moyen de coercition; que l'on continuera, en un mot, le système qui a été déployé dans ces dernières années avec tant de vigueur, et dont le succès a démontré l'efficacité. Il faut, pour nous servir des paroles d'un historien arabe, *qu'un enfant puisse se promener d'un bout à l'autre de l'Algérie, avec une pièce d'or dans la main, sans que l'on manifeste même l'intention d'y toucher*. Sans la tranquillité, sans la sécurité, il ne faut pas songer à marcher d'un pas rapide à la conquête de l'avenir. Le principe appliqué en ce moment de rendre chaque tribu responsable des événements qui se passent sur son territoire, nous semble, entre autres mesures, excellent et devoir être continué.

D'ailleurs l'Algérie n'appartient pas aux Arabes, il serait facile de le prouver; ainsi nous n'avons pas à composer; ils n'ont rien fait pour valider leur droit de conquête, bien au contraire; il y a déchéance pour eux à cet égard; ils y sont, nous ne songeons nullement à les en expulser; mais qu'ils s'effacent complètement. L'Eu-

rope reprend possession d'un sol qu'elle avait embelli par plusieurs siècles de civilisation et que, de concert avec leurs maîtres les Turks, ils ont dégradé et couvert de ruines.

Tout au plus les Berbères, antiques habitants de ces régions, pourraient-ils réclamer, et les Berbères, travailleurs infatigables, attachés à la terre comme ils vont l'être à la civilisation par la puissance irrésistible des intérêts matériels, sont pour nous et avec nous, si nous le voulons, et j'espère qu'on le veut.

Une fois ceci bien entendu, voyons ce qu'il y aura à faire pour attaquer et transformer cette espèce de société que l'on a bien voulu regarder jusqu'ici comme un obstacle et qui, au contraire, doit travailler pour nous.

Le grand, l'éternel principe qui doit dominer le gouvernement des peuples primitifs, des populations encore placées sous l'empire des instincts plutôt que des facultés, est l'alliance de choses qui semblent se contredire bien que leur parallélisme ait cependant toujours eu les plus heureuses conséquences, la *force* et la *bonté*, la *justice* et la *fermeté*. Avec cela je maintiens que l'on sera toujours maître d'une population quelconque. Les exemples, et les exemples pris en Algérie même, se multiplieraient sous ma plume s'il y avait lieu de les citer. Toutes les fois que, forts et bons (mais jamais *faibles*), nous avons été justes et fermes, tout le monde a été pour nous; toutes les fois que nous nous sommes éloignés, toutes les fois que l'on s'éloignera de cette ligne de conduite, nous n'avons éprouvé, nous n'éprouverons que des revers. Je défie que l'on me cite un fait qui vienne à l'encontre de ce que j'avance ici, parce que ce que j'avance ici est basé sur l'étude des plus intimes tendances du cœur humain. Ainsi soyez donc forts et bons, justes et fermes, mais ne vous avisez jamais de confondre la bonté avec la faiblesse, l'entêtement irrationnel avec la fermeté; il n'y a rien de plus logique que les intelligences incultes; rappelez-vous-le bien.

Le système républicain sera reçu bien différemment en Algérie par les populations, lorsqu'elles l'auront

compris. Les Berbères, démocrates aussi vieux que leurs montagnes, n'y verront rien de particulier, puisque c'est une forme qui est en usage chez eux depuis qu'ils existent; elle a même résisté à leur expulsion des villes du Sahara, toutes gouvernées, comme les tribus kabyles, par des djemà, conseils municipaux, bien qu'elles soient occupées par des Arabes mélangés de sang berbère, mais Arabes enfin, ce qui prouverait, soit dit en passant, que le principe démocratique n'est pas tout à fait antipathique aux fils de Yoktan. Il s'agira donc seulement de fortifier, chez les Berbères, la pensée républicaine, et d'augmenter la force d'action des djemà.

Quant aux Arabes, et aux Arabes du Tell principalement, saturés de cet antique principe de l'autocratie, qui a pris, chez la race de Sem, son expression la plus caractéristique, bien qu'ils ne soient pas plus que leurs frères du Sahara, inaptes à recevoir la pensée républicaine, elle leur semblera au moins étrange. Aussi faudra-t-il saisir et développer avec énergie les faibles indices de démocratie que l'on découvre dans leur organisation éminemment aristocratique. D'ailleurs l'action de nos administrateurs pourra fortement battre en brèche ces vieilles idées.

Car, une fois pour toutes, il faut renoncer à ce déplorable système de faire administrer les indigènes par les indigènes, et surtout les Arabes. Il est indispensable de substituer chez eux à tous les chefs inférieurs des administrateurs français, des officiers surtout, les khalifa, agha, kaïds, etc., n'étant, entre nous et leurs compatriotes, que des intermédiaires détestables, qui n'ont d'autre but que de faire maudire la domination des Roumi par tous les moyens, et, entre autres, par les exactions et les concussions, auxquelles les porte déjà avec tant de violence leur caractère rapace et sordide.

On ne devra d'ailleurs laisser aux grands chefs arabes et kabyles qu'une autorité fictive que l'on affaiblira encore sans cesse, jusqu'au moment où il semblera convenable de la faire disparaître.

Porter la civilisation au milieu des populations indigènes, en lui donnant pour avant-coureurs tout ce qui

peut la faire aimer, et non cette légion d'hommes de loi, d'huissiers et de gens du fisc qui la font exéquer aujourd'hui. On la fera chérir surtout en réalisant, dans la société indigène, les améliorations matérielles et intellectuelles que le principe républicain exige impérieusement que l'on accomplisse actuellement sans retard chez les peuples européens.

En faisant disparaître, par exemple, le prolétariat, réforme d'autant plus facile à opérer qu'il suffit pour cela d'y maintenir le principe oriental de la propriété commune, en lui appliquant une meilleure répartition des moyens et des instruments de travail.

Bien se garder d'ailleurs de toucher à la constitution toute orientale de la propriété de la terre, constitution qui est la sauve-garde future de l'Orient, et sur laquelle doit s'élever avec facilité la société de l'avenir.

Multiplier les écoles indigènes, en développer l'action en y introduisant toutes les méthodes d'instruction et d'éducation (je demande instamment que l'on n'établisse pas ici la confusion qui existe chez nous entre les mots *instruction* et *éducation*) qui peuvent aider à la transformation des nouvelles générations. L'enseignement simultané des langues sera incontestablement une des plus puissantes.

Encourager grandement et par tous les moyens l'agriculture indigène qui donne déjà, chez les Arabes et surtout chez les Kabyles, de si remarquables résultats. La production en huile de ces derniers peut affranchir la France des 30 millions qu'elle paie annuellement aux étrangers. On devra créer quelques vastes fermes modèles au milieu des tribus, et organiser dans les écoles des *tolba* de petits cours d'agriculture pratique suivies de conférences sur les méthodes les plus simples et les plus facilement applicables dans l'état actuel du pays.

#### *Politique colonisatrice.*

Le mot politique reprend ici son acception ordinaire, gouvernement de l'Etat, parce qu'il s'applique à une société véritablement organisée. Je l'appelle *politique colonisatrice*, car la colonisation est la question qui



domine et absorbe toutes les autres. Tout ce que l'on a fait, les mesures si diverses que l'on a prises, l'ont été en vue du colon; le colon est tout, parce que c'est sur lui que reposent les intérêts les plus chers, les plus immédiats du pays. Tous les regards, toute l'attention doivent donc être fixés sur lui.

C'est par le colon seul que nous pouvons jamais espérer refaire de l'Algérie une terre européenne. Les indigènes, quel que soit le rôle qu'ils jouent dans la question, ne méritent en définitive qu'un intérêt secondaire.

Je n'ose rappeler, en vérité, comment cette politique colonisatrice a été dirigée jusqu'à présent. Ce sont des souvenirs trop pénibles. Mais enfin les choses vont changer. On se pénétrera bien de ce qu'il y a à faire tout d'abord pour imprimer au mouvement colonisateur la véritable direction qu'il doit avoir, et de l'esprit nouveau qui doit animer chacun des nouveaux fonctionnaires. De là donc deux parts.

Ce qu'il y a à faire d'abord :

*Assimilation complète* de l'élément européen à la France, en préparant celle de l'élément arabe et berbère, mesure qui déjà a reçu un commencement d'exécution par la représentation de l'Algérie à l'Assemblée constituante. Ne rien négliger pour détourner vers l'Algérie une partie de ce flot qui entraîne les populations européennes vers l'Amérique du nord, en adoptant une série de mesures analogues à celles qui ont porté la nation américaine de quelques millions d'individus à 20 millions, en cent années. Qu'on ne m'oppose pas la différence des deux régions, parce que en examinant la question à fond, on verra qu'en définitive il n'y en a pas; l'insuccès pour nous, tout en provenant d'une guerre que nous avons été assez mal habiles pour éterniser, a son origine bien plus encore dans la marche embarrassée, méticuleuse et lente de la colonisation. En se préoccupant du système qu'il y avait à suivre, tandis que véritablement il ne s'agissait que d'assurer la sécurité par d'énergiques mesures et de peupler ensuite, on faisait comme un homme qui aurait une dis-

tance facile à parcourir et deux bonnes jambes et qui se consulterait pour savoir comment il devrait s'y prendre pour marcher. J'aime à croire qu'on ne retombera pas dans ce travers.

Au total, une fois la paix, et une paix solide, obtenue, au prix même de l'extermination (sacrifice pénible il est vrai), peupler, peupler, peupler, tel doit être le cri qui doit retentir d'une extrémité de l'Algérie à l'autre.

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'exposer ce qu'il faudrait faire pour cela. Que cette vérité, la plus grande de toutes pour l'Algérie, qu'il lui faut une population forte et vigoureuse, soit enfin une vérité et non une pompeuse parole seulement appelée à figurer dans un discours. Le temps des mystifications de tous genres est passé.

Que l'autorité, que la direction, si direction il y a (et il devra y en avoir une nécessairement), chargée de diriger les premiers pas des nouveaux arrivants, se borne à les envoyer sur les plateaux de l'intérieur, dans ces campagnes où ils retrouveront l'air pur, le ciel bleu de leur patrie, en y conservant la santé. Qu'on cesse de vouloir les entasser dans ces plaines malsaines de la côte, où ils épuisent leurs forces pour perdre enfin la vie, après avoir lutté contre des obstacles qui ne devront être attaqués de front qu'à l'époque où les hautes plaines de l'intérieur seront couvertes d'une population florissante, des limites du Marok à celles de Tunis.

Qu'un cadastre fait avec soin, que des plans toujours prêts, permettent sans cesse d'expédier le concessionnaire, dans le plus bref délai, sur le terrain qu'il doit occuper; que toute lenteur à cet égard soit évitée comme fatale, car elle tue.

Que, pour cela, on enlève toute espèce d'initiative (non pas d'action), non seulement à l'armée, mais surtout à la bureaucratie; à l'armée, parce qu'elle doit protéger d'abord, participer au mouvement colonisateur, et que, par leurs études imparfaites, nos officiers sont, pour les Européens, de mauvais administrateurs; à la bureaucratie, parce que sa paresse, ses formes mi

nutieuses et lentes, ses retards inqualifiables, ont fait plus de mal au pays que plusieurs années de sauterelles.

J'ai tellement horreur des lenteurs et des attermoie-ments, à une époque où chaque heure vaut un siècle, que je serais presque disposé à demander un *dictateur* de la colonisation, armé de pouvoirs illimités, maître d'une administration peu nombreuse, mais active et zélée, ordonnant tous les travaux, assumant en un mot sur lui l'immense responsabilité de l'œuvre.

Rendre aux fonctionnaires civils et militaires la faculté de posséder, la mesure contraire ayant eu de déplorables conséquences.

Organiser sur une nouvelle base les travaux publics qui s'exécutent aujourd'hui par les ponts et chaussées, le génie et le domaine, trois corps hostiles les uns aux autres, et dont l'antagonisme ne pouvait avoir que de fâcheux résultats.

Faire participer l'armée aux travaux de la colonisation, parce qu'elle lui a déjà rendu de grands services et qu'elle est appelée à lui en rendre encore.

Quant à l'esprit nouveau qui dirigera les hommes de la République, nous pensons que ce sera tout simplement la réalisation pleine et entière des trois mots qui brillent au front de tous nos édifices : Liberté, Egalité, Fraternité.

*Liberté,*

Car ils banniront l'arbitraire de toutes leurs mesures en en appelant toujours aux bons sentiments, aux nobles instincts de la nature humaine;

Car ils laisseront à chacun le libre exercice des droits que nous avons conquis pour tous au prix de notre sang :

Suffrage universel, liberté de penser, liberté de la presse, liberté des cultes, de discussion, d'examen et de réunion;

Car ils ouvriront toutes les routes, tous les ports à l'étranger, qui viendra vivifier l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Algérie : les droits protecteurs sont utiles en France, là-bas ils sont et seraient mortels.

*L'Egalité,*

Car ils admettront tous les citoyens à la jouissance égale des mêmes droits, comme ils sauront les inviter à remplir exactement les mêmes devoirs ;

Car pour eux l'éducation et l'instruction seront publiques, communes et obligatoires ; on ne pourra parvenir aux emplois que par le concours, on n'y sera nommé que par l'élection ;

Car pour eux aussi il y aura même justice, même aide, même protection pour tous ;

Car ils ne permettront pas plus longtemps que le Français d'Algérie paie en moyenne 200 francs d'impôts, tandis que son frère de France n'en paie que 40, et que lui même ne devrait pas en payer du tout.

*La Fraternité,*

Car ils banniront du sein de la société la misère et la douleur ; ils ne voudront pas que l'enfant souffre de la faim, que la femme succombe sous le poids de travaux qui ne sont pas dans sa nature, que le vieillard désire le repos et le calme ;

Car ils substitueront à cette administration lente et paresseuse des hommes d'action et d'énergie, pénétrés de la grandeur de leur mission et qui l'accompliront avec l'ardeur de la foi ;

Car ils leur diront d'être bons, tolérants, empressés avec leurs administrés, et d'oublier le cri féroce de ce malheureux (Humann), si digne du gouvernement dont il faisait partie : *faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre ;*

Car ils feront disparaître toutes traces de cette fiscalité qui s'est abattue sur la pauvre Algérie comme un fléau pour y tarir la richesse dans sa source ;

Car enfin ils ne négligeront rien pour rendre l'administration aussi économique que possible, autant pour diminuer les sacrifices de la France que pour alléger les charges du peuple qu'ils sont appelés à gouverner.

Après avoir ainsi constitué un nouveau peuple, ils demanderont au socialisme et à la véritable économie politique les moyens de l'organiser et d'y répandre à pleins bords le mouvement et la vie.

Une des plus graves questions qu'ils auront à ré-

soudre est celle du numéraire, plus rare encore en Algérie qu'en France. Mais nous pensons qu'ils n'hésiteront pas à renverser de suite cet obstacle en réalisant la belle idée de Proudhon, par la création d'une vaste banque d'échange qui leur permettra de se passer des capitalistes et de vivifier un sol dont les richesses étaient devenues et deviendront encore une fois, dans leurs mains, proverbiales.

Je me résume. Demandons tous que, par une série d'efforts énergiquement soutenus, de mesures sages et toujours parfaitement justifiées, on place en peu de temps la France algérienne dans les véritables conditions normales de toute société nouvelle, et contre ce désir il n'y a pas de réticences à faire valoir, puisque les obstacles que l'on rencontre chez nous n'y existent pas, que tout en un mot y est à créer.

Nous pensons enfin que l'Algérie, terre morte jusqu'aujourd'hui pour la France, qui n'a fait que lui donner, sans en rien recevoir, va devenir une nouvelle et brillante patrie pour ceux de ses enfants que le malheur n'a cessé de poursuivre. Ils y trouveront la richesse et le bonheur.

Six ou sept millions d'individus, c'est-à-dire plus d'un million et demi de familles, laissant derrière eux nos rivages, peuvent, sans obstacle, sans gêne aucune, aller s'établir au cœur de ces belles régions qui furent le grenier de l'Italie, qui seront un jour le grenier de la France.

Qu'ils se rappellent ce décret de Tibère qui défendait d'exiler en Afrique, *parce qu'en quittant Rome, on retrouverait Rome.*

Quelques années d'efforts, de dévouement, et nous pourrons dire aussi *qu'en quittant la France, on retrouve la France.* Mais alors ce ne sera plus l'expression de la terreur d'un despote, ce sera le cri de joie de frères qui vont retrouver des frères.

L'espérance que nous exprimons là, on peut, on doit la réaliser.

De nouveaux administrateurs civils viennent d'être nommés. Deux d'entre eux sont, par la connaissance

profonde qu'ils ont des besoins du pays, tout à fait à la hauteur de leur tâche. Qu'ils ne reculent devant aucune considération, qu'ils ne se laissent pas dominer par les influences de tous genres dont ils vont être enveloppés, qu'ils marchent en avant ou qu'ils succombent.

Aussi leur dirons nous :

Arrière tout le passé, arrière cette vaine recherche après des systèmes qui n'aboutissent qu'à la déception ou à la ruine ! Allez ! vous savez ce qu'il faut, atteignez le mal jusque dans ses racines les plus profondes, ne craignez pas de changer et d'innover, on n'a rien fait jusqu'à vous, on n'a fait qu'une halte dans la boue !

O. MAC CARTHY.

16 mars 1848.



# L'INDE ANGLAISE.

( SUITE. )

Après le revenu des douanes, nous avons vu figurer au budget des recettes le *sel* et l'*opium*, qui rapportent ensemble 133 millions environ au trésor de la Compagnie, et constituent, après la taxe territoriale, les branches les plus productives de l'impôt. Le sel et l'opium sont monopolisés par le gouvernement, ainsi que le tabac et le salpêtre; ils méritent, en raison de leur importance sur le bien-être des populations et dans les colonnes du budget, que nous exposons avec quelques détails le mode de perception auquel ils sont soumis.

Antérieurement au système actuel, l'impôt du sel dans l'Inde a subi de nombreuses transformations. Dès l'origine de la conquête, la Compagnie obtint des souverains mongols en faveur de ses agents l'exemption complète des droits de douane ou de transit sur toutes les marchandises transportées dans les limites du territoire de l'Inde. Le commerce du sel était alors le plus important; il procura longtemps aux serviteurs de la Compagnie d'énormes bénéfices. En 1765, sur l'ordre de la cour des directeurs, lord Clive organisa une société chargée d'acheter et de vendre le sel et de partager proportionnellement les profits entre les divers agents. Cette société, dont les statuts avaient déjà été révisés en 1766, fut définitivement abolie l'année suivante, et on lui substitua un régime de fermage, puis, en 1780, un nouveau système qui établit plus directement l'intervention de la Compagnie dans la fabrication et la vente

du sel. Enfin, en 1786-87, le gouvernement décida que le sel, fabriqué sous sa direction, serait vendu à l'encan sur la mise à prix des frais de préparation augmentés du droit dont devait être frappée cette denrée, et que les acheteurs pourraient ensuite le débiter librement dans les diverses parties de l'Inde.

En 1836, une commission de la Chambre des communes fut saisie de la question. Elle proposa d'abolir le système des adjudications publiques, de vendre le sel à tout acheteur au prix coûtant, augmenté du droit, et d'admettre à Calcutta l'importation, moyennant un tarif, des sels étrangers. Ces résolutions furent adoptées; elles forment la base du monopole actuel du sel dans les Indes-Orientales.

Ainsi, la Compagnie fabrique et vend le sel. Les quantités importées de l'étranger proviennent en majeure partie d'Angleterre et des golfes Persique et Arabique; mais cette importation, grevée d'un droit considérable et gênée par de nombreuses restrictions, n'entre que pour une faible part dans l'approvisionnement du pays; elle a employé, en 1845-46, un chargement d'environ 55,000 tonneaux, et a produit un revenu net de 6,340,000 fr.

Le prix fixé par la Compagnie pour la vente du sel à Calcutta est de 12 liv. st. 10 shill. par tonneau de 2,240 livres anglaises; le prix de revient s'élève à 3 liv. st.; la différence entre les deux prix, soit 9 liv. st. 10 shill., représente donc le bénéfice que le gouvernement tire du monopole; ce bénéfice, on le voit, est énorme: il atteint environ 420 pour 100, et encore est-il démontré que les procédés de fabrication de la Compagnie (ordinairement l'évaporation au soleil) sont très-coûteux, et que les dépenses et frais de toute sorte seraient réduits dans une forte proportion si la préparation du sel était livrée, moyennant un droit, à la concurrence de l'industrie privée.

On a calculé que l'économie serait encore beaucoup plus grande si l'admission du sel d'Angleterre était encouragée par une diminution des droits d'entrée. Le sel des mines du Chestershire et de Worcester se vend à

Liverpool 10 shill. 3 d. le tonneau rendu à bord : le fret et autres dépenses accessoires porteraient le prix de revient du sel transporté à Calcutta à 1 liv. st. 15 shill. Le prix de revient pour la Compagnie s'élevant dans l'Inde à 3 liv. st., il ressort une différence de 1 liv. st. 5 shill., c'est-à-dire de 72 pour 100, qui pourrait ou augmenter les revenus du monopole, si le droit demeurerait intact, ou tourner au profit du consommateur indigène, si le tarif était abaissé en proportion de l'économie obtenue par ce nouveau mode d'approvisionnement. Déjà de nombreux meetings ont été tenus à Liverpool dans le but d'obtenir du gouvernement une réduction de droits sur le sel importé dans l'Inde, et de procurer ainsi à la navigation britannique un fret d'autant plus avantageux que la destination est lointaine et que le sel peut être embarqué comme lest à bord des navires. Jusqu'ici la Compagnie s'est refusée à faire droit aux réclamations du commerce anglais, et le gouvernement de la métropole, malgré son désir souvent exprimé de voir cette question résolue dans le sens le plus favorable aux intérêts du pavillon britannique, ne peut, aux termes de la charte, imposer son intervention dans les affaires qui ont rapport aux revenus de l'Inde. Il semble pourtant que la Compagnie aurait tout à gagner d'un changement de système. Les rudes échecs qu'a subis dans ces dernières années sa fortune financière à la suite des guerres du nord-ouest, l'obligent, il est vrai, à n'entrer qu'avec prudence dans la voie des innovations; mais ici le calcul des prix de revient et des bénéfices est clairement établi, et à des arguments de finances viennent encore se joindre des considérations d'humanité et d'administration politique qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne saurait longtemps méconnaître.

Dans les pays libres d'Europe, il n'est pas d'impôt plus décrié, plus vivement attaqué, au point de vue économique, que l'impôt sur le sel. Cette contribution pèse en effet le plus lourdement sur les classes indigentes; elle s'applique à une denrée de première nécessité; elle rappelle les douloureux souvenirs de l'oppression féodale. Que sera-ce si nous examinons l'influence du même

impôt sur le sort des populations indiennes ? Dans l'Inde, où la nourriture du peuple est presque exclusivement végétale, le sel doit être considéré non plus seulement comme assaisonnement, mais aussi comme aliment principal. Sa rareté ou son abondance affecte directement le bien-être, l'hygiène publique. L'intérêt, le devoir même, commandent au gouvernement de fournir cette denrée au plus bas prix, de faciliter les approvisionnements, les transports, la vente, et de ne pas sacrifier, dans une trop forte mesure, aux exigences légitimes du fisc les plus impérieux besoins de la subsistance populaire. Or, en calculant le prix du sel, les quantités nécessaires à la consommation et le taux des salaires, il nous sera facile de juger si l'impôt actuel est équitablement établi, s'il se trouve en rapport avec les ressources de l'Indou.

C'est dans la présidence du Bengale que le monopole du sel est exercé avec le plus de rigueur. On a vu plus haut que le prix du sel vendu par la Compagnie à Calcutta est de 12 liv. st. 10 shill. le tonneau; mais ce prix est beaucoup plus élevé pour l'Indou qui achète en détail; et comme le sel destiné à la consommation des provinces intérieures passe successivement par plusieurs mains, dans lesquelles il doit laisser nécessairement un nouveau bénéfice, il en résulte que la valeur vénale sur les marchés distants de Calcutta, s'élève le plus souvent à 20 ou 30 liv. st. le tonneau, c'est-à-dire qu'elle augmente de 100 pour 100. Le système actuel présente encore un autre inconvénient non moins grave. Une fois le sel vendu, la Compagnie laisse à la libre concurrence le soin de le revendre aux consommateurs et n'a plus à exercer aucun contrôle. Les marchands de détail peuvent alors altérer à leur gré la qualité de la denrée, vendre, sous le nom de sel, des mélanges plus ou moins impurs, et l'on estime parfois à 40 pour 100 la proportion des matières sophistiquées introduites ainsi dans la consommation. L'impôt se trouve donc encore augmenté de fait, et l'hygiène publique est gravement compromise. Le gouvernement devrait pourtant, en échange du droit de monopole qu'il se réserve, offrir à ses sujets la double

garantie de fixité dans les prix et de bonne qualité de la denrée. En France, du moins, cette garantie existe pour les monopoles du tabac et du sel.

On évalue la consommation annuelle à 12 livres anglaises par tête : chaque famille, composée en moyenne de 5 personnes, doit donc consommer 60 livres, lesquelles se paient rarement, au détail, moins de 9 francs. Le salaire du laboureur dans le Bengale étant calculé à 3 roupies (7 fr. 50 c.) par mois, soit à 90 fr. par an, il résulte que le cultivateur indigène doit consacrer environ le dixième de son salaire à l'achat du sel nécessaire à la consommation de sa famille. Encore faut-il admettre que l'Indou est employé toute l'année, qu'il n'y a ni chômage dans son travail, ni interruption dans son salaire (ce qui est rare), et que le sel acheté par lui est de bonne qualité. Ainsi, dans les conditions les plus favorables, on voit par les chiffres ci-dessus, quelle part l'impôt du sel prélève sur le travail des habitants de l'Inde; il représente le salaire de un mois et six jours.

Ajoutons que dans certaines régions le salaire annuel ne dépasse pas 50 fr. et que dans les présidences de Madras et de Bombay, où le monopole n'est pas, il est vrai, appliqué avec la même rigueur, la population est, en général, beaucoup plus pauvre que dans le Bengale.

On évalue à 200,000 tonneaux dans le Bengale, et à 90,000 dans la présidence de Madras la quantité de sel consommée, provenant soit des manufactures de la compagnie, soit des importations. Les chiffres de la présidence de Bombay sont moins élevés. Le total de ces différentes quantités est loin de représenter un approvisionnement suffisant pour une population de 110 millions d'âmes, à 12 livres par tête (soit environ 590,000 tonneaux); il y a donc une large part laissée à la contrebande par suite de l'élévation des droits, et l'on peut admettre que les mélanges frauduleux tendent aussi à augmenter de 20 à 30 pour 100 la quantité de sel vendue, à l'état de pureté, par la Compagnie ou par le commerce d'importation.

L'abaissement de l'impôt du sel est une des premières réformes que la Compagnie doit entreprendre dans l'ad-

administration de ses ressources financières. D'un côté, le commerce anglais de la métropole réclame le bénéfice d'une importation plus largement calculée; ses intérêts se trouvent d'accord avec ceux de la navigation britannique. D'autre part, la misère toujours croissante des populations indiennes, qui déjà supportent avec tant de peine l'impôt territorial, vient prêter une nouvelle force aux arguments intéressés que les meetings de Liverpool et du Worcestershire ne cessent d'adresser chaque année au parlement et à la cour des directeurs. La réduction des droits diminuerait la contrebande en même temps qu'elle augmenterait la consommation; tout porte à croire, d'ailleurs, que les fabriques de la Compagnie soutiendraient longtemps encore la concurrence du sel importé, les populations de l'Inde préférant en général le sel indigène à celui qui leur vient de l'étranger. En un mot, il y a lieu de penser qu'un système plus libéral serait à la fois profitable à la Compagnie, au commerce anglais et au peuple de l'Inde.

*Opium.* Il y a un demi-siècle, l'opium n'était employé qu'en médecine : aujourd'hui cette drogue a pris rang parmi les principaux articles du commerce asiatique, et l'Inde en exporte chaque année pour la Chine et l'archipel oriental des quantités considérables. La Compagnie s'est réservé dès le principe le bénéfice de la vente, et le monopole de l'opium lui rapporte depuis vingt ans d'énormes bénéfices.

L'Inde exporte deux sortes d'opium : l'opium du Bengale qui provient en majeure partie des provinces de Bénarès et de Patna et qui se charge à Calcutta : l'opium de Malwa, territoire allié de la compagnie : il s'embarque au port de Bombay.

Dans le Bengale, les districts qui paraissent le plus favorables à la culture du pavot sont soigneusement étudiés par les agents de la Compagnie. Le propriétaire du terrain reçoit une *licence* en vertu de laquelle il établit ses plantations de pavots; il envoie la récolte dans les magasins du gouvernement où l'opium est préparé, puis expédié à Calcutta et vendu aux enchères pour l'exportation.



Le cultivateur ne peut produire que pour le compte de la Compagnie. On a souvent agité la question de savoir si la culture du pavot était, ou non, profitable aux populations des districts que le gouvernement a choisis. S'il est vrai que le pavot supplante le riz et que la production de l'opium tend à diminuer les ressources alimentaires, les Anglais affirment que cet inconvénient est largement compensé par le prix rémunérateur que la Compagnie alloue à la culture du pavot, et elle affirme que dans plusieurs districts où elle a restreint cette culture pour l'étendre sur des territoires mieux situés, les populations ont vivement réclamé contre une mesure qui leur retirait de forts salaires. On ne peut nier toutefois que le droit que s'arroge le gouvernement d'imposer aux propriétaires telle ou telle culture, même en assurant un bénéfice convenable, ne soit réellement tyrannique et contraire aux plus simples notions du droit de propriété. S'il plaît à l'Indou de se livrer de préférence à l'exploitation d'un autre produit qui convienne mieux à ses habitudes et à ses goûts, il se trouve arbitrairement empêché par le dévolu que les agents du monopole ont jeté sur sa terre, et obligé d'ensemencer des pavots dont il n'a pas même la libre disposition après la récolte. Au point de vue européen, cette tyrannie administrative serait condamnable à tous égards ; mais quand on se transporte dans l'Inde, quand on examine la nature du droit de souveraineté que les conquérants successifs ont défini plutôt sous l'inspiration de la force que d'après les lois de la justice, on peut, ce semble, excuser les prétentions excessives de la Compagnie ; s'il est démontré que le travail est, d'ailleurs, largement rémunéré. Les Hollandais, à Java, ont à peu près adopté le même système et interprété dans les mêmes termes leur droit de suzeraineté, en imposant à l'indigène non seulement tel ou tel genre de culture, mais encore la production d'une quantité fixe, représentant le paiement de la contribution foncière.

Les plantations de pavots au Bengale ne sont établies que sur une petite échelle, la propriété se trouvant en général très-divisée. Le gouvernement est même obligé de

faire, au commencement de chaque saison, des avances en argent aux petits cultivateurs, trop pauvres pour exploiter avec leurs ressources personnelles. Ces avances ne portent pas intérêt.

Le prix payé par la Compagnie en échange des récoltes de pavots qui lui sont livrées varie de district à district : il est tenu compte de la fertilité du sol, des conditions climatériques, des moyens de transport. A cet égard, on a cherché à établir les prix sur une base équitable, de telle sorte que la proportion entre le travail et le salaire soit égale sur les divers points.

On calcule que chaque caisse d'opium (120 livres anglaises) coûte à la Compagnie de 300 à 350 roupies (de 750 fr. à 875 fr.); cette caisse, revendue aux enchères à Calcutta, laisse à la Compagnie un bénéfice qui varie entre 250 et 300 pour 100.

Voici quelle a été, à différentes époques, la production de l'opium au Bengale :

1830-31.....	7,548 caisses.
1835-36.....	15,044 »
1840-41.....	18,827 »
1844-45.....	21,437 »

Cette production est en voie de progrès et s'accroîtra pendant les années suivantes à mesure que l'introduction de l'opium en Chine deviendra plus facile; les tableaux du commerce chinois indiquent malheureusement qu'en dépit des prohibitions impériales, la consommation de cette funeste drogue, restreinte d'abord aux classes supérieures et aisées, tend à se répandre chaque jour parmi les classes inférieures.

Le revenu que la Compagnie des Indes tire de l'opium du Malwa consiste en un droit de 125 roupies perçu pour chaque caisse de cet opium embarquée à Bombay. Ce n'est plus ici un monopole : le Malwa n'est qu'un état tributaire, et la Compagnie n'a point sur les terres les mêmes droits que dans le Bengale. La culture y est libre. Le paiement de 125 roupies par caisse représente l'économie que le producteur du Malwa trouve à emprunter le territoire de la Compagnie pour exporter ses denrées. Primitivement, le droit avait été fixé à 175 roupies; mais

une partie de l'opium s'écoulait à moins de frais par le port de Currachee, dans le Scinde, pour gagner de là les possessions portugaises de la côte. C'est afin d'assurer à Bombay le bénéfice de l'exportation que l'ancien taux a été réduit. Les Anglais occupent aujourd'hui le Scinde; il est probable que le droit de sortie sur l'opium de Malwa recevra, par suite, de nouvelles modifications.

Le produit net de la perception sur la sortie de l'opium du Malwa, comparé au revenu que la compagnie s'est procuré en 1844-45 avec le monopole de l'opium de Bengale est dans la proportion de 1 à 5.

La production du Malwa, un moment stationnaire, tend à reprendre depuis trois ans son mouvement ascensionnel.

Après avoir étudié la production de l'opium dans l'Inde, il ne sera peut-être pas sans intérêt de suivre cette denrée sur le marché chinois et d'examiner quelles sont aujourd'hui ses conditions de vente <sup>1</sup>.

L'opium est transporté de Calcutta et de Bombay en Chine sur des navires de 150 à 400 tonneaux, très-fortement grésés pour remonter les moussons, et auxquels leur marche rapide a fait donner le nom de *clippers*. Ces *clippers* déposent la cargaison soit à Hong-kong, colonie anglaise, soit dans les différentes stations de la côte de Chine, à bord de grands navires servant de magasin et appelés *receiving ships*.

Il y a peu d'années, l'opium était porté sur les rives de Chine par de petits navires tirant peu d'eau, qui entraient dans les criques et trafiquaient avec les Chinois venus de l'intérieur. Il s'ensuivait parfois des engagements dans lesquels les jonques de guerre, chargées de réprimer la contrebande, avaient rarement le dessus. L'opium était ensuite transporté dans les rivières par

<sup>1</sup> Les renseignements qui suivent sont extraits d'une note écrite il y a deux ans par l'auteur de cet article, et qui a été publiée dans les *Avis divers* du ministère du commerce et dans la *Revue orientale* (livraison d'octobre 1847). On a cru devoir les reproduire ici pour présenter, dans le même cadre, une étude aussi complète que possible du trafic de l'opium tant dans l'Inde qu'en Chine.

bateaux chinois et pénétrait ainsi dans les provinces les plus reculées de l'empire.

Aujourd'hui, les précautions sont devenues presque inutiles et les collisions ne sont plus à craindre. Le commerce européen a choisi quelques points sur la côte dans les situations les plus favorables, et en général à proximité des ports ouverts au commerce légal. Les stations les plus importantes sont Camsingmoun qui approvisionne Canton et Woosung, dans le Yang-tse-Kiang, sur la route de Changhai et de Nankin.

L'opium de Patna et de Bénarès (Bengale) se vend en forme de boules de la grosseur d'un boulet de 30 et renfermées dans une vessie. Chaque caisse contient 40 boules et pèse environ 120 livres anglaises. La seule différence extérieure qui distingue ces deux sortes d'opium, c'est que le patna est contenu dans des caisses recouvertes d'un cuir grossier, tandis que les caisses d'opium de Bénarès sont entourées d'une toile d'emballage nommée *pungle*. — Le patna passe pour être supérieur au bénarès et se paie un peu plus cher. Comme ces deux qualités sont fabriquées, ainsi que nous l'avons vu plus haut, sous la surveillance directe du gouvernement de l'Inde, il n'y a point de fraude à craindre, et les Chinois achètent les caisses presque de confiance, ou du moins sans se livrer à l'examen minutieux qu'ils font de l'opium du Malwa.

L'opium du Malwa est renfermé dans des caisses pesant environ 120 livres et se présente en morceaux de différentes formes, le plus souvent circulaires et un peu aplatis. Ces morceaux sont jetés dans la caisse sans ordre, au milieu d'une poudre de pavot destinée à conserver l'arôme de la plante. Le malwa est très-recherché des Chinois, surtout dans le nord; mais les marchands ne l'achètent qu'avec les plus grandes précautions, parce qu'ils ont été souvent dupes de la mauvaise foi des princes tributaires ou des particuliers qui fabriquent cet opium sans contrôle de la Compagnie des Indes. Chaque caisse est ouverte par l'acheteur chinois; chaque morceau est examiné, senti, pesé à la main. Quand ces épreuves préliminaires ont paru satisfai-

santes, on coupe deux ou trois morceaux au hasard et on les fait bouillir dans l'eau. Le résidu indique la qualité de l'opium. Le marché se conclut alors au comptant. Presque tous les paiements s'effectuent avec de l'argent pur (*sycee*) ou avec de l'or en barres ou en lingots de poids différents.

Le prix d'une caisse d'opium vendue en Chine varie entre 600 et 800 piastres (3,300 et 3,400 fr.). Pendant la guerre de Chine, les prix se sont élevés beaucoup plus haut.

La valeur de l'importation de l'opium en Chine atteint aujourd'hui 25 millions de piastres (près de 140 millions de francs). La vente de cet article est entièrement distincte du commerce légal avec lequel l'organisation actuelle, les prohibitions du gouvernement chinois et les règlements anglais ne lui permettent pas de se confondre. On doit croire cependant que la Chine aurait avantage à légaliser ce trafic. L'opium ne se paie aujourd'hui qu'en numéraire, il se paierait en produits. En outre, le trésor percevrait sur son introduction des droits considérables dont il est frustré; et, au lieu de voir chaque année s'écouler son numéraire, il favoriserait la production et l'industrie et accroîtrait son revenu douanier sur l'exportation plus vivement sollicitée par les nécessités de l'échange.

On affirme que l'empereur régnant (Tao-kwang) est résolu à maintenir l'interdiction de l'opium. Il est probable que son successeur se départira de cette rigueur inutile. Quel sera pour l'Inde le résultat d'une pareille mesure? Les opinions se trouvent partagées. Les uns espèrent que la consommation plus grande de l'opium entraînera une importation plus considérable et profitera au trésor de la Compagnie; les autres, au contraire, craignent que l'opium de l'Inde ne rencontre la concurrence de la culture chinoise et ne puisse soutenir avantageusement la lutte. Il est difficile de se prononcer dès à présent sur cette question: on ignore si le sol chinois est favorable à la culture du pavot. Quoi qu'il en soit, les prix actuels de l'opium subiront une forte

baisse, et, pendant quelque temps, le revenu de l'Inde devra s'en ressentir.

Telles sont les principales branches des recettes de la Compagnie. Le tableau page 102 présente la nomenclature des autres articles sur lesquels il est inutile d'entrer dans de plus longs détails.

Nous passons à l'examen du budget des dépenses.

Le premier article est relatif aux pensions territoriales et politiques que la Compagnie paie à divers souverains dépossédés, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut en présentant l'historique des agrandissements de la puissance britannique dans l'Inde. Ces princes, dont les ancêtres, héritiers de l'empire mogol, exerçaient autrefois sur de vastes territoires une autorité presque illimitée, sont maintenant abaissés au rôle de vassaux de la Compagnie. Ce ne sont plus que des fonctionnaires anglais, revêtus encore d'un lambeau de pourpre et qui obéissent servilement aux consignes émanées du fort William. Près de leur trône, à la place d'honneur, au milieu des oripeaux fastueux qui couvrent à peine la pauvreté de leurs derniers courtisans, on distingue l'uniforme rouge de l'officier que la Compagnie a placé auprès d'eux pour diriger leur conduite, épier leurs actes et surprendre dans leurs yeux une pensée coupable ou seulement imprudente. Cette pension, que la Compagnie leur alloue, n'est pour eux que le premier pas vers une servitude plus complète. Une fois engagés sur cette pente dorée, ces malheureux souverains ne s'arrêtent plus qu'au fond de l'abîme, où ils se heurtent contre un acte d'abdication et quelquefois contre les créneaux d'une tour qui deviendra leur tombeau et celui de leur race. Chaque année, quelques-unes de ces pensions disparaissent du budget; c'est la mort d'un empire : d'autres pensions les remplacent, c'est pour d'autres empires le commencement de l'agonie. Le chiffre total des pensions est porté au budget de 1844-45 à près de 40 millions de francs. La plus forte partie de cette somme est applicable aux pensions territoriales et politiques; cet or est placé à gros intérêts sur un gage qui tôt ou tard demeurera aux mains de la Compagnie.



Après tout, l'Angleterre, en s'emparant par ruse ou par force des diverses principautés qui couvrent la surface de la presqu'île indienne, ne fait que suivre fatalement le cours de la politique qui lui a été imposée, du moment qu'elle a posé pour la première fois le pied sur les rives de l'Hougly et de l'Indus. Une nation qui n'a pas su défendre ses frontières naturelles est une nation condamnée; l'ennemi n'est plus aux portes, il a pénétré dans les murs; il n'est pas de maison, pas de palais, pas de citadelle qui puisse tenir contre les envahissements de la conquête. Lorsque les choses sont arrivées à ce point, la loi du plus fort devient le droit. En blâmant, au nom de l'humanité et de la morale, le système impitoyable de la politique anglaise dans l'Inde, rappelons-nous que toutes les colonies européennes, sans distinction de régions ni de races, sont sorties d'un premier acte d'iniquité, qu'elles se sont développées par la tyrannie, et que toutes elles ont abouti au meurtre d'une nation. Les divers conquérants, Anglais, Espagnols, Hollandais, Français ont apporté dans cette œuvre plus ou moins de tempérament et de mesure; ils ont montré un respect plus ou moins grand de leur propre honneur et des droits d'autrui; mais chacun d'eux a poursuivi et atteint le même but. Il semble que le génie de notre civilisation ne puisse féconder que des champs dévastés, et qu'il doive en quelque sorte jeter au vent les institutions, les trônes antiques, tous les germes que les civilisations antérieures y avaient déposées depuis des siècles!

Ch. LAVOLLÉE.

*(La fin au prochain numéro.)*

## TURQUIE ET RUSSIE.

Après la chute de l'empire de Constantin (1453), la victoire se montra longtemps fidèle au drapeau des Osmanlis. Sous Mahomed II les conquêtes de la Servie, de la Morée, d'Athènes, de Trébizonde, de la Bosnie, de l'Albanie et de Négrepont vinrent étendre les frontières de l'empire. Sélim I<sup>er</sup>, surnommé le Féroce, fit passer la Syrie, l'Arménie et l'Egypte sous la domination musulmane. A Sélim I<sup>er</sup> succéda Soliman le Magnifique, qui fut le héros de sa race. Le siège et la prise de Rhodes sur les chevaliers de Saint-Jean, la victoire de Mohacz sur les Hongrois, le siège de Vienne, en le couvrant de gloire, reculèrent encore les limites de ses états. On vit alors pour la première fois une flotte turco-française sous les pavillons réunis de Soliman et de François I<sup>er</sup>. Sélim II ajouta Tunis et l'île de Chypre aux conquêtes de ses prédécesseurs, mais il fut battu à Lépante par don Juan, fils naturel de Charles V (1571).

En 1683, Mohamed II envahit la Hongrie et assiége Vienne; contraint bientôt à la retraite par Jean Sobiesky, il est à son tour déposé et étranglé. Sous le règne de Soliman III, le fameux visir Mustapha Kiuproli remporte de grandes victoires et s'empare de Belgrade. Enfin, sous Achmet III ont lieu des derniers succès des Turcs.

La période des événements qui se sont succédé depuis Mahomed II (1453) jusque sous Achmet III (1711), a été une période glorieuse pour un peuple qu'on regarde aujourd'hui comme barbare et comme incapable de régénération.

La Russie, jusqu'alors ignorée, commence une ère nouvelle; sa prospérité toujours croissante lui présage un brillant avenir. Pierre I<sup>er</sup>, seul maître du trône des

czars en 1696, suit l'impulsion de son génie. A son retour de l'étranger il s'applique à organiser une armée formidable et à construire une marine puissante pour donner suite à ses projets. Les ports du nord et du midi sont l'objet de ses espérances; avec le commerce de l'Europe il veut par la mer Noire et la mer Caspienne s'ouvrir le commerce de la Perse et des Indes.

La bataille de Pultava (1709)<sup>1</sup>, en le délivrant de Charles XII, lui permet d'essayer ses forces contre la Turquie chancelante; mais, trahi par le sort des armes, il se voit enlever (1711) ses premières conquêtes faites en 1695 sur la mer d'Azof. Peu d'années après, le prince Eugène force Achmet III à signer (1718) la paix honteuse de Passarowitz.

C'est de cette époque que date la décadence de l'empire ottoman, car depuis lors les Turcs ont essuyé de nombreuses défaites de la part des Persans, des Français en Egypte et des armées russes à différentes reprises.

Maître de la Baltique par le traité de Nystadt (1721), Pierre I<sup>er</sup> donne le mouvement à la race slave, et sent à chaque pas nouveau s'accroître son influence. Il sait profiter des revers de la Turquie pour mettre à exécution son plan d'invasion en Perse; mais plusieurs de ses expéditions ne furent couronnées que d'un succès éphémère dû à la trahison organisée sous toutes les formes. Cependant en 1723<sup>2</sup>, Ismaël livra à la Russie plusieurs provinces persanes.

Pierre étant mort (1725), sous Catherine I<sup>re</sup> un traité (1726) fut conclu avec la Turquie qui assurait à la Russie ses conquêtes en Perse, à la condition de lui en céder pour elle-même une faible partie.

Sous le règne de l'impératrice Anne et sous celui d'Elisabeth, les Russes furent obligés de se retirer et de perdre le fruit de leurs odieux efforts. Leur faiblesse

<sup>1</sup> A cette époque, eut lieu, au nom de Pierre, le premier traité de commerce conclu avec la Chine.

<sup>2</sup> Cette même année, l'Autriche et la France secondèrent les vues de la Russie en empêchant la Porte d'armer contre elle. Alors, comme de nos jours, les événements l'ont bien prouvé, notre politique a toujours manqué aux circonstances.

dans la Caspienne ruina momentanément leurs espérances sur la Perse.

Catherine II n'en voulut pas moins suivre la route ambitieuse tracée par Pierre-le-Grand, et pendant son intervention dans les affaires de la Pologne, elle trouva le moyen d'alarmer la Turquie et de se faire déclarer la guerre en 1769. La flotte partie de la Baltique détruisit la marine turque dans la Méditerranée, et, suivant la politique déjà adoptée, elle sema dans les provinces de l'empire les éléments de révoltes partielles.

Cette guerre ruina le sultan Mustapha, et le traité de Kutchuk Kainardjy (1774) assura à la Russie tout le Kherson, la libre navigation de la mer Noire et des mers de l'Empire avec le passage des Dardanelles et le droit d'avoir un navire de guerre à Constantinople. Désormais en possession des ports de la mer d'Azoff et de la mer Noire, la Crimée ne pouvait tarder à devenir tributaire. De son côté la Russie, épuisée en hommes et en argent, déchirée à l'intérieur par le rebelle Pougatcheff, sembla n'avoir fait la paix que pour établir une ligne de forteresses de la mer Noire à la Caspienne (1776). L'activité de Catherine saisit ce moment de calme pour réorganiser ses forces et reprendre les projets de Pierre contre les provinces persanes (1781). Elle commence par faire brûler sur la Caspienne tous les bâtiments que rencontre sa flotte, et, comme en Pologne, de toutes parts des émissaires russes semèrent la division et la discorde parmi les chefs les plus importants. La grande souveraine ne recula devant aucun moyen pour réussir, et cependant elle affecta toujours de ne pas même connaître toutes les infamies de ses généraux.

Sans respect pour le traité de Kainardjy de 1774, la Crimée, déclarée indépendante, passa sous le protectorat de la Russie, qui en appela bientôt au principe électif pour faire naître de nouvelles rivalités.

Pour assurer des résultats plus décisifs, Catherine, par son habileté politique, persuada à l'Autriche que le temps était venu de prendre sur les Turcs une revanche éclatante. Ainsi, pendant que l'empereur envahissait les provinces danubiennes, elle dirigeait ses armées sur la ligne

du Caucase. Surveillant sans cesse les événements de la Crimée, elle profita avec empressement de l'occasion de réparer l'offense faite au Guéraï-Khan par les Ottomans, et, sous prétexte de venir en aide aux Tartares, une armée nombreuse occupa le pays, s'empara des places fortes (1783) par la force ou la trahison, en obligeant tous les habitants à reconnaître pour souverains les vainqueurs qui faisaient abattre toutes les têtes opposant résistance. 30,000 Tartares furent lâchement égorgés.

Plus tard, étant venue visiter ses nouvelles provinces, la grande souveraine s'applaudit de ses nouvelles conquêtes à la vue des villages et des habitants qu'on avait improvisés sur son passage. Elle ne put s'empêcher d'être glorieuse de ses succès et de jeter un regard d'envie vers les rives séduisantes du Bosphore. Aussi, par une galanterie du général vainqueur de la Crimée, trouva-t-elle à Kherson, sur une colonne élevée en son honneur, cette inscription hautaine : *Route de Kherson à Constantinople.*

Malgré la violation du traité de Kainardjy, la Turquie, en 1784, reconnut la souveraineté de la Russie sur ses conquêtes de la mer Noire.

On voit clairement par cet aperçu la marche suivie par les Russes dans leur politique en Orient, politique reprise et modifiée depuis un siècle par les successeurs de Catherine II.

Sans m'étendre davantage sur un règne à jamais glorieux pour la Russie, je me bornerai à citer l'époque de leurs acquisitions territoriales, je reviendrai ensuite par des considérations générales à la politique actuelle du cabinet de Saint-Petersbourg.

1721. Le traité de Nystadt assure à la Russie Wiborg, l'Esthonie, l'Ingrie, etc.

1772. Premier partage de la Pologne.

1774. Le traité de Kainardjy concède tout le Kherson, etc.

1783. La Crimée et les pays du Don et du Kouban.

1792. Le traité de Jassy ouvre la mer Noire du Dniestre au Bug.

1793. Deuxième partage de la Pologne.

1795. Troisième partage de la Pologne.

1795. La Courlande.

La Kabardie, l'Abasie, la Mingrélie, la Géorgie, le Daghestan, etc., provinces conquises à différentes époques, font enfin partie intégrante de l'empire russe depuis les années suivantes 1800, 1802, 1803, 1805, 1806, 1812, 1814, 1826, 1828, 1829, 1833. Une partie considérable du territoire de la Tartarie est depuis longtemps asservie.

Il est nécessaire de constater que la plupart de ces provinces ont commencé par subir le joug du protectorat avant leur réunion définitive.

Le peuple turc, trahi par le sort des armes, rongé par des divisions intestines, accorda conjointement avec la Perse tous ces traités qui devaient servir la politique envahissante de la Russie, couronnée de toutes parts de succès inespérés.

La possession d'une partie du territoire musulman ne devait pas néanmoins satisfaire l'ambition de la puissance slave; il lui fallait encore se réserver le cas d'intervention dans les affaires de l'Empire d'après un droit d'alliance et de protection.

Toujours fidèle à ce grand principe qu'il faut savoir attendre pour porter à l'occasion des coups prompts et décisifs, la Russie commença en 1815 une campagne diplomatique. Les cabinets de l'Occident, vivement préoccupés de leurs questions intérieures, ayant abandonné leurs intérêts près du Divan, le cabinet de Saint-Petersbourg ne négligea rien pour affermir la prépondérance qu'il venait d'acquérir, et que depuis lors il sut si habilement conserver. C'était un moyen pacifique d'assister à la chute d'un empire que la civilisation européenne devait saper par tous ses fondements à la fois.

Après le traité d'Akerman, la bataille de Navarin fut pour la marine russe une occasion de montrer sa force, et le résultat, qui n'était pas douteux, vint réveiller ses espérances d'avenir sur la capitale des sultans énervés. La France et l'Angleterre reconnurent trop tard la faute immense qu'elles avaient commise par une victoire commune qui devait seule profiter à leur rivale.



Les relations et la position des puissances vis-à-vis de la Porte, les traités déjà obtenus par les Russes devaient faire présager quelle serait l'influence dominante dans l'Empire ; la politique occidentale fut mise en défaut. Le résultat le plus favorable à la Russie fut l'enlèvement des matelots grecs à la flotte ottomane par la constitution d'un nouveau royaume sans force comme sans consistance.

Notre révolution de juillet éclata pour faire trembler les souverains sur leurs trônes : la Sainte-Alliance venait d'être brisée, la France nouvelle dut chercher un appui. Malgré les vieux souvenirs du cabinet de Saint-James, peut-être à cause du voisinage et de la forme du gouvernement britannique, il fut décidé que M. de Talleyrand serait envoyé à Londres. Il y fit reconnaître le gouvernement nouveau de la France, engagée depuis lors dans une fausse route de concession à la politique anglaise. L'alliance russe, malgré les souvenirs de Napoléon et d'Alexandre, fut abandonnée, car la jalousie de la marine anglaise fut dès le principe un obstacle à ce rapprochement.

Reconnu par les autres puissances, le gouvernement de juillet, préoccupé à l'intérieur, marche d'un pas mal assuré dans la politique étrangère. Mal représenté par ses diplomates et ses agents, timide à l'excès, il n'ose prendre aucune mesure sans le concours de l'Angleterre. Tacitement l'allié du pacha d'Egypte au jour du danger, il n'abandonne Méhemet-Ali que pour se trouver seul en face de la quadruple alliance.

Un rapprochement a lieu, on proclame le concert européen et la paix universelle. Avez-vous oublié, politiques et diplomates, ces paroles si éloquemment tombées de la tribune : *La question d'Orient est la question du siècle ?* Vouloir maintenir ce qui existe est impossible ; tout le monde le reconnaît, mais vous ne voulez pas agir. Plutôt que de soutenir les droits de la Turquie vous laissez à chaque ambassadeur étranger le champ libre pour les combattre, et malheureusement les droits que vous revendiquez ne sont pas le plus souvent des droits légi-

times, car vous contestez à ce peuple musulman le pouvoir de se gouverner par ses lois.

Cette faiblesse trop évidente de l'empire n'accuse-t-elle pas le péril imminent qui le menace et qu'il ne saurait conjurer? Et quelles sont vos prévisions? Combien de fois l'histoire ne nous a-t-elle pas montré un peuple se substituant à un autre? Quel est donc ce peuple, quelles sont ces institutions qui doivent arracher Constantinople à cette torpeur, à cette mort imminente? Sont-ce les parias d'aujourd'hui, les rayas en un mot qui feront la conquête du trône de leurs pères? Non, l'élément grec, sans union, sans action, divisé par mille jalousies, de mœurs différentes suivant les contrées qu'il habite, n'a ni la force ni les moyens aujourd'hui de reconstituer sa puissance, et vous, concert européen, laisseriez-vous les Hellènes d'Athènes s'armer pour leurs frères? vous, concert européen, si désintéressé dans la question, offririez-vous vos flottes réunies pour assurer le triomphe des chrétiens? Non, votre insatiable cupidité, vos intérêts rivaux, vous portent à attendre les événements pour vous disputer une proie aussi facile à saisir que difficile à partager, et qui causera une guerre universelle. Mais je m'attache à la Russie, parce que c'est elle, elle seule qui est prête à recueillir cet héritage si légitime pour tout ce qui est grec.

On a parlé d'un partage, et quelle est donc la part que chacun rêve?

La Russie ne voit que Constantinople, et seule, par sa position, par sa facilité à y transporter ses soldats et ses matelots, elle a des espérances fondées. Elle domine chaque jour davantage par sa religion, par sa politique, par son or qu'elle sait à propos répandre. L'Angleterre elle-même est effrayée des progrès de la Russie depuis 1812; elle redoute de voir anéantir son commerce dans la Méditerranée, et les Russes lui fermer la route de la Perse vers Trébizonde.

L'Autriche et la Prusse ne trouvent pas de compensations suffisantes dans la part qui semble leur échoir; aussi leur politique marque-t-elle une incertitude constante dans les événements qui se succèdent chaque

jour. L'Angleterre et la France, en présence de l'Égypte, deviennent naturellement deux rivales acharnées. Il sera donc loisible à l'empereur Nicolas ou à ses successeurs de choisir entre ces deux alliances, et une fois dans Constantinople quelle serait la coalition qui pourrait l'en chasser ?

De tous ces intérêts opposés ressort naturellement la difficulté, l'impossibilité de s'entendre. Celui donc qui prendra et occupera le premier Constantinople avec des forces suffisantes, restera évidemment le maître du pays conquis. Un concours de circonstances préparées de longue main déterminera le moment d'agir, mais, en attendant l'heure, affaiblir par des divisions intestines l'empire turc, empêcher qu'il ne se relève de son abaissement, est la politique constante suivie par la Russie prête à s'emparer de sa proie.

A Constantinople et dans tout l'empire, loin de porter ses fruits, la réforme a tué les croyances : les idées religieuses et les lois en ont souffert. Le nouveau costume, la formation de l'armée régulière, ont modifié le caractère et les habitudes d'un peuple élevé à ne suivre que le Coran. Le contact des Européens, le développement du commerce a fait naître des besoins nouveaux. Enfin l'abandon du fatalisme, feu sacré aujourd'hui, enveloppé d'un linceul d'amyante, tout enfin a concouru à diviser des populations dégénérées et dont la croyance n'a plus d'aliment. Calme et insensible, la race turque assiste froidement à sa propre ruine.

En présence de ce triste tableau des oppresseurs, je mettrai celui plus consolant des opprimés, et je dirai que la vitalité actuelle de l'empire a son centre, a son cœur dans les populations chrétiennes. L'industrie est entre leurs mains, et partout ils sont supérieurs aux Musulmans; le commerce est presque de leur part un monopole, non pas que seuls ils jouissent des bénéfices, mais parce que seuls ils sont aptes à diriger les vaisseaux ou les affaires de leurs patrons. En fait de science, ils ne connaissent guère que le calcul, en fait d'art que de grossières images; néanmoins leurs bijoux et leurs parures dénotent souvent un goût exquis. Dans les villages comme

dans les villes, leur active industrie leur procure l'aisance, et dans les ports souvent la fortune. Soit aptitude, intelligence ou intrigue, le gouvernement a choisi un grand nombre de rayas pour ses administrations. Les Arméniens ont remplacé les Grecs depuis la révolution de ces derniers, et les familles riches de Constantinople n'ont pas craint d'envoyer étudier en France quelques-uns de leurs jeunes enfants. C'est à ces jeunes gens à développer plus tard les germes de la civilisation qu'ils remportent dans leur patrie; et si la vieille Europe voulait leur venir en aide, on verrait en quinze jours le costume franc adopté par la plupart des chrétiens de Constantinople. Défense expresse leur en est faite, car en Turquie l'homme ne fait pas le Turc, mais bien le costume. A Constantinople comme dans les grandes villes de l'empire, les Arméniens et les Grecs possèdent une grande partie de la fortune publique, qui, malgré le gouvernement ottoman, leur donne une grande importance et doit rapidement développer leur puissance.

D'après les statistiques les plus récentes et les plus authentiques, la population de l'empire ottoman s'élève à environ 19,000,000 d'habitants. 11,000,000 sont chrétiens et 8,000,000 appartiennent à la race turco-arabe ou plutôt professent l'islamisme. Cette disproportion, beaucoup plus forte dans la Turquie d'Europe, nous montre le développement rapide des populations soumises. La jeunesse musulmane, moissonnée par les dernières guerres et par les maladies, laisse dans l'armée de nombreux vides à combler, pendant que, dispensés du service et sans cesse occupés de leur commerce, les rayas voient grossir leurs rangs. Ce n'est pas seulement le recrutement, la misère des maris cause un nombre effrayant d'infanticides, et l'activité des chrétiens dans l'industrie achève de plonger dans la misère les Turcs si nonchalants par caractère. Il y a vraiment une intelligence remarquable à constater chez ces populations chrétiennes qui établit un contraste frappant entre les opprimés et les oppresseurs. Aux traits fins et déliés, à l'œil plein de vivacité et d'astuce, on reconnaît encore

les Grecs d'autrefois, imbus de croyances superstitieuses qui ont remplacé les croyances du paganisme.

Voilà la nation nouvelle que la Russie caresse en Orient. Composé d'éléments divers, *l'élément grec*, le plus puissant de tous, est celui qu'elle exploite pour se frayer la route de Constantinople.

Le jour venu, à la voix du tzar, la croix grecque s'élèvera triomphante sur les deux mers aujourd'hui rivales : la bannière des chrétiens viendra remplacer l'étendard du prophète !

Triste prophétie que l'Europe occidentale dans sa confiante immobilité sera appelée à voir se réaliser.

### CONCLUSION.

Je me résumerai en faisant remarquer d'une part l'état d'abaissement de la Turquie et de l'autre l'état de prospérité de sa rivale. Je répéterai que l'influence morale de la Russie pèse de tout son poids sur cet empire, et que dans ma croyance les Slaves seront avant peu à Constantinople.

Un seul moyen se présente pour arrêter ce débordement du Nord vers la Méditerranée, c'est *l'inviolabilité* de la Turquie prononcée par le concert européen, c'est *la protection commune* dans les circonstances où un seul arbitre serait appelé par la Porte; mais l'influence comme les droits des puissances reposent sur des bases différentes qu'on ne veut nullement changer, car aucune puissance ne désire sincèrement l'intégrité du territoire musulman.

Cependant, au nom de cet amour de la paix proclamé partout et toujours, arrêtez en commun, dans ce concert si vanté, qu'aucune puissance ne pourra sous aucun prétexte posséder une parcelle de ce territoire musulman, et la question capitale est résolue.

Si vous croyez encore à la vitalité de l'empire de Constantinople, favorisez le gouvernement turc dans ses essais de civilisation, mais quand la force des choses aura appelé l'élément grec à réédifier par lui-même le trône

de ses pères, décidez que vous n'y opposerez aucun obstacle.

En considérant attentivement l'état présent de la Turquie, peut-on raisonnablement croire à sa régénération physique, politique ou morale? Demandez-le aux hommes qui ont voyagé et qui ont vécu en Orient. Il est facile au reste de s'en convaincre : qu'un essai soit tenté par le loyal concours des puissances, et l'on verra si la malheureuse Turquie doit mourir. Qu'on lui expose encore une fois, mais d'un commun accord, les dangers dont elle est environnée, et qu'on lui dise :

Voilà vingt années pour vous reconstituer ; sous notre protection, devenez forts, et votre peuple verra luire encore des jours de gloire et de bonheur. Mais ces vingt années d'efforts expirées, si votre impuissance est reconnue, le concert européen vous chassera comme incapables de régénération, pour y substituer l'élément grec sous un nouveau Constantin.

Alors seulement je croirai à une paix sincère et au concert européen.

Les objections à ce plan consistent dans la difficulté de faire renoncer chaque puissance à ses espérances.

Voyons pour nous quelles sont les prévisions les plus naturelles de l'avenir et quels sont les intérêts français dans la question.

Admettez que, par surprise en trois jours, 40,000 Russes se soient emparés de Constantinople (et cela n'est nullement impossible), que ferait la France dans cette circonstance? Le sait-elle? Eh bien, non! Et peut-être la seule des cinq puissances, elle marquerait son indécision au jour du danger. Notre cabinet ira-t-il consulter l'Angleterre ou l'Autriche sur ses propres intérêts? Ira-t-il renouer l'alliance anglaise? J'aime à croire pour mon pays qu'on en voudrait venir à des mesures de rigueur, mais il est d'une sage politique de prévenir les événements et de s'y préparer; il est nécessaire d'avoir une marine sur un pied respectable et un plan arrêté à l'avance. Le tzar lui-même, empereur de Byzance, ne saurait oublier la France, ses ressources, sa population belliqueuse et sa vieille alliance avec l'empire des



sultans ; et s'il venait lui-même, après sa conquête, nous proposer une alliance en favorisant nos intérêts, que ferions-nous ?

Vous hommes politiques à qui je m'adresse, pris déjà au dépourvu dans cette question d'Orient, rappelez-vous qu'en vos mains sont confiés les intérêts de la France !

**C. DE ST-CÉRAN. M. T.**

*N. B.* C'est ainsi qu'au 8 juin 1844, je m'exprimais sur la question d'Orient. La Revue, qui n'était pas soumise aux droits de timbre, se vit obligée de refuser l'insertion de cet article. Aujourd'hui que la liberté illimitée de la presse est proclamée, je n'ai cédé qu'aux sollicitations de mon honorable collègue le rédacteur en chef de la Revue.

Prochainement je me propose de traiter cette question au point de vue de la France républicaine.

**C. DE ST.-C.**

# OCÉANIE.

## POLYNÉSIE. — ILES VITI.

### NOUVEAU VOLCAN A AMARGOURA.

Un nouveau volcan vient de se déclarer à Amargoura, situé à environ 20 lieues au nord des îles Vavao. Le consul américain Williams et le capitaine Samson, qui ont été en partie témoins de l'éruption, en racontent ainsi les particularités.

Le 9 juillet et les deux jours suivants, de violentes secousses de tremblement de terre se firent sentir à Vavao, à des intervalles réguliers de 15 ou 20 minutes : on les ressentait même à bord des navires mouillés dans le port. Dans la nuit du 11, on aperçut dans la direction d'Amargoura de brillants éclats de lumière qui se réfléchissaient dans le ciel, suivant un angle très-ouvert. Dans la matinée du 12, tout était couvert d'une poussière ou cendre impalpable. Les arbres, les champs, les maisons offraient l'aspect le plus étrange, comme si une neige épaisse de couleur nouvelle les eût recouverts. L'air était saturé d'une odeur suffocante de soufre.

M. Williams partit de Vavao le 13, et se dirigea vers l'île où l'éruption avait lieu. A mesure qu'il approchait, d'immenses colonnes de fumée et de cendres paraissaient dans les airs à une hauteur considérable. Arrivé tout près de l'île, il vit se développer un peu au-dessus du niveau de la mer un vaste cratère où la matière incandescente bouillonnait et se soulevait pour s'échapper ensuite par torrents dans les plaines voisines. Personne n'osa descendre à terre, et on ignore quel a été le sort des habitants pendant ce redoutable cataclysme.

Le fait le plus intéressant qui se rattache à cette éruption, c'est qu'une effroyable quantité de cendres ait été transportée à une très-grande distance, et dans une direction diamétralement contraire à celle qu'on

aurait dû supposer dans un moment où la mousson de nord-est soufflait avec violence. Le 12, à deux heures du matin, le navire américain, *Charles Morgan*, se trouvant à plus de trois degrés au nord-est d'Amar-goura, fut surpris par une *averse de cendres*. Le vent soufflait cependant du nord-est avec une telle force qu'on avait pris deux ris dans les huniers, la nuit étant, d'ailleurs, fort belle. Avant que ce tourbillon de cendres n'eût enveloppé le navire, il avait toute l'apparence de ce qu'à la mer on appelle un grain; mais à peine y fut-on entré, que les hommes de l'équipage qui étaient de quart, eurent les yeux offusqués de telle sorte, qu'il leur fut impossible de rester sur le pont et de faire la moindre manœuvre. Au lever du soleil, la poussière dont le ciel continuait à être envahi, parut d'une couleur rouge foncé, roulant dans l'espace comme des masses de fumée, et présentant un aspect vraiment terrible. A huit heures, il faisait si sombre, qu'il fallut allumer les lampes de la cabine. A onze heures, le soleil commença à poindre, et un peu après midi, on se trouva sous un ciel parfaitement pur, le navire ayant fait plus de 40 milles dans le tourbillon de cendres. Un autre navire, le *Massachusetts*, éprouva exactement le même phénomène et en même temps que le *Charles Morgan*, quoiqu'il fût à 60 milles plus loin, dans le nord-est.

Les cendres pénétrèrent toutes dans le navire et tombèrent en si grande quantité sur le pont que toutes les demi-heures on était obligé de les jeter par-dessus le bord, afin de pouvoir circuler autour des cordages. Elles avaient une couleur grisâtre tirant sur l'ardoise. Leur poids spécifique était de 1,076. L'analyse y a signalé une grande proportion de soufre, une petite quantité de fer et assez d'acide sulfurique libre pour les rendre mordantes à la langue. On n'a pas poussé l'analyse chimique assez loin pour constater la présence des différents sulfates et silicates que contiennent habituellement les cendres d'origine volcanique.

---

## CHRONIQUE D'ORIENT.

Au milieu des graves événements qui viennent d'avoir lieu en France et qui, dans l'espace d'un mois, ont porté leurs fruits dans toute l'Europe, nous ne saurions nous dissimuler que la politique orientale doit, pour un moment, céder le pas à la politique intérieure. Une lutte de vingt-quatre heures a suffi pour briser un trône et pour embraser l'Europe; le coup de fusil qu'un enfant a tiré le 23 février devant le ministère des affaires étrangères a bouleversé le monde et produit le plus grand événement que l'humanité ait à enregistrer dans ses annales. Ce qui se passe ne peut pas s'appeler une révolution politique, c'est une révolution sociale, c'est la marche de l'esprit humain vers le but que lui indique le doigt de Dieu. De grandes choses vont s'accomplir, et puissent les hommes ne pas manquer à la sainte mission ! Peuples ! nations ! humanité tout entière, Jéhovah vous ouvre les barrières de la terre promise, marchez.

La République française a proclamé le dogme de la fraternité ; c'est donc la loi de l'évangile qui va désormais présider aux destinées du monde ; c'est l'unité de la foi qui va surgir au cœur de tous les hommes ; c'est le sentiment chrétien qui va s'exhaler de toutes les âmes. Plus de guerre, plus de schismes, plus de martyrs. Encore quelques années, et la raison aura triomphé des vieilles erreurs du passé.

Mais, nous crie-t-on, ne voyez-vous donc pas les flots de sang qui seront versés en Europe ? Hélas ! oui, nous ne le savons que trop, les guerres ne sont pas terminées, car le vieux monde nous a légué ses préjugés, ses oripeaux et ses erreurs ; car la race de Caïn ne succombera pas sans lutte. Mais, tout en donnant des larmes aux douleurs individuelles, tout en supportant notre part personnelle de souffrances, rappelons-nous

que Dieu a fait le monde pour l'humanité tout entière et non pour des individus isolés. Près des siècles que vivent les nations, près de l'éternité que vit le monde, que sont donc les quelques jours que vivent les hommes?

La révolution est sociale, universelle, et nous le répétons avec confiance, dans quelques années il n'y aura plus de guerres, plus de schismes, plus de martyrs; la force brutale aura fait place à la force intelligente; la presse aura tué le canon.

Un grand changement va avoir lieu dans les relations de la France avec l'Orient; nous nous arrêtons donc ici pour fermer le livre du passé. L'avenir est à nous. Quelle que soit la forme du gouvernement, quelles que soient les tendances des hommes qui le dirigeront, on nous trouvera toujours sur la brèche pour défendre l'honneur et les intérêts de la France et du catholicisme en Orient.

La *Société orientale* a déjà rendu des services; elle est appelée à en rendre de plus grands encore, car, son cadre et son but restant les mêmes, ses moyens d'action ont centuplé, et elle pourra désormais prendre tout son essor avec la liberté de la presse et de la discussion.

#### FÉVRIER.

M. Clérambault, consul de France à Trébisonde, membre de la Société orientale, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Par suite de la mort de M. Nerciat, premier drogman du consulat général de France à Smyrne, les promotions suivantes ont eu lieu :

M. Ledoux, chancelier à Smyrne, est nommé premier drogman dans la même résidence.

M. Florimond Fleurat, second drogman à Alexandrie, est nommé chancelier à Smyrne, en remplacement de M. Ledoux.

M. Scheffer, membre correspondant de la Société orientale, second drogman à Smyrne, est nommé second drogman à Alexandrie, en remplacement de M. Fleurat.

M. Battus, drogman chancelier à Erzeroum, est nommé second drogman à Smyrne, en remplacement de M. Scheffer.

M. Viêt, drogman sans résidence, est nommé drogman chancelier à Erzeroum, en remplacement de M. Battus.

L'exequatur vient d'être accordé à M. Flury-Hérard comme consul général provisoire du Chah de Perse à Paris.

M. Geofroy, chancelier drogman du consulat de France à Alep, a été nommé secrétaire interprète en conservant sa résidence à Alep.

M. de Nion, consul général de France à Boukharest, membre de la Société orientale, a reçu du sultan, et sur la demande du prince de Valakhie, la décoration du Nichan-iftikkar en brillants.

Suleyman-pacha, ambassadeur de la Sublime Porte à Paris, a obtenu un congé. Les affaires seront gérées, en son absence, par le premier secrétaire, Hélène-effendi.

#### MARS.

M. Schœlcher, membre de la Société orientale, a été nommé sous-secrétaire d'État du ministère de la marine et des colonies.

M. Aubert-Roche, membre de la Société orientale, a été nommé commissaire général du gouvernement provisoire dans quatre départements de l'Est.

M. Juteau, membre de la Société orientale, a été nommé capitaine dans la garde nationale mobile.

Le R. P. Joseph de Géramb, procureur général de la Trappe, membre de la Société orientale, est mort à Rome, le 15 mars, dans sa soixante-dix-septième année.

#### EMPIRE OTTOMAN.

*Constantinople.* — Monseigneur Ferrieri continue à avoir tous les honneurs du moment. Les dîners diplomatiques à son intention se succèdent sans interruption. Toutes les ambassades ont rivalisé de prévenances. L'envoyé du Saint-Siège est le personnage à la mode,



— Une commission mixte avait été instituée à la demande de l'ambassade de France pour régler les créances provenant de l'ancienne régence de Tripoli, ainsi que diverses autres affaires contentieuses. Cette commission, présidée par Taher-pacha, a définitivement arrêté le règlement de ces créances entre la Porte et la France.

— Les premiers bruits de la révolution française commencèrent à circuler dès le 12 mars. La nouvelle avait été apportée de Gênes à Chio par un navire grec et transmise à Smyrne et de là à Constantinople. Le courrier ordinaire de Vienne, parti le 2 mars, arriva à Constantinople le 14 au matin, et annonça qu'en effet un mouvement avait eu lieu à Paris, mais que les détails manquaient. Le même jour, à 2 heures de l'après-midi, le paquebot d'Odessa ne laissait plus de doutes et annonçait que la République était proclamée à Paris. On se ferait difficilement une idée de l'émotion que causa cette nouvelle, surtout parmi les Francs.

— Depuis le 22 février, aucun cas de choléra ne s'était présenté dans la capitale, et le conseil de santé allait accorder la patente nette lorsque trois cas nouveaux se sont déclarés à l'Arsenal.

Dans la matinée du 26 février, le bateau à vapeur de Trieste arriva d'Alexandrie. Selon l'usage, les groupes qu'il avait à bord furent portés à la quarantaine dans une caisse fermée à clef, avec toutes les précautions nécessaires et déposés dans une chambre également fermée à clef, en attendant qu'on fit la purification. Lorsqu'on voulut procéder à cette mesure, on s'aperçut que les serrures de la chambre et de la caisse avaient été forcées et les valeurs enlevées. Le conseil de santé s'est immédiatement réuni pour délibérer si toute la ville de Constantinople ne serait pas mise en quarantaine. Heureusement l'état sanitaire de l'Égypte étant très-satisfaisant, il a été décidé que la ville ne serait pas mise en quarantaine, mais cependant que les patentes délivrées par la santé mentionneraient le fait. Quant aux auteurs de ce vol audacieux, la police n'a pas encore pu en découvrir de trace.

— Une médaille a été frappée à l'occasion de la pacification du Kourdistan, pour être portée comme décoration et distribuée à titre de récompense aux officiers, soldats et employés de l'armée du Kourdistan qui se sont distingués dans cette difficile et brillante expédition. Cette médaille porte d'un côté le chiffre du sultan et de l'autre un paysage représentant les montagnes du Kourdistan. Celle qui est destinée aux officiers supérieurs est entourée de brillants.

— Un service de balayage des rues vient d'être organisé dans la ville. Une conséquence toute naturelle de cette mesure sera l'extinction de ces bandes de chiens qui, à Constantinople comme dans toutes les autres villes de l'Orient, vivaient des immondices répandus sur la voie publique.

*Rodosto.* — Le bruit se répand que le gouvernement a l'intention d'unir par une voie ferrée Rodosto et Andrinople. Il est aussi question de fermer la rade de Rodosto pour en faire un port.

*Andrinople.* — La Roumilie a été désolée cette année par les pluies torrentielles. Les pertes en céréales et en bestiaux sont incalculables. La misère est au comble, et le gouvernement a déjà pris quelques mesures pour soulager les populations.

*Smyrne.* — Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a nommé, il y a quelque temps, une commission scientifique chargée d'aller explorer la Mer-Morte ou Lac Asphaltide, et il a mis à sa disposition tout ce qui était nécessaire pour assurer le succès de cette entreprise. Cette commission est arrivée dernièrement à Smyrne sur un bâtiment américain commandé par le capitaine Linch, chef de l'expédition. Le lieutenant Dale est chargé de la partie topographique des travaux. La commission explorera le lac Tibériade, le Jourdain, la Mer-Morte et le mont Liban.

#### VALAKHIE.

*Boukharest.* — L'ouverture de l'assemblée générale de la Valakhie a eu lieu, pour l'année 1848, le 30 janvier. Le discours d'ouverture prononcé par le prince Bibesko,

ainsi que la réponse de l'assemblée, n'offrent rien d'intéressant.

#### MOLDAVIE.

*Galatz.* — Le jour de l'Épiphanie, la bénédiction annuelle des eaux a été célébrée avec la solennité d'usage en pareille occasion. Au milieu des glaces du Danube, on avait élevé un autel surmonté d'une grande croix faite avec un énorme glaçon. Une nombreuse affluence de monde, tant en traîneaux qu'à pied, s'était transportée sur les lieux pour assister à la cérémonie. C'était un spectacle magnifique que de voir tout ce peuple rassemblé sur les glaces épaisses du Danube sur lesquelles s'élevaient pittoresquement les nombreuses couleurs des drapeaux et des bannières.

#### EGYPTE.

*Le Caire.* — M. Kowalewski, colonel russe, est parti pour le Fazoglou. Cet officier supérieur, mis par le tzar à la disposition de S. A., va reconnaître les mines d'or de cette province. Il a emmené avec lui plusieurs personnes attachées à sa mission.

*Alexandrie.* — On répand le bruit qu'un horrible événement est arrivé récemment sur le territoire abyssinien. Sept missionnaires catholiques auraient été massacrés. On n'a aucun détail précis sur cette catastrophe, et le consul de France vient de faire partir des courriers pour vérifier le fait et secourir les généreux martyrs, s'il en est encore temps.

#### SYRIE.

*Jérusalem.* — Le nouveau patriarche latin, monseigneur Valorga, a fait son entrée solennelle à Jérusalem le 17 janvier, favorisé par un beau ciel et au milieu du concours de toute la population catholique qui s'était portée à sa rencontre. Les religieux de Terre-Sainte sont venus la croix en tête et avec leur surplis recevoir le jeune prélat aux portes de la ville. Le pacha Zarif-Moustapha avait envoyé un cheval d'honneur et une escorte composée de ses kavas (gardes).

GRÈCE.

*Athènes.* — On parle beaucoup à Athènes de l'établissement d'un chargé d'affaires du Pape. Il en résulterait un concordat pour régler les droits et les intérêts des catholiques dans toute l'étendue du royaume de Grèce.

— A la nouvelle de la proclamation de la République en France, il y a eu un mouvement à Athènes. Le peuple et les jeunes gens de l'université parcoururent la ville en demandant un changement de ministère et même en poussant le cri de vive la République. Le roi a donné satisfaction à l'opposition en nommant un nouveau cabinet, et la tranquillité paraît rétablie.

*Egine.* — M. Mussurus, ambassadeur de la Sublime Porte à Athènes, avait été retenu par un accident pendant plusieurs jours. Embarqué sur le *Vacitaï Tidjaret* avec sa famille, toutes les personnes de sa suite et M. Louis Robert, consul ottoman à Syra, il est arrivé à Egine pour purger sa quarantaine. Peu s'en est fallu qu'un nouveau conflit ne s'élevât. En effet, à l'arrivée du *Vacitaï Tidjaret*, il ne se trouvait, soit à dessein, soit par hasard, aucun navire grec pour rendre le salut. M. Mussurus en rugit dans sa barbe de Turc, mais force lui fut de céder à la nécessité ou plutôt à l'impossibilité. Monsieur l'ambassadeur, c'était le cas de dire ce mot si cher à votre race : *Bacaloum*.

PERSE.

*Téhéran.* — Les nouvelles de la guerre sont bonnes, et l'on espère voir bientôt la fin des hostilités.

Les neiges abondantes qui n'ont cessé de tomber depuis le commencement de l'hiver ont interrompu presque toutes les communications.

On a vu avec beaucoup de plaisir à la cour du Chah la faveur que le gouvernement français a accordée au jeune docteur Cloquet en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur. C'est à ses soins que le Chah doit le rétablissement de sa santé.

— Un almanach impérial de la Perse a paru dans le courant de 1847. D'après ce document, la famille du

Chah se compose ainsi : 1° l'héritier présomptif Veli-Abd-Allah-Khan ; 2° Naid-Saltanah ; 3° Ferdhrli-Mirza ; 4° Sultan Mourad-Mirza ; 5° Baharom-Mirza ; 6° Feridoun-Mirza.

Le ministre tout puissant, le Richelieu de la Perse, est Hadji-Mirza-Agassi.

#### POSSESSIONS ANGLAISES.

*Inde.* — L'argent résultant des prises faites lors de la guerre du Sindé en 1843 vient d'être officiellement réparti entre les officiers des corps qui ont pris part à cette expédition. La part du général en chef est de 700,000 francs ; celle de chaque lieutenant-colonel de 150,000 francs, et ainsi de suite jusqu'aux officiers subalternes et aux chirurgiens aides-majors, qui recevront chacun 25,000 francs.

J. D'Es.

---

## ALGÉRIE.

Un voyageur français, M. Prax, va rentrer en France un an précisément après en être parti le 1<sup>er</sup> mai 1847. Il avait été chargé par le ministère de la guerre d'un voyage d'exploration dans l'Algérie méridionale que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement. Différentes circonstances l'ont empêché d'accomplir entièrement sa mission, mais il est cependant revenu riche d'observations et de faits infiniment curieux, non seulement sur la géographie, l'industrie, le commerce, les relations politiques, les mœurs, les coutumes, les traditions et les langues du Sahara algérien, mais encore de toutes les parties voisines du grand Désert. M. Prax s'est dirigé de Tunis sur Tougourt par Neftah et Sgoum, village de l'Ouad-Souf ; puis, parcourant la route de Tougourt à Biskra, il est rentré à Constantine par Batna, déterminant astronomiquement différentes positions qui ne l'étaient jusqu'à présent que très-approximativement. M. Pricot Sainte-Marie nous a donné Neftah par 34° 12' ; nous avons trouvé nous-même par des combinaisons d'itinéraires la latitude de Tougourt 33° 8' et El Mréir 34° 10. Nous verrons quelles sont les différences qu'apportent à ces résultats imparfaits les observations directes du voyageur.

O. M.

# ACTES

## DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 1848.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Drouin de Lhuys, président de la Société.

*M. Horeau.* — Messieurs, la gravité des circonstances au milieu desquelles nous nous trouvons placés m'a paru telle qu'il m'a semblé indispensable de nous réunir pour vous faire une proposition dont vous jugerez le plus ou moins d'opportunité. Les questions orientales sont aujourd'hui complètement effacées par la gravité des circonstances actuelles; la politique intérieure absorbe sans pitié la politique extérieure. Ne vous semblerait-il pas convenable de vous transformer momentanément en club spécial s'occupant exclusivement des affaires intérieures? Comme société déjà ancienne, présentant un personnel assez nombreux, vous auriez, je crois, une influence qui ne serait peut-être pas sans importance sur les événements du jour.

*M. de Pommereu.* — Le cadre de la Société est assez étendu pour qu'il soit inutile de l'agrandir encore. Les affaires d'Orient sont oubliées, il est vrai, mais ce n'est que pour un instant. Elles sont mal dirigées. Le gouvernement a besoin de renseignements. Où peut-il mieux s'adresser pour en avoir qu'auprès de la Société? Si vous la transformez en club, elle perd son caractère spécial; elle va se confondre avec toutes les autres sociétés dont l'objet est de régenter le gouvernement. La Société doit demeurer ce qu'elle est; son action seule doit s'étendre; sa direction doit devenir plus active. Il faut qu'on sache qu'il y a une société composée d'hommes ayant tous été en Orient ou qui s'en sont occupés. Faisons un appel à la presse, un appel au gouvernement pour que l'une nous prête son concours et l'autre son appui; rédigeons



un manifeste que l'on fera afficher dans tous les endroits de Paris.

*M. de Saint-Céran.* — Je demande que chacun conserve son drapeau; la République a conservé le sien. La République n'a pas proscrit la religion, donc elle a conservé toute son action en Orient. Les affaires de Grèce vont changer de face, la position des Maronites aussi. Le gouvernement a déjà assez d'embarras sans lui en susciter de nouveaux par la création d'un nouveau club. Je suis de l'avis de M. de Pommereu; je pense qu'il faut que nous demandions l'appui du gouvernement et un local, si cela est possible.

*M. Lavollée.* — On ne peut pas se dissimuler que la question d'Orient n'ait momentanément beaucoup perdu de son intérêt; elle n'est plus dans la position où elle se trouvait. Sans nous mêler au mouvement qui emporte toutes les intelligences dans le tourbillon des affaires du jour, je crois que nous pourrions nous occuper de l'Orient à un point de vue qui est tout actuel, au point de vue social. Nous conserverions ainsi tout notre caractère.

*M. Drouin de Lhuys.* — Je demande à préciser les faits, à formuler, d'une manière nette, la demande de M. Horeau, de manière à ce qu'on puisse voter. Votre intention est de transformer notre but spécial en but général applicable à la position actuelle.

*M. Horeau.* — Oui, Monsieur.

*M. Alphonse Denis.* — Je voudrais que la Société conservât son caractère, qu'elle n'eût rien de commun avec les clubs.

*M. Pouzin.* — Je désirerais qu'une députation de la Société se rendît auprès du gouvernement provisoire ou d'un de ses membres, de M. de Lamartine, par exemple; qu'elle invoquât son appui; qu'on demandât un local qui deviendrait le siège permanent et toujours ouvert de la Société.

*M. de Schulemburg.* — Du reste, la Société orientale

n'est pas aussi éloignée des questions actuelles qu'on semble le croire. Elle s'y rattache d'une manière très-vivace par l'Algérie.

*M. Leclerc.* — Je crois que si l'intérêt qui s'attache aux questions d'Orient s'est ralenti, nos séances ont aussi beaucoup perdu sous ce rapport. J'ai vu l'Orient, j'ai étudié une de ses langues, je puis donc en parler. L'intérêt s'est ralenti, mais, je crois, ici seulement. Un de nos vice-présidents a dit, je crois à tort : « En ce qui regarde la Grèce, la Turquie, l'Égypte, l'intérêt est mort; il faut se porter vers l'extrême Orient, en Chine, en Océanie. » A mon avis, nous devrions consacrer une séance par mois à l'examen des affaires de la France. Tout bon citoyen doit se considérer comme une force ayant sa part d'action dans l'action générale. Autour de chacun de nous vont se réunir des intelligences moins fortes, moins sages, qui ont besoin d'être dirigées. Vous êtes vieux, vous pouvez donc avoir beaucoup d'influence, car vous apporterez votre expérience dans le conflit des opinions.

*M. Denis.* — Je ne crois pas que l'on doive faire dévier la Société de la voie dans laquelle elle a marché jusqu'à ce jour. L'Égypte, la Grèce, la Turquie ont peut-être moins d'intérêt pour nous; mais la Perse, l'Inde en ont toujours un très-grand, et d'autant plus grand que nous les connaissons moins.

*M. Leclerc.* — J'ignorais que l'on dût, dans cette séance, traiter une question telle que celle qui nous occupe. La demande de M. Horeau me semble assez importante pour que j'en demande l'ajournement. Les événements vont vite. Ce qui nous semble inutile aujourd'hui sera peut-être indispensable demain. Dans huit jours, ceux qui veulent que la Société orientale conserve son but spécial demanderont peut-être autre chose.

*M. de Saint-Céran.* — Les événements qui viennent de se passer en France vont réagir sur l'Orient. La Grèce trouvera auprès de la France républicaine un appui qui lui a manqué jusqu'à présent. M. Horeau pourrait fonder, en dehors de la Société, avec les membres de la Société, un club qui s'appellera, si l'on veut, *Club français*, ayant ses jours et heures de réunion.

*M. de Schulemburg.* — Je voudrais que la Société se réunît plus souvent; tous les huit jours, par exemple; les séances sont trop rares.

*M. Le Serrec.* — Je m'étonne qu'au moment où les événements de l'Orient vont prendre une plus grande importance, notre honorable collègue M. Horeau nous propose de les laisser de côté.

M. le Président résume encore une fois la discussion pour arriver au vote.

*M. Leclerc.* — Je demande à appuyer l'ajournement. Voter serait une véritable surprise. Beaucoup de nos amis sont absents, qui, s'ils eussent pensé quel était le but de cette séance, seraient évidemment venus.

*M. Denis.* — Je demande le rappel au règlement, lequel exige que la Société ne s'occupe que de questions orientales, et je désire que M. Horeau retire sa proposition.

M. le Président met l'ajournement aux voix.

L'ajournement est rejeté.

*M. Drouin de Lhuys.* — Il ne s'agit plus, d'après la nouvelle proposition de M. Leclerc, de donner à la Société une autre destination, mais d'introduire dans son sein un nouvel objet de discussion. En d'autres termes, certaines séances seraient consacrées aux affaires d'Orient, d'autres aux affaires intérieures de la France.

*M. Denis.* — Je combats la bifurcation; je m'oppose à ce que la Société se divise dans ses occupations. Qu'on fonde une nouvelle société dont chacun de nous fera ou ne fera pas partie, selon son gré.

*M. Horeau.* — On perdrait bien plus de temps dans la fondation d'une nouvelle société qu'à transformer une société qui existe déjà.

*M. Denis.* — Ce n'est pas aussi long que vous le croyez, puisque vous avez les éléments sous la main.

*M. Lavollée.* — Cette discussion me semble inopportune. On n'a pas réfléchi que les membres ici présents ne peuvent engager les volontés de tous ceux qui n'y sont pas, et qui sont infiniment plus nombreux, puisque le nombre des membres de la Société est d'au moins cinq cents. L'avantage que l'on trouverait à transformer la

Société ne compenserait pas l'inconvénient qu'il y aurait à procéder au moyen d'une telle exclusion.

*M. Drouin de Lhuys.* — Cette considération me semble, en effet, très-importante et grave. Nous ne pouvons engager la volonté de tous les membres absents.

*M. Lavollée.* — Je ne vois pas la nécessité de raviver l'intérêt de nos séances en nous occupant de choses tout à fait étrangères à celles que nous traitons chaque jour et qui peuvent en acquérir un très-grand, si nous le voulons.

*M. Chodzko.* — Nous ne pouvons pas rester aussi calmes que nous le sommes depuis quelque temps. On s'est passionné jadis pour le Liban, on pourra se passionner actuellement pour d'autres questions qui le méritent.

*M. Denis.* — Je suis de l'avis de M. Le Serrec, qui a dit que nous serions animés lorsque les événements s'animeront.

*M. de Schulemburg.* — Ce serait évidemment voter l'acte de mort de la Société que de nous occuper de deux objets à la fois, dont l'un n'aurait qu'une importance médiocre.

*M. Drouin de Lhuys.* — Abandonnons la littérature, l'ethnographie, les questions de curiosité pour nous jeter dans la politique, et nous reprendrons une nouvelle vie. Que chacun de nous s'occupe d'un travail particulier sur les questions les plus importantes de l'Orient.

*M. Denis.* — Ce fut la tendance de la Revue à son début. Consultez les premiers numéros, et vous y verrez les questions de politique orientale à l'ordre du jour.

*M. Drouin de Lhuys.* Je ne voudrais cependant pas que l'on s'écartât des questions actuelles, mais qu'on les mit toujours en rapport avec les questions orientales.

*M. Denis* demande la création d'une commission qui formulerait une série de questions par la discussion, ainsi qu'on le fit en 1843. Les séances furent alors très-suivies.

*M. de Saint-Céran.* — Je me rattache d'autant plus volontiers à la demande de M. Denis, qu'une des choses dont

la Société ait le plus souffert jusqu'ici est le manque d'ordre du jour. Je voudrais même que, dans cette séance, on posât au moins trois questions à débattre dans la prochaine séance.

*M. Denis.* — Cette proposition a toute mon adhésion, et aura, je crois, celle de toute la Société. Je demande, en conséquence, qu'on mette à l'ordre du jour cette question : *Etudes de l'état actuel de l'esclavage en Orient.*

*M. de Schulemburg.* — Je proposerai, pour l'ordre du jour, cette autre question : *Quelle marche l'intérêt français exigerait-il que l'on suivît en Grèce ?*

*M. Chodzko.* — La Société doit servir d'intermédiaire entre l'Europe et l'Orient. C'est ce qu'elle fit jadis pour le Liban.

La proposition de M. Alph. Denis est mise aux voix et adoptée.

*M. Lavollée.* — La question de M. de Schulemburg est excellente, mais je demande à ce qu'elle soit ajournée, parce que nous ignorons l'effet que vont produire les événements de France sur l'Orient.

*MM. Le Serrec et de Saint-Céran* proposent la question suivante : *Quelle conduite doit tenir aujourd'hui la France relativement au Liban ?*

La question est mise aux voix et adoptée.

*M. Denis* propose l'examen de cette question : *Quelle a été la politique du dernier cabinet en Grèce ?*

*M. de Saint-Céran.* — On me semble avoir tout à fait oublié l'Algérie, qui, par son importance, doit cependant rentrer dans l'ordre du jour.

*M. Denis.* — Alors je propose que l'on étudie la marche suivie jusqu'à présent par le gouvernement dans la colonisation de l'Algérie.

*M. Pouzin.* — Je voudrais que l'on étudiât cette question : *Quelle est la marche que doivent prendre les idées républicaines pour qu'on puisse espérer les voir s'infiltrer en Orient ?* question qui pourrait aussi se formuler ainsi : *Des meilleurs moyens d'introduire les libertés françaises en Orient.*

*M. de Saint-Céran.* — Le mot république ne peut se présenter dans aucune des questions dont nous nous

occupons pour quiconque connaît l'Orient. Je crois vous avoir dit que, dans mon voyage en Orient, je rencontrai, à Syra, l'ambassadeur de la Porte en Prusse. Nous causâmes. Je lui fis observer qu'on pourrait arriver à entrer dans une voie de réformes réelles par le clergé; qu'on pourrait plus tard s'occuper de cette si grave question d'émancipation des femmes et de l'état de la société en Orient sur de nouvelles bases. Il était de mon avis. Pour me rapprocher de la proposition de M. Pouzin, je pense qu'il faudrait étudier le Coran au point de vue français.

*M. Drouin de Lhuys.* — On s'est écarté de la question, c'est-à-dire de la composition de l'ordre du jour dans lequel devait entrer, en définitive, une question sur l'Algérie.

*M. Leclerc.* — Je propose celle-ci : *Des meilleurs moyens de coloniser l'Algérie.*

La question est mise aux voix et adoptée.

Ainsi voici les trois questions à l'ordre du jour :

1° *Etudes de l'état actuel de l'esclavage en Orient;*

2° *Quelle conduite doit tenir aujourd'hui la France relativement au Liban ;*

3° *Sur les meilleurs moyens de coloniser l'Algérie.*

*M. Drouin de Lhuys.* — Occupons-nous actuellement de développer les rapports de la Société avec la presse, avec le public. Usant du pouvoir qui m'est donné, je nomme, à cet effet, une commission composée de MM. de Pomereu, Pouzin, Aubert-Roche et Audiffred, auxquels s'adjoindront les membres du bureau.

M. Emmanuel Latouche offre à la Société l'ouvrage suivant :

*Pend Nameh, ou Code moral et politique, de Moula-Firouz-ben-Kaous, grand-prêtre des Guébres, suivi de plusieurs histoires du Bostân de Sadi et de son Traité de politique; texte persan, accompagné de notes philosophiques et littéraires sur le Magisme et sur la morale et le gouvernement des Orientaux; par M. Emmanuel Latouche, de la Société asiatique. Paris, Firmin Didot, 1848.*

La séance est levée à onze heures.



*Séance du 10 mars 1848.* — La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Drouin de Lhuys, président de la Société.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février est lu et adopté.

*Correspondance.* — M. le président donne ensuite lecture de la lettre suivante :

7 mars 1848.

CITOYEN PRÉSIDENT,

La Société orientale n'ignore pas, sans doute, la création, par le gouvernement provisoire, d'une commission spécialement chargée d'organiser l'émancipation des esclaves : notre mandat ne se restreint pas aux colonies proprement dites ; elle s'étend à toutes les terres françaises où l'homme se trouve illégalement frustré, par la servitude, de nos libertés civiles et politiques. Le caractère de notre Société et la nature des questions dont elle est actuellement saisie lui font un devoir de concourir à l'œuvre de la commission par les renseignements précieux qu'elle peut lui fournir sur l'état actuel de l'esclavage en Orient et les moyens de coloniser l'Algérie : c'est un acte de patriotisme et d'humanité qu'elle nous a donné le droit d'espérer d'elle. Nous attendons donc, sous le plus bref délai possible, les documents qu'elle voudra bien nous communiquer.

Salut et fraternité!

Le citoyen président de la commission et sous-secrétaire d'État  
au département de la marine,

V. SCHŒLCHER.

La Société remercie M. V. Schœlcher du témoignage de confiance qu'il vient de donner à ses collègues en leur permettant de mettre à la disposition du gouvernement de la République leurs lumières et leur expérience.

M. le président, usant de son pouvoir discrétionnaire, nomme une commission chargée de préparer le travail qui devra être adressé au ministre de la marine en réponse à la lettre de M. Schœlcher.

*Admissions.* — Sont admis, après avoir été présentés suivant les conditions prescrites par le règlement,

*Comme Membre titulaire :*

M. d'Auchamp, présenté par MM. de Saint-Céran et Drouin de Lhuys.

*Comme Membre correspondant :*

M. Auguste Chambry, capitaine au 2<sup>e</sup> chasseurs, ayant résidé deux ans en Algérie.

*Ouvrages offerts.* — Par l'auteur, M. Félix de Vecchi, nouvelles livraisons de l'ouvrage intitulé *O Giornale di Carovana*.

Par l'auteur, M. A. Timoni, *Satires contre les philosophes de l'école voltairienne; de l'Élégie chez les Orientaux* (MS.).

M. le président propose à la Société de traiter quelques-unes des questions dont peut avoir à s'occuper la commission, en attendant que celle-ci ait préparé son travail.

Cette proposition est adoptée.

M. Destrées a la parole. Messieurs, dit l'honorable membre, je crois que l'abolition de l'esclavage n'est pas possible en Orient, du moins en Algérie, la seule des régions orientales que je connaisse bien. Il importe de remarquer qu'en Orient il n'y a pas d'esclavage proprement dit, tel surtout que nous l'entendons. Le nègre qui arrive de l'intérieur et que l'on achète sur les marchés, fait partie de la famille de son maître aussitôt qu'il franchit le seuil de sa maison. Au point de vue moral, l'amélioration produite sur le nouveau venu est considérable; ce pauvre être, arraché violemment aux lieux qui l'ont vu naître, n'est souvent qu'une brute; on le civilise, on lui donne quelque teinture de la religion musulmane, on le marie, on en fait un homme enfin. Le sort de la négresse n'est pas moins doux. Les rapports plus ou moins intimes qu'elle peut avoir avec son maître n'ont pour elle aucune conséquence fâcheuse, et l'élèvent, bien au contraire. Le Koran a dit : « Si tu es assez faible pour user de ton esclave, tu en porteras la peine. » En somme, je crois qu'on rendrait un très-

mauvais service aux esclaves orientaux en les appelant à une liberté qu'ils ne désirent pas, qui leur serait à charge et qu'ils refuseraient, ainsi que ceux du Beylik de Tunis en ont donné récemment l'exemple, après avoir été affranchis par le bey.

M. le docteur *Girou de Buzareingues*. — J'envisagerai la question au point de vue général, en faisant abstraction de toute opinion personnelle. Au point de vue physiologique, c'est un grand tort que de donner la liberté aux esclaves, sans transition. Considéré dans l'échelle des êtres, le nègre est un enfant, et il l'est en effet autant par ses instincts que par le peu de développement de ses facultés. Eh bien, y aurait-il quelque sagesse à laisser les enfants maîtres d'eux-mêmes, intelligences inexpérimentées qui ne peuvent se passer d'un guide ? D'ailleurs, c'est un fait acquis aujourd'hui à la science que les plantes cultivées et les animaux domestiques abandonnés à eux-mêmes ne tardent pas à retomber dans l'état de sauvagerie dès que les soins de l'homme viennent à leur manquer. L'esclavage a souvent tiré le nègre d'un état misérable, de la barbarie, et n'est-il pas à craindre que, livré à lui-même, il n'y retombe bientôt ? Cette conséquence serait déplorable quand on considère l'état dans lequel ils sont dans leur propre patrie, livrés à des guerres désolantes, à l'antropophagie, aux coutumes les plus monstrueuses. J'ai étudié avec soin plusieurs nègres amenés à Paris, et je leur ai reconnu des instincts véritablement animaux. Ainsi je me rappelle de la négresse d'une de mes clientes qui, aussitôt qu'elle était seule dans mon antichambre, s'étendait à terre devant le feu. Il serait facile de citer plusieurs exemples semblables.

Si, à l'égard des blancs, l'émancipation pure et simple sans indemnité est un droit de justice, c'est aussi une perte pour le nègre. Tout nègre arrivé à cinquante ans a un avenir certain ; il a ses invalides : si vous le séparez de son maître, il faut à l'un et à l'autre une indemnité ; au colon pour sa propriété, au nègre pour le travail qu'il a fait. Le commerce trouverait dans cette mesure subite une perturbation très-grande ; ce

qui se passe à la Jamaïque, à l'île de France le prouve surabondamment.

M. *Lavollée*. — Le gouvernement provisoire n'a, je crois, eu d'autre idée, en lançant un décret, que de proclamer un principe. Il ne pouvait permettre que, sur une terre française, il y eût des esclaves. La mesure ne doit pas causer aux colonies autant d'effroi qu'on le pense, puisqu'en même temps on prend des mesures pour y arriver par degrés.

M. *Horeau*. — Il faut définir exactement les termes pour arriver à une intelligence plus exacte des questions. L'esclavage en Orient n'est qu'un patronage, dont l'abolition n'est nullement urgente. L'esclavage dans nos colonies est un véritable esclavage qu'il faut faire disparaître de la manière la plus prompte et en même temps la plus convenable.

M. *Lavollée*. — Le gouvernement peut d'ailleurs mettre facilement un terme à l'esclavage en Algérie, en interdisant l'introduction de nouveaux esclaves.

Dans les colonies, la possession de l'homme par l'homme est descendue aussi bas que possible. On ne dit pas tel homme possède tant d'hectares, mais tant de têtes d'esclaves. C'est toute la propriété. On ne peut donc d'un coup de plume la supprimer sans compensation.

M. *Le Serrec*. — Je me suis occupé d'un travail sur les esclaves dont je demande à faire lecture à la Société si elle le veut bien. Du reste en voici l'esprit. Je crois qu'en abolissant l'esclavage on rendrait les esclaves plus esclaves qu'ils ne sont. Il y a plus dans le mot que dans la chose, et nous pourrions, je crois, aller prendre des leçons d'humanité aux colonies sur les améliorations qu'exige le sort de nos paysans.

M. *d'Escayrac*. — J'étais aux Séchelles il y a deux ans, lors de l'affranchissement des esclaves des colonies anglaises, et les Séchelles, jadis possession française, sont de ce nombre, comme dépendance de l'île de France. Les conséquences de l'affranchissement y ont été beaucoup plus graves qu'à l'île de France et au Bengale, parce que ces dernières colonies n'ont pas été abandonnées à elles-mêmes et que la première l'a été. On y

comptait environ 3,000 esclaves ; ils retombèrent bientôt dans l'état sauvage, diminuèrent considérablement, et les Séchelles furent perdues.

*M. Bellet.* — L'effet de l'affranchissement sur la diminution des nègres est très-remarquable. L'île de France, qui, à l'époque de la mesure, en comptait 60,000, n'en a plus que 35 à 40,000 ; 5,000 seulement aujourd'hui s'y occupent de culture.

*M. Girou de Buzareingues.* — Les précautions à prendre dans l'abolition me paraissent d'autant plus essentielles, que le travail est organisé chez les nègres de nos colonies. Et il me semble que lorsqu'on a tant de peine à l'organiser chez nous, il ne faut pas le désorganiser ailleurs ; il vaut mieux le régler. Je parle avec d'autant plus d'entraînement, que je me suis beaucoup occupé d'émancipation, et que j'en étais, à une époque, très-grand partisan.

*M. Delanoue.* — Si la France possédait des mines d'or et d'argent, on pourrait lui proposer d'en détourner un filon sur ses colonies à l'occasion de l'abolition de l'esclavage, et de la perturbation financière que cette mesure pourra y entraîner. Comme la France ne possède rien de pareil, comme l'indemnité réclamée en faveur des colons devra être prélevée sur l'impôt, c'est-à-dire sur la sueur et sur le travail de la mère-patrie, il importe d'examiner si cette indemnité est une dette, afin de ne laisser à personne l'arrière-pensée que cette indemnité soit un abus.

La propriété réclamée par les colons sur leurs esclaves est-elle légitime ? est-elle appuyée sur le droit ? est-elle réellement une propriété ? ou bien, au contraire, n'est-elle pas simplement une usurpation de l'homme sur l'homme, une force contre un droit, un attentat à l'humanité, parfaitement inhabile à fonder un droit ? On se contente de poser ici ces questions, sans les développer.

La France ne pourrait être engagée envers ses colonies que dans le cas où elle aurait été complice de la traite et de l'esclavage. Il ne suffirait pas qu'elle eût toléré cet ordre de choses ou même qu'elle l'eût protégé.

Un passant voit un homme en attaquer un autre dans la rue : au lieu de s'opposer à cette attaque comme il le devrait, il continue son chemin, ou bien, s'il intervient, il se contente de régulariser l'attaque et d'amoin-drir la spoliation, comme Colbert avec le code noir. Difficilement on voudrait donner à ce tort négatif le nom de complicité et de participation, et cependant l'indemnité ne saurait être légitimement accordée qu'à cette condition.

En 1815, la traite a été formellement et solennelle-ment abolie. Elle a été déclarée délit et crime par la loi ; des pénalités rigoureuses ont été prononcées contre les introducteurs d'esclaves dans les colonies.

Si, jusque-là, la question de complicité de la mère-patrie peut sembler douteuse, à dater de cette époque le nuage s'éclaircit et fait place à une évidence mani-feste. Tous les esclaves introduits depuis 1815 contrairement aux lois et tous les descendants de ces esclaves se trouvent, relativement à la France, en dehors de cette condition de complicité. Il ne resta plus aux colons, même un prétexte pour leurs réclamations.

Les partisans de l'esclavage exaltent volontiers la dou-ceur de ce régime pour les esclaves eux-mêmes. Ils oublient d'énoncer quelle était la loi de la mortalité parmi les esclaves. Cette mortalité autrefois était si ex-cessive, que la race noire se perpétuait, seulement dans une proportion minime, par la reproduction, et qu'un recrutement énergique, au moyen de la traite, était indispensable pour en maintenir le niveau dans les colonies.

C'est ainsi qu'en faisant un relevé impartial de l'état originaire des esclaves dans nos îles, on verra que le nombre de ceux qui remontent directement par eux-mêmes ou par leurs parents au-delà de 1815 ne forme qu'une très-faible minorité dans la population.

En droit, la réclamation d'une indemnité à fournir par la mère-patrie est donc inacceptable. Mais la frater-nité, la charité, la libéralité est non seulement per-mise, elle est encore prescrite aux nations comme aux individus. Encore bien que le sol doive rester aux co-



lons, ils seront soumis à de difficiles épreuves, et dès lors il est convenable, pour la mère-patrie, non pas de les indemniser, mais de leur venir en aide et de les subventionner dans une juste mesure.

Or, la mesure de cette subvention ne saurait être ici développée, parce qu'ici on a dû et on a voulu s'en tenir à la discussion théorique du principe.

Quant à l'application de la mesure, quant à l'avenir des colonies, quant à leur utilité ou à leur inconvénient pour la France, quant à la protection onéreuse au moyen de laquelle elles subsistent et dans laquelle elles périraient immédiatement, toutes ces questions sont autres quoiqu'elles soient connexes, et on ne saurait se livrer à leur examen accidentellement et sans une invitation spéciale de la Société.

*M. de Saint-Céran.* — Il faut, je crois, faire une grande distinction entre l'esclavage de l'Orient et l'esclavage aux colonies. Ici on n'admet pas la légitimité des enfants, là elle est admise. Tous les créoles que j'ai connus convenaient eux-mêmes qu'il y avait de grandes réformes à opérer. En effet, parmi les esclaves, les uns sont bien traités, les autres, par exception, le sont sans aucune espèce d'humanité. En Orient, c'est le contraire. Tout cela indique nettement, à mon avis, que les deux questions doivent être traitées isolément.

*M. Girou de Buzareingues.* — L'histoire des peuples présente les mêmes phases que celle de l'homme, ils ont leur enfance et leur virilité. On peut dire que l'esclavage est, pour certains d'entre eux, l'époque de l'enfance, de la tutelle qui leur permet d'atteindre l'âge de raison. L'enfant a des droits à la liberté et cependant on ne peut le laisser libre. Dans les collèges, dans l'éducation privée, on a d'abord procédé à l'éducation des enfants en les frappant, en les soumettant à de durs châtimens corporels. Puis on a senti que cette marche était contraire à l'humanité, à la dignité, à la raison et on l'a changée. Je pense qu'on peut suivre la même marche avec les esclaves, qu'on peut arriver à les faire travailler sans les frapper. En cherchant à les mener

à la liberté, je voudrais donc qu'on commençât par abandonner les voies coercitives.

*M. de Saint-Céran.* — J'ai entendu souvent parler des jeunes nègres comme ayant d'abord une intelligence très-grande, bien plus vive même que celle des blancs de même âge, mais qui va en décroissant à mesure qu'ils avancent vers la virilité. Ce fait est-il exact ?

*M. Girou de Buzareingues.* — Ce fait peut être très-vrai ; il est d'accord avec les lois physiologiques. Tout être qui se développe très-vite au physique voit croître ses facultés intellectuelles dans le même rapport, mais elles s'arrêtent ou décroissent même lorsque ce développement s'arrête. Il en est ainsi du nègre. L'éléphant et le dauphin, qui se développent lentement, sont au nombre des animaux les plus intelligents de la création.

*M. Bellet.* — Je reviens à l'émancipation. Il me semble que tous les enfants devraient être émancipés, ainsi que les vieillards ; qu'il faudrait en même temps créer des salles d'asile et des maisons de retraite où l'on pourvoirait à la nourriture des uns et des autres. Avant de libérer le reste, c'est-à-dire les hommes valides, il faudrait surtout leur donner le goût du travail, car les nègres sont d'une imprévoyance incroyable.

*M. Mac Carthy.* — L'état des populations nègres est très-différent. Répandues sur une immense surface, elles présentent les différences les plus remarquables sous le rapport de la civilisation et des coutumes. Les unes sont constituées en états parfaitement organisés, comme dans le bassin du Sénégal, de la Gambie, du Niger, du Chary. En un endroit de la relation de son second voyage, Clapperton, traversant le Youriba, observe que certains territoires lui ont paru aussi bien cultivés, aussi brillants que les plus riches districts de l'Angleterre. Et vous savez, messieurs, que lorsqu'il s'agit de leur pays, les Anglais sont très-loin d'être impartiaux. Beaucoup d'autres peuples noirs sont de véritables barbares, livrés à l'antropophagie, reconnaissant à peine un chef, vivant comme des brutes. Parmi les populations civilisées, l'insouciance, l'imprévoyance sont très-grandes. Dans la Sénégambie, la plupart des

populations nègres, les Mandinghès particulièrement, sont véritablement, pour les subsistances, à la discrétion des peuples travailleurs, de race blanche, des Peuls en un mot.

M. *d'Escayrac*. — J'ajouterai, à l'appui de ce que vient de dire M. Bellet et M. Mac Carthy, qu'à Madagascar, les Malgaches, qui ont plus d'un point de rapport avec les nègres, vendent tout leur riz à l'époque de la moisson, pour en racheter ensuite à un prix deux fois plus élevé. Mais je crois que nous devrions laisser ces détails de côté et examiner la question telle que l'a posée M. Schœlcher. Il existe, à ma connaissance, un mémoire très-remarquable sur le patronage envoyé au ministère de la marine il y a quelques années; qu'est-il devenu, ne pourrait-on s'en informer?

M. Le Serrec donne lecture de son travail.

M. *Drouin de Lhuys*. — Il y a un fait que nous devons accepter. C'est l'émancipation. On nous demande d'organiser l'émancipation. C'est donc là la donnée dans laquelle il faut nous renfermer.

La séance est levée à onze heures moins un quart.

*Séance du 24 mars 1848.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Drouin de Lhuys, président.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Trois lectures, toutes relatives à cette question si importante de l'esclavage, dont la Société a fait, pour le moment, l'objet de ses études, ont successivement lieu.

La première, par M. de Saint-Céran, est celle du travail de la commission chargée des recherches à faire sur l'organisation de l'émancipation des esclaves, en réponse à la lettre du citoyen Victor Schœlcher, transcrite dans le précédent procès-verbal (voyez page 218).

La seconde, par le même, d'un travail sur l'esclavage en Orient, dû aux recherches de M. Destrées, membre correspondant de la Société.

La troisième, enfin, d'un projet d'établissements

agricoles coloniaux, adressé, il y a quelques années, au ministre de la marine, par M. E. Subtil, au nom d'une société de capitalistes.

Après ces trois lectures, M. le président met en discussion le travail de la commission. On entend successivement la plupart des membres présents, MM. Lavollée, Girou de Buzariengues, de la Roche-Pouchin, Drouin de Lhuys, Mac Carthy, etc. Un grand nombre d'observations sont présentées, mais en définitive le travail n'est que légèrement modifié sur quelques points. Voici les divisions de ce document, divisions successivement soumises à la discussion et dont on pourra prendre connaissance dans la *Revue de l'Orient*, où il doit être publié.

*Abolition.*

Au point de vue *des noirs*,  
— *des colons*,  
— *de la métropole.*

- 1° Au point de vue *des noirs*,  
Pas d'apprentissage.  
Tutelle.  
Travail forcé moyennant salaire.
- 2° Au point de vue *des colons.*

*Indemnité.*

Immigration. { Chinois.  
Malgaches.  
Hommes de Madère.  
Coulis.

- 3° Au point de vue de la *métropole.*  
Navigation. 9<sup>e</sup> du tonnage total.  
Commerce. 69 millions d'importations.  
57 millions d'exportation.  
Total : 126 millions.

*Sucre de betteraves.*

L'abolition a coûté 800 millions à l'Angleterre.

*Organisation de l'émancipation.*

1° Ateliers publics et particuliers, engagements par contrats ;

2° Minimum fixé ;

3° Concurrence et salaire débattu.

Ce système de transition durerait dix ans.

4° Conseil de *patronage* ;

5° Loi contre le *vagabondage*. — Attribuer toutes les terres aux colons ;

6° Colonage partiaire ;

7° Ecoles, hospices, salles d'asile ;

8° Mode et conditions de l'immigration fixée par le gouvernement.

Immigration à diriger par le gouvernement.

L'immigrant fera le travail promis par contrat.

9° Loi sur l'expropriation.

10° Avances de fonds à faire sur hypothèques par le gouvernement pour perfectionner la fabrication du sucre. Ce système vaut mieux que les banques. La Hollande a fait des prêts avec remboursement en nature.

11° Revision du tarif sur le sucre, afin de maintenir les proportions actuelles par lesquelles chacun des deux sucres colonial et indigène contribue à l'approvisionnement du marché.

La séance est levée à onze heures.

Le secrétaire général,

O. MAC CARTHY.

DE QUELQUES ESSAIS  
DE  
COLONISATION EUROPÉENNE  
SOUS LES TROPIQUES.

**Le Kourou. — La Mana. — Le Guazacoalco. — Santo-Tomas de Guatemala.**



« Procédons par l'exportation, la colonisation et le défrichement. »

MARC CAUSSIDIÈRE (*discours sur les ateliers nationaux*).

Il y aurait aujourd'hui un grand intérêt à étudier sous leurs faces distinctes, dans la pensée qui les a inspirées, et dans leurs résultats finals, les différentes tentatives de colonisation par le moyen de la race européenne dont le Nouveau-Monde a été le théâtre. Mais un pareil travail, pour être complet, prendrait des proportions qui dépasseraient de beaucoup les limites de ce Recueil. La pensée qui a présidé à ces recherches est beaucoup plus restreinte. On s'y est surtout proposé d'étudier de près celles de ces tentatives qui ont le plus *déconsidéré* la colonisation européenne dans l'esprit de notre époque. Tout en demandant au passé ses enseignements pour l'avenir, on a voulu réduire ce passé à sa juste valeur, et, parmi les causes de l'insuccès, distinguer avec impartialité celles qui n'ont été que fortuites de celles que l'on pourrait justement appeler *endémiques* à ces sortes d'entreprises.

Nous ne nous occuperons pas de l'introduction des engagés aux Antilles lors de la formation des premiers



établissements coloniaux de la France dans ces îles. C'est là un côté de la question qui, précisément à cause de son caractère exceptionnel, a été souvent abordé; et quoique les déductions qu'on en a tirées aient été souvent erronées ou exagérées, il est permis de considérer les faits qui s'y rattachent comme ayant été suffisamment élucidés<sup>1</sup>.

### LE KOUROU.

Longtemps après les ordonnances des 20 mai 1721 et 15 novembre 1728, qui mettent à peu près fin à l'introduction des *engagés* aux Antilles, c'est-à-dire à une époque où la France devait avoir fait son apprentissage en matière de colonisation, se place l'affaire du Kourou dans la Guyane française. L'idée particulière qui présida à cette entreprise mérite d'être indiquée<sup>2</sup>.

A la veille de signer la paix de 1763, qui enleva le Canada à la France, le cabinet de Versailles, que dirigeait M. le duc de Choiseul, songea à compenser la perte de cette possession par la colonisation de la Guyane française. Le ministre avait été frappé de l'avantage qu'avaient donné à l'Angleterre dans la lutte qui se terminait si malheureusement pour la France, ses possessions de l'Amérique du Nord, dont le filial concours pouvait être considéré comme ayant eu une influence décisive sur le résultat de la guerre. Le bruit courait à la même époque que l'Angleterre, éclairée elle-même par les événements, voulait se ménager une assistance semblable au milieu de la mer des Antilles en jetant à la Dominique une vaste immigration européenne. Il parut de bonne politique de créer à la France les mêmes ressources en procédant par les mêmes moyens. La Guyane, située au vent des colonies fran-

<sup>1</sup> Voy. *Revue coloniale*, t. II, p. 217, un remarquable travail de M. Maurel sur cette partie de l'histoire de nos colonies.

<sup>2</sup> Voyez, pour tous les détails de l'affaire du Kourou, le *Précis historique* publié en 1832 par le département de la marine.

çaises du golfe du Mexique, parut très-favorablement placée pour leur envoyer un prompt secours, de même que pour agir offensivement au besoin contre les îles anglaises. Malheureusement cette pensée, qui ne manquait certainement pas de portée, domina si exclusivement les esprits, qu'elle fut la principale cause du revers que l'on éprouva. Ainsi, toute idée de commerce, toute vue économique fut systématiquement repoussée des conseils qui présidèrent à l'établissement de la nouvelle colonie : une population européenne demandant à la terre les vivres nécessaires à sa nourriture, voilà ce qu'on voulut.

La conséquence naturelle de cette combinaison fut la nécessité de dissimuler aux émigrants la pensée véritable de l'entreprise. On les envoyait comme une sorte de colonie militaire : ils partirent se voyant déjà planteurs, et récoltant ces riches denrées coloniales à la possession desquelles la prospérité fabuleuse de Saint-Domingue faisait alors attacher un si grand prix. Premier tort des chefs de l'entreprise, première illusion, qui devait entraîner un premier mécompte!

La direction de l'affaire fut confiée à M. le chevalier de Turgot et à M. Thibaut de Chanvalon. L'un, qui fut nommé gouverneur de l'établissement à fonder, était un homme de cour qu'aucun titre particulier ne désignait à cet emploi, et qui ne se résigna qu'à la dernière extrémité à le considérer comme entraînant pour lui une obligation sérieuse. L'autre, qui devait administrer comme *intendant*, était créole de la Martinique, où il avait été membre du *conseil supérieur*<sup>1</sup>. C'était un esprit entreprenant, doué d'une certaine puissance organisatrice, et qui donna en plusieurs circonstances des preuves d'une grande promptitude de résolution.

M. de Chanvalon était de ces hommes comme il en faut pour la conduite d'une entreprise de ce genre, mais qu'un gouvernement doit avoir l'intelligence de ne pas

<sup>1</sup> Il est auteur du *Voyage à la Martinique, contenant diverses observations sur la physique, l'histoire naturelle, l'agriculture, etc.* 1 vol. in-4°, Paris, 1763, dédié au duc de Choiseul.

placer en sous-ordre. Ses dissentiments avec M. de Turgot furent comme la triste péripétie des malheurs qu'on eut à déplorer.

Le premier acte de M. de Chanvalon fut de faire explorer la partie du territoire colonial où il s'agissait de jeter les bases du nouvel établissement. Car, jusque-là, on avait beaucoup parlé de l'affaire; on s'était occupé même à en réunir les principaux éléments : les hommes et l'argent; mais, chose incroyable, on n'avait fait aucune étude spéciale de la localité qu'il s'agissait d'occuper. M. de Préfontaine, officier réformé des troupes de la marine, fut mis à la tête d'une expédition préparatoire qui partit de Rochefort au mois de mai 1763, avec cent vingt-sept colons et ouvriers munis d'outils, de vivres, et de matériaux propres aux travaux à entreprendre. Ce fut sur les bords du Kourou, grande rivière qui coule entre Cayenne et le Sinamari et arrose un pays d'une végétation splendide, que devaient être jetées les bases du nouvel établissement. C'est à l'embouchure du Kourou que M. de Préfontaine devait préparer le campement de l'immigration dont M. de Chanvalon se chargeait de conduire le premier contingent.

L'intendant avait arrêté que le départ du convoi de M. de Préfontaine aurait lieu dès le commencement de mars, de manière que l'arrivée à la Guyane coïncidât avec la fin de la saison des pluies, et que trois mois pussent être consacrés aux travaux préparatoires, à la confection des abris provisoires qui recevraient les colons, dont l'immigration véritable commencerait au mois de juin.

Dès ce premier pas, on voit s'inaugurer la série de contrariétés, de tiraillements et de lenteurs qui devait plus tard se changer en une activité fébrile, et conduire l'affaire à sa ruine. A son arrivée à Rochefort, M. de Préfontaine trouva les esprits prévenus contre l'entreprise, et même contre sa personne. Mille retards lui furent suscités, et il ne put partir qu'au milieu du mois de mai, pour arriver à Cayenne dans le courant de juin. Deux mois et demi avaient été perdus.

Des difficultés d'un autre ordre l'attendaient à son arrivée.

Ce sera toujours une question bien complexe et de solution bien délicate que celle de la colonisation sur des bases nouvelles d'un pays déjà occupé par une population coloniale, si insuffisante que soit cette population, si imparfaite que soit la société qu'elle représente, si évidemment utile que puisse être pour elle l'œuvre qu'il s'agit d'entreprendre. M. de Préfontaine eut à la fois à lutter contre l'administration de l'ancienne colonie et contre ses habitants. Le gouverneur et le commissaire ordonnateur ne virent pas sans ombrage un délégué de la métropole, dont les fonctions mal déterminées pouvaient être étendues au-delà des bornes d'une colonisation; et, tout en restant dans de bons rapports apparents, ils lui opposèrent cette sourde hostilité qui peut être considérée comme l'un des plus infailibles dissolvants. Les habitants virent avec dépit cette manifestation de la métropole qui, paraissant ne tenir aucun compte de leur existence, les laissait à l'écart pour aller fonder un établissement sur leur territoire. Ils saluèrent de leurs brocards les colons et les colonisateurs. La raideur extrême de M. Préfontaine ne fit qu'augmenter ces fâcheuses dispositions. Le concours dont il aurait eu besoin lui manqua. Il s'aperçut que le nombre de ses travailleurs était au-dessous de la tâche qu'il avait à remplir, et bientôt il se vit menacé de l'arrivée du premier contingent que devait conduire M. de Chanvalon, alors que le camp était à peine ébauché, que les cases provisoires étaient à peine édifiées.

Mais le départ de M. de Chanvalon devait éprouver la même série de contrariétés que celle de la première expédition. Il éprouva un retard de cinq mois. C'était donner quelque temps de plus aux travaux préparatoires, mais c'était compromettre gravement le début de l'entreprise en faisant arriver les immigrants au milieu de la mauvaise saison. Toutes les plaintes de M. de Chanvalon, toute l'énergie qu'il mit à signaler au ministre les redoutables conséquences de ce retard, ne hâtèrent pas d'un jour la solution des inextricables dif-

ficultés financières au milieu desquelles il se débattait. On avait conçu une grande chose, on voulait la faire par des moyens héroïques, et l'on cherchait à l'exécuter sans argent. 400,000 fr. avaient été promis à l'intendant, et on voulait qu'il partît emportant 200,000 fr. *en papier*. C'était la plaie du règne qui se produisait là comme dans toutes les autres affaires.

Enfin, à la fin de décembre, entra dans la rade de Cayenne un premier convoi de 11 bâtiments, portant 1,429 personnes qui vinrent se joindre à 523 déjà arrivées soit avec M. de Préfontaine, soit postérieurement.

Aussitôt son débarquement, M. de Chanvalon entama courageusement son œuvre. Luttant avec une grande énergie et contre le mauvais vouloir de l'administration de l'ancienne colonie, et contre les difficultés matérielles de l'entreprise, il se mit en devoir de suppléer avec tout son monde à l'insuffisance des premiers travaux. On traça à la hâte l'alignement d'une ville, on échelonna de nouvelles rangées de *carbets*<sup>1</sup> à la suite de celles qu'avait élevées M. de Préfontaine. Aux voies ouvertes entre ces huttes, on donna les noms des principaux chefs de la colonie naissante. Des défrichements se poussaient en même temps aux alentours dans le but de demander à la terre au moins une partie de la subsistance de ses nouveaux hôtes; toutes ces choses se faisant avec une précipitation, une hâte, un provisoire qui, comme nous ne le verrons que trop, semblent comme un caractère maladif de ces sortes d'entreprise.

Il faut dire aussi que, préoccupé de tout ce dont il avait été témoin au moment de son départ, de tout ce qu'il avait trouvé d'imprévoyance et de laisser-aller de la part du ministre, M. de Chanvalon était comme frappé de l'idée qu'on ne tiendrait pas compte des recommandations cependant bien précises qu'il avait faites au sujet de l'embarquement des contingents successifs qui devaient lui être envoyés. Il éprouvait une sorte

<sup>1</sup> C'est le nom que l'on donne en général aux habitations des Indiens caraïbes.

d'effroi en songeant aux déplorables conséquences que pourrait avoir toute expédition prématurée.

Il ne pressentait que trop juste ! Dès le mois de février, un nouveau bâtiment arrivait avec plus de 400 passagers. Impossible de les recevoir dans l'établissement commencé. M. de Chanvalon, avec cet esprit de résolution qui ne l'abandonna jamais, songe aussitôt à tirer parti de trois îlots situés à l'embouchure du Kourouï, et auxquels il donne le nom d'*îles du Salut*. Il y fait rapidement exécuter quelques travaux, dresser quelques tentes, et y cantonne ces nouveaux arrivants. Sa vive intelligence rattachant ce moyen de salut provisoire au développement et à la consolidation de l'établissement principal, il tire bientôt de cette idée tout un système de sécurité et de défense. On le voit en développer complaisamment l'importance au ministre, et montrer ainsi qu'il ne perd pas de vue la pensée fondamentale, l'idée toute militaire de l'entreprise dont la direction lui est confiée. Il semble croire qu'à l'imprudence qui lui a suggéré l'expédient dont il se félicite doivent s'arrêter ses épreuves.... Bientôt on lui annonce un nouvel envoi de 2,000 colons !

Son esprit se développant sous l'aiguillon de la nécessité, il modifie aussitôt ses plans : il comprend tout ce qu'a de stérile l'idée d'un établissement qui ne ferait que suffire à sa subsistance, et ne serait qu'une sorte de réserve militaire. Il s'arrête aussitôt au projet de diviser les immigrants en deux classes : les concessionnaires et les travailleurs. Les *concessionnaires* devaient être ceux qui, nantis de quelques capitaux, seraient mis en possession d'une certaine étendue de terre qu'ils exploiteraient avec l'aide des *travailleurs* dont la nourriture et l'entretien se trouveraient ainsi à leur charge. Sans plus tarder, M. de Chanvalon remonte le Kourou jusqu'à une hauteur de près de vingt lieues, accompagné d'un ingénieur et de toutes les personnes qui pouvaient lui fournir des informations sur la plus grande hauteur des eaux, la fertilité des terres, la nature du climat. Quarante-quatre concessions sont tracées. Trente sur la rive droite, quatorze sur la rive gauche. Elles ne s'avanc-



çaient pas dans les terres de plus d'une demi-lieue, de manière à faciliter les communications avec l'établissement central. La délimitation établie, on fichait en terre quatre pieux que recouvraient des feuilles de palmier. On déposait sous cet abri concessionnaires et travailleurs avec des outils de défrichement et les premières provisions que devait renouveler le magasin général du camp, puis on allait plus loin faire un nouveau tracé.

Au point où commençaient les premières concessions, dans un lieu où le cours sinueux de la rivière forme une sorte de presqu'île, M. de Chanvalon voulait jeter les fondements d'une ville qui deviendrait à la fois la clef et le marché du nouveau territoire. Comme la Nouvelle-Orléans, elle desservirait par la grande artère fluviale les riches exploitations qu'une intelligente pensée échelonnait au-dessus d'elle. Cette situation était magnifique, et la cité devenait inaccessible à l'ennemi par cette précaution qui était prise de ne l'élever qu'à six lieues de l'embouchure d'un cours d'eau dont les irrégularités offraient les plus précieuses ressources à la défense..... Toutes ces idées étaient indiquées par l'intendant avec une grande rapidité, mais avec une grande précision, une grande sûreté de vues. On reconnaît partout l'homme intelligent, courageux, qui ne se laisse pas déconcerter par l'imprévu, qui sait non seulement trouver l'expédient, mais encore le féconder et le grandir. M. de Chanvalon était bien l'homme qu'il fallait à une entreprise de colonisation. Laisse à lui-même avec les seules difficultés inhérentes à son œuvre, sans autres adversaires que la nature, et le détestable esprit qui règne presque toujours dans les grandes immigrations, il eût peut-être surmonté les obstacles, et jeté les bases d'un établissement véritable.....

Mais l'espérer, c'eût été compter sans l'anarchie administrative dont il avait déjà ressenti les funestes effets au moment de son départ. Le tracé des concessions était à peine terminé, qu'on vit arriver une première partie du convoi annoncé. Il était composé de plus de douze cents individus.

A partir de ce moment, les convois se succèdent avec

une désespérante, une effroyable régularité. Les navires vomissent incessamment sur la plage toute une population de malheureux qui arrivent l'imagination remplie des plus beaux rêves et qui viennent se briser contre la plus accablante déception ! Le désespoir, la nostalgie, les maladies endémiques, la famine commencent leurs affreux ravages. On ne compte plus les arrivants, on ne compte plus les morts, on ne compte plus les vivants. Les *concessionnaires* les plus proches se rabattent avec leurs *travailleurs* sur le camp, tandis que les plus éloignés meurent oubliés, et que les *îles du Salut* se changent en ossuaires. Vainement M. de Chanvalon déploie la plus grande énergie, se multiplie, appelle à son aide toutes les ressources de son esprit et de son courage. Le malheureux est débordé. Les mesures qu'il veut prendre, l'autorité qu'il veut encore exercer, ne servent plus qu'à aigrir les esprits, et à les exalter contre lui. Ce n'est plus qu'un tyran qui se donne toutes les jouissances de la bonne chère, tous les raffinements de la vie, tandis que la maladie et la faim se traînent autour de sa demeure.....

S'il faut en croire les faits articulés par M. de Chanvalon dans le procès criminel qui couronna cette désastreuse entreprise, 9,000 personnes furent jetées sur les rives du Kourou pendant les six mois que dura la véritable immigration <sup>1</sup> !

Il paraît que l'autorité maritime des ports avait voulu se débarrasser au plus vite de ce ramassis d'individus, écume des grandes villes, réunis de longue main aux lieux d'embarquement, et qu'elle les avait fait partir sans vouloir attendre aucun avis, sans vouloir entendre à aucune remontrance... Ainsi, on achevait de perdre par la précipitation une entreprise qu'on avait au début compromise par la lenteur !

Le mal était à son paroxysme lorsque M. le chevalier

<sup>1</sup> M. Malouet (*Mémoires et correspondances officielles*, t. I, p. 6) porte à 14,000 le nombre des individus qui furent conduits au Kourou. Combien donc de familles s'éteignirent sans laisser trace de leur existence ! combien de malheureux périrent isolés sans que le souvenir de leur mort fut conservé dans la mémoire de personne !....

de Turgot voulut bien quitter Paris pour se rendre à son poste. Ce ne fut pas sans les plus grandes lenteurs et les injonctions les plus réitérées. On eut bientôt le secret des hésitations du nouveau gouverneur : ce colonisateur avait peur de la mer et de la fièvre. Arrivé devant Cayenne, il fait un vœu pour son heureuse descente sur la plage, et se refuse obstinément à commettre sa personne sur les rives infectées de l'établissement qu'il est venu fonder. Cependant, du fond de l'île de Cayenne, quelques jours ont suffi à son génie pour tout voir, tout entendre, tout comprendre : il fait arrêter M. de Chanvalon, saisir ses papiers, et commencer une instruction criminelle contre celui qui seul aurait pu sauver encore les malheureux débris de l'expédition. L'intendant est embarqué après un emprisonnement de trois mois à Cayenne, et l'étrange gouverneur, fuyant toujours la fièvre, reprend lui-même le chemin de la France, sans avoir songé à exécuter un seul des quatre-vingts articles des instructions que lui avait remises le ministre. Un cri d'indignation accueillit ce honteux et inopiné retour. La conduite de M. de Turgot fut déférée à une commission qui la flétrit dans les termes les plus énergiques et requit les peines les plus sévères. Mais M. de Chanvalon n'en fut pas moins enfermé au Mont-Saint-Michel.

Les renseignements manquent sur l'issue définitive du déplorable conflit dont nous n'avons pu qu'indiquer le principal incident. Cette lutte du gouverneur et de l'intendant n'a d'ailleurs d'intérêt que par la lumière qu'elle peut jeter sur le caractère général de l'entreprise et sur les principales causes de son insuccès. On peut même dire qu'elle renferme le seul enseignement véritable que présente cette malheureuse affaire. Elle prouve qu'une entreprise de cette nature ne comporte pas un partage d'autorité, et que les conflits de pouvoir si funestes dans les sociétés déjà régulièrement organisées, sont désastreux et mortels dans les sociétés qui se fondent.

Mais là s'arrêtent les déductions qui peuvent être tirées de cette coûteuse et funèbre expérience. D'un côté, en effet, il faut bien considérer comme un fait

anormal la coupable légèreté administrative qui fit de l'immigration de 1765 une véritable traite d'européens, de l'autre il faut reconnaître qu'une immigration accomplie dans de pareilles conditions ne saurait fournir aucun élément sérieux d'appréciation à l'étude de la question qui nous occupe. On ne peut demander compte de leurs travaux à des malheureux qui ne descendaient de leur navire que pour se tordre dans les angoisses de la faim et du désespoir. Une colonisation ainsi conduite ne saurait laisser après elle que des ossements blanchis et une juste réprobation contre tant de laisser-aller, d'imprudence et d'impéritie.

#### LA MANA <sup>1</sup>.

Le traité de 1763 avait fait concevoir l'idée de l'entreprise du Kourou, les conventions de 1815 firent songer à l'établissement de la Mana. La France doit être une puissance maritime et coloniale : cette pensée travaille toujours les esprits comme un généreux ferment au moment même où les vicissitudes de la politique lui donnent comme un douloureux démenti.

De nombreux projets de colonisation et d'occupation transmaritime furent soumis, soit à M. le baron Malouet, soit à M. le baron Portal, qui furent successivement chargés du portefeuille de la marine pendant les premières années de la restauration. Mais l'échec de 1765, dont ils retrouvaient partout la trace dans les papiers de leur département, rendait ces hommes d'Etat sagement circonspects. Cependant, au commencement de 1819, il s'ouvrit entre M. le baron Portal, qui venait d'arriver au ministère, et M. Catineau-Laroche des conférences sérieuses sur le projet d'un nouvel établissement à la Guyane. Longtemps employé dans la haute administration du royaume, très-versé dans les affaires de commerce, M. Catineau-Laroche avait de plus visité les Antilles, séjourné à Saint-Domingue, parcouru les fo-

<sup>1</sup> Voy. *le Précis sur la colonisation des bords de la Mana*, publié par le département de la marine en 1835.

rêts et les parties cultivées du continent américain, et sérieusement étudié les méthodes de défrichement en usage aux Etat-Unis. C'était un esprit intelligent dont les nombreux mémoires témoignent d'une grande facilité de conception.

Dans un exposé plein de clarté qu'il remit au ministre, M. Catineau-Laroche, après avoir soigneusement examiné les conséquences économiques du traité de Paris, arrivait à démontrer la nécessité où à, peine de déchéance, la France se trouvait placée de fonder des colonies nouvelles qui fussent à la fois des lieux de production et des marchés de consommation. On ne pouvait plus asseoir de pareils établissements sur la base solennellement condamnée de l'immigration africaine. Il fallait songer à la race blanche.

Suivant le voyageur, de nombreux exemples déposaient de l'aptitude des Européens à travailler sous la zone Torride. Sous ce ciel brûlant, leur ennemi le plus dangereux n'était pas la température, mais l'abus des liqueurs spiritueuses, l'excès des plaisirs sensuels et les miasmes des terres basses et noyées. Dans toutes les Antilles, dans les possessions espagnoles et portugaises d'Amérique, dans la Basse-Louisiane, on voyait, disait-il, des blancs en grand nombre se livrer sous l'ardeur du soleil à la culture des terres et aux métiers les plus pénibles sans le moindre inconvénient pour leur santé. Ramenant ces notions générales à une application spéciale à la Guyane, il faisait remarquer que les zones variées de ce vaste pays offraient pour l'acclimatement des races européennes des ressources que ne présentaient même pas Cuba et Porto-Rico, malgré leur grande étendue. Déjà, sans sortir de l'étroite circonscription de l'île de Cayenne, on pouvait constater que la mortalité parmi les soldats n'allait pas au-delà de 5 ou 6 sur 100, tandis que dans nos Antilles, elle était plus que double. Enfin, appréciant comme nous venons de le faire la désastreuse tentative de 1765, M. Catineau-Laroche arrivait à démontrer que la Guyane devait être le théâtre des nouveaux essais de colonisation.

Voici en résumé le plan qui accompagnait ces don-

nées générales : — Après avoir choisi telle partie du territoire qui offrirait, entre autres conditions, celle d'être isolée de l'établissement déjà formé, on y introduirait une population rurale d'environ 100,000 âmes. Cette immigration devrait s'accomplir dans une période de dix années. Douze mille arpents seraient successivement défrichés, et des logements aussi successivement préparés, de manière à ce qu'aussitôt débarqué l'immigrant devînt producteur, et cela sans passer par la redoutable période de l'appropriation des terres vierges. Dirigée de cette manière, et en se conformant à certaines règles générales de culture, la colonisation devait, dans l'espace de dix ans, fournir une masse de produits de la valeur de 187 millions. Pour le remboursement de ses dépenses, qui la première année s'élèveraient à 5 millions, le gouvernement devait prélever une part en nature que l'auteur fixait au tiers de la récolte totale. Moyennant ce prélèvement, dès la fin de la troisième année, non seulement l'Etat se serait trouvé remboursé de ses avances, mais encore il aurait retiré un bénéfice net de 4 millions. C'était sur ce dernier revenu que devaient s'imputer les traitements des agents de l'administration. Une avance de 10 millions paraissait suffisante à M. Catineau-Laroche pour réaliser son projet. Il pensait que l'exécution devait en être laissée à une compagnie de négociants et d'armateurs sous la surveillance du gouvernement.

Pendant les trois premières années, la colonie devait être soumise au régime militaire. Après ce temps, elle rentrerait dans le régime civil, et la société naissante aurait reçu alors des institutions fondées sur la liberté commerciale et industrielle la plus étendue.

Tel était le plan de M. Catineau-Laroche. Il témoigne d'une sérieuse étude de l'organisation des grandes compagnies de commerce et de colonisation du dix-septième siècle qui fondèrent le monde colonial de l'Europe. Il a évidemment inspiré la première idée si grandement modifiée par la suite du projet de colonisation de la Guyane française, élaboré par M. J. Lechevalier.

Les idées de M. Catineau-Laroche furent soumises à



une commission spéciale, composée d'hommes haut placés dans l'administration et les affaires, qui en rendit le compte le plus favorable. « Rien de plus ingénieux, dit le rapporteur, M. Duvergier de Hauranne, rien de plus séduisant que ce projet, dont l'exécution, réduite à la moitié, laisserait encore l'espoir d'un beau succès. »

Mais le temps n'était plus où il suffisait de vues ingénieusement développées, de combinaisons séduisantes pour entraîner le gouvernement à des résolutions aussi légèrement conçues qu'elles devaient être inconsidérément exécutées. Si on peut faire un reproche à l'administration supérieure dans cette affaire, c'est de l'avoir *trop étudiée*.

Le gouvernement décida d'abord qu'une première exploration serait faite dans le but de rechercher et de déterminer le lieu qui pourrait servir de théâtre à un établissement aussi considérable que celui que l'on se proposait de former. M. Catineau-Laroche fut lui-même placé à la tête de cette première expédition, qui devait à son arrivée à Cayenne se mettre en rapport avec M. de Laussat, administrateur distingué qui gouvernait alors la colonie, et se trouvait déjà saisi de l'affaire <sup>1</sup>.

Conformément aux instructions qui lui avaient été tracées, instructions auxquelles les renseignements fournis par M. de Laussat avaient servi de base, la commission exploratrice se dirigea vers l'embouchure de la Mana, rivière considérable qui coule à cinquante lieues sous le vent de Cayenne, à l'extrémité nord de notre colonie. Elle en remonta le cours jusqu'à cinquante lieues environ de son embouchure. De deux postes qui furent établis sur la rive gauche, des détachements se portèrent dans différentes directions, et, par une étude sérieuse des couches alluvionnaires aussi bien que par celle de la végétation, réduisirent à leur juste valeur toutes les exagérations qui s'attachaient

<sup>1</sup> Père du représentant du peuple de ce nom. Il avait été *préfet colonial* à la Martinique.

aux terres *noyées* de la Guyane. Il fut reconnu sur les bords de la Mana, comme il avait été reconnu sur ceux du Kourou, que l'invasion des eaux ne s'étendait jamais au-delà d'une zone de trois lieues dans les terres. Il parut à la commission que le sol, également bon sur les deux rives, allait en s'améliorant graduellement sur la rive gauche dans la direction du Maroni qui coule plus à l'ouest et sépare notre territoire de la Guyane hollandaise. Le pays est couvert de forêts immenses, peuplées d'arbres de nombreuses espèces propres pour la plupart aux constructions de tout genre. Il est sillonné d'une multitude de cours d'eau qui débouchent dans la Mana et le Maroni, et sont presque toutes navigables jusqu'à une assez grande distance de leur confluent. La Mana fut elle-même reconnue susceptible de recevoir en tout temps de grands bâtiments jusqu'à quatre ou cinq lieues de son embouchure, et les bâtiments de grand cabotage jusqu'à six ou huit lieues.

L'exploration dura cinquante jours, et, pendant ce temps, malgré les fatigues et les privations de toute espèce et l'abondance des pluies, le climat ne fit éprouver à aucun des explorateurs la moindre influence fâcheuse.

Ce premier résultat était donc véritablement satisfaisant. Il se trouvait confirmé par les observations de M. de Laussat, qui constatait « qu'entre la Mana et le « Maroni, et notamment du 5° trois quarts au 4° et demi « de latitude nord, la qualité du sol était partout admirable, le terrain partout accessible, maniable, tel « enfin qu'il est rare de rencontrer sur le globe des « espaces aussi étendus présentant autant d'avantages « à la civilisation et à l'industrie. » Cependant, tout en proclamant ainsi l'excellence des terres, M. de Laussat ne les considérait pas comme susceptibles de produire les denrées coloniales, mais il pensait qu'elles pourraient fournir abondamment les céréales et toutes les plantes alimentaires des terres intertropicales.

Si l'établissement d'une colonie dans ces conditions ne rentrait pas précisément dans l'idée qui avait présidé à la première élaboration de l'affaire, elle offrait cependant encore assez d'intérêt pour qu'il y fût donné suite.

Mais les nouveaux éléments recueillis nécessitaient des modifications dans les premières données fournies par M. Catineau-Laroche. Un nouveau travail lui fut en conséquence demandé. Il y a en ce moment un véritable intérêt à suivre, dans leurs transformations successives, ces combinaisons d'un esprit ingénieux, qui toutes offrent quelque utile enseignement dans cette difficile matière de la colonisation.

M. Catineau-Laroche, modifiant considérablement le cadre de ses premières idées, substitua l'action unique du gouvernement à celle de l'industrie privée; réduisant en même temps les proportions de l'entreprise, il proposa d'introduire 600 familles de cultivateurs français à la Guyane dans l'espace de six années, soit environ 2,400 personnes des deux sexes, plus une population spéciale qu'il désignait sous le nom *d'ouvriers coloniaux*, et qui s'élèverait à 4,400 individus. Ces ouvriers, organisés en compagnies spéciales, seraient recrutés par voie d'enrôlement volontaire parmi les jeunes conscrits militaires avant leur admission dans l'armée. Enfin on tirerait des maisons de charité 4,200 orphelins des deux sexes de l'âge d'environ seize ans. Cette population de 11,000 individus serait transportée aux frais de l'État. Chaque famille recevrait une concession de 150 arpents dont 8 défrichés et plantés en vivres et fourrages; une case, des meubles, des outils aratoires, des bestiaux. Enfin la ration des soldats était assurée pendant deux années à tous les immigrants. A chaque famille concessionnaire était attaché un certain nombre d'ouvriers et d'orphelins, et cette réunion constituait l'exploitation.

Après la sixième année, l'immigration continuait dans les mêmes conditions, mais dans des proportions plus fortes.

Après la treizième année, époque à laquelle le nombre des immigrants devait s'élever à environ 44,000 individus, 24,000 ouvriers et 7,200 orphelins, le gouvernement cessait de s'occuper de l'introduction de nouvelles familles, et abandonnait à l'intérêt privé le soin de continuer l'œuvre de la colonisation.

La dépense d'immigration devait s'élever à un million

par an. Mais, pour s'en remplir, l'Etat devait prélever pendant vingt-huit ans un droit égal au quart des récoltes de la colonie. Or comme, d'après les calculs du nouveau projet, le chiffre de la production totale pour vingt-huit ans devait représenter une valeur de 391 millions, la perception de l'Etat s'élèverait à 96 millions. — Combinaison défectueuse autant par son exagération que par son caractère évidemment léonin. Si elle se comprend dans le premier profit dont l'exécution devait être confiée à l'industrie privée, il est certain que rien ne l'a motivée et ne la justifie dans celui dont le mécanisme vient d'être indiqué. La colonisation n'est-elle donc pas en effet une de ces œuvres nationales et fécondes qu'un gouvernement peut entreprendre pour elles-mêmes et pour les avantages généraux que doit en retirer le pays? La *colonie* une fois constituée, est-il juste de demander à ceux qui ont coopéré à ces chancelantes entreprises autre chose que la prestation régulière que tout citoyen doit à l'Etat? est-il juste surtout de convertir en une véritable spéculation ce qui ne pourrait au plus être qu'un remboursement?...

Le nouveau projet de M. Catineau-Laroche fut soumis à une nouvelle commission dont le personnel témoignait de toute l'importance que le gouvernement attachait aux idées dont il poursuivait alors l'élaboration. Elle comptait parmi ses membres M. Lainé, ministre secrétaire d'Etat, qui en était le président; M. de Clermont-Tonnerre, qui devait peu de temps après recevoir le portefeuille de la marine; M. de Barbé-Marbois, M. Duvergier de Hauranne.

Ce serait sortir des cadres de ce travail que de faire connaître par suite de quelles modifications successives le dernier projet de M. Catineau-Laroche, qui, réduit à ses nouvelles proportions, se trouvait être encore le plan d'une grande entreprise, en arriva à n'être plus qu'un simple essai d'acclimatement des travailleurs européens sous le ciel de la Guyane<sup>1</sup>. Notre tâche doit se

<sup>1</sup> On en trouvera l'exposé dans le travail où nous puisons ces éléments.

borner à rechercher comment se comporta cette expérience dans les différentes phases qu'elle a traversées.

Le ministre de la marine arrêta sur la fin de 1822 qu'une expédition, composée d'une compagnie d'ouvriers militaires, d'un détachement de sapeurs et de 50 apprentis orphelins, partirait avec M. le capitaine de vaisseau Milius qui venait d'être donné pour successeur à M. de Laussat. Ce personnel, mis sous les ordres d'un colonel, devait être placé dans les postes de la Mana, pour y continuer les travaux commencés. Toutes les précautions commandées par la prévoyance la plus attentive étaient prises pour que cette expédition préparatoire ne manquât d'aucune des choses dont l'homme peut avoir besoin en état de santé, de maladie et de travail. Cette sorte de colonie militaire, se composant de 164 personnes, fut installée à l'un des deux postes que M. Catinneau-Laroche avait précédemment établis sur la rive gauche de la Mana (environ 15 lieues de l'embouchure). Bientôt commencèrent les travaux de défrichement qui devaient préparer le terrain à recevoir un certain nombre de familles de cultivateurs que le département de la marine s'occupait de choisir. Déjà on avait pu constater que la santé des hommes restés dans ce poste depuis sa fondation s'était parfaitement soutenue malgré des travaux constants et pénibles. L'arrivée du nouveau contingent ne changea rien à cet état de choses, ou du moins les faits regrettables qui se produisirent, par suite de l'indiscipline des ouvriers militaires<sup>1</sup> et de l'inconduite des orphelins, ne se rattachent que bien indirectement au travail, puisqu'on n'eut qu'à se louer du zèle et de l'activité des sapeurs, qui rendirent d'excellents services et dont la constitution n'éprouva aucune altération sensible.

Sur l'avis qu'il reçut de l'administrateur de la Guyane que l'œuvre préparatoire était suffisamment avancée, le département de la marine se disposa à faire un choix parmi les nombreuses demandes d'expatriation qui lui

<sup>1</sup> On fut obligé de faire marcher la gendarmerie contre ces hommes, qui, à ce qu'il paraît, n'avaient pas été recrutés avec assez de soin.

étaient adressées depuis le commencement de cette élaboration. Pour procéder avec plus de sécurité, l'un des impétrants, que des renseignements positifs permettaient de considérer comme un homme actif et intelligent, fut envoyé sur les lieux avec trois cultivateurs placés sous sa direction. Ces hommes devaient tout voir, tout examiner par eux-mêmes, et, au retour, se trouver à même d'éclairer leurs compatriotes, leur apprenant ainsi à se former une juste opinion des avantages et des inconvénients de l'expatriation au-devant de laquelle ils voulaient courir. Excellente mesure, qu'un gouvernement seul saura prendre; elle émousse par avance ces décevantes illusions auxquelles le malheureux émigrant n'est que trop disposé à se laisser aller, et que provoquent d'ordinaire les entrepreneurs de colonisation, sans songer que la déception qui ne tardera pas à les suivre ne saurait manquer d'être une des causes les plus actives de nostalgie et de démoralisation. D'un autre côté, l'officier qui avait commandé le poste de Mana depuis sa fondation, le capitaine Gerbet, qui se trouvait en congé en France, fut autorisé sur sa demande à s'entendre avec quelques familles du Jura, qui, le cas échéant, seraient disposées à augmenter l'immigration.

L'accomplissement de ces premières dispositions fut retardé par des circonstances que nous devons mentionner. L'état sanitaire de la population du poste changea tout à coup. Des fièvres pernicieuses se déclarèrent, et, sur cinquante personnes qui en furent d'abord atteintes, douze succombèrent rapidement.

Les préoccupations qui naquirent de ce triste changement, des doutes qu'éleva M. Milius, le nouveau gouverneur, sur les résultats des premières explorations en ce qui touchait la fertilité des terres, enfin le peu d'importance des défrichements, jusque-là obtenus malgré d'assez fortes dépenses, ces différentes causes firent encore réduire l'échelle de l'expérience. Trois familles recrutées dans le Jura par M. Gerbet, qui les considérait comme l'*élite* des paysans de la contrée, et formant ensemble vingt-sept individus, furent dirigées sur la Mana pour y cultiver les terres défrichées et plan-



tées qui seraient mises à leur disposition, le gouvernement s'engageant à faire les frais du voyage, et à leur fournir à chacune une maison avec meubles, instruments aratoires, bestiaux, volailles, etc., et de plus la nourriture pendant les dix-huit premiers mois.

Avant de suivre ces immigrants du Jura dans leurs travaux, constatons d'abord le triste résultat du voyage du sieur Cerfberr et de ses trois compagnons alsaciens. Ces hommes, installés sur les bords de la Mana, ne tardèrent pas, après un début favorable, à être saisis par les fièvres qui interrompirent leurs travaux. Cerfberr et l'un des travailleurs moururent. Privés de leur chef et désormais abandonnés à eux-mêmes, les autres se firent promptement rapatrier. C'en fut assez pour arrêter le contingent d'immigration que devait fournir l'Alsace.

Ce fâcheux début ne pouvait qu'augmenter la sollicitude dont le gouvernement avait résolu d'entourer les familles immigrantes. Au mois de juillet 1824, M. de Clermont-Tonnerre, devenu ministre, écrivait de sa main à M. Milius :

« Du résultat de cette première mission doit dépendre le succès futur de la colonie. Il faut donc n'épargner aucun secours, aucun soin raisonnable aux nouveaux colons; il faut que leur régime sanitaire soit bien dirigé et bien surveillé; qu'on les conduise pour le travail comme pour la nourriture, comme pour les précautions contre les inconvénients du climat, de manière à ce qu'ils puissent, au bout de quelque temps, écrire qu'ils sont contents et qu'on leur a tenu tout ce qu'on leur avait promis. » Toutes les mesures prises par M. Milius paraissent avoir été empreintes de cet esprit. La dépense que coûta l'installation de chacune des familles s'éleva à 8,000 fr.

Ce fut au poste inférieur (7 lieues environ de l'embouchure) que s'établirent les trois familles. Ils commencèrent bientôt à planter leurs terres en riz, maïs, racines alimentaires, et à étendre leurs défrichements. Ils rivalisèrent d'ardeur entre eux pour le travail durant le reste de la belle saison, sans que leur santé en éprou-

vât d'abord le moindre dérangement. Ils traversèrent aussi heureusement la saison des pluies malgré les peines qu'ils durent se donner pour défendre leurs plantations et leurs habitations contre l'envahissement des eaux.

La suite ne répondit pas à cet heureux début. S'il faut en croire les rapports de M. Gerbet, entre les mains de qui M. Milius avait concentré toutes les affaires de l'établissement naissant, les nouveaux colons, éblouis du succès de leurs premières cultures, rêvèrent bientôt la fortune. Ils travaillèrent sans règle et sans mesure, s'exposant, malgré tous les avis, aux plus grandes ardeurs du soleil, étendant démesurément les défrichements, et enfin se livrant, en dépit des conventions, à la culture des denrées coloniales dont l'exploitation exige une plus grande dépense de force et des soins plus continus. Ces imprudences ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Des céphalalgies se déclarèrent chez les travailleurs les plus opiniâtres, et l'un d'eux succomba. Cet événement parut n'avoir refroidi que momentanément l'ardeur des colons. On les voit continuer encore quelque temps leurs travaux avec la même ardeur. Déjà même leurs lettres circulent parmi leurs amis du Jura et les provoquent à l'émigration en leur vantant les avantages que leur a faits le gouvernement et l'heureuse aisance dont ils jouissent. Déjà, enfin, le gouvernement, malgré la réduction des crédits spéciaux dont il avait jusque-là disposé pour cette entreprise, se préparait à faire l'envoi d'un certain nombre de familles, lorsque les choses changèrent tout à coup de face.

Ces hommes, qui jusqu'alors avaient déployé tant d'ardeur dans leurs travaux, s'abandonnèrent à l'indolence et à l'inertie, et discontinuèrent de cultiver leurs terres. Aucun avis, aucun conseil ne put les ramener au travail. Le gouvernement ayant cessé de leur fournir la prestation alimentaire qu'il ne s'était engagé à leur accorder que durant un temps déterminé, la perspective de la misère et du besoin ne les fit pas sortir de leur apathie. Enfin, pour ne pas mourir de faim, ils finirent

par courir à des moyens entièrement étrangers au but que le gouvernement s'était proposé en les transportant à la Mana : ils se livrèrent à la chasse, à la pêche, ouvrirent des cantines où ils vendirent à boire et à manger aux employés du poste et aux noirs attachés à l'exploitation des bois. La misère aigrit leur humeur ; des querelles sans cesse renaissantes vinrent jeter la discorde entre les trois familles, qui ne se rapprochèrent plus que pour écrire collectivement au ministre de la marine dans le but d'obtenir leur rapatriement.

Dès que le ministre (M. le baron H. de Neuville) eut connaissance de cette situation, il donna au gouverneur de la Guyane l'ordre de renvoyer immédiatement les trois familles en France, en leur fournissant tous les secours dont elles pourraient avoir besoin, ce qui fut effectué.

Plus tard, après avoir réuni quelques nouveaux faits, nous essaierons de pénétrer les causes de ce changement subit ; nous devons, pour le moment, suivre le projet de M. Cantineau-Laroche jusqu'à sa dernière transformation.

Une femme d'un esprit ferme et persévérant, madame Javouey, supérieure générale de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, proposa de prendre la suite du projet de colonisation, en y portant de nouveaux éléments d'exécution. Il s'agissait de former, sous la direction des sœurs de sa congrégation, des établissements au moyen d'orphelins des deux sexes qui seraient élevés dans le goût du travail, et, en devenant producteurs, exonéreraient l'Etat du fardeau qu'ils lui imposent. Un certain nombre de sœurs de voile, de sœurs converses et de cultivateurs mariés, devaient être envoyés d'abord au poste que venaient de quitter les familles jurassiennes, afin de tout préparer pour l'émigration qui les suivait.

La colonie devait être formée des éléments suivants :

1° De sœurs pour administrer l'établissement, soigner les malades, élever les enfants, préparer les vêtements, enfin concourir aux travaux de colonisation autant qu'il dépendra d'elles ;

2° De sœurs converses prises dans la campagne, habituées aux travaux pénibles de la culture, de l'éducation des bestiaux, des forts ouvrages de la maison;

3° De jeunes orphelins qui seraient élevés, soit pour recruter les deux classes ci-dessus indiquées, soit pour devenir des mères de famille formées sous l'influence de la religion, de la morale et du goût du travail;

4° D'hommes ou de familles de la campagne habituées aux fatigues et aux privations d'une vie simple et rustique.

Un engagement de trois à cinq ans devait être imposé à tous les travailleurs.

Le gouvernement ne devait s'immiscer en rien dans les engagements à intervenir entre les colons et le chef de la communauté, et l'administration locale ne devait intervenir que comme protectrice de la communauté, mais en laissant toute indépendance à madame Javouey pour la direction de l'entreprise.

Ces bases ayant été adoptées par le gouvernement, une expédition composée de 98 personnes parmi lesquelles 39 cultivateurs, 27 sœurs converses, et 11 orphelins ou orphelines, partis sous la direction de madame Javouey, arriva à la Mana.

Prenant possession de l'établissement abandonné, la petite colonie s'occupa aussitôt de l'exécution des travaux les plus urgents, qu'elle poussa avec activité.

Dans l'espace d'une année, on avait recueilli les vivres plantés sur dix carrés de terre, dont huit avaient été appropriés par les nouveaux immigrants; on en avait approprié vingt autres qui avaient reçu, entre autres plantations, près de 1000 pieds de tabac. Enfin l'état sanitaire de la colonie s'étant parfaitement maintenu malgré ces travaux, les choses parurent à madame Javouey se présenter assez bien pour qu'elle demandât un nouvel envoi de colons, qui devait se composer de 200 orphelins de l'un et l'autre sexe et de 52 nouvelles sœurs de Saint-Joseph. Dans l'esprit de madame la supérieure, les envois d'orphelins devaient ainsi continuer d'année en année jusqu'à ce qu'il y en eût assez pour peupler quatre villages de 1,000 orphelins chaque.

L'expérience ne parut pas assez satisfaisante pour sa durée pour qu'il fût donné suite immédiate à cette proposition.

Une épreuve importante restait d'ailleurs à subir, c'était celle du renouvellement des premiers engagements contractés.

Elle ne fut pas favorable ; à l'expiration du terme fixé dans leurs contrats, à l'exception de trois, tous les anciens engagés rompèrent avec la communauté ; le plus grand nombre revenant en France, quelques-uns allant se fixer dans d'autres parties de la colonie, plusieurs enfin s'établissant à leur compte sur les bords mêmes de la Mana, où ils formèrent une petite association pour l'exploitation des bois dont ils trouvèrent un avantageux débit à Cayenne.

Cette séparation ne découragea pas madame Javouey, qui se trouvait encore entourée de trente-deux personnes de race européenne, auxquelles elle adjoignit un pareil nombre de noirs esclaves qu'elle acheta.

Ce petit établissement, dont les bases primitives se trouvaient considérablement modifiées par l'adjonction de ce nouvel élément, se maintint ainsi jusqu'en 1834, époque à laquelle il subit une transformation qui le place complètement en dehors de notre sujet <sup>1</sup>.

Que si l'on veut maintenant étudier cette double série de faits qui vient d'être analysée, on arrive à en tirer cette conséquence que le travail rural, au moins sous le ciel de la Guyane, n'est pas impossible et mortel à l'Européen, ainsi qu'on est vaguement porté à le croire sous la confuse impression qu'a laissée la catastrophe de 1763. Ainsi, on voit les familles jurassiennes se livrer, sans règle ni mesure, pendant une année entière, à un travail obstiné ; on les voit s'exposer, avec toute l'imprudence de gens qui ne rendent pas compte du danger, aux redoutables ardeurs d'un soleil vertical ; on voit les tra-

<sup>1</sup> L'établissement de la Mana, toujours sous la direction courageuse et intelligente de madame Javouey, devint le champ d'une nouvelle expérience dont l'urgence commençait dès lors à arrêter les esprits : celle de l'organisation du travail africain libre et salarié.

vailleurs de tout âge et de tout sexe de la colonie Javouey prendre leur tâche abandonnée et la pousser courageusement pendant l'espace de trois années; d'un côté, malgré l'excès de travail et l'excès d'oisiveté qui lui succède, la mort n'enlève que 2 personnes sur 27; de l'autre, les colons, placés sous l'heureuse sauvegarde d'une vie réglée et d'un travail en quelque sorte discipliné, ne succombent que dans les proportions ordinaires de la mortalité en Europe. Lorsque M. le gouverneur Jubelin, visitant l'établissement de Saint-Joseph dans la saison pluvieuse de 1829, questionna les colons les uns après les autres, il les trouva, à l'exception d'un seul, parfaitement satisfaits de leur santé.

Mais lorsqu'on voit se reproduire successivement et à peu de distance de la part de ces deux noyaux de population européenne groupée sur le même théâtre, cette sorte de revirement subit qui change en apathie et en langueur le zèle et l'activité laborieuse des premiers moments, on ne peut s'empêcher de se demander s'il n'y a pas dans la chaude humidité des climats intertropicaux une influence sourdement destructive de la vigueur et de l'énergie propres aux races européennes. Nous dirons en peu de mots notre opinion sur ce point à la fin de ce travail.

R. LEPELLETIER SAINT-REMY,

Chef du bureau du régime politique et du commerce des colonies.

*(La fin au prochain numéro.)*



# L'INDE ANGLAISE.

(SUITE ET FIN.)

Les chapitres suivants du budget des dépenses de 2 à 7 comprennent toutes les dépenses afférentes à l'administration civile de l'Inde, ainsi que les frais de régie et d'achat des principaux articles qui composent le revenu annuel, tels que le sel, l'opium, le tabac, etc. En examinant le budget des recettes, nous avons exposé les divers systèmes de perception. Nous ne présenterons ici que la situation des agents civils de la compagnie et l'organisation du service administratif.

Il existe dans les institutions de l'Angleterre un singulier mélange de libertés politiques et de mœurs aristocratiques. Le *patronage* en fournit un exemple frappant. Le patronage, qui, en d'autres pays, peut-être dans le nôtre, ne s'est introduit que peu à peu, en violation du principe d'égalité, par suite de la corruption ou, si ce mot déplaît, d'un déplorable abus des influences, le patronage, disons-nous, existe aujourd'hui encore dans les habitudes anglaises à l'état de règle normale, de droit acquis en faveur de certains titres, de certaines positions, autour desquels il range en quelque sorte un bataillon de *clients* pour en défendre et pour en relever l'éclat. C'est la protection qui ouvre l'entrée des carrières publiques. En ce qui concerne l'administration de la Compagnie des Indes, voici comment se pratique le patronage. On établit le compte des emplois à distribuer dans le service civil et dans le corps des cadets et des élèves chirurgiens; on divise le chiffre en trente

parts, sur lesquelles deux sont attribuées au président de la Cour des directeurs, deux au vice-président, deux au président du bureau de contrôle, et une pour chacun des 24 directeurs. C'est dans cette proportion que ces divers personnages sont admis à présenter leurs candidats, leurs *clients*, et à les introduire dans le service de la Compagnie. L'exercice de ce droit pour la nomination à des emplois aussi recherchés assure à la Cour des directeurs, non seulement une grande influence dans les affaires de l'Inde, mais aussi, en raison de l'intérêt qui s'attache, en Angleterre comme ailleurs, à toutes les questions de personnes, une haute considération dans la métropole. L'influence d'un directeur de la Compagnie est au moins égale à celle d'un membre du parlement.

Les candidats qui se destinent au service civil dans l'Inde reçoivent leur instruction au collège de Haileybury, d'où ils sortent, après avoir subi un examen, pour exercer les fonctions d'écrivain. Le prix de la pension étant de 2,625 fr. par an, les fonctionnaires de la Compagnie ne se recrutent que dans la classe aisée de la nation et même parmi les fils de personnages titrés, destinés par leur nom seul à occuper un jour les plus hautes positions.

Mais si l'entrée au service (*appointment*) est accordée au patronage, l'avancement (*promotion*) se règle d'après l'ancienneté, et pour une certaine part, d'après le mérite et les services rendus. La protection, toute puissante dès le début de la carrière, s'arrête bientôt en présence des droits de l'intelligence et du travail. Les moindres emplois dans l'Inde ont une telle importance, les fonctions conférées aux agents de la Compagnie, au milieu de populations conquises, sont à la fois si étendues et si délicates que le parlement a dû intervenir pour fixer les règles de l'avancement. On ne peut obtenir une place au-dessus de 12,500 fr., qu'après trois ans de résidence dans l'Inde; au-dessus de 37,500 fr., qu'après six ans; au-dessus de 75,000 fr., qu'après neuf ans; et au-dessus de 100,000 fr., qu'après douze ans. Ces règles ne sont pas applicables aux fonctions pour

lesquelles la nomination appartient à la couronne, telles que celles de gouverneur général, de juges et d'évêques.

Les chiffres cités plus haut peuvent donner une idée de la libéralité de la Compagnie dans le paiement de ses agents. L'administration anglaise est, en général, largement rétribuée; les appointements d'un grand nombre de fonctionnaires s'élèvent au-dessus de 100,000 fr. Lorsque la faveur n'a point de part à la nomination aux grades supérieurs, cette libéralité, pratiquée avec intelligence, constitue une économie réelle. Si l'on compare l'administration des divers peuples, on remarque ce fait : que chez les nations adonnées au commerce, les emplois publics sont peu nombreux, bien payés et bien remplis; je citerai pour exemple l'Angleterre, la Hollande, les Etats-Unis; tandis que chez les nations où le génie commercial s'est moins développé, ces mêmes emplois sont multipliés souvent jusqu'à l'absurde, peu rétribués en revanche et confiés le plus souvent à des intelligences médiocres. Ce fait s'explique : un peuple commerçant connaît mieux qu'aucun autre le prix du temps; l'intelligence, le zèle ne sont à ses yeux que des marchandises qu'il paie à raison de leur valeur réelle; et comme les bons ouvriers sont au moins aussi rares pour les œuvres intellectuelles que pour les travaux matériels, il sollicite, ou plutôt il achète leurs concours par un salaire équivalent au service rendu.

Les traitements des fonctionnaires sont beaucoup plus élevés dans les colonies que dans la métropole. Il faut accorder de larges compensations aux hommes qui se résignent à un lointain exil et qui affrontent les dangers du climat. De plus, les fonctionnaires dans l'Inde sont revêtus d'un double caractère; ils sont Européens et agents de la Compagnie; ils représentent, aux yeux de l'indigène, la race conquérante et l'autorité qui administre. Au milieu de peuples conquis chez lesquels la souveraineté a dépendu toujours du prestige plus que de la force, il importe que l'Européen, que l'homme *blanc*, éblouisse ses inférieurs par l'éclat de son luxe et s'entoure, dans la vie privée comme dans la vie publique, de toutes les ressources du bien-être ainsi que des su-

perfluités de la richesse. Au point de vue des mœurs indiennes, la richesse est le principal attribut de la force et comme la consécration du droit en vertu duquel le maître commande ; l'usurpation disparaît aisément sous le voile doré qui la couvre, et le vaincu ne songe pas à se révolter contre l'autorité, souvent tyrannique, d'une race dont il se voit séparé par tant de barrières infranchissables. Dans les colonies de l'Orient, même dans les colonies espagnoles, il existe pour tous les Européens une sorte de code social qui tend à maintenir la race blanche dans les régions élevées où la vanité des conquérants l'a établie dès l'origine et dont on ne saurait enfreindre les règles sans abdiquer du même coup et sa dignité parmi ses égaux et son autorité sur la population conquise. Cette étiquette est, dans l'Inde, plus rigide que partout ailleurs, parce qu'elle s'y complique des préjugés aristocratiques du peuple anglais.

Le fonctionnaire de la Compagnie ne se contente pas de régner ainsi, par l'étalage d'un vain luxe, sur l'esprit des indigènes. Comme il représente le pouvoir suprême et que son autorité s'étend, dans une certaine mesure, sur les Européens établis autour de lui, il se trouve naturellement amené à lutter de richesse et de puissance avec les hommes de sa race, et, après avoir écrasé ses inférieurs, il veut dominer ses égaux.

Aujourd'hui que le monopole du commerce a été retiré à la Compagnie et que chaque navire débarque avec sa cargaison sur les quais de Calcutta et de Bombay tant de jeunes aventuriers, attirés par l'appât d'une rapide fortune, il s'est établi au sein même de la société européenne autant de classes que dans la métropole, presque autant de castes que dans l'Inde. Dans cet ordre nouveau, c'est la Compagnie qui occupe, par ses fonctionnaires, le premier rang. Mais, pour conserver leur ancien prestige, il faut que ces agents luttent sans cesse de prodigalités avec les marchands qui ont acquis dans le commerce de l'Inde et de la Chine d'immenses richesses. Quelque élevés qu'ils paraissent, les salaires alloués par la Compagnie sont facilement absorbés par les dépenses excessives qu'entraînent cette politique

d'orgueil à l'égard des indigènes et cette guerre d'amour-propre entre les Européens.

Il arrive d'ailleurs que, par une pente insensible, chacun se laisse entraîner aux habitudes d'un luxe ridicule et au besoin du superflu. Celui qui dans le principe croyait uniquement se conformer aux exigences de son rang devient bientôt l'esclave de ces vaines et somptueuses jouissances qui, après avoir servi comme d'enseigne à sa dignité, suffisent à peine à son bien-être. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les mille détails du faste indien ; pourtant, puisque je me trouve sur la limite du sujet, qu'on me permette encore quelques mots. Je comprends ces vastes maisons décorées par la vanité du nom de palais, dans l'intérieur desquelles les pankas aux larges franges répandent la fraîcheur d'une brise factice ; les voitures et les chevaux de prix, sous un climat où les longues promenades seraient mortelles ; les folies de la table et même l'ivresse du *pass-wine* pour des hommes blasés, qui sont Anglais ; mais ce qui me surprend, c'est cette armée de valets incessamment attachés aux pas de l'Européen, et dont les noms seuls formeraient un vocabulaire incroyable et des faux besoins de l'homme et des innombrables ressources de la servilité. Il n'est assurément pas de peuple au monde qui soit plus humble de sa nature, qui ait été plus humilié encore par la conquête que le peuple de l'Inde. Ce spectacle de l'homme, transformé en éventail et en chasse-mouches, ou galopant à la tête du cheval pour écarter, à la façon d'un licteur, les embarras de la route, ou bien encore immobile derrière la voiture avec une mèche allumée pour réparer l'impertinence d'un cigare éteint sous les doigts d'un commis qui se prélassé comme un nabab, ce spectacle et mille autres du même genre n'inspirent à l'étranger que mépris et dégoût. C'est ainsi que se dépensent les sommes énormes que la Compagnie consacre au paiement de son administration ; et lorsque le fonctionnaire a pu résister pendant vingt ans au climat de l'Inde, il retourne en Angleterre avec une pension qui lui permet de vivre dans une riche aisance.

Je termine ce long chapitre en répétant que le corps

des agents de la Compagnie est en général composé d'intelligences d'élite; qu'il est peu d'administrations en Europe qui puissent, sous ce rapport, lui être comparées. Cela tient à ce que cette Compagnie, née et élevée dans le commerce, connaît le prix du travail et qu'elle consent à payer les légitimes besoins de ses fonctionnaires et même leur luxe. Mais nous avons vu que dans l'Inde le luxe est devenu un besoin.

Il nous reste à examiner les dépenses de la marine, de l'armée et de la dette; nous traiterons ensemble les deux premiers articles, bien qu'ils soient séparés dans le tableau du budget où ils figurent sous les n<sup>os</sup> 8 et 10.

La marine de la Compagnie était autrefois puissante. Les luttes maritimes du dix-huitième siècle obligeaient le commerce à se tenir constamment sur le pied de guerre, et les navires chargés des riches cargaisons de l'Inde, après avoir échappé aux croisières qui sillonnaient les mers d'Asie, devaient encore traverser la ligne de corsaires que l'Espagne, la France et la Hollande prolongeaient sur les côtes de l'Europe et aux abords de la Tamise. A cette époque, d'ailleurs, la Compagnie, déjà enrichie par le commerce, aspirait à jouer dans le monde un rôle politique. Ces marchands de la veille, devenus grands seigneurs, se laissaient complaisamment entraîner aux séductions de la gloire militaire, comme des parvenus, orgueilleux de leur jeune épée; au-dessus de balles de coton et d'épices qui remplissaient les vastes flancs de leurs navires, ils placèrent des canons aux sabords, une flamme au sommet des mâts, et déployèrent au vent le pavillon de la Compagnie. La nécessité de se défendre engendra la vanité, et de somptueux armements remplacèrent, à bord des navires, les précautions modestes, mais suffisantes, des premiers temps. Bientôt enfin la Cour des directeurs voulut posséder une marine exclusivement militaire, des frégates, des corvettes, des officiers parés de brillants uniformes; mais elle ne tarda pas à sentir tout le poids d'une si lourde charge, et, la paix venue, lorsque l'Angleterre demeura maîtresse presque absolue des mers par la dispersion et la défaite



de nos escadres, cette marine ne fut plus qu'un embarras pour les finances, déjà fortement obérées par les nombreuses expéditions dirigées contre les princes du territoire indien. Aujourd'hui toutes ces dépenses ont été sagement réduites : la Compagnie n'a plus conservé que quelques corvettes et bricks, employés à la garde des côtes, et elle a remplacé ses lourdes frégates par des bateaux à vapeur qui transportent les troupes et la correspondance ou remorquent les navires de commerce à l'entrée des ports, notamment sur la rivière de l'Hougly. Bombay est demeuré l'arsenal le plus important; les constructions, dirigées par des Parsis, jouissent, en Europe même, d'une haute renommée, et l'Angleterre possède dans sa marine militaire plusieurs navires en bois de teck, qui sont sortis des chantiers de la Compagnie. Les bateaux à vapeur sont principalement construits à Calcutta, mais les machines viennent encore d'Europe. Le service du pilotage sur l'Hougly emploie 12 à 15 navires de 200 tonneaux, parfaitement armés pour résister aux tempêtes qui s'élèvent fréquemment à l'embouchure de la rivière, et montés chacun par plusieurs pilotes. L'entrée du Gange est extrêmement difficile, et la navigation de l'Hougly, parsemée de bancs de sable, offre aux navigateurs les plus grands dangers.

Il est juste d'ajouter que le corps des officiers de la Compagnie s'est placé, de tous points, au niveau de la science européenne. Plusieurs de ses capitaines ont acquis une juste réputation par leurs travaux hydrographiques; on leur doit les meilleures cartes et les plus sûres indications sur la navigation des mers d'Asie.

Les dépenses de la marine s'élevaient, en 1844-45, à 12,650,975 fr., desquels il convient de déduire, pour obtenir la dépense nette, une somme de 4 millions environ, qui représente, au budget des recettes, les frais de pilotage, de phare, etc., payés par les navires de commerce à leur entrée dans les ports de l'Inde.

Les dépenses de l'armée sont les plus fortes du budget de l'Inde : elles s'élèvent à près de 260 millions de francs (1844-45).

Pour donner de suite une idée des forces militaires

de la Compagnie, nous présentons, dans le tableau suivant, le chiffre de l'armée à diverses époques :

1825.	—	266,000	hommes.
1830.	—	193,000	»
1835.	—	167,000	»
1840.	—	201,000	»
1843.	—	228,000	»
1844.	—	250,000	»

A ces chiffres il faut ajouter les troupes de la métropole, c'est-à-dire environ 30,000 hommes, ainsi que les armées des princes tributaires de l'Inde, ces armées étant placées pour la plupart sous les ordres d'officiers anglais nommés par la Compagnie.

Au total, l'armée dont dispose, en temps ordinaire, le gouverneur général dépasse 300,000 hommes. Je ne vois, en Europe, que trois puissances, la Russie, la France et l'Autriche, dont l'effectif militaire soit supérieur ou égal à celui de la Compagnie.

Quels sont les éléments de cette armée? Le nombre des troupes européennes varie suivant la situation politique de l'Inde et l'importance des guerres dans lesquelles la Compagnie se trouve engagée. A certaines époques, il n'a pas dépassé 20,000; dans ces derniers temps, il s'est élevé à près de 50,000. Les troupes européennes sont de deux sortes : d'une part, les régiments de la reine appartenant à l'armée régulière de la Grande-Bretagne et détachés pour le service colonial; d'autre part, les régiments que la Compagnie est autorisée chaque année par le parlement à lever en Angleterre, et dont le dépôt est caserné à Chatham.

Le reste de l'armée indienne se compose de natifs recrutés sur les divers territoires; on les appelle ordinairement *cipayes*. Les Indiens, notamment certaines castes qui, par tradition, sont vouées à l'état militaire, entrent sans déplaisir au service de la Compagnie, qui leur assure un salaire suffisant et la certitude d'une existence facile. Les Hindous et les Musulmans se trouvent aussi réunis sous les mêmes drapeaux, et chacune de ces deux races y apporte son esprit particulier et ses aptitudes naturelles. Malgré l'abaissement

moral où sont tombés aujourd'hui, après plusieurs siècles de révolutions et de tyrannie, les sectateurs de Mahomet, ils ont conservé pourtant quelques restes de ces passions violentes plutôt encore que militaires, qui, en d'autres temps, lorsque le fanatisme religieux les poussait si hardiment aux conquêtes, ont dompté la moitié de l'ancien monde. Les passions survivent aux nations, de même que l'âme au corps, et si elles ne sont pas immortelles, du moins elles ne s'éteignent que lentement et par degrés presque insensibles, à travers la longue série des âges. L'aveugle prosélytisme des anciens croyants n'existe plus, mais l'esprit de guerre s'était trop fortement imprimé dans les mœurs pour disparaître avec cette passion qui lui donnait tant de force. Dans la dernière lutte que les Anglais ont engagée avec les Sycks, on a pu voir que ces peuples, instruits au maniement des armes, étaient encore capables de résister glorieusement, sinon de vaincre. La Compagnie a su tirer parti dans ses troupes de l'élément musulman, tempéré par le voisinage calme et patient de l'élément hindou. Les Hindous, si souvent conquis, n'ont point le même feu, le même élan, mais ils sont plus soumis, mieux disciplinés, et se prêtent à la tyrannie du commandement militaire avec l'abnégation et presque le dévouement d'une race habituée à servir. Les longues étapes, au milieu des sables et sous un soleil brûlant, le bivouac dans les déserts, les privations si fatales au soldat anglais, rien ne les rebute, et lors même qu'à ces qualités de leur nature indienne ils ne joindraient point l'intrépidité dans le combat ni l'élan du champ de bataille, ils permettraient toujours à la Compagnie de présenter en face de l'ennemi, sur les points les plus éloignés du territoire, un développement de troupes prêt à amortir les premiers chocs de l'invasion. Les Hindous n'exigent, en récompense de leurs pénibles services, que le respect de leurs usages et de leurs superstitions, et ce respect leur est assuré. De plus, ils reçoivent de la Compagnie une paie supérieure généralement aux salaires habituels dans l'Inde.

C'est un spectacle curieux et qui frappe vivement l'at-

tention du voyageur que celui d'un régiment de cipayes campé dans la plaine et s'annonçant au loin par de longues rangées de tentes dont les plis voltigent au souffle du vent ou se dorent, pendant le calme, aux feux étincelants du soleil indien. On choisit ordinairement l'abri d'une forêt de cocotiers ou de bambous et le voisinage d'un fleuve, d'un lac, où le soldat, fidèle aux commandements de sa religion, puisse accomplir ses ablutions et toutes les cérémonies pieuses. Après la parade du matin, chacun se dépouille des lourds vêtements d'uniforme, ne garde qu'une robe de coton et se livre aux soins du ménage. Le cipaye n'accepterait pas la nourriture préparée par des mains chrétiennes; il faut que lui-même il lave la petite écuelle de cuivre destinée à contenir ses aliments, qu'il veille au feu et préserve sa marmite de tout contact, de tout regard impur; si, par mégarde ou par indiscrete curiosité, vous touchez seulement l'écuelle qui contient sa maigre ration de riz ou de légumes, cette écuelle est aussitôt jetée avec mépris et brisée au pied de l'arbre comme un vase à jamais souillé. La plus grande activité règne dans tout le camp, et pendant qu'à la même heure le soldat européen, accablé de chaleur et craignant la fièvre, reste enfermé dans ses cantonnements, le cipaye se livre en plein air aux mobiles occupations de sa vie nomade ou il aspire, tranquillement, accroupi sur le sable, l'épaisse fumée d'un grossier houka. C'est un village indien transporté en quelque sorte tout d'une pièce avec cette nombreuse agglomération d'hommes, qui, au premier signal, endossera l'uniforme et reprendra ses rangs.

Les opinions sont très-contradictoires sur les qualités militaires des cipayes. Tandis que les étrangers n'accordent généralement aux armées indiennes que les mérites négatifs de la patience sans la bravoure, et de la résistance corporelle sans l'intrépidité de l'âme, la Compagnie, au contraire, intéressée à ce que ses troupes soient, moralement au moins, redoutables tant pour les ennemis de l'Inde que pour ceux de l'extérieur, exalte leur courage, leurs exploits sur le champ de bataille et se plaît à citer de nombreux actes de bravoure qui ne le

céderaient en rien aux faits les plus héroïques de l'antiquité et des temps modernes. N'avons-nous pas vu, dans ces derniers temps, les journaux anglais comparer, dans leurs pompeux bulletins, une victoire contre les Sycks à la bataille de Waterloo! et encore, à la suite de tant de merveilleux récits, la comparaison devait paraître bien modeste! Pour juger sainement, il convient de se tenir en garde aussi bien contre l'esprit de dénigrement des étrangers que contre les louanges intéressées de la Compagnie. Les cipayes, en présence d'une armée européenne, ne tiendraient pas; en face d'un ennemi indien, à nombre égal et même inférieur, la victoire leur est assurée; ils triompheraient par la discipline et surtout par leurs officiers, qui, pour la plupart, comme nous le verrons plus loin, sont Anglais. D'ailleurs, les cipayes ont rarement combattu seuls; lorsque leurs régiments s'avancent au feu, ils sont ordinairement soutenus, peut-être contenus par les troupes européennes qui les suivent à peu de distance et ne tardent pas à leur montrer le chemin. Dans la guerre contre les Sycks, en 1845, cette tactique a été employée avec succès; dans les plaines de Ferozepore et de Sobraon, elle a décidé la victoire, et elle a prouvé que les régiments cipayes, placés à côté et même à l'avant-garde des régiments européens, sont capables de s'élever par l'émulation jusqu'au courage.

On se demande naturellement comment l'armée indigène, cinq fois plus nombreuse que l'armée européenne, demeure fidèle au drapeau de ses vainqueurs et ne cherche point à reconquérir, dans les hasards d'une révolte désespérée, la liberté de sa patrie. Quand on songe que l'Inde entière, dont on évalue la population à près de 450 millions d'habitants, est dominée par moins de 100,000 Européens, on s'étonne de rencontrer chez tout un peuple cette servitude silencieuse, un si lâche abandon de la dignité humaine. Nulle part plus que dans l'Inde, le conquérant n'a laissé les armes aux mains de la nation conquise; nulle part, le maître n'a plus osé contre ses sujets. Ce fait tient au caractère timide du peuple indien, au prestige qu'exerce là plus

qu'ailleurs la supériorité de la race blanche et de la civilisation européenne, à la discipline sévère que la Compagnie a su, dès le principe, introduire dans ses armées, et, enfin, aux répressions impitoyables qui ont ensanglanté toute tentative de révolte et étouffé le premier murmure. Ce serait une étude curieuse pour le philosophe que celle des révoltes parmi les nations asservies. Si l'on remonte dans l'histoire de l'Inde, on remarque, à différentes époques, soit parmi les peuples, soit dans l'armée, des insurrections partielles qui, presque jamais, ne se sont élevées à la hauteur d'un mouvement national. A l'exception des guerres de Tipou-Saïb et des Mahrattes, suscitées et entretenues par des influences ennemies de la domination anglaise, les prises d'armes isolées des chefs indiens ont été aussitôt réprimées par la présence d'une faible armée européenne. Quant aux révoltes des cipayes, elles ont été généralement déterminées par les motifs les plus futiles, mécontentement religieux, arriérés de solde, etc.; la liberté n'a jamais mis à profit ces étincelles éphémères qui ailleurs ont souvent enflammé toute une nation. Ces révoltes, d'ailleurs, ont toujours été punies avec la plus extrême rigueur. Chaque jour, les journaux anglais de l'Inde s'élèvent avec une indignation jalouse contre les prétendues cruautés de la guerre que la France poursuit en Algérie depuis dix-huit ans, et ils ne songent pas que, sous leurs yeux mêmes, des régiments entiers de troupes cipayes ont été fusillés par les troupes européennes. Ils justifient sans doute ces exécutions par les tristes nécessités de la conquête, comme si la France ne pouvait, de son côté, invoquer la même excuse, avec la différence toutefois qui existe entre des peuples que l'on opprime depuis deux siècles et des ennemis que l'on combat. Mais, ne soulevons pas ces voiles sanglants qui souillent le tableau de la domination anglaise dans l'Inde. Si nous voulions, par représailles, évoquer de tragiques souvenirs, la tâche nous serait malheureusement trop facile.

La plupart des officiers de l'armée indienne sont Européens. Leur organisation dans les régiments de la reine est basée sur les mêmes règlements qu'en Angle-



terre, sauf un supplément de solde qui est fourni par le trésor de la Compagnie. Les officiers de la Compagnie sont instruits dans la métropole, au collège d'Addiscombe, d'où ils ne sortent qu'après avoir subi de sévères examens sur les sciences militaires et sur les sciences de l'Inde. Les officiers de la Compagnie reçoivent des commissions de la reine, mais ces commissions ne sont valables qu'à l'est du cap de Bonne-Espérance ; elles ne sont pas reconnues en Angleterre. Les grades s'obtiennent à l'ancienneté.

La nécessité d'une instruction préalable, constatée par des examens, inspire toute garantie pour la composition du corps d'officiers dépendant directement de la Compagnie. Aussi, bien que dans la hiérarchie sociale les préjugés aristocratiques placent l'officier de l'armée royale au-dessus de l'officier de l'armée indienne, ce dernier doit-il être considéré comme supérieur pour les connaissances militaires et surtout pour les notions générales d'administration et de gouvernement, qui le rendent plus apte à remplir auprès des princes indiens les fonctions, toujours délicates, de représentant de la Compagnie. Chez les nations européennes, on admet aisément la séparation de l'autorité administrative et du commandement militaire ; il n'en est pas de même sur les territoires conquis, où l'action civile doit toujours s'appuyer sur la force, où l'ignorance des gouvernés exige que les lois et les armes se trouvent concentrées dans une seule main. En outre, comme il importe que l'image de la supériorité matérielle soit à chaque instant présente pour réprimer les idées de révolte, l'élément militaire doit dominer l'élément civil, sinon dans le gouvernement même, du moins dans les formes extérieures de gouvernement, et les fonctions les plus élevées être confiées plutôt à des officiers qu'à des agents du service administratif. C'est en vertu de ce double principe que les officiers de la Compagnie sont appelés, dans les vastes domaines de l'Inde, à cumuler les pouvoirs civils et judiciaires avec l'exercice du commandement. Dès lors, il s'est produit dans leurs rangs un grand nombre d'esprits supérieurs et d'intelligences

d'élite qui, dans les carrières les plus diverses, en paix comme en guerre, ont honoré à la fois et leur corps et la Compagnie.

Les indigènes peuvent obtenir des grades, mais ils ne s'élèvent pas au-dessus du grade de *subadar*, qui correspond à celui de capitaine; encore le dernier des sous-lieutenants européens a-t-il toujours le pas sur le *subadar*; c'est le droit de la race blanche consacré officiellement, au mépris de la hiérarchie militaire. Cette distinction, d'ailleurs, ne nous étonne pas sous un gouvernement anglais. Si l'Angleterre jouit depuis longtemps de la liberté politique, elle ne s'est point encore élevée jusqu'à l'égalité sociale; dans l'Inde, comme dans la métropole, il existe des classes privilégiées et des classes condamnées à un éternel abaissement. L'armée présente trois divisions nettement tranchées : l'officier de la reine, l'officier de la Compagnie et l'officier indigène. Ce dernier surtout est repoussé par le préjugé à une énorme distance de ses égaux et même de ses inférieurs en grade dans l'armée européenne. Si nous nous arrêtons à cette remarque, c'est que les Anglais ont eu souvent la prétention d'introduire les idées libérales parmi les natifs et d'admettre les peuples de l'Inde au partage des droits de la race blanche; ils ont fait honneur à leur générosité de la double épaulette qui pare l'uniforme de l'officier indien; mais l'épaulette ici n'a qu'une valeur de convention. Le *subadar* ne cesse point d'appartenir à la race conquise, et l'or de son uniforme ne rachètera jamais la disgrâce de son origine ni la couleur de son teint.

La dernière guerre contre les Sycks avait obligé la Compagnie à maintenir et même à augmenter l'effectif considérable de son armée. Depuis que les provinces du nord sont pacifiées et que le Pendjâb est tombé sous la domination anglaise, le gouvernement de l'Inde réduit chaque année les charges militaires de son budget et tend à diminuer, dans de fortes proportions, le nombre de ses troupes européennes. L'équilibre se rétablira peut-être alors dans le budget, et la Compagnie n'aura plus besoin, à moins de nouvelles guerres, de recourir

à la voie des emprunts qui, en 1844-45, avaient porté les intérêts de sa dette à près de 50 millions de francs, représentant un capital de 1 milliard.

La dette de l'Inde provient de plusieurs emprunts négociés à diverses époques, avec intérêts de 12 et 10 pour 100 dans les premiers temps, puis de 8, de 6, de 5, et même de 4 pour 100. Loin de s'affaiblir par ces appels de fonds successifs, le crédit de la Compagnie, appuyé sur de vastes possessions territoriales, s'est affermi graduellement. En présentant le détail du budget des recettes et du budget des dépenses, nous avons pu nous convaincre que nous nous trouvions en présence, non plus d'une simple compagnie de marchands, mais d'une puissance politique de premier ordre. Impôts considérables, nombreuses armées, administration civile embrassant toutes les branches de la prospérité publique, en un mot, ce mécanisme complet qui, en Europe, constitue un gouvernement régulier et fort, tel est le tableau que présente aujourd'hui l'Inde anglaise. Rien ne manque à ce grand corps politique, pas même une énorme dette! Nous avons suivi les différentes transformations de la Compagnie depuis sa constitution primitive sous le règne d'Elisabeth, à la fin du seizième siècle. Si, à l'exemple de la Compagnie hollandaise, qui, pendant un siècle, a pu dans les archipels de la Sonde et sur le sol même de l'Inde, lutter avec elle de richesses et de grandeur, la Compagnie anglaise avait conservé son caractère commercial, elle aurait succombé, elle aussi, sous le poids de sa dette et des embarras financiers que lui créaient également ses embarras politiques. En modifiant ses statuts, en lui retirant les monopoles du trafic, les hommes d'Etat de l'Angleterre l'ont élevée au rang de gouvernement et lui ont octroyé l'honneur en même temps que la stabilité d'un pouvoir politique. Le crédit d'une maison de banque ou de commerce sera toujours limité; celui d'un gouvernement est immense. Aujourd'hui, la Compagnie des Indes peut se montrer fière de sa dette; elle peut jouir de la confiance qu'elle inspire, et mesurer avec orgueil l'étendue toujours croissante de son crédit.

Société d'actionnaires, elle fût tombée en faillite; nation, elle doit plus d'un milliard, et elle est plus solide que jamais.

L'examen du budget de l'Inde nous a permis de passer en revue les faits qui se rapportent à l'administration de ce vaste empire. Il convient, avant de terminer ce rapide aperçu, que nous envisagions la colonisation anglaise au point de vue *moral*, c'est-à-dire dans la politique qu'elle a tenue à l'égard des populations conquises, dans son influence sur le bien-être et la civilisation des nations que la Providence, en autorisant tant d'usurpations successives, semble avoir confiées au gouvernement de la Grande-Bretagne.

Nous regrettons de le dire : sous ce rapport, l'Angleterre, exclusivement préoccupée de ses intérêts propres, a méconnu sa mission civilisatrice; sa politique égoïste et parfois cruelle n'a point absous ni honoré la conquête.

Il est des nations qui, par un châtement providentiel, semblent éternellement vouées aux ambitieux ou aux despotes. L'Inde est du nombre. La domination mogole et la domination musulmane, qui ont, successivement et après de longues alternatives, pesé sur elle, n'avaient cependant pas épuisé toutes ses richesses ni détruit tous ses éléments de production. Et même, dans les intervalles de sanglantes guerres, à ces moments de répit que l'épuisement procure après la lutte, les anciens maîtres de l'Inde n'avaient point rompu avec les vieilles traditions des arts ni méconnu les besoins de l'industrie; dans leurs paix éphémères, ils avaient parfois rencontré la grandeur. Ces monuments, ruines aujourd'hui, élevés à la religion, ces temples dont on admire encore les mille colonnes et les fresques gigantesques, ces cavernes souterraines que la main de l'homme a creusées dans le roc, aussi étonnantes par leur conception que les orgueilleuses pyramides des rois d'Égypte, et, si nous ne considérons que les œuvres utiles, ces grandes et larges routes dont on n'aperçoit plus aujourd'hui que le sillon, serpentant au flanc des hautes montagnes ou divisant les sables d'un désert, tous ces travaux,

inspirés par le fanatisme ou par un caprice de sage administration, attestent du moins que l'énergie des anciens conquérants savait aussi se passionner pour la vraie gloire et au profit des peuples. D'ailleurs, à l'époque où les Anglais se sont établis sur les rives du Gange, l'Inde n'était-elle pas connue encore, sur tous les marchés du monde, par les produits de son industrie et de son sol ? L'Europe allait lui demander ses tissus de coton, et les contrées voisines lui empruntaient de larges approvisionnements de riz. — En un mot, la nationalité indienne perçait encore à travers les dominations qui s'étaient tour à tour superposées sur elle.

Qu'ont fait les Anglais ?

Ils se sont enrichis, ils ont ruiné l'Inde.

Les premières colonies de l'extrême Orient ont été fondées par le fanatisme religieux ou par l'ambition politique. La cupidité commerciale ne s'adjoignit pas, dès le principe, aux entreprises honnêtes, sinon légitimes, de la croix et de l'épée. Les conquêtes ou plutôt les aventures des navigateurs portugais et espagnols, de Vasco de Gama et de Magellan, remplissent la première période de la colonisation européenne en Asie. — Mais, bientôt, avec les Anglais et les Hollandais, commença la seconde période, exclusivement consacrée aux spéculations mercantiles, à l'asservissement politique et à l'exploitation sociale des peuples. L'idée d'intérêt domina désormais les idées de gloire et les rêves du fanatisme; les peuples conquis ne furent plus considérés que comme des producteurs et surtout comme des consommateurs au profit des métropoles; ils se trouvèrent ainsi doublement tributaires de la tyrannie européenne.

L'industrie anglaise ne pouvait tolérer que les manufactures indiennes lui fissent concurrence sur le marché même de l'Inde. Tous ses efforts et ceux du gouvernement tendirent, par des mesures d'une partialité excessive, à ruiner complètement cette concurrence et à tuer, dans l'Inde, une industrie séculaire, la fabrique des tissus de coton. Aujourd'hui, grâce à la législation britannique et au progrès des procédés employés en Europe, l'Inde, qui produit en abondance la matière

première, le coton, en est réduite à acheter les tissus de Liverpool et de Leeds.

Pour la culture, l'influence de la domination anglaise n'a pas été moins funeste. L'Inde n'exporte plus autant de denrées alimentaires que dans les siècles passés; sa production de riz s'est trouvée naturellement limitée par les entraves que l'administration a dû imposer à la culture au profit des plantations d'opium, d'indigo, etc., ainsi que nous l'avons vu précédemment. L'Inde était autrefois le grenier de l'Asie, aujourd'hui elle est exposée aux disettes.

Des impôts excessifs et réguliers ont arraché à la population ses trésors de numéraire, accumulés depuis des siècles.

En un mot l'Indien était riche; aujourd'hui il est pauvre.

Toutes ses richesses ont été exclusivement consacrées aux intérêts de la politique anglaise ou du commerce anglais. Le produit des impôts, loin d'être converti en institutions utiles à la population indigène, se dépense au profit exclusif des conquérants. De grandes voies de communication sillonnaient l'intérieur de l'Inde; elles n'existent plus aujourd'hui que sur les points fréquentés par le commerce britannique; les autres sont abandonnées. Les vieux monuments, qui donnent encore tant d'intérêt à l'archéologie indienne, tombent en ruines; on ne construit plus que des magasins et des casernes. L'art est exilé, sous une domination cupide et ombrageuse.

Les institutions qui élèvent la condition morale et l'intelligence des peuples sont également délaissées. C'est à peine si l'on trouve dans quelques villages indiens une école publique; il semble que le conquérant ait pris à tâche d'étouffer dans son germe tout instinct d'indépendance, toute culture de la raison et d'éterniser l'ignorance pour ajourner indéfiniment la liberté.

Telle n'est point, nous le répétons aujourd'hui plus que jamais, la mission d'un peuple colonisateur. Une colonie n'est qu'un prêt fait par Dieu à une nation puissante; il faut que cette nation la restitue, un



certain jour, améliorée, éclairée, libre. — Les avantages qui naissent de relations commerciales solidement établies et plus lucratives pour l'ancienne métropole que pour tout autre concurrent, l'honneur d'avoir appelé à la civilisation et à l'indépendance heureuse un peuple nouveau, n'est-ce point là une récompense suffisante, une compensation réelle pour les conquérants qui ont compris leur mission sagement et dans les vues de la Providence?

L'Angleterre aurait de sévères comptes à rendre de l'usage qu'elle a fait jusqu'ici de son pouvoir dans l'Inde. Nous avons signalé les principaux griefs que les vaincus seraient en droit de jeter à la face de son orgueil, devant le tribunal de l'humanité; nous aurions pu les développer plus encore. — Les siècles et les idées marchent; il y a trois cents ans, l'esprit humain s'extasiait devant les grandes conquêtes entreprises par l'épée, devant les héros de la force matérielle. Un siècle plus tard, les intérêts commerciaux sont venus fournir à l'expansion de son enthousiasme un aliment pacifique, mais égoïste. Aujourd'hui enfin, les temps semblent arrivés où l'égoïsme sera chassé à son tour comme la guerre et remplacé par le règne à la fois pacifique et généreux de l'idée. Cette transformation, dans notre vieille Europe, de la tyrannie barbare en égalité libre, a été lente, laborieuse, empêchée par mille obstacles, retardée par le mensonge des fictions. La voilà désormais consommée. Comme l'esclavage, la liberté saura bien faire le tour du monde et visiter les rives lointaines; elle se reposera sous les cieux brûlants des tropiques et apportera, chez des races longtemps déshéritées, le bienfait contagieux des idées morales et vraies. L'Angleterre elle-même peut accomplir ce grand œuvre, en remplaçant par une tutelle bienveillante le système trop longtemps subi d'une domination abhorrée; elle préparera l'émancipation définitive des nations commises à sa garde. L'Inde ne sera plus colonie, elle deviendra province de l'empire britannique.

CH. LAVOLLÉE.

# VOYAGE EN ABYSSINIE,

DE ZÉYLAH, AU FOND DU GOLFE D'ADEN, A ANKOBER, CAPITALE  
DU ROYAUME DE CHOA, A TRAVERS LE PAYS D'ADAL.

Zéylah <sup>1</sup> est une ville en décadence, renfermant seulement huit maisons de pierre et une centaine de huttes de paille, le tout occupé par environ huit cents pauvres et chétifs habitants. Toutefois, elle est importante par sa position et par les facilités qu'elle présente pour l'exploration d'une partie très-intéressante de l'Afrique. Son port est mauvais à cause des bancs de sable et de plusieurs îles qui en sont proches, vers le nord. Les hommes de Zéylah teignent leurs cheveux en rouge; les femmes sortent sans voile et se roulent autour de la tête une pièce de coton bleu. Les indigènes diffèrent totalement des Abyssiniens et des Arabes, et se rapprochent, par la langue et les traits, des habitants du Choa et de quelques tribus galla. Zéylah est environné de murailles et défendu, du côté de terre, par sept pièces de canon tournées vers le pays des Somâlis, peuple situé au sud et au sud-est, avec lequel la ville a des relations très-suivies, ce qui n'empêche pas les querelles d'être fréquentes entre les deux populations. Zéylah a aussi beaucoup de rapports avec Goror <sup>2</sup> et les districts adjacents, d'où l'on apporte des quantités considérables de café qui est ensuite exporté à Mokha. — Le 3 avril, les voyageurs, s'étant embarqués dans un petit bâti-

<sup>1</sup> Lorsque les Turks et les Arabes envahirent les contrées basses qui s'étendent au pied des montagnes de l'Abyssinie vers la Mer Rouge, Zéylah devint la capitale du plus puissant des Etats musulmans.

<sup>2</sup> Goror est la même ville que *Heurreur* ou *Harrar*, un des grands entrepôts de commerce de cette partie de l'Afrique.

ment, quittèrent Zéylah, se dirigèrent au nord et arrivèrent le jour suivant à Tadjourah, situé à peu près par 12° de latitude septentrionale. Cette ville est encore plus petite, plus pauvre et moins peuplée que Zéylah, puisqu'elle ne renferme guère que 300 habitants. C'est la route la plus directe pour se rendre dans les parties méridionales de l'Abyssinie. Au nord et à l'ouest, le pays est élevé, montueux et âpre. L'eau y est rare, et à Tadjourah on la conserve dans une citerne murée. Près de Soukla, au nord de Sagalle, le gibier et les oiseaux de mer sont très-communs, ainsi que les léopards dans les montagnes. Au-delà de Sagalle, la côte, sur une petite étendue, court droit à l'ouest, puis elle devient escarpée, remplie de précipices et inabordable. Alors le voyageur se dirige au sud-ouest, à travers un défilé étroit, et arrive sur un plateau appelé Wardeliam, considérablement élevé au-dessus de la mer. De là la route descend au midi, à travers un ravin profond, entre des montagnes, et on arrive à l'extrémité occidentale de la baie de Tadjourah, qui forme ici une seconde baie très-profonde. Puis le chemin gravit une colline jusqu'à l'éminence où se trouve le campement de Moudja, situé au nord du lac salé appelé Assal. Près de Moudja le sol est rempli de trous et de gouffres, restes de volcans. Des montagnes bornent le lac au sud-est et au sud. Il est éloigné de la baie de Tadjourah, en ligne droite, de six milles. Une vallée, qui du lac s'étend à l'ouest, puis au sud-ouest, est traversée par la route de Gouagnal; autour de ce lieu et à l'orient, on trouve de la végétation et de l'eau, même durant cette saison de l'année. Passant Gouagnal, ils entrèrent dans la vallée de Kallou, fertile et bien arrosée; elle ressemble à la vallée de Simhara, en Abyssinie; seulement les montagnes qui l'entourent ne sont pas aussi élevées. Ici le voyageur est sur le territoire de la tribu arabe Moudaytes, la plus puissante de ces contrées. Leur capitale se nomme Aoussa<sup>1</sup>; plusieurs oulémas et des savants mo-

<sup>1</sup> « D'après les renseignements que j'ai obtenus des naturels du pays, Aoussa est une agglomération de 1,400 à 1,500 chaumières, dont

hammédans y résident. Cette tribu se répand vers le nord jusqu'à Massowah. Aoussa est à environ vingt milles droit à l'ouest de Karanta. Les montagnes au sud de Karanta sont volcaniques; les vallées sont couvertes d'herbages, et on y voit croître des buissons et des frênes. Arabdera est une vaste plaine élevée, couverte de pierres volcaniques. Mari est une haute colline dont l'air est si pur et si frais qu'en y arrivant M. Isenberg se trouva remis bientôt des fatigues du voyage. La descente qui conduit à la vallée, au sud-ouest, est rapide et dangereuse. Loukki est une éminence couverte de pierres volcaniques et plate au sommet, comme la plupart des montagnes qu'avaient déjà traversées les voyageurs. De Loukki, la vue, au sud-ouest et à l'ouest, est très-étendue et plane sur un pays plat où s'élèvent çà et là de petites collines. Au loin, vers l'occident, apparaissent des montagnes que les guides signalaient comme étant le mont Argobba et les montagnes du Choa. La plaine, au-delà de Loukki, était couverte d'herbes, et les voyageurs y virent une hyène. De Hasnadéra, à environ 120 milles, au sud-ouest de Tadjourah, on apercevait les montagnes de Goror, enveloppées de nuages. On disait que la ville de Goror n'était qu'à deux journées de marche. A Koudayté, les montagnes de Baaden et d'Ayalou, et surtout celles-ci, qui sont d'une hauteur considérable, se montraient très-distinctement au nord-ouest. L'année précédente les montagnes d'Ayalou avaient été le théâtre d'un combat sanglant entre les Moudaytes et la tribu de Warma, où ceux-ci avaient été défaits. A peu de milles au-delà de Koumi, les voyageurs arrivèrent à un village ruiné; entre cet endroit

la population peut s'élever à 5 ou 6,000 habitants, tous cultivateurs et marchands, qui appartiennent à la Kabyle de Hasen-Maras ou Modéto. Le sol des environs est très-fertile et susceptible de donner les produits les plus variés; il fournit du dourah (maïs) à la majeure partie des Adels. Il y a auprès d'Aoussa un grand lac qui se remplit pendant la saison des pluies en Abyssinie; ses eaux débordent chaque année, comme celle du Nil d'Egypte et déposent un limon bienfaisant qui donne aux terres leur fécondité. »

*Voy. Rochet d'Héricourt, 1<sup>er</sup> Voyage au Choa, p. 74-75.*

et Gamessa, ils virent sur leur gauche, et à peu de distance, le mont Afraba, peuplé par les Issa-Gallas, tandis que, sur leur droite, ils apercevaient très-distinctement les hautes terres de Choa et d'Effat. Au Petit-Moullou, les herbes qui couvraient le sol étaient si hautes qu'elles dépassaient la tête d'un homme à cheval, indice d'une terre fertile. D'une éminence au-delà de Galakdiggi, ils virent clairement les montagnes de Choa. En approchant de l'Haouache, ils traversèrent une très-haute chaîne de collines, qui forme le flanc oriental de la vallée de cette rivière, et arrivèrent à Dohille. Traversant ensuite une belle plaine couverte d'arbres, ils parvinrent à l'Haouache, qu'ils traversèrent le 29 mai, à la fin de la saison sèche. La rivière avait 20 yards de large et de 2 à 4 pieds de profondeur, ses rives ayant de 15 à 20 pieds d'élévation. Son cours à travers la plaine, qui est d'une largeur considérable, se dirige d'abord au nord et ensuite au nord-est jusqu'à Aoussa, près duquel il s'épanche dans un vaste lac, dont le surplus des eaux est probablement enlevé par l'évaporation. Le volume de l'Haouache, à l'endroit où les voyageurs le traversèrent, montre que ses sources doivent être très-éloignées au sud sud-ouest, tandis que le lac dont il vient d'être question peut être placé à 70 milles (145 kilomètres) de Tadjourah, à l'ouest-sud-ouest. La rive droite de l'Haouache, au-dessous du point où M. Isenberg le passa, est habitée par les Moudaytes, et la rive gauche par la tribu Orgoubassine; plus haut, la rive droite est habitée par les Dannakil-Warma, au sud desquels demeurent les Aberras; encore plus au midi, sont les Alla-Gallas. Le village ou bourg de Moul-Koukoudji est situé sur la rive gauche de la rivière, près de laquelle est un petit lac où il y a beaucoup de crocodiles et d'hippopotames. Toute cette région présenterait les plus grandes richesses au naturaliste. Au-delà de ces lieux est un autre lac dont les eaux désagréables au goût, à cause de leur odeur sulfureuse, possèdent des vertus puissantes pour le nettoyage; aussi en fait-on un grand usage pour le blanchissage des étoffes. A l'occident de ce lac et un peu à l'est d'Assabobe, s'en trouve

un autre plus grand appelé *la Adou* ou l'*Eau très-vaste*, et où vivent beaucoup d'hippopotames. Le district est appelé Dofar et est couvert de nombreuses forêts gigantesques qu'habitent une grande variété d'oiseaux, dont les chants charmaient les ennuis de la route. Après avoir traversé Akonti, les voyageurs entrèrent dans la belle vallée de Kokai, couverte d'arbres élevés, abondante en eau excellente, en bétail et en oiseaux d'espèces variées; et ensuite, après avoir gravi plusieurs collines, des hautes terres de l'Abyssinie qui s'étendent du nord très-loin au midi, ils atteignirent Dinomali, station frontière du Choa; des officiers chargés de prélever les impôts y sont fixés. Tout proche est le village de Fari, où les voyageurs s'arrêtèrent.

La contrée qu'avaient traversée M. Isenberg et ses compagnons, depuis Tadjourah, s'élève constamment; elle est diversifiée par des collines, des éminences et des chaînes de hauteurs; mais aucun de ces reliefs n'est d'une grande élévation, tandis qu'au midi et à l'ouest, dans l'éloignement, en s'approchant de l'Haouache, on apercevait de très-hautes terres. A l'exception d'un petit nombre de localités, il n'y a pas d'endroits entre la mer et l'Haouache où l'on ne trouve aisément de l'eau, même à cette époque de l'année où tout est desséché à de grandes distances. En plusieurs lieux la végétation et l'aspect du pays indiquaient un climat et un sol très-favorables à la culture. Les hyènes, les léopards, les éléphants, animaux que l'on ne rencontre pas dans des déserts ou des contrées stériles, sont très-nombreux dans les parties basses.

A l'occident d'Ahouly, l'air devient froid par suite de la grande élévation du sol. De Fari, M. Isenberg et ses compagnons s'avancèrent vers Ankobar, la capitale du Choa. Traversant quelques promontoires et des vallées, ils commencèrent à gravir les hautes terres. Peu après ils arrivèrent à un village nommé Aliou-Amba, situé au sommet d'un rocher escarpé, et où ils trouvèrent le premier gouverneur chrétien qu'ils eussent vu dans cette partie reculée de l'Afrique. D'Aliou-Amba ils gagnèrent Ankobar, qui est bâti au sommet d'une haute col-



line de forme conique, d'où l'on a une vue très-étendue, à l'occident, mais au loin, sur le Choa, à l'orient, sur l'Haouache et sur la vallée que les voyageurs avaient parcourue. La maison du roi est située dans la partie la plus élevée de la ville; elle est bâtie en pierre et en mortier et couverte en chaume. Les autres maisons, disposées en spirale autour du cône, sont généralement bâties en bois et couvertes en chaume. « La situation du lieu, dit M. Isenberg, la richesse de la végétation dans une atmosphère de printemps ou plutôt d'automne, nous jeta pour ainsi dire en extase. Le roi étant à Angolalla, à environ 20 milles (32 kilomètres) au sud-ouest, les voyageurs s'y rendirent en traversant une partie d'Ankobar; ils marchèrent sur des routes de pierres et sur le penchant de quelques montagnes. En traversant une haute vallée arrosée par un ruisseau cristallin, dont les eaux mettaient en mouvement un moulin construit par un mécanicien grec appelé Démétrius, ils retrouvèrent et l'air et l'eau des grandes Alpes. Ensuite ils gravirent une autre montagne très-élevée abondant en camomille et en plantes alpines. Le sommet était couvert de champs d'orge prêts à être récoltés (8 juin). Le thermomètre, durant la nuit, ne devait pas marquer plus de 4° (Fahrenheit), 5° centigrades, indication qui, sous ce parallèle et au milieu d'un automne du nord, marque une grande élévation du sol. Ils couchèrent à un petit village appelé Metakouy, et le jour suivant, continuant leur route à l'ouest à travers un plateau élevé, ils atteignirent, après quelques heures de marche, le village d'Islam-Amba, où ils furent présentés au roi de Choa, qui les reçut avec la plus grande considération et leur fit le meilleur accueil. Il s'enquit tout particulièrement de leur voyage, de son objet, et parut prendre un intérêt très-vif aux informations géographiques. Le journal de M. Krapf, qui est resté à Ankobar, donne le récit de sévénements au-delà du 2 octobre et contient beaucoup de détails curieux.

En 1838, Dufey, compagnon du Dr Aubert Roche, parvint jusqu'à Ankobar, capitale du Choa, où il fut parfaitement reçu par le roi Sathé-Sélassi. Il en partait le 6 août et s'embarquait le 19 septembre pour

Moka, après 43 jours de voyage et 188 heures de marche en 30 jours, à travers le pays des Adels. C'était le premier Européen, et cet Européen est un Français, qui eût exécuté ce périlleux voyage, dont il faut lire le récit succinct, mais plein d'animation et d'intérêt, dans la *Revue de l'Orient*, t. 1<sup>er</sup>, 1843, p. 435-446. Depuis, cette même route a été explorée par un autre Français, Rochet d'Héricourt, en octobre 1839, par l'Anglais Harris en mai 1840, par Rochet, une seconde fois, en juillet 1845. Avant la tentative couronnée de succès de Dufey, on n'avait sur cette région curieuse que les renseignements nécessairement insuffisants, au point de vue géographique, contenus dans l'ouvrage de Makrizy sur les Soltans de Zeilah, et un itinéraire recueilli par Salt.

Au point de vue de la civilisation, le Choa présente un grand intérêt. Jadis ce fut le dernier rempart derrière lequel s'abrita le christianisme que la religion de mohammed menaçait de toutes parts, et ses retraites profondes permirent aux descendants des fils de Salomon de reprendre possession d'un trône duquel ils avaient été éloignés durant près de trois siècles. Il semble aujourd'hui que cette région soit appelée à être le foyer de la régénération de l'Abyssinie. Pour chef, elle a un de ces hommes qui précèdent leur temps, mais qui le font marcher lorsqu'ils ont en main le pouvoir et la force, intelligence vive qui appelle de tous ses désirs les arts et les brillantes conquêtes de l'Europe occidentale. Accueillant tous les étrangers avec empressement, avec une hospitalité pleine de grandeur, il prend auprès d'eux et en reçoit tous les conseils de nature à augmenter sa puissance et accroître ses ressources. Pendant ce temps, le reste de la nation se perd dans les luttes incessantes de la guerre civile, mais elle finira par se lasser et par se tourner vers le chef qui lui donnera la paix et le bonheur, s'il ne l'oblige pas à les recevoir.

Qu'on cesse donc de s'étonner de voir tant d'Européens se diriger vers ces terres encore presque inconnues de nous il y a quelques années. Dufey, d'Abbadie, Rochet, Harris, Beke, sont les liens par lesquels la civilisation de l'Europe se rattache à la société naissante du Choa. Rochet y est retourné deux fois et il en rapporta en dernier lieu un traité de paix. Dufey et Aubert en avaient bien avant conclu un autre avec le rás du Tigre, le premier de deux chefs de l'Abyssinie septentrionale. La France, par le courage de trois de ses enfants, se trouvait maîtresse d'un marché de 5 à 6 millions d'âmes, qui lui ouvrait l'Afrique centrale; elle sembla vouloir profiter de ces avantages en achetant sur la côte le territoire d'Eyth; mais tout cela n'a eu aucune suite, et l'Angleterre, toujours repoussée de l'Abyssinie, vient de prendre possession de Massouah, le seul port de cette contrée sur la Mer-Rouge, tandis que les routes du Choa avec l'Océan-Indien sont difficiles et enveloppées de dangers. Espérons que la République saura profiter des oublis de la royauté et ouvrir à notre commerce, qui en a si grand besoin, de nouvelles et inépuisables voies pour ses exportations.

O. M.

# LE GRAND DÉSERT,

OU

ITINÉRAIRE D'UNE CARAVANE DU SAHARA AU PAYS DES  
NÈGRES (ROYAUME DE HAOUSSA),

Par EUGÈNE DAUMAS,

Ex-Colonel de Spahis, et Directeur central des affaires arabes à Alger,

ET AUSONE DE CHANCEL,

auteur du Sahara algérien.

L'exploration, malgré toute son importance, n'est pas la seule source d'où puissent découler les renseignements que nous possédons sur les contrées d'un difficile accès. L'information, au moyen de rapports reçus de la bouche d'hommes qui ont pu voir et apprécier les faits, est également précieuse. Hérodote, dans l'antiquité, est, pour ainsi dire, le fondateur de cette méthode d'investigation dont il a obtenu tant et de si remarquables résultats. Une partie de la science géographique moderne repose également sur cette base si large lorsqu'on sait en tirer tout le parti qu'elle présente, et elle s'est exercée surtout au sujet de l'Afrique, dont la masse immense et compacte semble se refuser à toute large exploration. Ajoutons d'ailleurs que peu d'esprits sont aptes à découvrir ce filon précieux, à le suivre et à l'exploiter jusque dans ses dernières limites. Il faut pour cela une intelligence, une sagacité, une variété de connaissances, une appréciation des facultés intellectuelles, des idées, des mœurs, des usages, des croyances, des informations, une sorte de seconde vue, de divination morale peu commune, et qui ne s'acquiert pas. L'un des hommes qui se sont, dans ces derniers temps, montrés le plus habiles à employer cette marche, est

incontestablement M. E. Carette. C'est lui qui a inscrit en tête de ce livre, où il a fait, par les jambes des Arabes, la géographie de l'Algérie méridionale, ces mots :

« Ce travail n'a pas été composé avec des livres.

« Les matériaux en ont été recueillis, tant dans l'Algérie que dans la régence de Tunis, pendant un séjour de trois années; ils ont été puisés dans une fréquentation continuelle des habitants de ces deux pays.

« Les faits relatifs à chaque localité ont été obtenus, presque toujours, de gens nés dans la localité; les faits relatifs au commerce ont été obtenus des négociants eux-mêmes.

« Ce serait donc en vain que l'on chercherait ailleurs les documents consignés ici : ils ne sont écrits nulle part. Ils existaient dispersés dans quelques centaines de têtes, d'où l'auteur les a extraits pour les réunir et les comparer. »

A côté de M. Carette sont venus se placer les auteurs d'un livre fort curieux, intitulé le *Sahara algérien*, dont ils vont nous donner le complément sous le titre qui figure en tête de cet article<sup>1</sup>. L'ouvrage va paraître.

En attendant que nous en fassions l'analyse, nous en extrairons un épisode qui montrera à nos lecteurs que cette nouvelle production, digne de la première, répondra amplement aux éloges qui en ont été faits. Ce récit est de la nature la plus dramatique.

## LES TOUAREUG.

Dans ce pays désolé, vivent sous des gourbis ou sous des tentes en peaux tannées du soudan, les Soukemaren, fraction de Touareug, de sang très-mêlé, et tenus, pour cette raison, en grande infériorité par les Djouad (nobles) du Djebel Hoggar. Pour tout costume, ils ont la chachia, une espèce de caban en peau de chèvre, et de misérables haïks. Quelques chameaux, des ânes et des chèvres

<sup>1</sup> 1 vol. in-8 de 500 pages, édité par la *Librairie centrale des Chemins de fer* que dirige si habilement M. N. Chaix.

sont tout ce qu'ils possèdent ; grands chasseurs, ils passent des mois entiers dans la montagne à courir la gazelle, le begueur el ouhache et le lerouy, dont la chair, fraîche ou séchée, fait leur constante nourriture avec le lait de leurs maigres troupeaux, un peu de grains et des dattes qu'ils rapportent du Tidikeult, où ils vont vendre les dépouilles d'autruche et les autres produits de leur chasse. Cependant, leurs seigneurs du Djebel Hoggar leur prêtent quelquefois des maharis pour aller en ghrazia, mais à la condition de prélever la meilleure part du butin.

Les Soukemaren sont en état d'hostilité permanente avec les Berbères des montagnes de l'Ouest ; si le hasard les conduit au même puits dans leurs chasses vagabondes, il est rare que les armes ne soient pas tirées et les combats antérieurs ont alors d'atroces représailles.

Le chef de la tente où nous étions arrêtés nous a ainsi raconté la mort de son père, le chikh Badda, tué dans une rencontre avec les Aït Dezdegue <sup>1</sup>.

Chikh Badda et sept ou huit de ses amis, montés sur leurs meilleurs chameaux, et suivis de leurs slouguis <sup>2</sup>, étaient à la chasse. Sortis pour une course du fedjer au moghreb <sup>3</sup> seulement, ils s'étaient laissé entraîner par d'heureuses rencontres, et, depuis six jours, ils battaient les ravins et les plaines de l'Ouest, se désaltérant aux puits communs et vivant de leur gibier. Un matin qu'ils avaient levé douze ou quinze gazelles, chacun s'en choisit une, lança sur elle son slougui, et la courut où Dieu voulait qu'elle allât. En un instant, tous disparurent dans l'espace, imprudemment éparpillés et séparés les uns les autres par les sinuosités du terrain.

Vingt cavaliers des Aït Dezdegue chassaient eux-mêmes dans les dernières ramifications du Djebel Mouydir, et le malheur emporta chikh Badda sur leur passage. En un instant, il fut entouré.

<sup>1</sup> Dans la langue berbère, le mot Aït veut dire *fil*s, enfant : c'est l'Ouled et le Béni des Arabes.

<sup>2</sup> Levriers.

<sup>3</sup> Du point du jour au coucher du soleil.

— Où sont tes troupeaux ? lui demanda le chef des Berbères.

— Mes troupeaux sont autour de ma tente, à deux journées d'ici, dans la montagne.

— Et tes compagnons ?

— Je suis seul avec ma tête.

— Tu mens, chien ; mais le bâton fera parler ta langue ; descends de ton chameau.

— Je ne suis point un menteur, je suis seul avec ma tête, reprit le généreux chikh ; car il ne voulait point livrer ses amis au danger. Et, sans que son calme visage trahit son âme, il fit accroupir son chameau et en descendit. — Me connais-tu ? demanda-t-il ensuite au Berbère.

— Tu es un chien des Soukemaren et notre ennemi ; c'est tout ce que je veux savoir.

— Ce que tu ne sais pas, c'est que je ne suis point de ceux que l'on bâtonne. As-tu entendu parler de chikh Badda ? Tue-le, car il est dans ta main, mais ne le traite pas comme un esclave !

— C'est toi, maudit ! qui, l'été dernier, nous as fait tuer cinq hommes à Bîr-el-A'rib<sup>1</sup> ; que leur sang retombe sur ta tête.

— Un instant, seigneur, dit un des cavaliers en relevant précipitamment l'arme de son chef appuyée déjà sur la poitrine du vieux Touareug ; ne vaudrait-il pas mieux retenir cet homme avec nous et imposer sa tête, plutôt que d'émouvoir par sa mort la vengeance dans sa tribu ?

Cet avis, approuvé par les uns, débattu par les autres, fit hésiter un moment le chef de la bande. — Les Aït Dezdegue sont assez forts pour ne pas craindre les Soukemaren ! s'écria-t-il enfin. — Et, d'un coup de fusil, il étendit chikh Badda sur le sable.

Les amis du malheureux chikh le cherchèrent et l'appelèrent vainement ce jour-là et le lendemain ; quand

<sup>1</sup> Le puits des A'ribs. La tribu des A'ribs campe à l'extrémité sud du Désert marocain. Le puits dont il est parlé doit être situé assez loin de leur territoire en revenant vers l'Est.



ils revinrent à sa tente, son slougui, depuis longtemps déjà, y avait apporté l'inquiétude.

Le dernier espoir était que le chien aurait perdu son maître, et que le maître se serait égaré.

Toute la jeunesse en armes, guidée par les six chasseurs, se mit en quête dans la plaine et dans les broussailles, et le corps de chikh Badda fut enfin trouvé où il avait été tué. Les hyènes et les chacals l'avaient à moitié rongé, mais on le reconnut à sa barbe blanche; car les Berbères ne coupent point la tête aux morts. Les traces des chevaux et leur direction vers l'Ouest indiquaient assez quels étaient les meurtriers.

Un mois après, à force de recherches, le fils de chikh Badda connut tous les détails de cette scène et quel était celui qui avait tué son père.

« Tu as trouvé dans la plaine, lui écrivit-il, un chikh à barbe blanche qui ne songeait qu'à la chasse, et qui n'était pas armé en guerre, pourquoi l'as-tu tué? Celui qui, chez nous, n'est pas trouvé l'arme à la main ne doit point mourir, mais puisque tu as oublié tous les usages de nos ancêtres; je serai plus noble que toi : je t'en préviens, si grand que soit ton ventre<sup>1</sup>, toi vivant, je le remplirai de pierres. Je l'ai juré par le péché de ma femme. »

Le courrier qui porta cette lettre au chef des Aït Dezegue put donner une indication précise du lieu de campement de la tribu, et le fils de Badda partit aussitôt avec trente cavaliers vêtus comme les femmes des Berbères et montés sur leurs meilleurs chameaux. Arrivés à une certaine distance du douar, ils firent coucher leurs maharas dans un ravin, se dispersèrent sur un petit espace, et, courbés à terre comme des femmes qui ramassent de l'herbe et du bois, ils s'avancèrent lentement vers la tente isolée de l'assassin; leur déguisement était si fidèle, qu'il leur cria lui-même plusieurs fois : — Hé ! les femmes, ne coupez donc pas d'herbe si près de mes chameaux ! »

<sup>1</sup> On dit proverbialement des voleurs qu'ils ont le ventre large, pour désigner leur insatiabilité.

Peu à peu les fausses travailleuses l'entourèrent, et, à un signal donné, se jetèrent sur lui. L'heure était bonne; presque tous les hommes du douar étaient à leurs travaux, et avant que les cris de guerre les eussent rappelés, leur chef était bâillonné, attaché comme un sac sur un mahari, derrière un Soukemaren, et emporté dans la direction du Djebel Mouydir.

La nuit venue, on fit une halte de quelques heures; et, quand la lune se leva, on reprit la route pour ne plus s'arrêter qu'à l'endroit où chikh Badda était enterré. Le prisonnier fut alors mis à terre, couché sur le dos, les jambes et les bras attachés à quatre piquets; on lui fit avaler ensuite une eau dans laquelle avait bouilli du *sikhrane*, et cette boisson l'endormit si profondément, qu'on put, sans l'éveiller, lui fendre le ventre avec un couteau, le remplir de cailloux, et recoudre la blessure avec une aiguille à raccommoder les outres.

La douleur enfin l'éveilla; il se tordait sur le sable comme un serpent à qui l'on a cassé les reins.

— Je t'ai rempli le ventre ainsi que je te l'avais promis, lui dit le fils de chikh Badda; va-t'en maintenant si tu veux. — Mes serviteurs, détachez-le.

Le malheureux, m'a-t-on assuré, eut la force de s'en aller assez loin pour qu'on le perdît de vue; mais on le retrouva, le lendemain, mort auprès d'un buisson. Il avait été assez courageux pour couper la lanière de cuir dont on avait cousu son ventre, ainsi que l'attestaient son couteau sanglant, ses mains ensanglantées et ses entrailles répandues sur les deux lèvres de sa plaie béante.

---

# FRANCE.

## ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

Le 22 avril une députation des élèves réunis de l'École nationale et spéciale des langues orientales et du Collège de France s'est rendue auprès du ministre de l'instruction publique pour lui remettre un Mémoire discuté entre eux. La voie diplomatique est complètement changée en Orient; le manifeste de Lamartine aux puissances étrangères nous promet un rayonnement pacifique des libertés, et nous croyons aussi que les élèves capables doivent être appelés à propager efficacement la marche de nos idées démocratiques et civilisatrices en Asie. D'ailleurs la colonisation de l'Algérie leur ouvre encore une carrière féconde et certaine par l'enseignement multiplié des deux langues.

Voici du reste le discours que M. Emmanuel Latouche, l'un des commissaires, a prononcé :

« MONSIEUR LE MINISTRE ,

L'Orient nous rouvre ses portes, et notre École revient à la pensée première de son institution.

Fondée le 10 germinal an 3 de la République, elle reçut pour principale destination de servir les grands intérêts de la diplomatie et du commerce. Vous savez, monsieur le ministre, combien le nom de Silvestre de Sacy la rendit célèbre en Europe et jusque dans l'Orient! Tous les savants, tous les philologues de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie, accouraient chez nous pour entendre le Maître habile, et l'empereur de Russie lui demandait des élèves qui allaient créer à Saint-Petersbourg le premier Institut oriental.

Depuis lors, privée de l'appui que lui prêtait auprès du gouvernement l'influence littéraire et politique de M. de Sacy, notre École est tombée dans une sorte de défaveur et d'oubli, et pourtant cet oubli n'est certes point mérité, puisque nous possédons des Maîtres qui continuent notre réputation européenne; les Burnouf, les Caussin de Perceval, les Quatremère, les Reinaud, et d'autres encore....

Mais le gouvernement ne s'est jamais assez vivement préoccupé des premiers besoins de l'École et surtout des élèves. Une ordonnance de réorganisation rendue en 1838 sembla vouloir faire quelque chose pour nous, et nous donner des titres et des garanties d'avenir; mais elle ne reçut pas même un *commencement d'exécution*. Nous fûmes de nouveau abandonnés, tandis qu'à nos côtés, l'école des Chartes, moins ancienne que la nôtre, bien moins nécessaire aujourd'hui, a tous les avantages possibles : un beau local, des Répétiteurs, une Bibliothèque, des pensions et des positions honorables assurées à ceux des élèves qui ont su les mériter.

Ouvriers de l'intelligence, dans un ordre d'études spéciales que tout gouvernement fort et démocratique doit protéger, parce qu'il offre le moins de facilités de publication et de ressources littéraires, nous venons devant vous, monsieur le ministre, revendiquer le droit et la récompense que la République a promis au travail; nous venons redemander les diplômes et les positions qu'on nous dénie depuis dix ans! Loin de nous de vouloir imposer de nouvelles charges à la République; si la République est pauvre, nous partagerons sa pauvreté; simples et indépendants d'esprit et de vie comme des Arabes, ce que nous réclamons ici surtout, ce sont des avantages promis, des titres acquis, achetés par des travaux spontanés, sérieux, patients, utiles.

Tous nous brûlons de faire quelque chose pour la République et notre chère colonie d'Afrique, en vous laissant le temps et l'heure de nous récompenser; tous nous voulons nous rendre utiles, parce que tous aussi, dans la mesure de nos facultés et de nos connaissances, nous nous sentons capables, sous votre protection et

avec le concours de quelques-uns de vos collègues, de venir en aide à la politique, au commerce, à la littérature et surtout à la colonisation de l'Algérie par l'enseignement multiplié des langues orientales. L'Algérie, dont toute la section de l'instruction publique doit revenir dans votre ministère, vous impose une grande et glorieuse mission : nous demandons d'en être les apôtres dévoués.

Assez longtemps nous avons été dépouillés de nos titres et de nos places par les étrangers et les privilégiés, il est temps que la République fasse la part de tous et respecte les droits et le travail de chacun. Au nom de l'esprit de nationalité qui fait les grands Etats, au nom du passé glorieux qui illustra notre Ecole, nous vous demandons de faire justice à nos réclamations. Nous vous prions de peser avec votre bienveillante attention les réformes que nous avons l'honneur de vous soumettre dans un Mémoire suivi d'un projet d'ordonnance discuté entre nous et que nous vous présentons.

Nous en appelons à vous, citoyen ministre et homme de lettres : enfant d'une révolution qui fonda notre École, fils du célèbre Carnot, le grand réformateur, c'est à vous qu'il appartient de réorganiser immédiatement notre Ecole et de lui donner une constitution en harmonie avec les besoins et le mouvement libéral et civilisateur qui s'opère maintenant en Europe, et va de proche en proche remuer tout l'Orient.

Il y aura justice pour nous, économie pour la République, les affaires seront mieux gérées, et nous contribuerons pour notre part à ce que la France reprenne enfin pacifiquement et glorieusement, à la tête des nations, son antique et brillante couronne de science et de civilisation. »

Le ministre a répondu :

« Je vous remercie, messieurs, des sentiments pleins de bienveillance que vous exprimez à mon égard, des espérances que vous fondez sur moi. Personne n'est plus pénétré que je le suis de l'importance des langues

orientales; j'y ai pris d'autant plus d'intérêt que j'ai longtemps résidé en Allemagne, où elles sont cultivées avec ardeur et où l'on rend pleine justice aux nombreux et immenses services que la France leur a rendus. J'y ai vu beaucoup de jeunes gens venir achever chez nous les études qu'ils avaient commencées dans leur patrie.

Quant aux points sur lesquels vous attirez plus particulièrement mon attention, résumons-les. Il s'agirait pour l'Ecole d'avoir un local et un matériel plus en rapport avec le développement qu'elle est appelée à prendre, d'avoir des répétiteurs et un plus grand nombre de répétitions, puis ensuite de l'organiser de manière à ce qu'elle offre un avenir assuré à ceux qui en suivent les cours. Vous me demandez de leur rouvrir une carrière qui leur a été fermée, celle des consulats. Il ne m'appartient pas seul, vous le savez, de décider une telle question; mais je m'en occuperai, soyez-en sûrs, avec celui de mes collègues que cela concerne, et je demanderai même aux autres tout l'appui qu'ils pourront me prêter dans le but de répondre à des exigences dictées par un sentiment dont j'apprécie toute l'élévation. Quant à ce qui me regarde plus spécialement, vous pouvez compter que je lirai votre Mémoire avec soin et que j'y répondrai de manière à satisfaire aux justes espérances que doivent concevoir pour leur avenir ceux qui se livrent aux laborieuses et ingrates études dont l'Ecole des langues orientales est le premier foyer. »

---



## ACTES

### DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

#### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

*Séance du 14 avril 1848.* La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Jules Cloquet, vice-président.

MM. de la Moskowa, membre titulaire, et de la Ferronays, vice-président, prient la Société d'accepter leur démission.

MM. Chodzko (Alexandre), secrétaire des procès-verbaux, et Formiggini, obligés, par suite des événements, de se rendre l'un en Italie, l'autre en Pologne, déposent sur le bureau leurs diplômes de *membres titulaires* de la Société. Ces deux messieurs, sur la demande de MM. J. Cloquet et d'Eschavannes, sont à l'unanimité nommés *membres correspondants*, ce qui leur permettra d'être toujours utiles à leurs collègues.

*Présentation.* — MM. Onffroy et de la Roche-Pouchin présentent comme candidat au titre de membre correspondant le h'adj A'bd-El-Hamid-Bey, voyageur en Asie et en Afrique, résidant à la Mekke.

*Lectures.* — Il est donné lecture par M. de Schulemburg d'un mémoire intitulé *du Dialogue chez les Anciens et les modernes, et particulièrement chez les Orientaux*, par M. Alexandre Timoni, membre correspondant.

Une discussion s'engage au sujet de la colonisation de l'Algérie.

M. le docteur Pouzin fait remarquer que la colonisation, déjà si lente dans sa marche, est dans une situation encore plus fâcheuse depuis les événements de Février; on peut la regarder en ce moment comme complètement arrêtée, et il semble même qu'il n'y ait plus à s'en occuper. Il n'y a d'ailleurs moyen d'arriver à aucuns résultats sans l'appui du gouvernement et le secours de capitaux et de capitaux considérables. Sous l'administration du général de Rovigo, un certain nombre de Polonais, ayant à leur tête le prince Mirks, essayèrent de fonder un grand établissement; ils avaient de

grands capitaux ; en moins d'un an tout fut mangé , et l'essai échoua complètement. Les malheureux colons se trouvèrent réduits à la misère. On cite M. Fortin d'Ivry, qui a réussi, parce qu'il a engagé de fortes sommes dans sa tentative. Sa réussite tient sans doute aussi à d'autres causes peu ordinaires, car les colons polonais dont je viens de parler pouvaient disposer de 3 à 400,000 fr.

*M. de Pommereu* pense que l'on devrait surtout s'attacher, en Algérie, à la greffe des oliviers sauvages qui sont en grand nombre. Cette spéculation paraît avoir fort bien réussi dans quelques-unes des îles de la Grèce.

*M. le docteur Pouzin.* — S'il fallait juger de cette culture par quelques tentatives, elle serait peu engageante. A Kouba, M. le baron Vialar l'a entreprise et n'a obtenu aucun résultat.

On fait de l'huile passable avec les olives sauvages, quand on a soin de trier les fruits, d'enlever ceux qui sont gâtés et que la pression du pressoir n'est pas trop forte. Je pense que, si l'on avait pris les mesures nécessaires pour développer la culture du coton, on eût obtenu de bons résultats.

MM. J. Cloquet, de la Roche-Pouchin, de Schu-  
lemburg, de Pommereu, présentent à ce sujet quel-  
ques autres observations.

*M. le docteur Cloquet* ajoute : Ce qui manque surtout en Algérie, ce sont les cours d'eau, et l'un des premiers soins du gouvernement devra être de s'occuper du reboisement du pays ; il faut l'encourager par tous les moyens.

La séance est levée à dix heures et demie.

*Séance du 26 avril.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. H. Horeau, trésorier honoraire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est lu et adopté. Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Victor Schœlcher, par laquelle il remercie la Société de l'envoi du Mémoire sur les moyens d'organiser l'émancipation des esclaves dans les Antilles françaises<sup>1</sup>. « Je crains, dit M. Schœlcher, que la Société ne se soit

<sup>1</sup> Ce Mémoire sera publié dans le prochain numéro de la *Revue*.

méprise sur les termes de la lettre par laquelle je lui demandais de s'occuper plus particulièrement de l'esclavage en Orient. »

Cette lettre donne lieu à quelques remarques faites par les membres présents, et il est arrêté que la commission chargée du premier travail reprendra ses travaux en s'occupant de l'esclavage au point de vue oriental. M. le secrétaire général est chargé, dans ce but, d'écrire à M. Walon, auteur d'un ouvrage sur l'histoire de l'esclavage ancien.

*Admissions.* — Le h'adj A'bd el Hamih Bey, présenté dans la dernière séance, est admis comme membre correspondant de la Société.

Par suite de la démission de deux des membres du bureau, il est procédé à la nomination d'un vice-président et d'un des quatre secrétaires des procès-verbaux.

Après un tour de scrutin, M. le docteur Pouzin, membre de la commission de publication, est proclamé vice-président de la Société, et M. Louis Leclerc, secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux. La nomination de ces deux messieurs, entraînant la vacance des deux fonctions qu'ils occupaient antérieurement, exigeait qu'elle fût remplie. En conséquence, le scrutin est immédiatement ouvert pour leur donner à chacun un successeur.

M. le docteur Toyrac et M. de Schulemburg réunissent le plus de suffrages à cet effet et sont, en conséquence, reconnus, le premier membre de la commission de publication, et le second membre de la commission de correspondance.

M. Mac Carthy donne lecture de quelques parties d'un travail sur les îles Açores, qui a été publié dans l'*Univers Pittoresque* de M. Didot, volume des îles d'Afrique.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le secrétaire général,

O. MAC CARTHY.

# ABOLITION DE L'ESCLAVAGE



COLONIES FRANÇAISES.

DES MESURES A PRENDRE POUR L'ÉMANCIPATION.

Le ministère de la marine, s'occupant de réunir tous les matériaux relatifs à la question de l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, a bien voulu s'adresser à la Société orientale. La Société a nommé une Commission qui, par l'organe de M. Ch. Lavollée, lui a présenté le rapport suivant, adopté dans la séance du 24 mars 1848. Cette commission était composée de MM. Girou de Buzareingues, Bellet, d'Escayrac, Le Serrec, Destrès et Ch. Lavollée, rapporteur.

La question de l'émancipation des noirs dans les colonies françaises, si longtemps étudiée et débattue, vient de faire son dernier pas : la voici, enfin, arrivée à solution.

En proclamant par toute la France les trois principes de liberté, d'égalité, de fraternité dans leur application la plus large, le gouvernement nouveau ne pouvait oublier que l'esclavage habite encore quelques portions éloignées du territoire national; que la voix de la République devait être portée immédiatement par-delà les mers pour y appeler toute une race d'hommes à la liberté.

Aussi, un des premiers actes du gouvernement provisoire a-t-il été de décréter l'abolition de l'esclavage.

Des difficultés financières et politiques avaient retardé jusqu'ici l'accomplissement de ce grand acte, de cette réparation sociale. Ces difficultés subsistent et s'offrent à nous, aussi graves que par le passé, avec cette différence toutefois que, sous la monarchie, la paresse

naturelle des institutions permettait à l'Etat d'attendre et de se reposer presque à loisir en présence de l'obstacle; tandis que, sous le gouvernement républicain, la logique rigoureuse et impatiente du principe a brisé l'obstacle dès le premier jour, en laissant au lendemain la tâche de maintenir, d'organiser le droit sur les ruines de l'illégalité détruite.

L'émancipation étant définitivement proclamée, les embarras reparaissent non plus devant, mais derrière nous; il faut nous retourner pour les combattre.

Des intérêts complexes se trouvent engagés dans la question telle qu'elle est aujourd'hui posée :

*Dans les colonies*, l'intérêt des deux races;

*Dans la métropole*, l'intérêt de l'industrie, du commerce et de la marine nationale.

Enfin, au-dessus de ces intérêts d'un ordre matériel, ceux de la civilisation, de la morale et de la vraie liberté.

L'émancipation affectera nécessairement, soit en bien, soit en mal, ces divers intérêts, qui, sous certains points de vue, se contredisent et se combattent: il importe d'atténuer, autant que possible, le mal et de féconder le bien.

Avant d'étudier avec détail les résultats de l'émancipation, nous avons hâte de vider la question d'*indemnité*.

En principe, l'indemnité est-elle due ou n'est-elle pas due aux colons dépossédés de leurs esclaves par la liberté?

Dans notre opinion, l'indemnité est due.

Les partisans de l'opinion contraire s'appuient sur la loi naturelle qui ne reconnaît point l'esclavage: ils soutiennent que les droits de l'humanité et de la liberté sont imprescriptibles, et que les colons, après avoir bénéficié, pendant plus de deux siècles, d'une illégalité monstrueuse, ne sauraient être considérés comme propriétaires d'un bien qu'ils ont usurpé; que les abus, quels qu'ils soient, doivent tomber d'eux-mêmes devant les progrès du temps et les protestations, souvent tardives, de la morale, mais non se racheter.

Nous ne contestons pas ces principes : nous en repoussons les conséquences.

Les pures inspirations du droit naturel n'ont point suffi à la constitution des sociétés : chez tous les peuples, elles ont été plus ou moins altérées par un droit conventionnel qui, s'il n'est point toujours fondé sur la stricte justice, s'appuie du moins sur l'équité et la bonne foi. L'esclavage était un abus cruel, mais, tant qu'il a existé, il a été pratiqué en vertu de contrats réguliers, avec des formes prescrites et des conditions réglementées par les lois françaises. Le Code noir, promulgué sous Colbert, n'est-il pas la reconnaissance explicite et formelle du droit de propriété des blancs ? Tous les jugements rendus par les tribunaux depuis cette époque ne consacrent-ils pas l'existence d'une législation exceptionnelle qui imposait des devoirs en même temps qu'elle constituait des droits ? Nous pouvons réformer cette législation, mais en respectant les contrats particuliers qui se sont accomplis sous son empire et les droits qu'elle a créés. Les colons ont, de bonne foi, acheté et payé leurs esclaves : ils doivent être expropriés pour cause d'utilité sociale, mais non spoliés.

L'exemple de l'Angleterre semble, d'ailleurs, avoir suffisamment tranché ce point de droit. L'indemnité a été accordée dans les colonies anglaises. Nous demandons qu'il en soit de même dans les nôtres.

Comment sera payée cette indemnité ? sur quelles bases ? à quelles conditions ? — C'est une question qu'il appartient au gouvernement de résoudre, après avoir compulsé les faits, débattu équitablement les prix et consulté la situation des finances.

Il nous suffit d'avoir établi le droit des colons à l'*indemnité*.

Ce point éclairci, nous examinerons successivement les effets de l'émancipation, en tant qu'ils affectent les intérêts de la colonie ou de la métropole.

#### I. — *Intérêt des noirs.*

Le passage de l'esclavage à la liberté peut devenir fu-



reste au noir émancipé. Toute transition brusque, dans le corps social comme dans l'économie du corps humain, est entourée de graves périls.

Il importe donc de ménager cette transition, dans l'intérêt des noirs autant et plus peut-être que dans l'intérêt des blancs.

La liberté serait un don stérile, si elle était abandonnée, dès les premiers pas, aux écarts de l'ignorance et au vagabondage d'une nature inexpérimentée. A peine libre, le nègre, livré à lui-même, retomberait sous le joug des passions brutales. En le rétablissant enfin dans la jouissance de ses droits, la République n'est pas à bout de tâche; il ne suffit pas qu'elle ait décrété d'enthousiasme l'abolition de l'esclavage, il convient désormais qu'elle forme des hommes libres, des citoyens.

Après l'émancipation, une *tutelle* est donc nécessaire.

La définition de ce nouveau genre de tutelle appliqué à toute une race doit être, autant que possible, clairement précisée.

L'apprentissage, pratiqué dans les colonies anglaises, n'était guère, à vrai dire, qu'une continuation plus ou moins affaiblie de l'esclavage, une marche lente et embarrassée vers l'indépendance complète. La liberté du nègre consistait plus dans les mots que dans les faits : aussi l'émancipation ne date-t-elle réellement que du jour où l'apprentissage a cessé. Il ne saurait y avoir de demi-esclavage pas plus qu'il n'y a de demi-liberté.

La *tutelle* ne serait donc, elle aussi, qu'une servitude déguisée, si elle n'était soigneusement placée hors des atteintes de l'arbitraire, si elle ne conciliait dans une juste mesure les droits du nègre récemment émancipé avec les obligations imposées à toute organisation sociale, c'est-à-dire la liberté avec l'ordre.

Le travail est le fondement de toute société, la première condition de l'ordre. La nature l'impose à l'homme, et la loi au citoyen. Le nègre peut donc être *obligé* au travail, sans que sa liberté soit en péril, du moment qu'il reçoit un salaire proportionné au service rendu. La *tutelle* ne fera donc qu'user de son droit, au nom de la société et dans l'intérêt même du nègre, en régle-

mentant, par voie équitable, les formes et les conditions du travail dû par le pupille.

Voilà pour le présent, pour l'âge de minorité.

Mais le tuteur doit surtout se préoccuper de l'avenir. Par de libérales mesures destinées à propager les principes de l'instruction et de la morale, il préparera le nègre à l'exercice complet et personnel de l'indépendance et à la pratique raisonnée des devoirs que la société impose.

En résumé : droit pour le tuteur d'exiger une certaine somme de travail ;

Droit pour le pupille d'être instruit et élevé à la hauteur de sa nouvelle condition.

Telle est la définition de la *tutelle* qui, selon nous, doit remplacer immédiatement l'esclavage dans nos colonies.

Nous exposerons plus loin les mesures d'application compatibles avec cette définition de la tutelle.

Les objections, sans doute, ne manqueront pas.

Nous sommes loin du temps où certains physiologistes classaient le nègre au-dessous de l'homme, dans l'échelle des êtres, et le mettaient en quelque sorte hors la loi ; c'était une justification savante de l'esclavage, un mensonge intéressé dont les idées modernes ont fait justice.

Cependant si les races nègres sont aujourd'hui complètement réhabilitées, si, en les émancipant, le gouvernement français les appelle au partage de l'égalité et de la fraternité républicaines, du moins il faut reconnaître que l'esclavage a perverti leurs instincts et dégradé leur âme ; que, *de fait*, elles sont de beaucoup inférieures à la race blanche, tant pour les travaux de l'intelligence que pour les conseils réfléchis de la raison.

En conséquence, certains esprits sont portés à penser que la liberté du nègre affranchi ne sera jamais qu'illusoire, liberté de théorie et de sentiment, non de pratique.

Nous ne saurions nous associer à ces idées de découragement ; ce serait donner raison aux classifications

physiologiques des siècles passés. Les races noires sont perfectibles, et, lors même que l'on invoquerait contre elles de tristes précédents, par exemple Saint-Domingue, on ne devrait pas, dès à présent, condamner à jamais leur avenir. N'a-t-on pas vu, parmi les races blanches, des nations dégradées et avilies se relever après un long oubli d'elles-mêmes et de leurs droits? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi des races noires, surtout avec les secours d'une tutelle intelligente et sous les inspirations d'une liberté sagement ordonnée?

On reproche au nègre son ignorance, ses instincts brutaux, sa paresse, l'absence des sentiments de famille; on doute qu'il soit possible de corriger ces vices invétérés et comme identifiés à sa nature; et pourtant, il nous semble inutile d'insister pour établir que ces vices, résultats d'une condition sociale tristement exceptionnelle, sont destinés à disparaître, lentement sans doute, avec l'esclavage qui les a produits et développés.

Ainsi, dans l'intérêt des noirs, nous pensons que la tutelle, dans le sens où ce mot a été expliqué ci-dessus, doit suivre l'émancipation; que le travail peut être rendu obligatoire pour le nègre, moyennant salaire; que le gouvernement est tenu de pourvoir, par de larges sacrifices, à l'instruction, à la moralisation de la race émancipée. Si, dans l'application, on méconnaît ces principes qui appellent un ensemble de mesures et d'institutions dont le détail sera présenté plus loin, l'émancipation ne sera qu'un leurre, et la liberté qu'un vain mot.

## II. — *Intérêt des colons.*

Nous avons placé en première ligne et examiné d'abord l'intérêt des noirs. C'était justice; l'émancipation a été décrétée pour eux.

Mais, dans un autre ordre d'idées, l'intérêt des colons est également respectable; il appelle, en ce moment surtout, la sollicitude du gouvernement.

Lors même que l'indemnité serait calculée sur les bases les plus larges, elle ne représentera pas pour le

colon une valeur égale à celle des nègres qui travaillaient autrefois sur son habitation.

Aux colonies, la richesse d'un propriétaire ne se mesure pas au nombre d'hectares qui composent son domaine, mais au nombre d'esclaves employés à la culture.

Les bras sont le principal, la terre n'est que l'accessoire.

Du moment qu'on enlève au colon son atelier de nègres, par l'émancipation ou autrement, on l'empêche de produire et on le ruine. Les capitaux ne remplacent point les bras.

Il est donc équitable et même juste de tenir compte de la situation exceptionnelle de nos colons et de veiller à ce que le droit des nègres à la liberté ne porte point un trop grave préjudice au droit de propriété des blancs.

Deux moyens se présentent : d'une part, utiliser les éléments qu'offrait l'esclavage et organiser le travail libre par les noirs émancipés ; d'autre part, introduire, par l'immigration, de nouveaux éléments et demander à l'étranger le supplément de bras nécessaire.

C'est ce qui a été pratiqué dans les colonies anglaises, et pourtant, disons-le d'abord, ces colonies ont dû passer par de rudes épreuves. Après douze ans environ, le travail que leur a enlevé l'émancipation n'a pas encore été remplacé.

Nous avons déjà exprimé l'opinion que les nègres, après leur affranchissement, pouvaient être soumis à la loi du travail ; mais il y a lieu de penser que, dans les premières années au moins, la production sera gravement affectée. L'expérience anglaise prouve d'ailleurs (sans qu'il soit besoin de citer les chiffres) que la production coloniale s'est brusquement ralentie pendant la période d'apprentissage et qu'elle se relève avec peine, depuis la période de liberté complète, malgré les remèdes énergiques apportés à cet état de choses tant par les planteurs que par le gouvernement.

On peut ranger en trois catégories les noirs des colonies :

1° Les noirs domestiques, attachés au service de l'habitation;

2° Les noirs exerçant un métier ou une industrie quelconque pour le compte de leur maître;

3° Les noirs *de pelle*, ou employés à la culture.

L'émancipation ne modifiera que faiblement la condition des noirs appartenant aux deux premières catégories. Les noirs domestiques ne quitteront pas l'habitation de leurs maîtres, où ils sont en général fort humainement traités. Ce fait honorera les colons et les vengera, mieux que toute autre apologie, des attaques passionnées dont ils ont été l'objet dans la métropole. On a exploité contre eux l'horreur qu'ont inspirée les récits de traitements barbares infligés aux nègres sur telle ou telle habitation; mais ceux d'entre nous qui ont visité les colonies se plaisent à leur rendre ce témoignage que l'immense majorité des maîtres s'applique à améliorer le sort des noirs, et mérite, sous ce rapport, l'estime des abolitionistes les plus décidés. Cela ne justifie certainement pas l'esclavage, mais doit être dit pour la justification des colons.

Les noirs exerçant un métier ou une industrie continueront de résider dans les villes où ils travailleront pour leur compte. Leur intelligence, leur habileté manuelle répondent suffisamment aux doutes souvent exprimés sur l'incapacité naturelle et le défaut d'appétit de la race noire. Dans nos colonies, tous les ouvriers sont des nègres, et une grande partie est parvenue à se racheter au moyen du pécule.

Nous le répétons, les nègres domestiques et les nègres d'industrie conserveront, après l'émancipation, leur ancien état et leurs habitudes de travail.

Il n'en sera pas de même de la classe la plus nombreuse et la plus utile, des nègres *de pelle*.

Le travail auquel ces nègres sont assujettis, au milieu d'un champ de cannes, loin de l'influence civilisatrice des villes et sous la discipline rigoureuse de l'esclavage, les abrutit à la longue et les transforme en véritables machines. Devenus libres, ils désertent les ateliers et les cultures, et seront tentés de s'abandonner à leurs in-

stincts de vagabondage; ils ne verront dans la liberté que la paresse. Cependant les colonies auront plus que jamais besoin de leurs bras.

Les nègres de pelle seront les plus utiles, s'ils travaillent; les plus dangereux, s'ils ne travaillent pas. C'est donc sur cette classe que doit être plus particulièrement appelée la vigilance du gouvernement.

Sans espérer qu'un résultat immédiat suivra les plus sages mesures, il est permis de penser que l'appât d'un salaire, l'instinct de la propriété, les bienfaits de l'instruction et une loi sur le vagabondage pourront un jour attirer les noirs au travail et les contenir dans le devoir.

Quoi qu'il en soit, leur émancipation portera, dans l'origine, un rude coup à la production coloniale.

Pour combler ce déficit inévitable de bras, nous avons proposé les ressources de l'*immigration*.

L'immigration, dans les colonies anglaises, où elle est pratiquée aujourd'hui sur une large échelle, s'alimente au moyen des Chinois, des Indiens ou Coulis et des habitants de Madère (ces derniers pour les Antilles).

Nous aurons les mêmes ressources, en y ajoutant les Malgaches qui ont déjà été introduits avec quelque succès à Bourbon. Peut-être le gouvernement anglais s'opposera-t-il à l'émigration des Indiens du Bengale, qui seuls ont été reconnus aptes aux travaux de la culture. Sur les réclamations des sociétés abolitionnistes de Londres, toujours prêtes, dans l'aveuglement de leurs passions philanthropiques, à donner la chasse aux colonies, on a déjà dû renoncer en partie à l'introduction des Coulis dans l'île Maurice.

Les Chinois ont peuplé de leurs émigrations la plupart des îles de l'archipel indien. On les trouve établis dans les Philippines, dans les îles de la Sonde, à Singapour; depuis quelques années ils se sont aventurés au-delà des détroits et ont débarqué à Maurice, à Bourbon, au Cap et même aux Antilles et à la Guyane. En ce qui les concerne, l'épreuve est faite.

Cette épreuve ne leur a pas été de tous points favorable. L'habileté des Chinois dans les travaux de la



culture est proverbiale et n'a plus besoin d'être vantée ; mais, malheureusement, ce n'est point la classe des agriculteurs qui émigre. La plupart viennent des villes d'Amoy, dans la province du Fokien, ou de Canton. Ils partent de leur pays, chassés par la misère et prêts à s'engager pour toute espèce de travaux, mais avec l'intention secrète de se livrer plus tard aux opérations du négoce. Ils n'ont peut-être jamais de leur vie manié la bêche ni conduit la charrue. Aussi, une fois arrivés dans la colonie pour laquelle ils se sont engagés, ils se hâtent de quitter la campagne et de rentrer dans les villes où ils fondent de modestes boutiques qui, en peu de temps, font une rude concurrence au commerce indigène. Dès que les Chinois se sont établis quelque part, on peut être sûr qu'à la longue ils accapareront les capitaux et les affaires. Leur présence devient alors une calamité pour le pays. Telle est l'histoire de leur immigration à Manille, à Batavia et déjà même à Maurice.

L'exemple des colonies étrangères doit nous servir de leçon. Il y aurait danger à introduire brusquement à Bourbon une colonie chinoise. Ce serait pour l'émancipation une difficulté de plus. Il importe de réserver autant que possible aux nègres affranchis les branches d'industrie ou de commerce que ceux-ci exploiteraient avec profit.

Les Malgaches ne présentent pas les mêmes embarras. A mesure que nos relations se développeront sur la côte de Madagascar, leur introduction à Bourbon deviendra facile et peu coûteuse. Le gouvernement de Bourbon doit porter toute son attention sur ce point.

Zanzibar fournirait également de bons travailleurs à des conditions avantageuses.

Nos colonies des Antilles sont moins heureusement placées que Bourbon pour les ressources de l'immigration. Les Anglais ont fait de grands sacrifices pour faciliter l'introduction des Chinois, et, en dernier lieu, des Madeirains. Ceux-ci sont déjà en assez grand nombre à la Guyane; ils pourraient être également attirés dans nos Antilles.

Cette question de l'immigration mérite d'être mûre-

ment étudiée. C'est, il faut bien le dire, la dernière planche de salut pour nos colonies. Sous le régime de l'esclavage, les bras ne suffisaient pas; l'émancipation doit encore en diminuer le nombre. Que deviendraient les colons, s'il n'était apporté de prompts et énergiques remèdes à cette pénurie de travailleurs, qui paralyserait toute production et laisserait infécond le capital de l'indemnité?

Il faut que le gouvernement rende d'une main ce qu'il retire de l'autre; qu'après avoir proclamé l'abolition de l'esclavage, il encourage directement l'immigration. A cette condition seulement l'indemnité sera complète et l'intérêt des colons sauvegardé.

### III. — *Intérêt de la métropole.*

Les colonies sont une propriété nationale; il convient de ne pas les laisser dépérir.

Entre les colonies et la France, il existe des liens étroits formés par les intérêts de la navigation, du commerce, de l'industrie et resserrés par des obligations réciproques, par le crédit.

Quelques chiffres sont ici nécessaires pour faire apprécier exactement l'importance des colonies à esclaves dans l'ensemble de nos relations extérieures.

En 1846, d'après les tableaux de l'administration des douanes, les transports entre la France et les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, du Sénégal et de Bourbon, ont employé :

A l'entrée, 361 navires,	83,500 tonneaux	et	4,606 marins.
A la sortie, 525 »	121,500 »		6,601 »
Total... 886 »	205,000 »		11,207 »

Le chiffre de tonnage représente le neuvième de la somme totale des transports effectués, avec tous pays, sous pavillon français.

La prospérité de notre marine marchande, et, par suite, la force de notre marine militaire, sont donc ici fortement engagées.

Passons à l'examen des intérêts commerciaux.

En vertu du pacte colonial, les colonies ne peuvent

guère consommer que les marchandises fabriquées en France. Les cinq colonies à esclaves nous ont acheté, en 1846, pour 69 millions (commerce spécial).

En retour, elles ont expédié en France pour 57 millions et demi de produits, parmi lesquels le sucre figurait pour près de 50 millions de francs, représentant 78 millions et demi de kilogrammes.

L'ensemble de notre commerce avec ces colonies s'élève donc à 126 millions et demi de francs.

Ce débouché est pour nous des plus importants; il nous est assuré et ne nous oppose point de concurrence étrangère; il alimente le travail dans nos manufactures : ce n'est pas au moment où tant d'efforts sont tentés pour organiser et multiplier le travail en France, qu'il serait prudent d'amoindrir les bénéfices que l'industrie métropolitaine retirait de ses anciens marchés.

De plus, les relations d'affaires entre les colonies et la France ont rendu celle-ci créancière de fortes sommes qui seraient infailliblement perdues pour le capital industriel de la métropole, si la production des colonies à esclaves était trop gravement atteinte par l'émancipation.

La concurrence de plus en plus redoutable du sucre de betterave, dont la production s'élèvera, en 1848, à 70 millions de kilogrammes, refoule déjà les sucres de canne. N'oublions pas que la consommation de nos produits sur ces marchés lointains dépend entièrement du développement de la production coloniale <sup>1</sup>.

C'est ainsi que, dans l'émancipation, la question sociale qui mérite à coup sûr le premier rang se complique de questions politiques et commerciales, dont la

<sup>1</sup> Les chiffres qu'on vient de donner sur le commerce de nos colonies à culture, sont ceux des échanges directs avec la métropole tels que les établissent nos états de douanes. Or, comme ils représentent des valeurs *officielles* de 21 ans de date, on peut dire qu'ils exagèrent dans une certaine proportion la somme *réelle* des échanges. Mais, d'un autre côté, il faut tenir compte de 12 ou 15 millions d'affaires que nos colonies font soit entre elles, soit avec l'étranger, et qui ne figurent pas sur nos tableaux de douanes. Ces dernières opérations, si l'émancipation doit porter atteinte à la production et au commerce de nos colonies, auront nécessairement aussi à en souffrir.

solution intéresse à un degré presque égal les colonies et la métropole.

Emancipons les noirs, mais ne ruinons pas les blancs.

On a dit dans un autre temps : « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe. » Disons aujourd'hui : « Consacrons le principe, et conservons les colonies. »

Nous avons exposé impartialement les principes généraux qui doivent, selon nous, guider le gouvernement dans le grand acte de l'émancipation. Ces principes se résument en trois mots :

Justice pour les noirs ;  
Équité pour les colons ;  
Intérêt national.

Il nous reste maintenant à proposer les mesures qui nous paraissent être l'expression la plus exacte de ces principes, et à présenter l'ensemble des lois et des institutions destinées à assurer définitivement la liberté des noirs, tout en ménageant les autres intérêts.

L'exemple de l'Angleterre est sous nos yeux, nous lui ferons de nombreux emprunts, et nous profiterons de l'expérience. Si, pendant l'immortelle révolution de 1789, nous avons eu les premiers l'honneur de protester en faveur de la liberté humaine, sans distinction de couleur ni de races, l'Angleterre, nous devons le reconnaître, a devancé les autres nations dans l'application sérieuse de ce grand principe. Elle a cédé, disons-le hautement, non pas à de misérables calculs inspirés par des combinaisons commerciales, mais aux purs sentiments de la philanthropie ; et, s'il faut ici, comme dans la plupart des choses humaines, mesurer la générosité de l'œuvre et le mérite du bienfait en raison de la somme d'argent déboursée, l'émancipation a coûté à l'Angleterre 7 à 800 millions de francs, plus, la ruine ou tout au moins la décadence de ses plus belles colonies d'Amérique. Le gouvernement britannique, abordant le premier l'abolition de l'esclavage, a commis de graves erreurs ; il convient de faire un choix intelligent parmi ses mesures pour atteindre à moins de frais le même résultat.

I. — *L'esclavage est aboli dans les colonies françaises.*

II. — *Tout nègre émancipé sera obligé au travail, moyennant salaire.*

Cette condition, nous l'avons établi, n'est pas contraire à la liberté; mais pour qu'elle soit moins onéreuse au nègre, tout affranchi pourra choisir son maître, son atelier.

Les nègres qui ne voudraient pas faire partie d'un atelier particulier, seront tenus de travailler dans les ateliers du gouvernement, constitués comme le sont aujourd'hui déjà les ateliers *coloniaux*. Ils seront employés aux travaux d'utilité publique, aux routes, aux défrichements, et payés sur le budget de la colonie.

En entrant dans un atelier particulier, le nègre souscrira un engagement *d'une année* à partir de l'époque où commencent les travaux de la culture, de telle sorte que le colon ne soit pas exposé à être privé de ses travailleurs au moment de la récolte. Dans le même but, le salaire sera fixé, dans l'engagement, pour chaque jour de travail dans l'année.

L'engagement ne pourra être rompu de part et d'autre que sur une plainte motivée, soumise à l'approbation d'un conseil de patronage dont il sera question ci-après. Cette faculté de résiliation, par motif légitime, est une garantie indispensable du régime de liberté.

Quant au taux du salaire, un *minimum* sera fixé, représentant, pour les adultes, l'intérêt de l'indemnité allouée pour le rachat de chaque nègre. Au-dessus de ce *minimum*, les prix s'élèveront selon les lois de la concurrence. La concurrence est, dans l'ordre matériel, l'image de la liberté. Il faut la maintenir dans les colonies. Lorsque les nègres verront que le maître recherche les bons travailleurs, et accorde à ceux-ci des salaires plus élevés, ils se sentiront naturellement excités au travail, par l'émulation, par l'intérêt personnel, et comprendront peu à peu les idées de hiérarchie qui forment la base de toute société. Il importe, d'ailleurs, que l'intervention administrative soit limitée au strict nécessaire, et que, même au prix de quelques embar-

ras dans le principe, l'organisation nouvelle s'habitue à marcher seule dans les voies d'une parfaite indépendance. La surveillance de l'administration, quand elle descend dans les détails, est le plus souvent une gêne, et dégénère en abus; du moment qu'elle devient inutile, elle ne fait qu'ajouter aux faux frais de la production. Les Anglais, en voulant régler toute chose en matière d'émancipation, se sont heurtés à cet écueil, et, à en juger par nos mœurs, nous ne serions que trop disposés à les imiter sur ce point. Laissons les maîtres et les travailleurs, aux colonies comme dans la métropole, débattre librement leurs prix. Par la fixation du *minimum*, l'intérêt du nègre est suffisamment sauvegardé.

III. — *La durée de ce système de transition sera de dix ans.*

Dans les colonies anglaises, l'apprentissage, c'est-à-dire *le travail forcé*, a duré trois ans. L'expérience a démontré que ce délai ne suffisait pas. Il est vrai que les conditions imposées à l'apprenti étaient plus restrictives que celles dont nous proposons l'adoption, et que, dès lors, les habitudes de l'esclavage ont pu contrarier dans une trop forte mesure l'influence de la liberté. Cependant, même avec un système de transition plus libéral, nous pensons qu'il convient de porter à dix ans la période de travail obligatoire, tant dans l'intérêt des noirs émancipés que dans l'intérêt des colons. Nous avons à instruire, à élever vers la liberté toute une race; le délai que nous indiquons ne nous semble pas, dans l'état actuel des faits, trop prolongé.

IV. — *Il sera établi un conseil de patronage dans chaque colonie.*

Ce conseil sera chargé de surveiller les rapports qui existeront désormais entre le travailleur et le maître, de tenir la main à l'exécution des contrats particuliers et des ordonnances d'intérêt général émanées du gouvernement.

Il proposera toutes les mesures qui lui paraîtront propres à hâter le travail de la liberté; il se préoccupera de la condition morale et matérielle des noirs.



Le conseil de patronage sera composé de magistrats, de planteurs, d'hommes de couleur et de noirs, de telle sorte qu'aucun élément n'y domine à l'exclusion des autres, et que tous les intérêts soient représentés.

Il relèvera directement du gouverneur.

Les procès entre les noirs et les colons ressortiront, d'ailleurs, des tribunaux ordinaires; c'est une consécration de l'égalité des deux races. Le conseil de patronage n'aura à connaître que des contestations relatives au travail intérieur des ateliers.

V. — *Il sera porté une loi sévère contre le vagabondage.*

Cette loi sera la sanction du principe qui rend le travail obligatoire pour tous. Elle doit être sévère et rigoureusement appliquée, surtout dans les premiers temps où la réaction contre l'esclavage, c'est-à-dire la paresse, entraînera au maraudage un grand nombre de noirs. C'est un mal auquel il faut s'attendre, et qu'il convient de réprimer au plus tôt.

On a remarqué dans les Antilles anglaises que le vagabondage s'est principalement développé dans les îles où il existe le plus de terrains vagues demeurés en friche faute de propriétaires. Les nègres une fois libres se retireraient dans les districts jusqu'alors déserts, loin de toute surveillance, et s'y abandonnaient à leurs instincts de paresse et de maraude.

Dans les îles, au contraire, où la surface entière du sol est cadastrée et partagée entre les colons, les noirs ne pouvant s'établir librement sur aucun point, sont obligés de se rendre dans les ateliers, et de s'enrôler au service des blancs.

Nous pourrions tirer parti de cette remarque, en distribuant par voie de concessions toutes les terres de nos colonies. Les noirs sans travail se trouveraient alors doublement en faute : vagabondage et violation de la propriété d'autrui.

VI. — *On encouragera le système de colonage partiaire.*

Ce système consiste à partager les terrains d'une vaste habitation entre plusieurs planteurs qui cultivent à part,

et apportent leur récolte à l'usine centrale pour le travail plus difficile et plus coûteux de la fabrication. C'est, en quelque sorte, le diminutif du système des *usines centrales* pratiqué depuis peu dans quelques-unes de nos colonies, mais seulement sur une grande échelle, et entre cultivateurs de race blanche. Outre l'avantage que procure dans toutes les industries la division bien ordonnée du travail, le colonage partiaire organisé pour les hommes de couleur et pour la race noire, relève la condition du travailleur, inspire à l'affranchi des idées d'ordre et de prévoyance, et prépare plus efficacement que l'atelier à l'exercice ultérieur de la liberté. L'atelier demeurera le premier degré de l'affranchissement, le colonage partiaire deviendra le second, et promettra de beaux bénéfices aux plus intelligents comme aux plus laborieux. C'est le moyen de créer aux colonies une sorte de classe bourgeoise, intermédiaire entre le riche planteur et le journalier. Bien que la division de la société en diverses classes soit contraire aux idées républicaines, expression souvent mal traduite de notre civilisation avancée, cette division s'impose nécessairement dans un pays où une race longtemps esclave et considérée comme inférieure, ne saurait s'élever du premier coup au niveau de la race qui l'a tenue directement sous le joug. La liberté, dans l'histoire des sociétés humaines, a toujours précédé l'égalité, si toutefois cette dernière peut jamais être parfaite dans l'application. Nous aurons fait beaucoup si nous parvenons à créer aux colonies cette classe intermédiaire qui formera la transition, et comme le trait d'union des deux races. La production, d'autre part, y gagnera assurément, et, dans l'étude de l'émancipation, nous ne devons jamais négliger ce point de vue.

Le colonage partiaire a déjà été essayé à Maurice, et récemment à la Martinique. Il ne s'agit plus que de le développer. Les colons se prêteront à de nombreuses concessions de terrains, du moment qu'ils seront assurés d'en recevoir les produits.

VII. — *Le gouvernement établira des écoles, des hospices, des salles d'asile.*

C'est-à-dire que le gouvernement sera tenu de faire aux colonies, pour les noirs, ce qu'il a déjà fait, et devrait faire plus libéralement en France pour les habitants de la métropole.

L'organisation immédiate du travail concerne particulièrement les adultes, mais il convient de s'occuper en même temps des enfants et des vieillards : des premiers, pour les préparer à cette liberté dont ils doivent jouir, et la meilleure préparation, c'est l'instruction et l'éducation morale; des seconds, pour remplacer, par un don de la bienfaisance publique, qui dès lors n'est plus une aumône, les soins plus ou moins attentifs dont ils étaient l'objet de la part de leurs anciens maîtres. Sous le régime de liberté, les maîtres ne seront plus tenus de garder les travailleurs hors de service; l'humanité impose au gouvernement l'obligation d'y pourvoir.

Les écoles pour l'enfance seront établies dans chaque district; elles seront placées sous la surveillance directe du conseil de patronage, qui veillera à ce qu'elles soient également établies dans les ateliers particuliers, composés d'un nombre suffisant de travailleurs.

Chaque école devra être entourée d'un carré de terre où les nègres pourront apprendre, dès l'enfance, les divers travaux de la culture. Ce perfectionnement, qui a de l'importance, a été conseillé dans les colonies anglaises : il est destiné à former des agriculteurs intelligents, et à développer les habitudes du travail.

Il conviendrait aussi de fonder dans chaque colonie une école centrale d'arts et métiers, pour propager les connaissances nécessaires à la fabrication et à l'exercice des diverses industries urbaines.

VIII. — *Le gouvernement réglementera le mode et les conditions de l'immigration.*

Nous considérons l'immigration comme une partie de l'indemnité que le gouvernement doit payer aux colons expropriés. En effet, malgré tous les efforts

qui seront tentés, et l'humanité des mesures proposées plus haut en faveur de la race affranchie, on ne doit pas se dissimuler que le nombre des noirs adonnés à la culture du sol déclinera sensiblement dès les premiers jours de l'émancipation. Ainsi, sur 40,000 nègres recensés à Maurice en 1847, on n'en comptait que 6,000 sur les habitations des planteurs, les autres s'étaient livrés au petit commerce, à la pêche, ou cultivaient des jardins pour leur propre compte. Ils avaient abandonné la culture de la canne, qui leur rappelait leur récent esclavage, et ce triste souvenir, ou, si l'on aime mieux, ce préjugé, les éloignera longtemps encore des grandes plantations. Toutefois, l'extension des jardins a eu d'heureux résultats, notamment ceux de donner aux nègres quelques habitudes de famille, et de diminuer dans les colonies le prix des vivres.

Quoi qu'il en soit, l'immigration est nécessaire aux colons pour leur conserver les moyens de produire, c'est-à-dire pour leur donner une véritable *indemnité*.

Ici se présente la question de savoir si l'État doit s'immiscer dans les opérations d'immigration ou s'il doit les abandonner à la concurrence de l'industrie privée.

Bien que nous soyons d'avis, en général, de n'invoquer le concours de l'État que dans les circonstances où ce concours est indispensable, nous croyons qu'en l'état actuel celui-ci sera plus efficace que la concurrence.

Toutes les fois que les intérêts de morale et d'humanité sont engagés, l'État est, sans contredit, le meilleur juge.

Toutes les fois aussi que les difficultés à résoudre impliquent le bien-être et la prospérité de tout un pays, d'une colonie par exemple, l'État, dominant les divers intérêts et faisant la part de chacun d'eux, est le plus apte à trouver la meilleure solution.

Or, dans la question de l'immigration, il importe, d'une part, que les engagements contractés à l'étranger ne puissent jamais être entachés de violence ni de séduction ; d'autre part, que les conditions de ces engagements s'accordent avec les intérêts bien entendus des

planteurs et des nègres eux-mêmes, citoyens comme nous, et auxquels l'immigration doit se présenter comme supplément de bras, non comme concurrence.

La spéculation privée pourrait se laisser entraîner à des écarts, à des oublis d'équité et de modération, profitables seulement à ses propres intérêts. En certaines circonstances, la colonie, faute d'armateurs, courrait le risque de n'être pas suffisamment pourvue de bras et de perdre une partie de ses récoltes.

L'État seul, par son intervention directe, est en mesure de conserver à l'immigration son libre arbitre et d'approvisionner régulièrement le travail des colonies.

Il frètera donc des navires, il stipulera les clauses des contrats, il déterminera les prix d'engagement, le taux des salaires, et tiendra la main à ce que toutes les conditions soient exécutées tant par les maîtres que par les engagés.

Le gouvernement anglais, préoccupé trop exclusivement de l'intérêt de la race noire, avait négligé dans le principe de régulariser l'immigration. Depuis quelques années, l'intérêt, jusqu'alors sacrifié, des colons, l'a obligé d'adopter peu à peu le système que nous proposons.

Les contrats souscrits à Singapore pour les Chinois et à Madère pour les immigrants de cette île pourront servir de modèle. On les retrouvera dans les différentes publications mises chaque année sous les yeux du Parlement.

Ce qu'il conviendra surtout de stipuler, ce sera la condition, pour les immigrants, de ne point se livrer, une fois débarqués dans la colonie, à un travail autre que celui pour lequel ils sont engagés. Ce sont des cultivateurs que les colonies demandent, et non un surcroît de population pour le commerce et les autres industries. Nous avons signalé déjà le tort que la concurrence des marchands chinois ferait au commerce indigène. Le gouvernement de Maurice a eu l'idée d'imposer une contribution mensuelle à tout immigrant qui ne serait pas en mesure de justifier de l'emploi de son temps. Le procédé paraît un peu arbitraire, mais le principe est essentiel à maintenir.

Des agents pour l'immigration, nos consuls à l'étranger, et, dans la colonie même, un magistrat spécial, seraient chargés de conclure les engagements et de surveiller toutes les opérations qui s'y rattachent.

On aura soin d'exiger une juste proportion des sexes, parmi les immigrants, sauf pour les Chinois qui n'émigrent jamais en famille et qui, d'ailleurs, ont l'habitude de prendre femme dans le pays où ils s'établissent.

Telles sont les conditions qui nous paraissent devoir être imposées à l'immigration et nécessiter, par leur importance, l'intervention directe de l'État.

*IX. — Une loi sur l'expropriation constituera la propriété dans les colonies sur des bases réelles.*

Cette loi avait été présentée par le gouvernement déchû à la Chambre des pairs. Elle est devenue, avec l'émancipation, plus nécessaire que jamais. Il est de notoriété que la plupart des propriétés aux colonies sont obérées et que leur valeur est souvent plus que couverte par les dettes du colon.

Si l'indemnité est accordée par le paiement d'une somme déterminée en numéraire, elle passera non dans les mains des colons, mais dans celles des créanciers qui résident dans la métropole, en sorte que le capital destiné à remplacer le travail fera entièrement défaut aux colonies. Avant donc de payer l'indemnité, il sera essentiel de rétablir la propriété coloniale sur ses bases naturelles et de la fixer d'une manière durable. Sans doute, une loi sur l'expropriation soulèvera des réclamations nombreuses et blessera bien des intérêts; mais il ne s'agit ici que d'intérêts privés, et, dans une question aussi grave, le devoir du gouvernement est de ne se préoccuper que de l'intérêt général. L'avenir des colonies est plus important que celui des colons.

*X. — Le gouvernement fera, sous garantie hypothécaire, des avances de fonds pour faciliter l'introduction de procédés plus perfectionnés dans la fabrication du sucre.*

La culture, et surtout la fabrication des produits, pourrait recevoir, dans les colonies, de notables amé-



liorations. C'est à la supériorité de ses procédés, à l'énergie de ses efforts, aux progrès de la science que l'industrie métropolitaine doit l'augmentation continue de ses produits; c'est ainsi que la betterave, avec une matière moins riche, procure un rendement supérieur à celui de la canne.

Les charges qui pèsent sur leur capital n'ont pas permis aux planteurs de s'approprier les procédés en usage dans la métropole. Les tentatives isolées qui ont été faites pour introduire dans les colonies quelques machines européennes n'ont pu influencer d'une manière sensible sur la production.

Le gouvernement seul est en mesure de remédier à cet état de choses, au moyen d'avances de fonds pratiquées avec intelligence et sous garantie.

Les sommes de l'indemnité, si elles sont allouées à des propriétaires *sérieux*, formeraient le premier élément de ces perfectionnements industriels. Mais il est probable qu'elles seront employées de préférence au remplacement des bras enlevés par l'affranchissement et aux dépenses de l'immigration.

Des avances spéciales de fonds sont donc nécessaires pour atteindre le but indiqué.

Ce mode est en vigueur, depuis quelques années, dans la colonie de Java, et les résultats ont été des plus satisfaisants.

Le gouvernement hollandais, pour développer la production du café et du sucre et pour encourager l'acclimatation dans ses colonies d'autres produits, tels que le thé, l'indigo, etc., a organisé un système de concession de terrains et d'avances en capital, sous forme de prêts qui lui sont remboursés en nature, c'est-à-dire avec des produits que le concessionnaire lui livre chaque année à un prix fixé d'avance et au-dessous du cours. Quelques années suffisent à la libération complète du débiteur, et la colonie se trouve dotée de vastes et florissantes usines qui enrichissent à la fois et l'Etat et les particuliers.

Nous ne sommes point placés dans les mêmes conditions que le gouvernement hollandais. Celui-ci, par l'in-

termédiaire de la *Société de commerce des Pays-Bas*, se livre au négoce et peut être payé en produits. De plus, l'organisation politique de Java lui permet de fournir aux concessionnaires, non seulement des avances de capitaux pour monter les usines, mais encore le nombre de travailleurs nécessaires à la culture. Nous ne saurions donc imiter que partiellement l'exemple des Hollandais.

Mais un emprunt, même partiel, à ce système nous serait sans aucun doute profitable. Puisque nous supposons les propriétés coloniales libérées de leurs anciennes dettes par suite de la loi sur l'expropriation, l'Etat pourrait, sans courir de grands risques, consacrer une certaine somme à des prêts hypothécaires, destinés exclusivement à l'achat d'appareils nouveaux sur une grande échelle.

On objectera que si les gages sont valables, il vaut mieux laisser aux capitaux particuliers la mission de féconder l'industrie coloniale. En principe, l'objection est fondée; mais n'oublions pas que le décret d'émancipation occasionnera dans nos colonies un ébranlement moral qui éloignera les capitaux et portera un rude choc au crédit. C'est à l'Etat qu'il appartient de donner le premier le signal de la confiance.

Le prêt *direct* par l'Etat présente même, selon nous, plus d'avantages qu'une banque, parce que l'Etat sera libre de choisir ses contractants, de placer ses fonds sur les habitations situées dans les quartiers les plus favorables, en se déterminant, non en raison des garanties que lui offrira tel ou tel colon (comme ferait une banque), mais d'après l'intérêt général de la colonie.

L'amélioration des procédés, tant pour la culture que pour l'émancipation, produisant une économie dans l'emploi des bras, on rentre directement dans la solution du problème le plus difficile à résoudre à la suite de l'émancipation. Procurer des travailleurs ou une machine qui remplace les bras, c'est agir dans le même sens et avec un succès égal.

**XI. — On revisera la législation douanière sur les sucres.**

Traitée au point de vue d'un remaniement complet dans l'économie de nos tarifs, la question des sucres exigerait de longs développements. La réduction que nous proposons ici se rapporte uniquement à l'intérêt colonial qui peut être exposé en très-peu de mots.

Nous acceptons les faits accomplis, c'est-à-dire la concurrence redoutable que le sucre de betterave oppose sur le marché métropolitain au sucre de canne ; nous demandons seulement que la réduction de droits soit calculée pour les deux sucres de manière à laisser à chacun la part proportionnelle qu'il prend aujourd'hui dans l'approvisionnement.

Cette réduction devrait développer la consommation et augmenter le débouché des deux sucres.

La production, tant aux colonies que dans la métropole, y gagnerait infailliblement.

La question, dégagée ainsi de toute considération fiscale, se présente clairement aux esprits, et les avantages qui résulteraient du dégrèvement deviennent évidents.

Il semble, au premier abord, qu'il y ait contradiction à solliciter la réduction du droit sur les sucres dans l'intérêt de la production coloniale, alors qu'il est presque certain que l'affranchissement des noirs aura pour résultat immédiat de diminuer l'importance de cette production même, et de rendre inutile pour les colonies l'agrandissement du débouché. La contradiction n'est qu'apparente. Par l'adoption de la mesure proposée, les colonies ne se verront plus exposées au risque de laisser dans les entrepôts de nos ports une partie de leurs produits dépréciés par la concurrence du produit indigène et par l'encombrement du marché. Chaque année le *stock* du sucre colonial augmente. C'est un retard, une perte dans la vente, et, de plus, un capital qui fait défaut. Si la consommation se développait aussi promptement que la production, l'embaras que nous signalons disparaîtrait, au moins pour quelques années, et, dans l'intervalle, les colonies au-

raient peut-être le temps de sortir de crise. L'épreuve, d'ailleurs, ne nous semble offrir aucun danger.

Tel est l'ensemble des lois et institutions propres, selon nous, à compléter l'œuvre de l'émancipation, à organiser le travail libre, à procurer aux colonies les bras qu'exige la production, à ménager pour les noirs comme pour les blancs, la transition du régime d'esclavage au régime de liberté.

L'exécution de ces diverses mesures impose au gouvernement une ferme résolution et en même temps une sage prudence. Elle exige aussi de grandes ressources financières. Notre sollicitude sur les conséquences de l'émancipation serait moins vive si l'argent se trouvait à la même source que la fermeté et la sagesse, s'il se pouvait dans le patriotisme.

Détruire un vieil ordre de choses, fonder une société nouvelle, enter la liberté sur l'esclavage, l'égalité sur des préjugés presque barbares, la fraternité humaine sur une haine invétérée de races — œuvre admirable assurément quand on la contemple par la pensée, mais qui ne saurait être accomplie par la seule vertu d'un décret. Il faut (c'est le destin de toute grande œuvre) qu'elle s'achète au prix de lourds sacrifices et avec le temps, qui malheureusement ne s'escompte pas.

Nous donnons aux noirs la liberté ; combien d'années s'écouleront avant que cette liberté soit pour eux autre chose que le témoignage de notre tardive justice, qu'un droit stérile !

Nous travaillons à sauver les intérêts des colons, à leur rembourser le prix d'un héritage contraire aux lois de la nature, mais autorisé par une coupable tolérance des siècles passés. Et cependant, après tant de sacrifices, nous ne pouvons espérer de rendre aux colons ce qu'ils ont perdu.

Jamais acte de justice n'aura coûté plus cher à ceux qui l'ont accompli. Mais devons-nous le regretter ?

Nous voici arrivés au terme de notre tâche. Nous n'oserions espérer d'avoir pu, dans un si court délai et dans un cadre aussi restreint, poser les bases et présen-

ter les développements d'un système complet. Nous avons voulu seulement mettre en relief certains principes d'équité et de justice qui, à notre sens, se trouvent directement engagés dans l'émancipation des races noires. Nous serions heureux d'avoir pu contribuer, pour notre faible part, à la solution immédiate de cette grave question, et nous remercions le gouvernement d'avoir bien voulu faire appel à notre zèle.

CH. LAVOLLÉE, rapporteur.

6 mai 1848.

Le 3 mai, a paru, dans le *Moniteur*, le rapport de M. Schœlcher, président de la commission instituée au Ministère de la marine pour préparer l'acte de l'abolition immédiate de l'esclavage. Ce rapport est suivi de douze décrets signés par le Gouvernement provisoire et relatifs aux objets ci-après :

Le 1<sup>er</sup>, au sort des vieillards, infirmes et enfants, après l'émancipation;

Le 2<sup>e</sup>, à la création d'écoles gratuites;

Le 3<sup>e</sup>, à la formation et aux attributions des jurys cantonaux;

Le 4<sup>e</sup>, à la création d'ateliers nationaux;

Le 5<sup>e</sup>, à la répression du vagabondage;

Le 6<sup>e</sup>, à l'établissement de caisses d'épargne;

Le 7<sup>e</sup>, à une nouvelle répartition de l'impôt personnel;

Le 8<sup>e</sup>, à l'organisation d'une fête annuelle en l'honneur du travail;

Le 9<sup>e</sup>, à la mise en vigueur, dans toutes les colonies, du régime des hypothèques et de l'expropriation forcée, sauf quelques modifications transitoires;

Le 10<sup>e</sup>, à la représentation des colonies à l'Assemblée nationale et au mode d'élection;

Le 11<sup>e</sup>. à la suppression des conseils coloniaux ;

Le 12<sup>e</sup>, à l'abolition de la censure en matière de presse dans les colonies.

L'esprit et l'intention qui ont dicté ces douze décrets sont développés dans le rapport de M. Schœlcher.

Comme on le voit, la commission s'est hâtée de conclure, et le gouvernement *provisoire*, de publier ses décrets. Il semble pourtant qu'une question aussi grave, qui touche à des intérêts aussi multiples, aurait pu et aurait dû être soumise à la discussion dans l'Assemblée nationale. Les décrets sont datés du 27 avril, et l'Assemblée s'est réunie le 4 mai !

La commission et le gouvernement n'ont pas voulu ajourner d'une minute la liberté de la race noire. Ce sentiment, que chacun partage, gêne à coup sûr la critique que l'on pourrait faire de la précipitation avec laquelle la question a été tranchée. Cependant, une fois l'émancipation proclamée par un décret solennel et irrévocable, ne devait-on pas tenir plus de compte des intérêts des colons et consulter plus régulièrement ceux-ci sur les mesures à prendre ? Il y aurait eu, assurément, plus de justice, et l'émancipation elle-même y aurait gagné.

Le rapport, d'ailleurs, devra être complété. Il ne traite encore ni de l'immigration ni d'une législation nouvelle sur les sucres. Cette double étude est annoncée pour une époque ultérieure.

Quant à la question d'*indemnité*, voici ce qui est dit dans le Rapport du 3 mai :

« Les maîtres et délégués des ports, en acceptant désormais l'émancipation immédiate, y mettaient deux conditions qu'ils déclaraient inséparables : l'indemnité et l'organisation du travail. La commission n'a pas entendu comme eux la question d'indemnité. Elle ne reconnaît point le caractère de propriété à la possession de l'homme par l'homme ; elle voit dans l'esclavage, non une institution de droit, mais un désordre social ; elle tient compte des actes qui l'ont créé comme des influences qui l'ont développé ; elle admet que le crime a été celui de l'État lui-même ; mais, quand elle réserve pour l'Assemblée constituante la question de dédommagement, elle la comprend dans un sens plus large que les colonies ou les ports ne le supposent. Dans le régime de l'esclavage, il y a le maître qui possède et l'esclave qui est possédé, et, si la France doit une in-



« indemnité pour cet état social qu'elle a toléré et qu'elle supprime,  
« elle la doit bien sans doute à ceux qui en ont souffert autant qu'à  
« ceux qui en ont profité. Le dédommagement ne peut pas être  
« donné à la propriété exclusivement; il doit être assuré à la colonie  
« tout entière, afin de tourner en même temps au profit et du pro-  
« priétaire et du travailleur. C'est en ces termes que la commission  
« pose la question; elle n'a point à la résoudre. »

On a depuis plusieurs années discuté maintes et maintes fois, dans les journaux et dans les livres, la question de l'indemnité; mais assurément la commission peut revendiquer le mérite d'avoir trouvé un point de vue tout nouveau, et nous doutons fort que les colonies et les ports apprécient la *largeur* de ses vues. Comment! elle admet que le crime de l'esclavage a été celui de l'État lui-même et elle ne reconnaît pas le titre de propriétaire au colon qui, en vertu et sous la garantie des lois, a jusqu'ici possédé des noirs! Nous ne voyons pas pourquoi les colons seraient tenus de payer seuls le crime de l'État; et, indépendamment de cette première iniquité, sur quelles bases doit donc s'appuyer le droit de propriété, sinon sur les lois, faites par l'autorité qui gouverne? Nous déplorons autant que la commission, autant que personne, le crime social dont l'État s'est rendu coupable il y a deux siècles, en autorisant, en encourageant, en soumettant à des règlements spéciaux une propriété contraire aux sentiments de justice et de morale; nous saisissons avec empressement l'occasion d'en affranchir notre société, et nous saluons l'ère de liberté pour les nègres; mais si cette révolution, ou plutôt cette réparation pouvait s'accomplir sans blesser des droits acquis, des intérêts consacrés par le temps et par les lois, il semble que cela ne gênerait en rien la restitution que nous faisons aux nègres de leur liberté et de leurs droits naturels, et nous ne serions pas moins justes à l'égard des noirs en traitant avec justice les blancs.

La commission pense qu'une indemnité serait due tout aussi bien à ceux qui ont souffert de l'esclavage qu'à ceux qui en ont profité. — Mais ces mesures tutélaires que vous décrêtez avec raison en faveur des noirs, ces soins paternels dont vous les entourez et auxquels cha-

cun doit rendre hommage, les colons surtout, n'est-ce point là une sorte d'indemnité, qui ne compensera jamais, il est vrai, la confiscation antérieure de la liberté, mais qui tend, du moins, à réparer, autant que possible, l'injustice des siècles passés? La question, en ce qui concerne les blancs, demeure entière, et l'indemnité que vous voulez accorder d'un côté ne s'oppose pas à celle que vous devez donner de l'autre.

Qu'on remarque, d'ailleurs, qu'en indemnisant les colons, on fournit une partie du capital destiné à maintenir le travail et qu'on assure la production en même temps que le salaire. L'indemnité favorise les intérêts du propriétaire, du travailleur et de la colonie.

La jurisprudence de la commission, en ce qui concerne l'indemnité, nous paraît donc singulièrement arbitraire et inique.

Dans un moment surtout où la propriété, même dans la métropole, est inquiétée, sinon menacée, par l'extravagance de certaines théories, il serait impolitique au dernier point que la République inaugurât son avènement par une violation manifeste du droit de propriété au préjudice des colonies. Ce serait un symptôme déplorable. Tout au moins y verrait-on un misérable faux-fuyant pour échapper aux charges onéreuses qu'un rachat ferait peser sur les finances de l'État.

Encore une fois, si l'État a commis le crime, c'est l'État qui doit l'expier.

Hors de là nous ne verrions qu'une spoliation plus ou moins habilement déguisée sous le manteau de la philanthropie.

Nous nous sommes étendus sur cette question de l'indemnité. Le rapport n'a daigné lui accorder que quelques lignes; nous concevons qu'il eût été embarrassé de développer des arguments plausibles à l'appui de son sentiment; mais l'intérêt des colonies et des colons devrait être pris, selon nous, en plus sérieuse considération au ministère de la marine qui n'a point cessé de s'intituler aussi le ministère des colonies.

En ce qui concerne l'organisation du travail, la commission repousse tout système qui présenterait un carac-

tère de contrainte; elle ne partage donc pas l'opinion émise dans le rapport de la *Société orientale* sur la nécessité, ou au moins l'utilité d'un système transitoire qui concilierait autant que possible les devoirs et les droits de la liberté. Sans aucun doute, le point de vue auquel s'est placée la commission du ministère de la marine est le plus large et le plus libéral; mais nous doutons qu'il soit préférable dans la pratique. Il faut bien le dire, même chez les races blanches, le mot *liberté* n'a point encore partout la même signification, le même sens. Il y a, sinon dans le principe, du moins dans l'exercice de la liberté, des degrés malheureusement nécessaires, et si nous voulions à notre tour faire usage de comparaisons érudites à l'exemple de M. Schœlcher, qui rappelle l'esclavage dans l'empire romain à propos de l'esclavage dans les colonies modernes, nous pourrions assurément trouver dans l'histoire du monde entier, dans la vie de tous les peuples, la trace irrécusable et universelle de ces transitions qui ont précédé fatalement les époques de liberté. Mais laissons là l'antiquité et voyons les faits actuels. Est-il permis d'espérer que le nègre élevé dans l'esclavage, adulte aujourd'hui, comprenne dès le premier jour, sans préparation, sans instruction préalable, les obligations de la *liberté*? Croit-on que les notions de travail, les instincts de propriété et d'ordre se développeront en lui comme par enchantement, par la seule vertu d'un mot magique, dont le sens réel, dont l'interprétation sociale lui échappe entièrement? En un mot, le nègre travaillera-t-il dès qu'il sera libre?

Il nous semble qu'il suffit d'avoir entrevu seulement les colonies pour être convaincu que l'oisiveté, le vagabondage et tous les maux qui en découlent seront le résultat immédiat et inévitable d'une émancipation complète, d'une liberté brusque, dont une organisation transitoire, plus ou moins longue, n'aura point préparé la pratique et expliqué le sens.

C'est entendre fort mal, selon nous, les intérêts des nègres que de les lancer subitement dans les voies de la liberté.

Le principe, que personne aujourd'hui ne conteste, ne serait pas compromis, si on apportait dans son application de sages ménagements. Est-ce donc une chose si facile, même pour les blancs, que d'apprendre à être libres?

Nous craignons fort que *l'organisation du travail* aux colonies, telle que l'a entendue la commission, ne réponde pas aux espérances honnêtes et pures qui l'ont inspirée. Il paraît que le mot porte malheur.

On peut renfermer dans des limites plus ou moins étroites l'obligation du travail; ainsi nous avons nous-mêmes pensé que le système de *l'apprentissage* anglais était beaucoup trop restrictif et qu'il convenait de le repousser comme étant plus voisin de l'esclavage passé que de la liberté prochaine; mais encore faut-il prendre des mesures qui assurent le travail, non au point de vue seulement de la production coloniale, mais surtout dans l'intérêt des nouveaux affranchis. Avec des écoles, des institutions de bienfaisance, on prépare le travail et la liberté à venir; que devient le présent?

Nous ne doutons pas, pour notre part, que la *liberté* de la commission ne soit, avant peu de temps, reconnue impraticable. Mais alors le mal sera fait.

Quant aux mesures accessoires dont nous avons présenté plus haut l'énumération en résumant les douze décrets du gouvernement, elles sont à la fois humaines et indispensables. Le rapport de *la Société orientale* se trouve, à cet égard, comme on a pu le voir, en parfaite concordance de vues et d'idées avec les propositions du ministère de la marine. La création de salles d'asile, de crèches, d'écoles gratuites de l'enseignement industriel, d'ateliers nationaux, de tribunaux mixtes, la répression du vagabondage, l'application d'un régime hypothécaire, ces diverses institutions étaient indiquées et désirées depuis longtemps. La commission n'a fait que les formuler en décrets. Elle a consacré le droit des colonies à envoyer des représentants à l'Assemblée nationale, et, en cela, elle a donné satisfaction à un vœu déjà ancien et rigoureusement légitime sous un régime d'égalité. Puissent ces représentants, sagement

pénétrés de l'esprit nouveau, délivrés des préjugés d'une autre époque, mandataires des noirs comme des blancs, arriver assez tôt dans notre assemblée pour y défendre efficacement des intérêts déjà compromis et pour y plaider, non en théoriciens, mais en hommes pratiques, la cause de la vraie liberté, inséparable de l'ordre, du travail, de la justice pour tous !

La commission affirme que l'ensemble des mesures décrétées *n'imposera aucune charge nouvelle à l'Etat*. Nous voudrions croire à cette prédiction qui est exprimée sous forme de certitude. Malheureusement nous craignons bien que cette assurance ne soit autre chose qu'une réminiscence malheureuse du style constitutionnel en matière de budget ou une pure illusion d'auteur. Tous les *organiseurs* en sont là. — Nous ne voyons pas, en effet, avec quels fonds l'Etat pourvoira aux nombreuses et louables mesures de bienfaisance et d'instruction que le gouvernement provisoire a décrétées. Si vous les demandez aux colons sans accorder à ceux-ci l'indemnité, où donc les colons, ruinés par l'émancipation, iront-ils les prendre ? Si vous reconnaissez la dette de l'indemnité (ce que nous déclarons être rigoureusement juste), la somme à déboursier imposera une lourde charge au budget de l'Etat. De quelque façon qu'on envisage la question, on se trouve en face d'une dépense plus ou moins forte.

La commission compte sur les économies que l'Etat pourra effectuer par la réduction des garnisons coloniales; elle ne doute pas que cette réduction ne puisse être opérée dès la seconde année. L'avenir et l'expérience décideront si cette espérance n'est pas une nouvelle illusion à ajouter à tant d'autres !

Peu importe, d'ailleurs; la question la plus grave n'est point là; nous nous inquiétons peu des sommes que coûtera ou ne coûtera pas l'abolition de l'esclavage. Ce que nous voulons, c'est l'émancipation des noirs dans nos colonies à des conditions morales et équitables pour tous les intérêts. Nous ne marchanderons pas avec la liberté.

Le rapport de la commission nous semble donc, sur plusieurs points, très-attaquable.

On a voulu donner à une race esclave depuis des siècles la liberté illimitée que nous avons conquise après tant de labeurs et de révolutions successives. A nous-mêmes, préparés par le progrès des idées et par la lutte, cette liberté est quelquefois lourde et périlleuse; voici qu'on l'impose brusquement aux nègres, affranchis d'hier. Dieu veuille que cette race malheureuse ne soit pas sacrifiée cette fois à l'impitoyable logique de nos principes! Placerons-nous la liberté tellement au-dessus d'elle qu'elle ne puisse y atteindre, et que notre justice tardive soit pour elle, non un bienfait, mais un danger et un malheur plus grand encore? Nous l'avons trop longtemps oubliée dans les misères de l'esclavage; ne la livrons pas sans défense aux périls de la liberté; nous lui devons plus que la liberté, nous lui devons d'abord l'enseignement moral qui apprend à connaître les devoirs, l'instruction de l'âme qui apprend à pratiquer les droits.

Pour inscrire sur le frontispice de notre dernière révolution une liberté de plus, nous n'édifions là-bas que des ruines. Généreuses illusions que l'on ne combat qu'à regret, mais illusions!

28 juillet 1848.

Le deuxième rapport de M. Schœlcher a paru dans le *Moniteur* du 27 juillet. Il traite de l'organisation des caisses d'épargne aux colonies et de l'immigration.

En ce qui touche les caisses d'épargne, la mesure est des plus louables: seulement, pour créer l'épargne, il faut assurer le salaire, et nous ne voyons guère d'autre source pour le salaire que le capital de l'indemnité. Quoi qu'on fasse, cette question de l'indemnité revient à chaque pas et s'impose, non plus seulement au nom de la justice et de la propriété, mais encore dans l'intérêt de l'affranchissement.



Pour l'immigration, la commission, dans la crainte d'une traite déguisée, exclut les travailleurs africains, sauf ceux du Sénégal et de l'Abyssinie, où, par notre propre administration et par un agent spécial, nous pouvons être assurés contre toute tentative de fraude.

Les travailleurs asiatiques, c'est-à-dire les Chinois et les Indous, seraient admis sous certaines formalités qui garantiraient la liberté de leur engagement.

Ces précautions peuvent être efficaces sans devenir vexatoires, et l'intention qui les a dictées ne sera combattue par personne. Les colonies, assurément, ne veulent plus de l'esclavage.

La commission se flatte qu'on pourra introduire des travailleurs européens dans les colonies. En cela, comme sur tant d'autres points, nous craignons bien qu'elle ne se fasse illusion. L'expérience du travail des blancs dans les régions tropicales a été déjà plus d'une fois tentée : elle n'a point encore réussi. Réussira-t-elle désormais ? Il est permis d'en douter. Le climat seul est un obstacle presque insurmontable, et, d'ailleurs, l'emploi du travailleur européen élèverait tellement le prix de revient des produits coloniaux, que ceux-ci conserveraient difficilement leurs débouchés.

Et puis, n'avons-nous pas l'Algérie à nos portes ? C'est là qu'il importerait surtout de diriger l'émigration des familles *désœuvrées et nécessiteuses en Europe* (je me sers des termes du rapport). Si, malgré les nombreux appels qui leur ont été adressés, ces familles n'ont point encore consenti à s'expatrier à trois jours de France, croit-on qu'elles se décideront à partir pour les colonies ?

Le rapport se termine par l'oraison funèbre de la commission. La commission, en se retirant, déclare, par l'organe de son président, M. Schoelcher, qu'elle a la conscience de n'avoir pas failli à sa mission. Nous ne nous inscrirons pas contre ce jugement de conscience ni contre cette satisfaction intime. Les intentions droites, les sentiments sincères qui ont inspiré les hommes appelés à préparer l'émancipation, ne sont pas en cause :

ce que nous avons voulu juger, ce sont les actes mêmes. Nous croyons que ces actes seront impuissants, qu'ils tourneront contre l'œuvre patriotique et surtout humaine que le gouvernement et la France entière ont en vue d'accomplir : nous avons le ferme espoir qu'ils seront, s'il en est temps encore, utilement amendés par l'Assemblée nationale.

Ce que nous voulons tous, répétons-le en terminant, au même degré, sinon aux mêmes conditions, c'est que l'esclavage soit à jamais banni du territoire français.

CH. LAVOLLÉE.

---

**DE QUELQUES ESSAIS**  
**DE**  
**COLONISATION EUROPÉENNE**  
**SOUS LES TROPIQUES.**

(SUITE ET FIN.)

**GUAZACOALCO.**

C'est, sur une échelle réduite, le Kourou de notre époque. Même impéritie, même coupable légèreté chez les promoteurs de l'entreprise, même entraînement irréfléchi chez les immigrants, et enfin même déconsidération imméritée rejaillissant sur les idées de colonisation et de transmigration des races européennes.

Quelques indications géographiques sont nécessaires pour retrouver la trace et le théâtre de cette entreprise qui date d'hier, et que tout, jusqu'à la bizarrerie de son appellation, semble éloigner du monde de la réalité.

Le fleuve Guazacoalco prend sa source près de la petite ville de Tehuantepec, située sur la côte occidentale du continent américain, dans la province mexicaine de Vera-Cruz. Il traverse dans presque toute sa largeur l'isthme de Tehuantepec et coule dans la direction du midi au septentrion. Tandis qu'il se relie au golfe du Mexique par son embouchure placée à environ 60 lieues S.-E. de la ville de Vera-Cruz, il se trouve par le Malpasso, l'un de ses affluents, considérablement rapproché du Chimalapa qui se déverse dans l'Océan-Pacifique. Suivant M. de Humboldt, un canal qui ne dépasserait pas la longueur de 6 lieues et qu'alimenteraient les cours d'eau si nombreux dans ces régions, joindrait facilement ces trois courants navigables et établirait ainsi sans percements considérables la communication des deux mers. Dans les circonstances critiques créées par

les guerres maritimes, certaines marchandises précieuses dont le débouché naturel se trouve sur l'Océan-Pacifique, sont venues, par des voies analogues, chercher l'exportation à la Vera-Cruz. On sait d'ailleurs que parmi les explorateurs que l'importante question de la jonction des deux mers a conduits dans ces parages, il en est qui, malgré la plus large étendue configurative de l'isthme de Tehuantepec, soutiennent qu'il offre à la réalisation de cette grande pensée beaucoup moins de difficultés que celui de Panama.

Au point de vue général, sous le rapport économique, c'était donc une idée d'une certaine valeur que celle de choisir ce territoire pour le siège d'un établissement colonial. Mais l'expérience paraît avoir démontré qu'au point de vue de la facilité de l'exploitation et surtout de la salubrité, ce choix manquait complètement d'intelligence. La concession faite par la nouvelle république du Mexique, sous la date du 3 juillet 1828, et portant la signature du général Santa-Anna, son président, formait un vaste quadrilatère de 300 lieues carrées, limité sur deux de ses faces par le Guazacoalco, qui en devenait ainsi la grande voie de communication. L'abondance des eaux qui l'arrosent, dans une zone et sous une température essentiellement favorables au développement de la puissance productrice du sol, entretiennent sur ce territoire une exubérance de végétation et des causes d'insalubrité qui créent un double élément de lutte pour le travailleur.

La concession fut faite sans autre condition que celle « d'établir et d'encourager la culture de la vigne, de l'olivier, de la soie et des autres produits indiqués dans la demande en concession, et enfin de l'introduction de 500 familles au moins de deux nations différentes dans le délai de trois ans <sup>1</sup>. » Le directeur de l'entreprise devait être Mexicain <sup>2</sup>, mais rien ne fait connaître quelles devaient être les conditions de nationalité de la population immigrante.

<sup>1</sup> Acte de concession.

<sup>2</sup> *Ibid.*

M. Laisné de Villevêque, négociant, membre et questeur de la Chambre des Députés, et un Français du nom de Giordan qui se fit naturaliser Mexicain, sans doute pour remplir la condition exigée, devinrent les chefs de l'entreprise. Le premier devait être à Paris la pensée dirigeante ; le second devait résider au siège de l'établissement et en être le metteur en œuvre. Rien n'indique que ces deux hommes fussent à la hauteur de l'affaire pour laquelle ils s'associaient. Ils semblent n'y avoir vu qu'une spéculation ordinaire, n'impliquant aucune responsabilité particulière, n'entraînant d'autre éventualité que celle de la perte ou du gain. Aucun plan, aucune combinaison spéciale ne paraissent avoir présidé à la formation de l'entreprise, malgré la prétention souvent émise par M. Laisné de Villevêque d'avoir passé toute sa vie en *méditations sur les colonies*<sup>1</sup>. Loin de là, on voit leurs idées et leurs projets fondre et se modifier au souffle de tous les événements qui se produisent dans le cours de l'affaire.

La pensée primitive paraît avoir été d'appeler sur la concession des travailleurs possédant quelques ressources, qui, jusqu'au nombre de 500, recevraient gratuitement la terre qu'ils pourraient cultiver à leur propre compte, et par le fait seul de leur présence comme population, donneraient ainsi de la valeur aux terres non occupées<sup>2</sup>. Plus tard, on songea à la forma-

<sup>1</sup> Lettre de M. L. de Villevêque à M. Chedchoux, son mandataire à Mexico, du 22 novembre 1828. — Nous puisons nos renseignements dans les nombreux écrits de polémique auxquels a donné lieu l'affaire de Guazacoalco, mais en contrôlant autant que possible l'attaque par la défense, et en nous reportant de préférence à la correspondance que cette polémique a fait arriver à la publicité. — Voy. notamment le *Précis historique de la Colonie française de Guazacoalco (Mexique), avec la Réfutation des prospectus publiés par MM. Laisné de Villevêque, Giordan et Baradère, suivi de plusieurs lettres autographes, etc., etc.*, par M. Hippolyte Mansion. 1 vol. in-8, Londres, 1831. — Puis, la *Réponse au libelle de Hippolyte Mansion, etc., etc.*, par F. Giordan. Brochure in-8, Paris, 1831. — Enfin, *mon Voyage au Mexique ou le Colon du Guazacoalco*, par Pierre Charpenne. 2 vol. in-8, Paris, 1836. — Ce dernier ouvrage, écrit avec une grande modération, paraît tout à fait digne de foi.

<sup>2</sup> Lettre à M. Chedchoux, précitée.

tion d'une grande compagnie au capital de 8,000,000 de francs, qui prendrait en main l'œuvre de la colonisation. Enfin, lorsqu'à force de bruit et de publicité, l'affaire parut gagner un peu dans la confiance publique, on s'arrêta au projet de faire des concessions à des associations particulières qui iraient s'établir et exploiter comme elles l'entendraient. — Les demandes répondirent à cet appel.

La bonne intelligence ne régna d'ailleurs entre les chefs de la colonisation que jusqu'à la publication du prospectus inclusivement. Comme on le pense, rien ne manqua à cette pièce. Là encore se montre cette emphase de promesses que nous avons déjà caractérisée, ces exagérations qui, mises au rude contact de la réalité, deviennent les plus grands éléments de dissolution dans les entreprises de cette nature. « La fécondité du pays dépassait tout ce que l'imagination pouvait concevoir... Le coton, le cacao, le café, la canne, donnant 15,000 kil. de sucre à l'hectare, la vanille, l'indigo, le poivre, le girofle, la cochenille, l'orge, le maïs, dont on fait jusqu'à quatre récoltes par an, le riz qui en donne deux; les fruits les plus délicieux de l'Europe et des tropiques, tout venait à souhait sur cet heureux territoire, qui devait, avec six heures de travail par jour, procurer *non pas seulement de l'aisance, mais des richesses* à ceux qui s'y établiraient<sup>1</sup>... »

Sur la foi de ces promesses, les petites compagnies, dernier mode de la combinaison, se formèrent en assez grand nombre dans différentes localités. Ces associations n'avaient pas pour but, comme on pourrait le croire, de diriger des travailleurs et des moyens d'exploitation sur la concession qui leur était faite : c'était une sorte de syndicat que formaient les concessionnaires qui se trouvaient être eux-mêmes les immigrants. Nous apprécierons tout à l'heure les conséquences de ce système.

Suivons les premières expéditions.

Les derniers mois de 1829 et les premiers mois de

<sup>1</sup> Prospectus de M. Laisné de Villevêque.



1830 virent partir les deux navires *l'Amérique* et *l'Hercule*, portant l'un 103, l'autre 140 passagers.

Tous deux vinrent successivement échouer en face l'un de l'autre à la barre du fleuve, que les plus gros vaisseaux pouvaient, suivant le prospectus, franchir avec la plus grande facilité. — « Ils y restèrent comme deux « bornes fatales destinées à marquer l'embouchure du « Guazacoalco<sup>1</sup>. » Les immigrants furent heureusement débarqués; mais la plupart des effets et des approvisionnements furent perdus ou avariés.

C'était là un triste début, et qui n'était que trop en rapport avec les faits qui allaient se dérouler.

Aucun préparatif n'avait été fait sur les lieux pour recevoir les colons. On avait eu la prétention de réaliser sans déboursés préliminaires cette opération où les éventualités de bénéfice ne se supputaient qu'en millions. A la date du 3 novembre 1829, le directeur de colonisation écrivait des bords du Guazacoalco au chef suprême de l'entreprise à Paris : « Je reçois votre lettre du 22 juillet, « où je lis que, dès le mois d'octobre, il partira des co- « lons; qu'il faut qu'ils trouvent couvert, vivres et bes- « tiaux; que c'est aux vivres surtout qu'il faut s'atta- « cher... Et en même temps je reçois le compte des frais « pour nonacceptation d'une traite de 20,000 fr. que j'ai « tirée sur vous! — Convenez que ce n'est pas conso- « lant, et que ce compte de frais rend mortellement « dérisoire ce que cette lettre du 22 juillet contient d'a- « mical!... » Jetés sur la côte, sans abri, exposés aux ardeurs d'un climat rigoureux, dans la saison des vents du nord, la plus mauvaise de toutes dans ces parages, les colons, après avoir fait des efforts inouis pour assurer le sauvetage de leurs effets, eurent à traverser de nouvelles tribulations pour se rendre au lieu des concessions qui, comme au Kourou et à la Mana, se trouvait à une certaine hauteur dans l'intérieur des terres.

La bourgade de Minatitlan, pompeusement décorée du nom de ville, était le chef-lieu du nouvel établissement. C'est de ce centre que devaient rayonner les concessions.

<sup>1</sup> *Précis historique*, pag. 38.

L'immigration n'avait pas plutôt atteint Minatitlan que l'on vit éclater à la fois tous les germes de dissolution qu'elle portait en elle. Les associations morcelées dont nous avons parlé, n'ayant aucun lien de solidarité entre elles, et en elles aucun élément de cohésion, se rompirent au choc des premières tribulations. Chacun réclama ou plutôt enleva son apport et voulut faire bande à part, oubliant qu'en s'isolant dans son individualité au milieu de ces solitudes, il s'isolait dans son impuissance. L'organisation, même incomplète, du personnel supérieur qu'eût présentée toute grande compagnie faisant défaut, ces scissions devinrent le signal de l'anarchie la plus complète. La démoralisation qui s'ensuivit hâta le développement des maladies dont les germes avaient peut-être été puisés dans les premières misères qui suivirent le débarquement. Bientôt ce fut un *sauve-qui-peut* général, et, ainsi que nous l'avons dit, les bords du Guazacoalco devinrent, en 1830, l'image réduite de ceux du Kourou en 1763.

Pour rendre la similitude plus complète, tandis que ces faits se passaient, tandis que se fondaient les premières immigrations au contact de cette plage néfaste, l'administration de Paris, poursuivant impassiblement son œuvre, faisait de nouvelles concessions, poussait à de nouveaux armements, usait de toutes ses influences pour paralyser l'effet que pouvaient produire les plaintes et les déliances qui se produisaient dans les esprits. Peut-être ceux qui avaient entrepris cette singulière affaire ne se rendaient-ils pas bien compte eux-mêmes de la situation des choses. On serait tenté de le croire en présence des singulières préoccupations que nous révèle la correspondance de ses deux chefs. La déroute avait déjà commencé que le directeur de Paris écrivait à celui de Minatitlan : « qu'à l'embouchure du fleuve, M. Ortis donne son nom à la ville qu'on y fondera, *Ortispolis*. A l'embouchure de l'Uspanapa, dans la Guazacoalco, donnez à la ville mon nom, *Laisnépolis*. A l'embouchure du Chachijappa, dans le Guazacoalco, donnez votre nom à la ville, *Giordanopolis*... » Répondant sérieusement à cet appel, celui auquel il était adressé se résér-

vait en outre de fonder les villes d'*Hydropolis* et de *Panopolis* <sup>1</sup>.

Mais bientôt ce fondateur de villes dut abandonner son gouvernement, accablé par la maladie, par les récriminations des colons et par les dettes que l'avait entraîné à contracter la singulière position qui lui avait été faite. Son retour, par le bruyant éclat qui s'ensuivit, porta un suprême et heureux coup à l'affaire. Ce ne fut qu'en mars 1831, on a peine à le croire, que partit le dernier navire pour le Guazacoalco <sup>2</sup>. A la fin de la même année, le bâtiment de l'Etat *la Dore* se rendit à la Vera-Cruz pour y recueillir les débris de cette folle et coupable entreprise.

Nous ne croyons pas qu'on se soit jamais bien rendu compte, ni du nombre de ceux qui se sont successivement embarqués pour cette immigration, ni du nombre de ceux qui y ont succombé. A mesure que se succédaient les arrivages, Minatitlan n'était plus qu'un lieu de passage. En voyant l'anarchie, la misère et les maladies qui y régnaient parmi les malheureux qui n'avaient pu s'en échapper, chacun fuyait au plus vite ce lieu de désolation, et s'efforçait de gagner les centres de population les plus voisins, tels qu'Alvarado, Vera-Cruz, Puebla et même Mexico; les uns s'établissant dans le pays et y exerçant leur industrie, les autres cherchant une occasion pour regagner la France. Nous avons dû nous délier des chiffres fournis par les écrits de polémique qui nous ont passé sous les yeux. Si ces écrits paraissent jusqu'à un certain point concorder quant au nombre des immigrants qu'ils portent environ à 400 ou 450 individus, ils sont loin de présenter les mêmes proportions quant à la mortalité. Il ne sera pas d'ailleurs sans intérêt de rapporter les données fournies par le plus ardent de tous les adversaires de MM. Laisné de Villevêque et Giordan. Il résulte d'un tableau qui se

<sup>1</sup> Correspondance publiée par M. Giordan à la suite de la réponse au libelle...

<sup>2</sup> Le brick *le Requin*, dont l'un des passagers, revenus en décembre de la même année, nous a laissé l'odyssée que nous avons citée sous le titre de *mon Voyage au Mexique*.

trouve à la page 204 du *Précis historique* qu'au moment où écrivait M. Mansion, c'est-à-dire au plus fort de la crise, la première expédition arrivée en novembre 1829 avait perdu 8 personnes sur 103 ; la seconde, arrivée en mars 1830 et composée de 140 individus, en avait perdu 48 ; la troisième, arrivée en juillet de la même année sur le petit navire *la Diane*<sup>1</sup>, avait perdu 12 personnes sur 83. Cinq mois après le débarquement des passagers de *la Diane*, au mois de novembre 1830, un homme qui résista courageusement jusqu'au bout, le sieur Oulibert, écrivait à un de ses compagnons fugitifs : « Vous me demandez ce qu'est devenué la colonie : hélas ! à peine en trouve-t-on encore quelques débris ! Il n'y a ici de votre expédition (c'était la première) que Duparc, Burgos et Salmon ; moi et deux ou trois, de la seconde ; quant à la troisième, elle se disperse tous les jours, et dans peu l'on n'en parlera que comme des deux autres, que par souvenir. Tout a fui comme à un *saive-qui-peut*. Les uns sont partis pour New-York, les autres pour Saint-Domingue ; ceux-ci se sont répandus dans les villes et villages jusqu'à Vera-Cruz ; ceux-là enfin attendent le départ d'une petite goëlette de Campêche qui va partir ces jours-ci. *Aucun n'est monté sur les concessions*. Les maladies, le manque de soins et de secours ont frappé *une trentaine*<sup>2</sup>..... »

Telle fut la colonisation du Guazacoalco.

Que si nous voulons ramener ces faits au point de vue de l'appréciation particulière que comporte cette étude, nous trouverons cette appréciation tout entière dans ces deux propositions, les seules peut-être qu'il soit possible de bien saisir dans ce conflit de récriminations et de misères : *Les maladies, le manque de soins et de secours ont frappé une trentaine*. — *Aucun n'est monté sur les concessions*.

« Les maladies, etc., ont frappé une trentaine ; »

<sup>1</sup> Ce navire parvint à franchir la barre du fleuve.

<sup>2</sup> Cette approximation est en rapport avec le total de 39 que donnent les trois chiffres fournis par M. Mansion.

c'est-à-dire qu'aucune épidémie endémique, aucune maladie véritablement propre au climat n'a sévi sur l'immigration, puisqu'au milieu des misères et des tribulations qu'elle a traversées, elle n'a payé à la mort qu'un tribut relativement si faible.

« Aucun n'est monté sur les concessions : » c'est-à-dire, l'essai de travail agricole par le moyen de la race blanche qu'il s'agissait d'entreprendre n'a même pas été tenté. Rien qui ressemble même à cette énervation dont se trouvent frappés les colons de la Mana après le tracé de leurs premiers sillons. Il n'y a ici qu'une population confuse, arrivant sans aucune règle, comme elle était partie sans aucun choix; jetée sur une plage inhospitalière où l'accueillent les plus tristes accidents, et se dispersant bientôt sous le coup de la misère, du découragement et de la nostalgie.

Le travail européen sous les tropiques n'a rien à voir à cette affaire. Elle fut l'application du *laissez-faire et du laissez-passer* à l'œuvre de la colonisation : c'est à ce qu'on nomme l'Economie politique qu'il faut en demander compte.

### SANTO-TOMAS DE GUATEMALA.

La colonisation belge de Santo-Tomas de Guatemala mérite d'arrêter particulièrement notre attention. Cette entreprise se recommande à la fois et par l'idée économique qui a présidé à sa formation, et par les phases diverses qu'elle a successivement traversées. Les tristes démêlés, les douloureux mécomptes auxquels elle a donné lieu ont répandu autour d'elle comme une sorte de confusion qui a souvent fait prendre le change sur sa valeur réelle aussi bien que sur la tâche qu'elle avait accomplie. Des volumineux documents qui ont été publiés sur cette affaire, nous allons essayer de dégager un précis qui réponde à la pensée de ce travail, heureux d'avoir à nous aider dans cette tâche d'un guide aussi ferme et aussi sûr que l'impartial et intelligent explorateur auquel le gouvernement belge a confié l'honorable mission

d'aller chercher la vérité sur le théâtre même des événements <sup>1</sup>.

La Belgique, cette féconde productrice, est, on le sait, loin d'avoir des débouchés en rapport avec la masse de ses produits. D'un côté, c'est son marché intérieur qui, malgré l'une des plus fortes consommations individuelles constatées, se trouve vaincu par la puissance de ses manufactures; de l'autre, ce sont les marchés coloniaux qui lui sont aujourd'hui complètement défaut. Peut-il y avoir lieu pour la Belgique de fonder des colonies dans les mêmes conditions économiques que la France et l'Angleterre, c'est-à-dire pour en faire des annexes placées sous la dépendance politique, administrative et commerciale de leur métropole? A côté des avantages généraux qui s'y rattachent et qui peuvent n'être que relatifs, des établissements de ce genre n'offrent-ils pas des nécessités de dépenses que l'on peut appeler absolues, en ce sens qu'elles ne sont pas comme les autres dépenses d'utilité publique ramenées à la mesure des ressources de l'Etat qui s'y résout? La possession de l'une de nos îles, par exemple, n'entraînerait-elle pas pour la Belgique des obligations toutes nouvelles et qui ne sont jamais entrées dans les prévisions de sa politique? A côté d'une administration coloniale

<sup>1</sup> M. Blondeel Van Cuelebrouk, envoyé par le gouvernement belge dans le district de Santo-Tomas avec le titre de chargé d'affaires, commissaire extraordinaire, avait mission de répondre à 74 questions, embrassant, dans leur ensemble, tous les faits relatifs à la colonisation entreprise en 1841. Le travail de M. Blondeel, publié à Bruxelles, se compose de trois parties. Les deux premières, sous le titre d'*Enquête* et *Suite de l'Enquête*, ont été déposées par M. le ministre des affaires étrangères sur le bureau de la Chambre des Représentants, l'une le 10 juin, l'autre le 25 novembre 1846. Cette seconde partie est datée de Guatemala, du 5 juillet 1846. Un complément, sous le titre de *Rapport*, a été déposé le 5 janvier 1848. Cette savante exploration joint donc à ses nombreux mérites celui de nous faire connaître le dernier état des faits.

Parmi les autres documents dont nous sommes encore aidé, nous devons particulièrement mentionner le *Mémoire sur l'origine, la situation et l'avenir de la Compagnie belge de colonisation*, par M. le comte de Hompesch, l'un des promoteurs et des directeurs de l'entreprise. Bruxelles, 1844. — Un autre Mémoire, que l'un des fonc-



à créer, des dépenses ordinaires de police et de protection, ne voit-on pas apparaître aussitôt le besoin d'une force maritime pour défendre la colonie en cas de guerre?...

Ainsi, dans les termes où elle a été jusqu'ici posée et résolue, la question de colonisation est une question complexe. On ne peut en courir l'aventure sans se soumettre aux sacrifices qu'elle comporte en même temps qu'on poursuit les chances heureuses qu'elle recèle.

Mais faudra-t-il que le pays qui ne peut se soumettre aux sacrifices renonce à tout jamais aux avantages que lui eût assurés l'expansion colonisatrice? En d'autres termes, le problème ne peut-il se poser autrement?

C'est de la situation particulière que nous venons d'indiquer qu'est née la combinaison mixte qui a présidé à la fondation de l'établissement de Santo-Tomas.

Des hommes intelligents et haut placés dans l'opinion de leurs concitoyens, ont dit à leur gouvernement : Au lieu de créer des colonies pour les maintenir à grands frais sous votre dépendance jusqu'à ce que la guerre ou la révolte vous les enlèvent, jetez, en proclamant par avance son émancipation, une fraction de la nationalité belge sur un vaste territoire où elle puisse grandir et se développer à l'aise. C'est notre religion, ce sont nos mœurs, nos coutumes, nos besoins qui vont s'implanter sur cette terre, importés par les hommes de notre race et de notre sang. Qu'ils deviennent au besoin, et dans un temps donné, les sujets nominaux de la puissance qui leur aura ouvert son territoire, qu'importe? Le sentiment qui dominera toujours chez eux sera celui de leur nationalité première. Il dominera d'abord, parce que la séparation n'aura pas eu lieu dans les conditions de lutte et d'antagonisme qui marquent toujours l'émancipation des colonies; ensuite, parce que votre politique tendra constamment, et par des moyens par-

tionnaires coloniaux du nouvel établissement, M. P. Brouez, a publié sous le titre de *une Colonie belge dans l'Amérique centrale*. Mons, 1846. — L'Exposé général qui a paru en 1841, à Bruxelles, sous le titre de *Essai sur la colonisation de la Vera-Paz*,

tiouliers, à maintenir et raffermir ces liens de l'affinité nationale. Ainsi, conservez aux émigrants le droit de cité, accordez à l'établissement naissant cette tutelle et ce patronage extérieurs dont il aura besoin pour s'organiser et se constituer régulièrement; enfin, profitant de l'entière liberté que vous laisse l'absence du pacte commercial qui lie des puissances voisines envers leurs colonies, ménagez des privilèges et des faveurs de tarif aux denrées que vous enverra ce nouveau centre de production qu'auront fécondé les bras et les capitaux de la Belgique.

Evidemment ce pays ne produira pas sans consommer, et, consommant, il deviendra pour vous l'un de ces débouchés extérieurs que l'on recherche dans la fondation des colonies.

Bien plus, si vous jetez ce nouvel établissement sur le flanc de l'un de ces vastes territoires de l'Amérique du sud dont les nationalités à peine formées n'ont pas encore contracté des habitudes de commerce régulières avec les pays manufacturiers de l'Europe, vous faites mieux que de vous créer un marché limité à sa circonscription : vous constituez un vaste entrepôt d'où vos marchandises sinfiltreront dans la consommation de toutes les populations qui l'avoisinent...

Telle fut la pensée économique qui présida à l'élaboration de l'affaire de Santo-Tomas. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de remarquer qu'il y a dans cette idée préconçue d'émancipation comme un vestige de l'immigration antique, où l'essaim colonisateur se constituait en une individualité distincte presque en se détachant du sol natal, mais nourrissant d'ailleurs pour la patrie-mère ces sentiments de déférence et d'affection que le fils émancipé conserve pour le chef de la famille<sup>1</sup>.

Le district de Santo-Tomas, dans l'État de Guatemala, fut d'abord désigné pour le siège de l'établisse-

<sup>1</sup> Voy. le rare et savant ouvrage de Sainte-Croix : *de l'Etat et du Sort des Colonies des anciens peuples*. — Philadelphie, 1779.

ment à fonder. Quelques indications topographiques feront apprécier la nature de ce choix.

Même en laissant à l'écart la question toujours étudiée, trop étudiée peut-être, de la section des isthmes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la portion du nouveau continent désignée sous le nom d'*Amérique centrale*, ne soit appelée à jouer un grand rôle dans l'avenir commercial du monde. Touchant, d'un côté, aux Etats méridionaux de la Colombie, du Chili, du Brésil et du Pérou, confinant au Mexique par le nord, baigné à la fois par l'Atlantique et l'Océan-Pacifique, sillonné de nombreux et puissants cours d'eau qui semblent rapprocher ces deux mers, ce territoire sera un jour le transit nécessaire de l'Europe dirigeant ses expéditions sur la Chine et sur l'Inde.

Séparée de la mer des Antilles par la saillie que forme le Yucatan, c'est dans le golfe de Hunduras que s'ouvre la baie de Santo-Tomas. On peut la considérer comme l'un des plus beaux ports du monde. Le havre, dont l'entrée a environ 3,000 mètres sur une largeur intérieure de plus du double, se trouve protégé par de hautes montagnes qui en font un excellent abri. Il forme la seule communication véritable de l'Etat de Guatemala avec l'Atlantique, parce que le port d'Izabal, qui pourrait lui faire concurrence, ne peut être abordé que par des navires d'un faible tonnage, à cause de la barre du Rio-Dolce qui met le lac d'Izabal en communication avec la mer. En l'absence d'un établissement régulier à Santo-Tomas, les navires de l'Europe mouillant dans la baie effectuent leur opération par un mouvement de cabotage qui déverse leurs cargaisons sur Izabal, et en rapportent les chargements de retour. Ou du moins cela se pratiquait naguère ainsi. Mais la colonie anglaise de Belize, située au nord de Santo-Tomas, quoique placée à une plus grande distance d'Izabal, quoique formant une escale beaucoup plus coûteuse que celle de Santo-Tomas, a depuis longtemps presque entièrement détourné à son profit ce mouvement commercial. Aussi cet établissement grandit-il sans cesse, et il résulte d'un

document produit dans l'*Enquête* qu'en 1844 il a reçu 113 navires jaugeant 25,654 tonneaux <sup>1</sup>.

La ville de Guatemala, capitale de l'Etat, n'est pas, on le sait, très-loin de l'Océan-Pacifique : c'est donc à travers l'isthme que se fait le commerce qu'elle entretient avec l'Atlantique. Les opérations s'effectuent de la manière suivante : Le négociant guatemalien se dirige par des *picaduras*, petits chemins tracés à travers les bois et les montagnes, sur Izabal, qui se trouve à 70 lieues de sa résidence. De ce port il se rend sur une goëlette à Bélise, située à 86 lieues plus loin. Là se font ses achats, qu'il ramène à Izabal, d'où le transport se fait à dos d'Indiens et de mulets, à raison de 75 kil. pour les hommes et de 150 pour les animaux, ce qui représente une dépense de 45 à 50 cent. le kilogramme. Moyens de charroi aussi barbares qu'onéreux qui doublent et triplent le prix de la denrée rendue sur le marché de consommation. Cette topographie politique que l'Etat indépendant de Guatemala a reçue toute faite de son ancienne métropole, outre ses inconvénients purement commerciaux, présente cette conséquence très-grave que toute la force vitale de ce riche pays se concentre dans un étroit rayon placé précisément sur son littoral le plus éloigné de l'Europe ; de telle sorte que les magnifiques plaines de l'intérieur sont à peine connues, et que l'une des rives de la Montagua, beau fleuve qui les sillonne du S.-O. au N.-E., c'est-à-dire dans la direction la plus favorable pour en recueillir les produits, n'a jamais été complètement explorée.

En jetant un établissement au fond de la baie de Santo-Tomas, en reliant cet établissement à l'intérieur par la Montagua, on devait donc arriver non seulement à ramener au fond de la baie les communications qu'elle avait autrefois connues, non seulement à créer une concurrence sérieuse au comptoir du Honduras anglais

<sup>1</sup> En 1843, Belize avait reçu pour une valeur de 10 millions en marchandises d'Europe, pour 1 million environ des Etats-Unis, 300,000 fr. de la Havane, etc. (Mém. du comte de Hompesch, p. 15.)

pour les marchandises d'importation <sup>1</sup>, mais encore à ouvrir aux forces productrices de l'homme ces plaines où la nature semble leur jeter un magnifique appel.

Ces données générales, que nous présentons avec quelque étendue, parce qu'elles se rattachent au développement de l'un des plus beaux pays du globe, paraissent malheureusement, ainsi qu'on le verra, n'avoir été qu'incomplètement saisies par les hommes qui ont conçu l'idée de la *Société belge de colonisation*.

Le gouvernement de Guatemala, doué d'une grande activité, était disposé à concourir à tout ce qui pourrait favoriser le développement de la République du côté de l'Atlantique. Une vaste concession territoriale, représentant la superficie de 400,000 hectares, fut érigée en territoire particulier en faveur de la Compagnie, sous le nom de *district de Santo-Tomas*. L'abornement est ainsi tracé dans le décret du 9 mai 1842 : De la barre de la rivière Montagua en suivant la rive gauche jusqu'aux limites de Gualan; de ce point tirant une ligne droite jusqu'à l'embouchure du Cajabon dans le Polochic; puis jusqu'à l'embouchure du Polochic dans le lac Izbabal; de là suivant la rive S.-E. du lac, celle du Golfete et de la rivière Angostura jusqu'à la mer; partant de ce point dans la direction du midi, en longeant la côte maritime par la baie de Santo-Tomas, celle de la Graciosa, et en doublant le cap des Trois-Pointes jusqu'à la barre de la Montagua; les îles qui se trouvent à 3 lieues de distance, se trouvant comprises dans la concession.

Les clauses et les conditions qui présidaient à cette concession méritent d'être remarquées. Elles présentent une grande analogie avec les chartes constitutives des grandes compagnies de commerce et de colonisation qui entreprirent naguère le défrichement de nos îles. Soit combiné, soit purement instinctif, il y a là un retour très-marqué vers cette sorte de juxtaposition de

<sup>1</sup> Belise devra toujours conserver son importance comme lieu d'exploitation et d'exportation des bois de mahogany (acajou), but pour lequel elle a été créée.

l'association privée et de la puissance publique, qui fut la base des deux compagnies des Indes occidentales et des Indes orientales. Ainsi la Compagnie à former devait avoir la propriété absolue et perpétuelle du territoire compris dans les limites indiquées, pour en jouir comme tout propriétaire, le cultiver, le défricher, y couper les bois, etc. Mais cette cession, si complète qu'elle pût être, ne devait pas être considérée comme une vente du pays ou comme une renonciation aux droits de souveraineté appartenant à l'Etat guatémalien sur les terres concédées. Il n'était fait cession ni explicitement, ni implicitement de cette souveraineté ou d'aucun des droits qu'elle comporte<sup>1</sup>.

De plus, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, la population immigrante devait immédiatement entrer dans la nationalité guatémaliennne, c'est-à-dire être soumise à la constitution des lois existantes ou à faire, et perdre, quant à sa nouvelle patrie, le caractère des nations auxquelles elle appartiendrait<sup>2</sup>.

La concession n'était pas gratuite. Elle était faite moyennant le prix de 160,000 piastres payable par dixième d'année en année. A ce prix en argent, se joignait même une sorte de complément, se composant de 2,000 fusils de 1<sup>re</sup> qualité et du modèle adopté pour l'armée belge, ainsi que 6 pièces de canons de campagne.

C'est à ces conditions que se forma en 1841 l'association anonyme, qui prit la raison suivante : L'UNION, COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION. Nous avons dit que des hommes haut placés en avaient conçu l'idée. Il faut constater, car ce fait aura son importance quant à la destinée de l'entreprise, que ces hommes, à la tête desquels on doit placer les comtes Félix de Mérode, de Hompesch et Arrivabène, appartenaient presque tous à la grande fraction politique que l'on désigne en Belgique sous le nom de *parti catholique*.

Avant d'aborder les faits de la colonisation qui font

<sup>1</sup> (Art. 3 et 4 de l'acte de concession).

<sup>2</sup> Art. 5.



particulièrement l'objet de ce travail, nous devons indiquer les clauses fondamentales du contrat qui devait lier les parties intervenantes dans l'association.

L'entreprise était fondée sur la base hardie de la *communauté d'intérêts*; la compagnie constituée présentant pour apport les 400,000 hectares de la concession avec les charges et les avantages y attachés; ledit apport représenté : 1° par les actions de la *Compagnie belge de colonisation*; 2° par des *titres de communauté* donnant droit chacun à une part proportionnelle dans tous les bénéfices de la communauté.

Les ayants-droit se divisaient en trois ordres : 1° la Compagnie ou ses porteurs d'action; 2° les porteurs de titres de communauté; 3° les *travailleurs de la communauté*. Étaient comprises sous cette dernière dénomination toutes personnes qui, en se conformant aux règlements, et à quelque titre que ce soit, se trouveraient employées par la Compagnie<sup>1</sup>.

Après le prélèvement de certaines retenues destinées à la fondation d'une caisse de prévoyance pour subvenir aux frais du culte catholique et des écoles, d'une caisse de pensions de retraites, et enfin d'un fonds spécial pour les grands travaux d'utilité publique, les produits nets devaient être partagés en trois lots pour lesquels chacune de ces trois catégories d'intéressés devenait partie prenante<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Art. 1, 2, 13, 14, 54, 55 du Règlement organique.

<sup>2</sup> Nous reproduisons ci-après le texte des principaux articles du Règlement organique relatif aux *travailleurs*.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA COMPAGNIE BELGE  
RELATIVE AUX TRAVAILLEURS.

Art. 20. — Hors des ateliers, magasins et bureaux de la communauté, après avoir satisfait aux conditions stipulées en l'art. 22 et en se conformant aux règlements de la communauté, chaque travailleur est libre de vivre à sa convenance et de disposer du temps qui lui reste, ainsi que de la part du bénéfice lui revenant. — Il a le droit de posséder particulièrement, à titre de propriété ou autre, toute espèce de biens, meubles et immeubles.

Pour ce qui est de l'administration supérieure, elle se divisait en deux parties : en Belgique, un conseil général déléguant ses pouvoirs à un comité de directeurs, ceux-ci agissant sous le contrôle de commissaires du gouvernement ; au siège de la colonie, l'un des directeurs

**Art. 21.** — La cessation des fonctions d'un travailleur dans la communauté, soit par sa volonté, soit par suite de révocation, entraîne avec elle la perte de cette qualité et de tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

**Art. 22.** — Les travailleurs à Santo-Tomas doivent à la communauté :

1° Soit un travail journalier dont la durée, selon les saisons et l'espèce de travail, est réglée par la direction et approuvée par le conseil colonial, soit l'accomplissement d'une tâche à convenir ;

2° Leur concours pour le maintien de l'ordre et le service de la garde de la communauté.

**Art. 23.** — Pour être admis dans la communauté, le travailleur doit être muni des papiers suivants, en due forme :

1° Un acte de naissance ;

2° Un certificat de l'autorité communale, attestant sa moralité et sa bonne conduite.

**Art. 24.** — Les frais de passage des travailleurs leur sont, au besoin, avancés par la communauté.

**Art. 25.** Dans chaque atelier il est ouvert, individuellement à tous les travailleurs, un compte courant, sur lequel sont portées, à leur débit, les avances des frais de traversée ; leurs parts de bénéfice sont portées à leur crédit : ce compte est arrêté et balancé tous les ans.

**Art. 26.** — Les frais de traversée sont retenus, en trois ans, sur les parts de bénéfices.

**Art. 27.** — Tous les travailleurs de la communauté, sans exception, sont soumis à des règlements d'ordre, rappelés sur les livrets et acceptés par eux.

L'application de ces règlements est faite par un jury ou par un tribunal de prud'hommes choisis parmi les membres de la communauté et constitués par le conseil général.

**Art. 28.** — Les travailleurs ont, suivant leurs grades et leurs attributions, droit à des appointements ou à un salaire journalier.

**Art. 29.** — Outre leurs appointements ou leur salaire, il sera partagé, entre les travailleurs de la communauté, un tiers des produits nets, au marc le franc, du montant des journées ou du salaire gagné par eux, pendant le courant de l'année, ainsi qu'il est stipulé art. 55.

**Art. 30.** — Les travailleurs ont droit encore et sans aucun frais personnel :

1° A l'usage des écoles fondées par la communauté ; où leurs enfants reçoivent l'éducation religieuse et morale et l'instruction primaire ;

délégué par le comité et chargé de ses pouvoirs ; à côté de ce mandataire général et sous sa présidence, *un conseil colonial*, composé des chefs des diverses branches administratives et de travail.

Ce conseil n'ayant, d'ailleurs, que voix délibérative

2° Aux avantages de la création d'un service de santé, pour soigner en cas de maladie, eux, leurs femmes et leurs enfants. Outre les soins du médecin et les médicaments qui leur sont fournis par la pharmacie, il sera pourvu, par les soins de la direction et suivant les règlements adoptés par le conseil général, aux besoins de tous les travailleurs malades ou impotents, ainsi qu'à ceux de leurs familles ;

3° Après avoir fait continuellement partie de la communauté pendant vingt ans, les travailleurs qui ont atteint quarante-cinq ans ont droit à une retraite, qui leur est payée annuellement jusqu'au moment de leur décès : cette retraite équivaut à la moitié de ce que leur rapportaient annuellement leurs journées ou leurs appointements, au moment de leur retraite ;

4° La veuve d'un travailleur, qui aura été employé par la communauté pendant trois ans consécutifs, a droit, tant qu'elle ne se remarie pas, à une pension viagère et annuelle, équivalente soit au quart des appointements ou du salaire journalier de son mari au moment de son décès, soit à la moitié de sa retraite ;

5° Les enfants d'un travailleur décédé sont élevés par les soins, sous la surveillance et aux frais de la communauté ;

6° Tout travailleur en retraite a droit, pour lui et sa femme, au passage franc jusqu'à Anvers ou Ostende, s'il désire revenir en Europe. La veuve d'un travailleur qui a droit à la retraite jouit du même privilège : ces frais de passage sont supportés par la communauté ;

7° Tout travailleur en retraite, ou sa veuve, touche cette retraite, à son choix, soit à la direction de la *Communauté de l'Union*, à Santo-Tomas, soit au siège de la Compagnie, à Bruxelles. Ces divers services sont à la charge de la caisse de prévoyance.

Art. 31. — *Les mille premiers colons travailleurs* de la communauté, arrivés à Santo-Tomas, indépendamment de leur part de bénéfices, reçoivent gratuitement des parcelles de terre pour en jouir immédiatement.

Ces terres sont réparties de la manière suivante :

1° A chaque travailleur 50 ares de terre.

2° Chaque travailleur de la communauté, qui se marie à Santo-Thomas, acquiert, par ce fait, 50 ares de plus ;

3° A la naissance de chaque enfant, issu de mariage, 25 ares ;

La propriété des terres accordées de cette manière ne sera définitivement acquise aux travailleurs qu'après trois années consécutives de travail non interrompu dans la communauté.

1° Après dix ans de travail continu, les parts ci-dessus stipulées sont doublées ;

pour éclairer le directeur, qui seul décide et arrête sous sa responsabilité les mesures à prendre<sup>1</sup>, mais pouvant, convoqué sur la demande de l'un de ses membres, et décidant à l'unanimité, suspendre le directeur dans les trois cas de malversation avouée, violation de mandat, abus de pouvoir<sup>2</sup>.

La durée de la communauté était fixée à vingt ans, terme après lequel il y aurait lieu à continuation dans le cas où la moitié au moins des porteurs de titres de communauté, possédant entre eux au moins les trois quarts de ces titres, le demanderait. Quant au partage en nature à la suite de la liquidation, il devait s'effectuer ainsi : les terres rurales de la communauté étant divisées en deux grands lots présentant le plus d'égalité possible seraient tirées une première fois au sort, afin de fixer lequel des deux lots appartiendra à la Compagnie, lequel aux porteurs de titres de communauté. Ce partage accompli, le lot échéant aux porteurs devait être divisé en autant de parcelles qu'il existerait de titres, chacune de ces parcelles portant un numéro d'ordre et se répartissant par un tirage entre les différents porteurs de titres<sup>3</sup>.

Sauf l'idée de la communauté dont nous verrons tout à l'heure les déplorables effets, tous ces éléments d'organisation sont bien digérés, et font honneur à ceux qui les élaborèrent. Mais l'entreprise s'est trouvée dès

2° Elles sont triplées pour ceux qui ont continué leurs services sans interruption pendant vingt ans. Ces terres, d'après décision du conseil général, peuvent être admises dans la communauté.

Art. 32. — Les enfants des membres de la communauté ont le droit d'en faire partie à titre de travailleurs, aussitôt qu'ils sont en état de lui rendre des services.

La communauté, récompensant personnellement les services, le grade acquis par un travailleur ne constitue aucun droit et ne crée aucun privilège en faveur de ses fils.

Art. 33. — Tout travailleur de la communauté qui a rempli ses engagements peut la quitter, lorsqu'il le juge convenable.

<sup>1</sup> Art. 35-42-45 du Règlement organique.

<sup>2</sup> Art. 46.

<sup>3</sup> Art. 60 et 61 du Règlement organique.

son principe comme frappée d'un vice originel dont tous ses désastres partiels n'ont été en quelque sorte que les conséquences. « Son premier capital fut un *passif*<sup>1</sup>. » Et ce fait, qui prouve le dévouement, la foi presque religieuse des fondateurs à leur œuvre, a constamment réagi sur ses destinées. Voici comment il se produisit.

Nous avons dit que le capital de la Compagnie devait se réaliser par l'émission des titres qui représentaient son apport territorial. Pour déterminer les souscriptions aux titres de la Compagnie, on voulut en quelque sorte prendre possession de Santo-Tomas par une opération commerciale qui serait comme une manifestation vivante de la constitution de l'affaire. Sans doute il n'eût pas été impossible, dans des circonstances ordinaires, de réaliser, même par des émissions, la modeste somme de 300,000 fr. à laquelle on évaluait cette première dépense. Mais on a vu quel avait été le rôle du parti catholique dans la constitution de l'entreprise. Ce parti, alors à la tête des affaires, avait fait comprendre à l'intelligence élevée du monarque la portée de l'idée qui venait de prendre jour. Et, sauf des subsides, tous les encouragements lui furent officiellement prodigués; une mention particulière lui avait même été consacrée dans le discours de la couronne ouvrant la session parlementaire de 1842. Cette intervention si marquée, et qui devait l'être, fit naître, comme par une sorte de réaction, l'hostilité du parti contraire. La polémique s'engagea dans la presse des deux camps, et s'anima à un point que la souscription des actions devint impossible à réaliser au milieu de ce conflit. Ce fut alors que le président du conseil de l'association, le comte de Mérode, proposa à ses collègues de former entre eux la somme nécessaire, et donna l'exemple en contribuant pour 20,000 fr. Grâce à ces nobles dévouements, les 300,000 fr. furent trouvés. Mais un pareil mode de réalisation n'entraîna pas dans les prévisions constitutives de la société; elle ne put donc

<sup>1</sup> Mém. du comte de Hompesch, p. 2.

s'effectuer qu'en la constituant débitrice pure et simple de ses fondateurs.

Tel fut le caractère de sa première opération.

L'expédition formée à l'aide du capital ainsi réuni, et composée de trois navires, partit en mars 1843, sous la conduite de M. l'ingénieur Simons, dont le nom avait été si utilement, et l'on peut dire si glorieusement mêlé aux savantes combinaisons qui font une œuvre modèle des chemins de fer belges. Cet honorable citoyen ne devait point voir la terre où il voulait créer une nouvelle source de prospérité pour son pays. Il mourut dans le cours de la traversée.

Nommé à l'élection par les membres du conseil, M. le capitaine Philippot prit la gestion provisoire de l'entreprise.

Entrons dans l'exposé des faits de la colonisation proprement dite.

Ce fut la hache à la main que les immigrants abordèrent leur nouvelle patrie. Voici en quels termes cette prise de possession est rapportée par celui qui en fut le principal acteur.

« Aussitôt que les ancres furent posées, on fit mettre  
« la chaloupe à la mer, et tous les membres du conseil  
« colonial s'embarquèrent pour aller chercher un abor-  
« dage, reconnaître le terrain et saluer notre nouvelle  
« patrie. On se dirigea vers le point le plus commode,  
« et nous primes terre à l'endroit où est aujourd'hui le  
« débarcadère. Ce fut moi, comme le plus âgé des mem-  
« bres du conseil, qui fus chargé d'aborder le premier,  
« de prendre possession du pays sur lequel nous devons  
« créer une nouvelle Belgique. La barque n'ayant pu  
« parvenir jusqu'à la côte, je fus obligé de me jeter  
« dans la vase et d'y patauger longtemps avant d'arriver  
« au rivage. J'avais à peine posé le pied sur le sol, que  
« des myriades de moustiques et d'insectes de tout genre  
« semblèrent vouloir m'en disputer la possession. Mes  
« collègues me suivaient, et se voyaient comme moi  
« exposés aux piqûres cuisantes de ces nouveaux enne-  
« mis. Cependant nous ne trouvions pas assez de ter-  
« rain libre pour nous grouper; force nous fut de nous



« servir de nos serpes et de nos haches pour nous ouvrir un passage à travers les ronces, les lianes, etc., et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous parvînmes à conquérir un espace de quelques mètres dans ces forêts impénétrables qui s'offraient à nous. Enfin, malgré la rage des moustiques qui ne cessaient de nous harceler, nous pûmes nous réunir, nous donner l'accolade fraternelle, et jurer de nous aider quoi qu'il arrivât. Ce fut alors que nous pûmes mesurer toute l'étendue de nos obligations, et nous former une idée des obstacles que nous aurions à vaincre, des privations et des souffrances de toute espèce que nous devions endurer. Excédés de fatigue, couverts de sueur et de morsures, nous retournâmes à bord du *Théodore* dans un désenchantement complet, car, au lieu d'aborder, comme on nous l'avait assuré, dans un pays où l'on rencontre à chaque pas tout ce que l'homme peut désirer, nous n'avions trouvé que d'épaisses forêts impénétrables, sombres repaires d'animaux dangereux<sup>1</sup>. »

Ainsi donc, ici encore, le premier pas fut une dé-sillusion.

Trois navires dont les arrivages se succédèrent dans un espace d'environ vingt jours, suivirent ce premier envoi, et portèrent ensemble 79 personnes. Quelques jours après avoir pris terre, 10 de ces nouveaux arrivés retournèrent en Europe sur le bâtiment qui les avait portés. On reconnut bientôt que des non valeurs réduisaient les 69 restant à 54, desquels, après avoir déduit les fonctionnaires et employés, il ne restait plus que 14 propres aux travaux indispensables d'un établissement colonial. Ces hommes se mirent à l'œuvre avec un certain courage. Malgré quelques moments d'abattement, ils s'étaient assez bien acquittés de leur rôle de pionniers de l'entreprise, lorsqu'arrivèrent de nouveaux contingents.

Du 8 juin 1843, date des arrivages que l'on peut considérer comme formant la première expédition au 19

<sup>1</sup> Brouez, p. 27.

avril 1845, la compagnie introduisit dans le nouveau district une population de 882 personnes. Ce nombre, décomposé par M. Blondeel, donne une proportion de 384 individus à profession déterminée, dont 184 seulement pouvant être considérés comme véritablement aptes à concourir à la fondation d'un nouvel établissement colonial<sup>1</sup>; et encore ceux-ci furent-ils les premiers qui manquèrent à l'œuvre, leur profession leur assurant dans le centre-Amérique une existence facile et même lucrative.

Nous allons résumer, en les divisant par périodes distinctes, les travaux accomplis par cette population dans l'espace d'environ deux ans et demi, sur lequel portent nos renseignements :

Dans les cinq premiers mois (du 19 mai au 24 octobre 1843, administration du capitaine Philippot<sup>2</sup>) :

*Travaux.* — Défrichement de 5 hectares. Mise en place de la chapelle apportée de Belgique. Montage de 5 cases aussi arrivées toutes faites. Commencement de la construction de 16 autres cases. Construction de 12 autres cases, ou réparation de 2 cases trouvées en ruines. Construction du magasin. Etude de plusieurs routes.

Dans cette période, la population a été de 54 individus, tous arrivés du 19 mai au 8 juin, et l'on n'a eu à déplorer aucun décès.

Dans les quatre mois et dix jours suivants (du 24 octobre 1843 au 6 mars 1844, administration du R. P. Walle<sup>3</sup>) :

*Travaux.* — Amélioration du premier travail de défrichement autour des cases. Défrichement nouveau de 9 hectares. Achèvement des cases commencées. Edifi-

<sup>1</sup> Voy. l'*Enquête*, p. 5, et *Suite de l'Enquête*, p. 18.

<sup>2</sup> M. le capitaine Philippot fut nommé directeur par *intérim* dans un conseil d'administration tenu à bord du navire le *Théodore*, aussitôt l'arrivée de la goëlette la *Louise-Marie*, qui porta la nouvelle de la mort de M. l'ingénieur Simons.

<sup>3</sup> Le R. P. Walle, directeur ecclésiastique, administra au nom et comme président du conseil colonial.

cation de 3 cases nouvelles. Tracé d'une route. Essais de jardinage par la direction et par les colons.

Même population que dans la précédente période. Pas de décès. En tenant compte de la population et de la dépense, c'est sous cette administration que les travaux ont été poussés avec le plus d'activité.

Dans les sept mois et vingt-six jours suivants (du 6 mars au 1<sup>er</sup> novembre 1844, administration du major Guillaumot<sup>1</sup>) :

*Travaux.* — Défrichement de 37 hectares. Construction de 14 cases, de la boulangerie, de la forge, d'un magasin, d'un four à chaux, d'une maison principale, d'un hangar. Commencement d'une maison pour le directeur colonial, et d'un grand bâtiment. Fin d'une étude de route. Levée de 200 mètres de long sur 5 de large, destinée à un petit chemin de fer pour le transport des pierres propres aux constructions.

C'est durant cette période que se sont le plus rapidement succédés les envois précipités de colons sur lesquels nous aurons à revenir tout à l'heure. Du chiffre 54 où nous l'avons laissée, la population fut portée, durant les huit mois, à 767 individus. Jusqu'au 3 juillet, c'est-à-dire pendant les quatre premiers mois de la période, la mortalité ne fut que de 7 personnes (2 adultes et 5 enfants.) Elle s'éleva rapidement dans les quatre derniers mois, et donna un chiffre de 93 décès. Le mois d'octobre seul figure dans ce nombre pour 48 décès.

Dans les cinq mois suivants (du 12 novembre 1844 au 1<sup>er</sup> avril 1845, administration de M. Dorn<sup>2</sup>) :

Stagnation à peu près complète dans les travaux. On achève de monter le bâtiment de la direction. Les rues sont bordées de fossés, et rendues à peu près praticables après les grandes pluies. Malgré l'arrivée de 25

<sup>1</sup> Le major Guillaumot, nommé directeur par la Compagnie lorsqu'arriva en Belgique la nouvelle de la mort de M. Simons en septembre 1843, n'arriva dans la colonie qu'au commencement de l'année suivante. Nous dirons tout à l'heure quelle fut son administration.

<sup>2</sup> M. le capitaine d'artillerie Dorn fut nommé par la Compagnie pour remplacer M. le major Guillaumot, rappelé.

nouveaux colons, la population va en décroissant, plus encore par les départs que par la mortalité. A la fin de cette période, elle n'était plus que de 298 individus, et cependant il n'y avait eu que 87 décès en plus que dans la période précédente.

Dans les sept mois suivants (du 1<sup>er</sup> avril au 12 novembre 1845, époque de l'exploration du commissaire extraordinaire, administration de M. le baron de Bulow<sup>1</sup>) :

*Travaux.* — Achèvement d'un grand bâtiment. Réparation de 2 cases; édification de 3 nouvelles. Construction d'un débarcadère. Défrichement de 11 hectares opéré par des indigènes (caraïbes). Trois chemins commencés. L'état sanitaire s'améliore rapidement durant cette période. Sur une population de 300 individus, le chiffre des décès n'est plus que de 30, encore faut-il observer que 25 appartiennent aux quatre premiers mois, et que les quatre derniers n'en fournissent que 5. Par une sorte d'épuration forcée qu'a opérée la crise qui précède cette phase, sur les 300 individus restant, on peut compter la proportion assez satisfaisante d'environ 112 travailleurs.

Dans l'accomplissement des divers travaux qui viennent d'être énumérés, les colons furent aidés par les caraïbes et les ladinos ou créoles de la localité. Les caraïbes furent plus particulièrement appliqués aux défrichements; cependant, dit le commissaire explorateur, les Européens se sont occupés de tout, la construction des huttes en feuilles de palmier exceptée. En répartissant entre les différentes catégories de travailleurs les prestations obtenues durant les deux ans et demi sur lesquels porte cette étude, on trouve en journées :

Pour les Européens.. . . . .	33,875
Pour les Caraïbes.. . . . .	11,375
Pour les Ladinos.. . . . .	6,525
	<hr/>
Total. . . . .	51,775

Ainsi voilà une première série de faits jusqu'à un

<sup>1</sup> M. le baron de Bulow succéda au capitaine Dorn.

certain point satisfaisante. Voyons quelles ont été les causes de l'insuccès final de la Compagnie.

Nous avons dit quelles circonstances avaient présidé à sa constitution. L'argent lui manquait. A la suite de l'acte de dévouement qu'avaient spontanément accompli les fondateurs, on avait essayé, sous le patronage du gouvernement belge, et par l'entremise de la maison Rothschild de Paris, d'opérer en France une émission de 1,000 lots du terrain concédé à la Compagnie<sup>1</sup>. Cette tentative ayant échoué par les raisons de polémique que nous avons indiquées plus haut, et par la révélation des premières difficultés de l'entreprise, on se replia sur la Belgique. C'était dans ce pays seul que la masse pouvait avoir assez de foi dans l'œuvre pour lui venir en aide. Le gouvernement ne faillit pas à l'initiative qu'il avait d'abord prise. Un arrêté royal invita toutes les communes et les établissements de bienfaisance de la Belgique à une souscription aux lots de la Compagnie, afin de lui permettre de réunir les capitaux dont l'emploi devait tourner au profit du commerce et des classes indigentes. Le pays répondit à cet appel.

Il y répondit trop bien, car là devait être la pierre d'achoppement; là devait se produire cet éternel obstacle que l'on rencontre dans presque toutes les immigrations de quelque importance, et qui semble fatalement attaché à cette nature d'entreprise. — Un grand nombre d'individus réalisèrent leur avoir, souscrivirent à l'émission, et se disposèrent à partir. La Compagnie n'était pas prête pour ce départ, mais chaque jour de délai épuisait les ressources de ces malheureux. Comme les colons du Kourou réunis dans le port de Lorient, ils devenaient un embarras. On hâta les préparatifs, on les fit partir. De là ces contingents pressés et successifs qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, portèrent en quelques mois la population du nouvel établissement de 54 à 800 individus. Rien n'était prêt pour les recevoir,

<sup>1</sup> De là, la publicité assez retentissante que l'affaire de Santo-Tomas a reçue durant quelque temps parmi nous. (Voy. Mémoire du comte de Hompesch, p. 3.)

ou du moins il leur fallut disputer en quelque sorte l'abri et la nourriture aux premiers arrivés. « Jè dois convenir, dit le commissaire du gouvernement, que le nombre des cases est suffisant pour la population actuelle (200 personnes); mais quand on se reporte au temps où le chiffre des colons s'est élevé à plus de 800 avec le même nombre de cases, peut-être moins, on doit se représenter avec peine l'encombrement qui en a été la conséquence, et l'on peut y trouver une des raisons déterminantes de l'épidémie qui a exercé tant de ravages du mois d'août 1844 au mois de juin 1845<sup>1</sup>. »

Il y eut donc épidémie.

Mais cette épidémie, qu'a-t-elle été? Faut-il y voir un de ces fléaux endémiques, qui, dans certaines contrées intertropicales, atteignent presque inévitablement l'Européen dès qu'il s'écarte des règles les plus sévères de l'hygiène? Nous avons attentivement examiné cette question, et nous devons dire que toutes les opinions qui ont passé sous nos yeux se prononcent pour la négative<sup>2</sup>.

Pour comble de malheur, l'homme sur lequel on avait compté comme sur une sorte de Providence pour combler la perte de l'ingénieur Simons, et faire face à cette situation, ne paraît pas avoir été au niveau de ces graves exigences. L'administration de M. le major Guillaumot à Santo-Tomas, s'est élevée presque à la hauteur d'un événement politique, par les récriminations violentes qu'elle a soulevées en Belgique. Sans doute il ne faudrait avoir jamais arrêté son esprit sur les questions de la nature de celle dont nous nous occupons, pour ne pas comprendre combien est difficile le rôle de l'homme qui se trouve préposé à la direction de ses semblables dans des circonstances comme celles que traversa l'essai de colonisation belge. Seul représentant de l'autorité dirigeante sur le théâtre lointain de l'entreprise, il devient la victime expiatoire de tous les mécomptes, de toutes les désillusions et de toutes les haines. Heureux lorsqu'il ne paie pas de sa vie comme Lally, ou de sa

<sup>1</sup> *Enquête*, p. 15.

<sup>2</sup> V. *ibid.* le rapport de M. le Dr Heussu, médecin en chef.



liberté comme Chanvallon, le crime de n'avoir pas réussi quand on l'avait placé dans l'impossibilité de réussir ! Il faut donc, en ceci, pour rester dans la vérité, savoir faire la part de ce qu'on peut appeler *la nature même des choses*. Mais, toute réserve faite à cet égard, il n'en paraît pas moins résulter de l'ensemble des faits que le principal administrateur de Santo-Tomas manqua des qualités propres à sa tâche. Nous avons vu indiqué, dans l'un des rapports médicaux où nous avons cherché à nous renseigner, que les hommes de l'art attribuent les plus funestes effets au régime de contrainte, et presque de violence, auquel furent soumis les colons dans leur intérêt supposé. Cette autocratie sans mesure, en augmentant le découragement et la maladie, relâcha tous les liens du faisceau que le directeur voulait maintenir à tout prix.

Ce fut sous l'administration du major Guillaumot que commença l'antagonisme des volontés individuelles contre la COMMUNAUTÉ.

Ce point demande quelques explications.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié que c'était sur cette idée hardie d'une grande communauté fructifiée par la collaboration de tous que reposait principalement l'entreprise. Il n'est pas sans intérêt de constater que cette idée, qui avait d'abord séduit les imaginations, et au nom de laquelle on avait obtenu un certain élan des colons débarqués, devint dès les premières complications une cause marquée de fainéantise et d'atonie. A la moindre contrariété, à la moindre atteinte de fièvre, chacun se retirait sous sa tente, sans se préoccuper de la portion qu'il laissait inachevée dans la tâche commune. En un mot, le dévouement à l'œuvre collective fut une affaire de santé et d'esprit dispos. Chose remarquable, cette situation se rompit en quelque sorte d'elle-même, et la propriété privée se serait constituée dès ces premiers temps, sans l'opposition énergique du directeur<sup>1</sup>. Ce

<sup>1</sup> M. le comte de Hompesch (p. 10) reproche au major Guillaumot la fermeté inopportune avec laquelle il a cru devoir maintenir cette loi de l'association communautaire.

fut le baron de Bulow qui abaissa les barrières devant cette volonté de plus en plus marquée des colons. « Sous cette administration, dit M. Blondeel, la communauté a cessé d'exister de fait comme dans la pensée des colons ; et c'est un progrès, car l'esprit de propriété et l'énergie individuelle se sont développés, et ce qui est une heureuse innovation, quelques cases ont été acquises et réparées par leurs propriétaires ou leurs habitants ; trois nouvelles sont presque entièrement achevées par des particuliers sur leur terrain, et plusieurs autres ne tarderont pas à être édifiées dans différents endroits déjà préparés... » Et plus loin : « Il est vrai que si la communauté existe encore, il n'est personne ici qui y croie et la prenne au sérieux. Il est vrai que tous les colons aujourd'hui se croient le droit de cultiver, de vendre, d'acheter, et d'entreprendre pour eux-mêmes telle spéculation qu'il leur plaît ; mais, il faut bien le reconnaître, cet état de choses est encore nouveau, et n'a été établi et toléré que lorsque la population de la colonie était diminuée des deux tiers<sup>1</sup>. »

Ainsi, la cause la plus immédiate de la crise intérieure qu'eut à traverser l'établissement naissant, il faut la chercher d'abord dans la mauvaise situation financière qui domina la Compagnie dès ses premiers pas dans la réalisation de son programme, puis ensuite dans cette audacieuse expérimentation qui devait, du fond de l'Amérique centrale, nous donner le curieux et instructif spectacle de la propriété individuelle se reconstituant instinctivement du milieu d'un communisme *pratique*.

Mais au milieu de toutes ces causes principales et incidentes d'insuccès, au milieu de cet insuccès même que l'on a pu considérer comme chose accomplie, quel a été en définitive le résultat de la tentative de Santo-Tomas ?

Ce résultat est des plus intéressants.

Les derniers documents relatifs à cette affaire ont été, ainsi que nous l'avons dit, déposés sur la tribune de la

<sup>1</sup> Voy. l'*Enquête*, p. 9 et 93.

Chambre des Représentants de Belgique le 5 janvier de cette année. Or, ces documents constatent que *Santo-Tomas est fondé*<sup>1</sup>. A cette époque, la Compagnie avait définitivement cessé d'exister. Le gouvernement, après un dernier effort, un dernier adieu, avait abandonné l'entreprise à son malheureux sort. Cette situation avait d'abord paru devoir se traduire en un cri de *sauve-qui-peut* général. Mais un nouveau directeur, homme énergique et persévérant, avait fait rentrer le courage dans les cœurs. On avait laissé partir à vide un navire envoyé par le gouvernement pour opérer le rapatriement. « Les colons n'avaient pas voulu s'embarquer, parce qu'ils étaient tous devenus propriétaires <sup>2</sup>. » L'inventaire fait à la suite de la liquidation de la Compagnie venait en effet de donner les évaluations suivantes :

Propriétés des colons. . . . .	69,530 piastres.
— de la Compagnie. . . . .	51,182 piastres.

(A 5 fr. 45 c. la piastre.)

« La question de salubrité était aux yeux de tous affirmativement résolue <sup>3</sup>. La question agricole, la première et la plus importante pour la masse, sortait triomphante des tardifs, mais concluants essais qu'on venait enfin de faire. »

Quant à la question commerciale, « les bilans de la direction ont prouvé que les opérations avaient donné depuis 13 jusqu'à 84 pour 100 de bénéfice. Le manque de capitaux les avait empêchés d'être plus considérables <sup>4</sup>. »

Ainsi, on peut le dire, en ce qui touche la tentative de Santo-Tomas, l'épreuve a, en définitive, été favorable à l'essai de travail européen sous les tropiques. Du mi-

<sup>1</sup> Voy. le *Rapport* de M. Blondeel, qui y repète cette affirmation déjà produite à la fin de l'*Enquête*.

<sup>2</sup> Lettre de M. Aguet, nouveau directeur colonial, ou consul de Belgique.

<sup>3</sup> En 1847, sur une population de plus de 350 individus, du mois de mars au mois d'août, espace dans lequel se trouve comprise la saison de l'hivernage, on avait compté seulement 21 cas de maladies. Le décès s'étaient élevés à 9. Au moment où M. Blondeel écrivait son rapport, il n'y avait aucune maladie. (Voy. p. 9 du *Rapp.*)

<sup>4</sup> Voy. p. 5 et 9 du *Rapport*.

lieu de ces tâtonnements, de ces déceptions et de ces misères est sorti le noyau d'un établissement qui un jour fera peut-être de la Belgique la métropole commerciale européenne de cette vaste partie du Nouveau-Monde. — Nos Antilles ont traversé bien d'autres tribulations avant de se changer en belles et florissantes colonies!

Que si maintenant on veut apprécier cette série d'expériences, plus ou moins calamiteuses, au point de vue de ce qui peut être entrepris dans le présent, on doit d'abord reconnaître, ce qui est trop souvent contesté, que le Français est aussi disposé à s'expatrier que tout autre peuple, et qu'il suffirait du concours connu et régulier du gouvernement pour déterminer les plus larges immigrations.

Quant aux faits eux-mêmes, on doit exonérer l'œuvre de la plupart des mécomptes subis pour en rejeter toute la responsabilité sur les agents chargés de la diriger. Sauf à la Mana, où l'on pêche par l'excès contraire, nous voyons, à un certain degré, se reproduire partout les fautes commises par les patrons du chevalier de Turgot. Même imprudence, même impéritie, mêmes tristes nécessités forçant de recourir à des expédients et compromettant en définitive le sort d'une grande entreprise.

En ce qui touche les conséquences pratiques à tirer pour l'avenir, on peut arriver aux déductions suivantes :

1° Les règles de la plus sévère prudence doivent présider aux immigrations d'Européens destinées à entreprendre des colonisations nouvelles sous les tropiques. L'intervention de l'Etat est nécessaire à ces sortes d'opérations. Il faut qu'il les aide en les dirigeant.

2° Qu'aucune illusion de *prospectus* ne soit faite à l'immigrant. Qu'il ait au contraire conscience de la difficulté de l'œuvre qu'il va entreprendre, et soit ainsi sauvé de la *déception*, l'une des causes les plus actives de la nostalgie.

3° Que l'immigrant européen ne soit jamais lui-même le pionnier de la colonisation. — Les premières nuits passées sans abri, le défrichement des terres vierges sont les causes dominantes des épidémies que l'on voit

presque toujours sévir sur les populations ainsi subitement transportées dans les zones chaudes. Ces travaux doivent être d'abord faits par des indigènes, et c'est avec leur concours que les premiers Européens débarqués doivent préparer la place pour les contingents successifs. En un mot, il est en cette matière une règle qu'il faudrait suivre comme un principe fondamental : c'est que *l'immigrant ne doit arriver que là où il est attendu.*

4° La famille, qui est après la religion, la première sauvegarde de la moralité humaine, doit accompagner l'immigrant dans son expatriation. L'expérience a montré qu'elle seule pouvait à la fois se défendre contre la nostalgie et contre les dangereuses provocations du climat.

5° Le travail européen n'est pas impossible sous les tropiques, mais il use rapidement l'ouvrier. Son action destructive a donc besoin d'être combattue. Elle peut l'être, et par des moyens préventifs, et par des moyens réparateurs. Les moyens préventifs doivent consister dans une division réglementaire des heures de travail, qui, défendant l'homme contre sa propre imprudence, lui ordonne le repos à certains moments du jour, où s'exerce plus particulièrement l'action du soleil tropical. Il ne s'écoulera pas une génération que la lettre d'un pareil règlement ne soit passée dans les mœurs.

6° Les moyens réparateurs doivent consister dans un régime alimentaire approprié à la fois au climat et à la constitution de l'homme qui s'y trouve transplanté. Cette atonie, ce rapide affaissement que nous avons constatés ne sont que les conséquences d'une *restauration* insuffisante. Les fruits, les racines féculieuses des tropiques conviennent à l'Africain dont la fibre serrée ne laisse échapper aucune déperdition. Mais à l'Européen, qui ne peut faire aucun travail sans être mouillé de sueurs, il faut de la viande, du pain et du vin.

7° La première industrie des nouveaux centres de population qui se créent dans les conditions dont nous nous occupons doit donc être l'élevé du bétail, et l'un des premiers essais de culture à faire, celui du froment.

Quant à la vigne, il n'est personne qui ne sache qu'il est inutile de la planter là où l'octroi n'existe pas. L'immigrant français trouvera du vin français à meilleur marché sous les tropiques que sur sa terre natale.

En résumé, on peut peut-être dire avec raison, mais à un autre point de vue, de la possibilité du travail européen sous les tropiques, ce qui a été dit de la possibilité du travail africain libre : *qu'elle est une question de prix de revient.*

**R. LEPELLETIER SAINT-REMY,**

auditeur au Conseil d'État,

Chef du bureau du régime politique et du commerce des colonies.

---



## DE LA DÉPRESSION

# DU BASSIN DE LA MER MORTE.

HISTOIRE DES EXPLORATIONS QUI ONT CONDUIT A LA RECONNAITRE.

Au commencement de ce siècle, un homme, enthousiaste de l'Orient, mu par un ardent amour de la science et de l'art, vint se fixer parmi les peuples des bords du Nil et de la Mer Rouge, et là il s'identifia si bien avec leurs mœurs, avec leurs usages, avec leur caractère, qu'il se fit aimer et respecter à ce point que le nom du cheïkhr Ybrahyme est encore en vénération parmi eux. Cet homme, que le fellah des campagnes du Delta et le Bédouin du désert respectaient également, n'était autre que le Suisse Burckhardt. Dans ses courses aventureuses à travers l'aride région où dominait jadis la race d'Esave et d'Amâleq, il découvrit les ruines de *Petra*, la capitale des Nabathéens, la ville des Rochers<sup>1</sup>, et il constata,

<sup>1</sup> Petra était d'une haute antiquité. Elle périt avec son roi à la suite de cet immense désastre dans lequel fut enveloppé tout le pays des Midianites, lors du passage des hordes féroces que conduisait Mosché (Moïse). Voici le récit énergique et concis que fait l'historien sacré de cette invasion sauvage, semblable d'ailleurs à toutes les guerres de cette époque de fer :

1. L'Eternel parla à Mosché, savoir :
2. Venge la vengeance des enfants d'Israël, sur les Midianites, après tu seras recueilli à tes peuples.
3. Mosché parla au peuple en disant : Equipez d'entre vous des hommes pour la guerre.
6. Mosché les envoya à la guerre, mille hommes par tribus.
7. Ils entrèrent en campagne contre Midiane, comme l'Eternel l'avait ordonné à Mosché, et ils tuèrent tout mâle.
8. Et ils tuèrent parmi les morts, les rois de Midiane, savoir : Evi, Requème, Tsour, H'our et Reba, cinq rois de Midiane, et ils tuèrent aussi par le glaive, Bilame, fils de Béor.
10. Et ils consumèrent par le feu toutes leurs villes, toutes leurs habitations, tous leurs châteaux.

*Les Nombres*, Ch. XXXI, trad. de Cahen.

Or, Requeme ou Rekème, est *Petra*. Ceci résulte de ces deux passages de l'ouvrage topographique de saint Jérôme, de *Locis hebra-*

en outre, ce fait du plus haut intérêt qu'une large vallée s'étendait en ligne droite de l'extrémité du lac Asphaltite au golfe Elanitique. Dès que ce fait vint à la connaissance des savants européens, ils s'en emparèrent avidement et lui eurent bientôt trouvé une explication. On ne vit autre chose, dans cette immense dé-

*cis* : *Petra*, ville d'Arabie, dans la terre d'Edom, surnommée *Jectael*, et appelée par les Syriens, *Recem*.

*Recem*, qui est *Petra*, ville d'Arabie, où régna Rocan, que les fils d'Israël mirent à mort.

La Bible ne fait pas cette distinction de nom entre la ville et son roi, parce que, dans l'ancien Orient, c'était souvent tout un.

Sans l'assertion du savant père de l'Église, nous aurions préféré identifier *Petra* avec *Tsour*, nom devenu si célèbre sous la forme greco-latine de *Tyr*, et qui signifie, comme le mot latin, *rocher*. Pour juger du caractère de frappante vérité que porte avec lui le mot *Petra*, nous invitons nos lecteurs à jeter les yeux sur les planches du voyage de M. Léon Delaborde, dans l'*Arabie Pétrée*, autre expression empreinte de ce caractère qui n'appartient qu'à celles dont le rôle est de peindre la nature.

M. Etienne Quatremère, dans un savant Mémoire, a avancé que les Nabathéens n'étaient pas de race arabe, et cela parce qu'il lui était démontré qu'ils parlaient le syrien. Mais la première partie de cette proposition ne nous semble pas admissible, car la généalogie des Nabathéens, et on sait qu'en fait de généalogie les Orientaux se trompent bien rarement, la généalogie des Nabathéens comme Arabes, est incontestable, puisque leur père, Nabaioth, était, d'après la Bible (*Isaïe*, ch. 60), le premier né d'Ischmaël. Que les Nabathéens aient écrit en syrien selon Diodore, que Masoudy, Makrizi et d'autres les aient rattachés à la famille araméenne, cela est au contraire admissible, doit être très-vrai et peut, ce nous semble, facilement s'expliquer. Les fils de Nabaioth, les véritables Arabes nabathéens ayant été exterminés par les Israélites, furent remplacés par une colonie venue d'As-sour (*Syrie*, *Assyrie* et *Mésopotamie*), qui prit simplement le nom du peuple auquel elle venait se substituer et dont elle ne trouva probablement que les femmes. Ainsi la chaîne généalogique n'était pas tout à fait rompue. Ce sont là des phénomènes ethnographiques de la nature la plus commune dans l'histoire antique de l'humanité. Il s'agit seulement de ne pas l'oublier, afin de ne pas ajouter aux difficultés que présentent les écrivains anciens. On ne devra pas s'étonner que la Bible se serve d'un nom syrien pour désigner une ville arabe dont le peuple n'existait plus, puisque l'histoire de l'émigration du fils de Heber n'a été écrite que bien après la date du fait lui-même.

La latitude de *Petra* donnée par Ptolémée est du très-petit nombre de celles sur lesquelles il n'y a rien à dire; il la place par 30° 20', ce que l'ont trouvée les explorateurs modernes. Mais que l'on ne s'em-

pression du sol signalée par le voyageur de Lausanne, que l'antique vallée par laquelle le Jourdain arrivait jadis à la Mer Rouge, avant que la grande catastrophe qui engloutit Gomorrhe et Sodome n'eût changé toute la physionomie des lieux où coule le fleuve sacré. Ce fut pendant bien longtemps chose reçue et acceptée; la vallée avec la trace de l'ancien lit des eaux prit place sur toutes les cartes. Mais, en 1833, M. Callier, capitaine d'état-major, s'étant proposé d'étudier la question sur les lieux, se rendit dans ce but en Syrie. Des obstacles imprévus l'empêchèrent de réaliser ses projets; il fut obligé de suivre, à peu de distance, une route parallèle à la vallée qu'il s'était proposé d'explorer. Il en vit cependant assez pour le faire douter de l'exactitude de la solution que l'on avait donnée aux indications de Burckhardt. Toutefois, cela ne suffisait pas; on ne pouvait s'en tenir aux probabilités, quoiqu'elles eussent pour elles une grande apparence de certitude. On attendait qu'un voyageur, favorisé par les circonstances, pût résoudre le problème d'une manière ou de l'autre, en parcourant la région qui en était l'objet. Le hasard servit bientôt à soulever les désirs des savants intéressés à sa solution. M. de Bertou, se trouvant, au mois d'août 1837, au milieu du Liban, apprit d'un voyageur anglais, M. G.-H. Moore, dont il avait fait la connaissance à Jérusalem, que les lectures barométriques faites sur le bord de ce lac en plaçaient le niveau bien au-dessous de la Méditerranée et de la Mer Rouge. « Quand il me fit part du résultat de ses observations, dit M. de Bertou <sup>1</sup>, je me sentis peu disposé à admettre un fait qui

presse pas de faire honneur d'un tel résultat à la sagacité du géographe alexandrien; elle n'est que l'effet d'un pur hasard. La ville est par 33° 15' de long. E. (Paris). Il s'est glissé dans toutes les éditions de Pline une erreur que la moindre critique géographique eût dû faire rectifier; la distance de Petra à Gaza y est donnée pour celle de Petra au golfe Persique, et réciproquement.

(*Géographie biblique*, inédite. Extraits).

<sup>1</sup> *Voyage depuis les sources du Jourdain jusqu'à la Mer Rouge*, Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres et inséré dans le Bulletin de la Société de Géographie, tome XII, 1839.

renversait tout à coup un système contre lequel je ne croyais pas alors que l'on pût admettre un doute..... Cependant, tout en ayant l'idée que l'instrument dont M. Moore s'était servi avait pu lui fournir des résultats inexacts, je trouvais aussi quelque difficulté à admettre qu'ils fussent en sens contraire des niveaux, et qu'ils indiquassent une dépression considérable là où il devait exister une élévation assez grande. Je conçus dès lors le projet d'aller chercher sur les lieux mêmes la solution de la difficulté qui m'occupait, et, afin de rendre mes recherches plus fructueuses, je m'adressai à la Société de géographie, en lui faisant part de mes projets et en la priant de vouloir bien diriger mes efforts. Après avoir vainement attendu sa réponse pendant tout l'hiver, craignant de n'arriver en Arabie qu'après que les cours d'eau pluviale y seraient déjà taris, je me décidai, le 2 mars 1838, à quitter Bérouth<sup>1</sup> pour Jérusalem, et, au moyen d'un baromètre à robinet d'isolement, j'établis une série de niveaux entre ces deux points. Quand, en traversant la plaine de Zabulon, je consultai le baromètre près de la colline sur laquelle est située Nazareth<sup>2</sup>, et que je vis qu'il indiquait un niveau très-peu

<sup>1</sup> Voyez George Robinson, *Voyage en Palestine et en Syrie*, t. II, 1-10, et la plupart des voyageurs contemporains.

<sup>2</sup> Le village de *Nazareth* ou *Nassera*, comme on le nomme aujourd'hui, est situé sur un coteau qui termine à l'ouest une délicieuse vallée entourée de toutes parts de montagnes rocailleuses peu élevées, mais qui se lient par leur base comme pour la garantir de toute invasion (George Robinson, *Voyage en Palestine et en Syrie* (1830), tome I, Palestine, page 233). A l'entrée du village, nous vîmes une fontaine abondante, ombragée par des arbres; on l'appelle « la fontaine de la Vierge. » (*Idem*, p. 226.) Le couvent de Nazareth appartient aux missionnaires de la Terre Sainte : il est situé dans le bas du village, à l'extrémité Est. C'est un bâtiment simple, solide, et entouré de hautes murailles. Il renferme une église, des cellules pour les religieux et de nombreux appartements pour les pèlerins et les voyageurs. (*Idem*, page 330.) Ici de même qu'à Jérusalem, on montre au pèlerin diverses localités comme se rattachant à l'enfance de notre Seigneur, et à la vie de ses parents. (*Idem*, p. 232.) Nazareth est à sept heures de marche ou 21 milles anglais d'Acre (*Idem*, p. 229.) à l'E.-S.-E.

élevé au-dessus de celui de la Méditerranée, quand je pensais que, pour me rendre du point où je me trouvais alors sur les bords de l'encaissement profond au pied duquel le Jourdain coule à cette latitude, je n'avais à traverser qu'une plaine ondulée, je commençais à croire non seulement à la dépression de la Mer Morte, mais même je pensai que le lac de Tibériade pourrait bien être déjà plus bas que la Méditerranée, et qu'ainsi l'écoulement du Jourdain dans la Mer Rouge n'était qu'une hypothèse ingénieuse, mais sans fondement..... A peine arrivé à Jérusalem, je m'empressai de me rendre à Riha (Jéricho), et de là à la Mer Morte. Les résultats barométriques que j'obtins dans ces deux localités me causèrent la plus grande surprise. J'étais préparé à reconnaître une dépression assez considérable, mais j'étais loin de penser qu'elle pût être de 273 mètres dans la première localité et de 406 mètres dans la seconde. Je fus donc conduit à penser que les différences de niveau n'étaient pas les seules causes qui agissaient sur la colonne de mercure, et que peut-être les circonstances atmosphériques, modifiées par d'abondantes évaporations, pouvaient y jouer un rôle important. De retour à Jérusalem, je pus me convaincre que mon baromètre n'avait pas cessé d'être exact, car le mercure y reprit le niveau auquel il s'était maintenu avant que je l'eusse transporté à la Mer Morte, et je savais que ce niveau différait peu de celui qui avait été remarqué précédemment par d'autres voyageurs<sup>1</sup>. »

Nous voici arrivés au moment où le voyageur va s'engager dans les âpres districts qui servirent un moment de théâtre à une ingénieuse hypothèse. Ce ne fut pas toutefois sans de grandes difficultés, car les gouverneurs turks de cette partie de la Palestine regardaient l'entreprise comme extrêmement périlleuse dans la position critique où se trouvait alors le pays. M. de Bertou partit enfin le 1<sup>er</sup> avril, accompagné d'un peintre français, M. Montfort, et escorté de dix Arabes de la tribu de Djahélyne, que l'appât d'un gain considérable avait pu

<sup>1</sup> De Bertou, *ubi supra*, p. 5-6.

seul décider à le suivre. En descendant les montagnes qui dominant la Mer Morte, il découvrit l'emplacement de l'ancienne Zoarah, dont il est question dans la Bible, au sujet de l'histoire de Loth, et qui était resté inconnu jusqu'alors<sup>1</sup>. On y voit encore des ruines, des citernes creusées dans le roc, une source assez abondante et un petit fort de construction moderne placé sur un rocher qui commande le défilé à l'entrée duquel se trouve la cité kananéenne. A 35 minutes de Zoarah, on était dans la plaine, à peu de distance de laquelle s'ouvre le Ghor, nom donné à la vallée qui, au midi, borne le lac Maudit. Cette vallée est entièrement fermée, d'un côté, par les montagnes de la Judée; de l'autre, par celles de l'Arabie, et; au midi, par une muraille de rochers qui va d'une chaîne à l'autre. Cette enceinte, reconnue à une époque assez éloignée (1822) par MM. Irby et Mangle, servit d'argument à un journal

<sup>1</sup> La découverte de l'emplacement de Tsohar a une certaine importance au point de vue de la géographie biblique, en ce qu'elle peut servir à déterminer approximativement le lieu où s'élevaient les villes englouties par la grande catastrophe à laquelle Loth et ses filles échappèrent seuls. En effet, nous connaissons la distance de Tsohar à Sodome, la plus célèbre des cinq cités; Loth, parti de celle-ci dans la matinée, n'arrive à Tsohar que dans la soirée; elle en était donc à une journée de marche, 30 ou 35 kilomètres, peut-être 45, parce que n'ayant pas la faculté de s'arrêter, ils marchaient sans relâche. Reste la direction qui peut varier dans l'espace d'un quart de cercle, embrassant la bande de l'Est, du S.-E. au N.-E.; les trois autres villes devaient être au nord de Sodome et à des distances toujours un peu plus grandes, d'après la disposition que leur donne la Bible dans plusieurs passages, tels que celui-ci, *Genèse*, ch. X :

19. Et les limites des Cananéens furent depuis Sidon, quand on vient vers Guézar, jusqu'en Gaza, en tirant vers Sodome et Gomorrhe, Adma et Tseholm, jusqu'à Léza.

Elles étaient d'ailleurs toutes les quatre dans la vallée du Jourdain et peut-être sur les rives de ce fleuve, car alors le lac qui recevait ses eaux s'étendant plus au midi, dans le Ghor actuel, et étant bien moins étendu, laissait à la culture toute cette vallée de Siddim, arrosée comme la terre d'Égypte et que couvre aujourd'hui l'eau empoisonnée de la mer de la Mort.

Quant à Tsohar, placée sur les flancs de la vallée, elle échappa à l'inondation; son nom n'est qu'un sobriquet, qui veut dire *la petite* et derrière lequel a disparu son antique et véritable appellation, *Béla*.

(*Géographie biblique*, inédite. Extraits).



anglais pour repousser l'hypothèse de l'écoulement du Jourdain dans la Mer Rouge; mais M. de Bertou eut bientôt lieu de reconnaître qu'elle ne lui était nullement contraire, car elle est percée, dans sa partie médiane, par une coupure qui aurait fort bien pu donner passage aux eaux du fleuve, si les pentes qui y aboutissent ne se dirigeaient dans un sens contraire à celui qu'il eût été nécessaire qu'elles eussent pour admettre un fluide quelconque. Cette coupure est l'origine de la vallée d'Arabah, qui constitue la partie méridionale du bassin de la Mer Morte. A mesure que l'on avance, elle s'élargit au point de devenir une immense vallée; ses berges, escarpées d'abord, s'abaissent jusqu'à être à peine reconnaissables et se confondent avec la plaine; on monte toujours..... « C'est surtout alors, dit M. de Bertou, qu'il n'est plus permis au voyageur de douter que l'existence du bassin, dont la Mer Morte est le centre, remonte au-delà des temps historiques, et ne peut être attribué à une convulsion partielle comme celles qui changent quelquefois le cours d'un ruisseau ou d'une petite rivière. Ici il s'agit d'une vallée qui n'a pas moins de 17 à 18 milles géographiques de largeur, partout sillonnée par une quantité de torrents qui se réunissent dans le canal principal pour couler avec impétuosité vers la Mer Morte, où ils vont s'engloutir. » Enfin, à 54 milles géographiques de l'extrémité sud de la Mer Morte, on atteint la ligne de partage des eaux, une crête que les Arabes ont nommée, avec leur sagacité ordinaire à tout observer, *es Saté*, le toit, et le nom d'Arabah, que portait la vallée, se change aussitôt en celui d'Akabah. On cesse de monter pour redescendre, et, après avoir parcouru 41 milles dans cette nouvelle vallée, qui n'est comme l'autre qu'un désert entre deux chaînes de montagnes, on arrive au château d'Akabah<sup>1</sup>, situé à l'extrémité du

<sup>1</sup> *K'as'r-el-Akabah*, le château de la Montée, d'un défilé voisin qui par une pente assez rapide conduit, en arrière des montagnes de Midiâne, sur la route de Médine à Damas, à une station appelée *Akabah-ech-Chamiéh*, l'Akabah syrienne ou de la route de Syrie. Le K'as'r est, d'après les observations de Ruppell, par 29° 30' 58" N. et 32° 40' 30" E. Sous ses murs, la vague solitaire recouvre quelques ves-

golfe Elanitique, branche orientale de la bifurcation formée par la Mer Rouge à son extrémité septentrionale. Ainsi, la solution du problème dont M. de Bertou s'était proposé l'examen, était tout à fait contraire à l'hypothèse admise jusqu'alors, et le Jourdain semble n'avoir jamais pu s'écouler dans la Mer Morte. Mais, si le voyageur avait pour lui le témoignage des yeux, celui d'hommes domiciliés sur les lieux, il ne put malheureusement rapporter une solution tout à fait complète, son baromètre s'étant brisé dès le commencement du voyage; il est vrai que des observations faites au thermomètre sur le point auquel l'eau entre en ébullition, peuvent y suppléer, mais l'incertitude que présente cette manière d'opérer les rendent moins précises, quoiqu'elles confirment le point important de la reconnaissance; à savoir, l'existence bien positive d'un partage d'eaux entre les deux Méditerranées. Toutefois, M. de Bertou voulut pousser les choses jusqu'à l'impossible, et il résolut de déterminer la valeur de la dépression du lac Asphaltite par une série d'observations barométriques prises sur toute la longueur du Jourdain, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Ce plan une fois arrêté, il revint à Jérusalem après avoir visité les curieux monuments de Petra, et se rendit ensuite à Bérouth pour rétablir sa santé et attendre de nouveaux instruments. C'est au mois d'avril 1840 que M. de Bertou partit pour sa seconde exploration, armé de deux bons baromètres. Après avoir traversé le Liban et l'Anti-Liban séparés par le fleuve Leontes, qui coule dans une profonde et étroite vallée, il arrive aux sources du Jourdain dont il suit les sinuosités en se tenant gé-

tiges de l'ancien Etsione-Gaber, que les Arabes appellent encore *Mersa-ed-Dzeheb*, le Port de l'Or, le nom qu'il avait peut-être à l'époque où les flottes de Salomon y apportaient les richesses d'Ophir, tant il y a de vie dans les noms auxquels se rattachent certaines traditions. Etsione Gaber, appelé plus tard *Ailath*, *Ailana*, n'était avec lui qu'un seul et même lieu; c'est pour l'avoir oublié que les géographes du dernier siècle, et Danville à leur tête, imaginèrent cette singulière bifurcation du golfe oriental de la Mer Rouge, qui n'existe pas, et que l'on trouve cependant encore indiquée sur quelques unes de nos cartes.

(Géographie biblique. Extraits).

néralement un peu sur la gauche. De Hasbéyah, petite ville qui est à la tête du fleuve jusqu'au Bahr-Houléh, le lac *Samokhonitis* des anciens, le sol est toujours au-dessus de la mer; mais ici le baromètre commença à indiquer une légère dépression de 6 mètres, et, au lac de Tibériade, plus bas, les prévisions qu'avait eues le voyageur de l'autre côté de la chaîne, dans la plaine de Zabulon, se réalisèrent, car il trouva cette nappe d'eau à 280 mètres *au-dessous* de la Méditerranée. Après en avoir reconnu les bords, déterminé la forme avec exactitude, M. de Bertou continua à s'avancer au midi. Le fleuve avait une pente toujours de plus en plus forte, le baromètre était imperturbable; sur les plateaux qui dominant le fleuve, sur ses bords mêmes, toutes les fois qu'il s'y trouvait transporté, toujours il ne cessait d'obéir à la pesanteur des colonnes d'air qui l'accablaient; enfin, arrivé au point où les eaux douces du courant se confondent avec les ondes pesantes du lac, il indiquait, à une ligne près, le même niveau qu'il y avait un an, c'est-à-dire 29 pouces 5 lignes, ou 419 mètres 8 centimètres au-dessous de la mer; à Riha, près de là, même phénomène. Après une telle persistance dans les résultats, après une telle épreuve, il était difficile de ne pas être convaincu de la réalité de l'étrange fait de géographie physique révélé à la science, à savoir qu'à peu de distance de la Méditerranée, parallèlement à ses rives extrêmes, se trouvait un vaste bassin, dont le réservoir se tenait à plus de 1,200 pieds *au-dessous* de sa surface, et dont les dépendances principales convergeaient vers ce même point par des pentes plus basses aussi que le niveau de nos mers.

O. MAC CARTHY.

(*La suite à un prochain numéro.*)

# ALGÉRIE.

## LE LICHEN COMESTIBLE DU DÉSERT.

Extrait d'un rapport sur cette singulière production fait en 1847, par M. le général Yousouf au gouverneur général :

« Monsieur le maréchal,

« M. Raymond, chirurgien aide-major attaché à l'ambulance, avait signalé, à la suite des expéditions de l'année dernière, une sorte de lichen qu'il avait trouvé répandu en abondance dans certaines parties du Sersou, et qui lui avait paru pouvoir être utilisé pour la nourriture des animaux et peut-être des hommes. J'ai voulu mettre à profit la marche de ma colonne à travers les hauts plateaux du Sersou et la région du sud pour éclaircir les questions qui se rapportent à l'existence, à la nature, à la production et à l'utilité de ce lichen.

« A l'état où je l'ai observé, et où il paraît devoir être utilisé, il est détaché du sol sur lequel le vent le roule çà et là, et il a l'apparence de petits morceaux de cuir couleur de terre, roulés et racornis sur eux-mêmes; il est sec et d'une dureté analogue à celle d'un grain de blé; son intérieur est blanc, et présente un aspect farineux lorsqu'il est écrasé; sa saveur est celle d'une graine céréale très-desséchée, et sa mastication prolongée développe une très-légère amertume.

« D'après les observations et les renseignements recueillis, nous avons la certitude qu'il se produit chaque année, après l'époque des pluies, sous forme de mousse, sur le sol où il est d'abord fixé; la partie supérieure est alors blanchâtre, et celle qui touche la terre en prend la couleur. Le soleil agit plus tard sur cette substance, qui se dessèche, se roule sur elle-même, se racornit et se détache alors du sol, où le vent la promène et la rassemble à l'abri des touffes de thym, le seul végétal qui croisse sur le terrain où elle se produit.

« L'apparence farineuse de l'intérieur de ce lichen, la connaissance que tous les végétaux de cette classe

contiennent une substance nutritive, utilisée, comme nous l'avons dit, en Tartarie, firent naître l'idée qu'on pourrait peut-être l'appliquer à la nourriture des animaux dans nos colonies. On en présenta aux chevaux, qui en mangèrent volontiers. L'un d'eux fut soumis, pendant trois semaines, à un régime d'orge et de lichen, qui ne parut pas lui être nuisible. Cependant, l'expérience a besoin d'être répétée, et j'ai donné des ordres pour qu'un certain nombre d'animaux fussent soumis au lichen, mêlé d'abord à moitié d'orge, puis au quart, puis au lichen seul, s'il est possible. J'aurai l'honneur de vous rendre compte ultérieurement de ses résultats; je ferai d'ailleurs porter à Alger plusieurs sacs de cette substance, pour qu'elle soit soumise à l'analyse et à l'observation.

« J'apprends en outre que dans les années de disette les Ouled-Nayl ont fait, avec le lichen et l'orge, un pain grossier, mais assez substantiel.

« Les propriétés nutritives de ce lichen, dit le docteur Raymond, se résumeraient dans le nom de *comestible* que lui ont donné les botanistes.

« Quant à son identité, c'est bien le lichen *esculentus* dont les Tartares font un grand usage. Leurs bestiaux s'en nourrissent, et eux-mêmes en font une espèce de pain que les pauvres mangent, et qu'ils regardent comme une sorte de manne que la Providence leur envoie.

« M. le général Yousouf a fait faire aussi à Boghar deux pains de lichen. L'un, contenant du lichen pur, était plus friable et moins consistant que l'autre auquel on avait ajouté tout au plus un dixième de farine. Ce dernier ressemblait beaucoup au pain de munition, dont il avait à peu près le goût. On ne peut révoquer en doute les qualités nutritives de ces pains, quand on sait qu'un des chimistes distingués, M. Payen, a constaté qu'on peut extraire du lichen une substance identique par ses propriétés, ses transformations et sa composition élémentaire avec l'amidon que M. Berzélius y avait autrefois indiqué. »

# RICHESSES MINÉRALOGIQUES



## DE L'ALGÉRIE.

Aujourd'hui enfin la question algérienne est devenue pour la France une question de premier ordre. On a compris, faiblement encore il est vrai, mais on a compris tout ce qu'il y avait d'avenir dans cette conquête dont tout à l'heure chacun maudissait la grande et glorieuse entreprise. L'heure est venue d'apprécier comme il le faut les ressources en tout genre que possède ce beau pays et le profit que peut en tirer la mère patrie. De toutes les questions de détail dont l'étude se présente à nous, celle de ses richesses minéralogiques nous apparaît au même rang que la question agricole. Nous allons mettre nos lecteurs à même d'en juger par le travail que voici, dû aux recherches d'un des membres les plus actifs de la commission scientifique de l'Algérie, M. E. Renou, chargé de traiter dans le grand ouvrage publié par le gouvernement tout ce qui a trait à la géologie et à la minéralogie de l'Algérie. Le choix ne pouvait être meilleur. Personne n'était plus en état que M. Renou de donner aux esprits positifs des notions plus exactes, plus précises, plus nettes, plus dégagées de tout enthousiasme, de toute exagération. Les hommes de faits, les industriels trouveront dans les pages qui suivent une base sur laquelle ils pourront agir en toute connaissance de cause et presque à coup sûr.

Nous n'avons qu'une remarque à faire. Les recherches si consciencieuses de M. Renou remontent malheureusement à une époque un peu éloignée, où l'exploration du sol ne pouvait se faire que dans des conditions assez fâcheuses, à l'abri du coup de feu de nos colonnes qui même alors ne parcouraient le pays que dans certaines directions et dans un rayon limité autour de nos avant-postes; il était donc difficile, sinon impossible, avec toute la bonne volonté du monde, de se faire une idée des ressources de l'Algérie entière. Actuellement que règne une paix générale, une sécurité inconnue en 1840, cela serait même encore enveloppé d'obstacles de plus d'un genre. On a cependant acquis de nouvelles données qui peuvent avoir leur importance vis-à-vis du développement que la colonisation est appelée à prendre. Les voyageurs, les ingénieurs civils, tous ces hardis explorateurs que rien n'arrête ont été furetant dans toutes les directions, dans les lieux les plus reculés, apportant chaque jour les résultats plus ou moins importants



de leurs courses. Quelques mémoires, où les faits isolés sont appréciés avec plus ou moins de science, où la question est traitée au point de vue général, ont vu le jour. Il en est un, entre ces derniers, que nous avons distingué entre tous ; l'auteur est M. de Marigny, ingénieur civil d'une grande intelligence, et qui s'était proposé la solution d'un problème d'un intérêt majeur en Algérie, celui de la simplification des procédés ayant pour objet de séparer les différents métaux alliés au cuivre gris (le *fahlerz* des Allemands), le plus abondant des minerais de cuivre de l'Atlas algérien. M. de Marigny paraît y être parvenu, et, aux six ou sept opérations usitées tant en Angleterre qu'en Saxe, il en a substitué une seule qu'il nomme le *traitement sec*. Le mémoire de M. de Marigny ne complétera pas entièrement le travail de M. Renou, mais il fournira de nouvelles données dont les opérateurs pourront profiter. A part sa valeur propre, c'est là une des raisons qui nous ont engagé à le publier.

O. M.

Quelles ressources peut nous offrir le règne minéral en Algérie ? Question fort vaste, comme on le voit, et à laquelle je suis loin de pouvoir répondre complètement. Néanmoins, pour me conformer à un ordre rationnel et méthodique, je poserai toutes les questions particulières dans lesquelles la question générale se décompose, et je donnerai pour chacune d'elles les résultats de mes recherches, quelque incomplets qu'ils soient.

Dans cette partie, j'ai eu constamment en vue un but d'utilité pratique, et j'y adopterai une classification toute industrielle. Le tableau suivant suffit pour indiquer l'ordre et la substance des différents chapitres :

CHAPITRE I. Mines proprement dites. — Métaux et matières métalliques, or d'alluvion, pierres précieuses.

CHAPITRE II. Sels et matières diverses. — Sel gemme, sels des lacs et des sources, nitre, sulfate de magnésie, sulfate de fer, soufre, asphalte.

CHAPITRE III. Combustibles minéraux. — Tourbe, lignites, houille.

CHAPITRE IV. Matériaux de construction. — Gypse, pierres à chaux, pierres de construction diverses, marbres, argiles et ocres.

CHAPITRE V. Des eaux. — Sources, cours d'eau. — Puits ordinaires, puits artésiens, force motrice des cours d'eau, dessèchements.

Parmi les produits immédiatement réalisables, ceux des mines métalliques peuvent jouer un rôle de quelque

importance en Algérie. Je n'ai indiqué avec détail que les mines que j'ai visitées moi-même ou qui me sont connues par des renseignements nombreux.

Je me suis attaché à bien fixer les industriels qui voudraient y entreprendre des travaux, sur les différentes circonstances qui intéressent l'exploitation.

Quoique l'Algérie ne soit pas un pays très-riche en mines, relativement à sa surface considérable (environ huit dixièmes de la France), elle en possède cependant quelques-unes qui paraissent destinées à recevoir des établissements importants, tant à cause de l'abondance et de la qualité des minerais, qu'à cause de la proximité des forêts et des cours d'eau, la facilité des communications et la possibilité de s'y établir solidement et sûrement.

Le deuxième chapitre est relatif à l'exploitation de différentes matières, dont la plus importante est le sel gemme, tant à cause du rôle qu'elle joue dans l'alimentation des hommes, qu'à cause de son abondance et de la facilité de se le procurer en Algérie, lorsque les transports vers l'intérieur sont si coûteux.

Les autres substances énumérées dans le même chapitre donneront lieu à des indications assez abrégées. L'asphalte cependant pourrait avoir quelque importance; l'Algérie en possède dans plusieurs localités.

Le chapitre III<sup>e</sup> est beaucoup plus important par la forme que par le fond; j'aurai presque uniquement à y signaler la pauvreté de l'Algérie en combustibles fossiles.

Les matériaux de construction, objet du chapitre IV<sup>e</sup>, sont des matières de première nécessité dans une colonie, au moment où l'on imprime une si grande activité aux constructions militaires et civiles. J'aurai l'occasion d'y signaler la grande abondance du gypse et de la pierre à chaux. L'Algérie possède aussi quelques marbres et porphyres. J'y ferai remarquer au contraire la rareté des argiles de bonne qualité et des ocres.

Le chapitre V<sup>e</sup> traite de l'aménagement et de la recherche des eaux, soit pour les usages domestiques, soit pour l'industrie comme force motrice. Enfin, je

dirai quelques mots des dessèchements, en tant que cette question se rapporte à la nature du sol, à sa configuration, à ses pentes, etc. Je me bornerai à quelques aperçus généraux et à quelques détails.

Dans chaque chapitre je suivrai le même ordre que dans la description géologique, c'est-à-dire que je procéderai de l'est à l'ouest dans la description des mines métalliques; je suivrai l'ordre des lieux sans décrire ensemble les minerais de la même espèce.

## CHAPITRE PREMIER.

### MINERAIS MÉTALLIQUES.

#### Minerais de fer des environs de Bône.

Les environs de Bône renferment des filons de fer magnétique analogues à ceux de la Suède, dont les produits, dans ce genre, sont si avantageusement connus. Ces filons occupent une couche du terrain ancien, dirigé à peu près N. N. E., et plongeant, vers l'est-sud-est, sous un angle qui peut être moyennement de 60 ou 80 degrés. Ils paraissent continus depuis les collines de Bebelicta, à 12 kilomètres S. O. de Bône, jusque sous la ville même, près de laquelle ils semblent venir affleurer au bord de la mer. Le point le plus important paraît être au Bou-H'amra, colline isolée de 150 mètres, au bord gauche de la Seibous et à 3,500 mètres au sud-sud-ouest de Bône. Je ne puis rien dire de la puissance des filons; elle paraît considérable. (Voir dans la description géologique<sup>1</sup>, et pour les minerais, les échantillons de la collection.)

Ces mines sont dans une position très-favorable, les minerais sont très-riches et de bonne qualité; ils ne m'ont paru contenir en mélange aucune des matières qui nuisent souvent si fort à la qualité du fer. Les roches encaissantes sont des micaschistes avec des grenats, des stauratides, etc. Il y a aussi à côté des couches de calcaire saccharoïde (marbre statuaire) blanc ou gris.

<sup>1</sup> De l'ouvrage même duquel nous extrayons ce travail.

Le bois y peut arriver avec la plus grande facilité, soit des forêts de l'Edough, à peu de distance au nord-ouest, soit du pays des Beni-S'alah' par la rivière de la Seibous, soit par mer des forêts de la Calle. On pourrait même traiter le minerai à la houille, dont le prix n'est pas très-élevé à Bône. Les bâtiments du commerce entrent dans la rivière et viennent jusqu'au pied du Bou-H'amra.

Il n'existe dans les environs aucune force motrice qu'on puisse utiliser, et c'est là la seule difficulté qu'il y ait à signaler. Je crois pourtant qu'il ne faut songer à traiter ces minerais que sur place, le combustible y étant à bon marché et la main-d'œuvre n'étant pas non plus fort élevée. Il doit être assez facile de se procurer des ouvriers, soit européens, soit indigènes, et l'on aura probablement à employer un mélange des deux races, comme cela se pratique dans tous les points de l'Algérie. On sait, d'ailleurs, que les environs de Bône ont beaucoup gagné sous le rapport sanitaire, ce qui est fort important à considérer en Algérie.

Des recherches préliminaires sont indispensables pour bien découvrir les filons, fixer le lieu où doivent commencer les exploitations, etc. Elles devront être entreprises entre le sommet du Bou-H'amra et la Seibous et au point culminant des collines de Bebelicta; j'ai examiné cette dernière colline moins en détail que la première. On pourrait peut-être y trouver quelques affleurements riches, surtout sur la ligne N. E. S. O. du sommet.

Ces mines ont été exploitées très-activement autrefois, et il est à remarquer que le fait seul de l'exploitation d'une mine dans les temps anciens ou de nos jours chez un peuple non civilisé est une preuve de sa richesse; il est peu à craindre, d'ailleurs, que les mines de Bône aient été épuisées, parce qu'elles ne sont pas de la nature de celles qui s'épuisent à de faibles profondeurs.

Le débouché des produits est naturellement indiqué par la position des lieux et leur proximité de la mer. Une très-belle route joint le pied du Bou-H'amra à la ville de Bône.

**Minerais des environs de Philippeville.**

On a trouvé des minerais de même nature dans les environs de Philippeville, au bord de la mer et près de l'embouchure de l'Oued-S'ef saf. M. Ravergie, l'un de nos collaborateurs, qui a visité la localité, les a considérés comme peu abondants. On pourrait cependant entreprendre quelques recherches dans cet endroit. Il existe aussi de petits filons de fer oligiste autour de Philippeville : je ne crois pas qu'ils aient de l'importance.

Ces filons, ainsi que les précédents, sont dans des roches stratifiées anciennes, consistant principalement en schistes talqueux, gneiss micacés et talqueux et micaschistes. Il est fort possible qu'il y en ait d'autres analogues dans toutes les montagnes du bord de la mer entre Bône et Philippeville, et même entre Philippeville et Djidjel, parce que les mêmes roches s'étendent de ce côté.

**Environs de la Calle.**

Les environs de la Calle offrent une certaine quantité de minerai de fer d'une autre espèce, située aussi dans un autre terrain. C'est du fer oxydé hydraté dans un grès blanc à grain assez fin. Il a attiré d'abord mon attention; mais je crois à peu près certain qu'il ne forme que des dépôts insignifiants, et je ne les mentionne que pour qu'on se tienne en garde contre de prétendues découvertes de mines appuyées par de très-bons échantillons qu'on y aurait effectivement recueillis.

**Mines de cuivre des environs de Constantine.**

A environ 37 kilomètres en ligne droite au S. E. de Constantine, il existe une mine de cuivre qui a été exploitée par les Romains. Tous les Arabes de la contrée la connaissent et disent qu'il y existe encore de grandes excavations; elle est peu éloignée d'Ain-Nh'âs, ou la

fontaine de cuivre, qui ne doit son nom qu'à cette proximité<sup>1</sup>.

Quoique j'y aie passé en avril 1840, je n'ai pas eu le loisir de reconnaître les anciens travaux ni les filons. Les renseignements anciens et actuels s'accordent parfaitement.

Cette contrée, assez tranquille, recevrait facilement un établissement qu'on joindrait sans peine à Constantine par un embranchement à la route de Bône. La distance de Constantine à l'Oued-Mehrès est de 28 ou 30 kilomètres, et la portion de route à construire le long de ce ruisseau serait d'environ 15 kilomètres ; total, 43 à 45 kilomètres.

Du temps des Romains, cette mine paraît avoir été l'objet d'une exploitation importante. On l'appelait la mine de cuivre de Sigus, ville ruinée appelée maintenant Gouça, qui n'en est distante que d'environ 18 kilomètres, et qui n'en est séparée que par des montagnes faciles à parcourir.

La contrée est très-déboisée : il n'y a pas de bois un peu important à moins d'une cinquantaine de kilomètres. Sans être très-arrosé, le pays ne manque pas d'eau. Ces mines doivent être à environ 900 mètres au-dessus de la mer, mais peu élevées au-dessus des plaines voisines.

#### Mines de plomb du Bou-T'aleb.

Les monts Bou-T'aleb, situés à 50 kilomètres au sud de S'tif, renferment des mines de plomb très-considérables qui sont exploitées par la tribu kabyle qui les habite. On dit que c'est de là que viennent toutes les balles des Arabes de l'est.

La galène à l'état brut est aussi exportée et vendue sur différents marchés de l'intérieur.

Il paraît que ces montagnes sont couvertes de belles forêts et ont beaucoup d'eau. Parmi les essences qui dominent dans ces forêts, je citerai le cèdre du Liban

<sup>1</sup> Cette source, dont l'eau est très-bonne, n'a évidemment rien de commun avec le cuivre, et son nom ne signifie réellement que « la fontaine des mines de cuivre. »



qui a été reconnu par notre collègue Durieu de Maisonneuve, sur des échantillons apportés à S'tif par les kabyles de ces montagnes.

De S'tif on atteint le pied des monts Bou-T'aleb, sans quitter la plaine; mais ensuite les abords en sont très-difficiles, et les habitants ne nous ont jamais été soumis; néanmoins, cette facilité de communication avec un poste aussi fort que S'tif amènerait sans doute promptement la sécurité dans cette contrée, si on se décidait à y former un établissement qui aurait l'avantage de contribuer à la soumission du pays, et d'enlever aux indigènes une ressource beaucoup plus importante pour eux qu'elle n'est gênante pour nous.

#### Environs de Bougie.

Les environs de Bougie, et à peu près exclusivement le territoire des Beni-Slîmân (environ 20 kilomètres sud-est de Bougie), renferment des mines de fer qui paraissent considérables; mais les indigènes reconnaissent que ce fer est beaucoup moins bon que celui que nous leur vendons; aussi ce dernier a-t-il été toujours très-avidement recherché par eux.

Les Kabyles ont quelquefois apporté à Bougie de beaux échantillons de cuivre sulfuré; mais on ne sait pas précisément de quelle localité<sup>1</sup>. M. le lieutenant de vaisseau Bumfils m'en a donné un échantillon qui provient du territoire des Beni-Slîmân. D'après les renseignements de M. Carette et la ressemblance des minerais, je pense que les échantillons de cuivre sulfuré que possède le musée d'Alger, et qu'on sait venir de Bougie, sont de la même localité. Il y a aussi dans le même endroit du fer oligiste et de la pyrite de fer. A moins que ces filons ne soient très-voisins de la mer, il n'y a pas lieu d'espérer qu'on puisse d'ici à longtemps fonder dans cette contrée des établissements métallurgiques; je me borne donc à ces indications abrégées.

<sup>1</sup> Ne seraient-ce pas les mines de cuivre du Djebel Toudja, à 25 kil. (6 lieues) O. S. O. de Bougie. O. M.

**Mines de fer du mont Sommah'.**

Dans une ascension au mont Sommah' (27 kilomètres O. N. O. de S'tif), MM. le docteur Périer et le capitaine de Saint-Sauveur ont rapporté de beaux échantillons de minerai de fer; ils ont remarqué qu'il y était d'une abondance extrême; il y en avait des blocs énormes détachés à la surface du sol. J'en ai trouvé moi-même une grande quantité dans la plaine, à peu de distance du pied de la montagne.

Le mont Sommah', qu'on a appelé aussi Djebel-Guergour, du nom d'une tribu qui l'habite, est en partie couvert de bois; il est assez arrosé, et l'Ouad Bou-Sellam, dont le cours est très-rapide, passe au pied de cette montagne dans un étranglement impraticable, où l'on pourra sans doute un jour établir des roues hydrauliques d'une assez grande puissance.

**Mine de cuivre et mine de fer du bois des Oliviers.**

Cette mine, dont on a souvent parlé, est à 14 kilomètres de Mdïa, par les pentes du Nâdour et à 30 kilomètres de Blida par la coupure de la Chiffa. J'ai eu le loisir de l'examiner avec assez de soin, et il me paraît hors de doute que cette mine soit destinée à devenir l'objet d'une exploitation très-importante. Il y aura même deux exploitations, car elle contient de très-beaux filons de fer carbonaté, dans lesquels sont enclavés ceux de cuivre gris. Il est facile de trier ces deux minerais, qui sont toujours bien nettement séparés.

Ces filons sont situés dans la pente sud du Mouzaïa, à environ 500 mètres au-dessus de la mer; les montagnes environnantes contiennent beaucoup d'eau et de bois. Cette localité recevrait aisément un établissement solide et facile à défendre<sup>1</sup>.

**Mine de fer de Mlfana.**

Abd-el-Kader avait fait établir un haut fourneau des-

<sup>1</sup> Depuis deux années, cette mine de cuivre est régulièrement exploitée.

tiné au traitement du minerai de fer carbonaté qui existe tout près de Mliana, à l'est. Ces filons sont très-riches, dit-on, et il paraît certain qu'on y pourrait établir une usine importante. L'eau et le bois paraissent assez abondants dans les environs. Comme je n'ai pu moi-même visiter la localité, je ne puis donner de détails plus précis.

**Mine de fer des environs d'Alger.**

En sortant du faubourg Bab-Azzoun, on trouve à la surface du sol des blocs de 10 ou 15 kilogrammes de fer oligiste écailleux, très-riche, que des essais de M. Tripier ont indiqué comme un minerai de très-bonne qualité. Le sol, en cet endroit, a été fouillé en différents sens, mais je ne puis affirmer que les filons existent dans les micaschistes ou les gneiss de la localité même, parce que je n'ai pu trouver que des échantillons isolés. Des recherches à cette place pourraient être entreprises avec quelque chance de succès.

Non loin du fort de l'Empereur, sur la route de Delibrâhîm, on voit des affleurements de fer oligiste compacte qui ne m'ont pas paru avoir une grande importance.

Le mont Bou-Zaréa, qui domine le massif d'Alger, offre en un grand nombre de points des minerais de fer, la plupart hydratés, que je ne crois pas très-abondants.

**Mine de manganèse.**

Au commencement de 1840, je découvris dans le Bou-Zaréa, à environ 3 kilomètres d'Alger, des filons de manganèse qui me parurent importants. Un peu plus tard, je fis part de cette découverte à un industriel recommandable d'Alger, M. Flechey, qui, dans l'espoir d'obtenir cette concession, y fit faire des fouilles. Depuis, on les a cessées.

Ce minerai était de très-bonne qualité, et sa trop grande dissémination a seule, je crois, fait abandonner l'entreprise. M. Tripier s'en est servi à Alger, avec succès, pour la préparation du chlore.

A l'analyse qu'en a faite M. Ebelmen, il faut joindre les essais suivants :

Un gramme de minerai essayé par l'acide sulfureux et le chlorure de baryum, a donné, traité par l'acide chlorhydrique, 2<sup>g</sup>,2 de sulfate de baryte correspondant à 0<sup>g</sup>,1509 d'oxygène, ou à 0<sup>g</sup>,6674 de chlore. Un gramme de peroxyde pur donnerait 0<sup>g</sup>,81 de ce gaz. Ce minerai de manganèse est donc assez riche.

**Mine de plomb argentifère et aurifère du Bou-Zaréa.**

Il existe dans le Bou-Zaréa, à 4 kilomètres d'Alger, et dans les pentes nord de la montagne, des filons de plomb sulfuré ou galène, qui sont connus depuis plusieurs années. Ils ne sont pas très-considérables au point où j'ai pu les examiner, mais il serait intéressant d'y entreprendre des recherches. Ils sont dans un calcaire gris cristallin, à grains très-fins, qui appartient aux roches anciennes. Ils paraissent dirigés à peu près E. O. (Voir plus loin pour les essais qui ont été faits à l'école des Mines de Paris et la note p. 176, dans l'ouvrage même.)

**Province d'Oran. — Mines de plomb du mont Ouanseris.**

Le mont Ouanseris, un des plus remarquables de l'Algérie, situé, en ligne droite, à 71 kilomètres S. O. de Mliana, 75 S. S. E. de Tenès, et 43 kilomètres S. E. d'Orléansville, renferme des mines de plomb considérables. Un grand nombre de renseignements s'accordent sur l'existence et même l'importance de ces mines. Je ne sache pas que dans les nombreuses expéditions militaires on ait reconnu les filons de plomb, mais il paraît, d'après un échantillon recueilli par M. Baccuët, l'un de nos collaborateurs, et les renseignements qu'il m'a communiqués, qu'il y a à la surface du sol une grande abondance d'hématite très-riche.

**Mines de plomb, de cuivre et de fer au sud de Mascara.**

Il y a près de soixante ans, le botaniste Desfontaines visita, au sud de Mascara, à environ 30 kilomètres, des

mines de plomb et de cuivre ; il descendit lui-même dans des galeries souterraines et détacha des échantillons de minerais.

Les renseignements que j'ai pu recueillir à Oran s'accordent avec ceux de Desfontaines. Au mois d'octobre 1841, je passais assez près de cette localité avec l'expédition qui marchait sur Saïda ; il était malheureusement impossible de dépasser de cent pas les lignes de tirailleurs. Je reconnus parfaitement les indications topographiques de Desfontaines, et je trouvai à la surface du sol un grand nombre de fragments de minerai de fer et de scories de forge.

Quelques jours après, je vis, à 25 kilomètres à l'est de Saïda, des filons de fer en place ; c'étaient des hématites brunes mêlées de baryte sulfaté, traversant des dolomies qui sont très-abondantes dans cette contrée.

Il paraît que depuis longtemps ces mines de plomb et de cuivre ne sont plus exploitées ; je n'ai pu avoir là-dessus de données bien certaines. Le bey O'tsman qui vient de mourir, possédait, m'a-t-on dit, des titres qui lui concédaient ces mines d'argent ; c'est ainsi qu'elles sont désignées dans l'acte arabe, et il est très-possible en effet qu'il s'y trouve de l'argent avec le plomb et le cuivre.

Ces mines sont du nombre de celles dont on pourrait entreprendre immédiatement l'exploitation si le gouvernement le jugeait convenable. Elles sont situées à 30 kilomètres droit sud de Mascara. On est jusque-là toujours en plaine, et les montagnes elles-mêmes sont faciles à parcourir ; leur hauteur ne doit pas dépasser 700 mètres au-dessus de la mer et 3 ou 400 au-dessus des plaines voisines. Le thuya articulé et le pin d'Alep y forment d'assez beaux bois, auxquels se joignent quelques magnifiques pistachiers de l'Atlas, de grands genévriers, etc. De très-beaux cours d'eau fort rapides arrosent cette contrée. Cette position est on ne peut plus favorable à un établissement, et, selon toute probabilité, elle est d'une salubrité parfaite.

**Indices de minerai de fer à Oran.**

Les environs d'Oran et la ville même renferment des filons de très-beau fer oligiste micacé, mais qui sont loin d'offrir la richesse nécessaire à une exploitation. Aussi je ne les mentionne que pour prévenir des tentatives infructueuses que la beauté des échantillons pourrait provoquer.

**OR D'ALLUVION, PIERRES PRÉCIEUSES.**

Ce que j'ai à dire dans ce paragraphe se réduit à quelques indications très-abrégées. Voici à peu près tout ce que j'ai pu recueillir.

On m'a dit qu'à Constantine il y a des hommes qui lavent, pendant l'été, les sables du Roumel pour y chercher des paillettes d'or; je n'ai pas vu moi-même cette exploitation.

Je crois que toutes les autres indications de rivières aurifères sont très-douteuses. Il y a aux environs de Bône un ruisseau appelé Ouad-Deheb ou ruisseau d'or, il y en a aussi un autre du même nom près de Djemila; mais, quoique ce nom ne prouve rien, je ferai remarquer qu'à Bône ce ruisseau descend de roches anciennes qui pourraient bien, effectivement, contenir de l'or.

Ces mêmes roches de Bône contiennent des grenats nombreux, et M. Levailant, l'un de nos collaborateurs, a vu dans la plaine du lac Fzâra, des femmes qui en portaient aux oreilles; les habitants lui ont dit que c'étaient les kabyles de l'Edough (entre Bône et Philippeville) qui les trouvaient et les taillaient eux-mêmes.

On a reçu déjà plusieurs fois de la poudre d'or et de diamant comme provenant des parties méridionales de l'Algérie; mais les renseignements récents tendent à prouver que ces minéraux provenaient du pays de Bornou, dans le centre de l'Afrique.



## CHAPITRE II.

**SEL GEMME, SEL DES LACS ET DES SOURCES, NITRE, SULFATE DE  
MAGNÉSIE, SULFATE DE FER, SOUFRE, ASPHALTE.**

J'ai réuni dans ce chapitre différentes matières un peu hétérogènes, dont plusieurs ont peu d'importance. L'exploitation du sel commun, au contraire, en a une très-grande, et elle se présente en Algérie sous des conditions très-avantageuses.

Je ne parlerai pas ici des salines fondées sur l'évaporation de l'eau de mer : les côtes de l'Algérie n'offrent rien de bien particulier à signaler sous ce rapport. Je crois qu'il y a eu des commencements d'exploitation de ce genre près d'Alger et d'Oran.

L'intérieur du pays fournit deux genres d'exploitation importants; il y en a un troisième d'une importance moindre.

Il paraît que les mines de sel gemme ne sont pas rares en Algérie, surtout dans le désert, mais je n'ai de renseignements certains que sur les mines qui sont à environ 40 kilomètres à l'ouest de Constantine, et à 10 ou 12 kilomètres au sud-ouest de Mila. Les Arabes apportent aux marchés de ces villes des blocs de la forme d'une dalle de pierre, dont deux suffisent pour la charge d'un mulet. Il paraît qu'ils l'exploitent à la pioche dans une carrière à ciel ouvert; plusieurs ruisseaux qui descendent de ces montagnes sont salés.

Je crois que ces carrières de sel gemme seraient fort avantageuses à exploiter; il serait bien à désirer qu'on examinât les lieux pour en reconnaître au moins l'importance.

La montagne du Chel't'aba, près Constantine, donne naissance à des ruisseaux salés qui font espérer qu'on y trouverait du sel gemme; les sources de ces ruisseaux ne sont qu'à 6 ou 7 kilomètres de cette ville. En hiver, ces ruisseaux sont très-gros, et alors on peut boire de leur eau; mais en été, quand ils sont réduits à un faible volume, ils deviennent très-salés.

Le second genre d'exploitation du sel est formé par les sebkhra ou lacs salés qui se dessèchent en été : l'Algérie en contient un assez grand nombre, dont quelques-uns sont très-riches en sel; ils forment tous de véritables lacs en hiver; mais depuis avril ou mai, jusqu'à une saison assez avancée, ils sont parfaitement desséchés, et le sol s'y couvre d'une croûte qu'on n'a que la peine de ramasser. C'est là presque uniquement le mode d'approvisionnement des Arabes.

La province de Constantine contient une douzaine de lacs salés principaux, qui sont presque tous très-riches en sel, à ce qu'il paraît; je n'en ai visité aucun, quoique je les aie vus presque tous. Ils sont tous dans des plaines très-faciles à parcourir, dont les habitants nous sont soumis. Les plus riches paraissent être ceux qui sont situés à 70 kilomètres au sud-est de Constantine. Deux autres lacs, situés à 25 ou 30 kilomètres, l'un au sud, l'autre à l'est de S'tif, pourraient être exploités.

Au sud de la grande chaîne de l'Aurès et du Boutaleb, dans le S'ahr'a, il existe aussi un certain nombre de lacs salés, mais qui d'ici à longtemps sans doute n'intéresseront guère notre industrie.

La province d'Alger ne possède de lacs salés que dans le désert, entre Mdia et Msila.

La province d'Oran contient plusieurs lacs salés. Dans la vallée inférieure du Chélif il y en a deux ou trois sur lesquels je n'ai pas de renseignements.

La sebkhra d'Oran, d'une superficie de 31,250 hectares, ne donne qu'une couche de sel très-faible: mais celle d'Arziou, qui n'a guère que 2,750 hectares, est, dit-on, bien plus riche, et pourrait donner lieu à une exploitation. Elle n'est située qu'à 13 kilomètres du port d'Arziou, et elle a été vue déjà par des Européens. Il y faudrait faire des recherches sur toute la surface pendant l'été, pour bien s'assurer des richesses de la saline. Les renseignements des Arabes en donnent difficilement une idée précise.

L'intérieur de la province de l'ouest contient aussi des sebkhra considérables; celle qu'on rencontre à

quelque distance au sud de Saïda et à environ 150 kilomètres au sud d'Oran, est la plus importante.

Le troisième genre d'exploitation consisterait à utiliser l'eau des ruisseaux salés, ce qui serait très-facile en été, parce que ces ruisseaux sont réduits à un faible volume, et que le soleil possède alors une grande intensité. Mais ce moyen ne peut guère constituer une exploitation considérable; il pourrait servir à fournir du sel aux colonies qui s'établiraient dans le voisinage.

L'Algérie contient un assez grand nombre de ruisseaux salés qui portent tous, sans exception, le nom de Quad-el-Melh' (la rivière du sel), et la simple inspection des cartes suffit pour montrer qu'ils sont nombreux.

Toutes ces rivières ayant des pentes très-considérables, il est facile de faire à côté d'elles des rigoles semblables aux canaux d'irrigation et de recueillir l'eau dans des fosses où le soleil l'évaporerait promptement. Il n'est pas inutile de remarquer que la création de ces fosses ne donnerait pas lieu de craindre des fièvres comme les marais et les fosses d'eau douce; elles seraient à peu près dans le même cas que les sebkhra ou lacs salés naturels.

**E. RENOU,**

Membre de la Commission scientifique de l'Algérie.

*(La suite à un prochain numéro.)*

**VOYAGE**  
**DANS LES OASIS MÉRIDIONALES**  
**DE L'ALGÉRIE.**

Le voyage que je viens d'accomplir de Tunis à Biskra par le Djerid, le Souf et Tougourt, avait pour but l'étude du commerce que les Oasis opèrent avec la côte et avec l'intérieur de l'Afrique. Les renseignements que je me proposais de recueillir, sur le commerce et sur les routes suivies par les caravanes, m'ont été donnés par des marchands de Ghdâmes et du Souf.

**COMMERCE.**

Les marchands du Souf prennent à Tunis les denrées qui conviennent aux Oasis de l'Algérie, et vendent ces denrées au Souf à Tougourt, Temacin, Ouargla et dans les Ziban. Les Arabes d'El-Aghouat qui fréquentent les marchés de Tougourt et de Temacin portent ces denrées jusque dans le Sahara occidental.

Les marchands d'El-Ouad (capitale du Souf) vont, en outre, à Ghdâmes et à Ghât, avec les denrées qui conviennent au Soudan et avec des écus; ils prennent, en retour, des chameaux et des esclaves qu'ils vendent à El-Ouad.

Telle est la marche du commerce que j'ai reconnue d'ailleurs en suivant une caravane de deux cents chameaux de Tunis au Souf et à Tougourt. D'une part, les denrées qui conviennent aux Oasis et au Soudan sont fournies par Tunis; d'une autre part, les marchands d'El-Ouad qui trafiquent avec Ghdâmes et Ghât ne prennent en retour que ce qui peut être demandé par les Arabes de l'Algérie : des chameaux et des esclaves.

Il y a donc, en Algérie, une Oasis qui fait des échanges avec la côte et avec le Soudan; mais, jusqu'à ce jour, cette oscillation du nord au midi, qui nous était inconnue, et qui ne demande qu'à être réglée par notre intervention, s'est faite au préjudice de notre commerce.

Lorsque nous aurons à Constantine des bazars convenablement pourvus et des négociants disposés à établir des échanges avec le Soudan; lorsque nous nous serons mis en rapport avec les marchands d'El-Ouad, qui ne demandent pas mieux que de s'enrichir avec nous par le commerce, nous trouverons de nouveaux débouchés en Algérie pour les draps, les calicots, les cotonnades, les tissus de soie, les objets de quincaillerie et de mercerie. Ces articles, pris à Constantine par les marchands d'El-Ouad, seront portés par eux à Ghât et échangés contre les denrées de l'intérieur de l'Afrique, savoir : poudre d'or, ivoire, plumes d'autruche, peaux de buffle, noix de gourou, séné, encens du Soudan, cotons, laines, tabacs, dattes, garance, indigo.

A ce résumé de la question commerciale que j'ai développée dans divers mémoires, je dois joindre un exposé des résultats obtenus et des indications données pendant le cours de ma mission.

#### LANGUES.

A Tunis, je me suis trouvé en rapport avec des Berbères de Ghât, de Ghdâmes, du Djebel Nfouça, de l'île de Djerba, de l'Ouad-Mzab, avec des nègres de différentes contrées de l'intérieur de l'Afrique et avec des Fellatah. J'ai fait un vocabulaire comparé des idiomes berbères, de la langue des noirs et de la race blanche des Fellatah ou Fellan.

J'ai trouvé des inscriptions berbères des Touareg. L'une d'elles m'a été donnée avec la traduction arabe; elle est ainsi conçue :

† : Λ . : †	: Λ ⊙	⊙ . : ⊙ ⊙
تكداوت	صدق	ببكر
takidaouta	s'adak'	boubker

Ce sont les deux noms d'un homme appelé Boubker-S'adak', gravés sur un bracelet en pierre avec le nom d'une femme par cette même femme, appelée Taki-daouta. Cette inscription bilingue m'a permis de déterminer la valeur des lettres suivantes de l'alphabet berbère :

⊙	ب	b
+	ت	t
∧	د	d
0	ر	r
⊙	ص	s'
:	ق	k'
::	ك	k
:	و	ou

J'ai reconnu que la langue des Fellatah n'a de rapport ni avec l'arabe, ni avec le berbère, ni avec la langue des noirs.

Laplace, dans son *Système du Monde*, fait observer que tous les peuples de la terre suivent de la même manière la division du temps par périodes de sept jours. J'ai pu constater ce fait à l'égard des quatre races qui peuplent l'Afrique. J'ai remarqué même que les Berbères, les Fellatah et les Noirs ont adopté les noms donnés par les Arabes aux jours de la semaine<sup>1</sup>.

Les Arabes, les Berbères et les Noirs ont une numération décimale. La numération des Fellatah ne comporte que cinq chiffres.

#### GÉOGRAPHIE.

En me livrant à l'étude des routes commerciales, j'ai recueilli des documents intéressants sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique. J'ai trouvé à Tunis l'Arabe qui servit de guide au major Laing, il y a une vingtaine

<sup>1</sup> Pour les Arabes, comme pour les Juifs, le jour que nous appelons dimanche est le premier jour de la semaine; le samedi, conformément à la tradition de la Bible, en est le septième.



d'années. Cet Arabe m'a donné des renseignements précieux sur la régence de Tripoli et sur un grand nombre de routes. J'ai dressé, avec tous ces documents, une carte géographique, et j'ai rédigé un texte à l'appui.

Je reproduis ici le résultat de mes observations astronomiques et thermométriques :

LOCALITÉS.	LATITUDE.	HAUTEUR		TEMPÉRATURE moyenne ANNUELLE.
		au-dessus du niveau de la mer.		
Souf (Ezgoum) <sup>1</sup> .	35° 25' 10''	0 <sup>m</sup> .		22°
Tougourt <sup>2</sup> . . . . .	35 6 30	10	niveau des jardins.	19
Biskra. . . . .	34 49 28	85	au dar el-diaf.	
Betna. . . . .	35 55 1	918		
Constantine. . .	36 21 54	575	2 <sup>e</sup> étage du diar el-diaf.	

J'ai fait, *de visu*, une description de Keiroan, ville sainte interdite aux Chrétiens et aux Juifs.

Les détails que j'ai donnés sur le Souf, Tougourt et Temacin intéressent directement notre commerce et notre politique en Algérie.

<sup>1</sup> Le Souf est un pays de sables ; on y trouve partout de l'eau à dix mètres de profondeur au-dessous du sol. Il y a des eaux potables et des eaux saumâtres. Pour planter des dattiers, on creuse les sables à huit mètres de profondeur, afin d'avoir un terrain humide propre à la végétation. Les sables sont, en outre, amendés avec du crottin de chameau. On récolte au Souf beaucoup de tabac. Ce tabac est extraordinairement fort ; on ne le fume que mêlé avec des feuilles de genévrier. On trouve au Souf des couches de plâtre et une pierre dure, agrégat de sables et d'un sédiment. J'ai pris des échantillons de sable, de plâtre et de pierre.

<sup>2</sup> L'Ouad-Righ, qui comprend les Oasis de Tougourt, de Temacin, de Ngonça et d'Ouargla, renferme une nappe d'eau souterraine appelée à la surface du sol à l'aide de puits artésiens. Ces puits ont, à Tougourt, cinquante mètres de profondeur. Leur section horizontale est un carré de 0 mètr. 70 centim. de côté. Leurs parois verticales ont un revêtement en madriers. Leur durée ne va guère au-delà de quinze à vingt ans. La perte d'un puits entraîne celle des dattiers qu'il arrosait. Il serait à désirer que le gouvernement voulût bien gratifier l'Ouad-Righ d'un système complet de sondage.

**BOTANIQUE.**

J'ai fait des collections de plantes partout où je me suis arrêté, soit dans le Sahara, soit dans les Oasis. Je me suis fait donner des indications détaillées sur les divers usages de ces plantes et sur leurs propriétés; j'ai pris les noms arabes qu'elles portent. J'ai pu ainsi dresser un vocabulaire arabe et français d'un grand nombre de plantes et faire connaître leur usage, soit dans la pharmacopée, soit dans l'économie domestique des Arabes.

Je joins ici un état des mémoires que j'ai adressés au gouvernement, pendant le cours de ma mission. La plupart de ces mémoires ont pour but de faire connaître la situation commerciale et politique des Oasis de l'Algérie, et la nécessité, pour nous, d'avoir dans ces localités, à la résidence d'El-Ouad, un agent accrédité à l'effet d'imprimer à la politique et au commerce des Oasis une marche qui soit en harmonie avec nos intérêts.

*I<sup>er</sup> Mémoire.* — Tunis, le 14 juin 1847.

Fabrication des bonnets rouges de Tunis.

*II<sup>e</sup> Mémoire.* — Tunis, 20 juin.

Monnaies, mesures et poids de Tunis.

Il est à remarquer que les monnaies, poids et mesures de Tunis sont en usage au Souf et dans l'Ouad-Righ, par suite du commerce établi, depuis des siècles, entre ces Oasis et Tunis.

*III<sup>e</sup> Mémoire.* — Tunis, 30 juillet.

Commerce de Tunis avec l'intérieur de l'Afrique.

Chapitre I<sup>er</sup>. Population de Tunis.

Chap. II. { Art. 1<sup>er</sup>. Commerce de Tunis avec l'Algérie.  
          { Art. 2. Commerce de Tunis avec le Soudan.

**LE SOUF.**

*IV<sup>e</sup> Mémoire.* — Ezgoum (Souf), 22 octobre.

Route de Tunis au Souf par le Djerid.  
Marche et effectif d'une caravane.  
Statistique du Souf.  
Etat des denrées de Tunis importées dans le Sahara algérien.  
Observations thermométriques.

V<sup>e</sup> *Mémoire*. — Ezgoum, 4 novembre.

Le Souf.

Géographie. {  
Territoire.  
Population.  
El-Ouad (son commerce).  
Produits du sol et de l'industrie.  
Mœurs.  
Climat.

Observations astronomiques et thermométriques.  
Situation des partis qui divisent la population du Souf.  
Tribus établies au Souf.  
Tribus qui commercent avec le Souf.

VI<sup>e</sup> *Mémoire*. — Ezgoum, 16 novembre.

Le Souf.

Lignes de communication aboutissant au Souf.  
Commerce du Souf avec les Oasis.  
Végétation du Sahara.

#### OUAD-RIGH.

VII<sup>e</sup> *Mémoire*. — Tougourt, 7 janvier 1848.

Routes et caravanes du Souf à Tougourt.

Mœurs et usages. {  
Calendrier.  
Carnaval.  
Une noce.  
Tougourt. {  
Description.  
Constructions.  
Mosquées.  
Marché et bazar.  
Esclaves.  
Monnaies.

Tougourt. { Population.  
Maladies.  
Banlieue.  
Ancienne ville.

Observations astronomiques et thermométriques.

VIII<sup>e</sup> *Mémoire*. — Tougourt, 16 janvier.

Ouad-Righ.

Commerce de Tougourt.

Importations.	}	Provenances de Tunis.	
		«	Constantine.
		«	Alger.
		«	Ghât.
		«	Ghdâmes.
		«	Zab et Tell.
Exportations.	}	Industrie.	Bonnets rouges.
			Peaux filali.
		Culture.	Haïks.
			Garance.
		Dattes.	

IX<sup>e</sup> *Mémoire*. — Tougourt, 1<sup>er</sup> février.

Ouad-Righ.

Arabes de l'Ouad-Righ.

Arabes qui fréquentent les marchés de Tougourt.

Tougourt. { Force armée.  
Dattiers et puits artésiens.  
Impôts. — Recettes et dépenses du trésor  
de Tougourt.

Commerce entre les Oasis.

Administration du cheikh de Tougourt.

Cadeaux offerts par le voyageur au cheikh.

Caravanes du Souf à Tougourt.

Arabes sur le marché de Tougourt.

X<sup>e</sup> *Mémoire*. — Tougourt, 25 février.

Ouad-Righ.

Expédition du cheikh de Tougourt contre Temacin.  
Soumission de Temacin.

XI<sup>e</sup> *Mémoire*. — Biskra, 16 mars.

Ouad-Righ.

Temacin. { Description de la ville.  
Le cheikh de Temacin.  
Sidi-Hedj-Ali, marabout.

Arabes qui possèdent des dattiers à Temacin.

Arabes qui fréquentent le marché de Temacin.

Route de Tougourt à Biskra.

Observations thermométriques.

XII<sup>e</sup> *Mémoire*. — Constantine, 8 avril.

Constantine.

Population. — Industrie. — Commerce.

Observations astronomiques et thermométriques.

XIII<sup>e</sup> *Mémoire*. — Paris, 20 juin.

Commerce de l'Algérie.

#### **ÉCHANTILLONS.**

Denrées des Oasis.

« de Tunis.

« du Soudan.

Considérations sur le commerce qui doit se faire un jour en Algérie entre la France et le Soudan.

**PRAX.**

## SUR LA RELIGION ET LES DIVINITÉS DE LA CHINE<sup>1</sup>.

Il serait assez difficile de donner une idée exacte de la religion, ou, pour mieux dire, des religions de la Chine. Un Chinois même serait sans doute fort embarrassé de nous édifier complètement sur ce point, à plus forte raison un *barbare*, comme ils nous appellent. Les missionnaires qui, dans le dernier siècle, admis à la cour de Pékin, ont écrit sur le Céleste-Empire des mémoires consultés aujourd'hui encore par nos sinologues, se sont peu attachés à nous faire connaître les dogmes des religions chinoises; ils n'en ont parlé que pour trouver l'occasion de tourner en ridicule les cérémonies singulières, les croyances bizarres et la mythologie grossière de ces peuples qu'ils voulaient convertir à leur foi. Nous avons donc encore beaucoup à apprendre sur cette partie si intéressante des mœurs d'un pays; c'est une recherche des plus difficiles. Avant de bien saisir l'ensemble, avant de pénétrer au fondement du dogme, il faut étudier ces formes extérieures que les yeux saisissent facilement, ces mille détails, dont l'explication incertaine aujourd'hui se révélera peut-être un jour aux travaux assidus et à l'intelligence des sinologues européens.

La Chine est couverte de monuments consacrés à la religion; non seulement chaque ville, chaque village, mais aussi on pourrait dire chaque maison renferme un temple, un autel, où tout Chinois, riche ou pauvre, observe, selon ses moyens, les cérémonies prescrites par le livre des rites. Parmi les divers cultes, il en est un qui domine, sans toutefois être exclusif d'aucun autre: c'est le culte des ancêtres. L'adorateur du dieu Fô et le sectateur du philosophe Confucius révèrent

<sup>1</sup> Cet article a été publié dans l'*Illustration* du 16 janvier 1847.



avec une égale piété la mémoire des aïeux, et lui rendent le même culte accompagné des mêmes cérémonies. C'est ordinairement dans la salle d'entrée qui forme le vestibule de la maison que se trouve l'autel de famille. Des sentences écrites sur la muraille ou sur des papiers qui se déroulent à la manière des peintures chinoises rappellent au fils pieux les vertus de ses ancêtres et les saintes obligations que lui imposent les préceptes des anciens sages. Des bâtons d'encens brûlent constamment devant l'autel, et un vase en cuivre est prêt à recevoir les cendres du papier doré ou argenté que l'on brûle en l'honneur des parents. Chaque jour, le Chinois doit accomplir les prostrations et les cérémonies du rite, et, à certains anniversaires, toutes les fois qu'un événement heureux ou malheureux arrive dans la famille, il consacre à cette adoration plus de temps et une solennité plus grande. Ainsi, il couvre l'autel de toutes sortes de mets, comme s'il conviait l'aïeul aux repas de noces ou de funérailles d'un de ses descendants; il récite de longues prières; il convoque les musiciens; en un mot, il célèbre une fête à laquelle le défunt assiste dans l'esprit de sa famille réunie autour de l'autel. Il faut avouer que ce culte a quelque chose de naturel et de touchant. En Chine, il est général, et ce sentiment, qui pousse jusqu'à l'adoration le respect pour les ancêtres et pour ceux qui ne sont plus, se retrouve empreint dans les mœurs, qui n'aspirent qu'à l'imitation des mœurs antiques; dans le gouvernement, qui représente l'empereur comme le *père et mère* du peuple.

Lorsque les missionnaires de l'Occident voulurent jeter dans l'empire les fondements de la religion catholique, ils furent arrêtés dès leurs premiers pas par le culte des ancêtres. Les Chinois, qui faisaient bon marché du dieu Fô et de ses bonzes, restèrent invinciblement attachés à l'adoration du foyer domestique. Ils ne comprenaient pas qu'on pût condamner l'expression d'un sentiment aussi naturel et s'inquiétaient fort peu de toutes les dissertations sur l'impiété d'un culte qu'on ne doit qu'à Dieu. Il faut que l'obsta-

cle ait été bien puissant, puisque les jésuites, qui cependant n'ont jamais eu l'habitude de reculer devant les obstacles, se virent obligés de faire une sorte de compromis avec la ténacité chinoise, et de tolérer jusqu'à un certain point le culte des ancêtres, moyennant restriction mentale. Cet article de foi concédé, les convertis accoururent en foule; mais les autres congrégations, jalouses des progrès de leurs rivaux, ou, si l'on tient à leur supposer des intentions meilleures, craignant de compromettre la pureté de la religion catholique, s'élevèrent avec force contre cette concession. De là, des discussions, des disputes envenimées; on écrivit à Rome, on en référa à l'empereur de Chine, lequel, pour en finir plus promptement, mit les deux parties hors de cause et hors de ses Etats. On voit, par ce qui précède, toute l'importance du culte des ancêtres dans le Céleste-Empire, et l'on comprend que nous nous en soyons occupé en premier lieu.

De l'autel de famille et de la salle des dieux pénates transportons-nous dans les vastes temples qui s'élèvent dans les cités et qui sont consacrés aux divinités publiques.

Ces temples comprennent ordinairement plusieurs salles et des cours intérieures : ils sont construits en briques, couverts de tuiles de couleur souvent vernissées, et se distinguent des autres habitations par une plus grande élévation et par le relèvement plus hardi de leurs toits. L'architecture est presque partout la même; il n'y a guère de différence que dans le luxe des ornements. Pour donner ici une idée de ces temples, nous rapporterons avec quelques détails la description du temple d'Honan, le plus beau et le plus vaste établissement religieux de Canton. — Les bâtiments, construits principalement en briques, sont nombreux et occupent, avec les jardins qui en dépendent, une superficie de six ou huit acres anglais. Ces terrains sont entourés d'un mur élevé. On traverse la rivière devant les factoreries de Canton, et en débarquant on se trouve à la porte extérieure. On suit une allée qui mène à la seconde porte, sur laquelle le nom du temple est in-

scrit en grands caractères. Là, près de la porte, on voit deux statues colossales, images de guerriers déifiés, placés l'un à droite, l'autre à gauche, pour garder nuit et jour l'entrée de la porte intérieure.

En avançant, on entre dans une autre cour qui est le palais des quatre grands rois du ciel, représentés par les images d'anciens héros. Plus loin, on arrive au bâtiment principal. Nous voici en présence des trois Bouddhas, trois statues superbes, représentant le passé, le présent et le futur Bouddha. La salle dans laquelle ces statues sont placées a environ cent pieds carrés et est remplie d'autels particuliers, de statues de toute espèce. Dans des salles voisines, se trouvent d'autres statues en bois doré : celle de la déesse de miséricorde est la plus remarquable ; au milieu des créations les plus informes, il s'y rencontre quelquefois des modèles gracieux et de bon goût. On trouve là, rangées autour de la muraille, des divinités de toutes sortes : il y a des images douces et clémentes ; il y en a de terribles et de monstrueuses ; aussi bien que toute religion, la religion chinoise comprend l'opposition du beau et du laid, le génie du bien et le génie du mal, Dieu et le diable. Comme pour rendre la similitude plus exacte, le diable chinois est, lui aussi, armé de cornes ; il a la face noire, il est horrible. Quelle est l'histoire de cette multitude de dieux ? quels souvenirs mythologiques rappellent les divers emblèmes qui les distinguent ? quel rôle jouent-ils dans l'Olympe chinois ? C'est ce que nous ne saurions dire. Seulement nous voyons que toutes les passions humaines, bonnes ou mauvaises, ont là leur personnification déifiée, et que le crime présente sa face redoutée à côté de la vertu qu'on invoque.

Devant l'autel principal où trônent les trois Bouddhas, sont rangés les ornements du culte : les grands vases remplis de fleurs ou de fruits offerts à la divinité, les brûle-parfums, la cloche couverte ordinairement d'inscriptions antiques, le gong dont le son grave et sonore se mêle au bruit de la cloche pour annoncer l'heure de la prière ou des cérémonies, le vase en bambou qui contient de petits morceaux de

bois avec lesquels on consulte le sort ; les livres sacrés , qu'il n'est donné à personne de comprendre , pas même au bonze qui en récite régulièrement les prières, etc., etc. Sur les deux côtés de l'autel se lisent des inscriptions en caractères dorés , et du plafond pendent d'énormes lanternes circulaires , surchargées également d'inscriptions en l'honneur des dieux qui habitent le temple.

Si nous sortons des salles exclusivement consacrées au culte , nous arrivons aux étroites cellules des bonzes , misérables retraites , nues , délabrées , dont une natte , étendue sur le sol , compose tout l'ameublement. D'un autre côté , c'est une imprimerie , où se fabriquent , sur du papier blanc , rouge ou jaune , les prières vendues aux fidèles ; puis une pièce pour la réception des visiteurs , une salle à manger commune , la cuisine , etc. , le tout , dans un état qui indique la plus grande misère. La religion s'en va , et les prêtres ne peuvent plus vivre de l'autel. Il y a bien dans une basse-cour des porcs énormes , succombant sous le poids de la graisse ; mais ils sont sacrés : ils ont été offerts à Bouddha , et les bonzes sont encore obligés de les nourrir.

Derrière le temple , s'étend un spacieux jardin à l'extrémité duquel est un mausolée où les cendres des prêtres sont déposées une fois par an ; un fourneau pour brûler les corps , et une petite cellule destinée à recevoir temporairement les urnes qui renferment les cendres , jusqu'à l'époque annuelle où l'on ouvre le mausolée. Il y a aussi des tombes destinées aux particuliers qui laissent de l'argent pour être ensevelis dans le saint lieu.

Le temple d'Honan est desservi par cent soixante-quinze bonzes environ.

La description de cet édifice peut s'appliquer à tous les autres du même genre que l'on a vus en Chine. Il en est qui sont mieux entretenus , dont les ornements sont plus riches et de meilleur goût : Ningpo , par exemple , possède une pagode , fréquentée particulièrement par les marins , où les dessins , les ciselures , les sculptures fantastiques abondent ; et la pagode de Singapore , construite entièrement avec des ma-

tériaux apportés de la Chine, est un modèle de luxe et de propreté intérieure; mais ce sont partout les mêmes symboles, les mêmes dieux, le même diable; et quand on a vu un temple chinois, on en connaît mille. Ce qu'on doit remarquer presque partout, c'est l'état de délabrement et de ruine dans lequel sont tombés la plupart de ces édifices. La Chine a eu sans doute, comme les autres pays, son heure d'effervescence religieuse et de pieuses libéralités, on a élevé des temples, on les a richement dotés; l'architecture uniforme de leur construction leur assigne une même date. Aujourd'hui on ne construit plus, et on néglige de réparer les monuments qui existent. De temps à autre, les bonzes ont recours à la générosité des fidèles: ils ouvrent des souscriptions, ils promettent des indulgences; mais le plus souvent c'est en pure perte. A quelques milles de l'île Chusan, dans le même archipel, se trouve une île, nommée Potou, qui est entièrement habitée par des bonzes: on en compte près d'un millier. Trois grands temples et une foule d'autels plus petits y sont consacrés au culte du dieu Fô. Dans le siècle dernier, Potou était placé sous la haute protection de l'empereur, qui l'enrichissait de ses dons: aujourd'hui les bonzes en sont réduits à vendre leurs dieux, leurs livres sacrés aux rares étrangers qui viennent leur rendre visite!

Maintenant que nous avons décrit les édifices religieux de la Chine, fixons plus particulièrement notre attention sur les dieux qui les habitent. Fô a été apporté de l'Inde sous la dynastie des Han. Son culte, protégé par les empereurs, s'étendit peu à peu dans toute la Chine, et devint la religion dominante. Mille fables se rapportent à son introduction dans le Céleste-Empire, à l'origine des bonzes, et ces fables, comme il arrive d'ordinaire, embarrassent l'esprit plutôt qu'elles ne l'instruisent. Toutefois, si nous ne nous arrêtons pas à la mythologie de Fô, disons quelques mots de la légende qui se rattache à l'une des divinités les plus révérees du peuple chinois, à la Kuan-yn. Cette légende pourra donner une idée des autres. — Kuan-yn est née

dans la province du Ssé-chuen, dans la région occidentale de la Chine. Son père se nommait Miao-chang, et sa mère, Pe-ya-xi. Miao-chang n'était d'abord qu'un chef de voleurs, mais il parvint à se faire reconnaître roi dans son pays. Il eut trois filles : Miao-cing, Miao-yn et Miao-xeu. C'est cette dernière que depuis on a appelée Kouan-yn. Les trois sœurs, dès leur jeunesse, menèrent une vie des plus licencieuses. L'aînée se fit enlever, et se rendit avec son amant dans la ville de Ching-tou. La seconde se cacha dans le temple de la montagne Çu-mu, sans que ses parents aient jamais pu découvrir le lieu de sa retraite. La troisième, âgée de dix-huit ans, obtint un jour de sa mère la permission d'aller visiter le temple de Pe-cio-tseu, pour adorer Fô. Ce temple est très-vaste ; il renfermait trois cents bonzes, qui, épris de la beauté de Miao-xeu la retinrent de force et ne lui permirent plus de retourner chez son père. A cette nouvelle, Miao-chang accourut, fit tuer tous les bonzes et brûla le temple, ainsi que sa fille qui y était renfermée. Peu après, Miao-xeu apparut en songe à Miao-chang et lui parla ainsi : « Lorsque le temple brûlait, je suis montée sur l'arbre Lieou, tenant un rameau à la main. J'ai été ainsi sauvée de l'incendie et changée en déesse. Je viens sous cette figure vers toi, mon père, afin que tu me fasses élever une statue, et que tu ordonnes à tes sujets de me rendre les honneurs divins. » Miao-chang obéit et introduisit le culte de sa fille, qui fut adorée sous le nom de Kouan-yn.

L'histoire qui précède est, comme on voit, digne de figurer dans toutes les mythologies du monde.

Nous ignorons quel degré de créance les Chinois accordent à ces contes, pour la plupart absurdes, ni quelle foi ils ajoutent en général aux diverses pratiques de leur religion. Comme ils sont par nature esclaves des vieilles habitudes et du rite, ils ne manquent jamais d'accomplir régulièrement les cérémonies obligées ; ils n'omettent ni une genuflexion, ni un geste, ni une parole, et, pour ce qui touche à la religion extérieure, le bonze le plus rigide n'aurait rien à leur reprocher. Mais, à vrai dire, cette piété n'est qu'apparente, et que



la plus complète indifférence en matière de religion règne aujourd'hui dans l'empire. Il faut voir une procession chinoise dans les rues étroites des grandes cités pour se convaincre du peu d'importance que le peuple y attache, et de la facilité avec laquelle il passe du recueillement de commande dans l'intérieur du temple aux signes les moins équivoques d'impiété et de mépris pour les images de ses dieux qu'il promène et auxquels il fait cortège. On croirait assister à un spectacle de foire plutôt qu'à une cérémonie religieuse. Quelle différence avec le culte sérieux, profond, qu'ils ont voué à la mémoire de leurs ancêtres et qu'ils pratiquent d'une manière si touchante sur l'autel du foyer domestique! Là est leur véritable religion.

Les bonzes ou ministres de Fô sont loin d'occuper dans le pays le rang qui devrait appartenir et qui appartient, dans nos contrées, aux ministres de la religion populaire. Ils ne jouissent d'aucune considération, et n'exercent sur la société aucune influence. La loi religieuse leur ordonne de vivre dans le célibat, d'observer le jeûne; mais il ne paraît pas qu'ils obéissent exactement à ces prescriptions: le peuple, du moins, n'a pas grande confiance dans la vertu de son clergé; il croit volontiers à l'existence de souterrains qui seraient le théâtre d'orgies nocturnes et de fêtes bachiques. Faut-il attribuer ce soupçon à la malignité des incrédules ou à l'indignation des fidèles? C'est ce qu'on ne saurait dire; cependant la misère des bonzes est si grande, que le jeûne et l'abstinence leur doivent être des vertus faciles et forcées. Ils ont la tête entièrement rase, et l'origine que l'histoire assigne à cette singularité qui les distingue de tout le peuple chinois n'est rien moins qu'honorable. Il paraît que, dans le principe, le culte de Fô fut confié à des criminels qu'on fit sortir de prison à la condition qu'ils rempliraient dans le temple les obligations imposées par la religion et accompliraient les cérémonies du rite. Peu satisfaits de ce nouvel esclavage, ces prêtres improvisés s'échappèrent, et, dès lors, l'empereur ordonna que, pour les reconnaître, on leur rasât complètement la tête. Telle est, selon l'his-

toire, l'origine des bonzes; elle inspire naturellement peu de respect.

Les cérémonies accomplies dans le temple sont nombreuses, et, il faut le dire, elles ont assez de rapports extérieurement avec celles de la religion catholique : ainsi les bonzes font des processions autour de l'autel; ils chantent des psaumes, et le chant religieux se distingue, comme le nôtre, par des intonations graves et monotones, entièrement contraires aux habitudes criardes et bruyantes de la musique chinoise. A certaines heures de la journée, au lever et au coucher du soleil, les bonzes récitent en quelque sorte leur bréviaire, en s'accompagnant d'un petit tambour bombé qu'ils frappent avec un bâton d'ivoire, et qui leur marque la mesure. Il n'est pas jusqu'aux prostrations, aux manières d'adorer, aux gestes des mains qu'ils élèvent ensemble ou qu'ils écartent pour les ramener ensuite l'une vers l'autre, qui ne rappellent les cérémonies de la messe. C'est un fait qui frappe et surprend; il n'y a pas d'inconvenance à le signaler : les formes de respect et de politesse sont presque partout les mêmes; pourquoi n'en serait-il pas ainsi des formes d'adoration envers l'Être-Suprême?

Les Chinois n'ont pas, comme nous, l'habitude de se rassembler dans les temples pour prier en commun. Les bonzes sont chargés d'adorer Fô pour le compte de tous. Il faut une circonstance importante pour qu'un particulier s'adresse directement à la Divinité. Lorsqu'il espère un bien ou redoute un mal, ou bien à la veille d'un voyage, le Chinois s'approche de l'autel; il brûle les papiers dorés, les bâtons d'encens, pour se rendre le ciel favorable, et, pour plus de sûreté, il consulte le sort. Il y a deux moyens de le consulter : on prend deux morceaux de bois qui ont chacun un côté concave et un côté convexe, on les jette en l'air, et s'ils retombent tous deux dans le même sens, les chances sont bonnes; si le premier jet est malheureux, on a la ressource de recommencer, jusqu'à ce que les morceaux de bois retombent d'une manière favorable. Voici quel est le second moyen : on prend un vase en bambou qui contient

un certain nombre de bâtons en bois, portant chacun un numéro; on agite le vase de manière à faire sortir un de ces bâtons; on prend le numéro, et l'on se reporte à un casier qui se divise en autant de compartiments qu'il y a de numéros à sortir. Chaque case contient un imprimé qui indique si la fortune sera ou non favorable. Il est bien entendu que ces imprimés promettent tous un avenir merveilleux; ce sont les bonzes qui les délivrent, et ils ne laissent pas échapper cette belle occasion de tirer quelque aumône du solliciteur très-satisfait ordinairement des présages heureux qu'il vient d'obtenir. Les diseurs de bonne aventure sont de tous les pays.

Nous venons d'examiner la religion de Fô dans les pratiques les plus vulgaires de son culte extérieur : elle méritait de notre part le plus d'attention, parce que, en somme, c'est la religion la plus répandue, au moins parmi le peuple. Mais à côté de Fô, il existe d'autres divinités que la superstition chinoise invoque tour à tour. Il serait superflu de s'arrêter à chacun de ces dieux qui peuplent l'Olympe du Céleste-Empire; disons seulement que la reconnaissance et la crainte ont fait, comme dans les religions antiques, des divinités bienfaisantes ou terribles; le tonnerre, la mer, les éléments destructeurs sont invoqués, au moment du danger, dans des prières et par des sacrifices où Fô n'a point de part. L'idée d'un être supérieur, qui conserve, protège et administre le monde, l'idée d'une Providence existe également dans la religion chinoise, qui lui assigne pour demeure les hautes et vagues régions du ciel. L'empereur se décore du titre de fils du ciel, et, dans les grandes calamités de l'empire, au moment d'une disette, d'une épidémie, c'est au ciel, son père, qu'il adresse des prières en faveur de son peuple. Ce sont là autant de religions distinctes au fond : mais elles se confondent tellement dans la pratique, elles vivent, en quelque sorte, si intimement les unes avec les autres, qu'il est impossible de les séparer avec quelque justesse dans l'appréciation qu'on voudrait faire des religions de la Chine. Ce qui semble certain,

c'est que le culte de Fô, dont l'origine est évidemment étrangère, est venu ajouter ses cérémonies et ses pratiques à celles qui honoraient le culte des ancêtres et au vieux polythéisme de l'empire chinois.

Les classes supérieures ne pouvaient se contenter de ces superstitions grossières : rien, dans les religions dont nous avons parlé, ne s'adressait à la conscience, au sentiment du bien. La Chine eut alors des philosophes, des sages, qui se livrèrent à l'étude de l'âme et fondèrent une morale. Les noms de Confucius, de Mencius et de leurs nombreux disciples, rallièrent à un culte nouveau tous les lettrés du Céleste-Empire, qui préférèrent à des dogmes incompréhensibles les maximes d'une morale pure. Confucius fut admiré d'abord ; il finit par être adoré et devint dieu. Dans un pays où la religion n'est pas, dès le principe, établie sur une base solide et immuable, il n'y a qu'un pas de l'admiration à l'adoration. Il en fut ainsi en Chine. Confucius eut bientôt des temples, dont la magnificence égala celle des anciens dieux, des prêtres qui, pénétrés de ses écrits, voués à la contemplation et à l'explication de ses doctrines, s'élevèrent dans l'estime publique bien au-dessus des bonzes ignorants et déjà méprisés. Ses livres, répandus par toute la Chine, sont lus par le vulgaire et médités par les savants : ses maximes sont gravées sur toutes les murailles, elles ont pénétré jusque dans les pagodes de Bouddha. C'est Confucius que l'aspirant aux grades littéraires vient invoquer à la veille de ses examens, et c'est dans une salle, comprise dans l'enceinte du temple, qu'ont lieu les diverses épreuves, présidées par les premiers magistrats de la province. On peut donc dire que la religion de Confucius est, elle aussi, une religion de l'Etat, et, par sa morale, elle influe plus qu'aucune autre, sur le gouvernement et sur les idées du Céleste-Empire.

La foi catholique a-t-elle aujourd'hui quelque chance de renverser les vieux autels de la Chine et de se substituer au dieu de la philosophie ? Malgré tous les efforts qui ont été tentés jusqu'à ce jour, malgré de nobles dévouements et des martyres que l'Eglise compte au

nombre des plus glorieux, on est forcé d'avouer qu'elle n'a encore converti qu'une imperceptible fraction de l'innombrable population de la Chine. L'expulsion des jésuites et des autres congrégations, les persécutions qui ont suivi, l'esprit d'exclusion qui frappe tout ce qui vient de l'étranger, ces diverses causes ont porté un coup funeste aux premières tentatives dont on avait lieu d'espérer quelque succès. Aujourd'hui, une nouvelle ère s'ouvre pour nos missionnaires. Un édit de l'empereur, provoqué et presque arraché par l'honorable persistance de notre ambassadeur en Chine, M. de Lagrené, *tolère* la religion catholique. On peut élever des églises dans les cinq ports ouverts au commerce; il n'y aura plus de persécution sanglante, et la Chine devra à un pouvoir étranger, et, nous pouvons le dire avec quelque orgueil, à la France, la première peut-être de ses libertés, la liberté religieuse. Déjà les missions européennes ont ressenti les bons effets de l'édit. A quelques milles de Chang-hai, l'ambassade a pu voir plusieurs villages presque entièrement peuplés de familles chrétiennes qui, sous la direction d'un évêque italien, M. de Bési, accomplissaient en toute sécurité les cérémonies de la religion catholique. Il y avait là plus de trois cents chrétiens réunis dans la même église, et notons ici une singulière similitude entre la loi chinoise et la nôtre, les réunions de vingt personnes sont interdites. Ainsi l'autorité ferme les yeux, et, pendant ce temps, les prêtres catholiques travaillent avec ardeur et persévérance à la propagation de leur foi. Puissent-ils réussir dans leur sainte mission! Le commerce unit les peuples par l'intérêt; mais il n'y a que la religion qui soit capable de rapprocher éternellement la société humaine par le lien plus ferme des idées, de la morale et de la civilisation.

C. LAVOLLÉE.

# ACTES

## DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

*Séance du 12 mai 1848.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys, président.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Habaïby, chirurgien aide-major au 13<sup>e</sup> régiment d'artillerie, dans laquelle il offre à M. Drouyn de Lhuys un certain nombre de manuscrits orientaux dont il le laisse maître de disposer, en conservant ceux qui pourraient lui convenir, en offrant les autres, soit à la Société orientale, comme don, soit aux collections publiques, afin de les engager à en faire l'achat. M. le docteur Habaïby demande à faire partie de la Société comme membre correspondant.

M. le président, voulant répondre à ce désir, présente M. le docteur Habaïby, conjointement avec M. Lavollée, comme membre correspondant.

Sont aussi présentés, comme candidats au même titre :

M. Constant Retrouvé, voyageur en Afrique, par M. le docteur Pouzin et M. Fouquier.

M. le marquis de Lajatico, ministre des affaires étrangères et de la guerre de Toscane, orientaliste, par MM. de la Roche-Pouchin et d'Eschavannes.

MM. Drouyn de Lhuys et de Saint-Céran présentent en outre, comme *membre titulaire*, M. de Falloux du Coudray, membre de l'Assemblée nationale.

M. Billecocq, qui n'avait été jusqu'à présent que membre correspondant de la Société par suite de sa résidence à l'étranger, comme agent et consul général de France dans les principautés de Valakhie et de Moldavie, est reçu à l'unanimité *membre titulaire*.



M. Latouche est chargé, en s'adjoignant quelques autres orientalistes, de faire l'examen des manuscrits remis à M. Drouyn de Lhuys par M. le docteur Habäby.

La Société entend ensuite les communications de M. de Castillon, sur le Caucase, et celles de M. Billecocq, consul général de France à Boukharest, sur la question polonaise et la nationalité romane.

M. Castillon est prié de donner quelques détails sur le Caucase et les derniers événements qui ont signalé la guerre que les Russes font aux peuples de cette région.

Il n'y a pour ainsi dire plus d'hostilités depuis deux ou trois ans, mais la position des Russes n'en est pas meilleure. A l'époque où j'ai quitté le pays (juin 1847), elle était même très-fâcheuse. Le général Vorontzov venait d'éprouver un rude échec. Il s'agissait de s'emparer d'une position très-importante. L'assaut fut donné par le commandant en chef à la tête de treize bataillons, mais sans succès; un second assaut ne fut pas plus heureux, enfin on se vit obligé d'y renoncer.

Les Russes n'ont pas de système d'attaque, telle est la cause principale de leurs échecs. Ils s'étaient arrêtés il y a deux ou trois ans au système défensif après avoir enveloppé l'ennemi dans une ligne de forts. Mais ce système a abouti à l'inaction. Aussi les montagnards sont-ils devenus plus hardis, et ont-ils tenté des choses qu'ils n'avaient jamais osé jusqu'alors. La guerre s'étend d'Anapa sur la mer Noire à Bakou, sur la mer Caspienne, à travers l'isthme entier du Caucase, et ces deux points, éloignés de plus de onze cents kilomètres, marquent à très-peu près les deux extrémités de la chaîne. On ne passe plus par Mozdok et le défilé du Dariel pour aller à Tiflis. Une fois cette communication coupée, il ne restait plus que le passage par Bakou et Derbend, le long de la mer Caspienne; mais il est devenu aussi impraticable depuis la guerre. Une partie des rives de l'Alaba a été colonisée par les Russes. Le foyer est plus concentré qu'il ne l'était dans l'origine, voilà tout; seulement le théâtre change quelquefois.

Certaines provinces, qui, il y a quatre ou cinq ans, appartenaient à la Russie, sont aujourd'hui au pouvoir de Châmyl. Mais ces provinces sont en dehors des montagnes. On parle beaucoup en France de la guerre de Circassie; cependant la guerre n'a pas, à proprement parler, lieu dans ce pays. Tout ce qui est à droite et à gauche du Terek et du Koubâne supérieurs est en Circassie, tout ce qui est au nord des deux fleuves appartient à la Russie. C'est sur la lisière qu'a lieu la guerre avec Châmyl. Du reste, c'est une guerre, on pourrait dire, toute expectante. Les Russes occupent dix-sept forts, où ils sont bloqués d'une telle manière qu'ils ne peuvent même aller chercher de l'eau aux rivières dont ils sont à quelques toises.

Ce qui manque entièrement dans l'armée russe, c'est le sentiment du devoir : le désir de l'avancement le remplace difficilement. Les officiers se rendent à l'armée du Caucase sans trop de répugnance; il n'en est pas de même des soldats, qui savent qu'ils n'en reviendront pas. Cette guerre n'a pas même pour la Russie l'avantage de lui former une armée. Le soldat russe y perd toutes ses qualités, parce que, fait pour les combats de la plaine, il s'y voit opposé à des guerriers montagnards qui ont sur lui des avantages physiques incontestables. Châmyl n'engage jamais ses hommes dans la plaine. Au sentiment de la patrie, ce chef joint encore l'exaltation religieuse; son peuple l'a accepté comme grand imâne. Il ne peut d'ailleurs jamais réunir sur un point plus de douze mille hommes. Les Circassiens ont douze pièces bien servies et montées sur des trains. La population totale des Circassiens et des Lesghis est évaluée à 1,200,000 âmes. La guerre a peu diminué la population, parce que les pertes ne sont pas sensibles, tandis que les ravages faits dans l'armée russe par les maladies et le fusil sont considérables. Son effectif s'élève sur les cadres à 80,000 hommes, mais il atteint à peine 60,000 hommes dont 40,000 de troupes de ligne.

M. le docteur *Toyrac* signale un fait qui permet d'apprécier les grands encouragements accordés aux officiers blessés dans les guerres du Caucase.

QUESTIONS POLONAISE ET ROMANE.

M. Billecocq. — Je crois, dit l'honorable membre, que la question polonaise peut être simplifiée, dans les graves circonstances où nous sommes, si elle est éclairée ! Elle ne tire, en effet, une partie de son extrême difficulté que de la complète obscurité qui l'environne.

Commençons donc tout de suite par dire que la géographie politique de 1772 n'est plus possible en 1848 pour la Pologne. Varsovie est beaucoup trop voisine du cratère enflammé de Pétersbourg ; sa citadelle russe suffirait déjà seule pour la réduire. Cracovie et Posen en sont là. Mais la Pologne tire surtout son importance du rôle qu'elle est appelée à jouer au milieu du panslavisme. Soldats d'avant-garde de cette immense famille de Slaves, les Polonais peuvent, dès demain, au lieu de vivre en réfugiés errants, persécutés, ou en combattants mitraillés sans pitié, aider à fonder au sud de l'Europe une république slave. Dans son sein et autour d'elle afflueraient Illyriens, Dalmates, Monténégrins, Croates, Bohêmes, Serbes, Bulgares, Slaves de la Transylvanie, de la Hongrie, de la Lusace. Les Polonais formeraient sa garde nationale mobile, et à leurs voix formidables se relèveraient aussi bientôt ces 12 millions de Moldo-Valaques habitant non seulement la Valakhie, la Moldavie, mais encore la Bessarabie, le bannat de Temesvar et la Bukovine.

Par ce plan, le seul qui puisse conjurer les orages terribles qui se préparent partout, la République française, y entrant, le comprenant, pourrait tout concilier. Elle arrêterait ainsi ces 120,000 Croates que leur haine du nom hongrois va précipiter sur la Lombardie, à raison même de l'intérêt que Presbourg et Pesth viennent de témoigner aux Milanais, et elle saurait les faire servir à la cause polonaise ou slave en arrachant l'indépendance italienne aux dangers dont ces redoutables descendants d'Attila la menacent encore une fois... La révolution, en se développant à Vienne, permettrait à la diplomatie de la République de pousser le cabinet

d'Autriche, dans son intérêt même, à se mettre au service de ce plan politique.

Il n'y a pas plus de deux années que ce même agent autrichien à Boucharest, que les correspondances d'aujourd'hui présentent comme venant de livrer traîtreusement les lettres des boyards à la police des Russes et des hospodars, disait à qui voulait l'entendre, qu'il lui suffirait d'une dépêche de deux lignes du prince de Metternich pour révolutionner, en vingt-quatre heures, les principautés du Danube, et les enlever au protectorat de Pétersbourg. L'agent d'Autriche, pour la réussite de ce coup de main, s'appuyait uniquement sur cette influence salutaire que l'administration de la chancellerie impériale de Vienne s'était constamment appliquée, le lendemain des conquêtes du prince Eugène, à exercer dans ces contrées sur les races slaves, sicules et moldo-valaques. Il ajoutait : « Si j'ai cette chance, moi Autrichien, jugez quelle pourrait-être celle d'une politique française résolument dirigée ! » Réunissons donc aujourd'hui les efforts de ces deux politiques, puisqu'un même principe démocratique les rapproche, et qu'il suffit, aux jours où nous sommes, d'indiquer une idée grande, utile, pour qu'elle soit mise à exécution !

Des négociations pourraient donc être entamées, qui, protégées par le gouvernement démocratique de Vienne, de Berlin, de l'Allemagne entière, sauveraient l'Italie de la marche imminente des troupes croates sur Milan, et, contribuant à créer sans délai une république puissante au milieu des Slaves méridionaux, raffermiraient l'équilibre européen en le dotant d'un nouvel Etat qui, avec les Polonais, pour armée, placerait cette fois toutes les jeunes et ardentes nationalités européennes sous le protectorat de la France constituée en république.

La ville de Belgrade, en Servie, devrait être incontestablement au sein du panslavisme, la métropole de tous ces intérêts nouveaux. La valeur des Serbes, leur richesse en institutions administratives et municipales ; la valeur des Polonais, celle des Croates, donneraient à cette nouvelle république plus de 230,000 soldats ad-

mirablement prêts à marcher et à combattre, en faveur de la liberté, contre les aristocraties européennes et contre les monarchies absolues !....

Après un séjour de vingt-cinq années au milieu des Allemands, des Russes et de ces nationalités écrasées pendant tant de siècles sous les pieds des chevaux des conquérants, mais réchauffées aujourd'hui par les idées libérales et généreuses d'une paix de trente-trois ans, dans un patriotisme tout français, nous avons cru donner à la France, à ses représentants, au peuple de Paris, gardien de ce foyer d'avenir, de haute intelligence et d'action le plus franc moyen de sauver l'honneur du pays en le relevant tout à coup, dignement et grandement, d'engagements solennellement pris *par un célèbre manifeste, et qui, devant les massacres atroces des soldats de Mieroslowski*, sont retombés en avanies et en affronts sur le pavillon de la République !

Telles sont mes idées au sujet de la question polonaise. Quant aux populations romanes, je ne les crois pas préparées à la guerre.

Il m'est démontré que si, après la bataille d'Austerlitz, Napoléon avait envoyé 50,000 hommes dans les principautés, cela aurait avancé ces populations en dix-huit mois, plus que ne le fera en cinquante années le protectorat russe.

Les Français auraient plus de chances de réussite en Moldo-Valakhie que les Russes, parce que les Moldo-Valaques et les Français descendent d'une même mère, de Rome. La colonne Trajane est le monument sur lequel le temps a laissé subsister cette grande page d'histoire qui consacre à travers les âges les preuves de leur liaison avec l'Europe occidentale. Les Roumounes, tout ce qui descend des colonies romaines, toutes ces populations qui parlent, suivant leur expression, la *langue d'or*, sont nombreuses. Il y a en Europe 12 millions, ainsi répartis : 3 millions en Valakhie; 1,500,000 en Moldavie; un million en Boukovine; un million en Bessarabie; un million en Transilvanie, un million dans le Banat de Temeswar, le reste en Valaques transdanubiens. C'est là ce qui a entretenu chez eux ce rêve d'une monarchie

Dace. Tous ont le même costume, la même langue, la même religion, mais ils sont restés tellement stationnaires que les soldats romains de Trajan les retrouveraient tels qu'ils les ont vus il y a 2,000 ans sur les rives du Danube. La politique seule a brisé leur unité ethnographique.

La Bessarabie appartient à la Russie;

La Boukovine,

La Transilvanie,

Et le Banat de Temeswar,

} à l'Autriche.

La Moldavie et la Valakhie relèvent de l'empire ottoman.

Les liens de fraternité existent cependant toujours, et sont d'autant plus forts que les peuples sont plus maltraités. Le Valaque autrichien, le Valaque russe, le Valaque de la Porte, tous les trois sont regardés comme des parias. Ils ne peuvent avoir quelque force, quelque puissance, présenter quelque résistance que comme masse. Du reste, l'ensemble de la nation offre quelque variété. Les Moldaves se rapprochent plus des Polonais, les Valaques se rapprochent plus des Grecs. Il est une classe, la petite noblesse, qui est appelée à jouer un rôle dans les événements.

Cependant un Allemand m'observait un jour que le protectorat de la France ne pourrait pas toujours, dans certaines circonstances, convenir aux Moldo-Valaques. Vous déployez trop de fermeté, me disait-il, en affaires! La manière dont ils peuvent, eux fort riches, terminer certains litiges par l'or rend leurs rapports plus faciles avec les Russes ou avec les Turcs, qu'ils ne pourraient l'être avec vous.

*M. de Saint-Céran.* — Vous parlez d'une intervention de la France dans les principautés; elle n'est guère possible: l'Autriche peut l'exécuter lorsqu'elle le voudra au contraire, parce que la position de l'Autriche n'est pas celle de la France. Par suite de la position relative des deux contrées, l'Autriche y sera de suite, tandis qu'il faudra à la France et beaucoup de temps et beaucoup d'argent. L'Autriche peut donc prendre, par rapport aux principautés, une position toute favorable



à ses vues, à sa politique, tandis que nous ne le pouvons pas. Quant aux Polonais, au lieu de se concentrer dans l'occident, ils devraient se grouper autour de Belgrade, d'où ils seraient bien plus à même d'être utiles à la cause générale des peuples slaves. La Serbie peut devenir un point très-important pour l'avenir de cette cause. Belgrade, comme vous le disiez, serait fort bien choisie pour être le centre d'action des forces slaves. Varsovie ne peut plus bouger, aujourd'hui qu'elle est dominée par une forteresse à murs de briques, placée sur une hauteur et pouvant contenir 10,000 hommes. Quant à l'intelligence du Valaque, j'ai eu occasion de la mettre à l'épreuve, et je reconnais qu'elle promet beaucoup pour les destinées de ce peuple. Malheureusement leur cause, comme celle de tous les peuples voisins, sera peut-être gravement compromise par le manque de chefs capables. La population valaque est toute portée vers la France, cela est vrai, mais il y a toujours les questions de distance. Si nous pouvions avoir des alliances avec les pays voisins, il est sûr que de proche en proche il nous serait possible d'y exercer un grande action, mais cela ne se peut. Quant à l'envoi de 50,000 hommes dans les principautés par Napoléon, elle eût eu d'excellents effets, elle eût produit le même bien que le séjour de Bonaparte en Égypte; la civilisation y serait aujourd'hui avancée de cinquante ans.

Les Boulgares remplissent dans les provinces européennes de la Turquie le rôle de nos Auvergnats : ils s'adonnent particulièrement, à cause de leur force, au métier de portefaix. Le contraste est frappant entre eux et les Grecs, à la figure fine et intelligente. Comme tous les hommes des montagnes, revoir le pays est l'objet de tous leurs désirs. Tous ensemble d'ailleurs ils n'aspirent qu'à la liberté, parce qu'ils sont sans cesse froissés par leurs maîtres. Les Turks s'entendent pour leur faire payer non seulement ce qui est de droit, mais de plus ce qu'il est possible de leur extorquer. Aussi les Ottomans n'y sont-ils vus qu'avec terreur. Un jour que je passais le Balkan, nous nous arrêtâmes devant une maison boulgare; il était presque nuit; mon do-

mestique demanda l'hospitalité en turk, on n'ouvrit pas; il la demanda en russe, on nous introduisit de suite. Les Boulgares attendent le protectorat russe avec impatience.

M. *Billecocq*. — Je n'ai jamais songé à une intervention directe de la France, ni dans les principautés, ni en Servie. Mais on eût pu agir de telle sorte sur les populations de cette région qu'on eût servi très-efficacement la cause moldo-valaque.

De telles collisions ont eu lieu entre les Magyares et les Croates, qu'il a suffi aux Croates d'avoir vu les Magyares se déclarer en faveur de l'indépendance de la Lombardie pour offrir spontanément de nombreux soldats à l'Autriche, et vous savez que les Croates ont été de tous temps cruels envers les Italiens. Si une politique franco-autrichienne eût pu faire pencher les Croates vers le panslavisme, on eût débarrassé l'Italie et acquis de bons soldats à la cause polonaise.

M. *Billecocq* s'étend sur les effets qu'a dû produire en Valakhie la nouvelle des événements de février.

Si la nation roumoune, ajoute-t-il, venait à peser, dans un mouvement slave bien déterminé, elle y jouerait un grand rôle. Seule, elle ne peut rien, mais en participant au mouvement général, son action aurait une importance bien positive.

M. *de Saint-Céran*. — Je voudrais que les choses pussent se passer comme le croit notre honorable collègue, mais il n'en sera pas ainsi. La Russie entrera en Valakhie et y sera reçue sans trop d'opposition. Les populations ne nous connaissent que par les écrivains, les publicistes, tandis qu'ils ont vu les Russes traverser leur pays, qu'ils les ont vus sur le champ de bataille. En agitant le drapeau grec, parlant de liberté, de chasser les Turks, comme les Phanariotes sont tous gagnés à la Russie, il est probable que la Russie entraînerait toutes les populations.

M. *Billecocq* parle de la Valakhie au point de vue des grands avantages qu'y trouveraient nos travailleurs industriels. Il donne lecture de la circulaire qu'il adressa aux électeurs de Paris, et dans laquelle il a traité cette im-

portante question. Il y a en Valakhie, ajoute-t-il, beaucoup de Français. Plusieurs industries demandent un assez grand nombre de bras, et ce sont particulièrement celles qui ont porté si loin le nom de Paris, les industries de luxe, telles que la bijouterie, les meubles. Les salaires sont très-élevés. Pour en donner une idée, je citerai, dans un autre ordre de choses, les émoluments des précepteurs qui s'élèvent quelquefois à 3,500 fr., bien qu'ils soient défrayés de tout. Quant aux travailleurs manuels, il y a une réserve à faire. Le travailleur ne pourrait, selon moi, trouver de véritables avantages dans son séjour en Valakhie qu'autant qu'exerçant, lui, son industrie dans les villes, il ferait vivre le reste de sa famille de la culture de quelques terres concédées par des Boyards. De tels contrats sont faciles à faire à raison de l'immunité des terrains, de leur extrême fertilité et du peu de bras occupés à en tirer parti.

Un membre demande quelques détails sur les capitulations.

M. Billecocq. — Les capitulations sont nées de nos premiers rapports pacifiques avec le Levant, sous François I<sup>er</sup>, au seizième siècle. Ce sont des transactions à la fois commerciales et politiques, puisqu'on y traite et de la nature des affaires de commerce, et des droits des ambassadeurs et des consuls. Les trois intérêts internationaux que règlent les capitulations sont : le protectorat religieux, le commerce, le caractère judiciaire attribué à nos agents à l'égard de nos nationaux.

Ces trois intérêts, et surtout le protectorat religieux et les attributions judiciaires de nos consuls, ont beaucoup souffert depuis 1830 de la suppression des *droits du consulat* de la chambre de commerce de Marseille, droits qui consistaient à pouvoir exiger de tout Français se présentant pour aller résider dans les échelles du Levant un cautionnement qui répondît là de ses actes.

La République française, tout en favorisant la liberté de circulation, doit éviter d'en encourager la licence, et ne jamais oublier que deux écus versés dans le trésor de l'État par un sujet indigne peuvent amener, demain,

dans une question de pavillon, telle guerre qui coûte des centaines de millions à la France.

La monarchie de juillet ne s'était pas fait le moindre scrupule d'envoyer le résidu de nos bagnes et des prisons de nos grandes villes, là où le pavillon de la France avait plus qu'en aucune autre contrée du globe, une protection religieuse à exercer. Il est résulté de cet état de choses un ensemble de faits que j'ai choisis pour sujet d'un ouvrage destiné à paraître prochainement.

A Boukharest je me suis vu vis-à-vis des plus fameux voleurs et d'assassins sortis du bague. J'ai demandé à M. Guizot de prendre les mesures nécessaires pour nous sortir de cette position; mais le ministre est resté indifférent à toutes les réclamations. Les consulats étrangers et notamment le consul russe enregistraient chacune des hontes de notre drapeau tricolore sur le terrain de nos attributions comme hauts-justiciers, et sur celui de notre protectorat religieux; nul doute, alors que la Russie n'ait tiré parti de cette situation et que l'empereur Nicolas, qui avait connaissance de cet état de choses monstrueuses par ses consuls, ne s'en soit servi en 1845, lors de son séjour à Rome, pour éveiller le zèle du pape Grégoire XVI, en lui observant qu'il ne fallait pas attribuer à d'autres causes l'état de discrédit dans lequel était tombé le catholicisme dans le Levant. Qu'en est-il résulté? Ce que vous savez. Le pape Pie IX, poursuivant les projets de son prédécesseur, envoya un ambassadeur à Constantinople. M. Félix Clavé, dans son Histoire de Pie IX, a raconté comment la Cour de Rome songeait ainsi à enlever à la France son antique droit de protection sur les catholiques. La Porte avait été au-devant des désirs du saint père, en envoyant elle-même Chékib-Effendi à Rome, comme ambassadeur. Il est vrai que monseigneur Ferrieri, l'envoyé du cabinet du Vatican, n'a pas eù tout le succès que l'on attendait de son début (voy. la *Revue*, numéro de mars, Chronique de l'Orient). Vous pouvez voir par ce petit détail combien l'affaire des capitulations est devenue intéressante. Si l'Assemblée nationale, quand elle voudra bien s'occuper de l'affaire moldo-valaque, désire des renseigne-

ments, je les lui donnerai puisés dans un mémoire de plus de deux mille pages et de manière à ce qu'elle puisse juger de tous ces intérêts en parfaite connaissance de cause.

M. Billecocq présente quelques observations historiques au sujet des invasions turke et mongole. A cette époque, dit-il en terminant, les Roumounes rendirent un signalé service à l'Europe.

Un membre désirerait savoir quel est la véritable position du consul français, quant aux affaires religieuses, dans le diocèse de Nicopolis.

M. Billecocq. — Il n'a pas convenu à la France, cette fille aînée de l'Eglise de Rome, de protéger le catholicisme dans le diocèse de Nicopolis, duquel relèvent la Valakhie et la Bulgarie, parce que le diocèse de Nicopolis n'a pas adopté le calendrier grégorien. La Cour de Rome, appelée à décider la question, a rendu un bref qui autorise là l'ancien calendrier julien. La France crut dès lors refuser son protectorat, et l'Autriche, qui se montra moins scrupuleuse, s'en empara. L'Eglise, ainsi protégée par l'Autriche, est dite *baratzie*, c'est-à-dire protégée par un *bérat*, ou *exequatur* de la Porte ! Le supérieur, homme très-respectable, appartient à l'ordre des Lazaristes de Vienne.

La séance est levée à onze heures.

*Séance du 26 mai 1848.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys, président de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 12 est lu et adopté.

Sont admis, après avoir été présentés suivant les conditions imposées par le règlement :

*Comme membre titulaire :*

M. Constant Retrouvé, voyageur en Afrique.

*Comme membres correspondants :*

M. le docteur Habaïby, chirurgien major au 3<sup>e</sup> d'artillerie;

M. le marquis de Lajatico, ministre des affaires étrangères et de la guerre de Toscane.

*Présentation.* — MM. Drouyn de Lhuys et de Saint-Céran présentent comme membre titulaire M. de Falloux du Coudray, représentant du peuple pour le département de Maine-et-Loire.

La question à l'ordre du jour est celle des capitulations.

M. Billecocq fait le récit de la marche des affaires à Boukharest depuis la présence de M. Guizot au ministère. Il donne, à ce sujet, lecture de diverses pièces imprimées, et s'étend sur l'affaire des faux monnayeurs et sur celle de madame la comtesse d'Ash.

M. *Drouyn de Lhuys.* — M. Billecocq voudrait-il bien nous dire quelles sont celles des capitulations qui ne sont pas observées.

M. *Billecocq.* — Il est difficile de répondre à cette demande. Sous M. Guizot, rien n'était respecté. Les capitulations étaient assez négligées pour qu'elles aient fait tenir à la France, dans les affaires du Liban, cette conduite singulière qui a été si justement stigmatisée. Du reste, il faut avouer que parmi vous, messieurs, ces divers documents sont restés peut-être jusqu'à présent beaucoup trop inconnus.

M. *d'Eschavannes.* — Il a été déjà plusieurs fois question des capitulations dans le sein de la Société. Plusieurs d'entre nous s'en sont occupés, et je me permettrais de citer le travail que j'avais entrepris à ce sujet. Je priai M. Denis, ancien président de la Société, de demander à M. Guizot qu'il voulût bien m'accorder la permission de consulter les archives du ministère des relations extérieures. La question orientale était alors flagrante. M. Guizot répondit : De grâce, que l'on ne s'occupe pas de cela. Nous sommes bien assez embarrassés avec l'Angleterre, et je ne puis pas permettre que M. d'Eschavannes puise dans nos archives les renseignements dont il a besoin. Je fus donc obligé de renoncer à mon travail. Quelque temps après, nous vîmes l'Angleterre envoyer à Jérusalem un patriarche anglican.

M. *Billecocq.* — La Société orientale, si elle ne s'oc-



cupe pas sérieusement et toute affaire cessante, des capitulations de la France avec les Turks, courra le risque de ressembler à une réunion de jurisconsultes qui n'auraient jamais ouvert le Code civil.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'en faire une histoire, chose qui serait assez indifférente, mais bien de les examiner dans leur application journalière et pratique.

On n'a pas même à s'occuper de savoir si les capitulations sont bonnes ou mauvaises.

Nous constaterons seulement qu'elles existent, et que, tant qu'on n'aura rien mis à leur place, la République française, si elle veut éviter les hontes de la monarchie, ne doit pas s'efforcer journellement à tourner ces hautes transactions, mais se résoudre, si elle juge à propos, à les attaquer en face pour les détruire immédiatement.

Ce jour-là les côtés vulnérables se présenteront partout; mais, en attendant, dans l'usage journalier qu'en font nos ambassadeurs et consuls au Levant, les côtés vulnérables ne devront être cherchés nulle part.

Cette manière d'agir est d'autant plus indiquée que les Turks, de leur côté, se montrent toujours très-droits.

Quelle que soit la haute portée des vues de la Société orientale, elle ne peut rien comprendre à toutes les importantes questions, si elle ne se procure immédiatement, par l'intervention et par les soins de son honorable président, les documents suivants :

1° L'exemplaire qui existe à l'ambassade de Constantinople et dans tous les consulats du Levant des capitulations complètes de la France avec la Porte ottomane, capitulations commencées par le roi François I<sup>er</sup> et continuées par Henri IV, Louis XIV et Louis XV : cet exemplaire, sorti des presses de l'imprimerie royale en 1844 ou 1845, contient l'ordonnance consulaire de 1778 et celle de 1782; de plus, l'ordonnance de 1836 qui substitue le débat oral aux commissions rogatoires et le traité de commerce de 1838;

2° Les ordonnances consulaires de Colbert;

3° Le traité de 1802;

3° Il sera, en outre, indispensable que la Société orientale se procure la série des transactions qui ont altéré d'une façon absolue ou passagère l'application de ces codes internationaux, et aussi la série de ces actes qui, établissant sur les principautés du Danube, notamment, un protectorat connu, mais *non reconnu*, amènent en Valakhie, en Moldavie et en Servie des complications continuelles dans les attributions confiées là à nos consuls.

Dans la première catégorie rentrent le traité du 7 juillet relatif à la Grèce, les conventions entre la Porte et le pacha d'Égypte, de 1833 à 1842.

Dans la deuxième catégorie sont compris le traité de paix de Kainardji, en 1774; la paix d'Akerman, d'Andrinople; l'acte d'Unkiarskélessi de 1833; les traités de paix de Passarowitz et de Carlowitz;

L'acte, enfin, du congrès de Vienne, qui, proclamant le principe de la libre navigabilité des grands fleuves de l'Europe, éclaire à temps cette importante question de l'embouchure de Soulinah, et forme la meilleure introduction pour comprendre le traité de commerce signé en 1841 entre la Russie et l'Autriche, document qu'il est aussi indispensable d'avoir.

Pour que la Société orientale ait enfin toute lumière sur cet ensemble d'intérêts politiques, commerciaux et religieux que règlent les capitulations de la France avec la Porte ottomane, sa haute attention devra être fixée sur cette situation particulière qu'un bref du pape laissant à dessein les principautés du Danube sous l'empire du calendrier russe, amène forcément pour le protectorat religieux de la France dans toute l'étendue du diocèse de Nicopolis.

M. Delanoue. — Je crois qu'il en est des capitulations comme de toutes les choses de ce monde. Un édifice peut être ruiné d'un moment à l'autre; il en est ainsi des traités. La position de la France en Orient n'est plus la même qu'à l'époque où les capitulations ont été conclues, sous François I<sup>er</sup> et Louis XIV. Vouloir conserver les droits que nous avons alors, serait absurde.

Nos idées ont changé. Notre intérêt est contraire à l'intolérance. L'empire ottoman resta longtemps invulnérable; mais lorsqu'enfin il fut forcé de reconnaître la puissance des Etats européens, on le vit obligé de subir des empiétements qu'il repousse aujourd'hui. Cela compromet gravement nos traités de tous genres. Il est donc sage de considérer les capitulations comme un vieil édifice lézardé et dont ne saurait prendre le texte au pied de la lettre.

*M. de Saint-Céran.* — Les choses se sont étrangement modifiées en Turquie pour les Européens. La violation du harem, celle des mosquées n'emportent plus avec elles les peines terribles qui en étaient jadis la conséquence. Je citerai à cet égard un fait caractéristique. On sait que l'entrée de la mosquée d'Omar à Jérusalem est peut-être plus interdite aux Européens que celle des autres édifices du même genre dans d'autres parties de l'empire. Il y a quelques années, deux Italiens, ayant revêtu le costume musulman, conduits par un homme qu'ils avaient gagné, y pénétrèrent. La ruse fut découverte. Les deux Européens s'éloignèrent sans être inquiétés, mais le guide fut pris et reçut quelques centaines de coups de bâton. Et ce fut tout.

Je voudrais, ajoute l'honorable membre, que l'on appelât sur la Russie l'attention toute particulière du gouvernement de la République. Il faudrait qu'il demandât, il eût même déjà dû demander à la Porte une révision complète des capitulations; il devrait exiger qu'on la traitât sur le même pied que la Russie. Si la Russie n'a pas de guerre en Pologne, elle peut en quelques heures être à l'embouchure du Bosphore, prendre les deux forts qui la défendent, et faire de la Mer Noire un lac russe. La flotte est bien pourvue. Les courants du Bosphore portent à la Mer Noire pendant dix mois, et dix mois en sens contraire. Il n'y a donc que deux mois de peu favorables aux évolutions, et les Dardanelles, aujourd'hui peu défendues, peuvent l'être très-bien par des Russes. Les Grecs marchent à la République; ils vont un jour ou l'autre chasser le roi Othon. Les Russes peuvent profiter de cela, soulever

l'élément grec de l'empire ottoman, élément fort important dans l'ensemble de la population, puisqu'il en représente dans la Turquie d'Europe les trois quarts, ou au moins les deux tiers.

L'influence d'une politique ferme, énergique, arrêtée, est si évidente que chacun des événements dans lesquels la Russie a joué un rôle a été marqué par un partage. Ainsi je citerai la bataille de Navarin, le traité d'Andrinople, celui d'Unkiar-Skélessi. Cela se conçoit. En Orient, pour des gens qui ne croient que ce que voient leurs yeux, il n'y a qu'une puissance, la Russie.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire général,

O. MAC CAR THY

*Séance du 9 juin 1848.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys.

M. d'Eschavannes annonce que le secrétaire-général, M. Mac Carthy, ne pourra pas assister à la séance. Il est, en conséquence, sursis à la lecture du dernier procès-verbal; M. d'Eschavannes est prié de remplacer M. Mac Carthy et de rédiger le procès-verbal de la séance.

#### ADMISSIONS.

*Comme membres titulaires :* — M. de Falloux du Coudray, représentant à l'Assemblée nationale, présenté dans la dernière séance par MM. Drouyn de Lhuys et de Saint-Céran ;

M. de Voisin de la Vergnière, représentant à l'Assemblée nationale: ce dernier était déjà membre titulaire;

M. Bourée, consul général à Berouth, déjà membre correspondant : ces deux derniers présentés par MM. Drouyn de Lhuys et Audiffred.

#### PRÉSENTATIONS.

*Comme membres correspondants :* — M. Hippolyte Des-

prez, publiciste, voyageur en Orient, présenté par MM. Billecocq et d'Eschavannes;

M. de Massol, officier de la légion étrangère, présenté par MM. d'Eschavannes et Horeau.

Il sera voté sur l'admission de ces messieurs à la séance prochaine.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. Hadji Abd-el-Hamid Bey, contenant la relation de son voyage dans l'intérieur de l'Afrique.

Ce mémoire est écouté avec un vif intérêt. Lorsque la lecture en est terminée, plusieurs membres de la Société adressent des questions à l'auteur.

M. Pouzin. — Vous nous avez dit qu'on trouve dans le Soudan une race intermédiaire entre l'homme et le singe, et qui se distingue principalement par un prolongement de l'épine dorsale de deux à trois pouces. Ces êtres, par leur conformation, se rapprochent-ils plus de l'homme que du singe? Ainsi, par exemple, les os de la cuisse offrent-ils la même disposition que chez la race humaine?

M. Abd-el-Hamid. — Je n'ai pas trouvé de différence sur ce point.

M. Pouzin. — Lorsqu'ils sont debout et vus par derrière, avez-vous remarqué si les muscles de la fesse disparaissent comme chez le chien ou d'autres animaux?

M. Abd-el-Hamid. — J'ai en effet remarqué que cette partie était peu proéminente. Mais il y a encore d'autres caractères distinctifs de cette race d'hommes : les oreilles sont longues et élevées, le front déprimé, les jambes grêles, les bras longs et pendants. Les cheveux sont lisses, ce qui établit tout de suite une grande différence entre les Hhyglanes et les autres races noires. Le pubis est peu velu ; la verge n'offre pas de singularité.

M. Pouzin. — Enfin, cette race vous semble-t-elle plus rapprochée de l'homme que de la bête?

M. Abd-el-Hamid. — Sans aucun doute, les Hhyglanes sont des hommes, d'ailleurs ils ont le don de la parole et, outre leur langue, plusieurs parlent l'arabe. J'en ai vu un à la Mecque qui était esclave. Il rendait des

services à son maître; mais celui-ci était obligé de lui donner tous les matins une ration de mouton cru. Il avait conservé, dans la servitude, ses habitudes primitives.

M. *Audiffred*. — Quel est le chiffre de cette population?

M. *Abd-el-Hamid*. — Elle est évaluée dans le pays à 40 ou 50,000.

M. *Lavollée* affirme qu'à Manille il a entendu parler d'êtres semblables.

M. *Aubert-Roche*, au contraire, dit que pendant tout son séjour en Abyssinie, il n'a jamais eu connaissance de cette race.

M. *Toirac* demande si ce ne serait pas la présence de quelque individu isolé et mal conformé qui aurait servi à répandre le bruit qu'une race entière existe dans l'intérieur de l'Afrique. Il cite à l'appui de cette opinion un sujet blanc qui existait à Paris et qui lui fut présenté ainsi qu'au docteur Cloquet. Ce sujet, il est vrai, ne se distinguait que par un prolongement du coccyx et n'avait aucun autre caractère remarquable.

M. *d'Eschavannes* demande quel est le degré d'intelligence de ces hommes, et quelles sont leurs passions dominantes.

M. *Abd-el-Hamid*. — Leur intelligence est la même que celle des autres nègres. Réduits à l'esclavage, leur principale occupation consiste à tresser des nattes et des paniers. Dans leur pays, ils ont le caractère guerrier, et livrent aux tribus voisines des combats acharnés, dont le résultat est toujours l'esclavage pour le vaincu. Ils sont peu enclins à la luxure, quoique vivant dans un état de nudité complète. Ils font usage de boissons fermentées.

M. *Horeau* demande à M. *Abd-el-Hamid* si, dans son excursion à travers le Darfour, il a trouvé des monuments.

M. *Abd-el-Hamid*. — On en trouve jusqu'au-dessus du Sennaar, mais plus rien au-delà. Ces monuments ou plutôt ces ruines appartiennent à la même époque que beaucoup de ceux qu'on rencontre en Abyssinie et dans



la vallée du Nil; ils sont incontestablement l'œuvre d'une civilisation avancée. Ce sont, pour la plupart, des ouvrages fortifiés ou des tombeaux; plusieurs de ces derniers sont creusés dans le roc et portent des inscriptions éthiopiennes composées d'un petit nombre de lignes. L'explorateur doit avoir soin de ne pas confondre les ruines antiques avec celles des travaux de défense que les Portugais avaient élevés en Abyssinie.

M. *Horeau*. — Y a-t-il dans le pays quelques traditions sur ces monuments?

M. *Abd-el-Hamid*. — Je n'en connais aucune.

M. *Horeau*. — En Egypte, où la civilisation est plus avancée, on est parvenu à faire croire aux Fellahs que les tombeaux de Thèbes sont l'œuvre des Anglais.

M. *Drouyn de Lhuys*. — Quelle est la forme du gouvernement dans le Soudan? Un écrivain, dans une relation ancienne et souvent consultée par les voyageurs, dit que le respect qu'on porte au prince est si grand que lorsqu'il passe dans un endroit, tout le monde se couche à terre, et que s'il lui arrive d'éternuer, tous les assistants se croient, par déférence, obligés de l'imiter. Ces faits si bizarres mériteraient, pour être admis, d'être confirmés par un témoin oculaire.

M. *Abd-el-Hamid*. — Le gouvernement est despotique, mais électif, c'est-à-dire que le souverain, choisi ordinairement parmi les meilleurs guerriers, peut être déposé si l'on est mécontent de son gouvernement. Lorsqu'il est sur le trône, on a pour lui le plus grand respect, et je puis affirmer qu'il n'est possible de lui parler qu'à genoux et dans la position la plus humble. Quant au fait de l'éternuement, je n'ai jamais été à même d'en vérifier l'exactitude; cependant il n'aurait rien d'étonnant. Le prince possède tout; mais il est obligé de pourvoir à la subsistance de tous ceux qui ont recours à lui.

M. *d'Eschavannes*. — Quel est l'élément de la richesse chez les particuliers, puisque le souverain est seul possesseur de la terre?

M. *Abd-el-Hamid*. — Les fortunes ne sont que mobilières. Le commerce étant la profession la plus honorée, ayant même le pas sur celle des guerriers, la richesse

pour chaque individu consiste en marchandises et objets d'échange. Il y a de ces fortunes qui sont très-considérables, surtout celles dont la source est le commerce des esclaves. Le droit d'aînesse existant dans toute sa force contribue beaucoup à leur maintien.

Sur une observation de M. Aubert-Roche, relative aux caravanes, le Hadji Abd-el-Hamid Bey entre dans des détails à ce sujet et dit qu'elles sont organisées. Elles correspondent avec celles de l'Abyssinie. Il s'est d'ailleurs beaucoup occupé des moyens de diriger des caravanes de l'intérieur de l'Afrique vers l'Algérie, et il se propose d'en faire plus tard l'objet d'une communication à la Société orientale.

En réponse à une observation de M. Horeau, M. Abd-el-Hamid dit qu'au Soudan l'instruction est plus répandue qu'on ne le croit. Le pays est couvert d'écoles, et il n'y a pas d'enfant qui ne sache au moins lire et écrire. Il y existe même une académie.

M. *Horeau*. — La relation d'un voyageur indique que dans le Soudan on est parvenu à utiliser l'autruche en lui faisant remplir l'office de monture. Il serait curieux de savoir si ce fait est vrai.

M. *Abd-el-Hamid*. — J'ai souvent vu des hommes monter sur une autruche qu'ils dirigeaient au moyen d'un bâton, et parcourir ainsi des espaces immenses. L'autruche, en courant, a les ailes ouvertes et semble voler. Elle reste toujours à l'état sauvage. Les habitants de ces contrées montent aussi sur des girafes et s'y tiennent avec une grande dextérité.

M. *Drouyn de Lhuys*. — Avez-vous remarqué que le christianisme amenât quelques changements dans les mœurs de la partie de la population qui a reçu le baptême?

M. *Abd-el-Hamid*. — Aucun. Ainsi les chrétiens du Darfour conservent la polygamie, en se fondant sur ce principe, que le suprême bonheur consiste dans les jouissances matérielles. Ils ne comprennent pas le moins du monde les lois du christianisme, et partagent les mêmes superstitions que les autres habitants du pays. Leur religion (ils sont chrétiens jacobites) les met constam-

ment en hostilité avec les mahométans, et, comme ils sont les moins forts, elle n'a pour eux d'autre résultat que de les faire réduire en esclavage.

Il y a, en outre, une secte de gens errants que j'ai vus aussi en Abyssinie, où ils sont connus sous la dénomination de *Nawa*. C'est évidemment la même race que celle de ces hommes si répandus dans toutes les contrées de l'Europe, et que l'on nomme *Bohémiens*. Je serais porté à croire qu'ils viennent de l'Inde, d'autant plus qu'ils ont dans leur langue une infinité de mots sanscrits.

*M. Billecocq.* — Puisqu'on vient de prononcer le nom des Bohémiens, permettez-moi de profiter de cette circonstance pour réclamer en leur faveur la pitié de la République française. En Valakhie et en Moldavie, ils appartiennent à la terre et sont vendus comme esclaves. A l'époque où le gouvernement déchu prit des mesures pour l'abolition de la traite des noirs, je signalai cette traite des blancs qui se pratiquait jusque dans les rues de Boucharest. Mes efforts furent vains, et je ne pus réussir à émouvoir la France en faveur de ces malheureux. Vous vous révolteriez, Messieurs, à la peinture de leur dégradation morale. J'ai vu dans la rue deux mères se battre entre elles en se servant de leurs enfants en guise d'armes pour se porter des coups. Ne devais-je pas rougir, en ma qualité de représentant de la France, de ne pouvoir intervenir dans une lutte si horrible?

*M. Drouyn de Lhuys.* — Il est à peu près reconnu que ces hommes sont arrivés en Europe, poussés par les hordes de Djenghiz-Khan. Personne ne pourrait dire qu'ils aient jamais paru nulle part en vainqueurs, et partout on les retrouve dans cet état d'isolement et d'abjection, n'excitant pas même la pitié qu'on accorde à des vaincus. Ordinairement, lorsqu'on voit un peuple s'établir dans une contrée étrangère, c'est qu'il y est arrivé en vainqueur; mais, dans le cas qui nous occupe, c'est le contraire qui a lieu, et partout où il y a des Bohémiens, ils sont toujours dominés par la race autochtone. N'est-il pas remarquable aussi qu'ils n'ont jamais pu se fondre dans les populations au milieu desquelles ils vivent? En

Espagne on a fait de grands efforts pour les assimiler à la race indigène. Tous les moyens ont échoué, aussi bien les tortures de l'inquisition que les prescriptions de la loi qui leur interdisait de parler leur langue. Eux-mêmes se font une espèce de point d'honneur de cet isolement. Une nuit, passant dans les rues de Madrid, j'aperçus une vieille femme étendue devant une porte, et mon premier mouvement fut de lui porter secours. *Êtes-vous de Madrid?* lui dis-je. *Non*, répondit-elle, *je suis de nation*. Je sus alors à qui j'avais affaire, car c'est ainsi qu'ils se désignent. J'en ai vu beaucoup à Séville, où ils n'exercent que des métiers en rapport avec leur esprit de vagabondage. On les nomme *Gitanos* en Espagne.

*M. Billecocq.* — En Valakhie ils sont appelés Tziganes. Leurs femmes sont généralement d'une beauté extraordinaire. Peu scrupuleux sur la fidélité conjugale, les hommes les emploient souvent à obtenir des boyards des privilèges ou de l'argent, et déploient toujours dans ces manœuvres une habileté extraordinaire. Les boyards traitent généralement les femmes de cette caste avec dureté et mépris, et il n'est pas rare de les entendre promettre une aumône à celle qui voudra leur montrer sa nudité.

Un fait semblerait dénoter que ces femmes ont, sinon l'usage, du moins le sentiment de la pudeur. La maison d'un boyard avait été incendiée par des Tziganes; on arrêta quelques femmes; elles avouèrent le crime, en disant l'avoir commis en représaille des outrages qu'elles avaient reçus.

*M. Aubert-Roche* dit avoir tout récemment rencontré des Bohémiens dans l'intérieur de la France, parcourant les grandes routes pendant la journée et passant la nuit sur la lisière des bois, avec leur famille.

*M. Drouyn de Lhuys.* — Sait-on d'où leur vient ce nom de *Bohémiens* que nous leur donnons?

*M. d'Eschavannes.* — L'arrivée en France des premières tribus Tziganes a eu lieu dans les premières années du règne de Charles VII. Les hordes de Djenghiz-Khan avaient pénétré (dans le XIII<sup>e</sup> siècle), par le midi de la Pologne, jusqu'en Silésie; mais rencontrant là des po-

pulations aguerries, elles y furent exterminées par les princes silésiens et allemands. N'est-il pas probable que les Tziganes, que les Tatares avaient chassés devant eux depuis les frontières de l'Inde, se seront arrêtés quelques années dans la première contrée qui leur aura paru tranquille, et y auront pris quelques habitudes, par exemple celle de porter des *houseaux* ou bottines lacées encore en usage dans le pays, et dont parle la chronique? Le long séjour des Tziganes en Bohême pourrait se prouver par le nom d'une rue qu'on retrouve dans quelques villes de ce pays, entre autres à Tœplitz, où se trouve la rue des Tziganes (Tziganerstrass), comme nous avons les rues des Juifs et des Lombards. Les Français du temps de Charles VII, sachant que les Tziganes venaient de la Bohême, leur patrie adoptive, les ont naturellement appelés *Bohémiens*, en les confondant avec les Bohêmes.

M. de la Roche-Pouchin. — Les *Tziganes* sont tellement méprisés en Bohême que la plus grande injure qu'on puisse adresser à un habitant du pays est de lui dire : *Vous êtes Bohémien*. L'habitant de la Bohême s'appelle *Bohême* ou *Tchekhe*, et il est de race slave, comme le Polonais.

En Autriche, on n'a pas mieux réussi qu'en Espagne à assimiler les Bohémiens à la population. Ce n'est qu'en Crimée que je les ai vus sédentaires. Cependant il a été impossible de les obliger à se construire des maisons, et ils résident sous la tente ou dans des terriers.

En Angleterre, où ils sont assez nombreux, ils ont une espèce de chef appelé *le roi des Bohémiens*. Il n'exerce certainement aucune fonction politique, mais ses avis sont souvent invoqués dans les discussions d'intérêt; il remplit un office assez semblable à celui de juge de paix. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne reconnaissent pas cette autorité.

L'heure étant trop avancée pour continuer la discussion, M. le président lève la séance en annonçant que, vu le prochain départ du Hadji Abd-el-Hamid Bey, la Société se réunira dans huit jours pour entendre la relation de son voyage à la Mekke.

J. D'ESCHAVANNES.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 1848.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys.

En l'absence du secrétaire général, M. d'Eschavannes donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

ADMISSIONS.

*Comme membres correspondants* : — M. Hippolyte Desprez, publiciste, voyageur en Orient, présenté par MM. Billecocq et d'Eschavannes ;

M. de Massol, officier à la légion étrangère, présenté par MM. d'Eschavannes et Horeau.

PRÉSENTATION.

*Comme membre correspondant* : — M. de Lallemand, précédemment attaché à l'ambassade de France à Constantinople, présenté par MM. Drouyn de Lhuys et d'Eschavannes. — Il sera voté sur son admission dans la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire du Hadji Abd-el-Hamid Bey, sur son voyage à la Mekke.

Après la lecture de la première partie de ce mémoire, M. le président engage l'auteur à vouloir bien répondre aux questions que désirent lui adresser plusieurs membres de la Société.

M. Horeau demande si les dessins qui ont été publiés sur les monuments de la Mekke ont le mérite de l'exactitude. Trouve-t-on aussi dans la mosquée la fameuse pierre noire ?

*M. Abd-el-Hamid.* — Je ne connais presque aucun des dessins dont on vient de parler ; il faudrait que je les eusse sous les yeux pour formuler mon opinion à leur égard. Quant au temple de la Mekke, il est, quoique très-remarquable par son architecture, au-dessous des descriptions qui en ont été faites. Il a la forme d'un parallélogramme rectangulaire ouvert par trente-neuf portes. La pierre, objet de vénération des pèlerins, a sept pouces de longueur et est enchâssée dans une gar-



niture d'argent qui a la forme d'un œil. Cette garniture a été renouvelée récemment.

MM. Drouyn de Lhuys et de Lallemand adressent à l'auteur quelques questions sur les débris du temple élevé en l'honneur d'*Ova*, qu'il a explorés aux environs de Djedda. M. Voisin de la Vergnière ajoute que la tradition arabe suppose qu'Adam et Eve, ayant été séparés à leur sortie du Paradis terrestre, se rencontrèrent en cet endroit. Mais M. Abd-el-Hamid pense que si cette tradition est connue d'un petit nombre, elle n'est pas répandue dans le peuple, qui est, non seulement fort ignorant, mais encore fort peu soucieux de la science. Les Arabes pensent qu'Adam est enterré dans l'Inde.

M. *Audiffred*. — La description que vous nous avez donnée de la position de la Mekke ferait penser que cette ville sainte serait facilement attaquable, surtout par le défilé qu'il vous a fallu traverser pour y entrer.

M. *Abd-el-Hamid*. — C'est le point le plus faible, et si l'on fortifiait les deux élévations qui se trouvent à l'entrée du défilé, je n'hésiterais pas à déclarer la ville imprenable. Elle n'a d'ailleurs jamais eu à subir le sort d'une ville prise d'assaut, et les conquérants qui s'en sont rendus maîtres n'y sont parvenus qu'au moyen de la famine.

M. *Drouyn de Lhuys*. — A quelles causes attribuez-vous les regrets de la domination égyptienne qui vous ont été manifestés ?

M. *Abd-el-Hamid*. — La domination égyptienne, en rétablissant la sûreté des communications, avait accru dans une grande proportion le bien-être des populations. Les relations commerciales s'étaient étendues, grâce à la protection de Méhémet-Ali. Aujourd'hui la pauvreté et la misère sont revenues avec l'autorité de Constantinople; et si l'on ajoute à cela les exactions des pachas, et les mauvais traitements que les populations ont à subir des soldats Arnauts, on se fera facilement une idée des regrets qu'a laissés la domination du vice-roi.

*M. Audiffred.* — Y a-t-il au moins sécurité pour les caravanes dans le désert de la Mekke?

*M. Abd-el-Hamid.* — Aucune.

*M. Morpurgo* demande si les Wahabites sont nombreux et quelle est l'opinion la plus répandue sur l'avenir de cette secte.

*M. Abd-el-Hamid.* — Les Wahabites ont été de 150 à 160,000 et ont commencé à paraître en 1802. Si une nationalité arabe doit jamais être reconstituée, ils en seront le noyau, et ils pourraient déjà dès à présent former un corps de nation. Les populations ne leur sont pas hostiles. On pourrait comparer avec quelque fondement leur position à celle de Luther venant prêcher la réforme. Le schisme que les Wahabites ont introduit fait beaucoup de prosélytes, parce que les Mahométans eux-mêmes sentent le besoin d'abolir les abus que le temps a laissé s'introduire dans le mohammédisme.

Une discussion s'engage au sujet des Wahabites. MM. Morpurgo, Desprez, d'Eschavannes, de Lallemand, Onffroy, prennent successivement la parole. A l'occasion du pouvoir exercé par les Turks sur les Arabes, l'origine de la féodalité est traitée par quelques membres, et plusieurs s'attachent à démontrer les différences qui peuvent exister entre la féodalité des Turks et celle des Francs.

*M. Desprez* dit que les Turks ont, à leur arrivée à Constantinople, adopté le système féodal tel qu'ils l'avaient trouvé établi par les seigneurs des croisades.

*M. Morpurgo* combat vivement cette opinion, et soutient que les Turks ont seuls établi le système féodal dans les pays conquis, conséquence toute naturelle de leur position de conquérants. Il est appuyé par *M. de la Roche-Pouchin*, qui cite l'organisation féodale du Caucase, dans laquelle on compte plus de deux cents princes.

*M. Drouyn de Lhuys* résume la discussion et termine en faisant remarquer que les Arabes, après la conquête de l'Espagne, commencèrent à se laisser aller aux discordes d'où résulta leur annihilation presque complète. Ce fait, ajoute *M. Drouyn de Lhuys*, ne serait-il pas un

argument contre la durée de l'empire arabe fondé par les Wahabites?

M. *Abd-el-Hamid* répond que les Arabes, n'ayant pas à lutter contre l'étranger et se trouvant dans leur propre pays, n'auraient pas à subir les influences dissolvantes qui ont causé leur perte en Espagne. Ils rêvent tous un empire arabe et sont persuadés que la réalisation de leur rêve ne se fera pas attendre. Tout est prêt, disent-ils, l'homme seul manque.

M. le président ajourne à la prochaine séance la lecture de la seconde partie du mémoire si intéressant du Hadji Abd-el-Hamid Bey.

La séance est levée à onze heures.

J. D'ESCHAVANNES.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

M. Jules Itier vient de publier le récit du voyage qu'il a fait en Chine et dans les colonies européennes de l'Inde avec l'ambassade partie de France en décembre 1843, sous les ordres de M. de Lagrené<sup>1</sup>. Ce voyage, qui a duré près de trois ans, a permis à M. Itier de recueillir de nombreuses et intéressantes notes sur les mœurs, les usages et les habitudes des peuples encore peu connus, en France surtout. En outre, les fonctions spéciales et importantes qu'il remplissait dans la mission de Chine ont dirigé ses études vers le commerce et l'industrie des Indous, des Malais et des Chinois.

La narration de M. Itier, écrite sous forme de journal, est pleine de notions intéressantes et d'incidents agréables racontés sans prétention et avec bon goût. Jusqu'ici les Anglais s'étaient presque réservé le monopole des voyages en Chine et dans l'Inde; nous sommes heureux de pouvoir leur opposer, sous certains rapports, le jugement que porte sur ces divers pays un compatriote qui a su apprécier les faits sans passion, avec intelligence, selon nos idées et nos mœurs.

<sup>1</sup> *Journal d'un voyage en Chine*, par M. Jules Itier, 2 vol. in-8.

